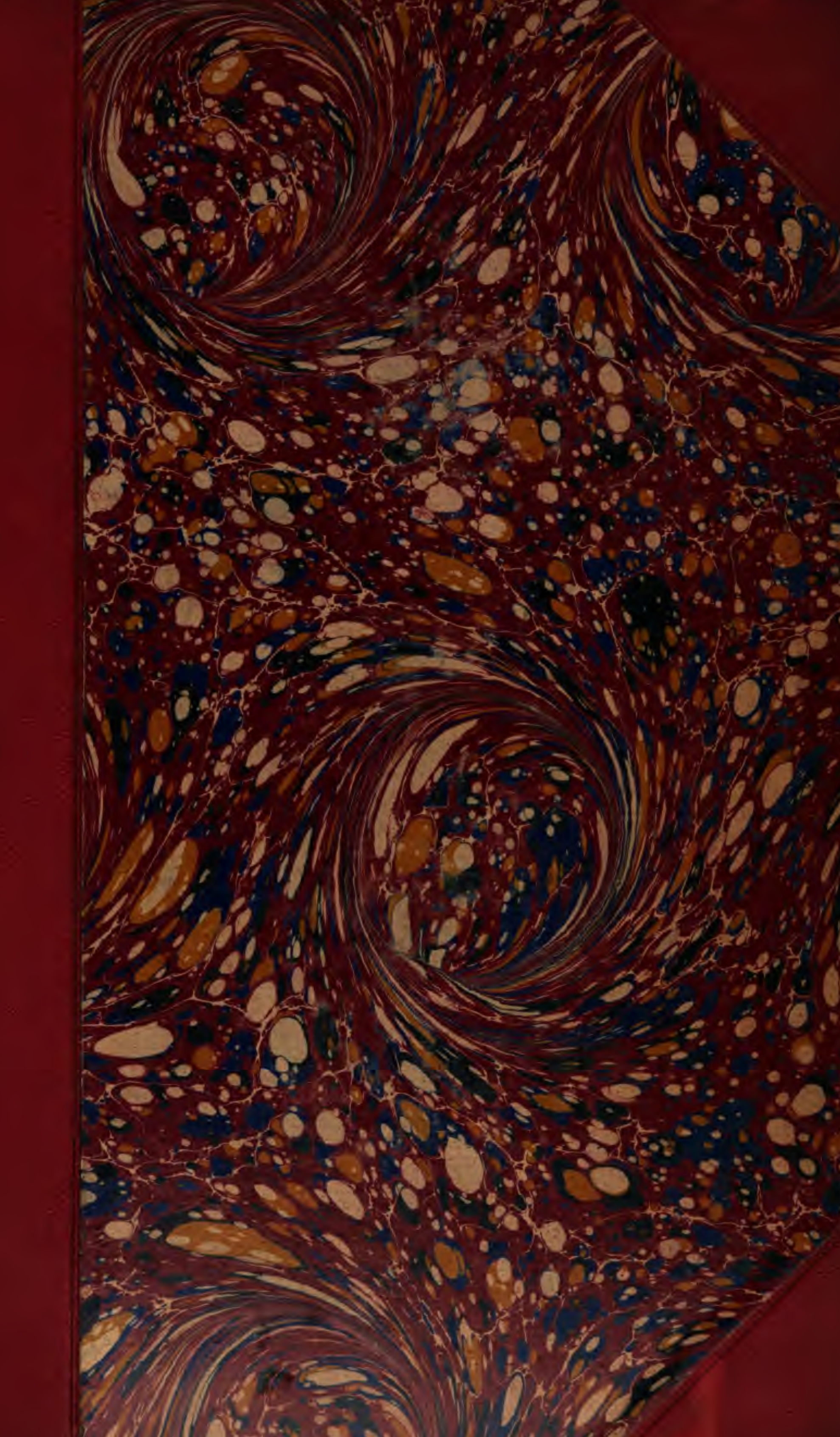
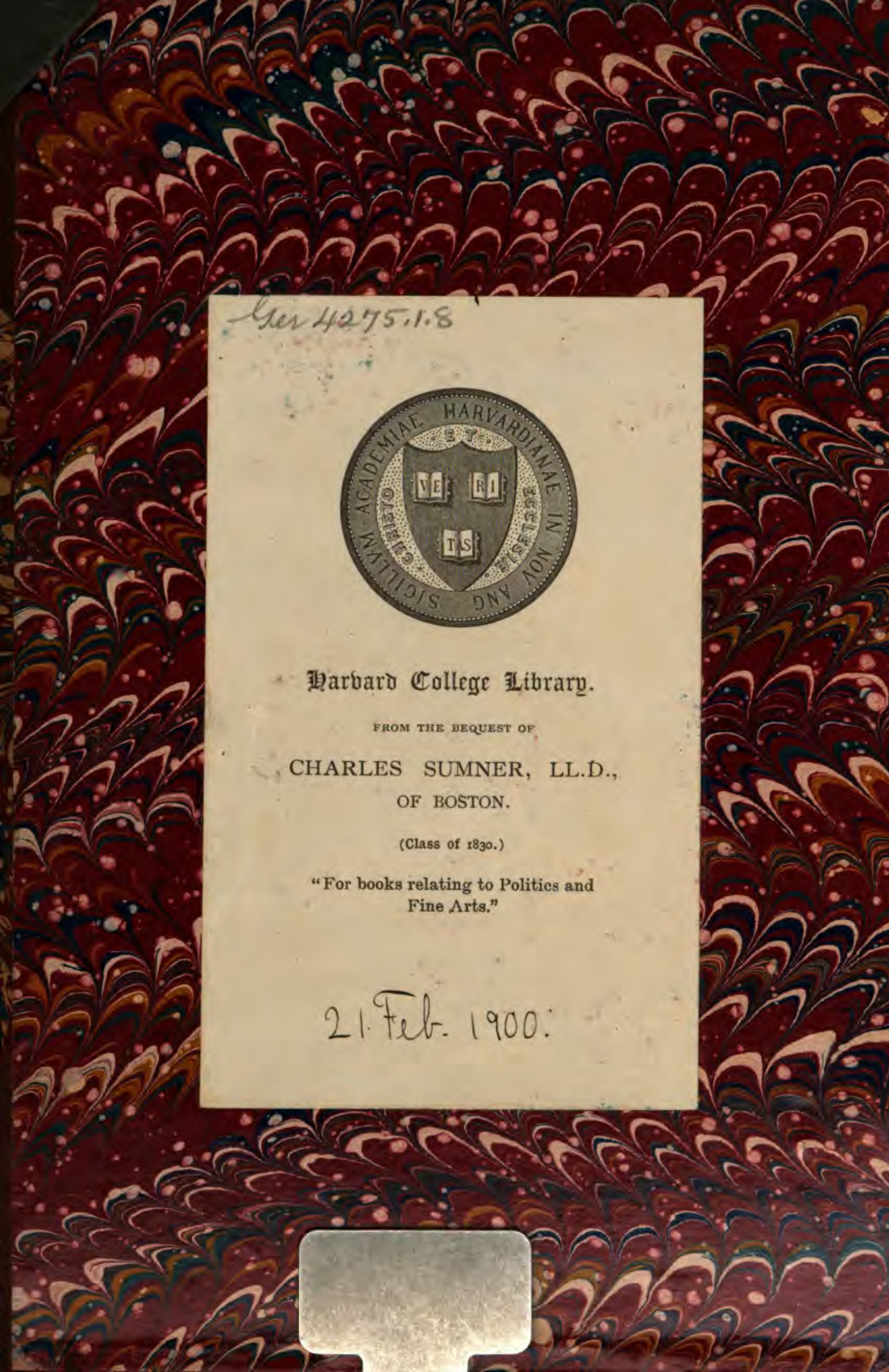
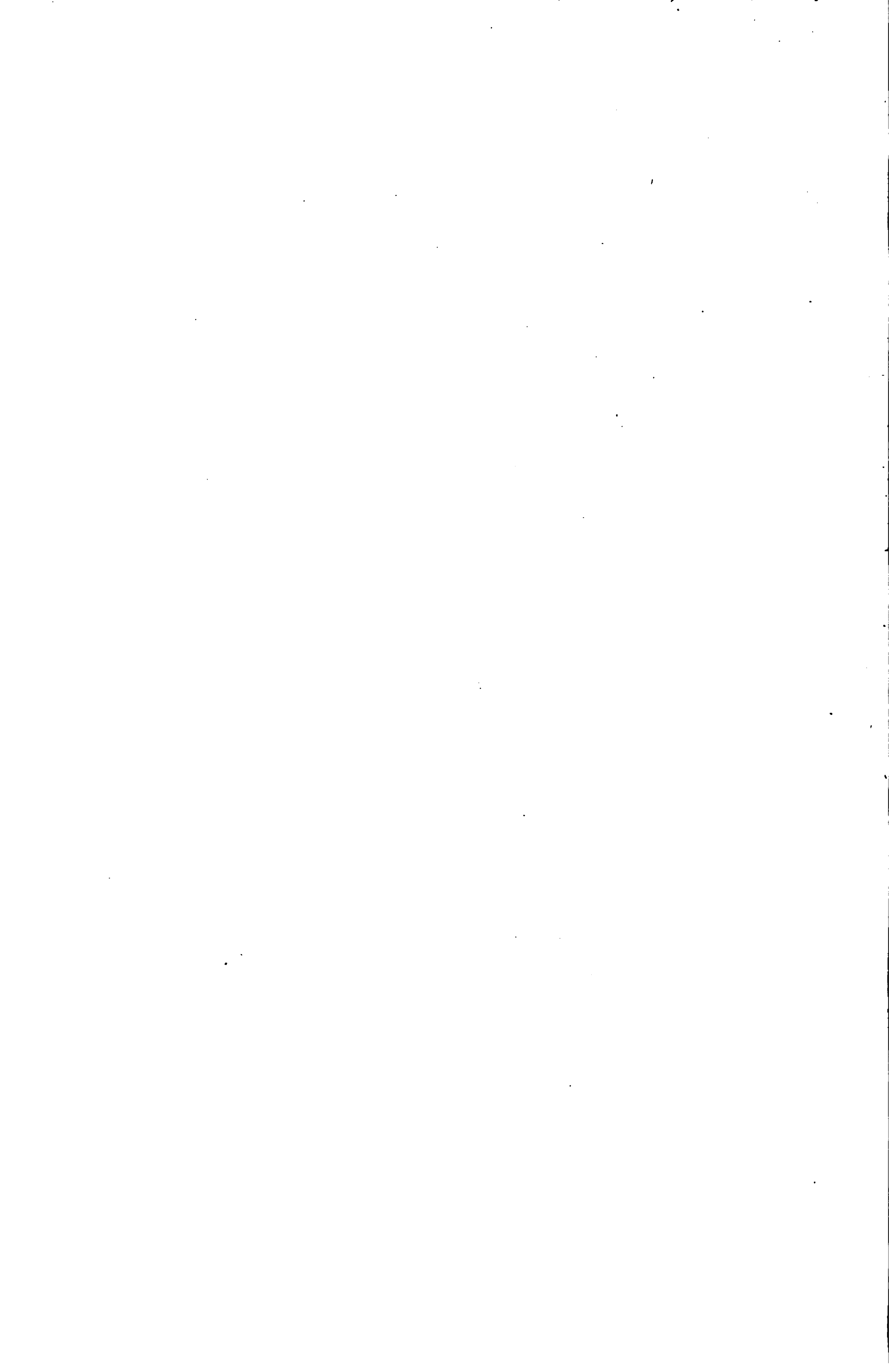
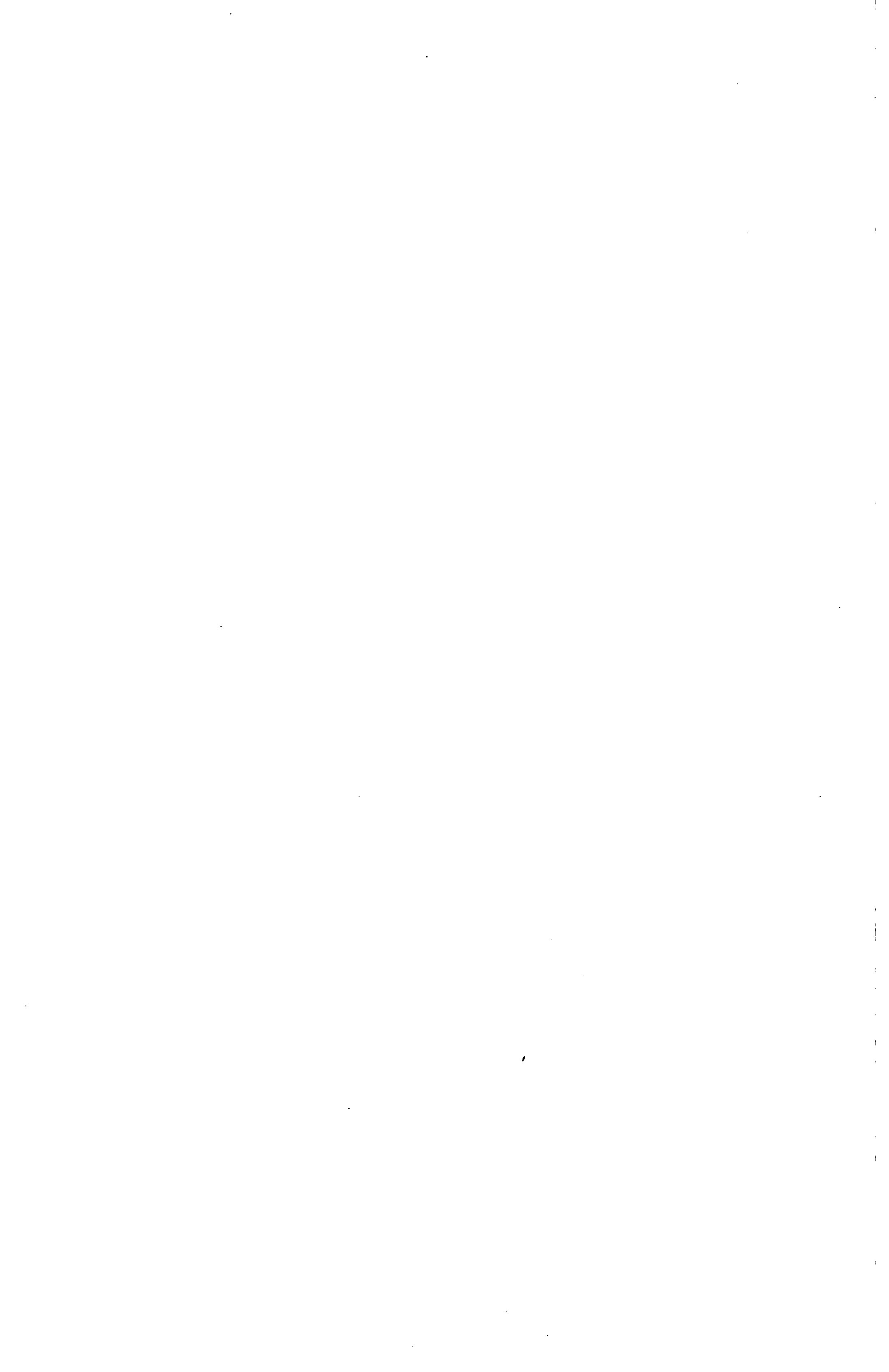










POLITISCHE
CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

FÜNFUNDZWANZIGSTER BAND.



POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

FÜNFUNDZWANZIGSTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1899.

1766.

[Januar 1766 — December 1766.]

REDIGIRT VON DR. GUSTAV BERTHOLD VOLZ.



15851. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 1er janvier 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 25 du mois de décembre passé, m'a été bien remis. Ce qu'il comprend de la visite que l'Empereur a faite au comte Kaunitz, m'indique que celui-ci ait regagné tout l'ascendant qu'il a eu autrefois, sans quoi il n'aurait pas eu cette distinction particulière que l'Empereur fût allé le voir. De sorte donc que vous continuerez à observer le train que les choses prendront avec ce ministre, pour m'en informer.

Au surplus, j'espère de recevoir bientôt le rapport que je vous ai demandé par ma dépêche du 26 du mois dernier sur les deux points qui m'intéressent de savoir.[1]

Pour ce qui est des nouvelles de Hongrie que vous avez touchées dans votre relation,[2] je les regarde comme des nouvelles ordinaires que je suis bien aise de savoir, mais qui n'exigent pas ma réponse.

Nach dem Concept.[3] Federic.

15852. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 1er janvier 1766.

J'ai reçu votre rapport du 17 décembre, et laisse à mes ministres à vous instruire [de] ce qui regarde l'affaire de plein pouvoir défectueux que les commissaires polonais ont produit pour traiter de l'établissement des juridictions de frontières.[4]

[1] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15845. Der König wünschte über die Dauer der Allianz von Versailles und den Beitritt Oesterreichs zum bourbonischen Familientractat unterrichtet zu werden. — [2] Die Ungarn erklärten, nach Rohds Bericht, dass die Ernennung des Prinzen Albert von Sachsen zum Generalcapitän und Statthalter von Ungarn (vergl. Bd. XXIV, 377) gegen ihre Privilegien und frühere Versprechungen des Hofes verstosse; „mais la cour ne va pas moins son train". — [3] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 359. Demgemäss Ministerialerlass an Solms, Berlin 4. Januar.

Ce que je veux bien vous faire observer à cette occasion, quoique pour votre seule connaissance, c'est que je crois remarquer que, dans de pareilles occurrences où il s'agit de mes différends avec les Polonais, les Russes usent de beaucoup de complaisance envers la cour de Varsovie. Indépendamment de cela, vous ne laisserez pas de profiter des occasions convenables pour insinuer au comte Panin qu'il aurait à être bien sur sa garde avec le roi de Pologne et surtout avec les Czartoryski, et de ne pas se fier à eux qu'autant qu'il en aurait ses sûretés; faute de quoi il arriverait qu'il le regretterait, et peut-être trop tard pour ne savoir plus le redresser.

Federic.

Nach dem Concept.

15 853. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A SCHWEDT.

Prinz Friedrich Eugen von Württemberg dankt dem König, Schwedt 29. December 1765, für Nachrichten in seinem Schreiben vom 26. December.[1] „Le projet de mettre la désunion entre mon frère Louis et moi, [ne] ressemble malheureusement que trop aux caractères du Duc régnant mon frère et de son méchant ministre:[2] je crois voir plus clair, par les nouvelles que Votre Majesté a daigné me donner là-dessus, sur ces certains bruits que l'on m'a averti, qui couraient dans le pays de Württemberg, et par lesquels semblait que mon frère Louis tâchait de faire croire au public qu'il n'y avait aucun arrangement de fait, par rapport à la succession de mes enfants, quoique cela est clairement stipulé par l'acte fait en 1763.[3] Je crois donc entrevoir actuellement que mon frère aîné et son ministre ont fait courir ces bruits."

Berlin, 1er janvier 1766.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez écrite le 29 de décembre, et suis sensible à la justice que vous rendez à mes sentiments pour vous; vous voudrez bien être persuadé que je me porterai avec empressement à vous donner des témoignages de ma disposition à vous faire connaître la manière dont je m'occupe de ce qui vous intéresse. Aussi, dès que j'aurai des nouvelles ultérieures sur l'affaire en question, je ne manquerai pas de vous en donner connaissance.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

15 854. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 2 janvier 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de décembre. Pour vous y répondre, je me tiendrai ici à ce qui fait son second point,[4] et vous dirai, au

[1] Dies Schreiben liegt nicht vor. — [2] Graf Montmartin. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 559. — [4] Der erste Theil des Berichts von Thulemeier handelte von dem Tod und dem Charakter des Dauphins. Vergl. Bd. XXIV, 418.

sujet du refroidissement aperçu entre les cours de Versailles et de Vienne, que les deux se prennent assez habilement pour n'en faire remarquer trop et pour le dissimuler l'une à l'autre, mais que les raisons en sont les suivantes. En premier lieu, les établissements de la nouvelle maison d'Autriche en Italie[1] et que la cour de Vienne médite de pousser encore outre ce que vous avez remarqué, savoir l'influence que cette cour tâche d'avoir préférablement à Madrid. En second lieu, la jalousie secrète que les Français ont au sujet du mariage de l'Empereur régnant avec la princesse de Bavière touchant la succession à l'allodial de ce pays, au cas que l'électeur de Bavière décédât sans lignée,[2] où alors la cour de Vienne, comme la plus voisine, pouvait en faire le partage à son gré et à la convenance. En troisième lieu, que la cour de Versailles n'a pas vu, sans en être indignée, que celle de Vienne s'est pressée de reconnaître le roi de Pologne aujourd'hui régnant, avant que cet article a été réglé avec la cour de Versailles.[3] Voilà les trois points qui ont donné occasion à ce refroidissement entre les deux cours, et dont j'ai bien voulu vous informer pour votre direction, afin que vous sachiez suivre ces affaires, pour en avoir, s'il y a moyen, des notions plus précises.

Nach dem Concept. Federic.

15855. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 3 janvier 1766.

J'ai reçu votre rapport du 28 du mois de décembre dernier. Auquel je vous dirai en réponse que, vu la maladie du Roi[4] venue au point qu'il y en a tout à présumer qu'elle accélé[re]ra sa mort, vous devez[5] être bien attentif aux premiers évènements qui suivront le décès du Roi, et surtout à me marquer en quoi la nouvelle cour fera des changements dans les parties principales du gouvernement, ainsi que d'observer pour laquelle des deux alliances cette nouvelle cour se décidera, si ce sera en faveur de la France ou pour la Russie.[6]

Nach dem Concept. Federic.

15856. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Berlin, 3 janvier 1766.

J'ai reçu votre rapport du 20 décembre; qui n'exige d'autre réponse de ma part sinon que vous devez continuer à me faire vos relations

[1] Durch den Tod des Kaisers Franz I. war der Erzherzog Leopold Grossherzog von Toscana geworden. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 420. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 425. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 416. — [5] Dem folgenden liegt eine eigenhändige Aufzeichnung des Königs zu Grunde. — [6] Vergl. Bd. XXIV, 416.

sur ce qui regarde les affaires du Parlement actuellement assemblé, et m'informer surtout au plus tôt mieux précisément du jour quand le sieur Mitchell[1] partira de là pour aller arriver ici.

Nach dem Concept. Federic.

15857. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 4 janvier 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 20 de décembre, m'a été rendu, et c'est avec déplaisir que j'ai appris la démarche que le roi de Suède a faite au sujet de sa déclaration donnée par écrit au Sénat touchant la communication à faire à l'ambassadeur de France[2] des propositions du sieur Goodrick;[3] car il est aisé d'en prévoir les suites et que les affaires s'en embrouilleront extrêmement.

Nach dem Concept. Federic.

15858. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 5 janvier 1766.

Votre rapport du 28 décembre m'a été rendu; auquel je n'ai rien à vous répondre aujourd'hui que vous répéter ma curiosité extrême de savoir le temps jusqu'où durera encore l'alliance entre les cours de Versailles et de Vienne, et, d'ailleurs, si celle-ci est accédée au pacte de famille;[4] ainsi donc que vous vous presserez au mieux possible de me satisfaire là-dessus, d'autant plus que personne n'a pu dire jusqu'à présent quelque chose là-dessus avec certitude et assurance.

Nach dem Concept. Federic.

15859. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 5 janvier 1766.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait le 20 du décembre dernier. Malgré tout ce que vous me dites relativement à l'affaire des douanes de Pologne,[5] je vous avoue que je ne comprends

[1] Vergl. Bd. XXIV, 418. — [2] Marquis de Breteuil. — [3] Zu einem Bündniss zwischen England und Schweden, vergl. Bd. XXIV, 431. — [4] Vergl. Nr. 15851. — [5] Solms befürwortete, im Hinblick auf die unveränderlich günstige Gesinnung Katharinas und Panins, den Schiedsrichterspruch in der Zollfrage der Kaiserin zu übertragen (vergl. Bd. XXIV, 424); „le roi de Pologne et ses ministres, connaissant une fois la volonté de l'Impératrice, ne croiront peut-être pas d'oser devoir se dispenser de soumettre tout à sa décision, quoiqu'ils connaissent d'avance qu'elle sera contraire à leurs desseins."

rien à ce qui en résultera de bon et de favorable pour nous; car, quoique je voie bien que l'Impératrice ainsi que le comte Panin présument qu'ils sauront tout effectuer à leur gré auprès [des] Polonais, toutes mes lettres me confirment, cependant, qu'il[1] s'en fallait beaucoup que le roi de Pologne puisse faire ses volontés, mais que, tout au contraire, ses vieux oncles,[2] tout comme leur neveu au service d'Autriche,[3] avaient tant gagné sur ledit Prince qu'ils ne permettront jamais que son autorité royale ait le moindre poids en Pologne; ce qui fait augurer peu favorablement pour le dessein de la cour de Russie de faire abolir entièrement la nouvelle douane en Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 860. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 6 janvier 1766.

Votre dépêche du 24 du décembre dernier m'a été rendue; au sujet de laquelle je n'ai qu'à vous dire, pour y répondre, qu'après tant de lettres que j'ai écrites à ma sœur de Suède pour lui faire éviter le labyrinthe où elle me paraissait alors déjà s'engager,[4] mais qui, à mon regret, n'ont fait nulle impression sur elle, il ne me reste à présent que de la laisser démêler ses affaires aussi bien qu'elle le voudra.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 861. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

Berlin, 7 janvier 1766.

Madame ma Sœur. Si la force de la vérité me fait publier quelque éloge de votre mérite, quand j'oublie, Madame, que j'écris à Votre Altesse Royale, je La prie de me le pardonner. C'est vouloir parler de géométrie, sans y mêler les idées de surface, de profondeur et de calculs. Élevé dans les camps et dans le tumulte des armes,[5] je n'y ai point appris l'art de déguiser mes pensées; la vérité naïve, la conscience intime de mes pensées passent dans mes paroles, ainsi qu'au bout de ma plume. J'ai les cinquante ans bien passés; on ne se corrige pas à cet âge. Ainsi, Madame, j'ai recours à votre indulgence, à votre bonté, à votre équité. Prenez-moi tel que je suis, et que je resterai probablement jusqu'au moment que j'irai rôtir en purgatoire

[1] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, Warschau 28. December 1765. Ihm antwortet der König am 5. Januar, er sehe wohl, „que ce sera toujours la vieille gamme avec les Polonais, et qu'on ne les mènera jamais à quelque chose de raisonnable". — [2] Fürst August und Fürst Michael Czartoryski. — [3] Fürst Andreas Poniatowski. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 431. — [5] Vergl. Œuvres, Bd. 10, S. 221.

entre votre défunte belle-mère[1] et la bonne madame Lodron.[2] Mais, avant que d'aller à ce lieu d'expiation, Votre Altesse Royale désire qu'on nomme des commissaires, pour ajuster et régler ce qui se peut pour le commerce commun.[3] Je vais, Madame, selon vos intentions, remettre cette affaire aux ministres. Nous détacherons grosse perruque contre grosse perruque, et ils feront des merveilles.

Souffrez toutefois, Madame, que j'ajoute à ceci quelques réflexions. Vos bons amis, vos alliés, ces Autrichiens, qui ont tant d'obligations à la Saxe, pour s'être ruinée en couvrant et garantissant la Bohême des malheurs de la guerre, vos bons amis, dis-je, ont à peine attendu que la paix fût signée, pour défendre tout commerce de leurs sujets avec la Saxe.[4] Or nous, qui avons été vos ennemis, parceque feu le roi de Pologne l'a voulu absolument, nous n'avons rien fait de pareil, nous n'avons pas exercé envers vous la même dureté que vos amis n'ont pas eu honte de faire. Les Saxons ont voulu appliquer contre nous la méthode dont les Autrichiens en ont usé contre eux. Voilà l'origine de ce démêlé. Pour moi, qui ne peux vaincre l'ascendant que Votre Altesse Royale a pris sur moi, je me laisse entraîner, je pousse la complaisance jusqu'où elle peut aller; mais, nonobstant cette facilité, une voix secrète m'arrête et me dit: Ne trahis pas les intérêts des peuples qui te sont confiés! C'est donc sur cette voix secrète que ma grosse perruque recevra ses instructions, et qui mettra un frein à cette espèce d'abandon de moi-même qui me porterait à souscrire, Madame, à toutes vos volontés. Mais, qu'on vende ici un peu moins de basin de Saxe, ou qu'on achète à Leipzig un peu moins de nos étamines, tout cela, Madame, n'influera jamais dans ma façon de penser à l'égard de Votre Altesse Royale. Je ne vois qu'une personne en Saxe à laquelle j'ai voué mon admiration, il n'y a que vous, Madame, tout le reste ne m'est rien. Ces sentiments, ce dévouement et cet attachement, je ne le perdrai qu'avec la vie, étant avec la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Électorale et Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

15862. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 7 janvier 1766.

Vous observerez de faire valoir vis-à-vis du ministre de Saxe[5] la complaisance que je me proposais d'avoir pour l'Électrice douairière

[1] Die 1757 gestorbene Churfürstin Maria Josepha, Gemahlin Augusts III. — [2] Die 1765 gestorbene Oberhofmeisterin Maria Antonias. — [3] Es handelt sich um die Wiederherstellung der im Frühjahr 1765 abgebrochenen Handelsbeziehungen zwischen Preussen und Sachsen, vergl. Bd. XXIV, 429. — [4] Vergl. Bd. XXIII, 451. 459; XXIV, 422. 430. — [5] Generalmajor von Stutterheim.

relativement aux commissaires à nommer de part et d'autre pour régler de gré à gré les affaires concernant le commerce des deux États,[1] et vous sonderez, comme de vous-même, ledit ministre pour savoir sur qui sa cour pourrait jeter les yeux pour le charger de ladite commission, et sur le lieu des conférences.[2] Je vous répète, cependant, que mon intention est que vous ne deviez marquer aucun empressement là-dessus, mais que vous traitiez la chose de pure déférence de ma part à ce que l'Électrice semblait souhaiter à cet égard.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

15 863. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 7 janvier 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 31 du décembre, m'a été rendue. Comme il n'y [a] presque plus aucun doute que le roi de Danemark ne succombe à la violence de sa maladie, j'attends d'avoir de vous ce rapport que je vous ai commandé de me faire par ma lettre du 3 de ce mois.[3] Il court des bruits ici comme quoi ce Prince eût déjà fini sa carrière, auxquels on ajoute un autre, que le Prince Royal avait eu une descente, auquel sujet l'on avait écrit en France pour en avoir un chirurgien. Mais je compte ceci pour des bruits de ville, prématurés en partie et, pour le reste, controuvés.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 864. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE DE BRUNSWICK A LONDRES.

Der Erbprinz von Braunschweig antwortet[4] auf das Schreiben des Königs vom 29. November 1765:[5] „La seule réflexion qui m'a frappé, c'est de considérer si, tôt ou tard, l'Angleterre ne sera pas obligée d'avoir recours à l'Autriche, si toutes les espérances lui seront fermées du côté de Votre Majesté, et si, en revanche, l'on ne gagnerait pas en s'assurant, autant que la politique de ce pays admet de sûreté, d'un allié formidable par ses richesses, lesquelles, employées aux besoins de l'Autriche, ne laisseraient peut-être que de devenir nuisibles. La nécessité où l'Angleterre sera un jour de faire face à la France sur le Continent, l'oblige à rechercher Votre Majesté ou à voir si elle peut détacher l'Autriche par son argent. Je ne touche pas ici la

[1] Vergl. Nr. 15 861. — [2] Auf die Meldung des Ministers vom 8., dass Stutterheim über die Wahl weder der sächsischen Commissare noch des Conferenzortes unterrichtet sei, antwortet der König am 9. Januar: „Je pense qu'il convient que l'on me propose pour ces conférences tel endroit qui se trouve situé dans mes États; ce que vous insinuerez convenablement au susdit ministre.“ — [3] Nr. 15 855. — [4] Der Brief ist undatirt. — [5] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15 798. (Das dort abgedruckte Concept ist vom 28. November datirt; vermuthlich trug die nicht vorliegende Ausfertigung das Datum des 29.)

position de tous les princes protestants du second ordre en Allemagne, si les deux puissances protectrices de leurs droits et libertés devraient être de nouveau partagées d'intérêt. Sans m'émanciper de porter un jugement sur une affaire de cette nature, j'ose parler, Sire, avec cette franchise que mon attachement pour Votre Majesté m'inspire, sentiment qui sera constamment la règle de toutes mes actions. Je crois devoir informer Votre Majesté que l'on va me donner l'ordre de la Jarretière."

Berlin, 7 janvier 1766.

Mon cher Neveu. Je félicite l'ordre de la Jarretière de ce que vous le porterez; c'est vous, mon cher neveu, qui le décorerez. Tous les ordres du monde ne vous rendront pas plus estimable que vous l'êtes déjà à mes yeux.

Vous pourrez jouir à présent en plein du plaisir — si c'en est un — d'entendre ces débats des deux Chambres du Parlement, quoiqu'à ce qu'on prétend, leurs débats ne soient pas aussi vifs que dans d'autres années, et que le ministère triomphe de l'opposition. Néanmoins, cela ne prouve pas qu'il n'y ait plus de Torys, et que dans un moment où les esprits sont émus par quelque évènement fâcheux, les Torys ne puissent rentrer dans l'administration.

De plus, puisque vous voulez me faire bavarder politique, qu'est-ce que sera cette alliance que les Anglais veulent faire avec moi?[1] S'agit-il de couvrir la terre de promission, ce bénoit pays de Hanovre? Ne voyez-vous pas que je cours tout le risque de cette garantie? Mes États du Rhin sont les premiers exposés aux hostilités, et n'aurai-je pas en même temps la guerre en Silésie contre la reine de Hongrie? Pour votre religion chrétienne ou protestante, c'est de l'orviétan décrédité, on n'ameute plus dix polissons en sonnant cette trompette de discorde, et pour ce qui regarde les engagements où l'Angleterre pourrait entrer avec la cour de Vienne, ne pensez pas que la chose soit aussi facile que vous vous l'imaginez. L'accession au pacte de famille[2] forme à la maison d'Autriche une barrière insurmontable. Je vous dirai, de plus, que la raison principale de l'antipathie de l'Impératrice-Reine contre l'Angleterre est l'expérience qu'elle a faite de cette alliance anglaise, toujours onéreuse pour ceux qui s'y sont fiés; elle a l'expérience de ce qu'on fit en Angleterre durant le règne de la reine Anne,[3] et des cessions que les Anglais l'ont obligée de faire dans la guerre de 1740, tant à moi qu'au roi de Sardaigne.[4] Le comte Kaunitz le dit à qui le veut entendre: »Ces Anglais paient, mais ils exigent de cruels sacrifices pour leur argent.« Voilà, mon cher neveu, la réputation que vos Anglais se sont faite. Vous savez ce qui m'est arrivé, et que je ne dois mon existence qu'au hasard favorable, qui m'a soutenu, lorsqu'on me trahissait. Si l'on pense en Angleterre avec modération, on doit se contenter qu'un ami lésé cruellement réprime son ressentiment, c'est

[1] Vergl. Bd. XXIV, 417. 418. — [2] Vergl. S. 1. 4. — [3] In den Frieden von Utrecht 1713 waren Oesterreich und das Römische Reich nicht mit eingeschlossen worden. — [4] Vergl. Bd. VI, 604. 607.

beaucoup; mais se flatter qu'il n'y a qu'à vouloir tromper pour trouver des dupes, c'est en quoi on pourrait très fort s'abuser.

Voilà de la politique, mon cher neveu; elle n'est pas dans le goût de celle de Machiavel; il aurait poussé les choses à se venger avec éclat: j'en suis incapable. Je me contente d'être devenu sage à mes dépens, et à ne point faire des sottises à mon âge. Je fais mille vœux pour vous, non seulement pour cette année, mais pour qu'une félicité parfaite accompagne tous vos jours. Je vous prie d'en être persuadé, ainsi que de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Faites, je vous prie, mille compliments à la Princesse et dites-lui que, quoiqu'elle accouchera à Londres,[1] cet enfant sera néanmoins un ouvrage de nos fêtes de Charlottenburg.[2]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

15865. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 7 janvier 1766.

J'ai reçu votre rapport du 31 décembre, et vous recommande de continuer d'attention à me marquer tout ce [que] vous apprendrez de nouvelles de France, et surtout de ce qui regarde les suites de la mort du Dauphin défunt,[3] afin de m'en faire des relations exactes.

Au surplus, faites un compliment bien affectueux de ma part au comte de Woronzow[4] sur l'attention qu'il m'a témoignée de vous remettre du tabac d'Espagne pour moi; assurez-le de ma sensibilité à cette politesse et que je lui conserve toujours mon souvenir[5] et mon estime, tout combien je serais charmé de trouver des occasions à pouvoir contribuer à sa satisfaction.

Das Schreiben des Königs an den Erbprinzen von Braunschweig (Nr. 15864) wird zur Beförderung beigelegt.

Federic.

Nach dem Concept.

15866. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 8 janvier[6] 1766.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été bien remise. Quant à la mort du Dauphin,[7] je me persuade que la cour où vous êtes, n'en

[1] Prinz Karl Georg August wurde am 8. Februar 1766 geboren. — [2] Der Erbprinz und die Erbprinzessin waren zur Vermählung des Prinzen von Preussen im Juli 1765 in Charlottenburg gewesen. — [3] Vergl. S. 2 Anm. 4. — [4] Der russische Gesandte im Haag. — [5] Vergl. Bd. XXI, 595. — [6] Vom 8. Januar ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 95. — [7] Vergl. Anm. 3.

a pas moins été touchée que d'autres qui avaient fondé des espérances sur lui, par la raison que, la Dauphine étant princesse née saxonne, ladite cour a espéré de gagner encore beaucoup en France par le moyen du prince Albert de Saxe.[1]

Au surplus, selon mes nouvelles, les différends entre l'Angleterre et les cours de France et d'Espagne ne font entrevoir aucun changement favorable pour être accommodés, mais paraissent plutôt de donner lieu, dans le courant de cette année, sinon à une nouvelle guerre, du moins [à] des démonstrations qui la feront fort appréhender.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 867. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 8 janvier 1766.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 24 du décembre dernier, et me réfère aux miennes antérieures sur ce qui regarde le désir du comte Panin de faire appuyer par mon nouveau ministre auprès de la Porte les assurances de donner à elle pour calmer ses appréhensions vis-à-vis de la Russie, qui vous auront déjà informé que le sieur de Zegelin a ordre de faire, dès son arrivée à Constantinople, toutes les représentations possibles à la Porte sur ces sujets et d'aller de concert sur tout cela avec le sieur d'Obreskow.[2]

Pour vous répondre, d'ailleurs, sur ce que vous me marquez relativement à la défense faite par moi pour ne pas laisser entrer des produits du pays de Zerbst [dans mes États][3] ni les y faire passer, sans payer les impôts dont on les a chargés, je vous dirai que cela est arrivé de ce que les Saxons se sont servis de gens du pays de Zerbst pour introduire toute sorte de contrebande dans mes États,[4] ce que je n'ai pas pu statuer. A quoi sont accédés tous les mauvais procédés que le prince de Zerbst a tenus à notre égard.[5] J'aviserai, cependant, ce que je pourrai faire sur ceci par complaisance pour Sa Majesté l'impératrice de Russie,[6] quoique je ne saurais vous dissimuler que cette complaisance ne saurait tourner que diamétralement à mes arrangements pris d'ailleurs.

Au surplus, je viens de donner mes ordres[7] à tous mes bureaux de postes depuis Memel jusqu'ici à ce qu'ils tiennent prêt pour le voyage que le conseiller privé de Saldern va faire ici,[8] le nombre de

[1] Der Prinz war mit der Erzherzogin Maria Christina verlobt, vergl. Bd. XXIV, 377. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 433. — [3] Ergänzt nach dem Bericht von Solms. — [4] Vergl. dazu S. 6. 7. — [5] Vergl. Bd. XIV, 549; XVII, 425. — [6] Die Kaiserin hatte durch Solms zu Gunsten des Fürsten intercedirt. — [7] D. d. Berlin 8. Januar. — [8] Vergl. Bd. XXIV, 207. 208.

18 à 20 chevaux à toutes les stations où il passera, pour ne trouver aucun empêchement à continuer sa route.

Nach dem Concept. Federic.

15868. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 10 janvier[1] 1766.

Votre dépêche du 3 de ce mois m'a été remise. L'avis que vous m'y donnez pour vous faire parvenir mes ordres relatifs au tarif du commerce à établir entre mes États et l'Espagne[2] par un des commis du maître de postes à Emmerich, vient un peu trop tard, parceque mon ordre qui comprend ce tarif, vous est déjà envoyé par l'ordinaire, parti d'ici le 28 du mois dernier de décembre,[3] et qu'il faut qu'il soit actuellement déjà entre vos mains; ainsi, si vous avez cru la susdite précaution nécessaire, il aurait bien fallu que vous m'en auriez averti plus tôt. Au surplus, je ne vois pas par quelle bonne raison les Hollandais dussent prendre jalousie sur le sujet en question.

Nach dem Concept. Federic.

15869. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 11 janvier 1766.

Votre rapport du 27 décembre m'a été rendu, et je vous sais gré de ce que vous y avez touché relativement aux finances de Suède. Si les Suédois songent à recourir à un emprunt, je ne comprends pas où ils trouveront le crédit pour en tirer autant de sommes qu'il leur faut, afin de remettre en ordre leurs affaires. L'argent qui se trouve en circulation actuellement chez eux, n'est autre que les sommes que les cours de Russie et de Londres leur ont fait distribuer, et voilà tout.

Au surplus, vous me manderez l'effet et l'impression que la maladie dangereuse où le roi de Danemark se trouve,[4] fait en Suède, et surtout si le parti danois là-bas n'en est altéré.

Nach dem Concept. Federic.

15870. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 12 janvier[5] 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 4 de ce mois; pour réponse auquel je vous dirai que, pour avoir de vous des avis sûrs sur les deux articles

[1] Vom 9. Januar ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 144. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 432. — [3] Dieser Erlass liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 7. — [5] Vom 12. Januar ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 145.

dont il est question,[1] je vous laisse volontiers le temps qu'il faut, afin de les vérifier au possible et m'en donner des notices exactes.

Ce que vous me dites du voyage de l'Empereur pour accompagner le prince Albert à Presbourg,[2] me fait venir la pensée comme si l'Empereur n'aime pas tout-à-fait d'être vis-à-vis de l'Impératrice, et qu'il saisisse, pour cela, toutes occasions pour s'en absenter.

Il m'a fait un vrai plaisir d'apprendre ce que vous me marquez des idées de la cour où vous êtes, sur les différends de l'Angleterre avec la France et l'Espagne, et de son désir à n'y pas être impliquée. C'est toujours le meilleur parti qu'elle saurait prendre; et comme je suis dans les mêmes sentiments et n'ai nulle envie de me mêler aucunement des susdites brouilleries, ainsi la tranquillité de l'Allemagne saura être conservée, d'autant plus qu'il n'y ait aucun des États de l'Allemagne qui eût intérêt de se mêler de ces brouilleries, et qui ne dût plutôt laisser vider les susdites puissances entre elles leurs querelles, sans en prendre part.

Nach dem Concept. Federic.

15871. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 12 janvier 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois, et vous sais bien du gré de ce que vous m'avez informé au moins en quelque façon des idées que vous avez de la tournure que les choses sauront prendre à la cour danoise, dans le cas que le Roi régnant à présent vînt à manquer.[3] Au reste, selon les circonstances de la maladie de ce Prince que vous marquez, il pourra bien traîner encore jusqu'à trois mois, avant qu'il finisse.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 15858. — [2] Vergl. S. 1. — [3] Vergl. S. 7. 11. Borcke hatte das Verhältniss des Kronprinzen zu den einzelnen Ministern geschildert und hinzugefügt: „Je ne crois pas qu'en considérant toutes ces circonstances, on doive s'attendre à des changements dans le ministère pendant les premiers trois ou quatre mois et jusqu'à ce que le jeune Roi aura eu le temps de vaincre sa première sensibilité et de prendre langue avec quelques autres personnes que celles qui l'ont assiégé jusqu'ici. . . Pour le système des affaires politiques, il ne faut pas espérer qu'il y ait rien de changé, avant qu'il y ait des changements dans le Conseil; car tant que l'harmonie subsistera entre le baron Bernstorff, le comte Moltke et le sieur de Reventlau, et que le maître n'entendra que leurs raisons et leurs sentiments, on sera toujours français dans le cœur et en effet, quelques traités qu'on puisse se résoudre à conclure avec d'autres puissances."

15872. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg übersenden, Berlin 12. Januar, ein ihnen vom sächsischen Gesandten Stutterheim überreichtes Schreiben des sächsischen Ministeriums, d. d. Dresden 4. Januar, in welchem die Namen der für die Handelsverhandlungen mit Preussen[1] ernannten Commissare (Generalbergwerkscommissarius von Heynitz[2] und Kammerrath Just) mitgetheilt wurden. „Ce ministère observe, en même temps, que le meilleur moyen, selon lui, de parvenir promptement au but désiré, serait de convenir d'avance de principes fixes et certains sur le commerce des foires, sur le transit, sur la sortie des marchandises et sur ce qu'on appelle le *consumo*, d'après lesquels les commissaires puissent décider sans longueurs tous les cas particuliers qui se présenteraient."

Die Minister berichten ferner, dass Stutterheim angedeutet habe, sein Hof werde Torgau zum Ort der Verhandlungen vorschlagen, dass er aber dann, auf Finckensteins Einrede, bemerkt habe, sein Hof werde mit jeder vom Könige vorgeschlagenen Stadt einverstanden sein.

Nach der Ausfertigung.

Berlin, 13 janvier 1766.

Je vois par le rapport que vous m'en avez fait le 12 de ce mois, les ouvertures que le sieur de Stutterheim vous a faites au sujet des conférences à établir pour l'arrangement des affaires du commerce des Saxons avec nous. Sur quoi je vous dirai que, comme je ne demande rien à ceux-ci relativement à ce commerce, mais que ce sont eux qui recherchent des conférences, il est bien convenable qu'ils viennent négocier dans mon pays; à quel sujet je veux bien leur proposer de choisir entre les deux villes ou de Halle ou de Francfort-sur-l'Oder.

Vous saurez, d'ailleurs, que l'unique affaire qui saura être mise en délibération dans lesdites conférences, ne saura être qu'un arrangement à concerter du commerce des foires de Leipzig et de Francfort-sur-l'Oder; car de toutes les autres choses, déjà arrangées par moi sur un certain pied, il n'en pourra plus être question dans les conférences.

Voilà ce que vous répondrez au ministère saxon à sa lettre ci-close[3] et au sieur de Stutterheim, auquel vous ajouterez, d'ailleurs, que ce que je faisais pour me prêter au susdit arrangement, était par un pur mouvement de complaisance et d'égard pour madame l'électrice douairière de Saxe.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 15862. — [2] Der spätere preussische Minister. — [3] Das demgemäss an das sächsische Ministerium gerichtete Schreiben ist Berlin 18. Januar datirt.

15873. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 13 janvier 1766.

Je reçois votre dépêche du 27 du mois dernier de décembre. Voilà ainsi une nouvelle complaisance que le comte Panin me demande, en ce que je doive remettre à la cour de Russie la décision de mes différends avec les Polonais touchant la nouvelle douane.[1] Quand sera-ce donc que finiront toutes ces complaisances qu'on me demande l'une sur l'autre? Et comme il me paraît que la susdite cour veut être juge et partie dans ceci, j'aurai ainsi à négocier cette affaire non seulement en Pologne, mais encore à Pétersbourg. Selon le plan que je m'avais fait sur ces différends avec les Polonais, je les aurais laissé dormir jusqu'à la nouvelle Diète qu'on va assembler en Pologne, où alors chacun ferait ce qu'il pourrait; car je suis bien en doute encore sur ce que la Russie pourra disposer de la Diète, comme elle le voudra, et s'il n'y en arrivera qu'on y laissera là tout comme il a été, et qu'il ne sera rien de l'abolition de la nouvelle douane. Si vous me demandez ainsi si j'aime à remettre à la cour de Russie la décision de la susdite affaire, je ne vous dissimule pas que je vous réponde que non. Mais, par considération pour cette cour, je veux bien avoir la complaisance pour elle de lui dire que oui, en m'attendant, cependant, que ce sera aussi la dernière complaisance qu'elle me demandera, afin que ceci n'aille pas à l'infini. Ce sont mes sentiments que je vous confie pour votre direction, afin que vous agissiez, en conséquence, avec la prudence et la modération requises.

Federic.

P. S.

Vous recevrez de mes ministres le mémoire justificatif sur les affaires de Pologne que vous avez souhaité d'avoir.[2]

Nach dem Concept.

15874. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 13 janvier 1766.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois, et vous sais gré des notions préalables que vous m'avez données à l'égard des deux points dont il s'est agi dans ma lettre du 28 dernier;[3] vous continuerez,

[1] Vergl. Nr. 15859. — [2] Cabinetserlass an Finckenstein und Hertzberg, Berlin 14. Januar; daraufhin Ministerialerlass an Solms vom 18. Januar mit der Beilage: „Mémoire servant à justifier les principes de Sa Majesté le roi de Prusse par rapport à la nouvelle douane générale qui a été établie à la diète de Varsovie de l'année 1764." — [3] Liegt nicht vor. Ueber den Inhalt des Berichts von Thulemeier vergl. Nr. 15876.

cependant, de faire des recherches là-dessus, afin de m'en donner des éclaircissements avec autant d'exactitude qu'il vous sera possible.

Ce que je crois, en attendant, de donner lieu aux froideurs qu'on croit remarquer entre les cours de Vienne et de France,[1] ce sont, peut-être, les grandes liaisons où l'autre cherche d'entrer avec celle de Madrid, et qui donnent de la jalousie à la dernière; sur quoi, cependant, vous tâcherez de me donner des éclaircissements précis.

Nach dem Concept. Federic.

15875. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 14 janvier 1766.

Mon ministère, m'ayant remis ce rapport[2] que, par inadvertance, vous lui aviez adressé pour me rendre compte des suites de la commission dont vous êtes chargé vis-à-vis du ministre d'Espagne,[3] je vous dirai là-dessus que, sur ce qui regarde la circonstance du tarif à égaliser sur le pied de celui de France, vous avez devant vous mes instructions,[4] et qu'il faut que vous négociez en conséquence. Et comme le marquis de [Puente Fuerte][5] a paru être choqué de votre demande pour régler notre tarif sur le pied de la France, vous lui proposerez de le mettre sur celui des Anglais; ce qu'il faut bien que je laisse à votre habileté pour y agir aussi bien que vous saurez, afin de remplir mes vues conformément à votre instruction.

Nach dem Concept. Federic.

15876. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 15 janvier 1766.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois. Quant aux deux articles sur lesquels je souhaite d'avoir des notions sûres,[6] une bonne lettre que j'ai eue de Hollande,[7] me marque comme quoi il n'était pas à douter que la nouvelle de l'accession de la cour où vous êtes, au pacte de famille ne soit destituée de fondement, que, tout au contraire, il était constaté que l'intelligence entre les cours de Vienne et de Versailles était altérée, et que, selon les apparences, elles étaient très éloignées de recourir à de nouveaux engagements; dont on n'avait pu pénétrer assez jusqu'à présent les motifs qui puissent avoir occasionné ce changement, mais qu'il était toujours sûr que les affaires d'Italie n'y entraient pour rien.

[1] Vergl. Nr. 15854. — [2] Das Postscriptum des Berichtes vom 7. Januar. — [3] Vergl. Nr. 15868. — [4] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15752. — [5] In der Vorlage verschrieben: „Fuentes". — [6] Vergl. Nr. 15858. — [7] Bericht Thulemeiers, Haag 7. Januar, vergl. Nr. 15874.

Je vous communique ceci pour vous aider dans vos recherches pour bien approfondir tout sur vos lieux et pour me donner ensuite des notions sûres et exactes sur ce que vous en aurez appris de sources.

Nach dem Concept. Federic.

15877. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 16 janvier 1766.

Le comte de Woronzow, ministre de Russie, m'ayant adressé, par votre entremise, une provision du tabac d'Espagne,[1] je n'ai pas voulu tarder à lui en témoigner ma reconnaissance par la tabatière que je vous envoie à la suite de cette lettre. Vous aurez soin de la lui présenter de ma part et de lui témoigner dans les termes les plus polis et les plus affectueux combien j'étais sensible à cette marque de son attention; que je lui en conserv[er]ais toujours un souvenir reconnaissant, et que, comme je connaissais tout le prix de son mérite personnel et de ses sentiments, je saisirais avec empressement toutes les occasions qui se présenteraient, pour le convaincre du cas que j'en faisais, et du plaisir que je trouverais de contribuer à sa satisfaction, d'une façon qui ne lui laisserait pas douter de ma parfaite estime pour lui.

Nach dem Concept. Federic.

15878. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 16 janvier 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait [le] 31 du mois dernier de décembre. Comme ma dernière lettre du 13 de ce mois[2] comprend tout ce que je puis vous dire au sujet de l'arbitrage que la cour de Russie souhaite de faire à la réquisition du roi de Pologne touchant l'affaire des douanes de Pologne, je vous y renvoie, de sorte que vous saurez en témoigner au comte Panin, en termes convenables au sujet, mon acquiescement à la décision de l'Impératrice comme une nouvelle marque de ma complaisance pour elle.

Je ne saurais, avec tout cela, vous dissimuler, quoique pour votre seule connaissance, que, quand vous dites dans votre rapport qu'aussitôt que les conseils de l'Impératrice parviendraient là-dessus au roi de Pologne, lesdites douanes seraient suspendues et enfin abolies entièrement dans la prochaine Diète, vous saurez bien vous tromper dans vos conjectures, et cela non seulement, parceque le roi de Pologne n'est pas tout-à-fait le maître de tourner les choses à son gré dans les

[1] Vergl. S. 9. — [2] Nr. 15873.

délibérations de son Conseil, dont je vous ai déjà communiqué des preuves,[1] mais qu'encore j'ai lieu de douter que la cour de Russie pourra gouverner la Diète prochaine de telle façon que celle-ci fasse ses volontés de manière que la douane nouvelle soit entièrement abolie. . . .

Nach dem Concept. Federic.

15879. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Berlin, 16 janvier 1766.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 1er et du 5 de ce mois; sur lesquelles je suis bien aise de vous faire remarquer qu'outre ce que vous dites de la défiance qu'il faut avoir sur les propos que le baron d'Uexküll tient sur les affaires du Duc, il est contre la vérité, quand il a aventuré de dire que le Duc serait culbuté en peu et dans de grandes détresses,[2] vu qu'il reste toujours à ce Prince un revenu de 700 000 florins, suffisant à entretenir son domestique, pourvu qu'il veuille le retrancher sur un pied décent et raisonnable.

Nach dem Concept. Federic.

15880. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 17 janvier 1766.

Je reçois le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, et vous sais gré de la communication de la pièce que vous y avez insérée dans toute son étendue.[3] Ce sera un nouveau sujet d'embarras pour la cour de Suède qui ne laissera pas de la commettre avec celle de France, de sorte que ses affaires prendront partout une mauvaise tournure, à quoi, cependant, je ne sais remédier en rien.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15844. — [2] Vergl. dazu Bd. XXIV, Nr. 15835. — [3] Dieses Stück war der Entwurf einer Note, in welcher der König von Schweden Verwahrung einlegte gegen die Erklärung des Königs von Frankreich, dass die mit Schweden abgeschlossene Convention über die Zahlung rückständiger Subsidien (vergl. Bd. XXIV, 431) ipso facto als null und nichtig angesehen werden solle, wenn sie die Veranlassung biete für die beabsichtigte Absetzung mehrerer Mitglieder der Kanzlei, nur weil sie für die Convention gestimmt hätten; König Adolf Friedrich erklärte, so wenig er Eingriffe in die inneren Angelegenheiten seines Staates dulden werde, ebenso wenig könne er seinen unbestrittenen Anspruch auf die rückständigen Subsidien aufgeben.

15881. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

[Berlin, 19 janvier 1766.][1]

Votre rapport du 11 de ce mois m'a été fidèlement remis. Le public n'a pas tout-à-fait tort, quand il soupçonne le comte Poniatowski d'intrigues et d'artifices qu'il voudra employer auprès de son frère le roi de Pologne;[2] mais je suis persuadé que tout y restera sans effet, et qu'il ne réussira nullement. . .

Federic.

Nach dem Concept.

15882. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 19 janvier 1766.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, et ne saurais qu'être content de l'attention que vous avez pour entretenir le roi de Pologne dans de bons sentiments et de le prévenir sur toutes les intrigues des cours malintentionnées à mon égard.[3] Comme son frère, le prince Poniatowski, se trouvera actuellement à Varsovie, et que le public à Vienne soupçonne de son voyage subit qu'il s'agit des nouvelles intrigues qu'il voudra y employer pour faire prendre à son frère, le roi de Pologne, des liaisons avec la cour de Vienne,[4] j'ai tout lieu de me persuader qu'il n'y réussira pas; vous ferez, cependant, toujours bien d'observer ses allures et de continuer, d'ailleurs, de me faire vos rapports sur ce qui peut intéresser mes affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

15883. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 20 janvier 1766.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez [faits] du 11 et 14 de ce mois; dont le dernier m'a appris la nouvelle de la mort du roi de Danemark,[5] évènement qui, à la vérité, et dit à vous seul, n'est pas une grande perte pour le système public de l'Europe. En attendant, vous ne manquerez pas de vous acquitter des compliments usités dans ces occasions envers le nouveau Roi.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Das Datum nach der Antwort Rohds, Wien 29. Januar. — [2] Vergl. Nr. 15882. — [3] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15843. — [4] Vergl. Nr. 15881. — [5] Der König war am 14. Januar gestorben. Vergl. S. 12.

15884. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 21 janvier 1766.

Le sieur de Thulemeier à La Haye ayant eu des ordres de votre expédition pour solliciter là-bas le payement d'une ancienne dette que la province de Clèves a encore à demander à la charge des États-Généraux,[1] j'apprends qu'en exécutant ces ordres, il y va avec trop de chaleur, jusqu'à se servir même de termes impolis et grossiers.[2] Comme ce n'est point mon intention, et qu'outre la modération décente avec laquelle je veux que cette affaire-là soit traitée, j'ai mes motifs particuliers pour que l'affaire susdite doive dormir et rester suspendue jusqu'après la majorité du Prince-Stathouder déclarée,[3] où alors je veux que vous devez demander préalablement mes ordres, avant qu'elle sera rentamée, vous vous y conformerez et avertirez incessamment le susdit sieur de Thulemeier, afin qu'il suspende ses négociations sur cette affaire jusqu'à nouvel ordre.[4]

Cela ne doit, cependant, point vous empêcher à travailler aux mémoires qu'il faut pour expliquer le droit fondé de la province de Clèves par rapport à sa prétention; au sujet desquels vous observerez, néanmoins, qu'il n'y entre pas de termes choquants ou grossiers, mais que plutôt tout y soit couché en expressions modérées et décentes. Sur quoi vous vous dirigerez et ne manquerez pas de mettre ensuite ces mémoires sous mes yeux pour avoir mon approbation.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Am 21. December 1765 hatten die Minister Thulemeier eine Denkschrift über diese Ansprüche zugesandt, die auf holländische Einquartirungen in den Kriegen von 1639 bis 1672 zurückgingen und rund 2 Millionen Thlr. betrugen. Mit der Geltendmachung dieser Ansprüche hatte sich der König auf Vorstellung des Generaldirectoriums und des Departements der Auswärtigen Affairen in einem Erlass vom 26. Juli 1765 einverstanden erklärt, mit dem Hinzufügen: „Inzwischen Se. Königl. Majestät wenig Vertrauen haben, dass solches etwas effectuiren wird." — [2] Wahrscheinlich ist diese Nachricht dem König durch den Prinzen Ludwig von Braunschweig zugekommen. — [3] Mit Vollendung seines 18. Lebensjahres am 8. März 1766 wurde der Prinz für grossjährig erklärt. — [4] Demgemäss Ministerialerlass an Thulemeier, Berlin 23. Januar. Die Haltung des Königs in dieser Frage erklärt sich aus dem Wunsche, die Verhandlungen über eine Heirath zwischen dem Prinzen-Statthalter und der Prinzessin Wilhelmine von Preussen zu erleichtern. Vergl. Bd. XXIV, 419. Am 21. Januar schreibt Finckenstein an Hertzberg über diesen Erlass des Königs: „Je sens à peu près d'où partent les insinuations qui ont été faites, et quels sont les motifs qui engagent le Roi à surseoir cette affaire."

15 885. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 21 janvier[1] 1766.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois, avec la lettre du Prince héréditaire que vous y aviez jointe, et à laquelle je vous adresse ma réponse ci-close[2] pour la lui faire parvenir.

Quant à ce que vous me marquez de ce que vous avez appris au sujet des motifs du refroidissement remarqué entre les cours de Vienne et de Versailles,[3] vous continuerez, sans cependant vous faire trop remarquer, de faire vos recherches afin d'approfondir, s'il y [a] moyen, cette affaire, dont alors vous me ferez votre rapport ultérieur.

Pour ce qui regarde la spécification exacte[4] que le ministre d'Espagne est venu vous demander, je vous dirai que je la ferai dresser d'abord et vous l'envoyer à l'ordinaire qui vient.[5]

Au surplus, je n'ai pas voulu laisser passer celui d'aujourd'hui, sans vous marquer que j'ai mes motifs pourquoi je veux que vous devez laisser reposer dès à présent l'affaire de la prétention des états de Clèves à la charge des États-Généraux de la République et suspendre d'en parler jusqu'à ce que vous aurez reçu de nouveaux ordres de mes ministres du département des affaires étrangères;[6] à quoi vous devez vous conformer.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 886. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE DE BRUNSWICK A LONDRES.

Berlin, 21 janvier 1766.

La lettre du 8 de ce mois que Votre Altesse m'a écrite, m'a donné un nouveau témoignage de Son attention, en m'apprenant les nouvelles y comprises, dont je Lui sais tout le gré auquel vous saurez vous attendre de ma part. Je crois, cependant, d'y pouvoir vous faire remarquer que, si le retour au ministère anglais du sieur Pitt ne se fera autrement qu'après le rétablissement préalable du dernier système de feu roi d'Angleterre et après une union étroite avec moi,[7] le terme de cet évènement ne sera pas si proche qu'apparemment l'on se le persuade, et que, quant au traité de commerce à faire avec la Russie,[8] il pourrait se remontrer bien des obstacles à surmonter, avant que de le

[1] In der Vorlage verschrieben: „juin". — [2] Nr. 15 886. — [3] Vergl. S. 15. — [4] Der Abgaben für die spanischen Waaren bei ihrem ersten Eintritt in preussisches Gebiet. — [5] Das Verzeichniss wurde mit einem Cabinetserlass vom 24. Januar übersandt. — [6] Vergl. Nr. 15 884. — [7] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15 755. — [8] Vergl. Bd. XXIV, 418. 428.

constater. C'est, au reste, avec un plaisir sensible que je vous réitère les assurances de la parfaite estime et des sentiments sincères d'amitié avec lesquels je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

15887. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Berlin, 21 janvier 1766.

L'ordinaire d'aujourd'hui m'a apporté à la fois les rapports que vous m'avez faits du 27 et 31 de décembre, ainsi que celui du 7 de ce mois. Vous direz de ma part à M. Mitchell[1] sur ce que vous me marquez de sa santé trop faible pour voyager dans la saison présente d'hiver, qu'il dépendrait de son bon plaisir de ne partir de là que vers la fin du mois de mars qui vient, et que, quelque satisfaction que j'aurais de le voir ici, il serait néanmoins un article indispensable qu'il eût soin de sa santé, et qu'il la ménageât au possible, pour ne pas l'exposer par presser trop son départ de là.[2]

Au reste, vous continuerez, en attendant, à me faire vos rapports sur ce que vous apprendrez d'affaires intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

15888. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 22 janvier 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois, et suis bien aise de savoir les particularités qu'elle comprend. Il y en a une autre encore dont je souhaiterais d'être informé de vous, savoir si le mariage du Roi à présent régnant avec une des princesses d'Angleterre,[3] concerté du temps de feu son père, prendra consistance ou s'il y aura aussi du changement. Sur quoi j'attendrai votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

15889. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 15. Januar, über die Dauer des Vertrags von Versailles:[4] „Votre Majesté peut être assurée, et très assurée même, . . . qu'on n'y a stipulé aucun terme, sur le pied d'un

Berlin, 22 janvier 1766.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été fidèlement remise. Je suis fort aisé de savoir les

[1] Vergl. S. 4. — [2] Dem zum Gesandten in London bestimmten Grafen Maltzan (vergl. Bd. XXIV, 418) ertheilt der König am 21. Januar die nachgesuchte Erlaubniss, zur Ordnung seiner Angelegenheiten nach Schlesien zu reisen, bis spätestens zum 14. März, da sich die Abreise Mitchells so lange verzögere. — [3] Prinzessin Caroline Mathilde Posthuma. Vergl. Bd. XXIV, 104. — [4] Vergl. Nr. 15858.

traité permanent et auquel les deux parties contractantes sont liées constamment, jusqu'à ce qu'elles conviennent entre elles de l'anéantir ou de le changer, ou, pour mieux dire, qui ne durera autant que l'une ou l'autre des deux cours n'y trouvera plus sa convenance."

Ueber den Beitritt Oesterreichs zum bourbonischen Familientractat[1] berichtet Rohd: „S'il s'est jamais agi de cette accession, les obstacles qu'on a rencontrés, en ont fait tomber la négociation, de manière qu'elle n'a pris aucune consistance."

circonstances qu'elle comprend touchant l'alliance entre les cours de Vienne [et de Versailles] et de ce qui regarde le pacte de famille. J'y compte d'autant plus que de bonnes lettres de Hollande m'ont confirmé également ces circonstances,[2] ainsi qu'il faut bien que les notions que vous m'en donnez, soient exactement justes et exactes. Au surplus, quoi qu'on en dise du peu de penchant que l'Empereur montre depuis sa corégence pour le système avec la France, je crois, cependant, que, quand [il] sera entré plus dans les affaires que jusqu'à présent, il ne voudra pas changer du parti.

Quant au mémoire du sieur de Friess[3] que vous avez joint à votre dépêche, et à sa demande pour lever les péages sur l'Elbe qu'on exige actuellement, vous lui direz honnêtement que, comme il n'y avait rien de réglé entre moi et la cour de Vienne par rapport au commerce, il restait libre à chacune des deux cours de faire tels arrangements à ce sujet qu'elle trouvait de sa convenance.

Nach dem Concept.

Federic.

---

15 890. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 23 janvier 1766.

L'extrait ci-joint d'une dépêche[4] que je viens de recevoir du sieur de Rexin, vous apprendra ce qu'il marque au sujet du mauvais procédé dont quelque régimentaire en Pologne, prétextant d'avoir des ordres de sa cour là-dessus, a usé envers le sieur Frangopulo, lorsque, chargé de mes dépêches pour Constantinople et muni dûment de passe-port, il est

[1] Vergl. Nr. 15 858. — [2] Vergl. Nr. 15 854. 15 874. 15 885. — [3] D. d. Wien 8. Januar. Baron Friess, ein wiener Bankier, besass ein zehnjähriges Monopol für den Handel mit Schiffsholz in Böhmen. — [4] D. d. Konstantinopel 28. November 1765.

passé par Horodenka.[1] Sur quoi ma volonté est que vous devez en instruire le résident Benoît, afin de relever cette affaire comme il faut à la cour de Varsovie, et que, d'ailleurs, vous en fassiez aussi communication au comte de Solms pour l'informer de cette extravagance de la part des Polonais et de la mauvaise volonté qu'ils tâchent de me témoigner en chaque occasion.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

15891. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 janvier 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois. J'espère que vous saurez m'informer de quels arrangements il s'est agi pour le gouvernement de l'intérieur de l'empire qui, en conséquence de votre rapport, [ont] tenu entièrement occupé le ministère de Russie. En attendant je me persuade qu'il n'y a eu rien de dangereux là-dessus ni qui eût pour objet quelque fermentation ou mécontentement contre le gouvernement présent. . .

Nach dem Concept. Federic.

15892. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Berlin, 23 [janvier][3] 1766.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois; qui ne me présente aucun autre objet pour vous répondre sinon à ce que vous me marquez de ce qu'on était fort intrigué là-bas des bruits qui s'y débitaient, comme si j'étais sur le point de renouer avec la France, et auquel sujet je vous dirai que ce ne sont que des visions toutes pures et mal controuvées que ces bruits-là, auxquels vous ne devez pas hésiter de donner un démenti et de faire entendre là où il faut, que je garderais envers tous une exacte neutralité et ne contracterais aucune liaison ni avec la France ni avec quelque autre puissance, d'autant moins que leurs différends ne me regardaient aucunement.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Frangopulo (vergl. Bd. XXIV, 335) war, dem Extract zufolge, „von einem Unterofficier und etlichen Gemeinen auf vorgeschützten Befehl des Grand-Régimentaires Dzieduszyki arretiret und nach Versiegelung seiner Effecten unter einer Escorte zu ihm nach Zulkow gebracht worden". Dzieduszyki war Regimentarius von Podolien. — [2] Die an Benoît und Solms demgemäss ergangenen Ministerialerlasse sind Berlin 25. Januar datirt. — [3] In der Vorlage verschrieben: „juin".

15 893. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Schulenburg berichtet, Stuttgart 12. Januar, dass die Deputirten des Herzogs von Württemberg vor dem Reichshofrath in Wien erklärt hätten,[1] „que les états de Württemberg avaient d'abord montré, au commencement de la dernière guerre, qu'ils ne cherchaient que mettre des obstacles, suivant leur coutume, à tout ce que le Duc avait voulu entreprendre, pour le faire manquer à ses devoirs qu'il avait comme état de l'Empire, et au respect qu'il devait aux ordonnances de l'Empereur; et qu'eux, non contents de ce qu'ils venaient de faire, avaient poussé l'affaire si loin de s'attacher non seulement aux cours qui firent la guerre à Sa Majesté Impériale, et contre lesquelles celle de l'Empire fut décidée à la diète de Ratisbonne, et dont ils étaient effectivement soutenus à présent, mais aussi qu'ils avaient fait, de temps en temps, toutes les chicanes possibles au Duc à cause du militaire, quoique le roi de Prusse fût déclaré l'ennemi de l'Empire — ce qui était une circonstance à ne perdre point de vue — et quoique son ministre à Ratisbonne le baron de Plotho avançât même que le Roi son maître regarderait tous les états de l'Empire, même ceux qui n'avaient envoyé que leur contingent à l'armée de l'Empire, comme ses ennemis déclarés, et qu'il les traiterait comme tels. C'étaient donc les états qui avaient contraint le Duc d'employer des expédients, sans lesquels il fut impossible à satisfaire aux intentions de Sa Majesté Impériale, auxquelles les états avaient toujours résisté, et c'était par cette raison que le Duc croyait que Sa Majesté Impériale rejetterait non seulement ce grief de ses états, mais qu'elle leur donnerait aussi à connaître que le Duc eut raison fondée de s'en servir contre eux."

Berlin, 23 janvier 1766.

Je vois, par votre rapport du 12 de ce mois, en quels termes ont consisté proprement les discours indécents que les députés du duc de Württemberg se sont émancipés de tenir dans une des conférences qu'ils ont eue avec la commission aulique à Vienne. Sur quoi je veux bien vous dire en réponse que le meilleur et le plus sûr est de n'en rien relever présentement, mais bien en conserver le souvenir au Duc pour la lui garder bonne en temps et lieu.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 894. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 26 janvier 1766.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été bien remis, et [je] veux bien vous dire sur ce que vous me marquez des conjectures qu'on fait là-bas où vous êtes, sur les suites apparentes des différends entre l'Angleterre et les deux cours de Bourbon,[2] que, selon toutes les nouvelles qui me sont venues d'autre part, les Français se relâchent au sujet du payement des billets de Canada et se prêtent à satisfaire les Anglais. Je ne sais pas encore si la cour de Madrid agit de même par rapport

[1] Vergl. dazu Bd. XXIV, Nr. 15 849. — [2] Rohd hatte berichtet: „Les cours de Versailles et de Madrid ne travaillent qu'à gagner du temps; c'est à quoi butent tous leurs échappatoires. Dès qu'ils auront gagné celui qu'il leur faut, ils lèveront le masque pour montrer les dents aux Anglais."

aux demandes des Anglais à sa charge, mais, comme les Français commencent de mettre de l'eau dans leur vin, cela me paraît marquer que l'Espagne y suivra et se relâchera de même de sa raideur, par se préparer à s'arranger avec les Anglais.

Au surplus, on m'a voulu dire ici que la Reine-Impératrice douairière est devenue fort mélancolique et s'est jetée dans une grande dévotion, de sorte que, quoiqu'on lui adresse les affaires regardant le gouvernement, elle n'en prend néanmoins guère part. Comme je suis curieux de savoir si ce qu'on a prétendu m'assurer là-dessus, est conforme à la vérité ou non, je serai bien aise que vous m'en informiez exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

15895. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 26 janvier 1766.

J'ai reçu votre rapport du 10[1] de ce mois. Je ne suis pas encore informé de quoi il s'agit proprement dans ce mémoire que le comte Panin vous a accusé que les ministres de Pologne eurent remis au sieur Benoît touchant le nouveau plan de fabrication de monnaies de Pologne. Mais, quoi qu'il en soit, ne voilà-t-il pas encore une nouvelle complaisance qu'on me demande,[2] et ne cesserez-vous jamais de m'inquiéter par vos rapports de toutes les complaisances qu'on me prétend? Souvenez-vous de ce que je vous ai écrit à ce sujet par ma lettre du [13].[3] Cependant, pour répondre au comte Panin, vous lui direz, quoique en termes modérés, qu'il serait présentement déjà informé de l'insulte que les Polonais m'avaient faite en faisant arrêter chemin faisant le courrier qui avait été dépêché pour porter le rappel au sieur de Rexin, et que le régimentaire qui avait exécuté l'insulte, n'avait pas hésité de dire que c'était par ordre de sa cour qu'il le faisait, tout selon le factum que mes ministres vous ont déjà communiqué par leur dernier rescrit.[4] Que, comme il me fallait avoir une satisfaction due de cet affront public, avant que je saurais négocier sur aucune affaire avec la cour de Pologne, il fallut bien suspendre aussi celle dont il s'agit à présent, et attendre qu'on m'eût fait raison d'un affront bien extraordinaire, que même pendant tout le temps de règne des rois saxons en Pologne on n'eut pas essayé. . .

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: „11". — [2] Panin liess den König durch Solms ersuchen, seine Zustimmung zu dem letzten polnischen Mémoire zu geben, in welchem die nach dem Wehlauer Vertrage erforderliche Einwilligung Friedrichs bei der Münzveränderung in Polen erbeten wurde. Vergl. dazu Bd. XXIV, 423. — [3] Nr. 15873. — [4] Vergl. Nr. 15890.

15896. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 27 janvier 1766.

Mes dernières lettres de La Haye[1] m'apprennent que l'emprunt que la cour où vous êtes, a négocié en Hollande,[2] est bien inférieur à celui qu'on l'avait débité d'abord, et que le capital en est de deux millions et demi de florins de Hollande, à quatre pour-cent par an, et cela pour douze années consécutives, à commencer du 1er mars prochain, jusqu'au 1er mars 1778. Qu'on remboursera le capital en quatre termes, dont le premier aura lieu le 1er de mars 1775, le second 76, le troisième 77 et le dernier 78. De quoi j'ai trouvé à propos de vous informer, seulement pour votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

15897. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 27 janvier 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 14 de ce mois. Nonobstant les assurances qu'on vous a données qu'il n'y avait rien de décidé par le comité secret sur un emprunt à faire dans le dehors[3] qu'il regardait, d'ailleurs, comme la dernière et la plus onéreuse de toutes les sources, je sais, cependant, par une voie bien sûre[4] qu'on négocie actuellement de la part des états de Suède pour un emprunt d'argent que ceux-ci veulent lever à Gênes, et dont ils promettent d'être caution. Il est vrai que cette négociation se traite encore dans le dernier secret; c'est aussi pourquoi je ne vous en parle que pour votre seule connaissance.

J'attends, au surplus, que vous continuiez à me faire vos rapports sur ce qui pourra mériter mon attention.

Nach dem Concept. Federic.

15898. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 29 janvier[5] 1766.[6]

La dépêche que vous m'avez faite du 22[7] de ce mois, m'a été fidèlement remise avec la copie du traité de Versailles que vous y aviez jointe. Je ne veux pas douter que ce soit la copie du corps du traité, et que la traduction en ait été faite fidèlement conforme à son

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 21. Januar. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 354. — [3] Vergl. Nr. 15869. — [4] Bericht Rohds, Wien 18. Januar. — [5] Vom 28. Januar ein Schreiben an d'Argens in den Œuvres, Bd. 19, S. 406. — [6] In der Vorlage verschrieben: „1765". — [7] In der Vorlage verschrieben: „23".

original français, mais je crois avoir tout lieu de présumer qu'il y a d'autres articles séparés et secrets encore qui ne s'y trouvent pas, par le mystère qu'on a fait de ces derniers.

Je vous remercie, d'ailleurs, des anecdotes différentes relativement à l'Empereur régnant, dont vous avez eu l'attention de m'en informer. Je ne doute pas du ménagement qu'il garde encore pour l'Impératrice sa mère; avec cela, cependant, je ne saurais m'imaginer que cette considération sera permanente, quand ce Prince entrera plus qu'il ne fait encore, dans les affaires, où alors je présume que ledit ménagement cessera, et qu'il s'élèveront des dissensions et des tracasseries parmi eux.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 899. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 29 janvier 1766.

Je me souviens que, lorsque le jeune comte de Woronzow, à présent ministre de Russie à La Haye, fit quelque séjour ici,[1] il vous communiqua confidemment un recueil de différents traités et autres pièces intéressantes qu'il avait eu soin d'assembler pour son usage, et au sujet duquel vous me fites alors votre rapport. Comme je crois avoir remarqué, parmi ces pièces, une copie du traité de Versailles, fait et signé le 1er de mai 1756, et que le sieur de Rohd, mon ministre à Vienne, m'a envoyé, à la suite de son dernier rapport,[2] une copie d'une traduction allemande, faite de ce traité, à ce qu'il prétend, fidèle à son original français, je vous la joins ci-close et serai bien aise que vous la confrontiez et collationniez avec celle que vous avez eue du susdit comte de Woronzow, et que vous me marquiez ensuite si elles se trouvent conformes l'une à l'autre ou si vous y remarquez de la différence.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

15 900. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Berlin, 30 janvier 1766.

Je viens de recevoir les rapports que vous m'avez faits du 14 et du 17 de ce mois. Il m'a fait plaisir d'en apprendre qu'à juger par les nouvelles propositions que M. de Guerchi[3] vient de faire au ministère anglais,[4] il ne paraisse nullement que les deux cours veuillent venir à une rupture; mais, comme vous ne m'avez rien annoncé de

[1] Vergl. S. 9 Anm. 5. — [2] Vergl. Nr. 15 898. — [3] Der französische Gesandte in London. — [4] Ueber die Schuldverschreibungen von Canada, vergl. S. 24.

l'état où se trouvent actuellement les différends avec l'Espagne touchant l'affaire de Manille, au sujet de laquelle je désire fort de savoir où l'on est et s'il y a à espérer un accommodement, je veux que vous m'en fassiez encore votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

15901. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 30 janvier 1766.

Je ne saurais qu'accuser aujourd'hui la réception de votre rapport du 24 de ce mois et qui ne me laisse aucun sujet pour vous répondre sinon que, content de ce que vous y marquez touchant le ministre d'Espagne, il me faut attendre, au reste, la réponse qu'il aura de sa cour.[1]

Nach dem Concept. Federic.

15902. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 31 janvier 1766.

J'ai vu par le rapport que vous m'avez fait, ce que vous me marquez relativement au traité offensif des cours de Vienne et de Versailles, signé le 30 décembre 1758.[2] Comme je souhaiterais, cependant, de savoir le temps de la durée de ce traité et à combien d'années il se trouve fixé, selon que cela est d'usage dans tous les pareils traités pour stipuler un certain temps de [leur] durée, je serai bien aise que vous vous expliquiez sur ce point encore.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15903. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 1er février 1766.

Je vois avec surprise par votre rapport du 31 de janvier que le traité dont il s'y agit,[3] ne doit avoir été fixé pour aucun temps limité. Quoique vous sentiez que les stipulations de ce traité ont été en effet annulées par celui de Hubertusburg, j'ai, néanmoins, de la peine à croire que les parties contractantes du susdit traité ne se soient pas avisées

1 Ueber den Handelsvertrag, vergl. S. 20. — 2 Eine Copie dieses Vertrags hatte Woronzow nach Finckensteins Bericht vom 30. Januar übergeben, vergl. Nr. 15899. — 3 Vergl. Nr. 15902.

de fixer un certain temps ou nombre d'années limitées pour sa durée, comme cela se pratique régulièrement, aussi souvent qu'on convient sur de semblables traités; ce que vous tâcherez de mieux approfondir encore.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15904. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

Berlin, [février 1766].

C'est avec satisfaction que j'ai vu les extraits que vous avez joints à la suite de votre lettre du 31 janvier,[1] et qui m'ont donné lieu à être bien content de votre application pour vous acquérir la connaissance du train des affaires dont il s'agit.

Federic.

Nach dem Concept im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

15905. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 25. Januar: „Si le malheur voulait que la France, plutôt que de donner une satisfaction honnête aux Anglais sur leurs griefs, préfère de courir les risques d'une nouvelle guerre, et qu'ainsi le feu se rallumât entre ces deux puissances, il y a toute apparence que la cour de Vienne n'y prendrait aucune part, tant que la guerre ne gagnerait point en Europe, et qu'en tout cas, si la France se trouvait à même de pouvoir réclamer le secours stipulé par le traité de Versailles, l'autre serait obligée enfin de lui envoyer les 24000 hommes, en vertu de ce traité-là, mais qu'elle n'irait pas plus loin, et qu'en même temps elle éviterait avec le plus grand soin tout ce qui pourrait l'entraîner dans cette guerre. Le charme que la France paraît avoir mis sur elle, est rompu. On reconnaît, de plus en plus, que l'intérêt d'État veut absolument ici qu'on maintienne la paix, tant qu'on ne sera pas attaqué directement, afin de gagner le temps qu'il faut pour acquitter les dettes. C'est là le grand point auquel tendent les principales mesures qu'on prend ici, mais où, malgré cela, l'on n'arrivera peut-être pas dans vingt ans encore.

Un autre point en est la suite nécessaire, c'est de ne plus songer à reconquérir, mais de mieux cultiver les belles provinces qu'on possède, surtout du côté de la Hongrie, en débouchant le commerce avec l'Italie, en faisant valoir le produit des mines et en donnant de l'encouragement aux fabriques.

Il est sûr que l'Empereur n'est point du tout porté pour un système offensif, mais qu'en revanche il se défendra opiniâtrément, s'il est attaqué, et que son intention est alors de se mettre lui-même à la tête de ses troupes. Quoiqu'il passe pour être réservé, on en sait déjà assez pour conclure qu'il n'aime pas les Français; mais on n'en saurait rien inférer encore des liaisons qui subsisteront entre les deux cours, et quand même ce n'est pas lui, mais l'Impératrice-Reine qui en décide. Il s'est trouvé ici un billet d'elle entre les papiers du feu comte Haugwitz, du temps de la signature de ce traité-là, où elle lui dit: »J'ai été entraînée et forcée à le signer«. Je tiens cette circonstance d'un homme sûr et à portée de la savoir. Elle fait voir au moins que cette Princesse, qui n'a épousé alors qu'à contre-cœur le système

[1] Der Prinz hatte dem König mit seinem Schreiben eigenhändig von ihm aufgesetzte Protocolle über Sitzungen des Generaldirectoriums am 22. und 30. und des Militärdepartements am 23. Januar übersandt.

français, pourrait en être détachée avec moins de difficulté qu'elle n'y est entrée, si les Anglais trouvent à propos de profiter des moments favorables à cela, ou qu'il fût de leur intérêt d'y veiller.

Depuis quelque temps le comte de Châtelet[1] s'est laissé voir plus rarement que de coutume chez le prince Kaunitz, et quand il y vient, ce ne sont plus ces fréquents et longs entretiens qui ne finissaient pas. En revanche, le marquis de Conflans[2] y est d'autant plus assidu, accompagné des deux officiers ingénieurs français, qui sont encore ici de quatre qu'ils étaient, et lesquels me paraissent bien n'avoir pas d'autre motif de prolonger leur séjour de Vienne, que pour observer tout ce qui s'y passe; car le marquis, aussi bien qu'eux, étant logé depuis quelque temps à l'hôtel de France, c'est une espèce de troupe légère qui voltige de tout côté pour prendre langue.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que, depuis la corégence de l'Empereur d'aujourd'hui, le parti français a reçu un échec ici dont le plus ou le moins paraîtrait davantage, si on était à proposer quelque autre système pour sonder le terrain; car je ne vois pas qu'on puisse se départir de celui où l'Impératrice-Reine et son ministère sont engagés actuellement, sans avoir le choix d'un meilleur, d'autant moins que les intérêts d'Italie lui doivent tenir à cœur, et que le mariage de l'archiduchesse Josèphe avec le roi des Deux-Siciles est encore à accomplir. On m'a voulu assurer que le comte de Rosenberg[3] n'ira pas plus loin qu'en Italie, et qu'au lieu de retourner en Espagne, il pourrait bien être nommé pour remplacer le comte Seilern à Londres. Quoique cet avis-là me vienne de fort bonne main, ce n'est pourtant qu'une conjecture encore; mais, si elle se vérifie, on en verra plus clair dans bien d'autres, qui font présumer que la cour de Vienne a envie de retourner à son ancien système de renouer avec l'Angleterre. Il est certain qu'elle remplirait par là les vœux du public de tous ses États."

Potsdam, 2 février 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 25 du mois dernier de janvier, qui m'a fait un sensible plaisir, parcequ'elle m'apprend tout ce que je saurais pu souhaiter pour ma direction. Je conviens qu'il s'y peut trouver peut-être quelques circonstances difficiles à pénétrer d'abord avec toute exactitude; cela n'empêche, cependant, pas que je n'aie tout le contentement possible de cette dépêche, qui peut me servir de guide en bien des affaires, de sorte que je vous suis bien obligé du zèle et de l'application que vous avez témoignés pour me fournir des éclaircissements aussi intéressants que ceux que vous venez me donner. . .

Nach dem Concept. Federic.

15906. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 3 février 1766.

Votre rapport du 25 janvier m'a été remis. Quoique ce qu'il comprend, n'exige guère ma réponse, je suis bien aise pourtant que vous continuiez vos soins pour m'apprendre ce qui se passe, soit d'in-

[1] Der französische Botschafter in Wien. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 490; XXIV, 399. — [3] Der österreichische Botschafter in Madrid.

trigues soit d'autres évènements, à la cour où vous vous trouvez. Il y a, cependant, un article sur lequel je voudrais, par un motif de curiosité, que vous m'informiez, savoir si le général de Finck[1] a là-bas un parti ou non; car, à ce qu'on dit ici, il y doit furieusement intriguer.

Nach dem Concept. Federic.

15907. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 3 février 1766.

J'ai reçu votre rapport du 21 janvier. Telle quelle soit la cause du renvoi du départ du sieur Mitchell des deux que vous marquez,[2] elle me saura être indifférente, pourvu que je sois seulement informé du temps précis et du jour quand il se mettra en voyage pour nous arriver ici. Sur quoi donc vous vous informerez convenablement et me ferez votre rapport, afin que, selon le concert pris entre nos deux cours, je sache arranger également le départ de mon ministre le comte de Maltzan d'ici.

Federic.

Nach dem Concept.

15908. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 février 1766.

Votre rapport du 21 de janvier m'a été remis. Je m'imagine que, quand le comité secret a fait presser par ses députés le Roi pour l'accomplissement du mariage du Prince Royal,[3] ce n'a été que pour le chagriner, vu que je me souviens d'avoir appris par une de vos dépêches antérieures que la nation là-bas n'était pas trop portée pour faire constater présentement ce mariage, parcequ'elle n'aimerait pas de contribuer aux frais qu'il faudrait, à cette occasion, pour former la maison du Prince Royal séparément.[4] Quoi qu'il en soit, vous observerez le train que cette affaire prendra, pour m'en marquer son issue, que je ne saurais pas deviner encore.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der dänische General Friedrich August von Finck, Mitglied des Generalkriegsdirectoriums. Es ist der frühere preussische Generallieutenant, der bei Maxen 1759 gefangen genommen worden war; nach seiner Verurtheilung durch das Kriegsgericht (vergl. Bd. XXIII, 7) und nach Verbüssung seiner Festungsstrafe war er 1764 in dänische Dienste getreten. — [2] Nach Baudouins Bericht war der Termin der Abreise Mitchells (vergl. Nr. 15887) verschoben worden entweder, weil die englische Regierung seinen Einfluss im Parlament noch ausnutzen wollte oder weil er noch eigene Angelegenheiten zu ordnen hatte. — [3] Mit der Prinzessin Sophia Magdalena von Dänemark. Vergl. Bd. XXIV, 416. 417. 430. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 330.

15909. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 février 1766.

J'accuse la bonne réception de votre rapport du 29 de janvier; sur lequel je suis bien aise de vous faire observer que, si la cour de Russie n'a pas été contente de la nomination du prince de Sulkowski[1] pour aller en France comme ministre de Pologne, elle a eu ses fortes raisons là-dessus, puisqu'il est positivement vrai que ce Prince n'est point de ses amis.

Pour ce qui est du dessein de la cour où vous êtes, d'ouvrir un commerce de Trieste avec le port de Cadix, il se peut que cela lui réussisse par rapport aux clincailleries pour en fournir aux Espagnols, mais de vouloir pousser la tentative jusqu'aux Indes, voilà ce qu'il lui manquera.

Comme je vois par le postscript de votre dépêche les raisons que vous avez pour me demander la permission d'aller l'été prochain, pour quelque temps seulement, sur vos terres en Prusse,[2] je vous dirai que je verrai préalablement de faire un bon choix sur quelque sujet à nommer, que je vous enverrai pour le garder quelque temps chez vous là-bas, afin de lui donner toutes les informations qu'il faut, et qui y restera en après comme chargé d'affaires à votre poste pendant le temps que vous en serez absent; car le bien de mon service demande indispensablement qu'il y ait quelqu'un pour observer les gens de là-bas.

Nach dem Concept.

Federic.

15910. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 février 1766.

J'ai reçu votre rapport du 29 janvier; au sujet duquel je ne saurais vous dire en réponse sinon que vous faites fort bien d'observer le comte Poniatowski[3] pour pénétrer ses menées sourdes, car sûrement l'on ne saura du tout pas se fier à lui. Mes lettres de Vienne[4] me marquent, d'ailleurs, qu'il y est venu arriver un courrier de sa part adressé au ministre de Sardaigne le comte Canal,[5] qu'on a fait retourner le 28 janvier à Varsovie. Dans une lettre que ledit comte Poniatowski à jointe à sa femme, il ne lui a marqué qu'en général que tout y allait bien, et qu'elle n'avait qu'à parler au ministre de Sardaigne, si elle voulait savoir des nouvelles.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Fürst August Sulkowski. — [2] Rohd begründete sein Gesuch mit den steigenden Missständen der Verwaltung seiner Besitzungen in der Provinz Preussen. — [3] Vergl. S. 18. — [4] Bericht Rohds, Wien 29. Januar. — [5] Vergl. Bd. XXIV, 430.

15911. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 février 1766.

Comme mes nouvelles de Varsovie[1] viennent de m'apprendre que depuis l'arrivée à Varsovie du comte de Poniatowski, en service autrichien, on n'avait pas pu rien pénétrer au sujet de quelque commission secrète dont il pourrait être chargé de la part de la cour de Vienne; qu'on savait seulement que cette dernière avait beaucoup insisté par lui sur un prompt envoi d'un ministre polonais en France, pour terminer l'affaire de la récognition, et que, d'ailleurs, le susdit comte affectait de dire constamment que la cour de Vienne n'exigeait rien de particulier, et qu'il ne s'agissait encore que d'une amitié vague à établir entre les deux cours, qui ne pouvait faire tort ni à la Russie ni à moi, — je suis, cependant, averti de bon lieu[2] qu'on remarque, à travers de cela, qu'on n'ait nullement perdu l'espérance à Vienne que la bonne intelligence entre moi et l'impératrice de Russie pourra un jour être interrompue, et que c'était le point principal auquel visait la cour d'Autriche, après avoir pu gagner la confiance de celle de Varsovie. J'ai trouvé à propos ainsi de vous communiquer ces particularités pour votre connaissance et direction, afin que vous y preniez attention.

Nach dem Concept. Federic.

15912. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 21. Januar: „Dans un entretien que j'ai pu me procurer ces jours passés avec le comte Panin au sujet des menées sourdes de la cour de Vienne, pour tâcher de mettre de la défiance entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie, des moyens qu'elle met en œuvre pour attirer la Pologne à son système, et de l'inclination marquée des Czartoryski et d'autres seigneurs polonais de se soustraire à l'influence russienne pour se jeter entièrement entre les bras de l'Autriche, — ce ministre est convenu que ces soupçons étaient tous ensemble très fondés, mais que, de plus en plus, aussi il avait sujet de se flatter qu'ils n'auraient aucun des effets que les malintentionnés s'en étaient promis; qu'il était assez remarquable que les Czartoryski favorisaient les menées de la cour de Vienne, et qu'ils contrecarraient les intentions de celle de Russie; qu'il lui paraissait que ce n'était ni par penchant pour l'une ni par haine pour l'autre, mais uniquement pour causer de l'embarras à un parent qui, pour dire les choses comme elles l'étaient, était devenu roi malgré eux; qu'ayant la passion et la longue habitude de gouverner leur patrie par un parti particulièrement attaché à eux, leur politique était aussi d'être opposés toujours au système de leur Roi, tel qu'il fût, dès que celui-ci ne voudrait pas laisser entre leurs mains la direction principale des affaires; que, pour cette même raison, ils chercheraient de tenir celui d'aujourd'hui dans une position continuellement si critique qui l'exposerait à faire des démarches qui l'empêcheraient de gagner de

[1] Bericht Benoîts, Warschau 29. Januar. — [2] Gleichfalls der Bericht Benoîts, Warschau 29. Januar.

la confiance auprès les puissances voisines et du crédit dans sa nation, et qu'il était persuadé que, si ce Prince voulut chercher à s'attacher à la maison d'Autriche, eux-mêmes seraient les premiers à revenir à nous, par le même motif de vouloir conserver leur autorité par un système opposé à celui de leur Roi.

Que, quoi qu'il en était de ces sentiments, qui, jusqu'à présent, avaient indubitablement beaucoup nuit à nos affaires en Pologne et avaient engagé le Roi même à des écarts qu'il aurait dû éviter par considération pour les deux puissances auxquelles il devait sa couronne, il avait pourtant raison de croire qu'il n'y avait rien de perdu pour nous dans ce pays-là, et que la cour de Vienne n'y avait rien gagné d'essentiel pour qu'elle pût se flatter d'avoir obtenu une influence directe dans le gouvernement de la République.

Le comte Panin me dit alors que le roi de Pologne était maintenant plus bas que jamais, que, sentant la supériorité que ses oncles empiètent sur lui, les mauvais conseils qu'ils lui avaient donnés, la précipitation avec laquelle il avait, pour sa part, donné dans les pièges, et le tort qu'il s'était fait auprès de ses deux puissants voisins, ayant eu, de plus, le bandeau arraché de ses yeux par les remontrances sérieuses qui lui avaient été faites de la part de cette cour-ci, il avait reconnu son erreur et, ayant témoigné qu'il ne connaissait de meilleur système pour lui que celui de demeurer attaché à Votre Majesté et à la Russie, il avait promis de ne suivre à l'avenir d'autres conseils que ceux qui lui seraient donnés de la part de ces deux cours.

Ce raisonnement du comte Panin m'ayant paru conforme aux principes que Votre Majesté m'a témoigné dans Ses dépêches qu'Elle désirait de pouvoir lui inspirer, j'ai tâché de les appuyer par les insinuations propres à augmenter sa défiance contre les Czartoryski. Du reste, devant ajouter foi aux assurances qu'il donne sur les sentiments que le roi de Pologne professe d'avoir, j'ai appuyé sur la nécessité de faire suivre la conduite de ce Prince pour pouvoir observer si elle s'accordera avec ses promesses, lui faisant entrevoir, d'ailleurs, que les ruses du parti contraire pourraient annuler les bonnes intentions du Roi et les projets de la cour de Russie. J'ai cherché à l'engager de s'ouvrir sur ce qu'il penserait de faire, au cas que la prochaine Diète ne fût pas du sentiment du Roi, tant au sujet de l'abolition des douanes que du rétablissement des Dissidents[1] et des autres points qui pourraient rester à régler encore.

De la façon dont il s'est expliqué à ce sujet, il paraît qu'il ne craint point de pareil contretemps; il compte pour sûr que la crainte et la corruption lui gagneront une supériorité décidée. Voilà pourquoi il ne veut presque plus me permettre de lui présenter des doutes sur l'abolition des douanes. Il me dit dernièrement avec une espèce d'emportement que tout le monde insisterait sur cette abolition, que la Russie, par rapport à son propre intérêt, ne les souffrirait pas, et qu'il faudrait que les Polonais eussent perdu la raison de s'exposer au rétablissement des représailles de Marienwerder[2]. . .

J'ajouterai seulement encore quelques réflexions dont le comte Panin a entremêlé cette conversation. Il dit que, quoiqu'il était assuré que la présence de l'armée russienne obtiendra, à la prochaine Diète, tout ce qu'on désirera, il reconnaîtrait pourtant qu'il importait d'avoir en Pologne un parti véritablement attaché à nos cours, qui, l'armée absente, pourrait soutenir de lui-même le système établi sous ce nouveau règne; qu'il lui paraissait que le roi de Pologne personnellement était le chef le plus naturel et le plus porté à être mis à la tête de ce parti, mais qu'il avait besoin d'y être encouragé par l'assurance de trouver un appui en Votre Majesté et en l'impératrice de Russie, que des démonstrations d'amitié et de confiance de la part de nos deux cours le mettraient dans ce cas, et comme l'Impératrice était intentionnée de se prendre avec lui de cette manière, elle se flattait que Votre Majesté ne refuserait pas de faire, sur ce point, cause commune avec elle, tout comme vous

[1] Vergl. Bd. XXIII, 542; XXIV, 423. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 424.

aviez, Sire, eu la grâce de le faire jusqu'à présent sur d'autres; que c'était là, selon lui, le seul moyen de donner de la supériorité au Roi sur ses parents et de contre-balancer le crédit de ces messieurs.

Une autre réflexion qu'il fit, c'était que l'affaire de Rexin[1] avait fait jusques là un très grand tort aux progrès qu'on aurait pu faire en Pologne, que ses insinuations contre la Russie avaient fait juger à la Porte, aux Polonais, tant bien- que malintentionnés, et généralement à toutes les autres cours, qu'il y avait une différence de sentiments entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie par rapport aux affaires de Pologne; de là on avait pris occasion . . . de supposer qu'il y avait du refroidissement entre eux, et que présentement Votre Majesté n'ignorait apparemment pas les bruits qu'on faisait courir dans le monde, d'une prochaine rupture ouverte entre nos deux cours, qui éclaterait incessamment par le rappel réciproque des ministres. Que, quoique nous-mêmes, comme les plus intéressés, pouvions heureusement nous moquer de ces bruits, cependant les autres, ne connaissant pas le fond, avaient été engagés à des démarches auxquelles peut-être ils n'auraient pas pensé."

Potsdam, 6 février 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 21 janvier dernier, m'a été fidèlement remise; qui m'a fait grand plaisir par le compte exact que vous m'y rendez de votre conversation avec le comte Panin, à qui vous pouvez assurer fermement que mon nouveau ministre à la Porte le sieur de Zegelin a actuellement toutes les instructions de ma part que lui, comte Panin, saurait désirer, tant pour les déclarations à faire à la Porte que pour le parfait concert à entretenir avec le ministre de Russie le sieur d'Obreskow.[2]

Pour ce qui regarde, cependant, ces insinuations qu'il vous a faites encore au sujet du sieur Rexin et de la mauvaise conduite qu'on lui attribue, je ne saurais m'empêcher de vous dire là-dessus, quoique pour votre seule direction, que j'ai toute la peine du monde d'ajouter foi aux imputations dont on le charge, et que je crois que ce ne sont que des calomnies toutes pures du sieur Boscamp[3] qui lui endosse ces crimes, par la jalousie et la haine qu'il a toujours portées contre l'autre, animé peut-être encore à ces démarches par la corruption de quelque puissance malintentionnée contre nous, pour troubler par là la bonne intelligence entre nos deux cours. Ce qui se développera plus, quand l'affaire de Rexin sera recherchée avec toute rigueur après son arrivée ici.

Quant à l'affaire des douanes de Pologne et si l'on réussira à leur abolition, j'attendrai tranquillement le temps de la prochaine diète de Pologne, pour voir ce qui en arrivera alors.

Vous direz au comte Panin que, quant à son idée relativement aux moyens pour tirer le roi de Pologne de la tutelle des Czartoryski, je l'approuvais et y applaudissais extrêmement, comme le vrai et l'unique moyen par où l'on saurait réussir dans cette vue salutaire; que j'étais très persuadé que l'on pouvait faire fond sur les bonnes et sincères intentions du roi de Pologne, à moins que son frère, le général autrichien,[4] ne les gâte. Mais, pour ce qui était des Czartoryski,

[1] Vergl. Bd. XXIV, 433. — [2] Vergl. dafür Nr. 15920. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 335. 336. — [4] Vergl. S. 32. 33.

j'étais fort assuré que ni la cour de Russie ni moi ne saurions jamais faire fond sur eux. Vous traiterez tout ceci avec le comte Panin d'une manière flatteuse pour lui et me ferez votre rapport sur ce qu'il vous aura dit là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

15913. AU COMTE DE WORONZOW, MINISTRE DE RUSSIE, A LA HAYE.

P[otsdam], 6 février[1] 1766.

Je reçois avec toute la satisfaction possible les témoignages de sensibilité que vous me marquez par votre lettre[2] sur le petit présent que mon ministre le sieur de Thulemeier vous a remis de ma part.[3] Vous l'agréerez comme une marque de mon souvenir et du plaisir que je ressentis, quand je vous vis en Silésie;[4] il ne m'en échappera jamais le souvenir, et les sentiments que je vous connais, me seront toujours un objet pour tâcher à vous en prouver ma reconnaissance, s'il s'offre des occasions à pouvoir vous faire plaisir et de vous convaincre de ma parfaite estime.

Nach dem Concept. Federic.

15914. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 6 février 1766.

J'ai reçu votre rapport du 24 janvier, et attendrai ceux que vous continuerez de me faire au sujet de l'état de crise où se trouvent actuellement les affaires du ministère anglais.[5] Apprenez-moi, d'ailleurs, quoiqu' en général seulement, ce que vous sentez à l'égard de ce ministère, s'il se trouve dans le sentiment encore de vouloir prendre de nouveaux engagements avec moi, ou si l'envie leur en est passée. . .

Nach dem Concept. Federic.

15915. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 février 1766.

P. S.[6]

Mes lettres de La Haye[7] m'apprennent qu'on s'y confirme de plus en plus dans l'idée que le refroidissement qu'on remarque entre les

[1] In der Vorlage verschrieben: „janvier". — [2] D. d. Haag 26. Januar. — [3] Vergl. Nr. 15877. — [4] Vergl. S. 9. — [5] Baudouin hatte berichtet, die beiden Staatssecretäre, Grafton und Conway, hätten dem König Georg vorgestellt, dass sie sich nicht stark genug fühlten, in der gegenwärtigen Krisis die Geschäfte weiter zu führen; sie hätten den König gebeten, entweder sie zu entlassen oder zu genehmigen, dass Pitt in das Ministerium trete; Pitt weigere sich aber dies zu thun, ehe nicht alle Creaturen Butes aus der Regierung entfernt seien. — [6] Das Hauptschreiben hierzu war vermuthlich Nr. 15909. — [7] Bericht Thulemeiers, Haag 31. Januar.

cours de France et de Vienne, est fondé, en grande partie, sur le mécontentement que la France ressent de voir acquérir à l'autre une influence trop considérable à Madrid. L'on prétend pouvoir assurer que le roi d'Espagne est entièrement revenu de la prévention qu'il conservait pour l'alliance avec la France, et que, convaincu que ces liaisons l'avaient entraîné dans une guerre ruineuse, il était très éloigné de suivre aveuglément les propositions qu'on pourrait lui faire pour faire dépendre ses intérêts du système politique que la cour de Versailles embrasserait, et qu'il n'était qu'aux intrigues de la Reine douairière[1] qu'il fallût attribuer la réussite du mariage du prince des Asturies avec la princesse de Parme,[2] le roi d'Espagne ayant toujours penché pour une des archiduchesses. J'ai bien voulu vous faire part, afin de vous servir de direction dans vos recherches au susdit sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

15916. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 février 1766.

J'ai reçu votre rapport du 24 de janvier; au sujet duquel et à [ce] que vous me marquez touchant les sommes que le parti dominant là-bas se flatte de tirer de l'Angleterre,[3] je [suis] bien aise de vous faire observer que, si ces gens comptent sur l'argent anglais, ils compteront sûrement sans leur hôte.

Nach dem Concept.

Federic.

15917. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

Die Churfürstin - Wittwe schreibt, Dresden 31. Januar, über die Verhandlungen zur Wiederherstellung der Handelsbeziehungen zwischen beiden Staaten:[4] „Pour arriver bientôt à une heureuse conclusion, je voudrais encore que nos grosses perruques n'eussent pas la liberté de se livrer aux chicanes trop ordinaires dans leur métier. Daignez diriger les vôtres par vos lumières supérieures et les contenir par des ordres précis. Je consens de bon cœur qu'elles prennent pour règle invariable le bien de votre État, et je demande seulement qu'elles sachent voir

Potsdam, 8 février 1766.

Madame ma Sœur. Je ne manquerai pas d'entrer dans les idées de Votre Altesse Royale pour tâcher d'inspirer des sentiments conciliants à l'avocat des conférences. Vous avez grande raison, Madame, de condamner cet esprit opiniâtre et contentieux dans lequel la plupart des gens d'affaires font consister leur mérite. Il serait heureux qu'on pût se passer d'eux; il ne faut les

[1] Königin Elisabeth, die Wittwe des 1746 gestorbenen Königs Philipp V. — [2] Karl, Prinz von Asturien, war im September 1765 mit der Prinzessin Luise Maria Theresia von Parma vermählt worden. — [3] Aus Anlass der Vertragsverhandlungen, vergl. S. 4. — [4] Vergl. Nr. 15861. 15862. 15872.

ce bien dans ce qui est avantageux aux deux parties. Les nôtres seront munies d'instructions dans ce même goût."

regarder que comme des mâtins de basse cour qu'on ne déchaîne que pour les laisser poursuivre le voleur.

Tous les hommes devraient naturellement vivre en intelligence: la terre est assez grande pour les contenir, pour les nourrir et les occuper. Deux malheureux mots ont tout gâté: »Le mien et le tien«, de là sont nés l'intérêt, l'envie, l'injustice, la violence et tous les crimes. Si j'avais eu le bonheur de naître particulier, je n'aurais eu des procès avec personne, parceque j'aurais cédé jusqu'à ma chemise, et que j'aurais trouvé des ressources dans une industrie honnête. Il en est autrement des princes: une opinion s'est établie dans l'esprit des hommes que, s'ils cèdent, c'est par faiblesse ou qu'ils sont dupes, ou qu'ils sont lâches, s'ils sont modérés. Il y en a que leur facilité et leur bonté ont rendus des objets de mépris aux yeux de leurs peuples. Je vous avoue, Madame, que d'aussi faux appréciateurs de mérite doivent être dédaignés, qu'on ne doit tenir aucun compte de leur jugement, et qu'ils se rendent eux-mêmes méprisables, toute fois, c'est la voix publique qui décide des réputations, et quelque envie que l'on ait de braver les jugements de ce tribunal: on se trouve quelquefois obligé de le respecter. Les juges éclairés sont, quoiqu'en petit nombre, infiniment préférables à ceux de la multitude. Lucain dit:

„Les dieux sont pour César,
mais Caton suit Pompée.“[1]

[1] Vergl. Lucanus, Pharsalia, 1. Gesang, V. 128: Victrix causa deis placuit, sed victa Catoni.

Il fait en même temps l'éloge de la vertu de Caton et de la cause de Pompée.

Mais, Madame, où est-ce que je m'égare? Il est bien question du jugement du public, de Lucain, de Caton, de César dans une affaire de rien qui doit s'ajuster par l'intervention de quelques commissaires. La voix publique, la renommée etc. diront ce qu'ils voudront; s'ils ne nous approuvent pas, ils auront dit une sottise, et ce ne sera pas la première. Pardon, pardon, Madame. Si j'en avais le temps, je vous écrirais une lettre plus sensée; je me confie — et peut-être un peu trop — à votre extrême indulgence, en vous priant d'ajouter foi aux sentiments d'estime et d'admiration avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

15 918. AN DEN COMMANDANTEN VON WESEL, GENERALMAJOR VON SALENMON.

Potsdam, 8. Februar 1766.

Mein Directorialrath und Minister zu Cöln, der von Meinertshagen, wird Euch mit mehreren die Umstände bekannt machen, warum Mir als Director des Westphälischen und Niederländischen[1] Kreises von Reichs wegen aufgetragen worden, dass Ich in solcher Qualité die Execution einer bei dem Reichskammergerichte zu Wetzlar wider den Churfürsten von Cöln erkannten Sentenz,[2] nach welcher derselbe condemniret worden, an den Churfürsten von der Pfalz die dortige Stadt Kaiserswerth, so in alten Zeiten[3] an das Churfürstenthum Cöln versetzet worden, wiederum zu räumen und abzutreten, welches aber von Seiten Churcöln bisher verweigert worden ist, verrichten lassen solle. Wann nun gedachter Mein Directorialrath, der von Meinertshagen, die Commission zu solcher Execution von Mir erhalten hat, es aber in der-

[1] So. Gemeint ist: Niederrheinischen. — [2] D. d. Wetzlar 23. December 1763. — [3] Im Jahre 1440.

gleichen Fällen allemal der Gebrauch ist, dass dergleichen Commissaire durch ein Detachement von Meinen Truppen nöthigenfalls assistiret werde, so ist Mein Wille, dass allenfalls und auf Requisition mehrgedachtes p. von Meinertshagen Ihr dazu 300 Mann von dem Regiment von Beckwith commandiren und aus solchen ein kleines Bataillon formiren, das Commando darüber aber dem Major von Gaudi auftragen sollet, um auf allen Fall zur Vollstreckung sothaner Execution gebrauchet zu werden. Ihr habt Euch also darnach zu achten und das gehörige deshalb zu besorgen, auch mit mehrgedachtem von Meinertshagen in der Sache weiter zu correspondiren.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.[1]

15919. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 février[2] 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois, et vous sais gré des notions ultérieures que vous m'y avez données sur ce qui regarde le projet formé à Vienne pour ouvrir un commerce entre Trieste et Cadix.[3] A ce qu'il m'en semble, ce commerce pourra prendre pied par rapport à l'argent vif et aux clincailleries; pour tous les autres articles, il n'y aura aucune réussite, et jamais l'on parviendra à ce que l'Espagne consente que les Autrichiens prennent part indirectement ou directement au commerce des Indes. Au surplus, il ne manquera pas que cette entreprise n'augmente le mécontentement de la France sur l'influence que les Autrichiens tâchent de gagner, de plus en plus, à Madrid,[4] et même l'article de clincailleries y contribuera sa part, si les négociants français s'en verront débusqués par ceux d'Autriche.

Nach dem Concept. Federic.

15920. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 9. Februar 1766.

Ich empfange heute Euren Bericht vom 18. voriges. Ohnerachtet Eurer Muthmaassung, als ob die Récognition des Königs von Polen schon geschehen sein müsse, so sollet Ihr demohnerachtet bei Eurer Ankunft zu Konstantinopel dennoch die Euch in Meiner Ordre vom

[1] Der obige Erlass ist veranlasst durch den Bericht Finckensteins und Hertzbergs vom 7. Februar, wie die hierauf ergangene mündliche Resolution vom 8. Februar ergiebt. Die Minister hatten gemeldet, dass sie sich der Execution bedienten, „pour intimider l'électeur de Cologne, afin de le faire entrer dans les vues de Votre Majesté par rapport au projet de rendre la rivière de Lippe navigable". — [2] Vom 9. Februar ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 146. — [3] Vergl. S. 32. — [4] Vergl. Nr. 15915.

24. December aufgegebene Declaration an die Pforte thun,[1] es wäre denn, dass der russische Minister, der von Obreskow, solches nicht haben wollte. Mit diesem also müsset Ihr Euch deshalb concertiren, und recommandire Ich Euch nochmals sehr, in allen solchen und weiteren Vorfällen mit ihm de concert zu gehen und das beste und genaueste Vernehmen mit ihm zu unterhalten.

Nach dem Concept. Friderich.

15921. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1766.

Le sieur Wauters à Clèves m'ayant fait la représentation ci-jointe[2] au sujet de sa prétention à la charge des États-Généraux des Provinces Unies, mon intention est que vous devez lui faire entendre raison sur ce que je ne saurais obliger de force ouverte lesdits États à le contenter; mais que, pour faire pour lui ce qui dépend de moi, je renouvellerai mes ordres au sieur de Thulemeier afin de faire de nouvelles instances en sa faveur. Au sujet de quoi vous observerez, cependant, de bien imprimer à celui-ci de n'en faire aucun usage qu'après que le Stathouder sera passé en majorité, et, de plus, qu'en parlant de cette affaire, il ne se serve que de termes tout-à-fait modérés et décents, sans aigreur et sans y appuyer avec chaleur.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

15922. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE DE BRUNSWICK A LONDRES.

Der Erbprinz von Braunschweig schreibt an den König, London 1. Februar: „Les divers motifs que Votre Majesté daigne me faire entendre, qui L'engagent à n'entrer en rien, pour le présent, avec l'Angleterre,[4] ne me laissent rien à y répondre; les apparences annoncent quelque évènement à ce pays-ci, ne fussent que les troubles dans les colonies de l'Amérique, pays dont le poids est devenu si prépondérant que la Grande-Bretagne ne le balance que par un commerce non indispensablement nécessaire aux colonies et par un sentiment de patriotisme, qui diminue à mesure que la race des hommes établie dans ce pays se succède et devient, par là, plus étrangère à l'Angleterre.

[1] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15839. — [2] D. d. Cleve 4. Februar. Der Landbaumeister Franz Wauters bezog sich darin auf sein früheres Gesuch vom 1. November 1765, in welchem er um Unterstützung alter Geldansprüche an die Generalstaaten, im Betrage von fast 200000 Gulden, gebeten hatte; diese Unterstützung war durch einen Cabinetserlass an Finckenstein und Hertzberg vom 7. November 1765 befohlen worden. Wauters bat jetzt, da bisher keine Antwort der Generalstaaten erfolgt war, von ihnen die definitive Erklärung zu fordern, ob sie seine Ansprüche befriedigen wollten oder nicht, „pour que je sois, du moins, dispensé des frais inutiles à ce sujet". — [3] Vergl. Nr. 15884. — [4] Vergl. Nr. 15864.

Les dissensions et subdivisions des parties mêmes dans le pays mettent le comble aux maux; avec cela, une administration faible, d'ailleurs bien-intentionnée, laquelle, devant lutter, à chaque pas, contre une opposition très rusée, n'a pas la vigueur de prendre au vrai moment aucun parti à propos. Dans les débats parlementaires auxquels j'ai assisté, il m'a paru que les orateurs, en grande partie, sont plutôt prolixes qu'éloquents: beaucoup d'expressions dures, choquantes à tout autre qui n'est pas de la nation, des digressions à l'infini et qui, causant souvent un nouvel objet de dispute, détachent durant deux ou trois heures, l'attention de l'objet principal, auquel, après beaucoup de bruits, des paroles très fortes, l'un ou l'autre des moins échauffés les ramène avec peine.

L'administration est d'avis de retirer l'acte du papier timbré,[1] si l'opposition les oblige à prendre des mesures violentes; le plus grand embarras sera comment les exécuter. Vingt bataillons incomplets, sur le pied de 400 hommes, répartis sur 400 milles d'Angleterre d'étendue, qui font à peu près 60 et quelques milles d'Allemagne, composent toutes les forces qu'ils ont en Amérique. Ces troupes sont mécontentes à cause de certains rabats qu'on leur fait sur leurs gages, et il y a deux régiments composés de gens du pays dont les capitulations sont finies, mais que l'on a conservés contre leur gré. Parmi les habitants du pays, en revanche, il y a près de 40 000 hommes armés et qui ont déjà servi la dernière guerre, avec nombre d'officiers réformés, pauvres, mécontents et séditieux par conséquent. L'Angleterre et l'Écosse n'est occupée que de 13 000 hommes, et en Irlande il y en a à peine 3000, plus mal disciplinés que les autres. Voilà, Sire, l'état des choses de ce pays-ci relativement aux moyens à employer contre les colonies; les avantages que cela pourrait offrir aux Espagnols et aux Français, n'échapperont pas à Votre Majesté."

Ferner berichtet der Erbprinz, dass der frühere Oberhofmeister der Herzogin von Gotha, Graf Werthern, dem König seine Dienste anbiete; „il désire d'avoir quelque titre à la cour et d'être employé, avec le temps, dans les affaires étrangères."

Potsdam, 10 février 1766.

Mon cher Neveu. J'ai reçu avec bien de satisfaction la lettre pleine de détails intéressants que vous venez de m'écrire. Vous voyez, mon cher neveu, que, plus on va lentement en politique, plus on va sûrement. La situation où se trouve l'Angleterre relativement à ses colonies, est fâcheuse; toutefois, il ne me semble pas qu'il reste au gouvernement de choix sur les moyens d'apaiser ces colonies. Il faut supprimer l'impôt du timbre, ou si on ne le fait pas, une révolte qui s'en peut suivre, serait un mal pire que la perte d'un impôt modique et qu'une flétrissure passagère de l'autorité parlementaire. Je vous fais ici des raisonnements de café, uniquement fondés sur les rapports que j'ai de l'Angleterre et de notions plus vagues encore de l'Amérique.

Quant à ce qui me regarde, j'attends quelle consistance ce gouvernement prendra à la suite des agitations présentes. J'attends quelle sera la réponse d'Espagne[2] différée depuis trois mois. J'attends que le parti de Bute soit totalement expulsé.[3] Si alors il se trouve une administration ferme et solidement établie, on pourra penser à ce qu'on aura à

[1] Die Stempelakte vom 22. März 1765 legte eine Gebühr auf alles bei kaufmännischen Geschäften in den nordamerikanischen Colonien verwandte Papier. — [2] Ueber das Lösegeld für Manila, vergl. S. 28. — [3] Vergl. S. 36.

faire, toutefois avec des restrictions et en prenant de sages mesures, pour ne pas s'engager plus loin que l'on a envie d'aller. Voilà, mon cher neveu, le dernier mot, que je retiens jusqu'au temps que les conjonctures paraîtront favorables.

Vous aurez entendu haranguer, de reste, et vu la matière des débats, il ne tiendra qu'à vous d'entendre haranguer encore. Le jugement que vous portez de l'éloquence anglaise, ne me cause aucun regret d'ignorer cette langue. M. Michell m'en a parlé de même. Quelle indécence de prodiguer des injures dans un palais où les représentants d'une nation sont assemblés en corps! Quel faux goût d'éloquence de s'égarer dans des sujets épisodiques pour occasionner de nouveaux débats! Vous voyez, mon cher neveu, tous les abus de la liberté, joints aux abus de la victoire et de la fortune. La liberté engendre des factions qui déchirent ce royaume. Les dernières victoires des Anglais les rendent fiers et insolents, et leurs richesses leur inspirent du mépris pour toutes les nations moins opulentes que la leur. Heureuse notre patrie, où tout le monde jouit d'une liberté honnête, où la victoire est humaine et modeste, où les mœurs sont encore préférés aux biens de la fortune, et où le titre d'honnête homme est plus glorieux que celui de millionnaire! Il faut dire la vérité et louer ce qui est louable. Nos Germains valent bien les Anglais, et ces Saxons, leurs conquérants, leur ont sans doute donné cette valeur qui leur a valu tant d'avantages sur les Français.

Je connais ce comte Werthern, mon cher neveu, dont vous me parlez; je serai charmé de faire son acquisition et de le placer précisément comme il le désire. Mon croc est plein de charges de cour et de pensions vacantes. Je vous prie de le lui mander.

Nous sommes de retour du carnaval, que des funérailles[1] avaient dérangé. Notre vie ici est la même. Je tâche de divertir votre sœur[2] qui pourrait peut-être avoir assez souvent cause de s'ennuyer. Il nous est venu ici un prince de Saarbrück[3] fort aimable. D'ailleurs, les moments les plus agréables que je passe, sont ceux où je reçois, mon cher neveu, de vos nouvelles. Vous êtes toujours gravé au fond de mon cœur, il n'y a que la mort qui vous en arrachera; étant, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war wohl eigenhändig.

---

[1] Der König bezieht sich auf den am 13. November 1765 erfolgten Tod der Markgräfin von Schwedt. Vergl. Bd. XXIV, 426. — [2] Prinzessin Elisabeth, die Gemahlin des Prinzen von Preussen. — [3] Prinz Ludwig von Nassau-Saarbrücken.

15923. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 février 1766.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Quoique bien aise de savoir en gros les nouvelles de France que vous y avez touchées, je ne suis cependant pas tout-à-fait content de ce que vous y passez trop légèrement et sans entrer dans ces détails qu'il faut pour me les expliquer d'une façon à les pouvoir assez entendre. Vous dites que la nouvelle négociation de 50 millions à rentes viagères, entreprise par le contrôleur général, fait un tort considérable à plusieurs autres effets; je voudrais que vous fussiez entré en plus de détail là-dessus pour m'expliquer ce que c'est que ce tort considérable auxdits effets et les inconséquences des arrangements qu'on fait actuellement en France pour le rétablissement des finances. Il y a, d'ailleurs, une contradiction dans ce que vous continuez de dire, savoir que cette situation de la France et le nombre prodigieux des dettes qui se trouvent à la charge de l'État, avaient porté la cour de Londres à donner les mains aux propositions qui lui ont été faites pour le payement des billets de Canada,[1] mais dont l'arrangement était aussi peu favorable que solide. Au moins auriez-vous dû vous plus expliquer sur les combinaisons de ces circonstances.

Je dois taxer encore de trop vague et léger ce que vous marquez au sujet de la nouvelle réduction qui ira se faire parmi les troupes de France jusqu'au pied de 72000 hommes; il aurait fallu que vous eussiez ajouté si cette réduction se fera dans la cavalerie ou dans l'infanterie, combien de têtes l'on congédiera par compagnie p. p. Vous ne manquerez pas d'avoir attention à ce que je vous fais remarquer ici, et de me rendre vos rapports assez clairs et intelligibles par les détails nécessaires, afin que j'en puisse retirer l'usage que j'en désire.

Quant à l'affaire de la prétention des états de Clèves à la charge de la République, vous observerez exactement ce que je vous ai ordonné déjà à ce sujet,[2] et ne parlerez du tout plus de cette affaire, avant que le Prince-Stathouder ne soit entré dans sa majorité, et d'éviter,[3] de plus, alors de vous servir de termes durs et grossiers.

Das Schreiben des Königs an den Erbprinzen von Braunschweig (Nr. 15922) wird zur Beförderung beigelegt.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 24 27. — [2] Vergl. S. 20. — [3] So.

15924. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Die Minister berichten, Berlin 10. Februar, der sächsische Gesandte Stutterheim habe ihnen angezeigt, dass Prinz Xaver sich für Halle als Ort für die preussisch-sächsischen Verhandlungen [1] entschieden habe; er bitte ferner, ihm die Namen der preussischerseits ernannten Commissare mitzutheilen und den Anfangstermin für die Verhandlungen zu bestimmen.

[Potsdam, février 1766.]

Les conférences pourront se tenir le 1er mars; je penserai incessamment à quelque, du nom duquel vous serez informés. [2]

Federic.

Eigenhändige Weisungen; am Rande des Berichtes der Minister.

15925. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 février 1766.

Votre rapport du 31 janvier m'a été rendu; dont je suis satisfait par les détails qu'il comprend des nouveaux arrangements que le roi de Danemark a commencé de faire. [3] Il faut présumer qu'il ne restera pas là, et qu'il y aura bien d'autres changements encore, dont vous continuerez à me rendre compte à son temps. En attendant, vous m'informerez si la nouvelle cour inclinera plus du côté de la France ou de celui de l'Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

15926. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 février 1766.

J'ai reçu votre rapport du 28 du janvier dernier. Je ne compte que pour rodomontades toutes pures ce que vous me marquez du projet du parti français de regagner à force d'argent la supériorité dans le comité secret; car je ne crois pas que la France voudra jeter son argent pour faire des corruptions en Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 13. — [2] Zu Commissaren wurden ernannt der Geheime Finanzrath Rose und der Geheime Kriegsrath Magusch; der letztere wurde Ende März durch den Geheimen Finanzrath Ursinus ersetzt. — [3] Die Veränderungen betrafen das Generalkriegsdirectorium.

15927. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 février 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 24 du janvier passé, m'a été fidèlement remise; dont j'ai eu lieu d'être satisfait par tout ce qu'elle renferme des idées que le comte de Panin a relativement aux affaires de Pologne. Car, sur ce pied-là et de la manière que vous vous en expliquez,[1] nous sommes parfaitement d'accord entre nous. Il ne nous restera ainsi que d'attendre la diète prochaine de Pologne et de voir ce que l'on aura pu effectuer, quand elle sera passée, tout comme ce qu'il y aura à faire en conséquence.

Nach dem Concept. Federic.

15928. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 février 1766.

Je reçois votre rapport du 5 de ce mois. Vous m'avez fait grand plaisir de me donner ces éclaircissements que je vous avais demandés[2] au sujet de ce qu'on m'avait dit de l'Impératrice-Reine douairière et de sa façon de vivre présentement.[3] Je pense de même que vous qu'il faut attendre la fin du grand deuil, pour voir s'il y aura du changement; en attendant la mort du maréchal Daun[4] doit avoir beaucoup de l'influence dans le gouvernement autrichien. . .

Nach dem Concept. Federic.

15929. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 février 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois. Après ce que vous m'avez marqué au sujet de l'incident arrivé sur les frontières de Pologne au courrier Frangopulo[5] et de ce que le roi de Pologne vous en a dit,[6] je veux bien me contenter en guise de satis-

[1] Solms hatte unter Bezugnahme auf seinen Bericht vom 21. Januar (vergl. Nr. 15912) geschrieben: „Il me semble que les sentiments de ce ministre approchent de beaucoup de ceux de Votre Majesté, et, ... sans risque de me compromettre, je puis assurer que le système de cette cour impériale est décidément celui de seconder sincèrement les vues de Votre Majesté en tout.“ — [2] Vergl. S. 25. — [3] Rohd berichtete: „Ce que l'on a dit à Votre Majesté de la tristesse et de la grande dévotion de l'Impératrice-Reine, est très fondé; ... mais je n'ai point entendu dire encore qu'elle ne prend guère de part aux affaires du gouvernement, quoiqu'on les lui adresse; au contraire, elle y travaille avec autant d'application que jamais. C'est la seule chose qui lui sert d'amusement et de dissipation à sa tristesse.“ Rohd schilderte weiter das zurückgezogene Leben der Kaiserin. — [4] Daun war am 5. Februar gestorben. — [5] Vergl. Nr. 15890 und Nr. 15895. Nach Benoîts Bericht hatte eine Personenverwechselung stattgefunden. — [6] Vergl. S. 48.

faction, quand on vous fera une déclaration expresse pour excuser le fait, pour assurer que c'était arrivé par mégarde et contre les ordres donnés à ce sujet, et que l'on renouvellerait ceux-ci pour prévenir de pareilles incartades vis-à-vis de mes courriers et de ceux qui sont munis de mes passe-ports. Voilà la façon en conséquence de laquelle vous vous dirigerez pour aplanir cette affaire, en faisant valoir la facilité avec laquelle je me prêtais sur ceci, pour témoigner mon envie à faire plaisir au roi de Pologne.

Pour ce qui regarde le frère du Roi, général autrichien,[1] ce sera beaucoup gagné sur lui, quand on le disposera à quitter le service d'Autriche. Nonobstant cela, comme il a été toujours prévenu dans ses sentiments pour la cour de Vienne et ses intérêts, je ne me fierai pas à son changement, au moins pour le commencement, pour m'en promettre d'abord un retour sincère.

Nach dem Concept. Federic.

15930. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 février 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 28 du janvier dernier, et me remets sur ce qui regarde quelques facilités à accorder aux gens du pays de Zerbst pour leur commerce avec mes États, à ce que je vous ai déjà écrit à ce sujet dans ma lettre antérieure,[2] de vouloir aviser de ce que je pourrais faire là-dessus.

Après avoir vu, d'ailleurs, ce que vous me dites relativement à la médiation de l'Impératrice dans l'affaire des douanes de Pologne et des vraies intentions de Sa Majesté l'impératrice de Russie à cet égard,[3] je suis bien aise de vous dire que je compte cela toujours comme une complaisance de ma part envers elle, mais parceque je comprends bien que je ne saurais pas m'en passer, je m'y prêterai de bonne grâce.

Au surplus, selon les circonstances que votre rapport m'apprend par rapport à la situation de la négociation sur un traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre,[4] il n'est guère à présumer que les deux

[1] Vergl. S. 35. — [2] Vergl. Nr. 15867. — [3] Solms hatte berichtet, dass man die Annahme der russischen Vermittelung durch den König von Preussen nicht als „acte de complaisance" betrachte (vergl. Nr. 15873), sondern „comme un moyen qui paraissait convenable pour donner une apparence de formalité à une démarche qu'on était résolu de faire conformément aux engagements qu'on avait pris là-dessus en particulier avec Votre Majesté, et pour présenter au public un prétexte sur le motif qui portait la cour de Russie à prendre une part directe à un arrangement intérieur de la république de Pologne". — [4] Solms berichtete, das englische Ministerium verwerfe den Vorbehalt des russischen Hofes, gewisse Bestimmungen zu Gunsten einer

cours sauraient s'accorder là-dessus, mais que, tout au contraire, ce traité n'aura point lieu.

Au reste, mon ministère vous informera en détail[1] comment la cour de Varsovie s'est expliquée envers mon résident à Varsovie le sieur Benoît sur l'accident arrivé aux frontières de Pologne au courrier Frangopulo,[2] et de quelle façon le roi de Pologne lui en a parlé, en lui déclarant qu'il me donnerait, si je le prétendais, toute la satisfaction la plus éclatante là-dessus, et ferait dépêcher les ordres les plus sévères aux postes polonais qui cantonnent sur les frontières de Turquie, de n'inquiéter plus le moins du monde mes courriers qui y passeraient.

Der Gesandte wird von dem Inhalt des Erlasses an Benoît (Nr. 15929) unterrichtet.

Vous ne manquerez pas d'en informer le comte Panin, et tâcherez de faire passer adroitement ceci comme une complaisance encore pour Sa Majesté l'Impératrice sa souveraine, vu ses intentions connues de voir écarté au possible tout ce qui saurait altérer la bonne intelligence avec le roi de Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

15931. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

P[otsdam], 15 février 1766.[3]

J'accuse la réception de votre rapport du 31 de janvier. Tout ce que je saurais vous dire là-dessus, n'est autre chose sinon qu'il faut que je juge, par la façon dont on se prend dans l'affaire des marchands, que le dérangement des finances de Suède soit extrême, et que je ne comprends pas à quoi l'on voudra employer ces 40 tonneaux d'or, apparemment monnaie de cuivre, offerts des marchands,[4] pourvu même qu'on réussisse à les vendre aux derniers offrants.

Nach dem Concept. Federic.

---

nationalen Schifffahrt treffen zu dürfen (vergl. Bd. XXIV, 372), und beanspruche, diese Bestimmungen auch auf die in Russland ansässigen Engländer ausgedehnt zu sehen; Panin aber weigere sich seinerseits nachzugeben.

[1] Ministerialerlass an Solms, Berlin 15. Februar. — [2] Vergl. Nr. 15929. — [3] In der Vorlage verschrieben: „1765". — [4] Diese Summe war der Regierung für die Freilassung der wegen Missbräuche in der Finanzverwaltung angeklagten Kaufleute (vergl. Bd. XXIV, 430) und für die Freigabe ihrer Güter angeboten worden. Cocceji berichtete, dass sich der Reichstagsmarschall, im Hinblick auf die Finanzlage des Staates, aufs Aeusserste für die Annahme dieser Anerbietungen bemühe; „son but est de vendre la prétention de la couronne au plus offrant, et comme certainement personne n'ira au delà des 40 tonneaux d'or, de convenir des termes du payement avec les marchands."

15932. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 février[1] 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois, m'a été bien remise. Rien n'aurait pu m'être plus agréable que la relation que vous m'avez faite au sujet de la recette et de la dépense de la cour où vous vous trouvez,[2] et je suis extrêmement satisfait et content du compte que vous me rendez sur des articles que je ne savais qu'en gros, mais que vous m'avez éclaircis de manière que je sais voir clair à présent dans toute l'économie de la susdite cour, ainsi que je vous en sais tout le gré du monde.

Pour remplacer le poste vacant du feu maréchal Daun,[3] je suis presque sûr qu'on ne songera pas au prince de Hildburghausen ni encore au feld-maréchal de Linden, ainsi que je crois que ce sera ou Batthyany ou Lacy qui l'emporteront.

Au surplus, l'on parle d'un parti formé à Vienne pour l'Angleterre, qui opine qu'on dût préférer les liaisons avec celle-ci à celles d'avec la France. Je ne saurais vous marquer quelque chose de positif là-dessus, mais autant qu'il en paraît à moi, je ne saurais que croire que, comme les intérêts de la France se trouvent actuellement tout-à-fait opposés à ceux de la Grande-Bretagne, ladite cour ne voudra pas abandonner ses liaisons prises avec la France du temps de sa faiblesse, incompatibles à ceux de l'Angleterre. Voilà pourquoi j'estime que, si l'on accuse juste dans ce qu'on dit d'un parti pour la dernière, il faut qu'il consiste des gens qui n'ont pas grande connaissance des affaires, au lieu que ceux qui en sont bien instruits, s'aviseront aisément qu'il n'y a pas moyen de concilier les intérêts tout-à-fait opposés des deux dites puissances, et que, d'ailleurs, la cour de Vienne ne voudrait pas prendre parti pour l'Angleterre, afin de l'appuyer ou de lui prêter secours contre l'Espagne. Je serai bien aise que vous m'expliquiez dans un de vos rapports ce que vous en sentez, parceque vous vous trouvez sur les lieux pour tout bien approfondir.

Nach dem Concept. Federic.

15933. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 février[4] 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 6 de ce mois, m'a été fidèlement remise. Je veux bien vous témoigner ici ma satisfaction parfaite

[1] Vom 16. Februar ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 147. — [2] Rohd hatte berichtet, die jährlichen Einnahmen betrügen 44 bis 45 Millionen fl.; davon würden verbraucht 23 Millionen für das Heer, 12 für die Zinsen der Staatsschulden, der Rest für den Unterhalt des Hofes und der Civilbeamten und für ausserordentliche Ausgaben. — [3] Vergl. S. 46. — [4] Vom 17. Februar ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 253.

de ce que vous avez pris soin de m'informer exactement de la situation où se trouvent les deux cours de Russie et [d'Angleterre],[1] l'une vis-à-vis de l'autre.[2]

Je conviens, d'ailleurs, de ce que le comte Panin vous a dit du système des puissances liguées par le pacte de famille et de ce qu'il saurait devenir dangereux pour le repos de l'Europe; mais, quand il ajoute que, selon son avis, l'on dût recevoir à notre alliance toutes les puissances et tous les princes qui s'offriraient à nous pour prendre part à nos mesures et s'opposer conjointement avec nous aux desseins des maisons de Bourbon et de l'Autriche, je ne saurais m'empêcher de vous faire remarquer que, selon la face présente des affaires de l'Europe, je ne pénètre pas assez quels princes ou quelles puissances pourraient se joindre à nous pour ce but.

Pour entrer dans quelque détail sommaire là-dessus, je commencerai des Princes de l'Allemagne, dont on connaît que la Saxe est tout-à-fait dépendante de la cour de Vienne. La Bavière est liée avec l'Autriche par le mariage de l'Empereur romain. Les électeurs ecclésiastiques toujours attachés à la cour de Vienne et ordinairement issus des familles autrichiennes. Le Palatin est tout dépendant de la France. Le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, a son propre parti, le duc de Brunswick est attaché à l'Angleterre. Les Hessois attendent aux meilleurs offrants. Quant aux autres puissances, il y a bien à douter que la république des Provinces Unies voudrait s'en mêler: primo, par le grand commerce que la ville d'Amsterdam entretient en France, et, en second lieu, parceque ordinairement, quand les autres puissances se trouvent embarquées en guerre, c'est alors que cette République en retire son plus grand avantage pour son commerce. Les Danois sont dans l'impuissance d'agir, à moins que de tirer de forts subsides, et pour ce qui regarde les Suédois, leur situation présente est connue. Ainsi, tout compté, je ne vois pas quelle puissance de l'Europe nous saurait convenir, hormis la Pologne, pour que nous l'attacherions à notre alliance.

Au surplus, je ne saurais quitter ce sujet, sans vous faire observer que, quand la Russie ne veut entrer en alliance défensive avec l'Angleterre qu'à la condition *sine qua non* que celle-ci lui prête sa garantie contre les Turcs, je ne comprends pas le motif pressant qu'elle en a, puisqu'elle n'a rien à craindre des Turcs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach der Ausfertigung. Im Concept verschrieben: „de Pétersbourg". — [2] Solms hatte geschildert, dass das einzige Hinderniss für den Abschluss des Handelsvertrages die Clausel der einseitigen Begünstigung der russischen Kaufleute, auf die England nicht eingehen wolle (vergl. S. 47. Anm. 4), und für den Abschluss des Allianzvertrages die von Russland geforderte Garantie gegen die Türken bilde (vergl. Bd. XXIV, 418. 428).

15934. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 février 1766.

La relation que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'a été remise. Ce que vous m'y marquez de l'Impératrice-Reine qui vient de charger l'Empereur de tout le détail de son armée et des affaires militaires, me fait présumer qu'il ne durera guère que ce Prince sera le maître seul de toutes les affaires de la cour de Vienne. Et quand je combine ceci avec ce que vous marquez [de] la vie retirée de la susdite Princesse[1] et de ce qu'elle ne sort guère de son appartement, cela me fait presque pencher à croire que, non pas d'abord, mais à la suite de quelque peu d'années, elle pourra prendre le parti d'abdiquer entièrement et résigner le gouvernement de ses États à l'Empereur.

Nach dem Concept. Federic.

15935. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

[Potsdam, février 1766.]

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et me sens vraiment touché des expressions amiables avec lesquelles le roi de Pologne s'est expliqué à mon égard à l'occasion des représentations que vous lui avez faites touchant les nouveaux péages polonais établis illégitimement sur mes frontières.[2] J'attendrai à son temps votre relation comment la commission du trésor aura réalisé ses promesses.

En attendant, comme Sa Majesté de Pologne vous a dit tant de choses obligeantes sur moi, vous ne manquerez pas de lui en dire également de ma part et de lui protester le désir extrême dont je suis affecté pour lui prouver[3] au possible la réalité de mes sentiments d'amitié et d'estime pour lui.

Quant au prince Poniatowski, général autrichien, et sa promesse de quitter le service de la cour de Vienne,[4] je ne veux pas discuter ici si l'on en gagnera beaucoup; mais il n'y a pas à douter que, quand même il réalisera cette promesse, il restera néanmoins toujours attaché à cette cour et porté pour les intérêts de celle-ci.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 15928. — [2] Es handelte sich um Vorstellungen, die Benoît auf Grund des Ministerialerlasses vom 28. Januar über neue Zollerhebungen in Polen bei König Stanislaus und den Mitgliedern der Schatzcommission erhoben hatte; diese hatten, nach Benoîts Bericht, versprochen, die nöthigen Befehle zu erlassen, „qu'on payât les péages sur l'ancien pied". Stanislaus hatte dem Gesandten gegenüber das maassvolle Vorgehen Friedrichs im ganzen Umfange anerkannt und sich zu allem, was in seiner Macht stehe, bereit erklärt, „afin de fonder cette amitié qu'il voudrait voir établie entre Votre Majesté et lui". — [3] Vorlage: „éprouver". — [4] Vergl. Nr. 15929 und Nr. 15936.

15936. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 février 1766.

Les nouvelles intéressantes que vous continuez à me donner par vos rapports, me font un plaisir extrême, et je vous sais un gré particulier des différentes anecdotes que celui du 15 de ce mois m'a apprises,[1] et qui contribuent à ce que je puisse pénétrer en bien des choses qui regardent l'intérieur de la cour où vous êtes, ainsi que je serai bien aise que vous continuiez à m'informer de tout ce que [vous] apprendrez de pareilles particularités.

Pour ce qui regarde le général autrichien Poniatowski, frère du roi de Pologne, vous saurez, quoique pour votre direction seule, qu'on[2] a obtenu de lui à Varsovie la promesse non conditionnelle qu'il quitterait le service autrichien; que le Roi son frère a exigé de lui qu'il resterait dès à présent en Pologne, et qu'il ne retournerait pas du tout à Vienne, ce qui, cependant, l'a touché si vivement qu'il a paru s'en ressentir de corps et d'esprit, de sorte que le Roi son frère a cru devoir se relâcher encore sur ce point, et qu'il lui a permis de retourner en Autriche, en lui recommandant toujours de se familiariser peu à peu à une idée qu'il voulait voir réalisée, dès qu'il serait possible; ce dont ce Prince a promis de s'acquitter. Il faudra voir ce qui en sera.

Nach dem Concept.

Federic.

15937. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 février[3] 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et vous sais gré des particularités que vous m'avez apprises à l'occasion de l'élévation du comte de Lacy au grade de feld-maréchal et de président du conseil de guerre.[4] Je suis persuadé que tout ce que vous avez appris à ce

[1] Rohd hatte berichtet, es sei nicht ausgeschlossen, dass Kaiser Joseph eines Tages von der Leitung der militärischen Angelegenheiten (vergl. Nr. 15934) zurücktreten werde, wenn ihm der Klagen über seine Reformen zu viel werden sollten, wie er auch den Auftrag, die häuslichen Angelegenheiten zu ordnen, aus dem gleichen Grunde in die Hände seiner Mutter zurückgelegt habe. Ferner berichtete Rohd über die finanzielle Versorgung der Erzherzoginnen. — [2] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, Warschau 12. Februar, vergl. Nr. 15935. — [3] Vom 26. Februar ein Schreiben an die Herzogin von Gotha in den Œuvres, Bd. 18, S. 254; ebenda, Bd. 20, S. 148 ein Schreiben an Fouqué vom 24. Februar und Bd. 23, S. 99 ein solches an Voltaire vom 25. Februar. — [4] Rohd berichtete, dass die Wahl auf Lacy gefallen sei, nachdem die Feldmarschälle Batthyany, Liechtenstein und Colloredo auf ihre Ernennung verzichtet hatten. Ueber Lacy berichtete Rohd: „M. Lacy . . passe pour être actif, laborieux, prudent et rusé, aimant l'ordre et l'épargne; son corps n'est pas des plus robustes, mais la diète y supplée. Il a l'ambition de commander en chef, et si cela dépend de lui, il sera à la tête de l'armée à la première occasion. On lui croit de la capacité, mais on dit aussi qu'il n'est pas heureux. Le général Laudon est son rival."

sujet, est exactement juste et fondé; je ne veux, cependant, pas vous dissimuler que je ne m'étais pas représenté que le choix tomberait sur lui. Il ne lui manquera pas de trouver force d'ennemis et d'envieux, qui s'accorderont d'une voix pour lui tailler besogne; mais, comme il occupe une fois son présent poste, je crois qu'il s'y maintiendra.

Pour ce qui est de la résolution prise de l'Impératrice-Reine d'ériger la Transylvanie en grande-principauté, ce titre ne lui sera pas refusé dans l'étiquette de mes chancelleries, supposé, cependant, qu'on se prendra de bonne manière de la part de la cour de là-bas, pour en faire la notification usitée.

Nach dem Concept. Federic.

15938. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 février 1766.

Je vous fais remettre ci-joint la requête[1] qu'un marchand libraire à Berlin, nommé Wever, m'a présentée pour se plaindre d'un procédé irrégulier qu'on vient de commettre à Leipzig à son égard, en lui enlevant là des ballots d'un livre de son fonds d'impression qu'il y avait fait déposer. Ma volonté est que vous devez en parler d'abord au ministre saxon, le sieur de Stutterheim, et lui déclarer en termes énergiques que j'étais d'autant plus choqué de ce procédé qu'il arrivait au moment que j'avais dépêché mes commissaires pour entrer en conférence avec ceux de Saxe sur un accommodement de commerce réciproque;[2] que cela me faisait mal augurer de l'intention sincère qu'on avait en Saxe pour constater quelque chose de solide sur ceci, et que vous aviez mes ordres pour lui déclarer qu'à moins qu'on ne remettrait incessamment [au nommé Wever] les livres de son fonds d'impression qu'on prétendait lui confisquer, et qu'on lui avait actuellement enlevés, je ferais rappeler d'abord mes commissaires susdits, sans qu'ils osent entrer en quelques conférences.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15939. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 27 février 1766.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 11 et du 14 de ce mois. Comme l'affaire touchant l'acte de timbre relativement aux colonies anglaises de l'Amérique septentrionale paraît causer bien des fermentations dans le

[1] D. d. Berlin 25. Februar. — [2] Die Verhandlungen sollten, nach einem Erlass an Finckenstein und Hertzberg vom 26. Februar, am 1. März in Halle beginnen. Vergl. Nr. 15924.

Parlement,[1] vous devez y prêter votre attention, afin de me marquer exactement son succès et son issue.

Je veux bien, d'ailleurs, vous avertir d'une autre nouvelle qu'on vient de me débiter, sans, cependant, que j'ose vous en assurer la vérité, c'est qu'on prétend savoir que les cours de Versailles et de Madrid travaillaient actuellement à gagner la supériorité dans le commerce de Portugal, en fournissant à ce pays toutes ces sortes de marchandises dont celui-ci s'était fourni jusqu'à présent de l'Angleterre. L'on dit même que le roi de Portugal incline fort de se bien entendre avec celui d'Espagne pour prendre des liaisons entre eux. Comme vous vous trouvez sur des lieux où vous saurez approfondir ce qui en est, vous vous appliquerez à vous bien [orienter] sur ces choses, afin de m'en faire votre rapport avec toute l'exactitude possible.

Nach dem Concept. Federic.

15940. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

P[otsdam], 27 février [1766].

Je viens de recevoir votre rapport du 18 de ce mois. Il n'y a rien qui me surprend dans ce que vous me marquez [de] l'embrouillement qui commence de paraître à la cour où vous êtes; cela ne peut être autrement, car le jeune Roi voudra avoir en certaines choses ses volontés, comme cela est aussi juste et naturel; mais j'ai tout lieu de croire que cela ne regardera que les affaires intérieures toutes seules. Vous devez continuer, en attendant, de me rapporter tout ce que vous apprendrez des suites sur ceci.

Au surplus, je suis bien aise de vous faire observer que, si la nouvelle cour compte sur des subsides à tirer de l'Angleterre pour l'entretien de ses troupes, elle comptera sans son hôte, et jamais elle réussira, dans les circonstances présentes de l'Angleterre, de lui faire délier les cordons de sa bourse; ce qui, cependant, vous soit dit pour votre direction seule.

Nach dem Concept. Federic.

15941. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 1er mars 1766.

Je suis content de ce que vous avez déclaré au ministre de Saxe, en conséquence de votre rapport du 28 de février, au sujet des livres appartenants au libraire Wever qu'on lui a enlevés à Leipzig;[2] vous ne

[1] Vergl. S. 42. — [2] Vergl. Nr. 15938.

lui dissimulerez pas que je regardais tout sérieusement cette affaire que je ne laisserais pas tirer en longueur, et que je restais dans ma résolution de faire rappeler mes commissaires de Halle, à moins qu'on ne rendît ces livres au ci-dessus nommé libraire, et qu'on ne remédiât au procédé irrégulier commis à son égard, comme à mon sujet.

Nach der Ausfertigung. Federic.

15942. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 mars[1] 1766.

J'ai reçu vos relations du 11 et du 14[2] [du mois passé]. Le tableau que vous continuez de me faire du dérangement des finances de Suède, ne me laisse presque pas douter que, nonobstant tous les moyens qu'on emploie pour sortir d'embarras,[3] l'on ne saura éviter, au bout du compte, la banqueroute. Car toutes les opérations dont on s'avise pour s'en relever, ne me paraissent pas suffisantes, et les sommes qu'on en saura retirer, trop modiques à proportion de celles des dettes à acquitter, où il faudrait des fonds bien plus forts que ceux qu'on cherche de ramasser. Vous continuerez, cependant, de me faire vos rapports là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

15943. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

P[otsdam], 5 mars 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 26 février; qui, tout comme celui qui l'a devancé, du [22] dudit mois m'ont donné toute la satisfaction possible par les circonstances et les anecdotes intéressantes qu'ils comprennent,[4] et qui me mettent au fait sur bien

[1] Vom 3. März ein Schreiben an den Grafen Hoditz in den Œuvres, Bd. 27, Th. 3, S. 298. — [2] Ein Bericht Coccejis vom 11. Februar liegt nicht vor; da seine Berichte numerirt sind, die Reihe der Nummern aber keine Lücke aufweist, so ist von ihm am 11. Februar auch kein Bericht abgesandt worden. Coccejis Bericht vom 17. Februar an das Cabinetsministerium trägt das Präsentatum vom 3. März; da dieser Bericht auf die Angelegenheit der Stockholmer Bank eingeht, so ist oben jedenfalls zu lesen: „vos relations du 14 et du 17". — [3] Vergl. S. 48. — [4] Rohd hatte in beiden Berichten namentlich die Gründe und die Folgen der Ernennung Lacys zum Hofkriegsrathspräsidenten (vergl. S. 52) geschildert. Am 26. Februar hatte er u. a. über Kaiser Joseph berichtet: „Je sais de très bonne part que ce Prince a dit au général Beck qu'il était fort éloigné de souhaiter la guerre, mais, s'il était obligé de prendre les armes pour sa défense, qu'il se trouverait alors en personne à l'armée, non pour la commander, parcequ'il était persuadé qu'étant si jeune encore, ses généraux devaient s'y entendre mieux que lui, mais pour faire la fonction de commissaire général, et qu'il espérait de s'en acquitter et de n'y pas être inutile.

des choses qui méritent mon attention particulière. Je vous en sais tout le gré possible et m'attends que, quand vous apprendrez encore de pareilles, vous ne manquerez pas de m'en faire communication.

Nach dem Concept. Federic.

15944. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 mars 1766.

Je reçois la relation que vous m'avez faite du 26 du février dernier; qui m'a donné tout le contentement que je saurais demander sur la façon d'agir du roi de Pologne à mon égard, dans ce qui regarde les plaintes que je m'étais vu obligé de lui faire porter;[1] aussi pourra-t-il être assuré de mon parfait retour.

Quant à ce qui regarde les ordres que vous me proposez de donner au sieur de Zegelin, pour agir de concert avec Boscamp sur l'arrangement d'un établissement de poste réglée de Constantinople par la Pologne, je vous dirai que ledit Boscamp est un misérable et un méchant sujet, qui a tâché, autant qu'il a dépendu de lui, de brouiller mes affaires avec la Russie,[2] ainsi que j'ai défendu expressément au sieur de Zegelin de n'avoir du tout pas quelque connexion avec lui. Ce qui vous soit dit pour votre direction.

Au reste, il faudra voir si l'on réussira dans la conversion du général Poniatowski, frère du roi de Pologne, et dans le dessein de le retirer du service autrichien,[3] ce dont je crois avoir tout lieu de douter encore.

Federic.

Nach dem Concept.

15945. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 mars 1766.

J'ai reçu votre rapport du 18 du mois dernier de février. Vous ne laisserez pas de remercier affectueusement de ma part le comte Panin des soins qu'il a pris pour faire aviser la cour de Pologne de me donner la satisfaction due au sujet des irrégularités arrivées au sieur Frangopulo et de suspendre, au surplus, toutes les nouvelles douanes de Pologne sur mes frontières.[4] Il faut, cependant, vous dire que[5] ces

La mauvaise administration qui a obtenu dans cette branche du militaire durant les dernières campagnes, fournit la clef à ceci, car les tromperies ont été si énormes qu'on a trouvé les comptes en défaut d'une cinquantaine de millions de florins."

[1] Vergl. Nr. 15945. — [2] Vergl. S. 35. — [3] Vergl. S. 51. 52. — [4] Vergl. S. 25 und S. 51. Panin hatte Repnin angewiesen, Vorstellungen über diese Punkte bei dem polnischen Hofe zu erheben. — [5] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte Benoîts, Warschau 26. Februar, vergl. Nr. 15944.

affaires sont actuellement déjà débattues à Varsovie, parceque le roi de Pologne s'est prêté à donner par écrit [cette] déclaration que je lui avais demandée sur ce qui est arrivé audit Frangopulo, et de mettre ordre à ce que de pareils inconvénients n'arrivent plus à mes courriers, et que, quant aux affaires de la douane,[1] on a envoyé des ordres de la part de la commission du trésor de la couronne, afin que les nouvelles chambres de douanes suspendent la perception des péages, et qu'il ne soit plus rien exigé à mes frontières que simplement aux bureaux établis ci-devant, et les péages sur l'ancien pied.

Pour vous dire, d'ailleurs, ce que je pense sur ce que l'on prétend reprocher au comte Panin de ce qu'il ne veut pas agir dans l'affaire de la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre[2] avec cet empressement que le ministre de la cour de Londres le demande, je vous dirai qu'on ne saurait blâmer le comte de Panin de ce qu'il va à pas mesuré pour prendre des engagements avec le présent ministère anglais dans la crise violente des affaires intérieures de l'Angleterre[3] et d'un ministère qui ne veut que faiblement ce qu'il veut,[4] et avec lequel il est difficile, pour ne pas dire presque impossible, de constater quelque chose de solide. Aussi je crois que ceux qui ont pris des engagements avec ce ministère, s'en mordront aux doigts en quelque façon.

Du reste, j'apprends par mes lettres de Varsovie que le roi de Pologne fait travailler actuellement pour porter son frère le général autrichien à quitter [le] service autrichien.[5] On assure que même celui-ci en avait donné la promesse avant son dernier retour à Vienne; reste à présent à voir si et comment il s'en acquittera, prévenu des sentiments qu'il est pour la cour de Vienne et pour tout ce qui regarde les intérêts de celle-ci.

Nach dem Concept. Federic.

15946. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN À LONDRES.

Potsdam, 6 mars 1766.

Je reçois votre rapport du 21 du février dernier. Dans l'état de crise où se trouvent actuellement les affaires du ministère anglais,[6] je ne crois pas que le Parlement se séparera, avant qu'ils ne se seront passés des coups d'éclat qui d'une certaine façon décideront de tout; voilà pourquoi vous devez y prêter votre attention, afin de m'informer exactement du train que ces choses prennent. . .

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 15935. — [2] Vergl. S. 50. — [3] Vergl. Nr. 15939. — [4] Vergl. Nr. 15946. — [5] Vergl. Nr. 15944. — [6] Vergl. Nr. 15914 und Nr. 15948.

15947. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 7 mars 1766.

J'ai reçu le rapport du 25 février; qui ne m'offre aucun sujet de vous répondre sinon que, quoique la mort du général Finck, arrivée là-bas,[1] me soit assez indifférente, vous devez, cependant, faire en sorte afin que ses enfants soient renvoyés ici à la famille, comme mes sujets nés.

Federic.

Je pourrai me résoudre à donner une pension pour élever les enfants.

Nach dem Concept. Der Zusatz war in der Ausfertigung eigenhändig.

15948. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 mars[2] 1766.

Votre rapport du 1er de ce mois m'a été rendu. Je ne saurais pas encore vous dire quelle sera l'issue des affaires regardant le ministère anglais; mais il est à présumer qu'il se soutiendra, mais qu'il se verra tôt ou tard obligé de se jeter dans les bras du sieur Pitt,[3] qui, avec son parti, a regagné le dessus. Au surplus, il y a de l'apparence que l'acte du timbre[4] sera révoqué.

Nach dem Concept. Federic.

15949. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 10 mars 1766.

Vos dépêches du 25 et du 28 février m'ont été rendues. J'attends que vous continuiez à me référer comment tout le présent chaos là-bas[5] se débrouillera.

C'est, au reste, sans empressement et plutôt avec tranquillité que j'attendrai qu'on y nommera le jour du départ du sieur Mitchell.[6]

Nach dem Concept. Federic.

15950. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A BRESLAU.[7]

P[otsdam], 11 mars 1766.

Comme l'on vient de me faire un rapport que le chargé d'affaires d'Angleterre à ma cour, le sieur Burnet, a notifié à mes ministres du

[1] Der General (vergl. S. 31) war am 24. Februar gestorben und hatte, wie Borcke berichtete, die Seinigen in der grössten Noth zurückgelassen. — [2] Vom 8. März ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 109. — [3] Vergl. S. 36. — [4] Vergl. S. 53. 54. — [5] Vergl. Nr. 15946. — [6] Vergl. Nr. 15907. — [7] Vergl. S. 21.

département des affaires étrangères que le roi d'Angleterre avait nommé pour le jour du départ du sieur Mitchell le 28 du mois prochain d'avril, j'ai bien voulu vous en faire part, afin que vous vous arrangiez en conséquence pour être de retour ici vers ce temps-là et pour pouvoir partir également ledit jour, après que je vous aurai parlé, et que vous aurez préalablement reçu mes instructions. Vous vous y conformerez.

Nach dem Concept. Federic.

15951. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 mars 1766.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois; au sujet duquel je suis bien aise de vous faire observer que, supposé que ce qu'on débite à présent là où vous êtes, d'une négociation de mariage entre le Dauphin et la cadette des Archiduchesses,[1] se vérifiera, cela n'opérera pas une différence notable dans le système des deux cours vis-à-vis l'une vers l'autre,[2] dont nous avons l'exemple dans les mariages qui ont été contractés entre les maisons d'Espagne et de France.

Je vous sais gré, au surplus, de ce que vous m'avez marqué au sujet du général prince Poniatowski et de son marché conclu pour le régiment de Harsch;[3] aussi ai-je le même doute que vous que ce n'est pas encore un point décidé de lui que de quitter le service autrichien.[4]

Nach dem Concept. Federic.

15952. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 mars 1766.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois; dont j'ai eu bien du contentement par tout ce que vous me marquez touchant l'arrivée du sieur de Saldern qu'on attend à Varsovie.[5]

C'est très bien dit ce que vous observez au sujet des Dissidents de Pologne et qu'il ne faut point insister de notre part à leur procurer une pleine liberté et un libre exercice de religion, bien considéré qu'outre tout embarras que cela nous causerait à la Diète, il ne serait qu'absolument nuisible à l'intérêt de la Russie et de moi, par les motifs fondés que vous alléguez.[6] Aussi avez-vous rencontré parfaitement ma

[1] Der Erzherzogin Maria Antoinette. — [2] So. — [3] Vergl. Nr. 15952. — [4] Vergl. S. 57. — [5] Vergl. S. 10. Benoît berichtete, der eigentliche Zweck der Reise Salderns sei, nach einer Mittheilung Repnins, die wirkliche Lage der Dinge in Polen mit Augen zu sehen und ein offenes Wort mit den alten Czartoryski und ihren Anhängern zu sprechen. — [6] Benoît hatte berichtet: „Nous devons prendre pour principe d'insister que les Dissidents soient remis dans tous leurs droits, en général. Ceci ne sera jamais concédé par la Diète. . . Ce ne serait, cependant, que le seul cas où les Dissidents nous pourraient être de quelque utilité (vergl. dazu

façon de penser et mon intention sur cet article, conformément à laquelle vous parlerez au sieur de Saldern, qui a trop de pénétration pour ne pas comprendre d'abord le tort et le préjudice auquel on exposerait les États de Russie et les miens par agir d'une autre façon et contraire à la susdite.

L'article second que vous touchez dans votre rapport par rapport à la présente Confédération, qu'on doive casser absolument à la Diète prochaine, pour les raisons que vous citez,[1] mérite également toute mon approbation; c'est un article principal, et rien n'importe plus aux intérêts de nos deux cours que la cassation de ladite Confédération et que la pluralité des voix soit abrogée et cesse dans toutes les diètes de Pologne, et qu'au lieu de cela le *liberum veto* et l'unanimité des voix soit absolument maintenu dans son entier.[2] Voilà ainsi encore en conséquence de quoi vous vous expliquerez encore avec le sieur de Saldern, dont je suis persuadé que, par sa pénétration et les lumières que je lui connais, il en conviendra parfaitement avec vous.

Au reste, j'apprends par mes lettres de Vienne[3] que le général autrichien Poniatowski vient d'acheter là, avec l'agrément de la cour de Vienne, le régiment du général Harsch moyennant 6000 florins par an, qu'il s'est engagé de payer à ce général; aussi a-t-il pris actuellement possession de ce régiment. Cela donne à connaître qu'il n'est pas encore tout décidé à quitter le service autrichien.

Nach dem Concept. Federic.

15953. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 mars 1766.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois; qui ne demande aucune réponse aujourd'hui de ma part [sinon] qu'il est bon que le Roi marque tant de bonnes dispositions pour gouverner, et qu'il fasse faire ses volontés, mais, avec cela, il sera à voir le succès que cela aura, et si, par son application, il lèvera les obstacles que son peu d'expérience dans les affaires [lui présentera].[4]

Nach dem Concept. Federic.

Bd. XXIV, 39); car, si nous nous contentons de leur procurer simplement la paix, une pleine liberté et le libre exercice de religion, cela n'en sera que plus nuisible aux deux États de Prusse et de Russie, et ne fera qu'y occasionner insensiblement des émigrations clandestines qui seront inévitables."

[1] Benoît hatte berichtet: „Ce n'est que pour introduire insensiblement la pluralité des voix dans toutes les Diètes et afin d'en faire un droit coutumier, qu'on cherche à faire traîner cette Confédération." — [2] Vergl. Bd. XXIV, 423. 428. — [3] Vergl. Nr. 15951. — [4] Verbessert nach der Ausfertigung. Im Concept: „jusqu'à présent ne saurait que de se présenter".

15 954. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 25. Februar, über eine Unterredung mit Panin, nach Empfang des Erlasses vom 6. Februar:[1] „Il a été, on ne peut davantage, content et flatté de ce que je lui en ai dit, et m'a témoigné, dans les termes les plus expressifs, la grande satisfaction qu'il ressentait d'avoir été si heureux de rencontrer les sentiments d'un prince aussi éclairé que Votre Majesté, et que, les regardant depuis ce moment-là pour parfaitement bons, il redoublerait de zèle et d'activité pour les mettre en exécution. J'ai profité de cette ferveur pour le prier de vouloir achever au plus tôt la réponse qu'il destinait au roi de Pologne de la part de Sa Majesté l'impératrice de Russie, par laquelle ce Prince doit vis-à-vis de sa nation justifier les motifs qui l'engageront de suspendre, de son autorité, les douanes établies à la précédente Diète...

Le ministre anglais a reçu présentement le mémoire de la part de cette cour, qui est la déclaration négative de conclure le traité de commerce aux conditions que le ministère britannique l'a exigé.[2] Le comte Panin m'en a dit le contenu et m'a lu une lettre particulière qu'il a écrite au sieur de Macartney. . . Elle finit . . . par des démonstrations d'amitié et de considération pour le roi et la nation britannique, des assurances que les Anglais pourraient continuer leur commerce en Russie aux mêmes conditions que s'il y avait effectivement un traité qui existât; qu'ils conserveraient les anciens privilèges, et que Sa Majesté Impériale irait au-devant de tout ce qui pourrait contribuer à resserrer davantage les liens de l'amitié entre les deux empires, par la conclusion d'une alliance étroite,[3] qui pourrait contribuer à assurer le repos de l'Europe."

Panin hatte Solms gebeten, den König zu versichern, „que la rupture d'un traité de commerce n'empêcherait pas l'impératrice de Russie de conclure

Potsdam, 14 mars 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 25 du mois dernier de février. J'en ai appris avec un plaisir sensible que le comte de Panin est convenu de ce que vous lui avez insinué de ma part relativement aux affaires de Pologne, et la[4] satisfaction qu'il vous en a témoignée. J'entre également dans son sentiment sur les Czartoryski et suis [d']accord avec lui, quand il voudra prendre à tâche de les brider en quelque façon.

J'applaudis, d'ailleurs, à la manière dont ce ministre s'est déterminé de s'expliquer envers les Anglais; il faut, cependant, que je vous fasse remarquer qu'il y [a] actuellement encore de grands débats en Angleterre par rapport au ministère, et qu'il sera à voir comment ce chaos touchant l'acte du timbre se débrouillera,[5] et ce qui arrivera alors, afin de juger conséquemment quel fond on saura faire sur ces gens.

Au surplus, vous devez être persuadé que j'ai ressenti vivement les assurances qu'en conséquence de votre rapport le comte Panin vous a réitérées des sentiments de Sa Majesté l'Impératrice, tout comme des siens, à mon égard; vous ne laisserez pas de lui faire un compliment très affectueux là-dessus et de le prier de vouloir bien assurer à Sa Majesté sa sou-

[1] Nr. 15912. — [2] Vergl. S. 47. 48. — [3] Vergl. S. 50. — [4] Vorlage: „de la". — [5] Vergl. Nr. 15948.

un traité d'alliance défensive avec l'Angleterre, dès que cette cour voudrait s'y prêter, et qu'au reste cet évènement-ci ne saurait avoir aucune influence sur l'intimité et la communion parfaite des intérêts entre Votre Majesté et cette cour, que l'Impératrice sa souveraine aussi bien que lui regardaient comme le principe capital de la politique de l'empire de Russie". veraine que j'agirai toujours conformément à ce principe pour envisager l'intimité et l'intelligence parfaite entre nos deux cours comme le plus capital de mon système et pour l'entretenir et le cultiver au mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

15955. AN DIE MINISTER VOM DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 15. März 1766.

Nachdem Ich den Einhalt des von Euch und dem Ministerio des Generaldirectorii gemeinschaftlich erstatteten Berichtes vom 14. dieses mit mehrern ersehen habe, so ertheile Ich Euch darauf in Antwort, wie sich der Churfürst von Cöln sehr späte gegen Mich wegen seiner Absichten in dessen Sache mit Churpfalz der Stadt Kaiserswerth halber[1] explicirt, maassen, wann er solches eher gethan, man alsdenn füglich die Mittel gefunden haben würde, um die Sache hinzuhalten und deren Entscheidung zu trainiren. Nunmehro aber, da es so weit darunter gekommen ist, dass von dem Reichskammergerichte die wirkliche Execution gegen ihn erkannt und Mir von Reichs wegen die Commission davon aufgetragen worden, so kann Ich Mich auch jetzo nicht füglich und sonder Vorwurf davon entfernen, obschon Mir sonsten an dem Churfürsten von der Pfalz nichts gelegen ist, es wäre dann, dass die Suspension und Zurückhaltung der Execution Meines Ortes mit guter Manier geschehen könnte.

Und da Eurem Anführen nach der Succès einer Convention mit dem Churfürsten von Cöln wegen Schiffbarmachung der Lippe davon abhänget,[2] so ist Mein Wille, dass Ihr auf die Mittel, wie die Vollenziehung obgedachter Execution mit guter Manier noch ein paar Jahre hingehalten und trainiret werden könne, denken und Mir solche Mittel zu Meinem weiteren Entschluss darauf vorschlagen sollet.

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 15918. — [2] Die Minister berichteten, der Churfürst von Cöln verlange vor Abschluss einer Convention über die Schiffbarmachung der Lippe (vergl. S. 40. Anm. 1) „eine geheime Declaration", dass die Execution in der Kaiserswerther Sache auf zwei Jahre suspendirt werde.

15956. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 mars 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez expédié le 8 de ce mois. Par tout ce que vous m'apprenez des circonstances arrivées depuis peu entre la mère et le fils, je crois avoir tout lieu d'en augurer que la bonne intelligence entre eux tire à sa fin, et qu'ils seront bientôt brouillés ensemble; car, de sorte que cela a commencé, il est impossible que l'harmonie entre eux soit de durée, mais que plutôt les querelles, les mécontentements et les tracasseries iront grand train. Au reste, il y a bien du temps que je n'ai rien appris au sujet de l'Impératrice, épouse de l'Empereur régnant, et comment on la regarde à la cour, si son infécondité se constate.

Quant à la trêve avec la Porte qu'on a prétendu vous assurer être constatée depuis peu,[1] je n'en ai rien appris jusqu'à présent et ne saurais vous en dire quelque chose là-dessus, jusqu'à ce [que] j'aurai reçu mes lettres de Constantinople.

Nach dem Concept. Federic.

15957. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 mars 1766.

J'ai bien reçu à la suite de votre rapport du 8 de ce mois la déclaration par écrit de la cour où vous êtes,[2] touchant l'incartade arrivée en Pologne au courrier Frangopulo,[3] et suis satisfait de cette déclaration.

Quant à la lettre du Primat[4] que je vous renvoie ci-close, je veux bien me prêter à sa demande pour prendre dans mon militaire le comte Szembeck, dont il s'y agit, dans la qualité de lieutenant.

A quelle occasion je vous dirai que, s'il y aura des fils des riches starostes en Pologne qui demandent à être agréés en mon service pour avoir des titres, je veux bien leur donner les titres militaires, comme lieutenants, colonels et des pareils, toujours dans la vue et la supposition que je pourrais tirer moyennant [eux] des recrues de Pologne, ou de faire, le cas l'exigeant, tôt ou tard quelques levées des gens. Sur quoi vous vous aviserez.

Il court des bruits selon lesquels on prétend que la cour de Vienne soit venue à bout de signer avec la Porte une prolongation de trêve pour vingt-quatre ans.[5] Je doute que cette nouvelle soit fondée; mais, comme mes lettres de Constantinople me manquent encore, je serai bien aise de savoir de vous si vous en avez appris quelque chose là où vous êtes, de ces nouvelles.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXIV, 433 und Nr. 15957. — [2] D. d. Warschau 5. März. — [3] Vergl. Nr. 15945. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 15956.

15958. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 mars[1] 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 28 du mois dernier de février. Je vois avec bien de la satisfaction les bonnes dispositions où le comte Panin continue d'être à mon égard, aussi emploierez-vous tous vos soins pour me les conserver.

Au surplus, je veux bien vous informer que l'affaire touchant les avanies arrivées en Pologne au courrier Frangopulo est actuellement tout-à-fait aplanie entre moi et la cour de Varsovie, [tant] par la déclaration que le roi de Pologne a faite de bouche à mon résident Benoît en présence du prince Repnin, telle que je l'avais désirée,[2] que par celle par écrit que le ministère polonais lui a remise, et dont je me suis contenté.[3]

Nach dem Concept. Federic.

15959. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 17 mars 1766.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois. Comme vous m'y apprenez ce que l'on débite à vos lieux d'une nouvelle négociation entre les ministres et le chevalier Pitt, dont le dénoûment serait que celui-ci se retrouvera en peu à la tête des affaires,[4] je veux que vous devez me marquer si alors et quand ce dernier rentre au ministère, le lord Bute sera mis entièrement à côté, et, d'ailleurs et en second lieu, si ensuite l'on congédiera le présent Parlement, et que l'on convoquera un nouveau. J'attends ainsi votre rapport au plus tôt mieux sur ces deux points.

Nach dem Concept. Federic.

15960. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 mars 1766.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, et passe d'abord ici au post-scriptum que vous y aviez joint touchant la négociation à entamer d'un traité de commerce avec l'Espagne,[5] pour vous dire que vous devez remercier en termes bien affectueux de ma part le ministre d'Espagne des soins et des peines qu'il a pris pour faire goûter à sa cour mes propositions; que je ferai minuter d'abord ce projet de traité

[1] Vom 17. März ein Schreiben an Euler in den Œuvres, Bd. 20, S. 210. — [2] Vergl. Nr. 15945. — [3] Vergl. Nr. 15957. — [4] Vergl. Nr. 15948. — [5] Vergl. S. 15. 20. 28.

qu'il demande, qui vous sera envoyé après peu de jours passés pour le lui remettre, et que je serai bien aise, au surplus, si ce traité prendra consistance à l'avantage des deux cours.

Nach dem Concept. Federic.

15961. AN DIE MINISTER VOM DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 17. März 1766.

Nachdem Ich den Einhalt Eures Mir unter dem 16. dieses erstatteten Berichtes, betreffend die von Euch proponirete Mittel, um die Kaiserswerth'sche Executionssache noch an zwei Jahr auf eine gute und conveniente Art zu trainiren, hergegen von Churcöln die quästionirte Avantage deshalb inzwischen zu ziehen,[1] mit mehrern ersehen habe, so ist Euch darauf hierdurch zur Resolution, wie Ich von Euren Vorschlägen zufrieden bin, dass nämlich gedachtem Churfürsten von Cöln gegen Auswechselung der Convention wegen Schiffbarmachung der Lippe die verlangte geheime Versicherung ertheilet werde und Ihr deshalb gehörig schliessen möget. Wobei Ich Euch zugleich kraft dieses autorisire, dass Ihr Euch der vorgeschlagenen Mittel bedienet, um obgedachte Executionssache noch ein paar Jahr aufzuhalten.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

15962. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 mars 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, m'a été rendu. Ce que j'en vois des levées que l'Espagne veut faire en Suisse, tant pour des enrôlements que pour prendre des corps entiers à sa solde, me donne de grands soupçons qu'elle médite quelque levée de bouclier, et qu'elle continue dans le dessein qu'on lui a attribué, de commencer par exécuter son entreprise contre le Portugal.[2]

Comme j'apprends,[3] d'ailleurs, que la cour où vous êtes, cherche à faire quelque arrangement ou traité de commerce avec la Pologne, et que c'est le comte Chotek qui voudrait réaliser cet article, et qu'il fait toutes sortes de projets et offres avantageuses pour qu'on continue à faire venir en Pologne les marchandises de Leipzig et de France par la Bohême, ainsi que l'on dit qu'on l'a commencé à cause du transit de 30 pour-cent que les Polonais paient en faisant passer leurs marchandises par mes États, je serais bien aise que vous approfondiez à vos lieux ce qui en peut être de ces projets, et si l'on présume de pouvoir

[1] Vergl. Nr. 15955. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 432. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 12. März.

les faire réussir d'une façon ou d'autre, afin de me marquer ce que vous en avez constaté. L'on m'ajoute que, selon ce projet, les charretiers venant de Francfort-sur-le-Main doivent tirer droit sur Prague et de là, par la Haute-Silésie autrichienne, en Pologne, et qu'en ce cas la cour de Vienne veut non seulement réparer les grands chemins et les gîtes, mais aussi diminuer les impôts ou le transit. Pour moi, je tiens ce projet pas praticable dans son exécution, vu le grand détour et circuit que les marchandises qu'on voudrait faire passer par cette route, seraient obligées de faire, et le temps, avec les frais, qu'on y perdrait gratuitement pour les mener en Pologne par cette traite tant détournée.

Nach dem Concept. Federic.

15963. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 mars 1766.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois; qui, ne m'apprenant rien qui saurait mériter mes nouvelles instructions pour vous, fait que je me borne aujourd'hui à vous dire que, comme le prince d'Orange a commencé de faire présentement les fonctions de sa charge de Stathouder,[1] ma curiosité est de savoir de vous comment il s'y prend, s'il y montre de l'application, de [la] pénétration et [du] jugement, si on lui remarque de l'esprit et la bonne tête, et ce que l'on augure et dit là-bas de son gouvernement. Vous tâcherez ainsi de satisfaire à cette ma curiosité par un rapport que vous m'adresserez immédiatement et seul.

Nach dem Concept. Federic.

15964. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 4. März, auf Befehl der Kaiserin Katharina habe ihm Panin die hohe Genugthuung ausgesprochen, die sowohl sie als er selbst darüber empfinde, dass in der Angelegenheit Frangopulos sich der König, aus Rücksicht auf Katharina, mit einer Entschuldigung des polnischen Hofes begnügen wolle.[2] „Sa Majesté lui a ordonné, de plus, de me dire que je renouvelasse à Votre Majesté les assurances les plus sincères du cas infini qu'elle faisait de l'amitié et de la confiance de Votre Majesté, et qu'elle ne désirait mieux que de Lui en donner en toutes occasions des preuves manifestes de l'union parfaite des intérêts qu'elle souhaitait d'établir entre les deux empires. . .

M. de Panin a voulu que j'informasse Votre Majesté en confidence que dans la lettre que le nouvel Empereur romain avait écrite à la Porte pour notifier son élévation et sa corégence pour les États autrichiens, il se trouvait une phrase qui faisait entendre que la cour de Vienne, regardant la dernière paix conclue avec

[1] Am 8. März war der Prinz mündig erklärt worden, vergl. S. 19. — [2] Vergl. Nr. 15930.

les Turcs en 1739 comme une paix perpétuelle, ne croyait pas avoir besoin de la renouveler pour s'assurer de sa conservation inviolable. Les amis de la Russie au Divan ont donné connaissance de cela au sieur Obreskow, lui exposant en même temps l'embarras où ils se trouvaient à y répondre. Ce ministre russien leur a analysé le sens de la phrase et se flatte d'avoir obtenu que dans la réponse de la Porte il ne sera touché du tout à cet endroit captieux, ou que, si l'on prend la résolution d'y répondre, ce sera dans des termes qui font comprendre à la cour de Vienne que la Porte ne se croit pas liée par une paix éternelle, la dernière n'étant qu'une trêve faite seulement pour un certain nombre d'années, qui serait observée pourtant, dans l'espérance que le nouveau chef de la maison d'Autriche ne donnerait pas sujet de la rompre... Le comte Panin s'imagine que cette nouvelle fera à Votre Majesté autant de plaisir qu'elle en a causé ici, puisqu'en obtenant cette réponse pour la cour de Vienne, on l'entretiendra toujours dans de justes appréhensions contre les intentions secrètes de la Porte."

Potsdam, 20 mars 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois, et vous sais gré de la façon dont vous vous êtes pris pour communiquer à moi seul par un post-scriptum immédiat la confidente ouverture que le comte Panin vous a faite touchant la lettre que l'Empereur romain a écrite à la Porte pour notifier son élévation et sa corégence, et les instructions que lui, comte Panin, vient de donner à ce sujet au sieur d'Obreskow. Je ne saurais que bien applaudir à la justesse des réflexions qu'il a faites là-dessus, et vous ne manquerez pas de l'en assurer, en le remerciant de la confidence qu'il m'en a fait faire, et du ménagement que j'en observerai.

Avec cela, je ne veux vous dissimuler que, selon mes lettres de Vienne du 8 de ce mois, [1] on y a prétendu d'avoir la nouvelle confirmée de plusieurs endroits que le baron de Penckler était venu à bout enfin de persuader la Porte à signer une prolongation de trêve pour 24 années, que l'affaire avait été brusquée au moyen d'une grosse somme d'argent que la cour de Vienne avait fait remettre à Constantinople, dont elle avait préféré de faire le sacrifice, à l'incertitude de ce qui en saurait arriver, si on n'avait pas le dos libre de ce côté-là, et que la somme avait servi à aplanir toutes les difficultés du contraire. Qu'au surplus on s'attendait à présent à Vienne de voir bientôt là un ministre turc pour faire à l'Empereur les compliments des félicitations accoutumés.

J'ai de la peine à ajouter foi à cette nouvelle, vu que tout le contraire en ayant été constamment assuré. Mais, aussi, je ne saurais pas dire ce qui en est, vu que c'est maintenant le moment où mes ministres là-bas varient leurs postes, [2] et qu'ainsi je n'ai point reçu jusqu'à présent de leurs lettres.

Quant aux affaires de Pologne, qui font le sujet de votre dépêche, j'ai été vraiment touché des sentiments que le comte Panin vous a témoignés, et des assurances qu'il vous a renouvelées à mon égard de

[1] Vergl. Nr. 15956. — [2] Vergl. S. 35. 40.

la part de Sa Majesté l'Impératrice. Très sensible que j'en suis, vous prierez ce ministre de vouloir bien se charger de ma part pour en assurer Sa Majesté Impériale et pour lui témoigner que j'espérais qu'elle me trouverait partout dans des sentiments égaux aux siens, et que je ne perdrai jamais les occasions pour lui prouver que mon alliance ne lui sera pas inutile.

Nach dem Concept. Federic.

15965. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 23 mars 1766.

J'accuse la réception de vos rapports du 7 et du 11 de ce mois. Ce que vous me marquez dans le dernier, touchant le soin que le chevalier Pitt prend pour écarter les obstacles qui sauraient s'opposer à son envie de rentrer dans les [affaires],[1] m'a surpris, en sorte que je présume presque qu'on vous en a imposé en quelque façon, et que le discours qu'on lui attribue avoir tenu au Parlement, et qu'on qualifie de panégyrique du lord Bute, a été tenu de lui plutôt dans un sens satirique que dans celui qu'on vous l'a fait accroire. Ce que vous aur[i]ez dû mieux examiner et peser, avant que de me le marquer d'une façon tout positive.

Je trouve, d'ailleurs, à propos de vous dire que je m'étonne que vous ne me marquez rien dans vos rapports touchant les autres nouvelles qui courent depuis peu presque publiquement sur des affaires qui doivent fort intéresser l'Angleterre. L'on sait[2] que l'Espagne fait actuellement des levées de recrues et de corps entiers dans la Suisse, et qu'ailleurs les cours de la maison de Bourbon font de grandes levées dans leurs États pour augmenter considérablement leurs troupes, outre que leurs chantiers retentissent des armements de mer. L'on a débité, de plus, publiquement que l'Espagne a fait défiler force de ses troupes vers les frontières du Portugal; que le roi de Sardaigne cherche des recrues dans la Suisse pour aussi en augmenter ses troupes, avec d'autres nouvelles encore qui semblent indiquer qu'on en veut à l'Angleterre, coûte que coûte, et même au plus tôt.

Comme l'on ne saurait pas ignorer là où vous vous trouvez, ces nouvelles, et que, cependant, vous n'en avez sonné mot dans les relations que vous m'avez envoyées jusqu'à présent, cela me fait juger que vous mettez peu d'application pour vous informer des nouvelles des plus importantes, mais que vous [vous] contentez et bornez à ce que d'autres viennent vous rapporter des affaires qui se passent dans le Parlement, la plupart tout ordinaires et peu intéressantes. Que ceci

[1] Baudouin berichtete darüber am 11. März: „C'est dans cette vue, à ce qu'on assure, qu'il vient de prononcer un discours au Parlement, qu'on peut appeler le panégyrique du milord Bute." — [2] Vergl. Nr. 15966.

vous soit dit pour vous en corriger et pour mettre plus d'application sur des affaires importantes, afin de me rendre vos rapports intéressants, sur des choses qui préalablement à d'autres méritent mon attention. . .

Nach dem Concept. Federic.

15966. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 mars 1766.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois, et vous fais souvenir ici le soupçon que je vous ai déjà indiqué par ma lettre antérieure du 19 de ce mois[1] sur ce qui regarde les levées des recrues et des corps entiers que l'Espagne fait faire dans la Suisse; mais pour ce que vous me marquez au sujet du roi de Sardaigne,[2] je crois avoir lieu de douter qu'il se soit lié avec l'Angleterre à faire une diversion en Italie, au cas que la guerre éclatât entre les maisons de Bourbon et l'Angleterre, ainsi que je présume que, dans ce cas, le repos de l'Italie ne courra pas risque, mais bien que l'orage commencera à se fondre sur le Portugal. Quoi qu'il en arrivera, je [ne] m'en mêlerai point.

En attendant, vous continuerez de m'informer de ce que vous apprendrez sur des affaires si intéressantes.[3]

Nach dem Concept. Federic.

15967. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 mars 1766.

Comme je viens de recevoir par l'ordinaire d'aujourd'hui une lettre du comte d'Haussonville,[4] je vous l'adresse ci-jointe, mon intention étant que vous fassiez la réponse en termes polis et obligeants, et que je ferai en sorte dans son affaire qu'il en aura lieu d'être satisfait, et que le Roi son maître en ait du contentement.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Nr. 15962. — [2] Rohd berichtete, dass auch der König von Sardinien in der Schweiz Soldaten anwerbe. — [3] Am 26. März antwortet der König auf Rohds Bericht vom 19., „que ce ne sera point un sujet de regret pour moi, quand le comte de Lacy (vergl. S. 52) viendra à manquer par sa mort, et que, d'ailleurs, je gagnerai plutôt que de perdre, quand le général Laudon viendra succéder à l'autre". — [4] D. d. Paris 9. März. Graf d'Haussonville suchte darin um die Aufhebung des Arrestes nach, der auf die aus dem Verkauf seiner schlesischen Güter erzielte Summe wegen Erbanspruchs eines preussischen Offiziers gelegt war. Vergl. Bd. XXIV, 419. — [5] Die demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwort an d'Haussonville ist Berlin 25. März datirt.

15 968. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 7. März: „Le sujet de ma dépêche d'aujourd'hui[1] m'ayant fourni plusieurs fois auparavant matière à réfléchir sur l'utilité d'une alliance entre la Russie et l'Angleterre pour le bien général du système du Nord, j'ose être assez hardi d'offrir aujourd'hui à Votre Majesté seule une de celles qui se sont venu présenter à mon esprit, dans la respectueuse espérance que, quoiqu'elle puisse être ou mauvaise ou fausse, l'indulgence de Votre Majesté la recevra comme une preuve de mon sincère attachement pour Sa maison royale et daignera, par cette raison, excuser la liberté de ma démarche en faveur de la bonne intention qui me l'a fait entreprendre.

Votre Majesté Se sera aperçue par tout ce qui s'est passé depuis un temps entre la cour de Russie et celle d'Angleterre, qu'il y a une espèce de picoterie entre les deux ministères, qui me paraît provenir d'une hauteur réciproque que chacune des deux se croit en droit d'affecter vis-à-vis de l'autre, fondée sur la connaissance de leurs forces nationales, et pour gagner une certaine supériorité pour la gloire de leur État. Supposé que cette idée soit juste, il pourrait en arriver un refroidissement, qui ferait que l'union étroite entre ces deux États reste encore éloignée quelque temps, à moins qu'il ne se présente une occasion qui les oblige de se rapprocher.

Quoique je ne sois pas en état de juger si un tel refroidissement entre ces cours puisse influer sur les intérêts de Votre Majesté, cependant, puisqu'il me semble avoir compris par plusieurs dépêches de Votre Majesté qu'Elle croit de n'avoir rien à craindre d'aucun ennemi par la seule alliance où Elle Se trouve avec la Russie, et que j'ai conclu de cela que Votre Majesté ne serait disposée d'en rechercher aucune autre puissance, à moins qu'elle ne Lui fût livrée par la Russie, j'ai cru de mon devoir de soumettre à Ses lumières supérieures l'idée que je me suis faite, savoir qu'il me paraît qu'il pourrait arriver des évènements où l'alliance de la Russie seule ne remplirait pas parfaitement cette attente, et qu'il serait à désirer que Votre Majesté eût encore d'autres puissances sur l'assistance desquelles Elle pût compter.

J'espère de ne pas trop dire en assurant que les sentiments de cette cour impériale et son intention véritable sont ceux d'assister Votre Majesté dans le besoin de toutes les forces de l'empire; mais comme dans un pays sujet à des révolutions il peut en arriver, soit à l'occasion de la majorité du Grand-Duc, soit par le changement naturel du souverain ou du ministre, soit par d'autres évènements cachés à la prévoyance humaine, lesquels, sans faire changer précisément cette cour à l'égard du système et de principe, pourraient néanmoins apporter un retardement ou de la tiédeur dans l'exécution des moyens pour le maintenir, il serait possible que Votre Majesté Se verrait sans assistance dans le moment où Elle pourrait en avoir le plus besoin.

Je dois mettre ici des bornes à mes spéculations et remettre au discernement supérieur de Votre Majesté si Elle les juge dignes d'être appréciées et de Lui faire prendre l'idée de vouloir, Sire, par vos négociations particulières vous assurer de l'alliance de l'Angleterre et conduire par là même cette cour d'en faire une avec la Russie, laquelle, je crois, vous aurait des obligations de cette médiation."

[Potsdam, 25 mars 1766.][2]

Je m'aperçois que vous n'entrez pas tout-à-fait dans le plan de ma politique. Je vois la nécessité de vous mettre au fait de ce qui peut

[1] In einem ersten Bericht hatte Solms die Beweggründe dargelegt, die seiner Ansicht nach Panin bestimmten, für die Allianz mit England auf der Forderung der Garantie gegen die Türken (vergl. S. 50) zu bestehen. — [2] Das Datum nach dem Concept. Im Concept wird am Anfang des Erlasses der Empfang des obigen Berichtes vom 7. März bestätigt.

être à présent relatif aux Russes et aux Anglais en égard aux alliances. Celle des Russes me suffit; car, quand même je n'en tirerais aucun secours en temps de guerre, j'y gagne toutefois que cette nation, étant mon alliée, ne se déclarera pas contre moi; cela me suffit. Quant aux Anglais, ils ont tout à appréhender à présent des Français et des Espagnols;[1] faire avec eux une alliance dans cette position, c'est vouloir de gaieté de cœur s'engager dans une nouvelle guerre au fond de laquelle la Prusse n'a aucun intérêt, au lieu que, si je reste uni avec la Russie, tout le monde me laissera intact et je conserve la paix. Voilà les idées générales desquelles je n'ai nulle envie de m'écarter, et je ne pourrais consentir à m'allier à l'Angleterre qu'à condition que cette liaison ne m'obligeât à rien qui pût troubler la tranquillité de l'Allemagne.[2]

Nach dem eigenhändigen Entwurf für die Antwort.

---

15 969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 mars 1766.

C'est par un motif particulier que je vous fais cet ordre pour vous dire que vous devez prendre, quoique sans affectation, des informations exactes et bien sûres, autant qu'il y a moyen, tant sur ce qui regarde la constitution de santé de la Princesse sœur du roi régnant de Danemark qui n'est pas encore promise,[3] et si sa constitution est belle que, quand elle viendra à être mariée, l'on en sache se promettre de la fécondité pour en voir de la lignée, que sur l'humeur dont elle est, et sur son caractère, afin que vous sachiez m'en faire une description au plus juste. Je serai, d'ailleurs, bien aise que vous sachiez joindre au rapport que j'en attends de vous, un portrait d'elle, quoique cela soit seulement de tours de sa tête ou de son visage.

Vous tâcherez de me bien contenter là-dessus, et observerez, au surplus, que vous adresserez ce rapport que je vous demande, à moi seul et immédiatement.

Federic.[4]

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 15965. — [2] In dem Concept folgt: „C'est mon plan politique qui doit vous servir de règle invariable dans votre conduite là-bas, et à laquelle vous devez vous conformer avec la dernière exactitude et sans vous [en] écarter en aucune façon ni vous laisser entraîner par qui que ce soit, d'agir en contraire de la moindre façon." — [3] Prinzessin Luise. — [4] Ein wörtlich übereinstimmender Erlass ergeht an dem gleichen Tage an Cocceji bezüglich der Tochter des schwedischen Königspaares, der Prinzessin Sophie Albertine.

15970. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 mars 1766.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois, et vous sais gré de la proposition que vous m'avez faite au sujet de la conduite de Boscamp, pour en faire avertir la cour de Russie par le comte de Solms,[1] auquel je donnerai mes ordres en conséquence, pour prévenir tout sujet de méfiance et de nouvelles tracasseries que ledit Boscamp saurait prendre à tâche d'occasionner encore entre mon nouveau ministre à Constantinople et le sieur d'Obreskow.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

15971. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 mars 1766.

Je trouve à propos et nécessaire[3] de vous avertir par cette lettre combien j'ai lieu d'être mécontent de la conduite du sieur Boscamp, à présent homme d'affaires du roi de Pologne à Constantinople, lequel, depuis qu'il est sorti de mon service,[4] m'a donné lieu à bien des griefs contre lui par la mauvaise volonté qu'il a fait remarquer en toutes occasions contre mes intérêts, et par les intrigues qu'il a jouées à ce sujet; et je ne vous dissimulerai pas que, comme il a trouvé moyen de se concilier la confiance du sieur d'Obreskow, je lui attribue principalement et à ses malignes insinuations, faites à celui-ci contre le sieur Rexin par une haine personnelle qu'il lui a toujours portée, que la désunion s'est mise entre le sieur d'Obreskow et ledit Rexin, qui a causé cet éclat que vous savez.[5] C'est aussi en conséquence que j'ai instruit mon nouveau ministre le sieur de Zegelin de n'avoir aucune liaison avec un aussi mauvais et dangereux sujet que ce Boscamp et d'être en garde contre ses pièges.

La confiance qu'il a su, cependant, gagner sur le sieur d'Obreskow, ne me laisse pas sans appréhension que, celui-ci ayant apparemment fait un bon portrait à sa cour de ce Boscamp et de son savoir-faire dans les affaires, il saurait arriver qu'il recevrait ordre de sa cour d'agir de concert avec lui dans des affaires relatives à la Pologne auprès de la Porte, et que ce Boscamp saurait prendre l'occasion de là alors pour donner de nouveaux sujets de méfiance contre mon nouveau ministre.

[1] Benoît hatte dem König vorgeschlagen, den russischen Hof von seinen Beschwerden über Boscamp (vergl. S. 35) zu unterrichten; „car, selon ce que j'ai remarqué, le sieur d'Obreskow recevra sûrement l'ordre d'agir de concert avec lui, et alors cela pourrait donner de nouveaux sujets de défiance contre le ministre de Votre Majesté à Constantinople, si la cour de Russie n'en était pas prévenue.“ — [2] Vergl. Nr. 15971. — [3] Vergl. Nr. 15970. — [4] Im Sommer 1764, vergl. Bd. XXIII, 469. — [5] Vergl. Bd. XXIV, 335. 336. 433.

Mon intention est ainsi que vous devez faire des insinuations convenables au comte de Panin là-dessus et tâcher de prévenir par là tout malentendu et tout soupçon, quoique mal fondé, qui, sans cela, se saurait élever de nouveau contre mondit ministre de Zegelin. Vous agirez en ceci avec cette adresse et prudence que je vous connais, pour que l'avis ne manque pas d'avoir son bon effet, sans donner de l'ombrage au comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

15 972. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 28 mars 1766.

J'ai vu, par le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, que les affaires du Duc vont de mal en pis; mais, quant à son prétendu éloignement du comte Montmartin, je ne saurais pas me représenter que ce soit son tout de bon, et me persuade plutôt que ceux qui jugent que c'est un jeu concerté entre eux pour masquer leurs vues, ne se trompent pas.

Nach dem Concept. Federic.

15 973. AU LORD MARÉCHAL D'ÉCOSSE A POTSDAM.

Potsdam, 29 mars 1766.

Comme je vois par la lettre[1] que vous venez de m'écrire, Milord, que le sieur Mitchell souhaite de passer, après son départ de Londres, fixé au 28 d'avril,[2] à Aix-la-Chapelle, pour s'y servir des eaux minérales,[3] je ne saurais que vous dire là-dessus qu'il dépendra de lui d'en agir à son gré, mais que, s'il va faire ce détour, il en résultera que le comte Maltzan devra aussi aller de sa part à quelque bain, afin que tout se passe sur ce pied d'égalité dont les deux cours sont convenues pour l'arrivée de ces ministres à leur destination, ainsi que le détour du sieur Mitchell ne saurait opérer que d'autant plus d'inconvénients, puisqu'il est connu que le mois de mai n'est pas encore propre à ce qu'on se serve des eaux d'Aix, et qu'en conséquence le mois de juin se passerait, avant qu'il pût se remettre en voyage pour arriver à Berlin.

Nach der Ausfertigung. Federic.

[1] D. d. 28. März. — [2] Vergl. Nr. 15 950. — [3] Mitchell hatte deshalb an Lord Marschall geschrieben. Lord Marschall hatte in seinem Schreiben hinzugefügt: „Il n'ose en demander permission à son Roi."

15974. AU GÉNÉRAL-MAJOR COMTE DE HORDT A BERLIN.

Potsdam, 29 mars 1766.

Pour vous répondre à la lettre[1] que vous venez me faire au sujet du comte de Bohlen, je vous dirai que le rappel de ce ministre est une chose dont j'ai été déjà averti,[2] mais que le cas que vous me proposez à ce sujet,[3] m'est bien embarrassant; que c'est la cour de Russie, qui a opéré son rappel, n'aimant pas qu'il reste à son présent poste; [que,] quelque envie donc que j'ai de faire plaisir à ma sœur la Reine, je ne saurais cependant pas, d'un autre côté, me brouiller avec les Russes, et que, conséquemment, il ne me reste que de laisser aller cette affaire le train qu'elle veuille prendre, sans m'en mêler.

Nach dem Concept.

Federic.

15975. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 14. März, dass Saldern[4] am 10. abgereist sei, zunächst nach Warschau. „Il a eu les derniers jours de longues et fréquentes audiences auprès de l'Impératrice en présence du comte Panin. Sa Majesté Impériale lui a remis de sa propre main les instructions écrites de ce qui regarde les négociations danoises, et lui a donné elle-même des instructions verbales sur tout ce qu'il aura à dire et faire en Pologne, pour y rectifier les esprits. J'ai lieu de croire que les commissions dont elle l'a chargé pour Votre Majesté, sont encore très amples et très précises, tendantes principalement à vous inspirer, Sire, une confiance parfaite dans la sincérité des sentiments amiables de Sa Majesté Impériale à votre égard. Le comte Panin les a amplifiées en présence de sa souveraine et encore en particulier dans son cabinet, et quoique j'en ignore le détail, je dois espérer du peu que le sieur de Saldern m'en a pu communiquer, que Votre Majesté en sera satisfaite." Saldern werde etwa Mitte Mai in Berlin eintreffen und von dort nach Kopenhagen reisen.

Nach dem Concept.

Potsdam, 30 mars 1766.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois; dont j'ai appris avec beaucoup de contentement que le conseiller privé de Saldern s'est actuellement mis en chemin, prenant la route de Varsovie, pour passer à Berlin. Je vous sais bien du gré de tous les avertissements que vous m'avez donnés à ce sujet, et comme je connais ce ministre très bien intentionné, je me persuade que, quand, après son arrivée à Berlin, nous nous parlerons et entretiendrons sur les affaires, nous conviendrons bien aisément ensemble sur tout ce qui y a du rapport.

Federic.

---

[1] D. d. Berlin 28. März. — [2] Bericht Coccejis, Stockholm 14. März. — [3] Hordt hatte darüber geschrieben: „La véritable raison pourrait bien être qu'il est attaché à la Reine. . . Étant de mes amis, je n'ai pu lui refuser d'hasarder de me jeter aux pieds de Votre Majesté, La suppliant très soumisement, si Elle ne voulait pas avoir la grâce de faire dire par Son ministre à Stockholm qu'Elle souhaiterait que le comte de Bohlen peut rester ici. Le principal motif que je pourrais produire, est que la reine de Suède vous en aurait sûrement, Sire, toute obligation." — [4] Vergl. S. 59.

15 976. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 mars 1766.

Mes lettres de Pétersbourg[1] viennent de m'apprendre que le conseiller privé de Saldern, fort estimé de sa souveraine l'impératrice de Russie et ami intime du comte de Panin, est parti de là le 10 de ce mois, prenant sa route par Varsovie pour passer ensuite à Berlin.

Comme je sais de bonne main qu'il est chargé des instructions pour parler à Varsovie sur tout ce qu'il y aura à dire et à faire en Pologne, et pour y rectifier les esprits, je veux bien vous en prévenir pour votre direction, avec ordre que, quand ce ministre, dont je connais les bonnes intentions qu'il a pour moi et pour cultiver les liaisons intimes entre moi et la cour de Russie, sera arrivé là où vous êtes, vous devez lui parler et lui donner toutes les informations qu'il saura désirer sur la situation présente des affaires en Pologne, afin de l'en mettre bien au fait. Vous vous conformerez exactement à cet ordre.

Nach dem Concept.

Federic.

---

15 977. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 22. März: „Au dernier appartement de la cour, mercredi passé,[2] l'Empereur me dit d'une façon fort gracieuse, au milieu d'une conversation dont l'ambassadeur de France était aussi: »Voudriez-vous bien me faire un plaisir?« Ayant assuré Sa Majesté de mon empressement à la servir, elle continua: »Mon frère le grand-duc de Toscane vient de m'envoyer quelques espèces de vin de Florence; j'entends que le Roi en boit quelquefois, et comme je suis persuadé que mon frère ne m'aura envoyé que ce qu'il y a de meilleur, je vous prie d'en offrir à Sa Majesté de ma part. Si cela Lui peut faire plaisir, c'en sera un pour moi-même.« J'ai répondu que je ne manquerais pas d'informer Votre Majesté de cette attention, sachant d'avance qu'Elle serait bien sensible à cette marque de souvenir de la part de Sa Majesté Impériale. . . . Il m'a paru comme fait exprès ce que l'Empereur m'a dit au sujet des vins de Toscane devant le comte de Châtelet; tant y a que celui-ci en parut un peu déconcerté."

In einem Postscriptum meldet Rohd, er habe dem Fürsten Liechtenstein[3] bereits an seinem Namenstage, am 19. März, das Verzeichniss der Porcellansachen, die von dem König an ihn unterwegs seien, sowie das Begleitschreiben des Königs[4] zu diesem Geschenke überreicht, „pour éviter d'en payer ici la douane, qui est exorbitante, c'est-à-dire de 60 pour-cent à l'égard de toutes les porcelaines étrangères quelconques. Et, pour la même raison, j'ai choisi le jour de son nom par une attention de plus auxquelles il est fort sensible. C'est à lui présentement de retirer ces caisses de porcelaines de la douane, quand celles y seront arrivées."

Potsdam, 30 mars 1766.

Je viens de recevoir votre dépêche du 22 de ce mois, et c'est avec une satisfaction sensible que j'en ai appris que mon présent en porcelaines, fait au prince de Liechtenstein, a lui fait plaisir.[5] J'applaudis

[1] Vergl. Nr. 15975. — [2] 19. März. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 75. 91. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Das Porcellan bildete ein Gegengeschenk für eine Anzahl von Hunden, die der Fürst von Liechtenstein dem Könige verehrt hatte.

aussi en tout la manière dont vous vous êtes pris pour lui remettre ma lettre à ce sujet, et il n'y a que l'article de la douane où je ne [suis] pas d'accord avec vous, ma volonté étant que vous ne devez pas hésiter à payer tout le montant de la douane et m'en envoyer ensuite le compte de la dépense, que je vous ferai remettre incessamment après.

Ce que vous me marquez, d'ailleurs, par rapport aux propos que l'Empereur vous a tenus, et de la résolution prise de me régaler de quelques vins de Florence, m'a également surpris que j'en ai été sensiblement touché. Vous ne manquerez pas de le témoigner à ce Prince par des compliments convenables, afin de le convaincre de ma reconnaissance. Mais vous ne laisserez pas aussi de m'avertir en quoi je puisse faire, à mon tour, quelque présent à l'Empereur qui lui saurait plaire et lui faire marquer ma reconnaissance, si c'est en chevaux ou en autres choses qui lui sauront être agréables. Ce dont j'attends votre rapport, afin que je sache m'y arranger.

Au surplus, je ne vous dissimule pas que les circonstances qui ont accompagné cette offre, et les propos que ce monarque vous a tenus, m'ont fait surtout plaisir; j'en crois remarquer qu'il n'est du tout pas animé personnellement contre moi, ce dont je suis bien aise, vu qu'ordinairement les personnalités font le plus de mal aux affaires. Et voilà pourquoi aussi je souhaite que nous puissions conserver l'Empereur dans cette façon de penser à mon égard.

Il y a, d'ailleurs, une observation que j'ai faite sur ce que ce Prince vous a tenu les propos au sujet des vins de Florence en présence du comte de Châtelet, ce que je crois m'indiquer qu'il n'est pas trop embarrassé pour faire remarquer son indifférence pour la France et pour les liaisons avec cette couronne; car, selon ce qu'il me semble de ce qu'il vous a dit, cela a été autant comme s'il avait voulu donner à entendre au comte de Châtelet qu'il ne s'embarrassait pas trop de n'être pas en liaisons avec la France, et qu'il se soutiendrait bien sans cette alliance. Expliquez à moi ce que vous pensez à ce sujet et par rapport aux vrais sentiments où l'Empereur se trouve vis-à-vis la France...

Nach dem Concept. Federic.

15978. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 30 mars 1766.

Sur le rapport que vous m'avez fait du 29 de ce mois pour me proposer, de concert avec le grand-chancelier de Jariges, un sujet propre à revêtir le poste vacant de mon ministre à Ratisbonne,[1] je vous dirai

[1] Auf den Bericht der Minister vom 24. März, mit dem Vorschlag, den Grafen Schulenburg iu Stuttgart zum Nachfolger des aus Regensburg abberufenen Freiherrn

que, pourvu que le baron de Schwartzenau que vous me nommez, soit tel que je le demande, j'agrée que ce poste lui soit conféré, avec le titre de conseiller privé de guerre et la pension de 1200 écus, tout comme la somme ordinaire pour former son équipage, de même aussi qu'il puisse conserver pour sa meilleure subsistance les suffrages des cours de Brunswick et de Bade-Bade. Vous arrangerez ainsi tout ce qu'il faudra.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15979. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

P[otsdam], 2 avril 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 28 de mars; qui ne me fournit aucun sujet pour vous y répondre sinon que ce sera à un des premiers jours que j'enverrai le projet minuté du traité de commerce à en convenir avec l'Espagne. [1]

Federic.

Nach dem Concept.

15980. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

P[otsdam], 2 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 26 du mois de mars passé; dont les particularités que j'en ai apprises, m'ont donné bien de la satisfaction pour vous en savoir gré.

Il y a des lettres de France [2] selon lesquelles l'indisposition du duc de Parme, devenue fort sérieuse, doit exciter beaucoup d'attention à la cour de Versailles, par l'appréhension qu'elle en a que la mort de ce Prince pourrait faire naître en Italie des différends entre les cours actuellement alliées. Et comme d'autres lettres d'Italie, qui ne font que d'arriver, nous annoncent l'évènement de la [mort] du Prince Infant arrivé déjà, [3] il n'y a presque pas à douter que, si cette nouvelle se confirme, il ne saura manquer guère qu'il s'élèvera des brouilleries bien sérieuses à ce sujet entre les susdits alliés. J'espère de recevoir de vous les nouvelles les plus sûres à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

von Plotho zu ernennen, war am 25. die Resolution des Königs ergangen: „Nein! sondern sie sollen einen andern geschickten Mann, der ein guter und gründlicher Juriste, dabei geschickter Publiciste und in dem jure publico, der Reichshistorie und in den teutschen Verfassungen erfahren ist, vorschlagen. Und sollen sie deshalb mit dem Grosskanzler von Jariges sprechen und sich concertiren." Plotho erhielt am 26. April seinen Abschied.

[1] Vergl. Nr. 15960. — [2] Nach dem Berichte von Thulemeier, Haag 28. März. — [3] Die Nachricht bestätigte sich nicht.

15981. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 2 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 21 du mois dernier de mars. Ce sera à voir si le temps justifiera les assurances que le prince Masserano[1] a données aux secrétaires d'État de ce que sa cour ne médite aucun coup contre le Portugal.[2] En attendant, on a des nouvelles de France[3] que la cour y a pris la résolution d'envoyer aux Indes occidentales un corps de troupes de 4000 hommes des nouvelles levées, qu'on mettra incessamment sur pied. Saurait-on douter que cela ne soit calculé contre les Anglais? . .

Nach dem Concept.

Federic.

15982. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

P[otsdam], 2 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 18 de mars. Quoiqu'il ne renferme rien qui saurait exiger ma réponse, je veux cependant vous dire que vous satisferez à ma curiosité par me marquer quelles ont été proprement les raisons ou les vrais motifs pourquoi l'on a rappelé le comte de Bohlen.[4]

Nach dem Concept.

Federic.

15983. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 29 du mars; sur lequel je suis bien aise de vous dire que, pour prévenir tout projet calculé pour détourner le commerce en Pologne de mes États, en faisant passer les marchandises par la Bohême et par la Haute-Silésie autrichienne,[5] je me suis déterminé déjà à réduire les 30 pour-cent qu'on avait été obligé de payer en impôt de transit en passant mes provinces, jusqu'à 8 pour cent qu'on en paiera dorénavant, ainsi que j'ai tout lieu de présumer que le susdit projet ne prendra pas consistance.[6]

De plus, il m'a fait plaisir d'apprendre que l'Impératrice-Reine a bien voulu ordonner à la douane là-bas que le présent en porcelaines

[1] Der spanische Gesandte in London. — [2] Vergl. S. 65. 69. — [3] Nach dem Berichte von Thulemeier, Haag 28. März. — [4] Vergl. Nr. 15974. — [5] Vergl. Nr. 15962. — [6] Am 9. April unterrichtet der König Benoît, in Antwort auf seinen Bericht vom 2. April, von der Aenderung des Zolltarifs. „Je ne présume pas que, si tant est que la cour de Vienne ait entamé quelque négociation avec celle de Varsovie regardant le commerce, on voudra convenir de quelque chose qui saurait me préjudicier ou être nuisible. Sur quoi vous ne laisserez pas de veiller avec bien de l'attention."

que je fais au prince de Liechtenstein,[1] passe sans frais et sans impôts, de sorte qu'il ne nous reste d'en payer quelque chose.

Au surplus, je veux bien vous informer que, selon des lettres de Constantinople[2] que je viens de recevoir à la date du 20 février, il n'y a nulle question à la Porte d'une prolongation de la trêve avec les Autrichiens,[3] de sorte qu'on n'y songeait pas présentement là-dessus, et qu'il n'y avait pas la moindre apparence que le sieur Penckler y réussirait. . .

Nach dem Concept. Federic.

15984. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 avril 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 21 du mois dernier de mars. Il m'a été étonnant de voir que les états de Suède, pour célébrer les noces du Prince Royal,[4] voudraient se mettre dans une dépense qui, selon le calcul que vous m'en indiquez, se monte à 6 millions d'écus de cuivre ou à 500 000 écus de notre argent, et il fallait véritablement que la tête leur tournât, s'ils jetaient presque gratuitement une pareille somme à cet usage, qui, dans la situation où ils se trouvent actuellement par rapport aux finances du pays, achèverait de ruiner leur crédit entièrement.

Nach dem Concept. Federic.[5]

15985. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 avril 1766.

Je suis très content de votre attention pour m'avoir fait, dans le post-scriptum de votre relation du 1er de ce mois, un rapport fidèle et exact sur ce qui regarde le personnel et le caractère de la Princesse dont il s'y agit.[6] Tout ce que je désire à présent, c'est que vous employiez vos soins afin de m'envoyer au plus tôt mieux un portrait de cette Princesse, tel que je vous l'ai déjà demandé, en quoi vous emploierez votre adresse et la diligence possible pour me satisfaire encore sur ceci.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 15977. — [2] Bericht Rexins, Konstantinopel 20. Februar. — [3] Vergl. Nr. 15964. — [4] Vergl. S. 31. — [5] An demselben Tage antwortet der König dem Gesandten Borcke auf seinen Bericht vom 29. März, „que j'attendrai votre relation sur les changements qu'on fera là-bas où vous êtes, dans le militaire, et que je serai bien aise d'avoir de vous ce détail circonstancié de l'armée danoise que vous me faites espérer". — [6] Prinzessin Luise von Dänemark. Vergl. Nr. 15969.

15986. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Finckenstein und Hertzberg übersenden, Berlin 7. April, die Abschrift einer an sie gerichteten Denkschrift des Fürsten Dolgoruki vom 2. April, worin dieser um die Auslieferung von 22 russischen Unterthanen nachsucht, die sich noch in preussischen Regimentern befänden. „Nous avons tâché d'écarter ces sortes de demandes par des réponses convenables, toutes les fois que le ministre de Russie les a faites de bouche, mais il vient de nous faire connaître que les reproches qu'il ne cessait de recevoir de sa cour pour n'être pas encore parvenu à faire terminer cette affaire à la satisfaction de sa souveraine, l'obligeaient malgré lui de rappeler de nouveau à Votre Majesté la promesse qu'Elle a faite de relâcher tous les Russes qui sont dans Son armée."[1]

Potsdam, 8 avril 1766.

Je vois par votre rapport du 7 de ce mois ce que le prince Dolgoruki, ministre de Russie, est venu vous représenter par son mémoire, que je vous renvoie ci-joint. Sur quoi mon intention est que vous lui disiez que je m'informerai des circonstances qui s'y trouvent alléguées.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

15987. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 avril 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 21 du mois dernier de mars, et me flatte que la maladie dont le comte Panin a été attaqué, n'aura eu de suite, et que, selon mes vœux, il en sera actuellement parfaitement rétabli.

Pour ce qui est du changement de commandement du corps des troupes russes qui se trouvent en Pologne, que Sa Majesté l'Impératrice a ôté au prince Dolgoruki[2] pour le remettre au général-major Saltykow,[3] j'avais déjà ouï dire à d'autres gens que les Polonais s'étaient plaints sur le mauvais comportement du susdit prince Dolgoruki en égard d'eux, ainsi que je ne doute pas que, nonobstant qu'on leur en dissimule le motif, ils sentiront bien de la joie de voir ce changement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXIII, 548; XXIV, 427. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 399. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 193.

15 988. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 avril 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été rendu. Par l'arrangement que vous m'apprenez que la cour où vous êtes, a pris touchant les différents campements de ses régiments, je vois bien qu'elle ne veut point assembler les régiments en Hongrie dans un campement, afin de n'en pas donner de la jalousie aux Turcs; c'est pourquoi elle aime mieux laisser camper les régiments séparément.

Quant au temps qu'on a déterminé au sujet des campements à faire en Bohême,[1] il y en a deux raisons, dont la première est que ce soit à ce temps que mes régiments en Silésie s'assemblent, et, en second lieu, parceque dans ce temps d'automne ces campements ne peuvent plus causer des dégâts aux produits des champs ni les ruiner.

Nach dem Concept. Federic.

15 989. AN DAS GENERALDIRECTORIUM IN BERLIN.

Potsdam, 9. April 1766.

Se. Königl. Majestät in Preussen u. s. w. lassen Dero Generaldirectorio mittelst der Originalanlage denjenigen Plan zufertigen, welchen bei Allerhöchstderoselben zur Aufnahme des Handels mit russischen Waaren, als welche Branche des Commercii in Dero Staaten bishero sehr negligiret worden, die Berlinsche Kaufleute Schweigger und Söhne allerunterthänigst eingereichet haben.[2] Da nun Se. Königl. Majestät bei diesem Plan nicht allein nicht das geringste bedenklich, vielmehr solchen zur Beförderung des Handels mit Russland sowohl vor Dero Kaufmannschaft als auch selbst vor Dero Interesse, als welches hierunter bishero merklich aus der Acht gelassen worden, sehr zuträglich finden, als befehlen Allerhöchstdieselbe gedachtem Dero Generaldirectorio hierdurch in Gnaden, die Krieges- und Domänenkammern, sowie überhaupt nach diesem Plan, also auch besonders, was den zweiten Articul,

[1] Den Monat August. — [2] Dieser Plan enthielt den Vorschlag, den Stettiner- und den Elbzoll auf 5, resp. 8 % für alle Waaren zu erhöhen, die nicht auf Rechnung preussischer Unterthanen gingen, und einen Zoll von 2 % von allen Waaren zu erheben, die von den preussischen Unterthanen nicht solchen Firmen, die zugleich in Preussen und Russland ansässig waren, in Commission übergeben und nicht mit Quittungen in Preussen ansässiger Kaufleute versehen waren. Alle geborenen russischen Unterthanen sollten jedoch von der Zahlung der 5 und 8 %, wenn die Waaren auf ihre eigene Rechnung gingen, und von der Zahlung der 2 % bei Commissionsaufträgen befreit werden. Dafür wurde von Russland die Herabsetzung der Eingangszölle auf Fabrikwaaren erwartet. (Nach einer Beilage, „articles du plan pour le commerce de Russie", zu dem Berichte des russischen Gesandten Dolgoruki an den Grafen Panin, Berlin 17. Juni 1766, im Hauptarchiv des Kaiserl. russischen Ministeriums der auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau.)

die Verhütung aller Unterschleife, anbetrifft,[1] gehörig zu instruiren, und dass solcher auf das genaueste befolget werden müsse, zu invigiliren, auch alles sonst hierunter erforderliche überall zu besorgen.

Nach dem Concept. Friderich.

15990. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 avril 1766.

Je vous fais cette dépêche pour vous charger de représenter à la cour de Russie que, comme c'étaient les marchands de mes pays qui, après les marchands anglais, fissent le plus considérable trafic des productions et des marchandises de Russie, et que je venais de faire avec mesdits marchands des arrangements salutaires et efficaces pour augmenter ce commerce et pour donner plus d'étendue à ce trafic,[2] il y contribuerait fort et rendrait ces arrangements d'autant plus efficaces dans leur exécution, si la cour de Russie voudra se prêter de faciliter à mes marchands le moyen de trafiquer là, par voie de troc ou de changes, leurs marchandises contre les productions de Russie, par diminuer les gros impôts de douanes dont actuellement nos productions et nos marchandises sont chargées en Russie, en sorte que, s'il y aura moyen, mesdits marchands fussent favorisés en ceci également que le sont les Anglais.

C'est en conséquence ainsi que vous ferez des représentations convenables à la cour où vous êtes, et emploierez, d'ailleurs, tous vos soins, afin d'en moyenner la susdite faveur de cette cour à nos marchands pour être ou traités dans ce commerce sur un pied égal avec ceux de l'Angleterre, ou qu'au moins lesdits gros impôts soient plus modérés.

J'accuse, au surplus, la bonne réception de votre rapport du 25 de mars et attendrai les dépêches que vous m'enverrez par un courrier,[3] afin de voir ce que j'aurai à vous répondre sur leur contenu.

Nach dem Concept. Federic.

15991. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois, et vous dirai en réponse sur l'affaire qui fait son sujet principal, que, pourvu qu'on serait certain

[1] Der Artikel lautete: „Tous les marchands qui font commerce en marchandises de Russie et spéditions, doivent prêter serment que les marchandises sont leur propre bien, et si on peut prouver le contraire, elles seront confisquées.“ — [2] Vergl. Nr. 15989. — [3] Solms hatte berichtet, Panin habe ihn um einen Auszug aus dem Erlasse vom 18. Februar (Nr. 15933) gebeten und ihm eine ausführliche schriftliche Beantwortung desselben, sowie den Auszug eines Schreibens Katharinas an König Stanislaus über die Abschaffung des in Polen eingeführten neuen Zolltarifs (vergl. S. 61) in Aussicht gestellt.

et assuré de l'intention sincère des Autrichiens par rapport à un échange à faire de quelques sujets au service d'ici contre des nôtres qui y sont retenus dans le leur, et qu'ils chemineraient droit dans l'exécution, je serais bien aise que vous sauriez porter les choses à un tel échange. Avec cela, cependant, il faut que vous soyez bien sûr que ce soit leur vrai sérieux, et qu'ils ne nous jetassent de nouveau cette proposition, afin de nous amuser ensuite.[1]

Quand ainsi vous estimez de pouvoir être assuré de la vraie et sincère intention des Autrichiens en ceci, pour y agir de bonne foi, alors je suis content et approuve que vous preniez un concert là-dessus avec le feld-maréchal comte de Lacy, de sorte que nous leur rendrions leurs sujets qui sont possessionnés de biens dans leur pays, en échange d'un nombre pareil de mes sujets. Vous vous conformerez exactement à mon intention susdite.

Federic.

Nach dem Concept.

15992. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 8. April: „La sédition des colonies européennes en Amérique paraît n'appartenir pas moins aux espagnoles qu'aux anglaises. La cour de Madrid remarque avec peine que ses affaires y prennent de jour en jour une tournure plus défavorable, et surtout à Quito. On ne délivre plus aux particuliers aucune des lettres qui en arrivent, et on a expédié en toute diligence au vice-roi un aviso, pour lui porter des ordres et pour l'informer qu'on allait lui envoyer 6 régiments d'infanterie et 2 de cavalerie. Ce nombre de troupes est des plus considérables, et il n'y a pas même d'exemple que l'Espagne ait fait passer un pareil en Amérique."

Nach dem Concept.

P[otsdam], 13 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, et ne vous dissimulerai pas que, quant à la sédition prétendue des colonies espagnoles en Amérique, elle me paraît suspecte, et que je crois avoir lieu de la regarder plutôt avec tout ce qu'on débite de la mauvaise tournure que les affaires de la cour de Madrid prenaient dans ce pays, comme un prétexte controuvé pour avoir l'occasion de faire des transports considérables en troupes en Amérique, afin de s'en servir selon ses vues. Ce que vous tâcherez de mieux éclaircir.

Federic.

15993. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 13 avril 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 1er de ce mois, et veux bien vous faire observer qu'indépendamment de ce que vous marquez

[1] Vergl. Bd. XXIII, 533; XXIV, 421.

du comportement singulier du duc de Grafton vis-à-vis du ministre de Russie,[1] il n'en constatera rien d'un traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre.[2]

D'ailleurs, je vous dirai que, quoique je veuille bien croire qu'il se formera un nouveau ministère là où vous êtes, je doute fort cependant que le chevalier Pitt y trouvera d'abord entrée.

Nach dem Concept. Federic.

15994. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 avril 1766.

Le prince héréditaire de Brunswick[3] s'étant proposé de se rendre à Turin le mois de juillet prochain, mon intention est que vous fassiez expédier à ce sujet à ma signature une lettre polie au roi de Sardaigne pour lui marquer le dessein dudit Prince, ajoutant que, comme je me flattais qu'il rencontrerait l'approbation de Sa Majesté, je regarderais l'accueil et les politesses dont elle honorerait mon susdit neveu, comme faites à moi-même.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

15995. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 avril[5] 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 9 de ce mois, et vous sais gré des éclaircissements que vous m'y donnez sur les differents articles au sujet desquels je vous l'avais demandé.[6]

Quoique je reconnaisse la pureté de vos intentions dans ce que vous touchez par rapport aux entrées franches à établir vis-à-vis des

[1] Baudouin berichtete: „Il semble que le duc de Grafton ait pris à tâche de heurter de front le sieur de Mussin Puschkin, pour qu'il n'a pas seulement jugé à propos de lui annoncer, comme cela se pratique, qu'il allait renvoyer le courrier qu'il avait reçu de Pétersbourg." Mussin Puschkin war der Nachfolger des 1765 gestorbenen Gesandten Baron Gross. — [2] Vergl. Nr. 15954. — [3] Vergl. S. 41. — [4] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben an den König von Sardinien ist Berlin 15. April datirt. — [5] Vom 16. April ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 149 und ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen ebenda, Bd. 24, S. 111. — [6] Rohd empfahl Pferde als Gegengeschenk für den Kaiser (vergl. Nr. 15977). Ferner berichtete er, dass Joseph sich in mehrfacher Hinsicht den König zum Vorbild genommen habe, sowie dass er Frankreich und dem französischen Wesen abgeneigt sei. „Quand même ce Prince aurait déjà pris son parti en fait de politique, comme il paraît l'avoir fait en économie, il n'y a pas apparence qu'il se déclare, tant que l'Impératrice sa mère aura le gouvernail des affaires entre les mains."

ministres réciproques des deux cours,[1] il faut néanmoins que je vous dise que la chose rencontrerait peut-être bien des difficultés et donnerait lieu à des inconvénients. Car vous devez savoir que du temps que le comte Puebla résida à ma cour, il y avait un certain abbé à sa suite qui fit la contrebande par faisant entrer du dehors beaucoup de monnaies de bas aloi et décriées, dont même une partie lui fut arrêtée.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 996. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 9. April: „Le sieur de Saldern est enfin arrivé,[2] et j'ai déjà eu préalablement avec lui un entretien un peu détaillé, dont il a paru content. Je me trouverai avec ce ministre aussi souvent que possible, car j'ai la satisfaction de voir qu'il regarde les intérêts de Votre Majesté et ceux de sa souveraine comme les mêmes. Il a déjà parlé très clairement au roi de Pologne, et j'espère qu'il en fera autant à ceux qui ont le plus d'influence dans les affaires de ce pays-ci. Il faudra voir quel effet cela fera, après qu'il sera revenu plusieurs fois à la charge.

Outre les points sur lesquels j'ai à lui parler, je lui représenterai encore la nécessité indispensable qu'il y a de détruire les fausses idées que nos ennemis continuent d'inspirer partout par leurs insinuations malignes, qui sont, d'un côté, que les liaisons entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie sont si peu solides et sujettes à tant de défiance que les deux cours impériales pourraient bien se rapprocher, dans peu, en rétablissant leur ancienne amitié; d'un autre côté, qu'il y avait sur le tapis une alliance entre Votre Majesté, la Russie et l'Autriche, dont la France serait exclue, qui aurait pour but de remettre la reine de Hongrie en possession de ce qu'elle avait autrefois dans ce royaume: à quoi la Russie contribuerait, d'un côté, par une diversion, et, de l'autre, Votre Majesté, en tenant les Français en échec. Il paraît que ces insinuations malignes ne peuvent venir que de la cour de Vienne, qui tâche, par le premier point, de rendre de plus en plus le roi de Pologne méfiant et indécis sur l'unique bon parti qu'il aurait à prendre en s'attachant à Votre Majesté, et qui fait connaître, en même temps, combien elle espère de réussir un jour à brouiller l'impératrice de Russie avec Votre Majesté. Par le second, elle tâche de rendre la Porte Ottomane soupçonneuse, en y faisant croire que Votre Majesté cherchait à former l'alliance dont il s'y agit, afin de S'assurer par là la tranquille possession de la Silésie. C'est le sieur La Roche, agent de Moldavie,[3] qui vient de m'entretenir sur ce dernier article, en me disant que le Prince son maître avait reçu de la Porte l'ordre de s'informer du fondement d'une pareille conjecture. Je lui en ai fait voir sur-le-champ la fausseté, de même que la malice qui était cachée sous ces intrigues, et je lui ai dit là-dessus tout ce qu'il y a de possible, pour rectifier la Porte Ottomane. Il m'en a beaucoup remercié, en me disant qu'il allait l'employer utilement dans son premier rapport."

[1] Rohd hatte berichtet: „Les ministres de Russie sont francs de tout impôt ici, en réciprocité avec ceux de Vienne à Pétersbourg. La mission de Votre Majesté y gagnerait, si la même chose obtenait à l'égard des ministres réciproques. Cela ne rencontrerait peut-être aucune difficulté ici, et, dans le public, un pareil arrangement en imposerait par un air d'amitié et de confiance réciproque qu'il aurait." — [2] Vergl. S. 75. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 519; XXIV, 267.

Potsdam, 16 avril 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été rendu, et j'en ai vu avec bien de la satisfaction ce que vous me marquez de l'arrivée du sieur de Saldern et de l'entretien que vous avez eu avec lui.

De plus, j'approuve fort le parti que vous avez pris de détruire sur-le-champ ces fausses insinuations que, selon votre rapport, mes ennemis ont tâché de disséminer là-bas à mon égard et à celui de la cour de Russie, aussi je présume qu'il ne vous aura coûté de la peine de décréditer ces faux bruits méprisables et insensés en eux-mêmes, parcequ'il n'y a pas un ombre de vraisemblance ou d'apparence dans tout ce qu'on en a débité.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 997. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, et vous sais tout-à-fait gré des nouvelles dont vous venez de m'informer touchant la tournure sérieuse que les différends entre les cours de Londres et de Madrid commencent à prendre,[1] et que je trouve si intéressantes que vous ne manquerez pas de continuer à y prêter votre attention et de me marquer exactement ce que vous en apprendrez.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 998. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 avril 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été remis par l'ordinaire d'aujourd'hui. Si le comte Panin, selon ce que vous me marquez, s'est trouvé flatté de mon applaudissement à la manière mesurée qu'il a suivie dans sa négociation avec l'Angleterre,[2] je suis persuadé qu'il aura trouvé lui-même qu'on ne sache effectuer rien de solide avec les Anglais, avant qu'il n'y soit arrangé un ministère fixe, ce qui n'arrivera pas, à ce que je crois, avant que l'Angleterre ne sera parvenue à une guerre avec l'Espagne; évènement qui paraît être assez prochain par rapport à la rançon de Manille, au sujet de laquelle, selon les lettres que j'en reçois,[3] l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid[4] s'explique très

[1] Vergl. Nr. 15998. — [2] Vergl. S. 57. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 11. April, vergl. Nr. 15997. — [4] Graf Rochefort.

vivement, tandis que celle-ci reste dans le principe, quoiqu'elle entrevoie l'importance de l'affaire, qu'elle ne puisse condescendre aux désirs des Anglais qu'elle qualifie, sans que je puisse vous en expliquer les raisons, d'une injustice prouvée; de sorte que, quand même le succès d'une nouvelle guerre devait lui être aussi peu avantageux que celui de la précédente, la cour de Madrid préférerait de s'y exposer plutôt que de plier sous le joug que l'Angleterre voulait lui imposer. Circonstances que vous saurez bien communiquer de bouche au comte Panin.

Vous lui direz, d'ailleurs, que l'Empereur romain cherche bien à présent de pouvoir se rapprocher à moi.[1] J'en ignore la raison ni le dessein qu'il y a là-dessous; mais l'on peut être tout-à-fait assuré à Pétersbourg que je n'y ai pas jusqu'à présent trop de confiance en tout ce dehors. Le seul avantage qu'on en saurait retirer, serait que, tandis que la paix durerait, les deux cours observeraient de meilleurs procédés l'une envers l'autre. Il pourra être aussi que, sous ces apparences qu'on affecte présentement de se rapprocher à moi, on cherche à accréditer ces faux bruits que la cour de Vienne a fait disséminer en Pologne, comme je viens de l'apprendre,[2] savoir qu'il y avait une alliance sur le tapis entre moi, la Russie et l'Autriche, dont la France serait exclue, mais qui aurait pour but de remettre la reine de Hongrie en possession de ce qu'elle avait autrefois dans ce royaume, à quoi la Russie contribuerait par une diversion, d'un côté, et moi, de l'autre, en tenant les Français en échec. Le second but que la cour de Vienne saurait avoir sous ces dehors affectés, saurait être pour en faire accroire à la Porte Ottomane qu'il ne dépendrait que de la première de se rapatrier avec moi, et, pour troisième raison, d'obliger les Français à avoir plus de ménagement envers eux, les Autrichiens.

Quel que puisse être de ces trois raisons le vrai et propre motif desdits dehors affectés, voilà ce qu'il faut qu'il se développe bientôt de soi-même.

Nach dem Concept. Federic.

---

15 999. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 avril[3] 1766.

L'évènement singulier qui est venu d'arriver à Madrid, dont vous m'avez rendu compte par votre rapport du 12 de ce mois, pourra avoir beaucoup d'influence dans les affaires publiques; car, comme par là le département de la guerre et des affaires étrangères vient d'être réuni dans la personne du sieur de Grimaldi, qui est reconnu pour être fort attaché au parti français, il ne faut pas douter des conséquences qui

[1] Vergl. Nr. 15977. — [2] Vergl. Nr. 15996. — [3] Vom 19. April ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 150.

en arriveront. Je vous sais gré de la diligence que vous avez employée pour m'apprendre ces nouvelles, et m'attends que vous prêterez votre attention à pouvoir m'informer au juste de ce qui en arrivera en suite.

Nach dem Concept. Federic.

16000. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 19 avril 1766.

Je veux bien vous avertir par la présente lettre qu'ayant invité ma nièce la duchesse de Württemberg de se rendre ici, mon intention est que vous en parliez au comte de Montmartin, ajoutant que, comme je ne m'attendais pas qu'il y apporterait de l'opposition de sa part, je voulais néanmoins le prévenir qu'au cas qu'il en arrivât autrement, cela me fâcherait, et que je ne pouvais m'empêcher de lui en témoigner du mécontentement.

P. S.

Vous pouvez insinuer adroitement que je me chargeais des frais du voyage et de la dépense, mais si vous rencontrez la moindre difficulté, parlez du haut ton et montrez de grosses dents.

Federic.

Nach dem Abdruck bei Mohl, Beiträge zur Geschichte Württembergs, I, S. 145. Das Postscriptum war in der Ausfertigung eigenhändig.

16001. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 avril[1] 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, m'a été remis. L'emploi de 4 millions que l'Impératrice-Reine a demandés de la banque de Vienne,[2] a de quoi me plaire, et je souhaiterais bien qu'elle continuât plus souvent et, s'il était possible, du jour au lendemain de disposer de pareille somme de la banque pour en faire de mêmes emplois; ce qui ne laisserait pas de produire un effet avantageux par rapport à nous autres. Il est juste, cependant, ce que cette Princesse a assuré au président de la banque,[3] qu'il n'y a présentement rien à craindre pour la paix et pour la tranquillité publique.

Il est vrai que des bruits sur la mort du jeune duc de Parme ont couru ici,[4] tout comme ailleurs, et je suis bien aise qu'ils se sont trouvé

[1] Vom 20. April ein Schreiben an den Grafen Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 218. — [2] Zur Ausstattung der am 8. April mit dem Prinzen Albert von Sachsen (vergl. S. 10) vermählten Erzherzogin Maria Christina. — [3] Graf Hatzfeldt. — [4] Vergl. S. 77.

faux. Je crois que vous présumez juste sur leur source.[1] Avec cela, la cour où vous êtes, a eu de bonnes raisons pour en désabuser ces cours étrangères dont il lui importa qu'elles n'y ajoutassent foi; car toujours une telle nouvelle aurait pu occasionner des troubles. . .

Nach dem Concept. Federic.

---

16 002. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 12. April: „Dans les fréquents entretiens que j'ai eus avec le sieur de Saldern, . . . j'ai trouvé ce ministre si clairvoyant qu'il est entré dans toutes les idées, et qu'il m'a promis de travailler en conséquence . . . Il n'y a que l'article de la Confédération sur lequel je trouve que la cour de Russie pourrait bien peut-être se ralentir et conniver en cela aux idées du roi de Pologne, ce Prince disant que, si on la cassait, il n'y aurait plus moyen de faire le moindre arrangement salutaire à l'intérieur de la Pologne que l'impératrice de Russie semblait, cependant, prendre également à cœur. Cependant, j'ai dit aussi, de mon côté, au sieur de Saldern les raisons que nous avions de ne la pas souffrir plus longtemps,[2] d'autant moins que, cette Confédération tendant à tenir les Polonais sous une ferule continuelle, ils n'osaient plus lever la tête ni témoigner la moindre opposition à ce qui leur déplaisait, que cela gênait donc la liberté et rendrait la nation mécontente au suprême dégré. Le sieur de Saldern a paru goûter mes raisons et m'a dit que, si Votre Majesté voulait absolument qu'elle fût cassée, l'impératrice de Russie y consentirait aisément et ne s'y opposerait pas du tout."

Nach dem Concept.

Potsdam, 20 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et en ai appris avec grand contentement ce que vous m'avez référé au sujet des entretiens fréquents que vous continuez d'avoir avec le sieur de Saldern, dont je suis assuré qu'il en sortira un bon effet.

Quant à ce que vous lui avez dit touchant l'utilité de faire cesser la Confédération présente, tout est au fond juste et vrai; mais, avec tout cela, il faut néanmoins que vous ailliez bride en main sur cet article avec le sieur de Saldern, afin de n'en pas choquer les Russes ni n'en pas blesser leur délicatesse. Voilà pourquoi vous observerez d'aller bien sagement et doucement en besogne sur cette matière.

Federic.

---

16 003. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 avril 1766.

J'ai reçu par l'ordinaire dernier le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois. J'apprends à regret l'ouverture confidente que vous

[1] Rohd hatte berichtet, dass der Herzog von zarter Constitution sei und daher häufig an Indispositionen leide. „Il se peut aisément qu'une de ces incommodités passagères ait fourni matière à quelque politique spéculatif de disposer de la vie de ce Prince, afin de se faire valoir vis-à-vis de son correspondant." — [2] Vergl. S. 60.

m'y faites de ce que l'Impératrice a montré quelque sensibilité au sujet du refus que j'ai donné aux instances du sieur Euler pour se retirer de mon service.[1] Mais je n'y saurais que faire, et à vous parler naturellement, si quelqu'un a raison de se fâcher dans telle occurrence, c'est bien celui-là à qui on veut divertir des gens qu'il n'aime pas de quitter ni de les laisser aller. D'ailleurs, pour ne pas vous rien déguiser, vous devez savoir qu'il est souvent arrivé déjà qu'on ait fait débaucher de mes sujets, et en particulier aux frontières vers Danzig, pour sortir de mes États et aller s'établir en Russie; ce que je n'ai pas ignoré, mais à quel sujet je n'ai point voulu éclater ni en faire du bruit, en égard de l'amitié qui règne entre nos cours, quoiqu'on ne sache disconvenir qu'au fond ce procédé ne soit pas amical. Ce qui vous soit dit pour vous servir de direction sage et prudente.

Nach dem Concept. Federic.

16004. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 21 avril 1766.

J'ai reçu à la fois les rapports que vous m'avez faits du 8 et du 11 de ce mois. Autant que j'apprends d'autres lieux,[2] je ne crois pas que les Espagnols se prêteront si aisément à terminer l'affaire de la rançon de Manille au gré des Anglais, ni à condescendre à leurs désirs, de sorte que ladite affaire pourrait bien prendre une tournure assez sérieuse et donner occasion à une rupture. Ce que j'ai bien voulu vous dire pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.[3]

16005. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 avril 1766.

Votre rapport du 11 de ce mois m'a été remis; dont je ne vous accuse la réception que pour vous faire observer que, quand désormais vous n'aurez rien à me relater d'intéressant, vous ferez mieux de ne pas m'écrire du tout, mais de suspendre vos rapports jusqu'à ce que vous aurez recueilli des matières, pour me les rendre intéressants.

Au surplus, je n'ai pas encore reçu cette relation que je vous ai demandée par ma lettre immédiate du 25 du mois dernier de mars[4]

[1] Vergl. Œuvres, Bd. 20, S. 210. — [2] Vergl. Nr. 15997 und Nr. 15998. — [3] In einem Schreiben vom 21. April an den Grafen Maltzan (vergl. Nr. 15950), der seine Ankunft in Berlin gemeldet hatte, befiehlt ihm der König, am 22. April nach Potsdam zu kommen, „pour recevoir mes ordres". — [4] Vergl. S. 71. Anm. 4.

touchant la princesse de Suède, dont je veux bien vous faire souvenir ici, afin que vous ne tardiez plus à me satisfaire sur tous les points que je désire de connaître.

Nach dem Concept. Federic.

16006. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 avril 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 16 de ce mois. Quant [à la] manœuvre de la cour où vous vous trouvez, pour relever son crédit par l'ostentation à faire brûler publiquement des millions en papier, je veux bien vous dire que, tant que cette cour ne paiera ses dettes réellement et en pièces sonnantes, tous les autres moyens ne seront que chimériques et autant que rien.

Ce que vous me marquez relativement aux richards de Hollande qui cherchent les moyens à placer leur argent ailleurs, après que le crédit des Anglais a considérablement baissé, est tout juste et conforme aux avis que j'en ai eus d'autres parts.

Au surplus, c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris le parti juste et droit que l'Empereur a pris de vouloir qu'on fasse prompte et bonne justice aux états de Württemberg,[1] et de faire décider cette cause préférablement à d'autres; ce dont j'ai été vraiment affecté.

Nach dem Concept. Federic.

16007. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 23 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et suis bien aise de vous dire qu'il ne manquera guère que les états de Württemberg obtiendront leur but pour avoir un arrêt définitif du Conseil Aulique à Vienne; car mes lettres de Vienne[2] m'apprennent que, l'Empereur ayant donné dernièrement ses instructions de bouche audit Conseil Aulique, en lui recommandant, entre autres, la promptitude dans l'expédition des affaires de son ressort, il a fait, à cette occasion, une mention tout-à-fait particulière de celle des états de Württemberg, en déclarant qu'il voulait qu'on leur fît prompte et bonne justice, et en chargeant même le président comte de Harrach d'y veiller, de son côté, afin que cette cause fût décidée préférablement; démarche très juste de l'Empereur qui ne laissera pas de faire son effet et de porter coup.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 16007. — [2] Vergl. Nr. 16006 und Bd. XXIII, 545. 559; XXIV, 426. 434.

16008. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 avril 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, et suis bien aise d'en avoir appris ces circonstances que vous me détaillez relativement aux différends entre les cours de Madrid et de Londres,[1] dont à présent je me vois informé de leur véritable situation.

Ma curiosité est présentement de savoir ce que l'on pense en Hollande sur les suites qu'auront ces différends, et si l'on y croit qu'ils entraîneront la guerre entre les deux cours susdites ou s'ils pourront être accommodés par une composition amiable. Sur quoi vous devez me faire votre rapport encore.

Federic.

Nach dem Concept.

16009. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 avril 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 16 de ce mois, m'a été bien rendu, avec le précis de la déclaration verbale qui vous a été faite par les chanceliers de la République au sujet de la douane générale.[2] Sur quoi je vous dirai que je suis content de cette déclaration, et que, si ensuite tout ce qu'elle porte, sera exactement observé à la diète prochaine de Pologne et la nouvelle douane générale révoquée, je lèverai de ma part aussi alors ma douane de Marienwerder.[3]

Au surplus, vous ne manquerez pas de remercier bien affectueusement de ma part le sieur de Saldern, tout comme le prince Repnin, des soins qu'ils emploient pour mettre dans la bonne voie les esprits de ceux qui influent dans le gouvernement de Pologne.

Quant à l'affaire de la monnaie, il est sûr que les Polonais ne sauront soutenir le taux sur le pied duquel ils l'ont déterminée actuellement, et qu'ils se verront obligés de l'abandonner.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nachrichten zu Folge, die dem spanischen Gesandten im Haag Puente Fuerte zugegangen waren, hatte der englische Gesandte in Madrid Rochefort drei Denkschriften überreicht und eine definitive Antwort wegen Manilas (vergl. S. 86. 87) gefordert, der König von Spanien aber die englischen Ansprüche als unrechtmässig abgelehnt und sich bereit erklärt, sich jedem unparteiischen Schiedsrichter zu unterwerfen. — [2] In dieser Verbaldeclaration vom 12. April verpflichtete sich König Stanislaus, im Hinblick auf das Entgegenkommen König Friedrichs und auf die freundschaftlichen Rathschläge der Kaiserin Katharina, mit allen Kräften dahin zu wirken, „pour que la constitution de la Diète de convocation de l'année 1764 par rapport à la douane générale soit révoquée à la Diète prochaine, sans déroger par là à la plénitude des droits de souveraineté de la République relativement à ses douanes". — [3] Vergl. Bd. XXIV, 424. — [4] Benoît berichtete, dass der neue polnische Münzfuss grosse Verwirrung im Lande anrichte; man werde ihn aber wahrscheinlich dem preussischen gleich setzen, doch sei ein fester Entschluss noch nicht gefasst. Vergl. Bd. XXIV, 423.

16010. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 avril 1766.

Je reçois par l'ordinaire d'aujourd'hui le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois. Quant aux hommes mes sujets autrefois conduits en Russie comme prisonniers de guerre[1] et que l'on vient de vous remettre avec leurs familles pour être renvoyés ici, vous n'aurez qu'[à] avoir soin de leur embarquement et [à] m'envoyer la note de tout ce que vous aurez avancé pour les loger, leur entretien journalier, les frais de leur transport et de leur approvisionnement p., dont je vous tiendrai compte et vous ferai remettre le montant, aussitôt que votre mémoire sur cette dépense très bien employée me sera parvenu.

Au reste, je ne saurais m'empêcher de vous avertir, à cette occasion, encore qu'outre ce que je vous ai marqué par ma dépêche antérieure à celle-ci[2] touchant le procédé de quelques Russes qui font débaucher mes sujets sur les frontières, que ces Russes entretiennent à Coswig dans le pays de Zerbst deux capitaines congédiés des Saxons qui tâchent de débaucher de mes sujets ici, aussi bien que des gens de Saxe; procédé qui n'est pas bon, et au sujet duquel je ne voudrais pas être toujours en alarme.

Federic.

Nach dem Concept.

16011. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 avril 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois; au contenu duquel je vous dirai que vous avez bien [fait] de remercier par un compliment obligeant de ma part le maréchal comte de Saint-Germain de tous les soins charitables et généreux qu'il a pris des enfants du feu général Finck[3] depuis la mort de leurs parents.

Je vous sais gré, au surplus, du parti que vous avez pris pour m'envoyer par un de vos domestiques en exprès ce portrait[4] que vous accusez dans le postscript de votre susdit rapport; ce qui ne saurait pas, d'ailleurs, causer qu'une dépense bien modique.

Federic.

Nach dem Concept.

16012. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 avril 1766.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 19 de ce mois. Auquel je n'ai rien à vous répondre aujourd'hui sinon

[1] Vergl. Bd. XXIII, 549; XXIV, 324. — [2] Nr. 16003. — [3] Vergl. Nr. 15947. — [4] Vergl. S. 79.

que la nouvelle que vous me donnez de ce que le projet de la cour où vous êtes, pour mettre sur pied en Transylvanie un corps de 18 000 miliciens, ait échoué et soit jugé impraticable, m'a fait plaisir, et qu'il faut présumer que l'autre projet pour former un pareil corps de miliciens dans le banat de Temeswar, manquera encore de réussite.

Quant à ce qui regarde le prince de Starhemberg, qu'on va rappeler pour remplir une des places vacantes au Conseil d'État, vous observerez que, quand vous aurez appris ce qu'on fera de lui dans le Conseil, vous ne laisserez pas de m'en informer. Pourtant, il est sûr que sa personne ne remplacera pas le prince de Kaunitz.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16013. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 27. April 1766.

Ich sehe nunmehro Eurem Berichte wegen Eurer dortigen Ankunft entgegen und erwarte zugleich Eure Nachricht, wanneher der von Rexin seine Rückreise von dorten anhero angetreten hat. Da Ich inzwischen durch gute Briefe von Wien[2] vernommen, als ob der Hof daselbst sich vorgesetzet habe, in dem Banat von Temeswar ein Corps von 18 000 Mann Miliciens zu errichten, so habe Ich Euch von diesem Vorhaben des wienerschen Hofes einige Communication zu thun vor gut gefunden, um Eure Attention darauf mit zu richten, ob der Pforte dergleichen indifferent sein oder aber ob dieselbe, wie zu vermuthen, darüber Ombrage fassen werde.

Nach dem Concept. Friderich.

16014. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

P[otsdam,] 27 avril 1766.

Votre rapport du 28 de ce mois[3] m'ayant confirmé la nouvelle de la retraite du duc de Praslin, vous devez me mander à qui donc son poste de ministre du département des affaires étrangères sera conféré, et si c'est le duc de Choiseul, comme l'on dit, qui sera mis à la tête de ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. Bd. XXIV, 199. 386. — 2 Vergl. Nr. 16012. — 3 Der Bericht ist thatsächlich vom 28. April datirt; es liegt ein Versehen Thulemeiers vor.

16015. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois; sur lequel je veux bien vous témoigner ma satisfaction des informations détaillées que vous m'y avez données sur ce qui regarde la personne de ma nièce de Suède.[1] Quant à son portrait que je souhaite d'avoir, je ne laisserai d'en écrire moi-même à la Reine ma sœur pour le lui demander.

Nach dem Concept.

Federic.

16016. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 avril 1766.

Pour vous faire savoir mon intention sur le rapport que vous m'avez fait du 28 de ce mois relativement à l'affaire du comte d'Haussonville, je vous dirai que je viens de donner mes ordres à la régence de Glogau pour que l'arrêt mis sur ses biens soit levé, quoiqu'il faut qu'il paie les rabais usuels en Silésie. Ce dont vous saurez informer le duc de Choiseul.[2]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

16017. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 23. April, über seine Audienz bei dem Kaiser, um ihm den Dank des Königs für die Schenkung des Florentiner Weines[3] auszusprechen. „Comme l'Empereur me le répétait plusieurs fois qu'il serait bien aise de trouver des occasions où il pût donner à Votre Majesté des marques plus réelles de son amitié et estime, je crus devoir profiter de celle-ci pour lui dire qu'il en avait une à la main, par laquelle j'étais persuadé qu'il obligerait beaucoup Votre Majesté, s'il voulait en faire usage, et, l'Empereur ayant souhaité de la savoir, j'eus l'honneur de lui dire sans détour ce qui était arrivé touchant l'échange des sujets réciproques, et que, cette affaire étant fondée sur le traité de Hubertusburg, Votre Majesté y serait fort sensible, si, par les bons offices de Sa Majesté

Potsdam, 30 avril 1766.

Par le compte que vous m'avez rendu dans votre relation du 23 de ce mois de votre entretien eu avec l'Empereur, je vois assez que, quant à l'article relativement à l'échange des sujets réciproques, l'on ait déjà prévenu; ce qui, sans doute, a été fait par le maréchal Lacy. En attendant, je suis persuadé, tout comme vous, que, quand mes sujets en question trouveront l'occasion à déserter le service autrichien, ils ne manqueront de se remettre en liberté, malgré les moyens qu'on emploie pour les fixer là-bas. . .

Federic.

---

[1] Vergl. S. 71. — [2] Choiseul hatte in einem Schreiben an Finckenstein, Paris 4. April, die Aufhebung des Arrestes (vergl. S. 69) beantragt. Das im Ministerium demgemäss aufgesetzte Antwortschreiben ist Berlin 3. Mai datirt. — [3] Vergl. Nr. 15977.

Impériale, elle parvenait enfin à avoir son effet, après toutes les difficultés qu'elle avait rencontrées jusqu'à présent.[1] L'Empereur me répondit en souriant qu'il ne s'agissait en ceci que du consentement de ceux qui voudraient retourner chez eux, parcequ'on n'y pouvait forcer personne, mais qu'il était bien persuadé qu'aucun des Prussiens qui étaient encore à sa solde, ne voudraient le quitter et, cela étant, tout échange cesserait." Die Unterredung resumirend meldet Rohd: „L'Empereur resta toujours sur son dire qu'aucun ne voudrait quitter son service, et, si quelques mauvaises paroles d'un bas-officier ou des coups de bâton irritaient le soldat pour quelque moment, que sa mauvaise humeur lui passait bientôt, qu'enfin pour deux ou trois qui voudraient retourner, il ne valait pas la peine d'en faire une affaire générale."

Rohd schliesst seinen Bericht: „En un mot, ici on ne veut pas avoir les yeux ouverts sur ceci, mais on verra par expérience comment ces Prussiens, dont on se flatte tant, leur déserteront."

Nach dem Concept.

16018. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 avril 1766.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait le 23 de ce mois. Nonobstant, à ce que je vois, l'on ait résolu que l'article qui concerne les Dissidents, serait réglé à Pétersbourg,[2] je ne crois pas que cela succèdera, parceque les évêques et le clergé de Pologne s'y opposeront vivement et en sorte que, quand on entreprendra cet article, il manquera de réussite.

Au reste, j'ai fait expédier d'abord aujourd'hui les ordres à la direction des postes à Berlin au sujet desquels le sieur de Saldern vous a requis, afin qu'à son arrivée à Driesen il y puisse promptement trouver, ainsi qu'aux autres stations, le nombre des chevaux qu'il lui faut pour passer à Berlin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 15991. — [2] Benoît hatte berichtet, dass zur Regelung der Frage der Dissidenten und der Conföderation (vergl. Nr. 15952 und Nr. 16002) Graf Rzewuski (vergl. Bd. XXIV, 408) nach Petersburg gehen solle, „muni de toutes les instructions nécessaires pour arranger ces deux articles conformément au plan que Votre Majesté et l'impératrice de Russie formeraient de concert sur ces deux objets, de façon que Votre Majesté voudra bien donner au comte de Solms des instructions en conséquence"

16019. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 avril 1766.

Votre rapport du 18 de ce mois m'a été rendu. Je suis satisfait des éclaircissements que vous m'avez donnés relativement aux raisons qui ont motivé le rappel du comte de Bohlen.[1] A présent, je demande à vous que vous marquiez le caractère personnel du nouveau ministre qu'on a nommé pour l'envoyer à ma cour.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16020. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 30 avril 1766.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois; au sujet duquel je vous dirai que vous devez me mander de quels moyens le Duc usera pour satisfaire aux justes demandes de ses officiers et pour payer ses dettes.

Au surplus, j'attends avec impatience d'apprendre de vous ce que l'on vous a dit au sujet de l'invitation que j'ai faite à la Duchesse ma nièce pour venir se rendre ici;[3] sur quoi vous ne manquerez pas de vous empresser à me faire votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

16021. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 26. April, dass die procuratorische Vermählung des 12 Jahre alten Erzherzogs Ferdinand mit der Prinzessin Maria Beatrix von Modena, der einzigen Tochter des Erbprinzen, stattgefunden habe. „Comme on paraît avoir si fort à cœur l'établissement d'un des fils d'Autriche dans le Modénais, et que Votre Majesté S'est engagée, par le deuxième article séparé du traité de Hubertusburg,[4] d'y contribuer en son temps par Son suffrage à la diète de Ratisbonne, il est assez singulier qu'on prend de si fausses mesures ici pour se conserver la bonne volonté d'un allié tel que Votre Majesté, qui en a déjà tant montré à l'accomplissement du premier de ces deux articles,[5] et qui est à même de contribuer beaucoup encore à celui du second, lorsqu'au lieu d'apporter toutes les facilités possibles à remplir cette partie des obligations que la cour de Vienne a contractées par ledit traité, celle-ci trouve à propos de chicaner sur un point tel que l'échange des sujets réciproques, expressément stipulé dans le même traité et dont elle ne saurait ignorer l'intérêt que

[1] Nach Coccejis Bericht hatten mehrere Umstände zusammengewirkt, ausser persönlichen Intriguen vornehmlich die geringe Zuverlässigkeit Bohlens in seiner Berichterstattung und mangelnde Rücksicht gegen die Königin Ulrike (vergl. dazu Nr. 15974). — [2] Oberst Zöge von Manteuffel, vergl. Bd. XXIII, 515. — [3] Vergl. Nr. 16000. — [4] Vergl. dazu Bd. XXII, 440. — [5] Der König hatte darin versprochen, dem damaligen Erzherzog Joseph seine Stimme bei der Wahl zum Römischen König zu geben. Vergl. dazu Bd. XXII, 440; XXIII, 545.

Votre Majesté y prend.[1] C'est comme si elle était bien sûre que le suffrage susmentionné ne saurait lui manquer, et quand même il lui manquerait, que, nonobstant cela, elle parviendrait pourtant à ses fins. Je ne fais pas mention de ceci pour tâcher à éloigner Votre Majesté de Ses engagements à elle. Dieu m'en garde! .. Ce n'est que pour donner à connaître que cette cour prend souvent de fausses mesures, et que Votre Majesté en sera d'autant plus à même un jour de faire valoir Son consentement, quand le cas existera qu'on le Lui demande pour l'investiture du Modénais en faveur de l'Archiduc."

Rohd meldet ferner, dass auch die böhmischen und mährischen Regimenter, gleichwie die ungarischen, nur regimenterweise die Campements abhalten würden.[2] „On en donne pour prétexte que l'Empereur a trouvé que les frais d'un grand campement iraient trop loin. Il en pourrait être quelque chose, principalement ici où cela coûte beaucoup; mais on soupçonne aussi que la véritable raison ... ne sera autre que de ne point donner d'ombrage à Votre Majesté."

Potsdam, 4 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 26 d'avril. Ce que vous m'avez marqué touchant les campements qui devaient s'assembler l'automne prochain en Bohême et en Moravie, et dont à présent il ne sera rien, par la raison que l'Empereur a trouvé que les frais en iraient trop loin, n'a pas laissé de m'étonner, et de ce que le ménage est poussé jusque là, car, d'ailleurs, je n'aurais eu aucun ombrage de ces campements.

Quant à l'affaire relativement à l'établissement d'un des fils d'Autriche dans le Modénais, j'ai trouvé très justes les réflexions que vous faites sur ce sujet, et votre idée bonne, de sorte que je me la noterai.

Nach dem Concept. Federic.

16022. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Charlottenburg, 6 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 26 d'avril dernier, et je veux bien vous dire que je serais assez curieux de savoir de vous si vous pensez que le duc de Württemberg voudra prendre un parti sage et conforme aux circonstances dans lesquelles il se trouve,[3] et quel pourra être ce même parti qu'il choisira pour le redressement de ses affaires.

Federic.

Nach dem Abdruck bei Mohl, Beiträge zur Geschichte Württembergs, I, S. 148.

---

[1] Vergl. Nr. 15991. 16017. — [2] Vergl. Nr. 15988. — [3] Schulenburg berichtete: „Les affaires du duc de Württemberg vont toujours de mal en pis." Es herrsche Gärung unter den Officieren, weil der Herzog ihnen die rückständigen Gelder vorenthalte, und unter den Civilbeamten, weil keiner mehr sein Gehalt bekommen solle, mit Ausnahme der untersten Beamtenklasse.

16023. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 30 d'avril; sur les différents articles duquel [1] il faut bien que je suspende de vous répondre jusqu'après l'arrivée du sieur de Saldern que j'attends, [2] pour apprendre ce qu'il me dira et proposera à tous ces sujets.

Nach dem Concept. Federic.

16024. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 mai 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 30 d'avril, m'a été remis. Je ne sais pas si la cour où vous êtes, a bien réfléchi sur les suites de l'édit qu'elle va publier pour réduire également et partout dans ses États les intérêts à 4 pour-cent; je doute qu'elle y réussira, au moins elle trouvera nombre d'opposants et se verra obligée d'user de toute rigueur pour le mettre en exécution; ce qui ne pourra pas manquer de s'éclaircir bientôt.

Nach dem Concept. Federic.

16025. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. Mai 1766.

Es ist Mir Euer Bericht vom 2. April heute richtig eingeliefert worden, aus welchem Ich Eure dortige Ankunft und was Ihr sonsten bei Gelegenheit derselben meldet, ganz gerne ersehen habe, auch den weitern Erfolg Eurer Berichte erwarten werde. Was sonsten die Euch von dem Kaufmann von Saanen zu Smyrna gethanene schriftliche Anzeige anbetrifft, so hat es damit seine vollkommene Richtigkeit, dass Ich denselben zu Meinem Consul zu Smyrna bestellet habe; dannenhero dann auch Mein Wille ist, dass Ihr demselben in solcher Qualität bei der Pforte alle Protection verschaffen und Euch seiner sonsten in allen Stücken annehmen sollet. Ihr habt Euch also darnach zu achten.

Nach dem Concept. Friderich.

16026. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 7 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 25 d'avril dernier. Il est bien à présumer que, si le ministère britannique saura se prévaloir de l'embarras

[1] Benoît hatte über die Frage der Dissidenten und der Conföderation (vergl. Nr. 16018) berichtet. — [2] Vergl. S. 96.

présent de la cour d'Espagne, où les différentes révoltes l'ont jetée,[1] il en retirera bien de l'avantage, et les circonstances présentes à Madrid paraissent être si favorables aux Anglais que ladite cour se verra obligée de souscrire à tout ce que ceux-ci demanderont. Vous devez prêter ainsi votre attention sur ce qui se passera à ce sujet, et m'informer de ce que vous en aurez appris.

Nach dem Concept. Federic.

16027. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 mai 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 2 de ce mois. Il me paraît du procédé de la ville d'Amsterdam vis-à-vis du Prince-Stathouder dont vous me rendez compte,[2] qu'il soit aussi grossier et rude qu'imprudent, en sorte que je ne sais pas s'il ne saura être préjudiciable à cette ville et lui causer du regret tôt ou tard. J'attends que vous continuiez à me faire vos rapports sur les suites de ces affaires et sur ce que vous apprendrez, d'ailleurs, de nouvelles intéressantes de l'Angleterre, de l'Espagne et de la France.

Nach dem Concept. Federic.

16028. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 22 du mois d'avril dernier, et suis curieux d'apprendre à quelle somme la dépense du mariage du Prince Royal[3] sera réduite par le comité secret. Je m'étonne des propos échappés à la cour à ce sujet,[4] et, à ce qu'il me paraît, ledit comité n'a pas tout-à-fait tort de vouloir se mêler de cette affaire, d'autant qu'il faut que la dépense se lève par une capitation, et que, si l'on veut jeter son argent pour de si frivoles dépenses, il ne faut se plaindre ensuite qu'on en manque pour le nécessaire.

P. S.

Potsdam, 8 mai 1766.

Ma lettre finie, je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 25 d'avril dernier. Comme il ne comprend rien qui saurait

[1] Vergl. Nr. 15992. — [2] Die Stadt Amsterdam hatte sich, mit Hinweis auf das grosse persönliche Vermögen des Prinzen, in der Sitzung der General-Staaten gegen den Antrag geäussert, „de remettre au Prince-Stathouder les 700000 florins qui avaient été avancés au Prince son père". — [3] Vergl. Nr. 15984. — [4] Nach dem Berichte Coccejis war am Hofe erklärt worden, „que, puisque la nation avait voulu ce mariage, il fallait lui faire payer sa sottise le plus cher qu'on pourrait".

exiger quelque nouvelle instruction de ma part, je me borne de vous demander seulement ce que vous croyez de la durée de la présente Diète en Suède, et quand on la finira. Sur quoi j'attends votre réponse.

Nach dem Concept. Federic.

16029. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 mai 1766.

Votre rapport du 22 du mois dernier d'avril m'a été remis; duquel je ne puis aujourd'hui qu'accuser la réception, et me borner, au reste, de vous dire que j'attends présentement l'arrivée du sieur de Saldern,[1] dont les entretiens que j'aurai avec lui, me fourniront l'occasion de vous écrire sur des affaires intéressantes, ce que je ne saurais faire aujourd'hui, faute de toute autre nouvelle.

Nach dem Concept. Federic.

16030. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 mai[2] 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois, m'a été rendu, et j'en ai vu de quelle manière vous vous expliquez sur les notions que je vous avais demandées.[3] A présent, je désire que vous m'informiez si le nouveau ministère d'Espagne sera si bien-intentionné pour la France qu'il a été le sieur Squillaci,[4] et quelles suites sauront résulter de ce changement dans ledit ministère. J'attends le rapport que vous me ferez pour me satisfaire là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16031. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 mai 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois. Comme je ne doute pas qu'on sera assez informé là où vous êtes, de ce qui est arrivé à Madrid par rapport à la mutinerie de la populace

[1] Vergl. S. 96. — [2] Vom 11. Mai ein Schreiben an Prinz Friedrich August von Braunschweig in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 47. — [3] Thulemeier hatte berichtet, der Hof von Madrid wolle die englischen Forderungen, selbst auf die Gefahr eines Bruchs hin, ablehnen; vielleicht aber werde er durch die inneren Unruhen (vergl. Nr. 16026. 16031) zu anderen Entschliessungen gebracht werden. — [4] Vergl. Nr. 16031. Zu Squillacis Nachfolger wurde der „erste Commis" seines Departements, Don Miguel Musquiez, ernannt.

et du changement dans le ministère espagnol que le Roi a été obligé de faire en renvoyant à Naples le marquis de Squillaci,[1] je serai bien aise que vous m'appreniez présentement si la cour où vous vous trouvez, croit que le nouveau ministère d'Espagne lui sera favorable ou défavorable, et ce que vous sentez sur cela.

Nach dem Concept.

Federic.

16032. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 25. April: Le comte Panin „m'a dit le contenu d'une lettre que sa souveraine venait d'écrire pour Votre Majesté,[2] et qui Lui sera remise par le conseiller privé de Saldern, puisqu'il aura l'honneur de se présenter devant Votre Majesté[3] ... Autant que j'ai compris, toute cette lettre sera, si j'ose employer le terme, le texte sur lequel le sieur de Saldern a des ordres de bouche de Sa Majesté Impériale pour s'expliquer avec plus d'étendue, si Votre Majesté le permet."

Solms übersendet, Petersburg 29. April, den angekündigten und von ihm selbst angefertigten „Extrait de la lettre de Sa Majesté l'impératrice de Russie à Sa Majesté le roi de Pologne au sujet de l'abolition des nouvelles douanes établies au royaume de Pologne par la Diète de couronnement de 1764",[4] sowie die gleichfalls angekündigten, von Panin entworfenen „Réponses" auf die „Observations" des Königs („Sentiments de Sa Majesté l'impératrice de Russie sur les observations que Votre Majesté a jugé à propos de faire sur les puissances et les princes qui mériteraient quelque réflexion pour être reçus à l'alliance de Votre Majesté et de la Russie"):[5]

Observations.

„Sa Majesté le roi de Prusse, regardant comme incontestable que le système des puissances liguées par le pacte de famille pourrait devenir dangereux pour le repos de l'Europe, regarderait comme fort utile de recevoir à l'alliance de Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies et de la sienne toutes les puissances et tous les princes qui s'offriraient pour prendre parti à leurs mesures, et pour s'opposer conjointement avec Leurs Majestés Impériale et Royale aux desseins des maisons de Bourbon et d'Autriche. Mais il paraît à Sa Majesté Prussienne que, selon la face présente des affaires, il y a peu de puissances et peu de princes disposés à entrer dans ces vues, puisque, selon qu'il connaît leurs sentiments:

Réponses.

„Sa Majesté Impériale croit que le moyen le plus sûr pour tenir la balance en Europe contre la réunion des deux maisons d'Autriche et de Bourbon, est que les puissances du Nord entretiennent entre elles un système absolument indépendant. Elles se garantiront par là de querelles étrangères auxquelles elles se verraient autrement obligées de prendre part, comme il arrive à la suite d'engagements contractés à tout évènement. Elles ne seront pas moins libres de prendre part à ces mêmes querelles, selon l'exigence des cas, pour autant que leur intérêt et l'avantage de leur propre système le conseillera. Pour ce qui est des dispositions des différentes puissances et princes de l'Europe, des liaisons à entretenir avec elles, et des avantages qu'on en pourrait retirer, soit pour le

[1] Vergl. Nr. 16030. — [2] Vergl. Nr. 16054. — [3] Vergl. S. 74. — [4] Vergl. S. 82. — [5] Vergl. Nr. 15933 und S. 82.

La Saxe est tout-à-fait dépendante de la cour de Vienne,

fond du système du Nord, soit pour les occasions particulières, Sa Majesté pense:

Qu'il serait utile d'attirer la Saxe à l'alliance du Nord, et elle croit que cet État, qui se trouve depuis longtemps engagé dans les intérêts trop multipliés de la maison d'Autriche, ne sera pas fâché d'en sortir, quand il pourra le faire avec sûreté. L'alliance des puissances du Nord l'expose moins à des querelles étrangères et, par conséquent, à moins de dangers; et comme on se contenterait avec elle de liaisons passives, cette situation s'accorderait mieux avec le besoin qu'elle a de repos. Ainsi il ne s'agirait que de la laisser jouir de ce repos, et, en lui marquant d'ailleurs quelques complaisances sur les discussions que le voisinage peut faire naître, on pourrait répondre de sa bonne volonté à entrer dans les vues du système.

La Bavière liée avec l'Autriche par le mariage avec l'Empereur,

On pense également, de ce côté-ci, que, la Bavière pouvant être aujourd'hui le pivot sur lequel roule l'alliance de la France et de l'Autriche, le sort des intérêts de cet Électorat suivra aussi les intérêts de ces deux maisons.

Les Électeurs ecclésiastiques encore attachés à la cour de Vienne, parce-qu'ordinairement ils sont élus de familles autrichiennes.

On en demeure d'accord.

L'Électeur palatin se trouve dépendant de la France.

Il se trouvera peut-être telle stipulation par rapport à un partage des pays de la Bavière[1] en faveur de la maison d'Autriche qui ne conviendrait pas à cet Électeur, et alors il ne serait pas difficile de lui faire changer de parti. Qui assurera même qu'il n'y a pas quelque réserve tacite entre l'Électeur et la France pour ses intérêts particuliers? Nous en avons vu l'exemple dans la Pragmatique Sanction.

Le roi d'Angleterre, comme électeur de Hanovre, a son propre parti.

L'alliance de l'Angleterre est aussi naturelle qu'utile pour les puissances du Nord. Cette puissance penchera toujours à coup sûr du côté opposé à la France. Ce propre parti que le roi d'Angleterre a comme électeur de Hanovre, sera alors au profit de l'alliance.

Le duc de Brunswick est attaché à l'Angleterre.

Il embrassera le même parti que cette couronne.

[1] Vergl. Bd. XXIV, 416. 420 und S. 3.

Les Hessois attendaient à qui les paierait mieux.

La situation de la Hesse, l'esprit de religion, l'habitude contractée dans une guerre qui a eu autant de vicissitudes que la dernière, doivent faire présumer que les guinées prévaudront.

Quant à la république de Hollande, il était douteux qu'elle voulût s'en mêler, primo, par le grand commerce que la ville d'Amsterdam entretient en France; en second lieu, parcequ'ordinairement, [quand les autres puissances se trouvent embarquées en guerre],[1] cette République en tirait son plus grand avantage du commerce.

Une espèce de changement qu'apporte dans le gouvernement de la République la majorité du Stathouder,[2] pourra donner aussi quelque activité à ce même gouvernement. L'union de la France et de la maison d'Autriche l'inquiétera toujours. Le cas de la guerre existant, si on ne la décidait pas à se déclarer ouvertement et à agir avec force, on pourrait toujours en tirer indirectement quelques secours utiles.

Pour ce qui regarde les Danois, qu'ils sont dans l'impuissance d'agir, à moins qu'on ne leur fournisse de bons subsides;

Ce serait à l'Angleterre, alliée avec les puissances du Nord, à donner de l'activité au Danemark, et il est à propos de retenir cette couronne d'entrer dans quelques autres liaisons.

Et, quant aux Suédois, que leur situation était trop connue pour compter sur eux.

En maintenant la Suède dans des liaisons seulement passives avec les autres puissances du Nord, il semble que celles-ci obtiennent tout ce qu'elles peuvent désirer.

Sa Majesté conclut qu'elle ne voit d'autre puissance en Europe que la Pologne seulement pour être associée à cette alliance, et pour joindre ses intérêts avec les siens et ceux de l'empire de Russie."

Sa Majesté Impériale convient que l'alliance avec la Pologne serait, dans la situation présente des affaires, celle qui mettrait les deux cours en état d'agir avec plus de liberté en faveur de l'équilibre de l'Europe, par la sûreté qu'elle procurerait du côté de la Turquie. Il y a, de plus, à considérer que la Pologne est le point central de réunion des forces de la Russie et de la Prusse, et la cour de Russie ne dissimulera point qu'il lui importe d'avoir la République pour elle, pour suppléer à ce qu'elle a perdu par la séparation d'intérêts avec la maison d'Autriche relativement à la Porte."

Potsdam, 11 mai 1766.

Les dépêches que vous m'avez faites du 25 et du 29 du mois d'avril dernier, m'ont été fidèlement remises; desquelles j'ai eu tout le contentement possible par les éclaircissements qu'elles me donnent sur bien des choses intéressantes. Surtout ai-je été bien aise d'apprendre les ordres en conséquence desquels le sieur de Saldern doit s'expliquer de bouche envers moi, et qui me font bien du plaisir.

J'ai lu, d'ailleurs, avec attention les remarques que le comte Panin

[1] Ergänzt nach dem Erlass des Königs an Solms vom 18. Februar (Nr. 15933). — [2] Vergl. S. 66.

vous a remises sur mes observations au sujet des puissances et princes qui sauront mériter quelque réflexion pour être reçus à l'alliance entre moi et la Russie. Sur quoi, cependant, je ne saurais vous dissimuler qu'en gros il ne nous saura être favorable d'accumuler les alliances ni de faire accéder tant d'alliés à la nôtre.

Mais l'article le plus principal parmi les autres et qui mérite une attention particulière de votre part, mais dont je ne saurais être content, est celui qui regarde la Saxe, et au sujet duquel je crois avoir tout lieu de présumer qu'il se fonde sur des insinuations faites de la cour de Dresde. Voilà aussi pourquoi vous observerez bien d'avoir la plus grande attention sur les menées de cette cour là où vous vous trouvez, afin qu'elle n'y gagne rien. Mes raisons à cela sont les suivantes. En premier lieu, l'électrice douairière de Saxe est la sœur de l'épouse de l'Empereur romain. En second lieu, la cour de Vienne a fait un établissement magnifique au prince Albert de Saxe dans les États autrichiens.[1] Tertio, suis-je informé, par des anecdotes bien fondées et à l'authenticité desquelles il ne me reste aucun doute, que ces deux cours [sont] dans une intime intelligence indissoluble entre elles, de sorte que les intérêts de l'une et de l'autre sont les mêmes. Voici pourquoi nous aurons à appréhender qu'au cas qu'il s'établisse une bonne intelligence entre la cour de Russie et celle de Saxe, celle-ci tâchera de s'insinuer par tous moyens auprès de l'autre, et qu'à la suite elle emploiera tout pour me brouiller, sous divers prétextes, avec la Russie, et, en troisième lieu, à réconcilier les Autrichiens avec les Russes.

Par toutes ces raisons-là, vous devez prendre bien à tâche et autant qu'il dépendra de vous, de suivre avec beaucoup d'attention le fil des insinuations que font là les Saxons, et de les contrecarrer au mieux possible; car, pour vous dire tout, plutôt que les Saxons gagnassent de l'ascendant à la cour de Pétersbourg, je préférerais toujours l'alliance avec l'Angleterre.

Au reste, j'apprends avec plaisir ce que vous me marquez au sujet de l'ordre que je vous ai fait touchant quelque bénéfice à obtenir pour les marchands mes sujets qui font commerce en Russie.[2] L'idée relativement à ce commerce consiste en gros d'augmenter le négoce des cuirs de Russie pour les avoir de première main, et les trocs à faire de nos marchandises, comme porcelaines, étoffes de laine p., quand les Russes en voudront prendre de nous, et que ce commerce soit favorisé de leur part par quelque bénéfice à accorder aux nôtres en diminuant les gros impôts mis jusqu'à présent sur nos marchandises.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 1. — [2] Vergl. Nr. 15990. Solms hatte, Petersburg 29. April, die Hoffnung ausgesprochen, die gewünschten Vortheile für die preussischen Kaufleute zu erlangen.

16033. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 11. Mai 1766.

Der gestern Abend von Petersburg mit denen Dépêches des Herrn Grafen von Solms vom 25. und 29. des letztverwichenen Monates April[1] hier als Courier angekommene Feldjäger hat mit denenselben auch ein Schreiben an mich von erwähntem Herrn Grafen[2] abgegeben, dessen Einhalt mich so sehr frappiret als bestürzet hat, da ich nicht begreife, wie es demselben, den ich nicht einmal die Ehre habe von Person zu kennen, am wenigsten aber einige Correspondance mit ihm habe, beikommen können, mir Confidences zu machen, die gänzlich ausser meiner Sphère seind und davon ich mich gar sehr wünsche dispensiret zu sein, überdem aber noch den Herrn von Saldern darin zu meliren, um einiges Concert darüber mit mir zu nehmen. Ich bin darüber in nicht geringem Embarras, und würde in noch grösserer Verlegenheit sein, wenn es au pied de la lettre an dem wäre, dass gedachter Herr von Saldern bei seiner etwaigen Ueberkunft hieher Gelegenheit suchen sollte, mich darüber zu sprechen; da ich denn nicht wissen würde, wie ich mich gegen denselben deshalb zu nehmen hätte, um nicht auf eine noch die andere Weise darunter anzustossen. Ew. Excellenz ist bekannt, wie sehr ich allemal evitiret, auch wie viele Ursachen ich dazu habe, mich aus aller Bekanntschaft und Umgange mit denen ausländischen Herrn Ministern zu halten. Es würde auch, in gegenwärtigem Fall einigen Anfang damit zu machen, mir um so bedenklicher sein, als die Tour, so der Herr Graf Solms genommen, um auf ein- oder andere Weise seine Absichten zu erhalten, mir sehr scabreux zu sein scheint, überhaupt aber ich gegen das Ende meiner Carrière und meines Lebens nicht gerne etwas thun möchte, so des Königs Majestät von mir missfällig sein könnte. Nicht zu gedenken, dass, da mein unangenehmer Zufall eines sehr schwachen Gehöres mich noch immer zurückhält, zu Sr. Königl. Majestät Selbst kommen zu können, alle Conversation mit mehrgedachtes Herrn von Saldern Excellenz so beschwerlich sein als vergebens ausfallen würde.

Da Ew. Excellenz mir jedesmal so viele Gnade erwiesen haben, so machet mich solches so kühne, in gegenwärtigem Fall mich an Dieselbe zu adressiren und ganz gehorsambst zu bitten, wo möglich, bei Gelegenheit einer Dero mit dem Herrn von Saldern noch zu Berlin habenden Conversation es durch einige Insinuation in die Wege zu richten, damit nur dieser Kelch, welchen der Herr Graf von Solms

[1] Vergl. Nr. 16032. — [2] Solms hatte, Petersburg 29. April, an Eichel geschrieben, sein Aufenthalt in Russland koste dem Könige mehr, als der eines Andern kosten würde. „Avec cela, je ne fais encore que tirer, comme l'on dit, le diable par la queue, pour subsister. Monsieur le conseiller privé de Saldern prendra la liberté de faire sur cela des représentations à Sa Majesté, et, sans vouloir passer pour vain, j'ose vous confier, Monsieur, qu'il ne fera en cela que de s'acquitter de la commission spéciale qui lui a été donnée à ce sujet de la part de Sa Majesté Impériale même, et il aura l'honneur de vous prévenir là-dessus.“ Wenn nun auch der König daraufhin sein Gehalt erhöhen wollte, so werde doch der bevorstehende Aufenthalt in Moskau neue ausserordentliche Ausgaben verursachen, und das werde seine Person missliebig machen; der König möge ihn daher noch vorher durch eine Persönlichkeit ersetzen, die aus eigenem Vermögen den zu einem standesgemässen Auftreten erforderlichen jährlichen Zuschuss von 6000 Thlrn. aufbringen könne, „puisque je ne peux absolument rien mettre du mien, et que je vis comme un ouvrier: du jour à la journée“. Solms hatte Eichel gebeten, nachdem er mit Saldern gesprochen haben würde, dem Könige seine Lage vorzustellen. „Si je ne suis pas assez heureux d'obtenir de meilleures conditions, il ne me reste alors que de m'exposer à l'ennui de la retraite et de supplier instamment mon rappel.“

ohne gnugsame Ueberlegung mir zuziehn wollen, passiren möge. Es wird solches alle meine Dankbarkeit, welche ich bereits Ew. Excellenz wegen so vieler Gnadenbezeigungen schuldig bin, ohnendlich vergrössern...

Nach der Ausfertigung. Eichel.[1]

16034. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 12 mai 1766.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 29 d'avril et du 2 de ce mois; à l'occasion desquels je vous dirai que je voudrais être informé de vous dans quel état se trouve actuellement le crédit du chevalier de Pitt, et que, de plus, vous devez prêter une attention particulière sur tout ce qui regarde les différends entre l'Angleterre et l'Espagne,[2] pour en être exactement instruit et pour m'en faire votre rapport ultérieur.

Nach dem Concept. Federic.[3]

16035. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 mai 1766.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 29 d'avril dernier; touchant lequel je ne saurais que vous dire que, s'il me fâche d'apprendre que les choses s'aigrissent de plus en plus entre la cour et le comité secret jusqu'à en avoir à appréhender quelque rupture ouverte, je n'y saurais cependant rien faire ni contribuer à les apaiser, et qu'en attendant je ne comprends rien à l'appui sur lequel la cour puisse compter, pour pousser les choses au point qu'elles se trouvent.

Nach dem Concept. Federic.

16036. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 13 mai 1766.

Sur la lettre que vous m'avez faite du 12 de ce mois touchant le jour que le sieur de Saldern demande de lui fixer pour s'acquitter de ses commissions auprès de moi,[4] je veux bien vous répondre que

[1] Am 12. Mai antwortet Finckenstein dem Cabinetssecretär, er werde mit Saldern sprechen und es „dahin einzuleiten suchen, dass Ew. Wohlgeboren davon ausser allem Embarras sein sollen“. — [2] Vergl. S. 101. — [3] Auf den Bericht Baudouins vom 6. Mai, mit der Meldung, „que le duc de Grafton, ne voyant point jour à faire rentrer le chevalier Pitt dans l'administration, persiste à vouloir résigner son poste“, antwortet der König am 14. Mai, „qu'à l'égard d'un nouveau changement dans le ministère anglais auquel vous présumez qu'on saurait s'attendre, je verrai tout tranquillement ce qui en arrivera“. — [4] Vergl. S. 102.

j'arriverai le 19 de ce mois à Charlottenburg, prenant mon chemin par Spandau; ainsi que vous direz à M. de Saldern que, pourvu qu'il lui plaise de se rendre ledit 19 après-midi à Charlottenburg, je le verrais là et recevrais avec plaisir les témoignages de son attention.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16037. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 14 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, et comme il me paraît que vous tardez à annoncer la réception de la lettre du 19 d'avril dernier,[2] à laquelle j'avais ajouté un post-scriptum de ma main, et par laquelle je vous enjoignais de parler en termes sérieux au comte de Montmartin à l'occasion de l'invitation que j'avais faite à ma nièce la duchesse de Württemberg, de se rendre ici, savoir que je m'attendais de sa part qu'il n'y apporterait aucun empêchement, mon intention est que vous vous expliquiez là-dessus sans délai, en me marquant la réponse que le comte de Montmartin vous aura donnée à ce sujet.

Federic.

Nach dem Abdruck bei Mohl, Beiträge zur Geschichte Württembergs, I, S. 149.

16038. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois; par lequel j'ai été bien aise d'apprendre que les bruits qui ont couru d'une contagion qui devait régner en Hongrie sur les frontières de Pologne,[3] ont été trouvé non fondés.

Comme j'apprends par mes lettres de Vienne[4] que le prince Poniatowski, frère du roi de Pologne, au service autrichien, après avoir acheté là une maison que feu maréchal Daun a occupée autrefois au faubourg dans la saison d'été, et qu'il en a fait présent aussitôt à la Princesse sa femme, vient ensuite de prendre la résolution de quitter Vienne pour quelque temps, afin d'aller à Varsovie, vers où son épouse avait pris déjà le devant, à dessein de voyager de là en France et en autres pays, j'ai bien voulu vous faire part de ces nouvelles, qui ne me paraissent pas donner trop bonne opinion sur ce qu'il s'acquittera exactement de la promesse qu'il a donnée au Roi son frère de vouloir quitter entièrement le service autrichien.[5]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 16045. — [2] Nr. 16000. — [3] In einem Cabinetserlass vom 4. Mai erwähnt. — [4] Berichte Rohds, Wien 3. und 7. Mai. — [5] Vergl. S. 51. 52.

16039. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 mai 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 7 de ce mois; à la suite duquel je n'ai, cependant, pas trouvé cet imprimé des lettres patentes[1] que vous avez accusé y avoir mis.

Je veux bien, d'ailleurs, vous prévenir de ce que j'ai trouvé bon d'envoyer le chevalier d'Edelsheim, mon conseiller d'ambassade,[2] à Vienne, durant votre absence et pendant le temps que vous ferez votre voyage en Prusse,[3] au lieu du sieur Bœhmer[4] que vous me proposez, et cela, parceque ledit chevalier d'Edelsheim pourra se présenter à la cour, ce que l'autre ne saurait pas faire.

Potsdam, 15 mai 1766.

P. S.

Aussi, comme il m'est nécessaire de savoir précisément le temps que vous voudrez partir de Vienne pour aller en Prusse et faire usage de la permission que je vous en ai accordée, j'attends que vous m'informiez au plus tôt possible, afin de pouvoir dépêcher en conséquence le sieur d'Edelsheim et vous marquer, d'ailleurs, mon intention sur la route que vous tiendrez pour tirer en Prusse.

Nach dem Concept. Federic.[5]

16040. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 15. Mai 1766.

Durch dieses Mein Schreiben accusire Ich den richtigen Empfang Eures Berichtes vom 15. des verwichenen Monates April, auf dessen Einhalt Ich aber gegenwärtig nichts weiter zu antworten habe, als dass Mich dasjenige, so Ihr von denen verschiedenen Revolten in der Türkei und der Verlegenheit, worin sich die Pforte deshalb sowohl als über die Unzufriedenheit des dortigen Volkes [befindet,] meldet, befremdet hat. Ich muss daraus urtheilen, dass das dasige Gouvernement sehr schwach sein müsse, und begreife nicht, woher sonsten die verlautete Progressen der Georgianer[6] entstehen und nebst dem Aufruhr in Cypern die Pforte in Verlegenheit setzen könnten, indem, wann von letzterer sonsten gute Anstalt desfalls gemachet würde, es mit denen Unruhen der Georgianer, als einer Bagatelle an sich, bald ein Ende haben müsste. Ihr sollet inzwischen continuiren, alles, was Ihr deshalb weiter erfahren werdet, an Mich zu berichten. Hierbei aber muss Ich Euch annoch eröffnen, wie dass aus Livorno eine Zeitung nach Deutschland geschrieben und

[1] Betreffend die Herabsetzung des Zinsfusses, vergl. Nr. 16024. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 79; XXIV, 399. — [3] Vergl. S. 32. — [4] Der preussische Legationssecretär in Wien, vergl. Bd. XXIII, 51. — [5] Am 15. Mai unterrichtet der König Edelsheim von seiner bevorstehenden Sendung nach Wien und ernennt ihn, in einem Erlass an Finckenstein und Hertzberg vom 17. Mai, zum Kammerherrn. — [6] Vergl. Bd. XXIV, 434.

sonsten überall ausgesprenget worden, als sei der Anführer der georgianischen Aufrührer, der sogenannte Prinz Heraclius, vor diesem ein preussischer Lieutenant gewesen. Wie aber dieses Gerüchte grundfalsch und solcher angegebener Umstand nicht wahr ist, so habt Ihr Acht zu geben, ob von solchem falschen Gerüchte auch etwas an die Pforte gekommen und bei selbiger davon gesprochen wird; auf welchen Fall Ihr alsdann solcher Zeitung als grundfalsch ein öffentliches Dementi geben und versichern sollet, dass dergleichen Art Leute nie in Unsern Diensten gewesen noch darinnen angenommen würden.

Uebrigens ist Mir von Eurem Bericht vom 12. voriges Monats, davon Ihr meldet, solchen über Jassy eingesandt zu haben, noch bis dato nichts zugekommen; Ich hoffe aber, dass Euch inzwischen Meine beide Schreiben vom 27. voriges und 7. dieses[1] zugekommen sein werden.

Friderich.

Nach dem Concept. Die chiffrirte Ausfertigung ist vom 16. Mai datirt.

16041. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 2. Mai: „Le parti français commence à désirer beaucoup la fin de la Diète et paraît las et rebuté de l'inutilité de ses efforts." Der französische Gesandte habe dem russischen in beiderseitigem Interesse vorgeschlagen, den Reichstag schliessen zu lassen, dieser jedoch habe erklärt, „qu'il souhaitait autant que personne de voir terminer la Diète, mais que la chose ne dépendait pas si absolument de lui qu'il le croyait peut-être.

On a des notions que le parti français, dans l'espérance que les états ne pourront pas trouver des moyens pour fournir à la dépense des trois années suivantes, prépare dès à présent la convocation d'une Diète extraordinaire. . . Le comte Ostermann, qui n'ignore point ce projet, à moins que de vouloir voir renverser tout ce qui a été fait, ne peut forcer son monde à terminer la Diète, avant qu'ils aient trouvé des fonds suffisants pour la dépense des trois années suivantes. C'est-là la grande difficulté. Les paysans, jusqu'à présent, ne veulent entendre à aucune augmentation de contributions, et l'emprunt dans l'étranger ne sera peut-être pas aisé."

Nach dem Concept.

Potsdam, 17 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois, et suis bien aise d'en avoir appris les motifs que chacun des partis là-bas ont pour ne pas terminer encore la Diète présente, malgré l'envie que leurs partisans en ont. Vous continuerez de m'informer du train que ces affaires prendront. Et comme je vois que le plus grand obstacle pour parvenir à la séparation des états, consiste [en ce] qu'on ait trouvé préalablement des fonds suffisants pour la dépense des trois années suivantes, ma grande curiosité est de savoir quels moyens on aura pour y parvenir et pour remettre en ordre leurs finances. J'attends d'avoir vos éclaircissements là-dessus.

Federic.

---

[1] Nr. 16013 und Nr. 16025.

16042. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 mai 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois, avec la copie de la note que le maréchal Lacy vous a fait remettre touchant l'échange à faire d'un bannaliste qu'on accuse se trouver ici, contre un certain Silésien de mes sujets, et veux bien vous dire que je m'informerai si le bannaliste dont il s'agit, se trouve parmi les troupes ici, et qu'au cas qu'on le démêlera, je le ferai remettre pour être échangé contre l'autre.

Federic.

Nach dem Concept.

16043. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 2. Mai, dass seiner Ansicht nach die Aussichten auf Handelsvergünstigungen für die preussischen Kaufleute[1] nur sehr gering seien. Russland habe eine allgemeine Regelung seines Handels vor, in erster Linie eine Herabsetzung der Zölle, welche allen Kaufleuten insgemein und ausnahmslos zu gute kommen solle; bis dahin bleibe alles auf dem alten Fusse; da zweitens die Nationalrussen einen auswärtigen Handel lediglich „pour le compte des étrangers établis en Russie" betrieben, würde Russland von einer Gegenseitigkeit der Vergünstigungen keinen Gewinn ziehen; endlich, hinsichtlich der Gleichstellung Preussens mit England könnten Verhandlungen erst erfolgen, sobald der englische Handelsvertrag formell aufgehoben sei.

Nach dem Concept.

Potsdam, 18 mai 1766.

J'ai vu tout ce que comprend votre relation du 2 du mois courant, touchant vos représentations à faire relativement aux facilités à procurer aux négociants mes sujets dans le commerce de Russie. A quoi je vous dirai que, nonobstant les doutes que vous avez d'un succès complet de vos insinuations, je crois toujours qu'on fera au moins quelque chose de convenant à nos négociants, en faveur du bon débit que ceux-ci procureront aux marchandises de Russie.

Federic.

16044. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 19 mai 1766.

J'ai vu par votre rapport du 7 de ce mois en quel sens le duc de Württemberg a tâché de décliner la proposition que je vous avais ordonné de lui faire relativement à l'invitation à la Duchesse ma nièce de se rendre auprès de moi,[2] et je vous charge par la présente de

[1] Vergl. Nr. 15990 und S. 105. — [2] Der Herzog hatte, wie Schulenburg berichtete, schriftlich von der Herzogin genauere Aufklärungen über die Absichten des Königs verlangt und auf die Aufforderung des Gesandten, ihm anzugeben, über

déclarer en autant de termes à ce Prince: que la conduite qu'il tenait vis-à-vis de la Duchesse ma nièce, était de nature que je saurais très bien prendre mes mesures pour voir la Duchesse ma nièce, sans que, pour cela, il fût besoin de son agrément, et que, quant au refus que lui, Duc, avait fait implicitement là-dessus, il pouvait compter que je ne l'oublierais, mais que je m'en souviendrais sûrement en son temps.

Nach dem Concept. Federic.

16045. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM BARON VON SALDERN.[1]

[Charlottenburg, 19. Mai 1766.]

Saldern berichtet, dass der König nach dem ersten Austausch von Complimenten, mit ihm in dem Cabinet auf und ab gehend, gesagt habe: »Allons, maintenant, mettons-nous à notre aise; nous allons philosopher et politiquer.«

„Le Roi amena l'entretien sur la Pologne, et son avis était: »Il faut laisser ce pays dans la situation où il se trouve, et ne permettre d'y faire aucun changement. On doit penser à l'avenir, et quoiqu'on n'ait rien à craindre du Roi actuel, les puissances voisines doivent se poser en principe de ne permettre aucun changement dans la forme de la République,[2] car ce ne pourrait que leur être nuisible dans l'avenir.« Je voulais répondre, mais le Roi ajouta aussitôt: »A propos, Monsieur, pense-t-on encore chez vous à permettre aux Polonais d'abolir leur *liberum veto*?«[3]

Saldern: »que, si on avait fait des ouvertures dans ce sens, ce n'avait été que pour prouver au Roi la plus grande confiance et pour ne rien lui cacher à l'égard des vœux et des propositions des Polonais, uniquement dans l'intention de connaître ses pensées et ses opinions à ce sujet.«

Le Roi: »Si c'est ainsi, c'est une autre affaire«; et alors il s'étendit longuement sur la situation de l'Europe, et le sens de son discours se réduisait à ceci: »que la Russie et la Prusse n'avaient besoin d'aucune autre alliance que de celle qu'elles avaient faite réciproquement, et qu'au moins lui n'en désirait pas d'autre que celle de la Russie«."[4]

Nach der Mittheilung bei Smitt, Frédéric II, Cathérine et le partage de la Pologne (Paris 1861), S. 101. 102.

welche speciellen Punkte er Aufklärung wünsche, geantwortet, „que tout ceci ne pourrait rien contribuer à faire accélérer le voyage, qu'il s'agissait de la réponse de madame la Duchesse, et qu'il ne pouvait pas prendre de résolution, [avant] qu'il ne l'eût reçue". Vergl. Nr. 16000 und Nr. 16037.

[1] Vergl. Nr. 16036. Der Bericht Salderns über die obige Unterredung, wie über die vom 24. Mai (vergl. Nr. 16053), hat uns aus dem Moskauer Archiv nicht zur Publication vorgelegt werden können. — [2] Vergl. Nr. 15952. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 428. — [4] Vergl. Nr. 15968.

16046. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Berlin, 21 mai 1766.

J'ai vu ce que votre rapport du 10 de ce mois m'a appris touchant les affaires des états du duché là-bas; mais ma grande curiosité est actuellement de savoir au plus tôt mieux ce que le Duc régnant vous aura répondu à la commission dont je vous ai chargé relativement à ma nièce la Duchesse, et aux déclarations que vous devez lui faire conformément à la dernière lettre que je vous ai écrite.[1] J'attends ainsi avec empressement le rapport que vous me ferez là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16047. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 14. Mai: „L'Empereur vient de donner une nouvelle preuve de son goût pour le militaire, en abandonnant sa belle garderobe et en déclarant qu'il ne veut porter, à l'avenir, d'autres habits riches que ceux de l'uniforme des régiments qui portent son nom, en y mêlant quelque habit de velours tout uni. L'épargne y peut entrer pour quelque chose... Le comte de Hatzfeldt[2] ayant reçu quelque reproche de sa part et s'en étant ouvert à l'Impératrice-Reine, celle-ci a donné à connaître à son fils qu'il fallait traiter ses ministres avec plus de douceur. L'Empereur, piqué au vif de cette démarche du président de la banque, lui a lâché tout net, à la première rencontre, qu'il lui en tiendrait son compte tout le temps de sa vie. La chose a été raccommodée ensuite, et l'Empereur paraît lui parler comme auparavant et comme la probité de ce ministre le mérite; mais cette aventure, très fondée d'ailleurs, indique au moins la vivacité du Prince et qu'il ne veut point avoir tort. Néanmoins, quelque ferme qu'il soit sur ses principes, et quoiqu'on soit bien persuadé ici qu'il y arrivera beaucoup de changements un jour dans l'économie et dans l'état civil, on ne l'est pas moins aussi du côté des affaires de l'Empire, où il fait paraître un grand zèle et de bonnes idées sur la réforme de la justice. On jouera de tant de ressorts et d'intrigues pour contrecarrer ses mesures, qu'à la fin, fatigué de contradictions et d'obstacles, il se lassera à y travailler, en laissant aller les choses comme elles pourront, c'est-à-dire à peu près comme elles sont allées du passé, en commençant à chaque nouveau gouvernement par de fort bons règlements et en finissant par beaucoup d'abus."

Berlin, 21 mai 1766.

Votre rapport du 14 de ce mois m'a été fidèlement remis, et je vous sais parfaitement gré de l'anecdote que vous m'avez apprise relativement au goût et au caractère de l'Empereur, qui a fort satisfait à ma curiosité, et que je ne regarde pas avec des yeux indifférents, parcequ'elle me prouve qu'avec bien de l'esprit et de l'intelligence l'Empereur a beaucoup de bonne volonté.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 16044. — [2] Vergl. S. 88.

16 048. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 21 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois. Au sujet de ce [que] vous me marquez dans son postscript, vous saurez que j'ai actuellement déjà accordé au professeur Euler le congé qu'il m'a demandé,[1] et que je ne doute pas qu'on en sera déjà informé à Pétersbourg, avant que cette lettre vous sera arrivée. Sur cela, je ne veux cependant pas vous dissimuler, mais vous dire plutôt tout nettement, quoique pour votre seule direction, que, s'il arrive qu'on viendrait plus souvent à témoigner pareils désirs de moi, je m'en lasserais fort à la fin.

Quant aux propos que le comte Panin vous a tenus relativement à une prochaine rupture entre l'Angleterre et l'Espagne, vous lui direz que cette approche de guerre paraissait se changer présentement et s'éloigner par la forte mutinerie de la populace qu'il y a eu à Madrid, et au sujet de laquelle la tranquillité n'est pas encore tout-à-fait rétablie, de sorte que le roi d'Espagne s'est vu obligé de se prêter à un changement des ministres[2] et de s'occuper principalement des affaires intérieures de son royaume, pour prévenir tout ce qui saurait donner lieu à de nouvelles séditions. Il y a ainsi à présumer que ce Prince sera nécessité de plier vis-à-vis les Anglais par rapport aux prétentions qu'ils forment à sa charge, et de céder aux conjonctures. Mais, supposé aussi que cela n'arrive pas, et que les différends entre ces deux couronnes vinssent à une rupture ouverte, nous saurions en être alors des spectateurs tranquilles, en conséquence du traité fait entre nous; ce qui me paraît, d'ailleurs, le parti le plus conforme à la raison bonne et sage.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 049. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 22 mai 1766.

Vous direz de ma part au sieur de Saldern,[3] sur l'instance qu'il a faite, en conséquence de votre rapport du 22 de ce mois, de lui fixer le jour et l'heure pour avoir une seconde audience et pour se congédier, en même temps, de moi, que, s'il lui plaisait de se rendre le 24 de ce mois, trois heures après-midi, à Charlottenburg, je serais bien aise de lui parler.[4] Vous ne laisserez pas de vous arranger avec lui en conformité de cela.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. das Schreiben an Euler vom 2. Mai in den Œuvres, Bd. 20, S. 210. — [2] Vergl. Nr. 16026 und Nr. 16031. — [3] Vergl. S. 112. — [4] Vergl. Nr. 16053.

16050. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin meldet, Konstantinopel 12. April, dass Penckler seine Abschiedsaudienz gehabt habe. Bei dieser Gelegenheit berichtet er, Penckler habe im Jahre 1747, als ihm aufgetragen sei, den auf 27 Jahre geschlossenen und 1765 ablaufenden Waffenstillstand von Belgrad „in einen ewigen Frieden zu verwandeln“, nur erreicht, „dass die Pforte ihm statt der Trêve einen Friedenstractat verwilliget; jedoch statt des Wortes »ewigen Frieden« hat der damalige Reis-Effendi das Wort »dauerhafter Frieden« niederschreiben lassen“. Im Jahre 1761 habe der damalige Grossvezier Racheb geäussert, „dass man das Wort »dauerhaften Frieden« nicht anders expliciren könnte, als dass es einem jeden Theil freistünde, denselben zu brechen, wenn es ihm nicht länger convenable sei, den Frieden zu halten“. Darauf sei Penckler, der inzwischen abberufen worden war, von neuem hingesandt worden, „um diesen vermeinten »ewigen Frieden« . . . auch zu souteniren“, habe jedoch nichts weiter erreichen können.

Nach dem Concept.

Berlin, 22. Mai [1766].

Der Bericht vom 12. des letzteren Monates April, welchen Ihr über Jassy und Warschau an Mich ergehen lassen, ist Mir heutè zugekommen, und dienet Euch darauf in Antwort, wie aus denen Umständen, so Ihr wegen des Friedens zwischen der Pforte und denen Oesterreichern darinnen anführet, Ich so viel urtheilen und nehmen muss, dass sie den Frieden zwischen ihnen renouvelliret und bestätiget haben müssen, indem die Expression »ewiger« oder »dauerhafter« und »immer daurender Friede« von einerlei Sinn ist.

Was Ihr vor das übrige wegen des dortigen Ceremoniels mit berühret, solches ist Mir eine indifferente Sache.

Friderich.

16051. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 22 mai 1766.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Content que je suis des sentiments que le ministre d'Espagne vous a manifestés relativement à ma négociation entamée avec sa cour par son entremise,[1] quoique cela soit sa façon de penser particulière, j'aurai soin que le tarif vous soit bientôt envoyé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der spanische Gesandte del Puente Fuerte hatte, wie Thulemeier berichtete, im Hinblick auf die Unruhen in Madrid (vergl. S. 114) angedeutet, „qu'il espérait que Votre Majesté ne serait pas dans l'idée que ces objets pourraient détourner l'attention de la cour de Madrid des suites de la négociation qu'Elle y avait entamée (vergl. Nr. 15979), qu'on en désirait la réussite, et qu'on la seconderait avec plaisir“.

16052. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Charlottenburg, 24. Mai 1766,
um 10 Uhr Vormittages.

Des Königs Majestät haben befohlen, einliegendes Schreiben[1] sogleich an Ew. Excellenz zu senden und dabei von Höchstderoselben wegen zu melden, wie gedachtes Schreiben noch sofort in obligeanten Terminis zur königlichen Unterschrift beantwortet und dem Benoît solches zugeschicket werden solle,[2] dergestalt, dass des Königs Majestät beides annoch zur Zeichnung hier haben wollten, ehe Ew. Excellenz heute Nachmittag hieher kommen würden.[3] Welches ich par Expressen hierdurch melde.

Nach der Ausfertigung.

Eichel.

16053. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM BARON VON SALDERN.[4]

[Charlottenburg, 24. Mai 1766.]

Saldern berichtet: „Le Roi déclara de nouveau à l'égard de la Pologne:[5] »Je me prêterai à tout ce que l'Impératrice voudra faire en Pologne, seulement je la prie instamment d'une chose: qu'on ne fasse absolument aucun changement dans la constitution et dans le gouvernement; cela ne ferait que nuire.«

Saldern: »Que l'Impératrice ne pensait à aucun changement essentiel dans la constitution, mais il priait le Roi de considérer que la Russie devrait nécessairement coopérer pour que la Pologne, au besoin, remplît le vide que formait, vis-à-vis de la Turquie, la séparation du cabinet russe de l'Autriche et son alliance avec la Prusse.«

Le Roi: »Mais, comment voulez-vous le faire?«

Saldern: »Je ne connais pas le *quomodo*, mais l'idée m'en paraît si naturelle que je ne puis croire qu'elle puisse inspirer des inquiétudes à Votre Majesté. D'après mon opinion, il faudrait raffermir les Dissidents[6] et donner au Roi quelque force,[7] afin qu'il pût mettre sur un bon pied le peu de troupes que la Pologne possède, pour en pouvoir plus tard tirer du secours au besoin.«

Le Roi: »Ces deux choses seront difficiles à exécuter.«

[1] Schreiben des Königs von Polen, Warschau 29. April, welches Saldern überbracht hatte. In diesem Schreiben gab Stanislaus allgemeine Versicherungen seiner Freundschaft und der Hochachtung vor dem König. — [2] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben ist Berlin 24. Mai datirt und wurde mit einem Anschreiben der Minister vom 24. Mai an Benoît übersandt. — [3] Zur Abschiedsaudienz von Saldern. Vergl. Nr. 16049. — [4] Vergl. S. 112. Anm. 1 und Nr. 16049. — [5] Vergl. Nr. 16045. — [6] Vergl. Nr. 15952. — [7] Vergl. Bd. XXIV, 423.

Saldern: »Au contraire, d'après mes lumières puisées en Pologne même, je ne regarde pas la chose comme difficile. En général, je pense qu'on pourrait faire encore beaucoup d'autres bonnes choses dans ce pays.«

Le Roi: »Je le sais bien, mais il faut le laisser dans sa léthargie.«

Saldern: »La léthargie, Sire, n'est bonne que dans le cas où l'on verrait que le réveil pourrait être nuisible aux voisins. Mais il est des cas où un État devient tout-à-fait inutile, si on ne lui accorde pas une certaine réparation de ses forces, pour qu'il devienne un allié utile. La Russie et la Prusse peuvent, en ce moment, écraser la Pologne, si elle voulait faire un mauvais usage de ses forces réveillées. En Pologne, le Roi et le ministère sont tout-à-fait paralysés et ne peuvent rien faire sans la Diète. Pour remédier à cet inconvénient, je crois qu'il serait avantageux, aussi bien à la Pologne qu'à ses voisins, d'établir un Conseil permanent qui siégerait dans l'intervalle de deux Diètes.«

Le Roi: »Ceci paraît tout-à-fait raisonnable, mais il faudrait bien peser les choses et y réfléchir, avant de le permettre.«

La conversation roula ensuite sur d'autres sujets."

Nach der Mittheilung bei Smitt, Frédéric II, Cathérine et le partage de la Pologne (Paris 1861), S. 102—104.

16054. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schreiben der Kaiserin Katharina, Petersburg 12. April (a. St.): „Monsieur mon Frère. Je reçois toujours avec une satisfaction égale au désir que j'ai d'entretenir la plus parfaite union avec Votre Majesté, les assurances qu'Elle me donne de Son amitié. Celles que votre ministre, le comte de Solms, m'a réitérées encore nouvellement, m'ont été d'autant plus agréables qu'elles étaient accompagnées d'une marque particulière de votre confiance, en ce qu'il a plu à Votre Majesté de remettre à ma médiation les démêlés qui se sont élevés entre Elle et la république de Pologne.[1] Je fais avec le plus grand plaisir, dans cette affaire, les fonctions d'un ami, qui, en écoutant son inclination, y trouve le but du système politique qu'il a adopté, d'entretenir la bonne harmonie entre ses voisins et de veiller à ce que rien ne puisse altérer la tranquillité du Nord. C'est dans ces dispositions que j'écris au roi de Pologne:[2] je ne lui dissimule pas l'inconvénient qu'il y a pour la République de faire des changements dans l'intérieur de l'État sur un point déterminé par un traité, sans se concerter préalablement avec Votre Majesté; je l'exhorte à suspendre dès à présent l'effet de la douane et à en faire décider l'abolition entière à la première Diète. Comme je ne doute pas que le roi de Pologne ne défère à ce conseil, dont je lui fais sentir l'avantage pour lui et pour ses États, j'espère que Votre Majesté agréera cet arrangement et consentira à remettre, de Son côté, les choses sur l'ancien pied. Un objet de querelles, aussi peu important en lui-même, ne saurait balancer auprès de Votre Majesté la volonté de soutenir cette haute idée que l'Europe doit avoir de l'intimité de nos liaisons, dont la tranquillité et le repos de la république de Pologne est inséparable. Je n'en sentirai pas moins vivement, cependant, Sa complaisance pour un point qu'Elle voit que j'ai particulièrement à cœur. Il faut supporter ses amis

[1] Vergl. Nr. 15954. — [2] Vergl. S. 102.

avec leurs défauts, et la constitution de la Pologne en a qui demandent l'indulgence de ses voisins.

J'ai chargé le conseiller privé actuel de Saldern de remettre cette lettre à Votre Majesté, la commission qu'il va exécuter, en qualité de ministre de la tutelle du duché de Holstein, à la cour de Copenhague, l'amenant naturellement à Berlin. Je l'ai fait passer par Varsovie pour y préparer les esprits et informer ensuite Votre Majesté des dispositions où il aura laissé le roi et la république de Pologne. Je souhaite qu'Elle ait lieu d'en être satisfaite, et que rien n'arrête le rétablissement d'une parfaite intelligence entre Votre Majesté et la République.

Le conseiller privé de Saldern a fait un séjour de près de trois ans à ma cour;[1] il connaît mes sentiments pour Votre Majesté, le cas que je fais de mon alliance avec Elle, et le désir que j'ai de la consolider par tous les moyens propres à rendre nos intérêts inséparables. Entre ces moyens différents celui que je regarde comme le plus important, est qu'en réunissant tout le Nord dans un système indépendant des puissances étrangères, l'intégrité de la monarchie prussienne puisse être regardée autant utile et nécessaire au repos de cette partie de l'Europe dans ses alliances que formidable aux étrangers. Votre Majesté sait avec quelle application je travaille audit système; la Pologne, le Danemark et la Suède sont en bon chemin; la cour de Saxe n'est pas, sans doute, à rejeter, et elle se sent trop enveloppée dans les intérêts multipliés de la maison d'Autriche pour ne pas souhaiter de voir jour à pouvoir en sortir avec sûreté. Votre Majesté, plus que personne, est en même de la favoriser dans cette route, en adoucissant les affaires de voisinages avec elle.[2] Je ne puis choisir de meilleur interprète de mes dispositions que M. de Saldern, ni quelqu'un à qui je puisse mieux confier les nouvelles assurances, que je prie Votre Majesté de recevoir de sa bouche, de la parfaite estime et amitié avec laquelle je suis etc."

Charlottenburg, 24 mai 1766.

Madame ma Sœur. Monsieur de Saldern ne pouvait pas manquer d'être bien reçu, en me présentant la lettre obligeante que Votre Majesté Impériale a eu la bonté de m'écrire.

A l'égard de la Pologne j'ai sacrifié, Madame, mes petites rancunes à vos intérêts, et comme le roi de Pologne s'engage à rectifier les innovations que le Sénat se proposait de faire,[3] il ne me reste plus de sujets de plainte, ni de prétexte à user du droit de talion vis-à-vis de la République: cette affaire est faite et terminée.

Je félicite Votre Majesté Impériale de tous les succès dont Ses projets sont suivis; il paraît que la diète de Suède prend la tournure la plus favorable, et que le roi de Danemark marque des sentiments plus favorables que son père.

Pour la Saxe, Madame, je la crois si intimement liée à la France et à l'Autriche que ce serait vous abuser que de vous flatter de l'en détacher; d'un côté la Dauphine, d'un autre l'impératrice Joseph et, de plus, le prince Albert, auquel l'Impératrice-Reine vient de faire un bel établissement,[4] tous ces mariages et l'espérance qu'a l'électeur de Saxe d'épouser une archiduchesse,[5] ne laissent aucun jour à ce changement de système; d'ailleurs, Madame, il n'y aurait rien à gagner par le peu de poids que la Saxe peut mettre dans la balance des pouvoirs. Que

[1] Vergl. Bd. XXIII, 109. 110. — [2] Vergl. S. 103. — [3] Vergl. Nr. 16009. — [4] Vergl. S. 105. — [5] Vergl. Bd. XXIV, 422. 429.

Votre Majesté Impériale daigne ajouter à toutes ces considérations que la cour de Saxe a encore le cœur gros de la couronne de Pologne, que vous avez, Madame, fait sortir de cette maison.

Votre Majesté Impériale doit être informée, d'ailleurs, des fréquentes secousses qui ébranlent le ministère anglais; ces mutations fréquentes dans le ministère continueront probablement jusqu'à ce que de grands intérêts unissent les chefs de parti; mais ces grands intérêts paraissent plus éloignés que jamais.

Une émeute populaire à Madrid vient d'y occasionner de grands changements dans le Conseil du Roi; messieurs de Squillaci et Grimaldi ont été obligés de quitter leurs postes,[1] et il paraît presque certain que leurs successeurs n'auront pas autant de zèle pour les intérêts de la France que ces deux Italiens en ont fait paraître; ceci joint à l'état délabré de la France, aux prodigieuses dettes de la maison d'Autriche, nous annonce encore une longue paix, à laquelle les sages mesures de Votre Majesté Impériale ont eu une part considérable.

Les assurances, Madame, que Monsieur de Saldern m'a données de la continuation de votre amitié et de vos sentiments, m'ont fait le plus sensible plaisir; je les cultiverai avec tout le soin que mérite une pareille alliée, toujours prêt à Lui donner des marques de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Sanct-Petersburg. Eigenhändig.

16055. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Charlottenburg, 24 mai 1766.

J'ai reçu les rapports que vous m'avez faits le 9 et le 13 de ce mois. Quoique je sois bien aise d'être instruit de ces particularités qu'ils comprennent, je trouve, cependant, à propos de vous dire encore que vous devez éviter soigneusement de vous mêler d'aucune des affaires qui regardent celles de la diète de Suède; que vous devez continuer d'être bien avec le ministre de Russie là-bas, mais, indépendamment de cela, ne prendre aucune part de tout ce qui a du rapport aux affaires de la susdite Diète. Ce qui vous servira d'instruction précise à laquelle vous vous conformerez exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 16030. 16031. Die Nachricht bezüglich Grimaldis war eine irrige.

16056. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Charlottenburg, 24 mai 1766.

En conséquence de la lettre que je vous ai faite du 18 de ce mois[1] au sujet d'un bannaliste nommé Joviza Dugossia que le maréchal comte de Lacy a désiré d'être échangé, et qu'on a dit se trouver actuellement dans mon régiment de garde, je puis vous marquer à présent qu'après des recherches les plus exactes qu'on a faites pour démêler cet homme, il s'est trouvé qu'il n'y en a eu aucun de ce nom à Potsdam, ni dans les 3 bataillons de mon régiment de garde ni encore dans le bataillon de grenadiers de Saldern, pareillement en garnison là, mais que, parmi les recherches qu'on a faites là-dessus, on a appris qu'il y avait eu dans ce dernier bataillon un grenadier qui avait servi autrefois dans le premier régiment bannaliste, qui avait toujours passé sous le nom de Jean Seetz, et dont la femme et les enfants étaient en arrière dans sa patrie, où il avait possédé des biens assez considérables, qui cependant était mort dans le mois de janvier de l'année courante, et qu'il fallût qu'il fût précisément celui que le maréchal comte de Lacy venait de réclamer; aussi, pour vérifier cette mort, le commandeur dudit bataillon, tout comme l'aumônier du bataillon, ont donné des certificats mortuaires dont je fais joindre ici les originaux.

Vous n'aurez ainsi qu'à en faire votre usage auprès du susdit maréchal, en l'avertissant de tout ce que dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16057. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Stargard, 27 mai 1766.[2]

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois. Comme le ministre autrichien à ma cour, le général Nugent, est actuellement allé pour être présent aux différents campements des troupes qu'on formera là-bas, et que j'aie toujours agi avec lui d'une manière très polie et l'accueilli d'une façon distinguée, de sorte que je ne saurais qu'en présumer qu'il en parlera et s'en louera, pendant le temps qu'il s'arrêtera dans les susdits campements, ma curiosité est de savoir les propos qu'il y tiendra sur mon sujet. C'est pourquoi je serais bien aise que vous sachiez vous

[1] Nr. 16042. — [2] Wie für den obigen, so liegen für die meisten Cabinetserlasse während der Reise des Königs königliche Schreiben an den in Potsdam zurückgebliebenen Cabinetssecretär Eichel vor, als Weisungen für die Antworten auf die Berichte der Gesandten. Mit den Weisungen erhielt Eichel Blanco-Unterschriften des Königs für die Ausfertigungen; die über diesen Unterschriften in Potsdam aufgesetzten Erlasse versah Eichel mit dem Orts- und Tagesdatum der ihnen zu Grunde liegenden, an ihn gerichteten königlichen Schreiben.

arranger en sorte que vous soyez assez instruit de la façon dont ce ministre s'en expliquera, et que vous m'en fassiez votre rapport ensuite.

Nach dem Concept. Federic.

16058. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Stargard, 27 mai 1766.[1]

Je trouve à propos de vous communiquer par ma lettre présente un avis qui me vient par un canal à Vienne, et en conséquence duquel[2] le prince Kaunitz doit avoir lâché quelques propos au sujet des troubles de Géorgie,[3] en s'exprimant que la Porte savait très bien ce que la Russie y contribuait, en y faisant couler sous main des gens d'artillerie et d'autres secours semblables, et qu'il espérait d'en tirer un bon parti pour sa trêve à faire avec la Porte Ottomane.[4] Malgré que le susdit canal ne m'a pas encore imposé, il se peut cependant qu'il y ait eu du plus ou du moins. Il se pourrait aussi que le ministère de Vienne eût fait semer tout exprès ces sortes de bruits à Constantinople pour mettre la Porte en humeur contre la Russie, et pour avancer ses propres affaires. Toutefois vous en informerez convenablement le comte Panin, qui saura l'apprécier suivant les circonstances.

Nach dem Concept. Federic.

16059. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Stargard, 27 mai 1766.[5]

J'ai reçu vos deux rapports du 13 et du 16 de ce mois, et vous ne manquerez pas de m'indiquer en son temps celui qui aura été choisi pour remplacer le duc de Grafton, dans le poste du secrétaire d'État qu'il vient de résigner.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16060. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 30 mai[6] 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et je suis toujours dans l'impatience d'apprendre la réponse que je vous ai enjoint de demander

[1] Vergl. S. 120. Anm. 2. — [2] Das folgende bis zum Schluss nach dem Bericht Rohds, Wien 17. Mai. — [3] Vergl. Nr. 16040. — [4] Vergl. S. 79. 115. — [5] Vergl. S. 120. Anm. 2. — [6] Vom 30. Mai ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 113.

au duc de Württemberg à l'égard de l'invitation que j'ai faite à la Duchesse ma nièce de se rendre auprès de moi.[1]

Quant à ce que vous me marquez de la démission que le duc de Württemberg vient d'accorder au comte de Montmartin en conséquence de ses sollicitations, il paraît clair que ledit comte a réussi par sa démarche à donner le change au Duc, et qu'au fond son intention n'a été autre que de se servir de ce biais pour se tirer d'embarras et pour donner aux états du pays une bonne impression sur son sujet. Quoi qu'il en soit, il faudra voir quelles en seront les suites, et vous ne manquerez pas de m'indiquer celui qui pourra succéder au comte de Montmartin dans la place qu'il vient d'abandonner.

Nach dem Concept. Federic.

16061. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 mai 1766.

Je reçois votre rapport du 21 de ce mois. Je veux bien convenir qu'il n'importe pas actuellement à la cour où vous êtes, ce qui arrive présentement de tracasseries à celle de Madrid, ni que celle-là soit fort en peine des brouilleries que la dernière ressent dans son intérieur; il ne saura pas manquer, néanmoins, que le changement arrivé présentement dans le ministère d'Espagne[2] n'ait beaucoup d'influence dans les affaires qui subsistent entre les deux cours.

Nach dem Concept. Federic.

16062. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 mai 1766.

A mon retour ici, j'ai trouvé devant moi le rapport que vous m'avez fait du 13 de ce mois, et suis bien aise de vous dire que, m'ayant expliqué avec le sieur de Saldern sur ce qui regarde les sentiments de l'impératrice de Russie relativement aux affaires de Pologne,[3] il m'a dit qu'elle ne permettrait plus de changements dans la forme et la constitution du gouvernement de Pologne; ainsi que je crois que nous saurions être tranquilles de ses intentions de ce côté-là.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16044. — [2] Vergl. S. 119. — [3] Vergl. Nr. 16045 und Nr. 16053.

16063. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 mai 1766.

L'abbé Tanzini à Berlin m'ayant écrit la lettre ci-jointe[1] pour me supplier de le constituer mon agent au pays de Florence sa patrie, mon intention est que vous lui direz que, jusqu'à présent, je n'avais eu personne qui avait exercé une pareille fonction dans ce pays-là; mais qu'indépendamment de cela, et quand je voudrais déférer à sa demande, il ne saurait pas ignorer qu'ordinairement chaque puissance ne voudrait pas agréer en personnes accréditées d'une autre cour des gens nées ses sujets, et que, conséquemment, si ledit abbé ambitionnait d'être revêtu par moi du caractère ci-dessus mentionné, il fallait indispensablement avoir au préalable la permission du grand-duc de Toscane, afin qu'alors je saurais l'en gratifier avec effet.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16064. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 31 mai[2] 1766.

Je ne saurais rien vous dire aujourd'hui à ce que votre rapport du 20 de ce mois comprend, hormis que vous devez continuer de m'informer du train [des] affaires qui occupent à présent le plus l'attention du gouvernement de là-bas chez vous, et de ce qui se passera entre le sieur de Saldern et le ministère, quand l'autre y sera arrivé.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16065. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 1. Juni 1766.

Mir ist Euer Bericht vom 2. des verwichenen Monates Mai richtig eingeliefert, aus welchem Ich dann ganz gerne ersehen habe, was Ihr Mir von Eurer bei dem Sultan gehabten Audienz gemeldet. In Antwort darauf habe Ich Euch sonsten hierdurch zu benachrichtigen vor gut gefunden, wie Ich von sehr guter Hand erfahren habe, dass der wienersche Hof sich flattiret, von den georgianischen Unruhen zu profitiren, um die Türken mit Russland zu brouilliren; wie Ich dann weiss, dass ein sicherer Minister gedachten Hofes das Propos lachiret hat, als wüsste die Pforte ganz wohl, dass die Russen zu ermeldeten Unruhen dadurch contribuireten, dass sie unter der Hand sowohl Artilleristen als andern der-

[1] D. d. Berlin 29. Mai. — [2] Vom 31. Mai ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 151. — [3] Vergl. S. 118.

gleichen Succurs dahin couliren liessen und dass mithin der Wiener Hof davon eine gute Partie wegen seiner Trêve zu ziehen verhoffe.[1] Ich vermuthe daher auch, dass derselbe dergleichen Bruits zu Konstantinopel aussprengen lassen dörfte, in der Absicht, die Türken dadurch gegen Russland zu indisponiren und seine eigene Affaires allda zu befordern. Ihr habt also Eure Attention darauf mit zu richten.

Nach dem Concept. Friderich.

16066. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 16. Mai, nach Mittheilungen des Grafen Panin, der russische Resident Rehbinder habe dem in Danzig weilenden Grafen Tottleben[2] mit Unterstützung des dortigen Magistrats einen russischen Orden abnehmen wollen, den derselbe trotz des Verbotes des russischen Hofes öffentlich trug. Obgleich man den Grafen auf seine Erklärung hin, es sei ein preussischer Orden, unbehelligt gelassen, er sich auch nicht weiter beschwert habe, sei von dem preussischen Residenten Junk dem Magistrat eine Beschwerdeschrift eingereicht und für Tottleben Genugthuung gefordert worden, weil er als preussischer Vasall unter dem besonderen Schutz des Königs stehe. Da aber jener Orden in Preussen nicht existire und Junk bereits zwei Tage nach dem Ereigniss vorgegangen sei, glaube man in Petersburg nicht, dass er auf Ordre des Königs gehandelt habe. „Le comte Panin, rassuré d'avance sur les sentiments de Votre Majesté, m'a prié de Lui faire part de ce qui était arrivé, ajoutant que ce n'était point dans l'intention de vouloir s'en plaindre formellement, mais plutôt pour faire donner audit résident des instructions d'être à l'avenir un peu plus circonspect dans la distribution des protections respectives de sa cour, étant d'ailleurs assez d'usage qu'une personne, diffamée en quelque manière de la part d'une cour, n'était pas protégée jusqu'au rétablissement des distinctions honorables de la part d'une autre, amie et alliée de la première.“

Potsdam, 1er juin 1766.

Votre rapport du 16 du mois dernier de mai m'a été bien remis. Quant à l'affaire de mon résident à Danzig dont vous me rendez compte, et au sujet de laquelle le comte Panin vous a parlé, vous devez bien assurer ce ministre qu'il rend justice à mes sentiments, pour être persuadé que je n'avais aucune part à cette affaire que j'avais même ignorée tout-à-fait, jusqu'à ce que j'en eus reçu la première nouvelle par vous. Que, bien éloigné d'approuver aucunement une pareille démarche de mon susdit résident, je l'en ferai [s']expliquer et le bien tancer, dans le cas qu'il sera trouvé coupable de pareil écart.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16058. — [2] Vergl. Bd. XX, 676; XXI, 327. 389; XXIII, 276 316. — [3] Demgemäss Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 1. Juni.

16067. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er juin 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 24 du mois dernier de mai, et vous sais parfaitement gré de toutes les particularités dont vous venez m'y instruire.[1] Vous devez, cependant, me marquer encore si l'Empereur verra avec des yeux indifférents que le prince Kaunitz soit déclaré premier ministre, et qu'il réunisse ainsi tous les ressorts du gouvernement entre ses mains.

Quant au sieur d'Edelsheim,[2] je le dépêcherai en sorte qu'il pourra partir d'ici le 12 de ce mois et arriver le 20 chez vous, où alors il vous informera de mes intentions sur tout ce qui regarde votre voyage.

Nach dem Concept. Federic.

16068. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Cörbelitz, 4 juin 1766.[3]

Der Empfang des Berichtes vom 23. Mai wird bestätigt.

Concernant, au reste, le changement que vous me mandez avoir eu lieu dans le ministère britannique,[4] j'ai tout lieu de croire, par les notions qui m'en sont entrées, que le duc de Richmond pourrait bien ne pas se soutenir longtemps en place.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16069. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Au quartier de Cörbelitz, dans le Magdeburg, 5 juin 1766.[5]

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 20 du mois dernier de mai, et vous sais bien du gré de l'attention que vous avez

[1] Rohd hatte berichtet, Starhemberg werde bei seiner Rückkehr aus Paris (vergl. S. 94) einen Sitz im Staatsrath erhalten und der letzte, durch den Tod Dauns (vergl. S. 46) erledigte Sitz mit dem Grafen Pergen, der von seinem Gesandtschaftsposten bei den vorderen Reichskreisen zurückberufen werden solle (vergl. Bd. XXII, 426), besetzt werden. „Ce dernier ministre est créature de Kaunitz, et le comte Starhemberg ne l'est guère, mais, le chancelier ayant réussi d'un côté de placer par ce moyen une de ses créatures à Paris, le comte Mercy (vergl. Bd. XXIII, 516) étant son homme de confiance, on croit qu'il parviendra aussi à se mettre à l'abri de toute opposition de la part de Starhemberg en se faisant déclarer enfin premier ministre de l'Impératrice-Reine.“ — [2] Vergl. Nr. 16039. — [3] Wegen des Datums vergl. S. 120. Anm. 2. — [4] Der Staatssecretär General Conway hatte das bisher inne gehabte Departement der südlichen Angelegenheiten mit dem der nördlichen vertauscht und der bisherige Gesandte in Paris, der Herzog von Richmond, das der südlichen Angelegenheiten erhalten. — [5] Vergl. S. 120. Anm. 2.

eue pour me rendre des informations exactes sur tout ce qui regarde les nouveaux établissements des colonies étrangères en Russie.[1]

Les éclaircissements que vous avez tirés, en conséquence de mes ordres,[2] là-dessus des deux ministres de Russie, et surtout les assurances qu'ils vous ont données sur les intentions amiables de l'Impératrice, en égard des ménagements à user en ces choses vis-à-vis mes sujets, m'ont fait un plaisir sensible; et tout lieu que j'ai ainsi d'être content, ma volonté est que vous ne demanderez plus éclaircissements ni explications relatives à cette affaire desdits ministres, d'autant moins qu'à ce que je vois par votre rapport, ces établissements se suspendront en Russie, de sorte qu'on n'en augmentera plus le nombre des colons.

Nach dem Concept.

Federic.

16070. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Rohd berichtet, Wien 28. Mai: „Il est certain que l'Empereur se propose, dans la tournée qu'il va faire aux frontières de la Bohême, de pousser par Dresde jusqu'à Torgau. Bien des gens soupçonnent aussi qu'il a grande envie de se rencontrer quelque part avec Votre Majesté dans cette occasion. Cela peut n'être qu'une simple conjecture, mais tant y a qu'on me demande souvent ici si Votre Majesté n'irait pas cette année au Carlsbad. Le public souhaiterait que son Empereur, dont il a une haute idée, fût connu de Votre Majesté. Il se flatte en conséquence qu'une pareille entrevue tournerait au bien des affaires et à l'avantage de son Prince. Rien ne m'ayant été dit ministériellement sur ce sujet, je me suis borné à y répondre que je n'avais pas lieu de croire que Votre Majesté fût intentionnée d'aller au Carlsbad, et qu'au cas qu'Elle voulût aller aux eaux cette année, il est plus probable qu'Elle retournerait à celles de Landeck, dont Elle S'était bien trouvée l'année passée.“[3]

Cörbelitz, 6 juin 1766.

Vous verrez par la dépêche ci-jointe du sieur de Rohd du 28 de mai dernier ce qu'il m'y mande des demandes qui lui ont été faites à l'occasion du voyage de l'Empereur, et des conjectures qu'il en forme, qu'il se pourrait que ce Prince eût envie de se rencontrer quelque part avec moi; et, comme je serais assez curieux de m'éclaircir là-dessus, mon intention est que vous preniez, sans affectation, occasion d'entretenir le ministre de la cour de Vienne sur le voyage de l'Empereur, et que vous lui disiez qu'ayant appris que Sa Majesté Impériale s'était proposée, dans la tournée qu'elle allait faire aux frontières de la Bohême, de pousser jusqu'à Torgau en Saxe,

[1] Solms hatte berichtet, dass man seit den ersten Ansiedlungen vor zwei Jahren an der Wolga keine Vorbereitungen für weitere Ankömmlinge treffe. „Je ne sais si, depuis, l'envie leur a passé ici [de] poursuivre ces entreprises, ou si le gouvernement croit de n'y pas trouver assez son compte.“ — [2] Vergl. Nr. 16003 und Nr. 16010. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 265. — Auf dem obigen Berichte findet sich, mit Bleistift von der Hand des Cabinetssecretärs Cöper, die Weisung des Königs für die (nicht vorliegende) Antwort an den Gesandten: „An Rohd. Ich hätte das an den österreichschen Minister sagen lassen, würde hören, was er darauf antworten würde.“

je serais bien fâché d'être privé, vu la proximité du lieu, du plaisir de voir ce Prince. Je vous avertis, néanmoins, pour votre direction que les propos que vous tiendrez à cet égard au général Nugent, en conformité de cet ordre, ne visent qu'à le faire [s']expliquer, mon intention étant que vous me fassiez parvenir sans délai la réponse que vous en aurez reçue.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16071. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 8. Juni: „Je n'aurais pas perdu un moment à m'acquitter des ordres contenus dans la dépêche gracieuse de Votre Majesté du 6 du courant,[1] qui m'est parvenue hier au matin, sans une petite course que le général de Nugent avait faite, le même jour, à la campagne, et qui ne m'a procuré qu'aujourd'hui l'occasion de lui parler. C'est ce ministre qui me l'a fournie lui-même, en me disant que, comme il comptait de partir, le 20 de ce mois, pour Carlsbad,[2] et qu'il comptait de faire, en même temps, sa cour à l'Empereur, il me priait de demander très-humblement à Votre Majesté si Elle avait quelques ordres à lui donner pour ce Prince. Ce début ayant fait tomber la conversation tout naturellement sur le voyage de l'Empereur et sur la tournée que ce Prince pourrait faire en Saxe, et même jusqu'à Torgau, circonstance dont le général de Nugent me parla comme d'une chose qu'il croyait, j'ai saisi ce moment pour lui dire, dans les mêmes termes que Votre Majesté a daigné me prescrire, que, si l'Empereur poussait effectivement jusqu'à Torgau, j'étais persuadé que Votre Majesté serait bien fâchée d'être privée, vu la proximité du lieu, du plaisir de voir ce Prince. Le sieur de Nugent me répliqua, sur cela, avec vivacité qu'il pouvait m'assurer que l'Empereur ne demanderait pas mieux que d'avoir une occasion de connaître personnellement Votre Majesté; il ajouta qu'il avait bien eu, sur cela, une idée, mais qu'il n'avait osé me communiquer. Sur quoi, lui ayant demandé ce que ce pouvait être, il me répondit qu'il désirerait qu'une rencontre pareille pût avoir lieu, puisque, connaissant la considération et l'amitié que l'Empereur avait pour Votre Majesté, il était sûr que la rencontre de deux aussi grands Princes ne pourrait que produire un très bon effet. Comme cette réponse m'a paru assez positive et contenir tous les éclaircissements que Votre Majesté a souhaité d'avoir sur ce sujet, j'ai cru devoir m'en tenir là, de peur d'outrepasser la commission dont Elle a daigné me charger, et je me suis contenté de lui répondre par un compliment obligeant sur les sentiments personnels d'amitié que Votre Majesté avait pour l'Empereur, et qui ne cédaient certainement en rien à ceux de ce Prince."

Potsdam, 11 juin 1766.

Je suis très content de la façon dont vous vous êtes acquitté vis-à-vis du général de Nugent de la commission que je vous avais donnée relativement au voyage de l'Empereur, et comme je serais charmé de profiter de l'occasion de ce voyage pour m'aboucher avec ce Prince, ma grande curiosité est de savoir les idées du général de Nugent sur la manière, le lieu et le temps dont on pourrait s'arranger là-dessus; et j'attendrai, soit dit pour votre direction, impatiemment de recevoir votre

[1] Nr. 16070. — [2] Vergl. S. 120.

rapport renfermant les idées dont ledit général de Nugent vous aura fait l'ouverture à cet égard.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16072. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 juin 1766.

J'ai reçu vos rapports du 31 de mai et du 4 de ce mois, et ai été bien aise d'apprendre le jour fixé du départ de l'Empereur pour la Bohême.[1]

Der König theilt dem Gesandten den Inhalt der Unterredung Finckensteins mit Nugent nach dem Berichte des Ministers (vergl. Nr. 16071) mit.

Voilà le précis de cette conversation, que je ne vous communique que pour votre information; et comme il a paru que le sieur de Nugent a ses idées là-dessus, dont il pourrait faire son usage, il se pourrait bien arriver que je m'aboucherai avec l'Empereur.

Quant aux opérations de finances de la cour où vous êtes, je crois en envisager qu'elles aillent principalement pour diminuer le div[id]end[e] des intérêts à payer par elle.

Nach dem Concept. Federic.

16073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 juin 1766.

C'est à la suite de cette dépêche que je vous envoie présentement le projet d'un traité de commerce et de navigation à établir et conclure entre ma cour et l'Espagne,[2] tel que celle-ci a désiré de le lui faire parvenir par son ministre, le marquis de Puente [Fuerte]. Vous remettrez ainsi ce plan à ce ministre, en l'accompagnant d'un compliment convenable de ma part, afin qu'il le fasse passer à sa cour, et pour m'en procurer sa réponse, dont je me flattais qu'elle me serait satisfaisante.

Nach dem Concept. Federic.

16074. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 12 juin 1766.

Pour répondre au contenu de votre rapport du 31 de mai dernier,[3] je vous dirai qu'il est très naturel que je ne saurais prendre grande

[1] Nach Rohds Bericht vom 31. Mai wollte der Kaiser in der Nacht vom 8. zum 9. Juni abreisen. — [2] Vergl. Nr. 16051. Der Entwurf umfasste 49 Artikel. — [3] Schulenburg berichtete darin ausführlich von einer Unterredung mit dem Herzog von

confiance au duc de Württemberg, ce Prince ne s'étant jamais fait une loi d'accomplir ses promesses, et donnant assez à comprendre par ce qu'il a fait à l'occasion de Montmartin,[1] et par ses démarches vis-à-vis de la Duchesse ma nièce, qu'il vise principalement par là à amadouer les états du pays et à se les rendre favorables à en obtenir de l'argent.

Tout ceci posé pour principe, mon intention est que vous disiez de ma part au duc de Württemberg que, quoique au fond je serais bien aise de le voir vivre en bonne intelligence et union avec ma nièce, il voudrait cependant ne pas s'imaginer que jamais je pourrais acquiescer qu'il voulût se rapprocher et faire sa paix avec elle simplement dans l'intention de s'en servir, pour m'exprimer ainsi, comme d'une poupée, pour tâcher d'engager par là les états de Württemberg de l'assister dans le dérangement de ses finances, se proposant, au cas que lesdits états ne voulussent se charger de ses dettes, le payement desquelles je prévois d'avance qu'ils ne sauraient prendre sur eux, de la renvoyer et de faire succéder à sa place des comédiennes et des danseuses; que j'étais bien aise, dis-je, de l'avertir d'avance que je n'y consentirais pas, et que je ne souffrirais non plus que ma nièce pût jamais être mise en compromis avec des gens de cette espèce.

Que, comme, d'ailleurs, je ne pouvais prendre confiance au Duc, après le nombre des mauvais procédés tenus de sa part, que le dernier mal ne fût pis que le précédent, je lui déclarais en conséquence que, s'il était sérieusement intentionné de se rapprocher de ma nièce moyennant un retour sincère vers elle, il fallait de toute nécessité, afin que les choses se fissent là-dessus de gré à gré, et que j'y consente plénièrement, en premier lieu, que le Duc me promît par garants, qui pourraient être l'électeur de Bavière, le Palatin ou tel autre prince et puissance qu'il voudrait choisir, qu'il s'abstiendrait dorénavant de tous mauvais procédés et de toutes manières violentes à l'égard de la Duchesse ma nièce, de façon que cette Princesse pût prendre une entière confiance en lui de ne se voir jamais exposée de sa part à aucun traitement indigne, méséant ou désagréable, et que, secondement, le Duc consentît à ce que je nommasse une dame qui entrerait comme gouvernante au service de la Duchesse, pour être à même de couper racine aux brouilleries qui pourraient à l'avenir altérer l'amitié et la confiance qui aurait été heureusement rétablie. Au reste, je vous enjoins sérieusement de ne vous désister aucunement des susdites conditions, et vous ne manquerez pas de m'informer exactement de la réponse que le duc de Württemberg vous aura donnée aux propositions que vous lui ferez de ma part en conformité de cet ordre.

Nach dem Concept.

Federic.

Württemberg, in deren Verlaufe dieser seine feste Absicht erklärt hatte, sich mit der Herzogin wieder auszusöhnen.

[1] Vergl. S. 122.

16075. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 27. Mai, Graf Bielcke habe im Verlauf einer Unterredung „par amitié“ und, nach seiner Angabe, ohne dazu beauftragt zu sein, ihm mitgetheilt, „que Sa Majesté la Reine avait témoigné beaucoup de surprise de ce que je ne m'intéressais pas pour lui faire rendre ses bijoux, que la chose me regardait d'autant plus que, Votre Majesté ayant garanti son contrat de mariage, les bijoux que le comte Tessin[1] lui avait remis à Berlin, y étaient censés compris, lui ayant alors été donnés en propre“. Bielcke habe ihm anheimgestellt, darüber mit dem Grafen Löwenhielm zu sprechen oder an den König zu berichten; er, Cocceji, habe jedoch in seiner Erwiderung erklärt, dass er sich weder zu dem einen noch zu dem anderen für befugt halte, und hinzugesetzt, „que, supposé que Sa Majesté la Reine prît la ratification apposée au contrat de mariage pour une garantie formelle de la part de Votre Majesté, il était notoire que, dans tous les actes, tant publics que particuliers, le garant n'intervenait jamais qu'après que la partie demandante avait fait toutes les démarches qui sont en son pouvoir, pour se procurer la satisfaction qu'elle cherche“.

Im folgenden resumirt Cocceji die Angelegenheit der Kleinodien dahin, dass die Stände der Königin 1747 den Rest der Kronkleinodien übergeben hätten, die Königin aber, als der Geheime Ausschuss 1756 dieselben zu revidiren verlangte, in einer scharfen Note erklärte, sie würde die Kronkleinodien sofort zurücksenden,[2] und dass sie darauf die gesammten Kleinodien ausnahmslos zurückschickte, ohne seitdem auch nur einen Schritt für deren Rückgabe gethan zu haben.

Potsdam, 12 juin 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 27 du mois dernier de mai, et suis bien aise que vous m'avez informé des ouvertures que le comte Bielcke vous a voulu faire au sujet des bijoux que ma sœur la Reine voudra se faire rendre des états, et qu'elle réclame comme lui appartenants en propre par son contrat de mariage. Vous avez parfaitement bien fait de ne pas vous mêler du tout de cette affaire, et comme, d'ailleurs, ma sœur ne m'en a rien écrit, vous devez laisser aller prendre cette affaire le train qu'elle voudra, et, en tout cas, lui communiquer le factum ou l'état de cause tel que vous me l'avez rapporté.[3]

Je présume, au surplus, que, si, dans le moment présent, ma sœur voudra ravoir ces bijoux, c'est en vue pour s'en servir aux fêtes de noces du Prince Royal son fils;[4] aussi saurez-vous bien le dire au ministre de Russie, et que sans doute ce serait le vrai motif pourquoi elle aimerait d'en être remise en possession.

[1] Tessin befand sich an der Spitze der schwedischen Gesandtschaft, die im Sommer 1744 die Prinzessin Ulrike von Berlin nach Schweden geleitete. Vergl. Bd. III, 204. — [2] Vergl. Bd. XII, 514. — [3] Ein zweiter mit dem obigen inhaltlich übereinstimmender Entwurf des Erlasses hat an dieser Stelle den Zusatz: „quand on voudra revenir à la charge auprès de vous“. — [4] Die Vermählung des Thronfolgers mit der dänischen Prinzessin Sophia Magdalena (vergl. S. 31) fand am 4. November 1766 in Stockholm statt.

Potsdam, 14 juin 1766.

P. S.

Je reçois encore votre rapport du 3 de ce mois. Il est bien à désirer que la fermentation qui s'est manifestée à l'occasion de la commission pour la recherche de l'émeute passée de Westrogothie,[1] soit assoupie; sans cela, ce sera un bonheur, si la Diète se finira, sans que les partis se portent aux dernières extrémités les uns contre les autres. J'attends que vous continuez à me faire vos rapports là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16076. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

Potsdam, 12 juin 1766.

J'ai bien reçu la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire du 8 de ce mois, et je vous remercie sincèrement de l'intérêt que vous prenez à ma santé, vous priant d'être très assuré que celui que je prends à la vôtre, égale l'estime et la tendre amitié avec laquelle je suis etc.

Je vous apprendrai, dans peu, mon cher frère, une nouvelle toute nouvelle;[2] aujourd'hui j'ai travaillé toute la journée, je n'en puis plus.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

16077. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. Juni, über eine Unterredung mit Nugent: „J'ai dit à ce ministre, que j'ai vu, ce matin, chez moi, que l'ouverture qu'il m'avait faite, l'autre jour, m'avait paru si conforme aux sentiments d'amitié que je connaissais à Votre Majesté pour l'Empereur, que je n'avais pas hésité à Lui en faire mon très-humble rapport,[3] et que je pouvais présentement avoir la satisfaction de lui dire que, si Sa Majesté Impériale désirait, ainsi que j'avais lieu d'en juger par ce qu'il m'avait dit, de s'aboucher avec Votre Majesté, Elle Se ferait un plaisir de saisir l'occasion du voyage de ce Prince pour Se rencontrer avec lui: qu'il ne s'agissait que de s'arranger sur le temps, le lieu et la manière dont cette entrevue pourrait se faire,[4] et que je me flattais qu'il voudrait bien me communiquer là-dessus ses idées.

Ce ministre me répondit que, quoiqu'il pouvait m'assurer d'avance que l'Empereur serait charmé d'avoir cette occasion de connaître Votre Majesté personnellement, il ne pouvait, cependant, pas me dire jusqu'ici quelque chose de positif sur

[1] Die drei unteren Stände hatten zur Aburtheilung des Bauernaufruhrs die Einsetzung einer ausserordentlichen Ständecommission verlangt, der sich das Ritterhaus mit Androhung von Waffengewalt widersetzte. — [2] Vergl. Nr. 16090. — [3] Vergl. Nr. 16071. — [4] Vergl. Nr. 16071.

le temps et le lieu de cette entrevue; que, bien que je ne lui en eusse parlé en dernier lieu qu'en ami et comme de mon propre chef, le désir qu'il avait de voir réussir cette affaire, l'avait engagé d'en écrire sur-le-champ à l'Empereur; qu'il espérait d'avoir réponse le 17 ou le 18 du courant, et, comme la ville de Torgau lui paraissait le lieu le plus propre pour l'entrevue des deux monarques, il l'avait aussi nommée dans sa lettre; qu'il partirait lui-même, le 20, pour Dresde, où, selon ses lettres particulières, l'Empereur arriverait le 23; que, si, contre toute attente, la réponse à la dépêche qu'il avait faite à l'Empereur, venait à tarder de quelques jours, à cause de son départ de Vienne, il me dépêcherait tout de suite de Dresde une estafette pour m'en faire part; mais qu'il espérait d'en être instruit avant ce temps-là, et que, pour ce qui était de la manière dont cette entrevue pourrait se faire, il croyait que le mieux serait d'en bannir toute sorte de cérémonial, l'Empereur aimant, tout aussi peu que Votre Majesté, ce qui sentait la gêne et l'étiquette."

Potsdam, 13 juin 1766.

J'ai reçu votre rapport touchant l'idée du général Nugent sur la manière dont il pense ménager mon entrevue avec l'Empereur.

J'attendrai sa réponse sur le temps et le lieu de cette entrevue, et, autant que je crois, le lieu le plus propre et le plus commode à ceci saurait être à Lichtenberg[1] en Saxe.

Federic.

P. S.

Comme encore, en conséquence de votre rapport d'hier, le sieur Mitchell[2] vous a demandé le jour de mon audience et le comte de Bohlen[3] celui pour me remettre ses lettres de rappel, je vous dirai que je viendrai lundi ou mardi[4] à Charlottenburg, où vous saurez alors me les présenter, à quoi, cependant, je vous déterminerai plus précisément encore le jour.[5]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

16078. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 juin 1766.

J'ai bien reçu votre dépêche du 27 de mai dernier. Outre que je me suis bien amplement expliqué avec le sieur de Saldern sur ce qui regarde les affaires de Saxe, je ne saurais vous dissimuler ici que tout ce que le comte de Panin me saura dire au sujet des intentions sincères de la cour de Dresde vis-à-vis de nous, ne m'en convaincra pas; dans le voisinage de cette cour où je me trouve, je la dois connaître à fond et être instruit de ce qui s'y passe. Si, d'ailleurs, le comte Panin fonde

[1] Lichtenburg (vergl. S. 144) bei Prettin, churfürstlich-sächsisches Schloss. — [2] Vergl. S. 73. — [3] Vergl. S. 97. — [4] 16. und 17. Juni. — [5] In einem Erlass an Finckenstein vom 14. Juni setzt der König die Audienzen für den 17. Juni Nachmittags 3 Uhr fest.

son raisonnement sur ce qui dût être le vrai intérêt de ladite cour, ne voudra-t-il pas réfléchir qu'il arrive souvent que cet intérêt se voie empêché et traversé par les factions et par les partialités?[1]

J'aurais cru qu'en conséquence des assurances qu'on vous a données au sujet des colons de Russie et qu'on en userait de ménagement envers mes sujets pour n'en engager personne, je n'aurais plus aucun sujet de me plaindre sur cet article, et c'est aussi pourquoi ma dernière dépêche[2] vous ordonna de ne plus entrer en explication avec les ministres sur cet objet. Mais, c'est à ma grande surprise que je viens d'apprendre[3] que des enrôleurs russes continuent leur train sur mes frontières, et qu'ils font même des excès aussi grossiers qu'ils ne sont plus tolérables. Parmi d'autres de ces gens, il y a un lieutenant qui se nomme Kotzer qui se tient ordinairement à Coswig où il assemble ses colons, et qui ose presque enlever de force de mes sujets aux frontières de Rüdersdorf et de Fürstenwalde pour les mener hors de mon pays, et qui médite à présent d'envoyer quelques centaines de ces gens par bateau sur l'Elbe par Magdeburg à Hamburg. Un tel procédé de la part dudit lieutenant saura m'obliger que je donne mes ordres d'arrêter ces bateaux en passant mon territoire et d'en retirer ceux qui sont mes sujets, en ne laissant passer que ceux qu'on a engagés dans l'étranger.

Comme aucune puissance ne tolère de pareils procédés, vous en parlerez au comte Panin et lui remontrerez que je ne saurais plus conniver à de pareils excès, que j'avais eu la complaisance de congédier le sieur Euler,[4] mais que, pour l'avenir, cela ne saurait faire du bon sang, si cela continuât de la sorte. Ce que vous ne laisserez pas d'insinuer d'une façon un peu intelligible au comte Panin.

Au surplus, vous direz à ce ministre que l'Empereur romain, faisant actuellement une tournée en Bohême et voulant bien pousser son voyage pour aller à l'incognito en Saxe jusqu'à Torgau, m'avait fait faire des avances sur l'empressement qu'il avait de me connaître personnellement; comme je saurais bien m'y déterminer, afin de nous aboucher aux environs de Torgau où le rendez-vous sera donné,[5] j'en avais bien voulu en faire prévenir le comte Panin, et que je ne man-

[1] Panin hatte, wie Solms berichtete, erklärt, „[que], comme il lui paraissait que la conduite des cours ne devait pas se mesurer à l'aune des particuliers et se régler sur des personnalités, il lui semblait aussi qu'on ne devait pas juger leurs actions selon les intérêts personnels, et qu'en appliquant ce [principe au cas] présent, il fondait son raisonnement sur le véritable intérêt de la Saxe, suivant lequel il estimait que cette cour ne devait pas balancer à préférer l'amitié de Votre Majesté à celle de la cour de Vienne, qu'avec la dernière elle n'avait eu que des pertes et aucun dédommagement à espérer, au lieu qu'étant l'alliée de Votre Majesté, il y avait à gagner pour elle de la sûreté en cas d'une guerre et du repos pendant la paix". — [2] Nr. 16069. — [3] Bericht des Geheimen Finanzraths von Brenckenhoff, „Friedeberger Netzbruch" 9. Juni. — [4] Vergl. S. 114. — [5] Vergl. Nr. 16077.

querais pas de lui faire à son temps une relation exacte de tout ce qui s'y sera passé.

Du reste, je vous avertis que je viens de vous accorder une pension extraordinaire de 2000 écus par an pour mieux vous soutenir sur votre poste, laquelle le conseiller privé Eichel aura soin de vous faire remettre par quartier. Je vous avertis, cependant, également que vous ne devez plus vous adresser aux Russes pour user de leur intervention à rendre là-bas votre situation meilleure,[1] ce qui ne vous réussirait pas en aucune façon; sur quoi vous vous réglerez.

Nach dem Concept. Federic.

16079. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 juin 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 30 de mai. Ce n'est pas sans surprise que j'en ai vu que la négociation entre la cour de Russie et l'Angleterre ait pris consistance tout d'un coup, et que le ministère britannique se soit relâché sur ces articles auxquels il paraissait vouloir s'opposer fermement.[2]

Mais, ce qui me touche plus que tout cela, c'est la nouvelle que vous me donnez de l'envoi d'un ministre de Russie à la cour de Dresde;[3] au sujet de laquelle je ne vous dissimulerai pas que, dans le fond, elle ne me plaît pas, et que cette circonstance ne me soit pas indifférente, vu qu'elle ne manquera presque pas de donner lieu à des cabales.[4] C'est à quoi vous donnerez bien votre attention.

Nach dem Concept. Federic.

16080. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 juin 1766.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été fidèlement remise. Quant aux propos que l'Empereur vous a tenus en vous donnant audience,[5] je veux bien vous avouer que j'en suis édifié, et qu'on en voit assez les bonnes dispositions où il se trouve. Comme j'espère encore de m'aboucher avec lui,[6] je verrai de quelle façon il voudra s'expliquer envers moi à tous ces égards.

Pour ce qui regarde les séditions en Espagne, elles[7] vont bien plus loin que la cour de Madrid les voudrait faire apparaître au dehors,

[1] Vergl. Nr. 16033. — [2] Vergl. S. 50. — [3] Fürst Beloselski. — [4] Vergl. Nr. 16078. — [5] Rohd berichtete darüber: „L'Empereur me tint à cette audience à peu près les mêmes propos qu'aux précédentes, tendants à déclarer son goût pour le maintien de la paix.“ — [6] Vergl. Nr. 16077. — [7] Das folgende nach dem Berichte von Thulemeier, Haag 11. Juni.

et il y a des lettres dont on prétend assurer l'authenticité, qui assurent que, bien loin que la sédition s'apaise, elle ne [se] borne pas aux habitants de la capitale, mais s'étend autant dans l'armée destinée à ramener les mutins à l'obéissance. Quoi qu'il en soit, je regarde toujours cet évènement comme propre et bon pour la conservation de la paix en Europe.

J'ai vu ce que porte la réponse que le feld-maréchal comte de Lacy vous a fait remettre touchant l'échange de quelques sujets de part et d'autre.[1] Je ferai faire des recherches sur ces miliciens hongrois dont on vous a remis la désignation, afin de savoir si ces gens se trouvent effectivement ici parmi les troupes, et, dans ce cas-là, je ferai faire une liste de nos gens égale en nombre que les autres, que je ferai envoyer au sieur d'Edelsheim,[2] pour qu'on convienne de leur échange réciproque.

Nach dem Concept. Federic.

16081. AU SECRÉTAIRE BAUDOUIN A LONDRES.

Potsdam, 15 juin 1766.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, et n'ai rien à vous répondre sur ce qu'il comprend, si ce n'est que j'entrevois bien de la confusion dans tout ce qui se règle là-bas par rapport aux nouvelles taxes,[3] mais que, d'un autre côté, l'Angleterre tir[er]a son avantage de la sédition en Espagne pour faire baisser le ton de la cour de Madrid par rapport au payement de la rançon de Manille[4] que celle-ci se verra obligée d'acquitter.

Nach dem Concept. Federic.

16082. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 16. Juni 1766.

Der von Euch an Mich unter dem 15. Maji erlassene Bericht ist Mir wohl behändiget worden, und sein Mir die von Euch darin gemeldete Neuigkeiten zu erfahren ganz lieb, insonderheit aber angenehm zu vernehmen gewesen, dass die darin gemeldete Trêve[5] noch keinesweges erneuert worden, noch dass vor der Hand, wie Ihr schreibet, daran zu gedenken ist.

[1] Vergl. S. 83. Die in Abschrift beigefügte Antwort Lacys, auf die sich Rohd in seinem Bericht bezieht, liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 125. — [3] Baudouin hatte berichtet, dass die Vorlage einer Fenstersteuer im Oberhause zur Annahme gelangt sei, weil man die mit Auffindung neuer Fonds verbundenen Weitläufigkeiten vermeiden wollte und die Gegner des ersten Schatzcommissars Lord Rockingham für die Vorlage gestimmt hatten, „regardant cette taxe, par le déficit qu'elle ne pourra qu'occasionner, comme l'écueil contre lequel se brisera ce financier". — [4] Vergl. S. 90. 92. — [5] Vergl. S. 121.

Ich habe Euch bei dieser Gelegenheit bekannt zu machen vor gut gefunden, dass, da der jetzige römische Kaiser im Begriff stehet, eine Reise in Böhmen zu thun, und derselbe auf solcher auch Sachsen mit zu sehen gewillet ist, Mir von dessen Minister an Meinem Hofe sein besonderes Verlangen bezeuget worden, dass er Mich bei dieser Gelegenheit gerne selbst sehen und persönlich kennen lernen möchte. Da nun solches nächstens geschehen und gedachtes Kaisers Majestät desfalls nach der Gegend von Torgau kommen dörfte, um uns einander dort zu sehen,[1] so avertire Ich Euch um desfalls davon, dass, wenn von dieser Entrevue etwa Eurer Orten gesprochen würde und darüber Ombrage geschöpfet werden wollte, Ihr dorten sagen und versichern sollet, wie diese Entrevue nicht von der geringsten Conséquence, sondern nur lediglich und nichts anders als eine Visite von Höflichkeit sei, wie solche wohl hier zu Lande in Gebrauch wäre. Welches Ihr denn bestens zu observiren habet, auf dass dieser ganz ohnverfänglichen Sache keine sinistre Interpretation gegeben werden könne.

Nach dem Concept. Friderich.[2]

16083. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN GESANDTEN MITCHELL.

[Charlottenburg, 17. Juni 1766.]

Mitchell berichtet, Berlin 21. Juni, an Conway: „Last Tuesday[3] I had my audience of the King of Prussia to deliver His Majesty's letter of credence, I accompanied it with a very short compliment, assuring him, in His Majesty's name, of the King's constant regard and esteem for His Prussian Majesty's person and of his earnest desire of improving the friendship and good understanding that happily subsist between them, and that His Majesty would willingly concur in every measure that might be for the general good and welfare of Europe, and I concluded with saying that, in the present moment, I was charged with nothing particular to propose to him.

To this the King of Prussia answered that I might, in his name, assure the King, that his sentiments were entirely the same with those of His Majesty, and after making some kind inquiries concerning His Majesty's state of health and that of the Royal family, he added that he considered His Majesty's naming me to return to his court as a mark of a sincerity of the King's friendship for him.

The King of Prussia then turning the discourse upon the present

[1] Vergl. Nr. 16077. — [2] Am 18. Juni überweist der König an Zegelin den Betrag für „bare Ausgaben, welche Ihr bei Gelegenheit Eurer ersten Audienzien gehabt", und schreibt ihm, „dass Ihr mit dergleichen und allen solchen extraordinairen Ausgaben etwas menagirlich umgehen und darauf rechnen sollet, dass Ich Euch vor dergleichen nunmehro keinen Groschen weiter geben werde". — [3] 17. Juni.

state of Europe, pointed out the weakness of the Spanish government[1] and the exhausted state of that of France, from which he concluded that those two powers, whatever their intentions might be, could give no trouble to Great Britain, as they were not now in a condition to make war, and probably could not be for the space of ten or twelve years at least.

I took the liberty of observing that, however probable and pleasing this prospect of long peace might be, it would still be prudent in the governors of the great powers in Europe to look forward and not to rest matters of the utmost importance upon bare probabilities. To this His Prussian Majesty made no reply, but turned the conversation upon trivial things not worth mentioning for you."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

16084. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

P[otsdam], 18 juin 1766.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois; qui m'a fait plaisir, parceque j'en ai appris que les choses relativement à la Diète commencent à se tourner de la sorte qu'on ait lieu d'espérer que cette Diète se terminera au plus tôt tranquillement.[2] Continuez à me donner vos nouvelles là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

16085. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. Juni, Graf Panin habe dem Gesandten in Stockholm, Grafen Ostermann, anlässlich des schwedischen Bauernaufruhrs[3] eine Declaration des Inhaltes zugehen lassen, dass die Kaiserin als ihre Aufgabe betrachte, die Ruhe zu erhalten „non seulement dans l'étendue de ses États, mais encore, autant qu'il était possible, à l'avantage de tout le genre humain et principalement des nations voisines de son empire"; dass sie daher die Unruhen in Schweden, welche die Verfassung bedrohten und die Ruhe des Nordens erschütterten, nicht gleichgültig mitansehen könne und, wofern diese Mahnungen nichts fruchteten, es als ihre Pflicht auffassen werde, „d'em-

Potsdam, 19 juin 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 3 de ce mois. Quelques égards que j'ai toujours pour les sentiments du comte de Panin, je ne saurais, cependant, vous dissimuler que, pour ce qui regarde la proposition qu'il vous a faite de me joindre aux cours de Russie et de Danemark pour adhérer à une déclaration qu'elles voudront faire aux états assemblés de Suède, à l'occasion de l'attentat commis en dernier lieu de l'ordre de la

[1] Vergl. Nr. 16080. — [2] Vergl. Nr. 16085. — [3] Vergl. S. 131.

ployer tous les moyens que Dieu lui avait donnés, à défendre les vrais patriotes et à rétablir en leur faveur les lois, le droit et la liberté, afin de détourner par là le danger qui menaçait tout le Nord".

Ohne an den Wortlaut der Declaration gebunden zu sein, habe Ostermann Vollmacht, nach Zeit und Umständen, sowie nach Rücksprache mit den Führern der russischen Partei von derselben Gebrauch zu machen. Panin halte sich durch das bisherige Verhalten des dänischen Hofes für versichert, dass dieser seinen Gesandten in Stockholm Schack zu einer gleichen Erklärung ermächtigen werde.

Um des grösseren Eindrucks in Schweden willen, wie zum Beweise des bestehenden völligen Einverständnisses zwischen Preussen und Russland wünsche Panin, dass auch der König sich an dem gemeinsamen Vorgehen betheilige, „que, lorsque les deux autres [ministres] de Russie et de Danemark feraient usage de la déclaration, telle qu'elle leur a été prescrite, que le vôtre alors en fît de son côté une ou qu'il fît quelqu'autre démonstration publique, par laquelle il [marquerait] que Votre Majesté, désapprouvante la conduite de ceux qui agissent contre les lois du gouvernement, et qui voudront agir par des moyens violents, ne saurait qu'approuver les mesures que prendront les deux cours voisines, pour rétablir les choses dans l'ordre où elles doivent être".

noblesse vis-à-vis des trois autres, contraire aux lois du pays et à la constitution des Diètes, il y a la considération à faire que les circonstances à ce sujet sont bien différentes à l'égard de ces deux cours et la mienne. Car ce sont elles qui ont garanti expressément la forme du gouvernement de Suède, ce que je n'ai pas fait, et c'est bien en conséquence que je ne saurais pas entrer pour quelque chose en cette affaire, n'ayant aucun prétexte fondé pour m'en mêler.

Heureusement les choses sont à présent parvenues là en Suède qu'on pourra se passer entièrement de la susdite démonstration, vu que mes dernières lettres[1] m'apprennent que toute cette affaire est apaisée, que le parti opposé a consenti à l'établissement de la commission ordonnée et s'est contenté de l'assurance que les chefs du parti dominant lui ont donnée de ne pas permettre qu'elle abusât de son pouvoir ou prît connaissance d'une autre affaire que de ce qui regarde la dernière révolte, ainsi que voilà le calme rétabli.

Au reste, j'ai appris avec bien du contentement ce que le comte Panin vous a dit touchant l'espèce de révolte qu'il y a eu en Pologne parmi les paysans qui professent la religion grecque.[2]

Nach dem Concept.

Federic.[3]

---

[1] Bericht Coccejis, Stockholm 6. Juni, vergl. Nr. 16084. — [2] Danach hatten Priester, welche aus Russland geflüchtet und Anhänger der staatlich nicht anerkannten Secte der Raskolshiki waren, die Revolte angestiftet, und die Kaiserin hatte den polnischen Hof nicht nur wegen seiner Besorgniss, dass sie jenen ihren Schutz gewähren möchte, beruhigt, sondern ihn geradezu aufgefordert, sie als Rebellen zu behandeln. — [3] Am 23. Juni dankt der König dem Grafen Solms für die Beförderung von 55 bisher in Russland kriegsgefangen gehaltenen preussischen Unterthanen (vergl. S. 93) an den Feldmarschall Lehwaldt und sagt ihm die sofortige Rückerstattung seiner Auslagen zu.

16086. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 juin 1766.

J'ai été bien aise de voir, par la lettre que vous m'avez faite du 10 de ce mois, votre arrivée à Londres et, content d'ailleurs de ce que vous m'apprenez au sujet de votre voyage, j'attendrai à présent les rapports que vous me ferez.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16087. AU MINISTERE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 juin 1766.

Je veux bien vous accorder la permission de six semaines qu'en conséquence de votre lettre du 19 de ce mois vous me demandez pour aller sur vos terres, quoique, pour vous y mettre en chemin, il faut que vous attendiez que mon voyage pour aller m'aboucher avec l'Empereur,[1] soit passé et fini, de sorte que vous ne vous absenterez pas qu'après que je serai de retour. A quoi vous vous conformerez.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16088. AU FELD-MARÉCHAL PRINCE FERDINAND DE BRUNSWICK A MAGDEBURG.

Prinz Ferdinand von Braunschweig schreibt, Magdeburg 10. Juni: „J'ai combattu longtemps si je devais rompre le silence en exposant à Votre Majesté très-humblement ces lignes sous Ses yeux; mais, ayant tout bien pesé, je crois que je ne dois plus balancer de le faire. Votre Majesté m'a honoré, depuis vingt-six ans que j'ai eu l'honneur de La servir, de Sa confiance et même de Sa gracieuse approbation; Elle m'a fait jouer un rôle bien au-dessus de mes forces et de mes facultés. Cependant, je crois pouvoir avancer hardiment et sans rougir que je ne Lui ai pas été entièrement inutile dans cette éminente carrière. Depuis la guerre, je me suis prêté à tout ce que Votre Majesté a cru et trouvé utile pour Son service, sauf mon propre honneur. Je crois entrevoir que, malgré tous mes efforts, je n'ai point réussi dans mon attente. Je n'en veux point approfondir les causes de tout ceci, et je me borne simplement à Lui représenter que, vu l'état des choses, je me trouve et je me crois un être très superflu dans Son service, qu'ainsi, pour remplir ce que je me dois à moi-même, et ce que l'honneur m'inspire, je remets donc mes emplois, titres, honneurs, distinctions, pensions etc., en un mot, tout ce que je possède d'Elle, à Ses pieds, La suppliant de ne plus me considérer comme Lui appartenant, mais comme un être très indifférent, mais sincèrement dévoué et attaché à Sa personne et reconnaissant des anciennes bontés dont Elle l'a honoré, et d'être persuadée que, tant que je respirerai encore, je ne discontinuerai de professer les sentiments de mon respectueux et inviolable attachement avec lequel je me ferai gloire de me nommer etc."

[Potsdam, 22 juin 1766.][2]

Titulatur. J'ai été surpris, comme vous pouvez le croire, de la lettre que vous venez de m'écrire, d'autant plus que les changements

[1] Vergl. Nr. 16077. — [2] Das Datum von Cöper zugesetzt.

que vous croyez remarquer en moi, ne s'y trouvent pas réellement, et qu'à mon âge on ne quitte point la façon de penser que l'on a prise. J'ai toujours eu les mêmes sentiments à votre égard, et j'ai été de ceux dont la voix s'est le plus élevée pour rendre justice à votre mérite. Si, malgré cela, vous jugez à propos de quitter le service, je ne saurais m'y opposer, et je serai obligé d'y souscrire, en regrettant la perte personnelle que je fais, ainsi que celle de l'armée. Je suis etc.

Nach dem Concept. Eigenhändig. Federic.

16089. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 21. Juni: „Le général Nugent a été averti que l'Empereur ne serait que le 24 à Dresde,[1] qu'il y resterait le 25 et le 26, qu'il irait le 27 à Torgau et le 28 à Bautzen. Il m'a dit qu'il avait différé son départ de quelques jours, dans l'espérance de recevoir encore ici la réponse qu'il attendait, mais que, comme elle n'était pas arrivée, ce qui ne le surprenait cependant pas, vu le détour que sa dépêche avait dû naturellement faire, il partirait demain au soir pour Dresde, afin d'y être le 24 à l'arrivée de l'Empereur, et que, dès qu'il aurait eu l'honneur de parler à ce Prince, il me dépêcherait sur-le-champ une estafette, que je pourrais recevoir au plus tard le 25 au soir, et par laquelle il me rendrait compte de la réponse de Sa Majesté Impériale, quoiqu'il fût persuadé d'avance qu'elle serait charmée d'avoir cette occasion de se rencontrer avec Votre Majesté.“

Potsdam, 22 juin 1766.

Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu touchant les nouvelles que le général Nugent a eues relativement au voyage de l'Empereur, et attendrai, au surplus, votre rapport ultérieur de ce que ce ministre vous marquera sur le reste.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16090. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

[Potsdam,] 22 juin 1766.

Mon cher Frère. La nouvelle toute nouvelle que je vous ai annoncée,[2] consiste en une entrevue à laquelle je suis invité par l'Empereur à Torgau.[3] Si vous avez envie d'en être, vous n'avez qu'à venir ici le 25. Je ne crois pas qu'il en résultera grande chose sinon qu'un verbiage usé de politesse auxquels les princes sont accoutumés sans y ajouter foi. Lacy est de ce voyage, et un certain comte Dietrichstein, que vous avez vu à Berlin, à son retour de Danemark où il avait été en qualité de ministre.[4] Voilà, mon cher frère, ce que je puis vous mander de plus intéressant pour ce temps-ci, en vous priant d'être per-

[1] Vergl. Nr. 16077. — [2] Vergl. Nr. 16076. — [3] Vergl. Nr. 16071. 16089. — [4] Vergl. Bd. XXIII, 50—52.

suadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16091. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 23 juin 1766.[1]

J'ai reçu votre dépêche du 11 de ce mois, et vous jugerez à présent vous-même, par les termes où vous me marquez que se trouve, à l'heure qu'il est, la réconciliation du duc de Württemberg avec son épouse,[2] que tout ce que ce Prince peut avoir avancé là-dessus, n'est proprement qu'une ruse grossière pour m'empêcher de voir ma nièce. Quoi qu'il en soit, je suis très curieux d'apprendre de vous la réponse que le Duc vous aura donnée sur les conditions que je vous ai enjoint de lui exposer de ma part, auxquelles je consentirais que son raccommodement avec la Duchesse ma nièce eût lieu.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

16092. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 23 juin 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois. La réponse que vous avez donnée au comte d'Ostermann, quand il vous a parlé d'une déclaration qu'il était résolu de faire au nom de sa cour à l'occasion de la dernière fermentation parmi les états de Suède, et sur son désir que vous fissiez autant de votre côté,[4] a toute mon approbation, et vous avez bien fait de ne pas vous avoir mêlé de cette affaire. Une pareille démarche n'aurait fait que du bruit et donné occasion à augmenter les brouilleries; aussi l'évènement a justifié votre attente, savoir que les choses ne seraient pas poussées à l'extrémité, vu qu'elles sont restées là, et que tout est tranquille, de sorte qu'il ne saura être du tout plus question de pareille déclaration à faire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Das Schreiben ist bei Mohl, Beiträge zur Geschichte Württembergs, I, S. 157, irrthümlich vom 25. Juni datirt. — [2] Schulenburg berichtete: „La situation est toujours ici la même, personne ne parlant de ce projet (vergl. Nr. 16074) et personne n'en paraissant instruit." — [3] Vergl. Nr. 16074. — [4] Cocceji berichtete, er habe in seiner Antwort an Ostermann darauf hingewiesen, dass er seiner Instruction gemäss zu aller Zeit mit ihm in vollstem Einverständniss vorgegangen sei, „mais que, pour faire une déclaration particulière et directe au nom de Votre Majesté, je m'y croyais d'autant moins autorisé que, rendant un compte fidèle de tout ce qui arrivait ici, j'étais sûr que Votre Majesté m'enverrait des ordres dans une pareille démarche, en cas qu'Elle crût que les circonstances la rendissent nécessaire". Vergl. dazu Nr. 16085.

16093. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 juin 1766.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois, et j'approuve qu'en conséquence de la commission que je vous avais donnée, vous ayez remis de ma part au comte de Bohlen la boîte[1] dont vous y faites mention.

Au reste, vous ne manquerez pas de m'informer, d'abord après l'arrivée du courrier que vous attendez du général Nugent,[2] du temps et du lieu auquel l'Empereur pourrait souhaiter que notre entrevue eût lieu, afin que je puisse faire tenir prêts les chevaux de relais pour le voyage.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16094. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

[Potsdam, juin 1766.]

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, et c'est avec bien de la satisfaction que j'ai appris les bons sentiments du roi de Pologne, dont vous m'avez informé qu'il les a manifestés à l'occasion de deux lettres qu'il a reçues de Sa Majesté l'impératrice de Russie.[3]

Au surplus, je veux bien vous prévenir que, comme il a plu à l'Empereur romain de témoigner son désir à me connaître personnellement et à me voir à l'occasion du tour qu'il est actuellement à faire en Saxe, cela se fera aux premiers jours à Torgau, quoique cela ne sera qu'une entrevue toute pure de politesse pour quelques heures. Voilà comment vous devez vous expliquer à vos lieux là-dessus, supposé qu'on vous en parlera.

Federic.

Nach dem Concept.

16095. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 juin 1766.

J'ai bien reçu votre dépêche du 10 de ce mois; qui m'a donné bien du contentement sur ce que vous m'y avez appris des sentiments

[1] Die Dose war ein Abschiedsgeschenk des Königs. — [2] Vergl. Nr. 16089. — [3] Katharina forderte, wie Benoît berichtete, in diesen Briefen Stanislaus zum engen Anschluss an Russland und Preussen auf und ermahnte ihn zu einer festen Haltung auf dem nächsten Reichstage. „Ces lettres paraissent toutes deux avoir fait plaisir au roi de Pologne. Ce Prince assure qu'elles ne contiennent rien qu'il ne se soit déjà dit à lui-même, qu'il espérait que ses voisins bienfaiseurs seraient contents de sa conduite.“

du comte Panin; surtout suis-je bien aise qu'on y est content du sieur de Zegelin, et ai tout lieu d'espérer que celui-ci se conduira de sorte que la cour de Russie en sera satisfaite.

Au surplus, pour contenter ma curiosité, mandez-moi si, à l'occasion du grand carrousel qu'on arrange là-bas, il n'y aura de campements ou de revues des troupes.

Pour le reste, je vous avertis que, quand Sa Majesté l'Impératrice ira faire le mois de février de l'année prochaine le voyage à Moscou,[1] vous devrez la suivre; sur quoi il faudra que vous vous arrangiez.

Nach dem Concept. Federic.

16096. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 juin 1766.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois; sur le contenu duquel je ne saurais me passer de vous témoigner la satisfaction particulière que j'ai d'apprendre que la grande animosité entre les deux partis[2] se ralentit,[3] et qu'ils se rapprochent, en sorte qu'il y a à espérer que le reste de la Diète se passera tout tranquillement et tout va finir heureusement. Ce dont j'espère d'apprendre vos bonnes nouvelles.

Nach dem Concept. Federic.

16097. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 25 juin 1766.

Je vous compte présentement arrivé à Vienne et mon ministre de Rohd parti de là, après qu'il vous aura présenté auprès de ceux où il le faut. C'est en conséquence que je vous adresse cette dépêche, pour vous marquer ma satisfaction suprême sur le compte que mondit ministre de Rohd m'a rendu par son rapport fait du 18 de ce mois[4] d'une conversation qu'il a eue avec le prince de Kaunitz, dont apparemment il vous aura déjà instruit, et dont en tout voici le précis, savoir qu'il lui a fait des plus fortes protestations sur sa bonne façon de penser à mon égard, qui était que, pour la tranquillité de l'Europe, rien n'était plus désirable que de me voir et son jeune maître bien unis ensemble; qu'alors il voudrait bien voir celui qui oserait remuer, surtout en terre ferme. Qu'en homme faisant profession de franchise, il convenait d'avoir voulu me faire beaucoup de mal, mais qu'il fallait passer l'éponge sur

[1] Vergl. S. 106. — [2] Vergl. Nr. 16085. — [3] Vorlage: „rallente". — [4] Vergl. Nr. 16105.

tout cela, et que je pouvais être assuré qu'il travaillait avec le même zèle à n'inspirer à l'Empereur que de sentiments d'amitié et d'estime pour moi, et que je me serais aperçu depuis quelque temps que son travail n'avait pas été infructueux, et qu'au surplus, il m'assurait en honnête homme qu'on avait oublié là la Silésie, et qu'à l'avenir ce ne serait plus une pomme de discorde etc. etc.

Voilà pourquoi ma volonté est que vous devez dire de ma part au prince de Kaunitz, à l'occasion que vous lui parlerez, en accompagnant ceci d'un compliment affectueux, que mon ministre de Rohd m'avait fait un fidèle rapport de cette sa conversation avec lui; que j'étais extrêmement sensible sur sa bonne façon de penser, avantageuse et salutaire pour les deux États, et que j'étais assuré qu'on saurait éviter beaucoup de troubles en Europe, pourvu qu'on voudrait seulement bien s'entendre ensemble. Qu'au surplus, j'étais charmé qu'à l'occasion du tour que l'Empereur son maître faisait en Saxe, j'aurais la satisfaction de rendre justice aux grandes et éminentes qualités de ce Prince, quand j'aurais le plaisir de le voir et de lui parler personnellement.

Vous vous acquitterez de votre mieux de ceci et m'informerez ensuite comment le prince Kaunitz se sera expliqué là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

16098. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 25. Juni 1766.

Ich nehme mir die Freiheit, Ew. Excellenz hierdurch zu avertiren, wie des Königs Majestät alle Dispositiones machen lassen, um morgen, als den 26. dieses, mit dem frühesten von hier nach Lichtenburg oder Torgau zu Dero Entrevue mit des Kaisers Majestät abzureisen. Ich melde solches nur deshalb, auf dass, wenn der General Nugent an Ew. Excellenz, wie er versprochen,[1] heute die kaiserliche Antwort eingesandt haben wird, Ew. Excellenz ganz ohnvorgreiflich geruhen, solche sofort an des Königs Majestät vermittelst eines expressen Feldjägers einzusenden, wenn es auch schon etwas späte wäre. Ew. Excellenz wollen übrigens diesen meinen treu wohlgemeinten Avis nicht ungnädig aufnehmen.

Nach der Ausfertigung. Eichel.[2]

---

[1] Vergl. Nr. 16089. — [2] In einem zweiten Schreiben vom 25. Juni meldet Eichel dem Minister Finckenstein, dass der König die Abreise „bis morgen Nachmittag" verschoben habe, um „vorher Ew. Excellenz Bericht von der von dem General Nugent erwarteten Nachricht und Antwort abzuwarten".

16099. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein übersendet, Berlin 26. Juni, die an ihn gerichtete Antwort Nugents, d. d. Dresden 24. Juni: „J'ai eu aujourd'hui le bonheur de voir mon auguste maître et, conformément à la promesse que j'ai faite à Votre Excellence de Lui envoyer une estafette, j'ai l'honneur de Lui faire part par celle-ci que Sa Majesté l'Empereur partira d'ici le 27, qu'elle verra le 28 les environs de Torgau et partira le même jour par le chemin de poste pour coucher à Bautzen."

Potsdam, 26 juin 1766.

Vous verrez assez clair par la réponse sèche que le général Nugent vient de vous faire, et que je vous renvoie ci-close, qu'on veut décliner l'entrevue, et qu'il n'en sera rien; ainsi qu'il ne vous restera que de lui répondre convenablement.[1] En attendant, j'envoie le comte de Kameke à Torgau pour complimenter l'Empereur de ma part à son passage là-bas.

Si je me souviens bien de ce que j'ai lu dans le rapport du ministre de Rohd[2] qui nous est entré hier, il marque que le prince de Kaunitz a eu un assez long entretien avec le ministre français. Si tant est, il ne faut presque pas douter que ceci n'ait roulé sur le chapitre de la susdite entrevue.

Du reste, je crois que le général Nugent sera bien embarrassé sur sa contenance à observer, quand il sera de retour ici.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16100. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.[3]

Potsdam, 26 juin 1766.

Après ma dépêche faite, mon ministre le comte de Finckenstein m'avise[4] qu'il est venu recevoir par estafette un billet du général Nugent, qui est allé à Dresde y faire sa cour à l'Empereur son maître, en conséquence duquel, contre tout ce que mondit ministre avait lieu de s'en attendre, il lui marquait qu'on aimait à décliner cette fois mon entrevue, vu la diligence que l'Empereur ferait pour être déjà le 28 à Bautzen et repasser en Bohême, mais apparemment pour n'avoir pas le loisir de régler le cérémonial par rapport à cette visite; ainsi qu'il n'en sera rien. Nonobstant cela, je ne laisse pas d'envoyer une personne de qualité pour complimenter de ma part l'Empereur à son passage de Torgau. C'est dont j'ai bien voulu vous avertir, afin que vous vous dirigiez là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Demgemäss antwortet Finckenstein, Berlin 26. Juni, dem Gesandten, er danke ihm für die Nachrichten über die kaiserliche Reise und hoffe, ihn gesund nach seiner Rückkehr aus Karlsbad wiederzusehen. — [2] Vergl. unten Nr. 16105. — [3] Postscriptum zu Nr. 16097. — [4] Vergl. Nr. 16099.

16 101. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Potsdam, 26 juin 1766.

Je vous avais prévenu par ma dépêche du 13 de ce mois,[2] comme, sur le désir que l'Empereur romain avait témoigné de me voir personnellement, je saurais bien me déterminer à lui rendre une visite de civilité à son passage à Torgau; cependant, il n'en sera rien de ceci, vu que je viens de recevoir l'avis[3] qu'on voudrait bien décliner cette visite de la part de ce Prince, par le motif du cérémonial que le couple de jours qu'il resterait en Saxe, ne laisserait pas le loisir de concerter.[4] De quoi ainsi j'ai bien voulu vous avertir, afin que vous sachiez en prévenir encore le comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 102. AN DEN ETATSMINISTER VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 26. Juni 1766.

Ihr erhaltet anliegend die Vorstellung des breslauschen Juden Salomon David,[5] worin derselbe von dem Verlangen, so der Fürst von Radziwill, unter Meiner Protection sich in Meinen Landen zu begeben, ihm bezeiget hat, Meldung thut; und müsset Ihr dem Juden Salomon David von Meinetwegen zur Resolution darauf ertheilen, dass, da besagter Fürst Radziwill nicht, wie er gesollt, in Polen sich aufgeführet, ausserdem aber des wiener Hofes Protection zeithero gehabt hat,[6] Ich, von seinen Sachen meliret zu sein, Mich keinesweges entschliessen könnte.[7]

Nach der Ausfertigung. Friderich.

---

16 103. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

P[otsdam], 26 juin 1766.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois; qui, à la vérité, ne m'apprend pas de choses intéressantes, ce qui ne laisse pas d'avoir

[1] Postscriptum zu Nr. 16095. — [2] Nr. 16078. — [3] Vergl. Nr. 16099. — [4] In gleicher Weise unterrichtet der König in einem Postscriptum vom 26. Juni Benoît von dem Scheitern der Zusammenkunft mit dem Kaiser, „pour que vous vous dirigiez là-dessus, s'il arrive qu'on vient de vous en parler", und ebenso Zegelin in einem Erlass vom 26. Juni: „Ihr habt Euch also dieses zu Eurer Direction dienen und, daferne man Euch dorten nicht darüber spricht, die Sache ganz fallen zu lassen." — [5] D. d. Berlin 19. Juni. — [6] Vergl. Bd. XXIII, 541; XXIV, 407. — [7] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwortschreiben ist Berlin 28. Juni datirt.

l'espérance que, quand vous serez fait un plus long séjour là-bas, vous saurez aussi vous acquérir une connaissance exacte de ce qui se passe là, et me rendre en conséquence vos relations intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

16104. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 juin 1766.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été bien remise. Comme elle m'apprend la grande envie que le roi de Danemark témoigne à moyenner le mariage entre sa sœur et le prince de Hesse,[1] je ne comprends pas bien ce qu'il en gagnera, puisque tous deux, le Prince et la Princesse, ne sauront faire la fortune l'une à l'autre. Ce que je ne vous dis, cependant, que pour votre considération.

Nach dem Concept. Federic.

16105. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 juin 1766.

Pour vous répondre à la lettre que vous m'avez écrite hier, je vous dirai que, quoique l'on pourra démêler bien encore les raisons pourquoi mon entrevue méditée avec l'Empereur n'a pas sorti son effet,[2] l'on pourra cependant difficilement déterminer d'abord la véritable.

Parmi ces raisons il en peut être 1° que l'on ne se fie pas assez au jeune Empereur qu'il ne laisse échapper des propos qu'on veut taire.

En second lieu, qu'on craigne de se brouiller avec la France au sujet d'une telle démarche.

3° Qu'on appréhende que je n'inspire pas à l'Empereur des idées d'indépendance, qui opèrent que l'Impératrice-Reine et le prince de Kaunitz ne le gouvernent plus docilement.

Il saura être en quatrième lieu, et apparemment que c'est-là la vraie raison, que la passion et l'animosité de ces gens contre moi soit si forte et si outrée encore qu'il ne leur saurait être possible de s'en cacher.

Au surplus, lisez derechef la dépêche du sieur de Rohd qu'il m'a faite en dernier lieu,[3] et son contenu vous fera apercevoir qu'il faut

[1] Die Vermählung der Prinzessin Luise (vergl. S. 79) mit dem Prinzen Karl von Hessen-Cassel fand am 30. August statt. — [2] Vergl. Nr. 16099. — [3] Der in Nr. 16097 und Nr. 16099 auszüglich wiedergegebene Bericht Rohds vom 18. Juni lautet wörtlich: „L'ambassadeur de France a eu son présent de congé de l'Empereur. Il consiste dans un portrait richement garni. Celui de l'Impératrice-Reine l'attend

que ce soient des susdites et pareilles raisons qui aient motivé le présent incident. Ce que le temps éclaircira mieux; car, pour avoir des lumières sûres là-dessus, il faudra bien en employer un de trois mois.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

encore, ce ministre ayant différé d'en demander sa dernière audience, probablement à cause de quelques nouvelles dépêches qui lui peuvent être survenues; car, étant entré, avant-hier au soir, chez le prince de Kaunitz, il l'a engagé aussitôt à une conférence particulière, qui a duré assez longtemps, et après laquelle celui-ci s'est retiré.... Au sortir d'un dîner où je me trouvai chez le comte Harrach avec le prince Kaunitz, celui-ci, me tirant à côté, se mit à me faire beaucoup de protestations d'une amitié à l'occasion de mon prochain voyage en Prusse, en ajoutant qu'il comptait sur moi que je retournerais bientôt. De fil en aiguille il me pria ensuite, au cas que j'eusse l'honneur de faire ma cour à Votre Majesté, de L'assurer de son profond respect pour Elle et de sa façon de penser en même temps, qui était que pour la tranquillité de l'Europe rien n'était plus désirable que de voir Votre Majesté et son jeune maître bien unis ensemble; qu'alors il voudrait bien voir celui qui oserait y remuer, surtout en terre ferme. Que, faisant profession de franchise et d'homme vrai, il convenait sans difficulté d'avoir voulu faire beaucoup de mal à Votre Majesté, mais qu'il fallait tirer le rideau sur cela, et qu'Elle pouvait être persuadée de lui qu'à l'heure qu'il est, il travaillait avec le même zèle à n'inspirer à l'Empereur que des sentiments d'estime et d'amitié, et que je me serais bien aperçu, par la façon dont ce Prince s'était expliqué depuis quelque temps envers moi, que son travail n'avait pas été infructueux; que, d'ailleurs, son influence dans les affaires ne m'étant pas inconnue, il pouvait m'assurer en honnête homme qu'on avait oublié ici la Silésie, et qu'à l'avenir elle ne serait plus une pomme de discorde; qu'il fallait avoir des égards pour l'humanité, ne plus songer au passé et être bien ensemble pour l'amour de la paix; qu'enfin rien n'était si nécessaire au maintien de la tranquillité en Europe que de voir les deux plus grands hommes en harmonie et amitié ensemble, Votre Majesté et l'Empereur son jeune maître, qui le deviendrait un jour. Le prince Kaunitz en fit l'éloge, à cette occasion, et j'ai vu qu'il parlait de bon cœur, aussi est-il trop haut pour louer, sans le sentir. Il me pria encore d'assurer Votre Majesté qu'un simple oui ou non de sa part était si sûr et inaltérable qu'Elle pourrait toujours compter [là-]dessus. Sa façon de penser me parut trop bonne pour n'y pas applaudir, et je lui promis d'en informer Votre Majesté, en l'assurant que non seulement Elle l'estimait beaucoup, mais qu'Elle le croyait aussi la première tête de tous les États de Sa Majesté l'Impératrice-Reine. Sur ces entrefaites, l'ambassadeur de France étant arrivé en visite et le prince Kaunitz, dans la vivacité de son discours, loin de l'apercevoir, ayant continué de me parler assez longtemps, le dos tourné contre la salle, où nous étions, quelque incident survenu lui ayant fait jeter la vue du côté de la compagnie, il fixa enfin le ministre de France, et, après quelque peu de paroles encore, il mit fin à notre conversation, en me disant avec un ton de plaisanterie: »Mais je vois qu'il est survenu quelqu'un ici à qui notre entretien, s'il dure plus longtemps, pourrait donner matière à dépêches.« Tout ce détail m'ayant paru d'une nature à mériter quelque attention, je n'ai pas voulu manquer d'en informer Votre Majesté, parcequ'en effet le prince Kaunitz passe pour un homme vrai, et je crois avec raison; d'ailleurs, cela me paraît ne battre plus que d'une aile entre lui et le comte du Châtelet. Il faut que quelque tiédeur s'en soit mêlée ou que le prince Kaunitz ait jugé à propos d'accommoder ses sentiments à ceux de l'Empereur, qui, sans haïr la France, ne paraît pas aimer les Français."

16106. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.[1]

Die Minister befürworten, Berlin 27. Juni, mit Bezugnahme auf den Bericht Borckes vom 17. Juni, in gleichem Sinne wie Dänemark auf die Denkschrift des wiener Hofes[2] zu antworten und das Anerbieten „au sujet d'un accommodement à moyenner entre le père et le fils" abzulehnen, da bisher nicht die geringste Misshelligkeit oder Streitfrage zwischen dem Landgrafen und dem Erbprinzen von Hessen-Cassel vorliege, die eines Ausgleichs bedürfe.[3]

Potsdam, 28 juin 1766.

Pour ce qui regarde votre rapport sur la déclaration que la cour de Danemark a fait faire à la cour de Vienne relativement à l'affaire de Hanau, il n'y a nul obstacle de ma part que vous ne répondiez dans le même sens au mémoire que la cour de Vienne a fait remettre ici à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

16107. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 juin 1766.

Vous direz de ma part en réponse au sieur Mitchell sur ce qu'il vous a témoigné son désir de venir me voir pour s'acquitter de la commission dont le duc de York l'a chargé,[4] que je serai bien aise qu'il vînt pour quelques jours ici, et qu'il dépendrait de son bon plaisir de choisir pour cela tel jour qui lui agréerait.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16108. AN DIE MINISTER VOM DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 29. Juni 1766.

Nachdem bei Sr. Königl. Majestät die von Deroseits zur Commerciencommission in Halle deputirt gewesene Commissarien, die Geheimen Finanzräthe Ursinus und Rose, die allerunterthänigste Anzeige[5] gethan haben, wie nach nunmehro zwischen ihnen und denen chursächsischen Commissarien geschlossener Convention[6] die Ausfertigung der Ratification darüber gehörig zu besorgen sein würde, so befehlen

[1] Postscriptum zu einem Cabinetsschreiben in einer Verwaltungsangelegenheit. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Bd. XIX, 632; XX, 666; XXIII, 22. 23. — [4] Nach Finckensteins Bericht vom 27. Juni sollte Mitchell dem König die neue Construction eines Fernglases vorführen und den Dank des Herzogs für seine freundliche Aufnahme in Potsdam (vergl. Bd. XXIV, 307) wiederholen. — [5] D. d. Berlin 27. Juni. — [6] Die „Commerz-Convention" über den Messhandel (vergl. S. 13. 53), welche 3 Artikel umfasste, war am 18. Juni abgeschlossen worden. Abgedruckt bei Wenck, Codex juris gentium, Bd. 3, S. 569—571 (Leipzig 1795).

Höchstdieselbe hierdurch Dero Ministern vom Departement derer auswärtigen Affairen, dem Grafen von Finckenstein und dem von Hertzberg, dass, sobald nur obgedachte beide Finanzräthe ihnen ermeldete Convention zustellen werden, sie die darüber erforderliche Ratification dem gewöhnlichen Gebrauch nach ausfertigen und zu Höchstderoselben Unterschrift fordersamst einschicken, hiernächst aber auch besorgen sollen, dass dem zu Berlin subsistirenden chursächsischen Minister das hiesige Exemplar gegen Extradirung des von seinem Hofe ratificireten Exemplars der Convention zugestellet werden müsse. Wornach vorgedachte Minister sich allerunterthänigst zu achten und das Gehörige zu besorgen haben.[1]

Nach der Ausfertigung. Friderich.

16109. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 29 juin 1766.

Mon ministre de Rohd m'ayant fait, avant son départ encore, son rapport du 21 pour me rendre compte des sentiments que le prince Kaunitz lui a fait paraître relativement à une entrevue entre moi et l'Empereur,[2] je veux bien vous faire observer pour votre direction que la grande raison pourquoi je n'ai pas effectué mon intention d'aller à Torgau, a été, parceque de la part de l'Empereur on n'avait pas répondu aux avances que j'en avais fait faire, ni n'y [avait] pas montré aucun empressement.[3]

Je présume, au surplus, que, quand l'Empereur sera de retour à Vienne, vous saurez bien approfondir adroitement la vraie raison pourquoi il n'en a été rien de cette entrevue, dont alors vous me ferez votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

16110. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 juin 1766.

Après qu'en conséquence de votre rapport du 24 de ce mois vous avez remis au marquis de Puente [Fuerte] notre projet du traité de com-

1 Auf dem Bericht Hertzbergs vom 7. Juli, mit der Meldung, dass er am 6. mit Stutterheim die Ratificationen ausgewechselt habe, findet sich die Resolution des Königs, Potsdam 8. Juli: „Gut". — 2 Danach hatte Kaunitz Rohd gegenüber erklärt: „A vous parler franchement, il y a du pour et du contre par rapport à ces sortes d'entrevues célèbres, les unes réussissent, les autres tournent différemment de ce qu'on en attendait. Il n'y a que l'évènement qui en puisse décider, et le mieux est de laisser agir le hasard dans de pareilles rencontres." — 3 Vergl. Nr. 16089. 16099.

merce et de navigation que je vous avais adressé,[1] il convient que nous voyions auparavant de quelle manière la cour d'Espagne s'y expliquera et quelle sera son intention, laquelle paraîtra d'abord par la première réponse qu'elle fera.

Quant à ce que vous touchez au sujet d'une augmentation dans les troupes de la République,[2] je doute qu'il en soit question dans le moment présent; car, outre qu'il n'y a rien qui les y oblige, cela les engagerait dans une dépense considérable.

Nach dem Concept. Federic.

16111. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 1er juillet 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 21,[3] et je me confirme par son contenu dans l'opinion où je suis, que le duc de Württemberg ne vise qu'à gagner du temps pour voir s'il n'y aurait moyen de trouver une occasion favorable de se dédire vis-à-vis des états de son pays relativement aux assurances qu'il peut leur avoir données jusqu'à présent sur l'intention où il était de rétablir une bonne harmonie entre lui et eux.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16112. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

[Potsdam, 1er juillet 1766.][5]

J'ai reçu votre rapport du 20 du juin passé, et vous sais gré de la communication de la déclaration de l'ambassadeur de France, faite au général Lœwenhielm, singulière, comme vous le dites, par sa tournure.[6] Ce sera aux Suédois à y répondre; mais ce que je crois prévoir de suites de cette affaire, c'est que ceux-ci se brouilleront avec la France et perdront leurs subsides, sans qu'on puisse voir ce qu'ils gagneront par leurs nouveaux engagements et arrangements pris.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16073. — [2] Thulemeier hatte berichtet, dass am 25. Juni die Staaten von Holland zusammentreten würden. „J'ignore s'il sera question d'une augmentation dans les troupes. Le Duc la désire.“ — [3] In der Vorlage folgt verschrieben: „de ce mois“. — [4] Vergl. S. 91. — [5] Das Datum nach der Antwort Coccejis, Stockholm 15. Juli. — [6] Nach dem Berichte Coccejis ging die Erklärung Breteuils dahin, dass Frankreich die Subsidiengelder zurückbehalten und bei einem Bankier deponirt habe, weil Schweden ohne die vertragsmässige Zustimmung König Ludwigs mit einer anderen Macht (England) ein Bündniss eingegangen sei: „que le manquement à ce traité de la part de la Suède a dérangé les vues politiques de Sa Majesté, comme le manque[ment] du payement des subsides dérange les vues économiques de la Suède“. Für den englisch-schwedischen Vertrag vergl. Bd. XXIV, 431.

16113. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD.

Potsdam, 2 juillet 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 25 de juin; à l'occasion duquel je veux bien vous marquer le grand désir que j'ai de vous parler encore, avant que vous vous mettiez en route à Breslau pour continuer votre voyage en Prusse, et qu'en conséquence je serai bien aise que vous vous rendiez ici me trouver, ne fût-ce [que] pour un jour seulement. A quelle fin je fais joindre un ordre pour avoir gratuitement les relais de chevaux sur cette route.

Nach dem Concept. Federic.

16114. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 3. Juli 1766.

Mir ist Euer Bericht vom 2. des letztverwichenen Monates Junii zugekommen. So gross nach solchem das durch ein letzthin arriviretes Erdbeben[1] geschehene Unglück angesehen worden,[2] wie es in solchen Fällen gemeiniglich in der ersten Consternation zu geschehen pfleget, so kann Ich doch selbiges so gar sehr considerable nicht nehmen, weil ganz bekannter Maassen die allermehresten Häuser allda hölzern gewesen. Was Ich indess dabei zu wissen am curiosesten bin, ist dieses, wie der jetzige Sultan, wann er die eingestürzte Mosquées wieder erbauen will, sich darunter wird nehmen können, weil er noch keine Bataille gegen die Christen gewonnen hat, welches doch zufolge derer türkischen Glaubenssätzen ein nöthiges Requisitum dazu ist, und wie also dieser Umstand dort wird arrangiret werden können.

Diesemnächst ist noch Meine Curiosité, von Euch zu wissen, wie die Sachen dorten mit denen Georgianern[3] gehen.

Im übrigen macht es gar keine Verlegenheit allhier, wenn auch der von Rexin ein Tag oder acht von dorten später abgereiset sein wird.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Am 22. Mai. — [2] Zegelin berichtete ausführlich über das am 22. Mai eingetretene Erdbeben. „Es fehlet bei dieser Gelegenheit nicht an übeln Prophezeiungen unter dieser Nation, welche um so mehr Eindruck bei dem gemeinen Volk macht, da die Mosquée, welche Mahomet der Conquérant als die erste hier erbauet hat, mit unter denen eingefallenen begriffen ist. Die Grossen bei der Pforte sind darüber nicht wenig unruhig um eine Revolution, welche auf der Absetzung des Sultans gehen könnte." — [3] Vergl. S. 121. Dem Gesandten Benoît, welcher am 25. Juni gleichfalls über das Erdbeben berichtete und ferner meldete, dass Fürst Heraclius mit einem Heer von 60—70000 Mann die Offensive gegen die Türken ergriffen haben solle, antwortet der König am 2. Juli, „que vous devez continuer de m'informer de tout ce que vous en apprendrez ultérieurement".

16115. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 17. Juni, über eine Unterredung mit Panin: „Le hasard m'a fourni ... une occasion de sonder ce premier ministre sur ses sentiments, au cas qu'il y eût une guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, et que sa cour se trouvait déjà en ce temps en alliance avec la dernière. Il m'a répondu naïvement que cette considération-là ne l'empêcherait pas de conclure, et que, si le cas l'exigeait, il enverrait avec plaisir un corps de troupes russes en Espagne même ou partout où la cour d'Angleterre pourrait en avoir besoin. Que, suivant son système, la cour de Russie ne devait pas chercher à commencer une guerre pour se procurer des avantages pour elle, mais qu'elle devait mettre toute sa gloire à rendre son amitié utile à ses alliés; qu'elle le pouvait, sans que cela l'incommodât beaucoup, parceque, suivant le pied où l'armée était présentement, on enverrait au besoin 60000 hommes hors de pays, sans dégarnir les frontières, en conservant, nonobstant, un corps de réserve assez considérable dans l'intérieur de l'empire."

Potsdam, 3 juillet 1766.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 17 de juin. Vous savez combien j'ai de la considération pour les sentiments du comte Panin; mais, pour cette fois-ci, je ne saurais m'empêcher de vous laisser juger vous-même sur la frivolité des propos qu'il vous a tenus relativement à l'envoi d'un corps de troupes russes en Espagne, même si le cas, à ce qu'il dit, l'exigeait. Vous n'ignorez pas que ce fut principalement un des crimes qu'on imputa à feu [l']empereur Pierre second[1] qu'il eût voulu faire la guerre et la transporter dans le Danemark, quoique ce fût pour des raisons qui n'étaient pas tout-à-fait illégitimes.[2] Quels malheureux évènements ne sauraient s'ensuivre parmi la nation, si jamais il arriverait qu'on voudrait envoyer un corps considérable de troupes russes dans des pays éloignés tels que l'Espagne et le Portugal, sans qu'elle en eût un intérêt réel! Ce qui, je l'espère, n'arrivera jamais, et [je ne] regarde, au surplus, tout le reste de ce que le comte Panin vous a dit à cette occasion, que comme des fanfaronnades qui échappent quelquefois aux plus sages. Vous comprenez, au reste, que tout ceci ne vous soit dit que pour vous seul et dans le dernier secret.

Nach dem Concept.

Federic.

16116. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN GESANDTEN MITCHELL.

[Sans-souci, Juli 1766.][3]

Mitchell berichtet an General Conway, Berlin 12. Juli (secret): „In the conversation I had with the King of Prussia at Sans-souci, he insisted much upon the weakness of the French and Spanish govern-

[1] Gemeint ist Peter III. — [2] Vergl. Bd. XXI, 584. 585. 596; XXII, 611. 628. — [3] Mitchell war vom 1. bis 8. Juli in Potsdam, vergl. Nr. 16107.

ments, which afforded a prospect of a lasting peace, that, if the King of Spain had not shewn himself so very weak, and easily frighted, he thought the plan would have been to attack Portugal, in order to begin a new war at a time when our domestic divisions gave them so fair an opportunity.[1]

Upon this I took the liberty of observing that, however pleasing our internal divisions might be to the enemies of England, yet they must be sensible that an attempt upon Portugal could not be looked on with indifference, that whatever animosity the different parties and factions in England might show to each other, it was certain that the notion of common danger effectually extinguished all factions and divisions. I then put the King of Prussia in mind of what had happened in the beginning of the late war, and of the noble effect which that unanimity and headiness of councils had produced.

His Prussian Majesty turned the conversation to other subjects ..... and threw out as if it had been accidental, that he had once thought of meeting the Emperor in this neighbourhood,[2] but the diffidence of princes to one another prevented such interviews, and he mentioned the visit paid by the Emperor Charles Vth to Francis the first.[3]

I could easily perceive he was hurt with the disappointment, though he endeavoured to conceal it from me."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

16117. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 juillet[4] 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été bien remis. Je ne comprends pas par quelle bonne raison la cour de Vienne, à ce que vous marquez, a mieux désiré avoir remis en piastres l'emprunt qu'elle a fait à Amsterdam,[5] qu'en autres monnaies, et serai bien aise ainsi que vous tâchiez [de] vous en mettre au fait, afin de pouvoir m'expliquer le propre motif qu'elle en a pu avoir eu.

Au reste, ce que vous m'alléguez d'avoir lu dans une des dépêches de l'ambassadeur de la République à la Porte,[6] que vous avez eu

[1] Am 3. Juli schreibt der König dem Grafen Maltzan, „que, ma curiosité étant à présent de savoir en quels termes les Anglais sont à présent avec l'Espagne relativement à l'affaire de Manille (vergl. S. 135), vous devez tâcher de m'en satisfaire". — [2] Vergl. Nr. 16099. — [3] Nach der Schlacht bei Pavia 1525. — [4] Vom 5. Juli ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 151. — [5] Vergl. Nr. 15896. — [6] Thulemeier berichtete darüber: „Ce ministre s'efforce à prouver à ses maîtres que les avantages que la Compagnie du Levant, établie dans les États de Votre Majesté, obtiendrait vraisemblablement, ne pourrai[en]t qu'être très nuisibles au commerce des Hollandais, et qu'il était nécessaire que la République défendît à ses sujets de [s']y intéresser."

occasion de voir, est d'autant plus juste et fondé que je sais de science certaine que les négociants hollandais là-bas ont employé tout ce qui a dépendu d'eux, pour faire tout le tort possible à ma Compagnie du Levant.

Nach dem Concept. Federic.

16118. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 juillet 1766.

J'ai bien reçu à la fois vos rapports du 24 et du 27 du mois de juin dernier. Tout ce que vous m'y annoncez relativement au ministère anglais, m'indique assez clairement que c'est le lord Bute et, d'ailleurs, la princesse de Galles qui gouvernent tout à présent là-bas, et qu'encore le Roi même ne fait que suivre leurs impulsions.[1]

Je viens, d'ailleurs, d'être informé de bon lieu[2] qu'on brigue en Angleterre de faire épouser au jeune Prince-Stathouder la princesse Louise d'Angleterre, et qu'on en a fait faire la proposition audit prince d'Orange par le sieur de Yorke, ministre d'Angleterre à La Haye. Mais, autant que j'apprends de cette affaire, on a tout lieu de croire que la proposition ne sera pas goûtée ni acceptée...

Nach dem Concept. Federic.

16119. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 6 juillet 1766.

Mon ministre de Rohd étant actuellement parti de Vienne et m'ayant fait encore sa dépêche du 28 de juin au sujet de l'audience qu'il a eue en dernier lieu de l'Impératrice-Reine, je veux bien vous en accuser la bonne réception et vous dire encore que je me sens très curieux de savoir la véritable raison pourquoi cette entrevue entre moi et l'Empereur, désirée, à ce qu'il paraît, de toutes parts, n'a point eu lieu, et qu'ainsi j'attends de vous les éclaircissements là-dessus, que je vous ai déjà demandés.[3] Je ne vous dissimule point que je ne suis pas encore sans soupçons que ce soit le prince Kaunitz qui l'ait adroitement contrecarrée, pour que la France n'en dût [pas] prendre ombrage.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maltzan hatte am 27. Juni berichtet: „Les entrevues du Roi et de la princesse de Galles (vergl. Bd. XXIV, 244) avec le lord Bute vont grand train et se tiennent régulièrement tous les samedis à Kew, ce qui prouve assez que le favori a encore beaucoup de part à la gestion des affaires.“ — [2] Schreiben des Herzogs von Braunschweig, Braunschweig 2. Juli. — [3] Vergl. Nr. 16109. — [4] Vergl. Nr. 16105.

16120. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 juillet 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de juin. Quant au contenu de son post-scriptum que vous m'avez joint immédiatement, touchant les insinuations que le sieur Beauregard vous a faites,[1] je suis bien aise de vous faire observer que nous avons reçu ici quelques économes anglais qui font des essais pour mettre, s'il y a moyen,[2] notre agriculture sur un meilleur pied, et dont il faut voir les succès.

Mais, hors de cela, vous n'ignorez pas que nous n'ayons pas ici de si grands terrains déserts et incultes comme il s'en trouve en Russie, et où le sieur Beauregard a toute occasion de faire des expériences, à son gré, pour les rendre cultivables. Vous savez, d'ailleurs, que tout ce qu'il y a de terrains dans mes provinces, appartient à des particuliers, et qu'on n'y sache rien entreprendre de pareil sans le consentement des propriétaires, ce qui se trouve tout autrement en Russie, où l'on peut agir librement sur cela. Ainsi donc que je ne saurais que savoir gré au sieur Beauregard de sa bonne intention et surtout de l'attention qu'il a eue pour moi de donner des ordres précis à ses commissaires enrôleurs de colons de n'en engager aucun de mes sujets.

Pour ce [qui] est de la réponse que vous avez eue du comte Panin sur les insinuations que vous lui aviez faites relativement aux faux bruits que les Autrichiens ont tâché de faire accréditer à la Porte contre la Russie,[3] je conviens que ledit comte Panin a toute raison de ne pas s'en inquiéter; car, outre que les actions des Autrichiens ne sont pas si favorables à présent à la Porte qu'elles y imposent, le tremblement de terre qui a fort désolé, en dernier lieu, la ville de Constantinople,[4] donne tant de distractions à la Porte qu'elle n'ose penser seulement à entreprendre sur qui que ce soit.

Federic.

Nach dem Concept.

16121. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 juillet 1766.

Le rapport que vous m'avez fait le 27 de juin, m'a été rendu, et [j']attendrai d'apprendre de vous le parti que le comité secret, de même que le Sénat, auront pris finalement sur ce qui regarde la réponse que la France a faite en dernier lieu à la Suède.[5]

[1] Nach dem Bericht von Solms liess Beauregard, welcher die russischen Kolonisationen leitete und ein besonderes System für die Verbesserung des Ackerbodens aufgestellt hatte, dem König die Dienste eines seiner Freunde anbieten. „Il croit que, dans la Poméranie et dans la Prusse, il y aurait encore des terrains sur lesquels on pourrait faire des expériences avec succès.“ — [2] Vorlage: „s'il y a moyen de mettre“. — [3] Vergl. Nr. 16058. — [4] Vergl. Nr. 16114. — [5] Vergl. Nr. 16112.

Quant à l'article de finances à régler de façon que la Suède puisse subsister par elle-même, je serais bien curieux de savoir comment l'on se prendra pour s'acquitter de 10 millions qu'on a à remettre à la banque. D'ailleurs, je doute qu'on ait des fonds suffisants pour l'entretien des troupes, à moins qu'on n'y sache suppléer par des subsides étrangers; difficulté qui apparemment occasionnera quelque réduction des troupes en égard de celles de Poméranie.

Voilà des articles au sujet desquels je serai bien aise d'avoir vos éclaircissements.

Nach dem Concept. Federic.

16122. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 8 juillet 1766.

J'ai reçu à la fois vos rapports du 25 et du 28 du mois dernier de juin. J'attends à présent d'apprendre de vous ce que le Duc vous aura répondu sur les propositions que vous êtes chargé de lui faire,[1] et suis presque tout persuadé qu'il se servira de tout biais pour gagner du temps, afin de contrecarrer le voyage de la Duchesse ma nièce.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16123. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 juillet 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 2 de ce mois. Quant à l'entrevue manquée entre moi et l'Empereur pendant sa tournée faite en Saxe, je vous en ai d'abord averti par ma lettre du 26 de juin[3] pourquoi j'ai cru qu'on avait aimé à la décliner.

Je m'étais arrangé à ce voyage sur ce que le général Nugent — que mon ministre Finckenstein eut sondé si Sa Majesté Impériale aurait pour agréable que je saisissais l'occasion du sien en Saxe pour m'aboucher avec elle — avait répondu qu'il en avait écrit sur-le-champ à l'Empereur, dont il était persuadé qu'il en serait bien aise, et qu'il en espérait avoir apparemment le 23 réponse; qu'en tout cas il partirait lui-même le 20 à Dresde pour faire sa cour à l'Empereur, qui y arriverait le 23, d'où il dépêcherait tout de suite une estafette à lui, mon ministre, pour lui faire part de la réponse qu'il avait eue sur le temps et le lieu que cette entrevue saurait se faire.[4] Mais, quand la lettre du général Nugent

[1] Vergl. Nr. 16074. — [2] Vergl. Nr. 16044. — [3] Nr. 16100. — [4] Vergl. Nr. 16077.

arriva, et qu'elle ne contint proprement qu'un journal du voyage de l'Empereur depuis Dresde jusqu'à Bautzen, où d'ailleurs il ne fut sonné mot de l'entrevue qui devait faire l'objet principal de cette lettre,[1] je n'ai pas pu partir sur ce simple avis, et voilà la vraie raison pourquoi mon voyage n'a pas été exécuté, vu que dans la lettre du général Nugent il ne fut question ni de l'entrevue ni du temps et du lieu.

Ce que vous pourrez bien dire tout naturellement et de la façon que je vous l'écris, à l'Empereur, quand il viendra de vous en parler.

Nach dem Concept. Federic.

16124. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 juillet 1766.

J'ai reçu votre rapport du 2 de ce mois; qui ne me donne aucun sujet de vous répondre, si ce n'est que, quand vous apprendrez plus de nouvelles encore de la guerre des Géorgiens avec les Turcs,[2] vous continuerez de me les mander. Vous devez, d'ailleurs, me marquer les noms des officiers congédiés de mes troupes, autant que vous saurez me les indiquer, qui se trouvent à vos lieux, et qui, à ce que vous dites, voudront tenter fortune en Géorgie.

Nach dem Concept. Federic.

16125. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 juillet 1766.

Je vous sais gré du rapport fidèle que vous m'avez fait du 24 de juin sur la façon dont on envisage là-bas le plan de négoce de mes commerçants en Russie.[3] On en voit bien qu'on ait trouvé moyen d'en prévenir l'Impératrice; peut-être reviendra-t-elle de sa prévention; voilà pourquoi il convient que vous ne poussiez ni ne poursuiviez cette affaire jusqu'à un temps plus propre et convenable à cela.

En attendant, vous serez convaincu par là combien peu on entre en Russie sur ce qui regarde mes intérêts, mais qu'au contraire on n'y songe qu'à ses propres convenances.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16099. — [2] Vergl. S. 152. — [3] Die Kaiserin befürchtete, wie Solms berichtete, von diesem Plane (vergl. Nr. 15989 und 15990) eine Beschwerung des russischen Handels, einmal wegen der Nothwendigkeit für die russischen Kaufleute, an Stelle ihrer alten Handelsverbindungen nunmehr vorzugsweise mit preussischen Häusern anzuknüpfen, sodann wegen der Untersuchungen, welchen die russischen Waaren an den preussischen Zollstätten unterliegen sollten. Ausserdem wurde dieses Project als ein Monopol für das Haus Schweigger (vergl. S. 81) in Russland betrachtet.

16126. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 juillet 1766.

Votre rapport du 5 de ce mois m'a été rendu. Sur le contenu duquel, pour autant qu'il regarde les nouveaux arrangements que le roi de Danemark voudrait faire pour mettre plus d'ordre dans ses affaires intérieures, je veux bien vous faire remarquer que je vois assez à quoi il tient que rien n'en prend consistance: c'est ce qu'il manque de gens habiles et capables pour s'en servir et pour remplacer des sujets de peu de capacité qu'il voudrait réformer. Et voilà aussi ce qui continuera d'entretenir la confusion et le désordre dans les affaires de ce pays-là.

Nach dem Concept. Federic.

16127. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 1. Juli: „Le prince Masserano reçut avant-hier un courrier de sa cour, avec ordre de faire les dernières représentations au ministère d'ici et de lui déclarer une fois pour toutes: qu'il ne restait aucun autre moyen de discuter leurs différends que celui de l'arbitrage; que cette affaire[1] traînait trop; que tous ces pourparlers ne devenaient que des répétitions ennuyantes qui n'avançaient en rien, et qu'ainsi, pour couper court et pour prouver le désintéressement et le désir que la cour d'Espagne avait de mettre fin à cette affaire, Sa Majesté Catholique proposait, de son côté, pour arbitre l'ami, l'allié et le parent du roi d'Angleterre, Sa Majesté le roi de Prusse, le prince le plus guerrier, le plus instruit et le plus éclairé de son siècle; que c'était-là sa dernière proposition, et qu'en cas de refus elle ne pourrait que laisser la chose en suspens."

In einem Postscriptum berichtet Maltzan: „Dans ce moment, le prince de Masserano vient de me dire qu'il s'était acquitté de sa commission auprès du duc de Richmond, et que la réponse de ce ministre avait été qu'à la vérité on n'avait pas pu choisir un meilleur arbitre que Votre Majesté, mais que ce serait commettre la dignité des deux couronnes que de les soumettre à la décision d'un troisième, et qu'il valait beaucoup mieux qu'elles s'accommodassent sans arbitrage."

Potsdam, 13 juillet 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois, m'a été fidèlement remise. Le procédé que le ministère anglais a tenu à mon égard dans ce qui regarde la proposition que le prince Masserano lui a faite, n'est du tout pas obligeant; il convient cependant que je le dissimule, et que je fasse semblant comme je n'en susse rien du tout. Sur quoi vous vous dirigerez de votre part, mais ne manquerez pas de faire en mon nom un compliment bien poli et obligeant audit ministre d'Espagne pour lui témoigner combien j'étais sensible à cette marque distinguée et polie de son attention, tout comme à celle de sa confiance à moi, dont je savais bien apprécier le mérite.

Nach dem Concept. Federic.

[1] **Es handelt sich um das Lösegeld für Manilla, vergl. S. 135. 154.**

16128. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 juillet 1766.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, et veux bien vous témoigner ma satisfaction des soins que vous avez pour m'informer exactement des nouvelles qui vous reviennent.

Ce que je vous demande d'ailleurs, c'est que vous me manderez si l'on ne parle du tout pas à vos lieux du mariage du prince d'Orange,[1] ou si on reste tout coi et en silence là-dessus.

Au reste, j'attends à présent que vous m'instruisiez bientôt de la réponse ultérieure que vous avez eue du ministre d'Espagne relativement à l'affaire du traité de commerce à constater entre moi et sa cour.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16129. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 5. Juli, er habe allen, die ihn wegen der Torgauer Zusammenkunft befragten, in unbestimmten Ausdrücken geantwortet, dass bei seiner Abreise aus Berlin davon noch keine Rede gewesen sei, dass er aber hoffe, bald positive und gute Nachricht zu erhalten. „Je n'ai pas eu de la peine à feindre encore la même ignorance vis-à-vis du prince Golizyn, qui me demanda hier en particulier si je n'avais pas des nouvelles de cette entrevue. Je lui dis sans balancer que dans le moment je venais d'apprendre que Votre Majesté avait envoyé faire un compliment à l'Empereur à son passage à Torgau,[3] mais qu'il n'était pas fait mention d'une entrevue dans mes nouvelles, et que je commencerais à douter beaucoup du fondement des bruits qui avaient couru là-dessus, si Sa Majesté l'Impératrice-Reine n'en avait parlé si positivement au sieur de Rohd à son audience de congé, en lui nommant le jour et l'endroit où cette entrevue devait se faire, et que ce ministre en avait rendu compte à Votre Majesté."[4] Golizyn habe darauf wiederholt seiner Verwunderung über das völlige Scheitern der Zusammenkunft Aus-

Potsdam, 13 juillet 1766.

J'ai bien reçu votre dépêche du 5 de ce mois. La façon dont vous vous êtes pris pour vous expliquer avec le ministre de Russie le prince Golizyn, a toute mon approbation. Ce que, cependant, vous pourrez bien jeter de propos à des gens qui les rapportent au prince de Kaunitz, [c'est] que, de mon côté, j'avais été tout arrangé et préparé à cette entrevue, mais qu'elle avait manqué, parceque le général Nugent, qui se fut chargé de nous procurer la réponse de l'Empereur et de sa cour sur ce sujet, et qui même eut pris le concert avec mon ministre comte Finckenstein de lui marquer de Dresde, où il allait faire sa cour à l'Empereur qui y était attendu, tout de suite ce qu'il aurait eu de réponse de son maître sur le temps et le lieu de cette entrevue,

[1] Vergl. S. 19. 155. In einem Erlass vom 17. Juli wiederholt der König die obige Anfrage. — [2] Vergl. Nr. 16110. — [3] Vergl. S. 145. — [4] Vergl. Nr. 16119.

druck gegeben. „Comme Votre Majesté m'a recommandé de faire parfois le jeune homme dans les occurrences ministérielles, je partis d'un grand éclat de rire, en lui disant que cela était trop plaisant, et qu'il fallait que j'en demandasse des nouvelles par la poste d'aujourd'hui."

ne lui avait cependant envoyé qu'un billet où il n'y avait qu'un journal assez sec du voyage de l'Empereur, et non une réponse telle que mon ministre eut lieu de s'attendre de sa part, et où il fut nommément question du lieu de l'entrevue.[1] Ce dont vous vous convaincrez par la copie de ce billet du général Nugent que je vous fais communiquer *in extenso* par ce qui suit ici de chiffres, et ce qui rendit gratuites toutes mes avances.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16130. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

Potsdam, 14 juillet 1766.

J'ai eu le plaisir de recevoir votre obligeante lettre du 12 de ce mois, et vous pouvez être persuadé que les sentiments que j'ai pour vous, répondent parfaitement à ceux que vous avez la bonté de m'y témoigner.

Au reste, je puis vous donner la nouvelle que la princesse Guillelmine, ma nièce, viendra ici demain pour y passer quelques jours. Je suis avec les sentiments de la plus parfaite estime et amitié etc.

M. de Rohd est venu ici.[3] Il croit que Lacy a fait manquer cette entrevue, qui, mon cher frère, m'a procuré le plaisir de jouir de votre présence.[4]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

16131. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 14 juillet 1766.

J'ai vu ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 5 de ce mois touchant le voyage que le Duc a fait à Grafeneck, pour y séjourner quelques semaines.[5] Sur quoi je vous dirai que je n'attendrai plus d'inviter ma nièce la Duchesse pour passer chez moi ici dans le mois

[1] Vergl. Nr. 16099. — [2] Zu dieser Stelle findet sich im Concept die Bemerkung von Eichel: „Inseratur die Antwort des Nugent". — [3] Vergl. Nr. 16113. — [4] Vergl. Nr. 16090. — [5] Schulenburg berichtete darüber: „Sa suite est de plus de six cent personnes et consiste la moitié dans le militaire et, pour le reste, dans quelques cavaliers de la cour, gens du théâtre et quatre dames de qualité, lesquelles, jusqu'ici, sont les seules qui n'ont pas fait difficulté de hanter les comédiennes et danseuses et de dîner même avec elles."

de septembre qui vient, que cela agrée ou non au Duc, ce qui me sera tout indifférent.

Nach dem Concept. Federic.

16132. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam,] 15 juillet 1766.

... L'Empereur a été plus heureux que moi.[1] Il a eu le bonheur de jouir de votre présence, de vous voir et de vous entendre.[2] Il n'y a plus de fortune à mon âge. Peut-être aurez-vous su, Madame, par des bruits publics qu'une certaine entrevue devait avoir lieu. Quoique dans le fond ce soit une chose assez indifférente, je ne suis pas fâché de vous rendre compte, comment ce projet a échoué. On m'avait mandé de Vienne que l'on paraissait souhaiter une entrevue entre l'Empereur et moi;[3] à quoi je me prêtais d'autant plus volontiers que j'avais entendu généralement beaucoup de bien de l'Empereur, que je regardais cette entrevue comme un moyen de mettre frein aux haines que de longs démêlés laissent entre les maisons, qu'ayant un cœur reconnaissant, je n'ai pas l'âme implacable, et que, loin de penser comme le Dieu de Jacob qui poursuit jusqu'à la quatrième génération les prévarications des pères, j'aime mieux me réconcilier avec mes ennemis. Partant de ces principes, le comte Finck dit à M. Nugent que, l'Empereur passant si près de mes frontières, je saisirais volontiers cette occasion pour faire sa connaissance et pour l'assurer de mon estime.[4] M. Nugent envoya un courrier à Vienne, et comme la réponse n'arrivait point, il dit qu'il irait lui-même à Dresde, d'où il manderait de quelle façon cela pourrait s'arranger. Mes chevaux étaient commandés, mais Nugent, au lieu de répondre à la commission qu'on lui avait donnée, se borna à envoyer l'itinéraire de l'Empereur, par lequel il était marqué qu'il ne s'arrêterait nulle part.[5] J'ai pris cette réponse sèche pour un refus et je me le suis tenu pour dit.

Voilà, Madame, comment une certaine fatalité se joue de tous nos desseins. Nous sommes des marionnettes de la Providence, qui va son train, en se moquant de notre vaine sagesse. J'en ai la conscience nette et je me borne à l'estime que je ne puis refuser aux grandes qualités de l'Empereur, sans prétendre à le connaître personnellement.

Je ne vous aurais pas fait ce petit détail, Madame, si je n'avais cru devoir me confesser à vous, comme au directeur de ma conscience, et que je suis persuadé qu'au cas que cette entrevue eût eu lieu, vous ne l'auriez pas désapprouvée. Mais, quoi qu'il arrive, rien ne me fera

[1] Den nicht politischen Anfang des Schreibens vergl. in den Œuvres, Bd. 24, S. 116. 117. — [2] Maria Antonia hatte in ihrem Schreiben, Dresden 8. Juli, über den Aufenthalt Josephs in Dresden berichtet. — [3] Vergl. Nr. 16070. — [4] Vergl. Nr. 16071. — [5] Vergl. Nr. 16099.

changer les sentiments d'admiration et de la haute estime avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

16133. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 15 juillet 1766.

Je ne viens de recevoir votre rapport du 1er de ce mois qu'après vous avoir fait déjà réponse sur celui que vous me fîtes du 5.[1] Ayant cependant vu le compte que vous me rendez de votre dernier entretien avec le Duc,[2] je vous dirai encore que vous vous en serez aperçu sans doute qu'il n'y a que supercherie dans tout le fait du Duc, et qu'il n'y vise autrement que d'empêcher que ma nièce ne vienne ici. Toutes ses menées ne m'ont, cependant, pas arrêté que je n'aie invité ma nièce de venir me voir vers la mi-septembre; dont je veux bien vous avertir, toujours avec ordre de n'en rien dire là-bas et, au surplus, de laisser tomber entièrement l'affaire dont je vous avais chargé à ce sujet.[3] Vous vous y conformerez ainsi exactement.

Nach dem Concept. Federic.[4]

16134. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG[5] A BERLIN.

Potsdam, 15 juillet 1766.

Dem Minister wird das Antwortschreiben des Königs an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen (Nr. 16132) zur Beförderung übersandt.

Ayant vu, au surplus, par le rapport que vous m'avez fait hier,[6] ce que vous marquez de l'arrivée du prince Beloselski[7] et de son empressement à me faire sa cour, et que, d'ailleurs, le nouveau ministre de Suède, le sieur Zœge de Manteuffel,[8] arrivera en quelques jours, je

[1] Vergl. Nr. 16131. — [2] Die Unterredung betraf die Aussöhnung des Herzogs mit seiner Gemahlin (vergl. Nr. 16074). Der Herzog schlug dem Gesandten, nach dessen Bericht, vor, die Angelegenheit schriftlich zu verhandeln und ihm eine Denkschrift einzureichen, die er, der Herzog, schriftlich beantworten wolle. Schulenburg hatte den Vorschlag kurz abgelehnt. — [3] Vergl. Nr. 16122. — [4] Auf den Bericht Schulenburgs vom 9. Juli über die Verhandlungen des Herzogs mit seinen Ständen (vergl. S. 151) antwortet der König am 21. Juli, „que je vois avec beaucoup de tranquillité et d'indifférence tous les moyens dont le Duc s'avise pour se tirer hors d'affaires". — [5] Dem Grafen Finckenstein war am 29. Juni ein sechswöchentlicher Urlaub bewilligt worden. Vergl. Nr. 16087. — [6] D. d. Berlin 14. Juli. — [7] Vergl. S. 134. — [8] Vergl. S. 97.

veux bien vous dire en réponse que je viendrai un jour à Charlottenburg, où alors vous saurez me présenter le susdit Prince également que le nouveau ministre de Suède.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16135. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 juillet[1] 1766.

J'ai reçu votre rapport du 9 de ce mois. Il est bien juste ce que vous accusez au sujet de l'ordre de la toison qu'à l'instigation de la France la cour de Madrid envoie au grand-général de la couronne,[2] et ce n'est qu'un vrai jeu d'enfant que la cérémonie qu'on fait pour l'en décorer, afin d'en faire illusion à ce bon vieux homme. C'est aussi pourquoi je ne m'étonne point que le roi de Pologne ne s'en soucie pas, vu que cela ne saurait lui porter préjudice ni rendre plus avantageuse la situation du grand-général.

Nach dem Concept. Federic.

16136. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 16 juillet 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. J'attendrai ce rapport que vous me faites espérer, après le retour de l'Empereur, sur ce qu'il y a eu de vrais motifs pourquoi mon entrevue avec lui a été déclinée,[3] que le sieur de Rohd, auquel j'ai parlé ici,[4] ayant pris sa route, pour aller en Prusse, par Berlin, présume attribuer au général Lacy, qui avait eu ses raisons pour empêcher l'entrevue à un endroit que Torgau, qui lui avait été autrefois si fatal,[5] et ce que mes dernières lettres de Varsovie[6] me confirment, en prétendant savoir que ç'avait été lui qui avait mis tous les obstacles à l'entretien que l'Empereur avait souhaité avec moi au susdit lieu.

Nach dem Concept. Federic.

16137. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 juillet 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois, et ne saurais qu'être content de l'attention que vous avez pour m'in-

[1] Vom 16. Juli ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 152. — [2] Graf Branicki. — [3] Vergl. Nr. 16105. — [4] Vergl. Nr. 16130. — [5] Man gab dem General Lacy die Schuld an dem Verlust der Schlacht bei Torgau, vergl. v. Arneth, Gesch. Maria Theresias, Bd. 6, S. 180. 181 (Wien, 1875). — [6] Bericht Benoîts, Warschau 9. Juli.

former exactement de ce qui se passe relativement à l'affaire de Manille;[1] à quel sujet je veux bien vous dire que je serais bien aise de savoir ce que vous jugez du train que cette affaire prendra, et si vous présumez que la cour de Londres se voudra bien entendre amiablement là-dessus avec celle de Madrid ou non.

Nach dem Concept. Federic.

16138. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 juillet 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois, m'a été rendue. D'autant que j'en vois que le comte Panin est prévenu encore sur l'article de la cour de Dresde,[2] je vous le répète que vous devez employer toute votre attention et votre savoir-faire pour tenir séparée ladite cour de celle de Russie; car rien n'est plus sûr [sinon] que ses intentions ne sont pas nettes, et qu'elle ne vise qu'à faire des bisbilles entre nos deux cours et de rapprocher celle de Vienne avec la Russie. Voilà le vrai but des démarches des Saxons, qui se fondent sur les instigations des Autrichiens, et qui ne sauront nullement m'accommoder, ni être avantageuses. Quant au caractère du comte de Flemming,[3] auquel il paraît que les ministres de Russie mettent une confiance particulière, vous devez savoir qu'il est vain, suffisant et altier. Je vous dirai ainsi une fois pour toutes qu'en conséquence de ces circonstances il n'y aura à exiger nulle complaisance de ma part sur cet article, et que je ne saurais aucunement entrer dans quelque affaire que ce soit, que les ministres de Russie voudraient arranger avec les Saxons. Ce qui vous servira de direction et en conformité de quoi vous devez employer tout ce qui dépendra de vous, afin d'arrêter le comte Panin qu'il n'entre en rien avec les Saxons.

Au reste, sur ce que vous me dites à l'occasion de l'augmentation des appointements que je vous ai faite,[4] que le comte de Panin désire plus de dépenses et de faste de votre part, pour égaler en cela [les] ministres de certaines cours, je vous dirai que chaque puissance règle ses dépenses selon ses revenus, et comme les miens ne sont pas si forts en produit que ceux des cours de France et de Vienne, il faut bien que je réglais la dépense à la recette.

Au surplus, je trouve la déclaration que l'impératrice de Russie a fait faire au sujet de la contestation qui s'est manifestée sur le rang

[1] Maltzan hatte über weitere Unterredungen zwischen dem spanischen Gesandten und den englischen Staatssecretären und über die officielle Ablehnung des englischen Hofes berichtet, dem König von Preussen den Schiedsrichterspruch in der Manillafrage zu übertragen, vergl. Nr. 16127. — [2] Vergl. Nr. 16078. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 511; XXIV, 400. — [4] Vergl. S. 134.

des ministres étrangers à l'occasion du dernier carrousel là-bas,[1] aussi juste et suffisante que, d'abord que cette déclaration sera faite, il n'y en aura plus le mot à dire.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 139. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 19. Juli 1766.

Mir ist Euer Bericht vom 16. vorigen Monates Junii heute eingeliefert worden, dessen Einhalt aber keine weitere Antwort von Mir erfordert, als dass Ich Euch nochmalen schreibe, wie Ich curieux bin, von Euch zu erfahren, welchergestalt es endlich mit dem Erdbeben Eures Ortes abgelaufen sein wird,[2] und ob dieses Évènement bei einem Volke wie das dortige einige Bewegung gemacht hat, die zu Émeutes ausgebrochen, oder aber, ob daselbsten alles ruhig geblieben.[3]

Eine gleiche Curiosité habe Ich, von Euch zu wissen, was der Krieg mit denen Georgianern[4] für Folgen haben möchte. Dergleichen Nachrichten von Euch Mir Eure Berichte bei Ermangelung anderer Mir näher angehender Affairen interessant machen werden.

Nach dem Concept. Friderich.

---

16 140. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam], 20 juillet 1766.

Ma très chère Sœur. Le voyage que le comte Bohlen[5] se propose de faire en Suède, me fournit, ma chère sœur, une si bonne occasion de vous écrire que je ne voudrais pas la négliger.

J'ai remarqué, du reste, que je vous ai déplu en vous écrivant si naturellement au sujet de vos affaires de Suède;[6] mais, devez-vous, ma chère sœur, me savoir mauvais gré, quand, étant informé de ce que l'on pense à Pétersbourg, je tâche d'éviter que vous ne vous brouillez à jamais avec une puissance formidable que vous avez à vos portes? et que vous ai-je dit, sinon de marquer moins d'animosité et de haine ouverte envers la Russie, qui est très disposée à s'en venger, et que je retiens à peine? Lorsque la Diète commença, l'Impératrice était si fort

[1] Die Kaiserin hatte erklären lassen, sie beabsichtige in keiner Weise, über den Rang der fremden Gesandten an ihrem Hofe Bestimmungen zu treffen, und sie werde den Ceremonienmeister rectificiren, wofern derselbe durch die Vertheilung der Plätze Anlass zu dieser Annahme gegeben habe. — [2] Vergl. Nr. 16114. — [3] Am 27. Juli befiehlt der König dem Major Zegelin, weiter zu berichten, „was in Konstantinopel passiret, besonders aber, ob Ihr vermeinet, dass der türkische Kaiser bei jetziger starken Verwirrung derer dortigen Sachen sich werde souteniren können oder nicht". — [4] Vergl. S. 152. 158. — [5] Vergl. S. 132. — [6] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15458. 15517. 15559.

dans vos intérêts qu'elle était résolue de mettre les choses sur un pied que le Roi aurait regagné la même autorité qu'eut le feu roi de Suède, en montant sur le trône. Mais tout cela a bien changé. Vos procédés l'ont irritée et elle ne se mêlera plus de vos affaires pour les mettre sur un pied plus avantageux, d'autant plus qu'elle est instruite plus exactement que vous ne pensez, des moindres intrigues et résolutions que vous et le Roi prenez. Il me semble, ma chère sœur, qu'un peu plus de ménagements pourrait adoucir ce que trop de raideur a gâté, et qu'en faisant ce que vous voulez, vous pourriez pourtant le faire avec tant de politesse que cela diminuerait l'aigreur que vos procédés n'ont que trop fortifiée en cette cour.

Je vous écris ceci en honnête homme, parcequ'en qualité de bon frère ma conscience m'oblige de vous le dire; mais vous demeurez, ni plus ni moins, maîtresse de profiter de mes conseils ou de les rejeter. Comptez, ma chère sœur, qu'on trouve partout des ennemis de reste, sans qu'on se donne encore la peine d'en augmenter le nombre. Vous mériteriez de n'en point avoir, du moins ne vous en faites pas de gens trop puissants!

Vous pourriez me faire une faveur, ce serait de m'envoyer des portraits en buste du Prince Royal et de votre fille aînée;[1] ce me serait un grand plaisir de connaître ces neveux et nièces si éloignés et auxquels je suis attaché, parcequ'ils vous appartiennent.

Daignez, ma chère sœur, me conserver votre amitié et soyez persuadée de la tendresse et de la parfaite estime avec laquelle je suis, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

16141. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 juillet 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois. Sur le contenu duquel je me borne aujourd'hui de vous dire que, quant aux Saxons,[2] vous devez bien vous garder de ne pas vous laisser endormir par toutes ces belles apparences qui vous font présumer qu'ils ne gagneront rien sur la cour où vous vous trouvez. Je connais trop bien ces Saxons pour me fier jamais d'eux, et je sais que leurs menées et leur façon d'agir est de gagner terrain, l'un pied après l'autre, et de s'insinuer peu à peu et en sournois; de sorte donc qu'il faut qu'on les observe plus précisément que tout ce qu'il y a d'autres.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 95. — [2] Vergl. Nr. 16138.

16142. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 12. Juli: „L'Impératrice-Reine m'a fait venir avant-hier à Laxenburg pour y recevoir sa première audience. Sa Majesté n'était accompagnée de personne, et, après avoir écouté le compliment que j'eus l'honneur de lui faire, en lui remettant ma lettre de créance, elle me dit fort gracieusement qu'elle était fort sensible à l'attention de Votre Majesté, et que tous ceux qui lui venaient de Sa part, lui seraient toujours agréables; que, si, pour le malheur de l'humanité, il y avait eu, par le passé, des circonstances qui l'eussent privée de la satisfaction de témoigner à Votre Majesté la candeur de sa façon de penser, elle espérait que cela serait réciproquement effacé et plongé dans un parfait oubli. Qu'au surplus elle pouvait me protester que jamais son cœur n'y avait eu la moindre part. Que, pour mon particulier, elle me conseillait de suivre entièrement les traces du sieur de Rohd, et qu'elle me recommandait surtout de ne jamais faire attention aux insinuations qui pourraient me venir du tiers et du quart; qu'il y avait partout des gens malintentionnés, et que je ne devais m'en tenir qu'à ce que me dirait de sa part le prince Kaunitz, dont la droiture et la probité étaient reconnues de tout l'univers, et que je n'avais qu'à m'adresser à lui avec franchise, toutes les fois que j'avais la moindre chose sur le cœur.

Je répondis que, convaincu comme je l'étais de la pureté des intentions et de la sincérité des sentiments d'amitié que les deux cours se portaient réciproquement, je n'avais pas à craindre de me jamais trouver dans aucune sorte d'embarras, et que je remplirais à la fois tous les points de mes instructions, si, pendant l'absence du ministre de Votre Majesté, j'avais assez souvent le bonheur de pouvoir réitérer à Leurs Majestés Impériales les assurances de la façon de penser cordiale de Votre Majesté à leur égard."

Potsdam, 20 juillet 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Selon ce qui revient d'autre part à présent d'avis relativement à l'entrevue manquée entre moi et l'Empereur, on l'impute seul aux intrigues du maréchal Lacy, qui a su la faire échouer.[1] Je ne doute pas qu'après le retour de l'Empereur à Vienne vous trouverez assez d'occasion d'approfondir ce qui en est, ou à quoi attribuer d'ailleurs cette affaire manquée.

On ne peut rien ajouter à la satisfaction que j'ai eue en apprenant ce que vous m'avez marqué au sujet de la première audience que vous avez eue de Sa Majesté l'Impératrice-Reine. Sa façon de penser qu'elle vous [a] déclarée à mon égard, m'a charmé au delà de ce [que] j'en puisse exprimer; aussi mon intention est que vous l'assurerez que, de ma part, je tâcherais à cimenter par tous les moyens possibles cette bonne harmonie, heureusement rétablie entre nos deux cours, et m'employer soigneusement à perpétuer cette bonne intelligence entre nos maisons.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 16136.

16143. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 juillet 1766.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites du 8 et du 12 de ce mois. J'ai tout lieu d'être fort étonné des insinuations que le général Conway vous a faites relativement à mon entrevue avec l'Empereur qui a été sur le tapis,[1] et il n'y a aucune bonne raison qui en aurait pu donner cet ombrage au ministère britannique, qu'il paraît qu'il en a conçu. Cette entrevue n'a pas pris consistance, parceque les circonstances ne l'ont pas voulu le permettre alors.[2] Elle se fera, cependant, à une autre occasion, et quand cela arrivera, elle ne pourra être d'une autre conséquence sinon qu'elle devra beaucoup contribuer à la tranquillité permanente de l'Allemagne. Voilà ce que j'ai bien voulu vous dire pour votre direction sur cet article compris dans vos dépêches ci-dessus accusées, ne trouvant, d'ailleurs, rien qui demandât ma réponse.

Nach dem Concept. Federic.

16144. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 juillet 1766.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été rendu; auquel je n'ai rien de particulier à vous répondre aujourd'hui, si ce n'est que, quant à l'affaire de la proposition d'un accommodement prétendu du landgrave de Cassel et de ma réponse remise par mon ministère au ministre de l'Empereur,[3] mon intention est que vous n'en mettrez plus rien en mouvement là-bas, mais temporiserez là-dessus un temps de quatre mois à peu près, afin qu'on puisse voir, en attendant, de quelle manière l'Empereur s'en expliquera.

Vous continuerez, au surplus, de me relater ce que vous apprendrez de nouvelles intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

16145. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 23 juillet 1766.

Je vous envoie ci-clos l'original d'une lettre qui vient de m'être communiquée de ma nièce la duchesse de Württemberg,[4] mais au sujet de laquelle je vous enjoins de me garder le secret le plus absolu.

[1] Maltzan hatte am 12. Juli darüber berichtet: „Ce général me dit avec un air embarrassé qu'il se flattait que cet évènement n'aurait pas de mauvaises suites pour le repos de l'Europe." — [2] Vergl. Nr. 16132. — [3] Thulemeier war, wie sich aus seinem obigen Berichte ergiebt, durch einen (nicht vorliegenden) Ministerialerlass vom 1. Juli von dem Anerbieten des wiener Hofes in der obigen Angelegenheit und von der Antwort des Königs (vergl. Nr. 16106) unterrichtet worden, mit dem Befehl, den Grosspensionär sowie den Greffier davon in Kenntniss zu setzen. — [4] Dieses

L'usage, cependant, que vous en devez faire conformément à mon intention, c'est que, sans compromettre le moindrement ma susdite nièce, vous écrirez au comte de Schulenburg à Stuttgart pour l'informer confidemment des desseins que, selon la lettre en question, le Duc régnant a projetés, et qui visent tout clairement à vouloir me détacher des états de Württemberg, en quoi, cependant, il ne réussirait pas; mais que je trouvais bon d'en faire prévenir lui, comte de Schulenburg, afin qu'il en fît des insinuations auxdits états, quoique d'une manière adroite et habile, et qu'il leur inspirât convenablement de ne pas se fier aux finesses du Duc, quand il voudra en user à cet égard.[1]

Vous saurez, au surplus, pour votre direction que j'ai écrit à ma nièce[2] que ce projet ne saurait pas prendre consistance, et que j'en avais prévenu mon susdit ministre, quoique de façon qu'elle n'en serait du tout pas commise.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16146. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 23 juillet 1766.

J'accuse la réception de la dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois. Je n'ai nul lieu de douter de l'authenticité de l'avis que vous me donnez que c'est l'Impératrice-Reine qui a inspiré à l'Empereur d'éviter une entrevue avec moi, et je tiens cet avis pour exactement vrai, [d'autant plus] qu'il m'en est parvenu un tout pareil de Dresde et en conséquence duquel l'Empereur a reçu une lettre de l'Impératrice mère pour qu'il eût à décliner cette entrevue et se servir du prétexte de la diligence de son voyage. Ce que je crois que vous approfondiriez mieux encore par les recherches que vous ferez.

Nach dem Concept. Federic.

Schreiben, welches Uriot (vergl. Bd. XXIV, 311), Ludwigsburg 10. Juli, an die Herzogin gerichtet hatte, betraf ihre Aussöhnung mit dem Herzog (vergl. Nr. 16074). Wie Uriot ausführte, wollte Graf Montmartin, der ihr durchaus günstig gesinnt sei, die Vermittlung übernehmen und versprach, ihr alle Forderungen zu verschaffen, die sie aufgestellt hatte (vergl. dazu Bd. XXIV, 435). Uriot fuhr fort: „Mais, il paraît convenable et même glorieux pour vous que, profitant de la tendresse que le Roi a pour Votre Altesse Sérénissime, vous fassiez tous vos efforts pour engager ce monarque à disposer les états provinciaux du duché de Württemberg à accorder au Duc votre époux, pour prix de ce qu'il fera en votre faveur, des conditions honorables et justes qui s'accordent également avec la gloire du Prince et avec le bien de ses sujets."

[1] Der demgemäss im Ministerium aufgesetzte Erlass an Schulenburg ist Berlin 26. Juli datirt. — [2] Das Schreiben liegt nicht vor.

16 147. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 juillet 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois, et vous sais gré des éclaircissements que vous m'avez fournis touchant les piastres que la cour de Vienne a choisis préférablement à d'autre monnaie pour retirer son emprunt fait en Hollande.[1]

Mes lettres de Londres[2] confirment qu'il n'y a jusqu'à présent rien [de] décidé là pour le changement de ministère, quoiqu'on s'y attende; pour moi, j'ai encore de la peine à croire que le chevalier Pitt rentrera dans le ministère, je présume plutôt que ce changement se traîne, pour avoir le loisir de choisir quelque sujet qui s'accommode mieux que l'autre avec le favori; ce qui se développera en peu.

Nach dem Concept. Federic.

16 148. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 juillet 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 16 de ce mois. Je ne saurais qu'acquiescer aux raisons que vous m'alléguez, pour être du même sentiment que vous[3] que tout ce qui se traite à présent pour faire accepter au chevalier de Pitt le poste de secrétaire d'État, restera sans effet, et qu'il ne voudra pas rentrer dans le ministère dans la situation où les affaires de la cour de là-bas se trouvent encore.

Sur ce qui regarde le prince Ferdinand de Brunswick et sa retraite de mon service,[4] je puis bien vous dire sur ce que vous m'avez marqué à ce sujet,[5] que j'ai tout lieu de croire qu'il ne songera jamais à s'engager en autre service et moins encore dans celui de la France, et que ce qui ait pu être encore un des motifs qui l'ont déterminé à quitter le service, c'est qu'il prend de l'embonpoint, en sorte qu'il commence à se sentir incommodé quand il va à cheval.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nach Thulemeiers Ansicht geschah es in der Absicht, „d'en faire usage pour les monnaies“. Wie der Gesandte ferner berichtete, hatten schon mehrfach derartige Münzsendungen stattgefunden, um an der Bank in Wien einen Fonds anzusammeln für diejenigen, welche ihre Capitalien wegen Zinsherabsetzung von 5 auf 4 Procent zurückforderten. Vergl. Nr. 16 117. — [2] Bericht Maltzans, London 16. Juli, vergl. Nr. 16 148. — [3] Maltzan hatte berichtet: „Je suis encore du sentiment que les circonstances d'à présent ne sont pas encore assez critiques pour faire goûter au Roi les conditions auxquelles le chevalier Pitt attache sa rentrée; au moins suis-je assuré qu'il n'acceptera autrement le poste de secrétaire d'État.“ Vergl. Nr. 16 147. — [4] Vergl. Nr. 16 088. — [5] Nach Maltzans Bericht befürchtete Conway den Uebertritt des Prinzen in französische Dienste, vergl. Bd. XXIII, 112. 113.

16149. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

[Potsdam,] 24 juillet 1766.

Mon très cher Frère. Votre souvenir m'est toujours agréable et précieux. Comme vous me parlez, mon cher frère, de l'entrevue manquée avec l'Empereur,[1] je puis vous informer à présent exactement de ce qui y a donné lieu. La mère et Kaunitz, qui le connaissent, savent l'aversion naturelle que ce jeune prince a pour les Français; ils ont appréhendé qu'il ne s'échappât en propos vis-à-vis de moi, et que cela pût troubler leur union avec la cour de Versailles; et, afin d'éviter tout ce qui pourrait donner de la jalousie à leurs alliés, l'Impératrice a écrit à son fils de hâter son voyage, de ne s'arrêter nulle part et d'accélérer son retour. Je sais[2] que l'Empereur a dit au comte Colloredo qu'il avait sacrifié cette entrevue à la volonté de sa mère, mais qu'il en conservait le projet pour l'exécuter une autre fois.

Les petites véroles ravagent singulièrement cette année, surtout les personnes d'un certain âge. Voilà notre belle-sœur Ferdinand qui en est attaquée. On m'écrit de Berlin qu'il n'y a aucun danger; je le souhaite pour mon frère qui serait inconsolable de cette perte. Je souhaite, mon cher frère, que, parmi vos amusements, vous ne me mettiez pas entièrement en oubli, et que vous soyez persuadé de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16150. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 8. Juli, über den Plan des Grafen Panin, in der Dissidentenfrage[3] vorzugehen: „Son intention d'abord est que le prince Repnin à Varsovie donne un mémoire, signé par lui-même, dans lequel il dira à peu près que Sa Majesté l'impératrice de Russie ne pouvait regarder la tranquillité entièrement rétablie en Pologne, avant qu'on n'y eût fait justice aux Dissidents sur leurs griefs, et comme toute la nation avait réclamé son entremise pour accommoder les troubles qui subsistaient entre elle, Sa Majesté Impériale ne saurait se dispenser d'étendre ses soins également sur une partie de celle-ci, et qu'elle espérait qu'à la future Diète on prendrait cette affaire en délibération, et qu'on donnerait à cette partie lésée la satisfaction qui lui convenait.“ Darauf werde der König von Polen in einer durch die Minister gezeichneten Denkschrift die Erledigung der Dissidentenfrage zusagen.

„C'est à quoi se termineront toutes les démarches publiques et préparatoires avant l'ouverture de la Diète. Lorsque celle-ci sera commencée, la cour de Russie parlera alors plus énergiquement et demandera d'une manière plus détaillée les conditions qu'elle désirera d'avoir assurées pour les Dissidents. Elle se flatte que Votre Majesté daignera ordonner à Son ministre à Varsovie d'employer le même ton avec

[1] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [2] Bericht von Edelsheim, Wien 16. Juli. Vergl. Nr. 16146. — [3] Vergl. S. 116.

celui de Russie, et l'on est assuré déjà que les cours de Londres, de Copenhague et de Stockholm appuieront ces demandes par des déclarations qui feront connaître le concert qui a été pris relativement à cet objet entre ces cinq puissances. De ce côté-ci, on donnera du poids aux paroles par la corruption et par des démonstrations rigoureuses, le comte Panin étant résolu de faire approcher des frontières de Pologne un corps de troupes, afin de soutenir la confédération des Dissidents, au cas que le refus continuel du parti opposé leur conseillerait de recourir à cet expédient."

Zum Schluss berichtet Solms, dass Panin auf den Vorschlag des polnischen Gesandten Graf Rzewuski eingegangen sei, die Dissidentenfrage vor Eröffnung des Reichstages nicht zur Sprache zu bringen und die Reichsboten mit dieser Vorlage zu überraschen.

Potsdam, 24 juillet 1766.

J'accuse la bonne réception de la dépêche que vous m'avez faite le 8 de ce mois. Pour vous répondre à ce qui fait son principal objet, je vous dirai que je croie bien que, quand la cour de Russie usera de menaces vers les Polonais relativement aux affaires des Dissidents et appuiera ses déclarations énergiques par faire approcher aux frontières un corps de ses troupes, cela fera impression sur les Polonais; mais qu'il m'est impossible de dire et de convenir que ces procédés ne dussent révolter la République, comme contraires à ses lois. Nonobstant cela, je donnerai mes ordres à mon résident à Varsovie, le sieur Benoît, qu'il doive prendre en main et appuyer à la Diète qui vient, l'affaire des Dissidents, quoique avec tout le ménagement convenable.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16151. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 juillet 1766.

En conséquence de votre rapport du 11, on débite à vos lieux que les Génois se prêteront à fournir aux Suédois l'emprunt de quelques millions que ceux-ci cherchent. Ma grande curiosité est, avec cela, d'où les Suédois prendront les intérêts à 6 pour-cent que les autres voudront se stipuler, et quelles sûretés, d'ailleurs, ils pourront donner pour le capital à ceux de Gênes; ce que je serais bien aise que vous me l'expliquiez.

Nach dem Concept. Federic.

16152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 juillet[2] 1766.

Après le premier coup que le roi de Danemark a frappé pour montrer son autorité dans son Conseil, et dont vous venez me rendre

[1] Demgemäss Cabinetserlass an Benoît, Potsdam 24. Juli. — [2] Vom 26. Juli ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 407.

compte par votre dépêche du 19 de ce mois,[1] il faudra voir quels autres changements cela opérera là. Avec tout cela, je ne pense pas que tous ces changements auront grande influence sur les affaires de l'Europe ni qu'ils y seront beaucoup remarqués.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 153. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 juillet[2] 1766.

Votre rapport du 18 de ce mois m'est bien parvenu; au contenu duquel je ne saurais vous rien répondre aujourd'hui, si ce n'est qu'il faudra voir comment les choses relativement au changement qu'il y aura dans le ministère britannique, se décideront; mais, malgré tout ce que l'on vous a dit d'une carte blanche donnée du Roi au chevalier Pitt par rapport à la nouvelle nomination, je ne saurais pas m'imaginer que le Roi voudrait sacrifier le lord Bute audit chevalier, et que je tiens ainsi que celui-ci ne rentrera pas encore cette fois-ci dans le ministère.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 154. AU PRINCE HÉRÉDITAIRE DE BRUNSWICK.[3]

Der Erbprinz dankt, Neuchâtel 11. Juli, dem König für ein Schreiben vom 8. Juni.[4] „M. le gouverneur de Neuchâtel,[5] chez lequel je me trouve, et qui me comble de civilités, m'a promis de faire passer celle-ci en sûreté, de façon que j'ose Lui rendre compte des derniers entretiens que le hasard m'a fourni d'avoir avec M. le duc de Choiseul. Il est indiscret et léger; par conséquent, je suis bien éloigné d'ajouter foi à ce qu'il avance, et je ne les rends que comme des propos tenus en l'air.

La conservation de la paix est, d'abord, ce qu'il affiche le plus. Il se plaint que l'alliance avec l'Autriche les met hors de portée, en cas d'une guerre, de porter des coups à l'Angleterre en tombant sur le Brabant. Protestant très fortement ne pas être cause de cette alliance et n'avoir fait qu'exécuter les volontés du M. de Bernis, il ajoutait avoir fait connaître à M. le comte de Starhemberg, au moment de son départ de Paris,[6] qu'il ne devait pas se flatter d'aucune assistance de la part de la France, en cas que le jeune Empereur portait jamais ses vues sur la Silésie.

Le mariage du Dauphin avec une archiduchesse[7] est certain, à moins que des

---

[1] Nach Borckes Bericht hatte König Christian dem Conseil seinen Entschluss mitgetheilt, den Oberhofmarschall Grafen Moltke aus allen seinen Aemtern zu entlassen und seinen Platz im Conseil dem General Admiral-Lieutenant Grafen Friedrich Danneskiold-Samsœ zu geben. „L'intention du Roi paraît être de s'étayer de ce ministre pour faire le procès aux autres." Vergl. dazu Nr. 16126. — [2] Vom 27. Juli ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 219; ein Schreiben aus dem Juli an die Königin ebenda, Bd. 26, S. 38; an Voltaire ebenda, Bd. 23, S. 100. — [3] Der Prinz befand sich auf einer Reise durch die Schweiz und Italien. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Michell. — [6] Vergl. S. 125. — [7] Vergl. S. 59.

évènements inattendus ne le rompent. Je rends ce propos tel qu'on me l'a tenu, peut-être même dans l'intention de le Lui faire parvenir."

Ferner schreibt der Erbprinz, er rechne, noch an dem gleichen Tage aufzubrechen und am 19. Juli in Turin anzulangen.

[Potsdam,] 27 juillet 1766.

Mon cher Neveu. Le sieur Michell m'a fait tenir la lettre que vous me faites le plaisir de m'écrire. Les Neuchâtelois ont fait leur devoir en vous rendant des honneurs qui vous sont dus. Toutefois, je vous prie de ne pas juger de mes troupes par l'échantillon que vous en avez vu là-bas, ni de mon artillerie par les canons de Neuchâtel![1]

Vous dépeignez en deux mots le caractère de M. de Choiseul. Le défunt Pape auquel il fut envoyé,[2] disait que c'était un fol qui avait beaucoup d'esprit. Sans doute que les propos qu'il vous a tenus, ont été lâchés en intention qu'ils me reviennent. Ce qu'il a ajouté touchant la Flandre, était pour que les Anglais ne se doutent pas du dessein qu'il a sur le Portugal.[3]

Il ne s'en est manqué de rien que je n'eusse eu une entrevue avec l'Empereur à Torgau.[4] Nous en sommes aux compliments, aux attentions et aux politesses, mais le Diable n'y perdra rien, car il est dit dans le livre des destins que Rome et Carthage ne peuvent subsister ensemble.

Je vous crois à présent à Turin sur le point de vous enfoncer dans les Alpes. Je voudrais bien pouvoir vous accompagner dans ce voyage où certainement il y a de quoi profiter.

Le bruit de votre séjour de France retentit jusqu'ici. Les Français disent qu'ils viennent de voir un prince, ils n'en ont plus. Il faut que l'Allemagne leur fournisse un pareil phénomène.

A propos, le Ré Pepino m'a pété à la main.[5] Il joue à Vechelde le rôle de Bélisaire. Mes lettres d'Angleterre craignent qu'il ne prenne service en France.[6] J'en ris, car cela n'est ni apparent ni vraisemblable.

Oserai-je vous prier d'assurer le prince de Savoie de ma plus sincère amitié et estime.[7] Je crois que vous serez satisfait de ce Prince, et que, pour la cour, il se trouvera de certaines ressemblances qui vous feront ressouvenir de Brunswick. Le monde en gros est partout le même: les passions gouvernent les hommes. D'aller d'une cour à l'autre, c'est assister à la représentation d'une autre pièce, où toutefois des scènes ressemblent à celles qu'on a vues déjà dans d'autres comédies.

Je me confirme, mon cher neveu, dans la supposition que vous ne finirez vos courses que l'été prochain. Au fond vous ne faites pas

[1] Am 12. Juli hatte Michell das Schreiben des Erbprinzen übersandt und gemeldet, derselbe sei mit allen militärischen Ehren in Neuchâtel empfangen worden. — [2] Choiseul war 1755/56 Botschafter am Hofe Papst Benedicts XIV. gewesen. — [3] Vergl. S. 65. 68. 69. — [4] Vergl. Nr. 16132. — [5] Gemeint ist Prinz Ferdinand von Braunschweig, vergl. Nr. 16088. — [6] Vergl. S. 171. — [7] Vergl. Nr. 15994.

mal. Vous acquerrez des connaissances, vous vous procurez des agréments et vous évitez l'ennui et le dégoût. Il n'y a que moi qui souffre de cette longue absence, mais présent ou éloigné, mon cœur vous accompagne toujours, étant avec autant de tendresse que d'estime, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.[1]

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war vermuthlich eigenhändig.

---

16 155. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 27 juillet 1766.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été remise. Comme elle m'apprend que ce soit le général Jacquemin que la cour où vous êtes, destine à l'envoyer relever à ma cour le général Nugent,[2] je veux bien vous avertir ici que, dans le cas qu'on voudrait m'envoyer encore un général-major ou pareil militaire, ce que j'ai laissé passer une fois, qu'alors je ferai rappeler tout de suite mon ministre de Rohd. Sur quoi vous devez être aux écoutes et vous prendre avec adresse, pour en faire vos insinuations à des femmes desquelles il vous constate que le prince de Kaunitz l'apprenne. Vous m'en ferez en après votre rapport, de sorte que je sache me diriger en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 156. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 juillet 1766.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 18 de ce mois, et suis bien aise de l'attention que vous avez eue pour m'informer de cette anecdote secrète que le chevalier Goodrick vous a voulu confier.[3] Pour que vous sachiez vous diriger conformément à mon intention sur ce sujet, je vous dirai que vous devez vous tenir tout clos et tranquille sur ledit avis du ministre anglais et n'en faire aucun bruit; vous devez même l'ignorer vis-à-vis du ministre de Russie et n'en faire aucune mention à lui, à moins qu'il ne vous en parle le premier.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Das obige Schreiben wird am 27. Juli an Michell übersandt. — [2] Nach dem Berichte Rohds vom 25. Juni hatte Nugent um seine Abberufung gebeten. — [3] Cocceji berichtete, Goodrick habe ihm mitgetheilt, dass der englische Hof aus sehr guter Quelle wisse, „que la France, lassée d'avoir à faire aux différents partis qui dominent tour à tour en Suède, est entrée dans les vues de la cour et promet de contribuer, autant qu'il sera en son pouvoir, de faire tomber l'autorité souveraine entre les mains du Roi".

16157. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 28 juillet 1766.

Je vous sais gré de ce que vous m'avez informé des particularités que votre rapport du 19 de ce mois comprend,[1] et je trouve à propos là-dessus que vous en instruisiez ma nièce la Duchesse et l'avertissiez par un rapport détaillé de toutes ces circonstances, afin de lui ôter les fausses idées que, faute d'exactes informations, elle saurait se former.[2] Vous vous conformerez précisément à cet ordre.

Nach dem Concept. Federic.[3]

16158. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 juillet 1766.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Content que je suis du soin que vous avez employé pour m'informer des différentes nouvelles qu'il comprend, je n'ai rien de particulier à vous répondre aujourd'hui, sinon que, pour ce qui regarde la diète prochaine de Pologne qui va se tenir encore sous le lien de la Confédération,[4] on aura à se contenter aux assurances des Russes qu'ils ne voudront jamais permettre qu'on touche aucunement pendant cette Diète à la forme du gouvernement de la République.

Nach dem Concept. Federic.

16159. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 juillet 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 15 de ce mois; au contenu de laquelle je n'ai rien de particulier à vous répondre aujourd'hui, si ce n'est que, quant à l'affaire touchant la déclaration à faire en Suède d'un concert commun, selon que le comte Panin me la fit proposer,[5] je suis bien aise que les affaires en Suède qui lui avaient donné l'appréhension pour se former un tel plan, ont si bien tourné là que tout y est tranquille, ainsi donc qu'il n'en est plus question, et qu'il ne sera plus nécessaire que vous en parliez. En attendant, songez

[1] Schulenburg berichtete über die Neubesetzung der vacanten Stellen des Ministeriums; 4 von den 5 neuen Mitgliedern seien Creaturen des Grafen Montmartin, mit welchem der Herzog eine dauernde Correspondenz unterhalten lasse. — [2] Vergl. dazu Nr. 16145. — [3] In einem Erlass an Hertzberg vom 28. Juli setzt der König die Audienzen von Beloselski und Zöge für den 29. Nachmittags 3 Uhr in Charlottenburg fest, vergl. Nr. 16134. — [4] Benoît berichtete: „Comme cette Diète va se tenir encore sous le lien de la Confédération, on y fera absolument tout ce qu'on voudra, sans qu'il y ait le moindre moyen de l'empêcher.“ — [5] Vergl. Nr. 16085.

vous-même et réfléchissez à ce sujet qu'encore, selon mon traité avec la cour de Russie, je ne me trouve pas obligé de faire une telle déclaration sur un sujet auquel je n'avais aucun prétexte valide de le faire.

Nach dem Concept. Federic.

16160. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 31 juillet 1766.

Après le compte que vous m'avez rendu, par votre dépêche du 23 de ce mois, des explications que vous avez eues avec le prince de Kaunitz relativement à l'affaire de l'entrevue manquée, je vous dirai comme quoi mon intention est que vous devez laisser tomber entièrement à présent cette affaire et faire semblant d'ajouter foi au dire du susdit ministre, quand il avance qu'il n'y a eu que des mésentendus en tout ce qui s'y est passé.[1] Il convient d'agir de la sorte dans cette affaire, parceque, si l'on la pousse plus loin, on en pourrait aboutir à des tracasseries. Vous vous dirigerez ainsi en conséquence de cet ordre.

Nach dem Concept. Federic.

16161. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 juillet 1766.

J'ai reçu votre rapport du 25 de ce mois, et vous sais gré des nouvelles que vous m'y avez marquées. Pour ce qui est du mariage du Prince-Stathouder,[2] ma volonté est que présentement vous ne remuiez pas plus loin à cette affaire, mais que vous teniez tranquille.

Comme il me paraît de nouveau que l'intelligence entre les cours de Vienne et de Versailles n'est actuellement plus la meilleure, je serais bien aise que vous vous employiez avec soin pour apprendre ce qui peut être le vrai sujet de ce refroidissement, et si peut-être il en est un que la cour de France appréhende que les Autrichiens n'aient le dessein de profiter des conj[on]ctures pour se procurer la succession éventuelle de la Bavière.[3] Je compte que vous agirez là-dessus avec toute votre adresse pour vous procurer habilement de bonnes notices là-dessus, afin de m'en pouvoir faire un rapport au possible exact là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 Kaunitz führte, nach dem Berichte von Edelsheim, es auf Missverständnisse zurück, dass Graf Kameke (vergl. S. 145) in Torgau mit keinem Worte die geplante Zusammenkunft der Herrscher berührt, sowie dass Nugent in seinem Billet an den Grafen Finckenstein (vergl. Nr. 16099) lediglich die Reiseroute des Kaisers mitgetheilt hatte. — 2 Vergl. Nr. 16128. — 3 Vergl. S. 103.

16162. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 31 juillet 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 22 de ce mois, m'a été exactement remis. J'attendrai vos nouvelles sur l'arrangement qu'on aura pris pour changer l'administration, mais quoi qu'on dise de la rentrée du chevalier Pitt, j'ai encore de la peine à croire qu'il se prêtera de sa part à rentrer dans le gouvernement, tandis que le lord Bute continue encore d'être le favori du Roi et de gouverner toute sa confidence en cette qualité. . .

Nach dem Concept.

Federic.

16163. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 1. August 1766.

Mir ist der von Euch an Mich erstattete Bericht vom Dato des 1. letztverwichenen Monates Julii richtig eingeliefert worden, aus welchem Ich dann die von Euch darin gemeldete dortige Neuigkeiten[1] ganz gerne ersehen habe.

So viel aber die Aeusserungen, welche die Pforte an Euch in der Sache wegen dererjenigen Gelder, welche vor ohngefähr drei Jahren einigen griechischen Kaufleuten zu Breslau confisciret worden,[2] [gelangen lassen,][3] anbetrifft, da dienet Euch darauf vorläufig in Antwort, wie in dieser Sache dermalen nichts anderes geschehen, als was denen Landesedicten, die zu Jedermanns Wissenschaft publiciret worden, gemäss gewesen, so dass Ich dabei nichts ändern können, und werden die Minister der Pforte sonder Zweifel selbst conveniren, dass, wenn Fremde und Auswärtige in einem Lande, wo sie reisen oder sich aufhalten, etwas gegen die Landesgesetze oder öffentlich publicirte Edicte delinquiren, sie sich auch dadurch der auf das Verbrechen gesetzten Strafe schuldig machen und sich deshalb nicht mit Recht beschweren können. Indess will Ich aus Égard vor die Pforte noch so viel thun und die Umstände der quästionirten Sache nochmalen examiniren lassen, dergestalt, dass, wenn oberwähnten griechischen Kaufleuten zu viel geschehen wäre und sie von Rechts wegen nach obgedachten Edicten noch was zu fordern hätten, ihnen solches gegeben werden soll. In welcher Absicht Ich denn auch Meinen Ministern vom Departement derer ausländischen Affairen diese Untersuchung bereits wirklich aufgetragen und ihnen zugleich aufgegeben habe, Euch alsdenn die Um-

[1] Zegelin hatte besonders darüber berichtet, dass sich die Pforte wegen der Unruhen in Georgien in „Verlegenheit" befinde. — [2] Die Kaufleute hatten trotz des Verbotes die Ausfuhr sächsischer Münze versucht. — [3] Zegelin berichtete, die Pforte habe unter Berufung auf die Capitulation vom 2. April 1761 (vergl. Bd. XX, 678) die Schadloshaltung der Kaufleute verlangt und mit Repressalien gedroht.

stände davon und wie sich solche gefunden, ganz ausführlich und deutlich zu schreiben.[1]

Friderich.

Nach dem Concept.

16164. AN DEN ETATSMINISTER VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 3. August 1766.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 2. dieses mit Verwunderung ersehen, wie die Pforte den Vorfall wegen derer dem griechischen Kaufmann Papapoliso im Jahr 1763 zu Breslau confiscirten Gelder[2] nach denen in dergleichen Fällen in der Türkei üblichen Gesetzen, nämlich mit Erlegung eines doppelten Zolles, zu bestrafen prätendiret. Da es in allen Landen der Gebrauch ist, dass die Uebertreter der Gesetze mit denen darin festgesetzten, nicht aber fremden Strafen beleget werden, Ich Mir auch niemals werde beigehen lassen, von der Pforte zu begehren, dass Meine in der Türkei die dortigen Gesetze übertretende Unterthanen nach Meinen Gesetzen bestrafet werden sollen, so will Ich, dass Ihr den von Zegelin hiernach ganz ausführlich instruiren und, um die Pforte von der ganzen Unbilligkeit ihrer Forderung um so leichter zu überzeugen, ein Exempel einer ungereimten Anwendung der hiesigen Gesetze auf einen dortigen Vorfall anführen sollet,[3] da Ich dann glauben sollte, dass sie das lächerliche ihrer Prätension endlich einsehen und von der Indemnisation der griechischen Kaufleute von selbst abstehen werde.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

16165. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 août 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 29 de juillet, m'a été remis; auquel je veux bien vous dire en réponse que j'ai de la peine à croire que, quand même il arrivera que le chevalier Pitt rentre dans l'administration du gouvernement britannique,[4] on lèverait d'abord là l'étendard contre la France; je présume plutôt que ceux qui prétendent

[1] Cabinetserlass an das Departement der auswärtigen Affairen, Potsdam 1. August. — [2] Vergl. Nr. 16163. — [3] Der demgemäss an Zegelin aufgesetzte Ministerialerlass ist vom 5. August datirt. In derselben Angelegenheit verweist der König am 19. August Zegelin auf diesen Ministerial-, sowie auf den Cabinetserlass vom 1. August (Nr. 16163): beide enthalten „solche solide Gründe und ohnumstössliche Argumenta gegen alles, was man gegenseitig anführen wollen, dass auch solches selbst bei einer nicht allerdings policiirten Nation Platz greifen muss, wann der gebührende Gebrauch davon gemachet wird." — [4] Vergl. S. 179.

entrevoir une nouvelle guerre peu éloignée entre les deux couronnes, se soient précipités dans leurs conjectures, puisqu'on ne va pas si légèrement ni si vite à prendre des résolutions sur des choses de pareilles conséquences.

Nach dem Concept. Federic.

16166. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 3 août 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 26 du mois dernier de juillet, et vous sais parfaitement gré des particularités que vous m'y apprenez encore touchant les raisons de mon entrevue manquée avec l'Empereur,[1] par lesquelles je crois avoir présentement cette affaire tout au clair.

Il y a une autre, à présent, au sujet de laquelle je souhaiterais bien que vous fissiez de votre mieux pour vous en orienter, et que vous m'expliquiez ce que vous en aurez approfondi. Il s'agit des soupçons que je commence avoir, comme s'il y a quelque chose qui cloche entre les deux cours de Vienne et de Versailles. C'est ainsi que je serais bien aise que vous cherchiez des moyens pour pénétrer ceci, si vous savez le faire au moyen et à l'aide d'autres gens confidents, ce qui en peut être, et, d'ailleurs, encore ce que les Français sentent du cas de l'évènement de la mort de l'électeur de Bavière, s'il venait d'arriver, et s'ils soupçonnent que la maison d'Autriche saurait bien cacher des vues pour profiter alors de la succession.[2]

Au reste, je ne comprends pas assez le motif pourquoi la cour où vous êtes, ne veut pas permettre que des dames autrichiennes qui se trouvent à Aix ou à Spa, passent de là pour quelque temps à Paris.

Nach dem Concept. Federic.

16167. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 août 1766.

J'ai reçu votre rapport du 25 du juillet dernier; par lequel j'apprends avec satisfaction que les ministres de là-bas ont témoigné du

[1] Edelsheim hatte berichtet, die Version, als habe der Marschall Lacy die Zusammenkunft verhindert (vergl. S. 168), sei auf das Gerücht zurückzuführen, dass Lacys Regiment fast ausschliesslich aus Preussen bestehe, deren Auslieferung der König sofort von dem Kaiser gefordert haben würde (vergl. Bd. XXIV, 157. 199). Ferner sollte nach einer zuverlässigen Mittheilung Kaunitz auf die erste Meldung Nugents von der beabsichtigten Zusammenkunft gesagt haben, „que la chose était déjà fort avancée, mais qu'il ferait bien tout son possible pour l'empêcher". — [2] Vergl. Nr. 16161.

contentement sur la réponse que j'ai donnée à la cour impériale relativement à l'affaire de Hanau.[1]

Je vous sais bien du gré, d'ailleurs, du portrait que vous m'avez fait du comte de Shelburne,[2] dont je n'avais nulle idée, ni ne connaissais aucunement. Au surplus, pour bien juger de la nouvelle administration et de ce que l'on aura à s'en attendre, il faut bien qu'elle soit formée, et je compte que vous m'en informerez, dès que les changements projetés dans ce ministère auront été rendus publics.

Au reste, vous m'achèterez à Londres deux de ces lunettes de Dollond, si renommées parcequ'elles grossissent extraordinairement les objets, savoir, selon ce qu'on en dit, les objets terrestres 50 fois et les célestes jusqu'à 90 fois; vous aurez soin que ces deux lunettes soient bien empaquetées dans une caisse, que vous m'adresserez immédiatement, en joignant le compte des déboursés que vous aurez faites à ce sujet.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16168. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 août 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 22 du juillet dernier; auquel je n'ai rien à vous répondre, si ce n'est que j'attends que vous m'expliquiez comment les Suédois se prendront pour suppléer au défaut des subsides de France, quand ils se décideront à suspendre leurs engagements avec celle-ci.

Nach dem Concept. Federic.[4]

16169. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 août 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 18 du mois dernier de juillet, m'a été bien remise. Quant à ce qu'elle m'apprend par rapport aux

[1] Vergl. Nr. 16106. — [2] Maltzan hatte über Lord Shelburne, der an Stelle des Herzogs von Richmond (vergl. S. 159) zum Staatssecretär der südlichen Angelegenheiten ernannt wurde, berichtet: „C'est un jeune homme élevé avec le Roi et que Sa Majesté a toujours honoré de ses bontés, bien qu'il en fût quelques fois indigne; car des personnes qui le connaissent de près, le dépeignent comme un homme qui a l'esprit remuant et perfide, joint [à] beaucoup de souplesses et d'intrigues." — [3] Nach den „Berlinschen Nachrichten" Nr. 137 schenkte der König eines dieser Gläser der Akademie der Wissenschaften in Berlin. — [4] Auf Borckes Bericht vom 26. Juli antwortet der König am 4. August, „que les ministres du roi de Danemark ne sont pas encore au bout de leurs menées, mais qu'ils continueront quelque temps encore de se culbuter l'un l'autre, jusqu'à ce qu'il réussira au Roi de constater un ministère ferme". Vergl. S. 174.

affaires de Pologne et à la manière dont le comte Panin s'est expliqué au comte Rzewuski,[1] je ne saurais vous dissimuler que le ministère de Russie agit avec trop de despotisme et avec trop de rigueur avec les Polonais. Si la cour de Russie continue présentement de laisser rester ses troupes en Pologne, elle saura bien pousser à bout son projet touchant les Dissidents; mais, comme elle ne saura faire durer à jamais ce séjour de ses troupes dans ce pays, ce sera après les avoir retirées, que les susdits procédés pourront donner lieu à bien des inconvénients, et voilà la raison pourquoi je ne m'en mêlerai qu'aussi peu qu'il sera possible, de ces démêlés et de ladite affaire.

J'ignore si l'on est informé à Pétersbourg que ces choses donnent beaucoup de la jalousie à la cour de Vienne, qu'elles y causent bien de l'aigreur, et qu'on les y envisage de fort mauvais œil. Il y en a à craindre ainsi qu'à l'occasion que la Russie agit trop despotiquement en Pologne, il se forme là, la Diète prochaine finie, une confédération, qui pourra implorer la protection des Autrichiens; d'où il se saurait originer aisément une guerre en Pologne. Il me semble que ces considérations méritent que l'on y fasse en Russie quelque attention.

Solms soll die ihm von den Erben des verstorbenen Generals Korff zugestellten Insignien des Schwarzen Adlerordens[2] bei Gelegenheit zurücksenden.

Nach dem Concept. Federic.

16170. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[Potsdam,] 5 [août 1766].

Mon cher Duc. En vous remerciant mille fois de toutes vos attentions obligeantes, je vous envoie l'attestat des médecins,[3] que je n'ai pas eu besoin de solliciter longtemps, parceque ma nièce se porte à merveille, et qu'assurément elle peuplera, si on s'y prend bien pour seconder sa fécondité.

Elle est, à présent, ici auprès de sa belle-sœur,[4] et je crois qu'on aura lieu d'être content d'elle; car c'est un bon enfant et elle a de la sagesse, ce qui convient mieux à des républicains que la trop grande vivacité.

Ce sera toujours en grande partie à vous, mon cher duc, que je devrai cet établissement, ce qui ajoute, s'il se peut, à l'estime et à la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Duc, votre fidèle frère et ami

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

---

[1] Panin hatte, wie Solms berichtete, in drohendem Tone dem Grafen Rzewuski erklärt, dass sich die Kaiserin in der Dissidentenfrage (vergl. Nr. 16150) nicht mit Versprechungen begnügen werde. — [2] Vergl. Bd. XXI, 457. — [3] Der Herzog hatte am 29. Juli berichtet, dass man aus Holland in einem der Heirath des Prinzen-Statthalters mit der Prinzessin Wilhelmine (vergl. Nr. 16128) durchaus günstigen Sinne an ihn geschrieben habe, aber dass ärztliche Zeugnisse über ihren Gesundheitszustand gewünscht würden. — [4] Vergl. S. 161.

16171. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 août 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois. Je n'ai point vu la copie de cette lettre du prince héréditaire de Hesse-Cassel que vous accusez m'avoir envoyée, il y avait quelque temps, et que vous aurez apparemment adressée à mes ministres du département des affaires étrangères. Cependant, comme je serai bien aise d'en apprendre le contenu, vous m'en marquerez encore le précis.[1] Au surplus, rien [n']est plus faux et ridicule que le bruit qu'on a semé sur un changement de religion que ce Prince serait intentionné de faire.

Quant à ce que vous me mandez au sujet des sentiments que le comte Bentinck a osé exposer au prince d'Orange contre son mariage projeté avec ma nièce,[2] le meilleur est que ses efforts n'ont rien effectué.

Nach dem Concept. Federic.

16172. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 6 août 1766.

J'ai reçu votre rapport du 30 du juillet dernier, et vous renvoie, quant au dessein de la cour où vous êtes, de remplacer à la mienne le général Nugent par le général-major de Jacquemin,[3] au post-scriptum que j'ai joint de ma main propre à ce sujet à un rescrit expédié en dernier lieu du département des affaires étrangères;[4] auquel vous vous conformerez précisément.

Au surplus, parceque l'Empereur a paru donner jusqu'à présent des marques, pendant ses courses passées, comme s'il avait beaucoup de goût et d'attachement pour le militaire, je serais bien aise que vous sachiez pénétrer et m'informer si ce penchant lui est naturel et s'il continue de s'y appliquer pour s'y bien former, ou si peut-être c'est par les directions de l'Impératrice-Reine et des ministres, qui voudront le faire paraître et passer pour tel. Sur quoi je crois que vous saurez avoir de bonnes informations, quand l'Empereur sera de retour à Vienne des campements qu'il va voir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Es handelt sich um ein Schreiben, welches der Erbprinz über die Differenz mit seinem Vater (vergl. Nr. 16106) an die Generalstaaten gerichtet hatte. — [2] Thulemeier berichtete, Graf Bentinck habe dem Prinzen zu beweisen gesucht, dass nur die Heirath mit einer englischen Prinzessin (vergl. Nr. 16118) seinen Interessen entspreche. „On m'assure que le prince d'Orange, après l'avoir écouté avec attention, ne lui a répondu que par un sourire et a fait tomber la conversation sur un autre sujet.“ — [3] Vergl. Nr. 16155. — [4] Die Ausfertigung dieses Ministerialerlasses, auf dem der eigenhändige Zusatz sich befunden haben muss, liegt nicht vor; vor Absendung der Ausfertigung ist von dem Zusatz keine Abschrift genommen worden.

16173. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 août 1766.

J'ai reçu votre rapport du 30 juillet, et vous réponds aux instances que vous m'y faites pour avoir mes ordres touchant les mémoires que le prince Repnin se verrait obligé de présenter relativement à l'affaire des Dissidents de Pologne, que pour des représentations à ce sujet: tant et plus que vous voudrez, mais point de menaces.[1] Sur quoi aussi vous préviendrez le prince de Repnin, en lui insinuant de bonne grâce que ce serait tout ce que je saurais faire, que de soutenir les propositions de la cour de Russie, par rapport aux Dissidents, par mes remontrances et représentations, mais toujours de ma part d'une façon douce, sans menacer et sans agir avec violences.

Voilà les instructions que vous m'avez demandées, et auxquelles vous vous dirigerez dans cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

16174. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. Juli, er glaube nicht, dass die Entsendung eines russischen Hilfscorps nach Spanien irgendwie bedenkliche Folgen im Innern Russlands nach sich ziehen werde.[2] Die Absicht Peters III., gegen Dänemark Krieg zu führen, sei seinerzeit zu dem Vorwurfe gegen ihn ausgenutzt worden, „qu'il préférait les intérêts particuliers du Holstein à ceux du gouvernement de l'empire auquel il était appelé.[3] . . . L'envoi d'un corps d'armée hors des frontières pour le service d'un allié deviendrait aujourd'hui un sujet d'apologie du présent règne, puisque l'on dirait que l'exactitude à remplir les engagements contractés servirait à faire connaître aux autres nations de quel prix pourrait être l'amitié de la Russie, et que cette idée, jointe à la valeur des troupes, ferait que le nom russien serait respecté et craint par toute la terre."

In einem Postscriptum meldet der Gesandte: „Le bureau des postes de Votre Majesté des frontières de Memel a fait part à celui de la cour d'ici du nouvel arrangement qui avait été pris dans les États de Votre Majesté par rapport aux postes, et de l'augmentation du prix des lettres,[4] désirant que, de ce côté-ci, on eût à payer cette augmentation depuis le terme du 1er de juin. Comme on n'a pas été avisé en Russie à temps de ce changement, il ne sera pas possible de s'arranger là-dessus sitôt." Der Petersburger Postdirector Eck[5] bitte den König, den neuen Posttarif erst am kommenden 1. Januar in Kraft treten zu lassen, da dieser dem Publicum und den Postanstalten in den Provinzen zuvor bekannt gemacht werden müsse, sowie auch mit Rücksicht auf die dort üblichen Zahlungstermine: „comme les semestres en Russie roulent de 4 en 4 mois et finissent avec les premiers jours de septembre, de janvier et de mai. . .

[1] Repnin hatte, wie Benoît berichtete, gewünscht, dass die preussische Denkschrift in gleich starken und drohenden Ausdrücken abgefasst würde. Vergl. dazu Nr. 16150. — [2] Vergl. Nr. 16115. — [3] Vergl. S. 153. — [4] Für die Veränderungen im Postwesen vergl. Stephan, Geschichte der preussischen Post (Berlin, 1859), S. 267—312. — [5] Vergl. Bd. XXIV, 399.

Je prévois avec la plus sensible peine que cette affaire donnera encore ici du mécontentement. Les négociants se plaignent tout haut de ce qu'en haussant les ports de lettres, on leur occasionne des dépenses considérables; les particuliers se joignent à eux, et l'on voudra engager l'Impératrice de vous faire des représentations à ce sujet. Ceux qui ne sont pas de nos amis, disent que Votre Majesté, en faisant de nouveaux impôts dans Ses États, taxait indirectement les sujets de Russie et les obligeait d'y contribuer." Panin wolle mit ihm, dem Grafen Solms, nächstens deshalb sprechen.

Potsdam, 6 août 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 22 de juillet dernier, et veux bien vous dire en réponse sur ce qu'il comprend que, quoique je ne trouve pas concluant le raisonnement que vous faites au sujet de l'article de l'envoi des troupes de Russie hors du pays, il dépendra toujours du bon plaisir de la cour de Pétersbourg d'en envoyer en Portugal, mais que je veux bien vous prévenir à ce sujet qu'on ne me mènera jamais de prendre part à une alliance pareille.

Pour ce qui est du contenu du post-scriptum de votre susdit rapport touchant les prétendus griefs contre mon nouvel arrangement pris avec mes postes, je suis étonné de voir que vous prenez sur vous de m'écrire de pareilles choses que vous en faites.

Vous ne deviez pas ignorer, aussi s'il arrive que le comte de Panin vous en parle, vous lui direz en termes amiables et modérés que chaque puissance saurait faire dans l'intérieur de ses États des arrangements économiques tels qu'elle croit lui convenir, sans que ses voisins et alliés eussent lieu de s'en mêler. Que, pour moi, je n'avais jamais porté griefs par rapport aux grands impôts dont on avait chargé à Pétersbourg ce qui y entrait de marchandises étrangères; qu'il m'en semblait qu'il saurait être tout égal aux Russes ce que je dispose dans mon pays, et je crois qu'il le leur accommoderait assez mal, si jamais je me mêlais de leurs arrangements intérieurs de l'Ukraine ou des autres provinces de l'empire.

Mais, pour revenir à mes nouveaux arrangements de postes, les Russes ont, au contraire, tout lieu d'en être bien aises et de ce que je mets mes postes sur un pied bien meilleur qu'auparavant, tant à l'égard des chevaux de relais, dont on en trouve présentement autant qu'on en puisse demander, que par rapport aux stations, qui en partie sont abrégées et raccourcies, tout pour expédier mieux et plus promptement les voyageurs.

En gros, il faut savoir que ces arrangements que je fais actuellement dans mon pays, ne sont autres que ce que l'on en pratique en France et en Italie, quoique avec la différence que les droits à en payer ici sont moindres qu'en d'autres pays.

Voilà ainsi pourquoi j'ose présumer que les ministres de Russie ne voudront pas s'ingérer dans cette affaire, ce [qui],[1] sans cela, [aurait]

[1] Vorlage: „qu'ils".

l'apparence comme s'ils visaient à rompre la bonne intelligence entre nos deux cours. C'est ce que je [ne] prétends pas leur imputer, mais aussi est-il constant qu'entre des puissances qui contractent [des] alliances ensemble, il faut que tout aille égal des deux côtés, que l'on concoure sincèrement de part et d'autre à leur bien-être, sans prétendre vouloir empêcher ce qui peut contribuer à leur avantage.

C'est conformément à tout ce que dessus que vous saurez vous expliquer sur ceci au comte de Panin, quoique avec bonne grâce et en termes convenables.

Federic.

Je commence à me lasser furieusement du joug qu'on prétend m'imposer. Je me ferai un plaisir d'être l'allié des Russes, mais, tant que mes yeux seront ouverts, je ne serai pas leur esclave. C'est que vous pouvez dire à qui le veut entendre.

Nach dem Concept. Der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

16 175. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 août[1] 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 29 du juillet dernier, m'a été rendue. Pour ce qui regarde le changement dans le ministère auquel l'on s'attend, je suis à peu près de votre opinion que le chevalier [Pitt], en usant de trop de complaisance dans ses conseils pour les arrangements de la nouvelle administration,[2] a pris un parti qu'il ne saura pas soutenir. Il est connu que les gens du gouvernement de là-bas agissent par différents principes, qu'il y en a des Torys et le reste de Whigs; en conséquence je saurais bien prévoir que le nouvel arrangement ne sera pas de longue durée, et qu'il n'en reviendra sinon que le chevalier Pitt voudra expulser dehors ceux qui ne lui conviennent pas, ou que ceux-ci l'obligeront de se congédier encore.

Federic.

Nach dem Concept; die Ausfertigung ist vom 7. August datirt.

---

16 176. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 9 août 1766.

Je viens de recevoir votre rapport du 28 du juillet dernier, et vous sais gré de l'attention que vous avez eue pour me communiquer la

[1] Vom 7. August ein Schreiben an Jariges in den Œuvres, Bd. 18, S. 161; von demselben Tage ein Schreiben an Voltaire, ebenda, Bd. 23, S. 101. — [2] Pitt hatte einige Anhänger Butes in dem neuen Ministerium beibehalten.

copie de la réponse de la Suède à la déclaration qui lui avait été faite par la France.[1]

Pour le reste, je vois bien par ce que votre rapport comprend, qu'il règne bien de la confusion en Suède, en sorte que ses affaires tarderont encore quelque temps pour venir en quelque ordre.

Nach dem Concept. Federic.[2]

16177. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

Die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia schreibt, Dresden 4. August: „Rien ne m'est plus précieux que le témoignage que Votre Majesté me donne de Sa confiance par le détail dans lequel Elle entre sur Son projet d'entrevue avec l'Empereur.[3] J'ai dû faire et j'ai fait des vœux pour qu'elle eût lieu; le motif qui vous animait, Sire, est digne de vous. Au reste, ce sentiment m'a paru dans le cœur de ce Prince; quoiqu'avide d'acquérir tous les talents qui peuvent former le grand capitaine, il appréhende la triste nécessité d'en faire usage. Comme vous, Sire, il sent tout le prix de la vraie gloire, celle d'assurer le repos et le bonheur de ses peuples. Cette conformité d'inclinations n'offre rien que de consolant pour l'humanité, et en particulier pour la Saxe, qui doit prendre tant d'intérêt au maintien de la paix."

[Potsdam,] 10 août 1766.

... L'approbation[4] dont vous honorez, Madame, l'Empereur, est sans doute le plus beau fleuron de sa couronne. J'en ai ouï dire mille biens. Cet Empereur est pour moi comme l'arche qu'un voile dérobait aux yeux de vulgaire. C'est au grand-prêtre, qui lève quelque fois ce voile, et qui s'introduit dans le sanctuaire, à en parler congrûment. Mais, Madame, gardons-nous de tirer l'horoscope des grands Princes. Vous ne voudrez pas que je croie qu'une puissance est pacifique, parcequ'elle ne pourrait entreprendre la guerre qu'en achevant de se ruiner? Vous ne voudrez pas que nous devinions ce qui dans 15, dans 20 ans peut arriver? Que Votre Altesse Royale qui possède si bien l'histoire, Se rappelle le jugement que la plupart des ministres des cours étrangères portèrent de Charles XII, lorsqu'il parvint à la régence. On crut qu'il donnerait dans le luxe et la magnificence, et ce fut le plus infatigable guerrier que l'Europe eût porté. Les jeunes souverains sont encore plus difficiles à déchiffrer que ne le sont les plus dissimulés des particuliers, car quand même vous suivez les actions des grands, il vous

[1] Der schwedische Hof beharrte in seiner Antwort auf die Erklärung des Herzogs von Choiseul vom 8. Juni, dass der Subsidienvertrag mit Schweden bis 1768 reiche und der ausstehende Subsidienrest erst 1772 fällig sei, auf der Zahlung der rückständigen Gelder (vergl. S. 151) und erklärte, im Weigerungsfalle unter Vorbehalt seiner Rechte und Ansprüche seinerseits die eingegangenen Verbindungen aufheben zu müssen. — [2] Dem Gesandten Borke antwortet der König am 9. August, „que, l'entrée faite du comte Danneskiold dans le Conseil (vergl. S. 174), il faudra voir comment le reste se passera, dont vous me rendrez compte". — [3] Vergl. Nr. 16132. — [4] Den nicht politischen Anfang des Schreibens vergl. in den Œuvres, Bd. 24, S. 119.

reste toujours à débrouiller celles qui partent d'eux-mêmes, de celles qui leur sont inspirées par d'autres. J'aimerais mieux à la faveur d'un télescope observer les astres, car connaissant une fois le mouvement de leurs satellites et les lois de l'attraction, auxquelles ils sont assujettis, je ne me tromperais guère dans le calcul de leur cours. Je laisse donc, Madame, aux plus fins politiques l'étude de connaître ce jeune Empereur à fond, et content, comme le vulgaire, de l'almanach qui lui annonce l'histoire du ciel, je laisse ces astres et ces grands météores rouler paisiblement sur ma tête, mais malheur à eux, s'ils grêlent sur mon champ!

Nous nous sommes amusés ici avec la tragédie et la comédie. Je suis sur le point de partir pour la Silésie, où, s'il vous arrive, Madame, de perdre quelque fidèle domestique, je ne manquerai pas de lui dépêcher un passe-port au purgatoire.[1]

Daignez recevoir avec bonté mes hommages et les assurances de l'estime infinie avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

16178. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 10 août 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 1er de ce mois. Voilà ainsi la toile levée pour un nouvel acte du théâtre de la Grande-Bretagne;[2] j'ai, cependant, lieu d'être surpris que le chevalier Pitt ait fait ce pas qu'il a actuellement fait, mais, nonobstant cela, je ne crois pas encore qu'il se soutiendra, vu que lui et le lord Bute pensent trop différent et de sorte qu'il soit presque impossible qu'ils puissent tirer la même corde. Et comme, d'ailleurs, il est devenu comte, cela lui fera tort auprès de la nation, laquelle ne sera plus si facile à accorder des subsides sur ses représentations qu'auparavant.

Quant à la réponse que vous avez donnée au ministre d'Espagne, lorsqu'il vous a sondé sur mes sentiments et sur mon arbitrage relativement à l'affaire de Manille,[3] je l'approuve et l'ai trouvé bonne.

[1] Vergl. dafür Œuvres, Bd. 24, S. 91—93. — [2] Am 30. Juli war das neue Ministerium (vergl. S. 190) ernannt und Pitt auf seinen Wunsch in den Stand der Pairs als Graf Chatham erhoben worden, jedoch, wie Maltzan berichtete, „sous la promesse de vivre en bonne harmonie avec le favori". — [3] Maltzan hatte geantwortet, dass der König sich erst dann über die Annahme des Schiedsrichteramtes in der Manillafrage (vergl. S. 159. 165) äussern könne, wenn ihm dieses von beiden Mächten gemeinsam angetragen sei; dass er ferner über das Urtheil des Königs in dieser Streitfrage nicht unterrichtet sei, aber glaube: que Sa Majesté „avait trop d'amitié pour l'une et l'autre des deux cours pour vouloir dire Son jugement sur une affaire aussi délicate et importante que celle-là".

En attendant, s'il avient que ce ministre vous en parle encore, vous lui direz que, si l'on fut convenu de me charger de la médiation dans cette affaire, j'y aurais arbitré de sorte que de part et d'autre l'on n'aurait pas de bon droit [à] s'en plaindre.

Au reste, je puis vous dire presque pour certain qu'à présent il ne manquera guère que la Russie ne contracte une alliance défensive avec l'Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

16179. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 10 août 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois. Ce que vous m'apprenez touchant l'Impératrice-Reine qui est venue reparaître dans le public, ne m'a pas surpris; je suis sûr que sa passion dominante est l'ambition qui [l']emportera toujours sur elle, aussi a-t-elle déjà voulu nous prouver qu'elle sache gouverner son fils l'Empereur, même pendant qu'il se trouve en voyage.[1]

Au reste, mes lettres de Londres[2] m'ont annoncé que les changements dans le ministère ont été rendus publics. J'abandonne à mes ministres de vous en apprendre le détail,[3] je marque seulement ici que le chevalier Pitt a reçu le sceau privé en qualité de comte de Chatham. A ce que j'apprends,[4] la rentrée de ce ministre donne de vives alarmes à ceux de la maison de Bourbon qui résident à Londres, et en particulier à celui d'Espagne, qui ne croit pas avoir plus si beau vis-à-vis de la cour de Londres par rapport à l'affaire de la Manille.[5] L'on ne présume pas que celle-ci fera un sujet de levée de bouclier, mais l'on croit que le nouveau ministre anglais prendra la chose un peu sérieusement, et qu'ainsi l'Espagne pourrait bien plier et consentir à l'accommodement que la cour de Londres lui a déjà proposé, et en vertu duquel elle veut se contenter de la somme de 1 200 000 piastres.

Au surplus, l'on prétend savoir de très bonne part[6] que le comte Bute, ayant eu de nouveau, il n'y avait que très peu de temps, pour objet le renouvellement des anciennes liaisons entre l'Angleterre et la cour de Vienne, avait fait sonder la dernière pour cet effet, mais que ses insinuations avaient été reçues avec beaucoup de froideur et d'indifférence.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 170. 172. — [2] Bericht Maltzans, London 1. August, vergl. Nr. 16178. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Edelsheim, Berlin 12. August. — [4] Das folgende nach dem Berichte Maltzans, London 1. August. — [5] Vergl. S. 189. — [6] Bericht Thulemeiers, Haag 5. August.

16180. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 août 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Vous savez assez combien j'ai tâché d'inspirer des sentiments de modération à la cour de Suède, et que je lui ai conseillé toujours de marquer plus de ménagement et moins d'animosité dans ses procédés vis-à-vis celle de Russie. Mais quand aussi la dernière veut trop étendre son autorité en Suède,[1] je ne sais pas si alors l'autre a tout-à-fait tort de regimber; ce que je veux bien laisser à votre propre et seule considération.

Nach dem Concept. Federic.

16181. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 12 août[2] 1766.

Le neveu du ministre de la cour de Russie, le jeune prince de Dolgoruki, se rendant fréquemment ici à Potsdam sous différents noms empruntés et donnant occasion, par la conduite qu'il y tient, à différents désordres, mon intention est que vous en avertissiez ledit ministre, pour qu'il puisse l'en empêcher dans la suite, et vous ne manquerez pas de lui dire poliment de ma part que, quoiqu'il me fît de la peine de lui donner la susdite nouvelle, que je ne m'en flattais pas moins qu'il me saurait gré de l'ouverture que je lui faisais faire, en tant qu'elle le mettait à même d'inspirer audit Prince, son neveu, des sentiments dignes de lui et convenables à sa personne.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16182. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog übersendet, Braunschweig 13. August „à midi", ein an ihn gerichtetes Schreiben seines Bruders, des Prinzen Ludwig, und bittet den König, ihm seine Willensmeinung anzugeben.

Prinz Ludwig schreibt, Loo 10. August „le soir tard": „Votre Altesse jugera de mon inquiétude à la réception de la lettre de monsieur Verelst.[4] Il est morale-

[1] Cocceji hatte berichtet: „On craint que [les trois ordres] ne nomment de leur propre autorité pour sénateur le secrétaire d'État Düben que le Roi a si souvent passé dans la nomination, et l'intérêt que l'impératrice de Russie prend à voir entrer cet homme dans le Sénat, fera probablement concourir le comte Ostermann à leur dessein." — [2] Vom 13. August ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 103; ebenda, S. 105, ein Schreiben an ihn aus dem August. — [3] Auf den Bericht Hertzbergs vom 16. August, mit der Meldung, dass er mit Dolgoruki gesprochen und dieser ihm versichert habe, „qu'il n'en avait rien su, mais qu'il mettrait ordre aux écarts de son neveu", antwortet der König am 20. August: „Je suis content de la façon dont vous vous êtes acquitté de l'insinuation." — [4] Der holländische Gesandte in Berlin.

ment impossible que le Prince puisse faire ce voyage vers ce temps-là;[1] d'ailleurs, pour mille et mille raisons, il ne convient en aucune façon que le Prince fasse ce voyage, du moins pour le présent; le Prince, au contraire, était tout-à-fait déterminé à l'entreprendre et le désire avec empressement. Il a, cependant, cédé à mes représentations à la fin en quelque façon, mais ayant appris que madame la Princesse de Prusse viendra à Brunswick, pendant que le Roi sera en Silésie, il m'a prié de vouloir sonder le terrain et même tâcher d'engager Votre Altesse si Elle ne pouvait pas persuader le Roi de permettre que la princesse Wilhelmine[2] accompagnât madame la Princesse de Prusse à Brunswick, et que Votre Altesse voulût permettre qu'il pût y venir alors dans ce temps, n'étant pas possible qu'il vienne à Berlin au temps marqué par le Roi. . . Cette démarche se fait de concert et de l'aveu de personnes accréditées dans la République; le séjour ne pourrait être que très court, et le Prince ne pourrait être à Brunswick que tout au plus tôt le 4 ou 5 du mois prochain.

Je sens toute la délicatesse de cette démarche et tout l'embarras que cela doit causer à Votre Altesse. Mais je dois dire, quant au premier, vu l'empressement du Roi pour ce mariage, il se pourrait qu'il y donnât son consentement, tandis que je puis assurer que la Princesse ne sera en rien exposée, et que je compte l'affaire conclue, pourvu que le Prince puisse être satisfait sur le point de l'avoir seulement vue."

Hirschberg, 17 août 1766.

J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait le plaisir de m'écrire, et je ne doute pas que vous sentiez qu'elle est venue trop tard, parceque ma nièce votre fille doit être aujourd'hui à Brunswick, et que, par conséquent, ma nièce de Prusse ne pouvait pas venir avec elle. D'ailleurs, je ne dois pas vous dissimuler que les propositions que l'on m'a faites, me paraissent un peu étranges. Je n'enverrai pas ma nièce à une foire pour lui chercher un mari. Si l'on veut la prendre, telle qu'elle est, certainement, je ne la refuserai pas; mais il m'est impossible de l'éloigner de sa famille pour la marier d'une façon qui me serait ni convenable ni bien sûre; mais il n'y a rien qui presse. Il me semble que le Stathouder serait bien maître de choisir son temps, comme il le voudrait, s'il veut venir la voir. D'ailleurs, vous conviendrez vous-même qu'il est contre la dignité et bienséance que ma nièce voyage de cette façon-là.

Federic.

Nach dem Concept (mit Bleistift von der Hand des Cabinetssecretairs Cöper auf der Rückseite des herzoglichen Schreibens).

16183. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Hirschberg, 17 août 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 6 de ce mois. Les éclaircissements qu'il renferme relativement à la mission projetée du général de Jacquemin

[1] Es handelt sich um eine Reise des Prinzen von Oranien nach Berlin im October, vergl. dazu Nr. 16238. — [2] Vergl. Nr. 16170.

à ma cour,[1] me suffisent pour que vous n'en fassiez plus mention là-bas. Mon intention était que le prince de Kaunitz fût informé comment je pense à cet égard, et, d'ailleurs, il me paraît que la déclaration qu'il vous a donnée, savoir que le grade de la personne n'avait rien de commun avec le caractère ministériel d'un envoyé, et que ce n'était qu'à ce dernier égard qu'on tâchait d'observer une parité parfaite par rapport aux cours, est juste et tout-à-fait bien pensée.

Pour ce qui est de l'entrevue manquée, vous avez entièrement rencontré mon idée de n'en plus rien toucher à l'Empereur, étant résolu de laisser tout-à-fait tomber cette affaire, vu que les raisons qui l'ont fait manquer, me sont présentement très connues.[2]

Au reste, je ne saurais me figurer que le prince de Kaunitz voulût sortir du ministère, par l'appréhension de la mort du baron de Binder;[3] il ne manquerait sûrement pas, en ce cas, de trouver d'autres commis dont il pourrait se servir tout aussi utilement que de lui. Cette raison n'étant donc rien moins que suffisante, vous trouverez, pour peu que vous y réfléchissiez, que rien n'engagera ledit prince de Kaunitz à faire ce pas que l'appréhension de perdre la confiance de l'Impératrice-Reine, et le soupçon qu'il pourra avoir que l'Empereur n'aurait ses services pour agréables. Or, comme, jusqu'à présent, il ne paraît pas qu'il ait à craindre ni l'un ni l'autre, j'en conjecture que ce ne sont-là que des bruits, controuvés à dessein de faire de la peine au prince de Kaunitz.

Nach dem Concept. Federic.

16184. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Hirschberg, 17 [août][4] 1766.

J'ai vu par votre dépêche du 6 de ce mois les propos que le ministre de Russie prince de Repnin vient encore de vous tenir au sujet des mesures que l'impératrice de Russie était intentionnée de prendre en faveur des Dissidents en Pologne,[5] et des démarches qu'elle lui avait ordonné de faire en conséquence auprès de la République. Le prince de Repnin ne manquera sûrement pas de vous parler de nouveau sur ce sujet, et mon intention est que vous lui disiez alors poliment de ma part: que, comme j'étais très persuadé que les idées de Sa Majesté Impériale ne tendaient en général qu'à maintenir la

[1] Edelsheim berichtete, dass die Sendung Jacquemins (vergl. Nr. 16172) bereits beschlossene Sache gewesen, dann aber von Kaunitz aufgegeben worden sei, und dass der letztere ihm erklärt habe, „qu'il était aussi faux qu'on eût nommé un successeur au général Nugent, qu'il l'était qu'on le rappellerait". — [2] Vergl. Nr. 16149 und Nr. 16166. — [3] Edelsheim berichtete, man erzähle über die Absicht von Kaunitz, zurückzutreten, „que ce n'est pas tant le crédit de [ses antagonistes] qui lui a fait prendre cette résolution, mais plutôt la perte prochaine de son bras droit, le baron de Binder, dont la mauvaise santé et les fréquents crachements de sang le menacent tous les jours". — [4] In der Vorlage verschrieben: „septembre". — [5] Vergl. Nr. 16173.

tranquillité et la paix, j'avais tout lieu de me flatter qu'elle voudrait bien ne pas pousser à un certain point les affaires relativement auxdits Dissidents et fournir, pour un si mince objet, matière à une nouvelle guerre, étant, quant à moi, tout disposé à joindre mes représentations et déclarations amicales à celles que Sa Majesté Impériale jugerait à propos de faire faire là-dessus auprès de la république de Pologne, sans que néanmoins je puisse me déterminer à rien de plus et à des démarches violentes, qui, par leur nature, ne manqueraient pas d'être préjudiciables au repos et à la tranquillité publique.

Nach dem Concept. Federic.

16185. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

A Schweidnitz en Silésie, 19 août 1766.[1]

Je viens de recevoir votre dépêche du 29 juillet dernier. Vous devez avoir envisagé vous-même à présent et après la lettre que je vous ai écrite le 6 de ce mois,[2] combien mal fondées, pour ne pas dire ridicules, sont les représentations que les ministres de Russie vous ont faites sur les deux articles qui font l'objet de votre dépêche ci-dessus accusée, et combien peu j'y puis faire attention.

Il faut bien que ce ministère convienne qu'en souverain de mes États je sois autorisé de former une compagnie marchande en mon pays[3] et de lui accorder la prérogative pour y fournir et spédier[4] la consomption des marchandises de Russie, de même que de hausser, tant soit peu, en faveur de cette compagnie, les impôts sur ces marchandises que des marchands étrangers y veulent amener. C'est ainsi que les ministres de Russie n'ont point lieu de s'en formaliser ni d'en crier, et mon intention est que vous le leur insinuerez et le leur ferez bien comprendre.

Il est de même à l'égard de mes arrangements nouveaux faits de mes postes,[5] parceque l'on ne saurait disconvenir qu'il soit permis à chaque souverain d'en agir selon ce qu'il estime d'être de sa convenance; aussi n'ai-je fait là-dessus rien autrement que selon ce qu'il s'en pratique en France, en Italie et dans des républiques, comme celle de Hollande et même de la Suisse p. De sorte donc que, me servant de mon droit et ne pratiquant que ce qui est d'usance en tout autre pays, je ne me départirai point aussi de ma résolution prise sur ce sujet. Ce que vous insinuerez encore aux ministres russes, auxquels vous

[1] Wegen des Datums dieses und der meisten folgenden Stücke während der Reise des Königs vergl. S. 120. Anm. 2. Die Erlasse an Edelsheim und Benoît jedoch wurden von dem Cabinetssecretär Cöper, welcher den König begleitete, aufgesetzt und direct ausgefertigt. — [2] Nr. 16174. — [3] Vergl. Nr. 16125. — [4] So. — [5] Vergl. Nr. 16174.

donnerez d'ailleurs, s'il faut, à entendre que, pourvu qu'il ne leur plaise pas que je sois le maître dans mon propre pays, je serais bien obligé de condescendre à ce qu'ils se cherchassent d'autres alliés assez dociles pour se laisser mener en esclaves.

Il est assez vrai que ce soient nous-mêmes qui avons gâté ce ministère par user en tout de trop de complaisances jusqu'ici envers [lui];[1] mais c'est présentement à vous de le rectifier et de le mettre sur un autre pied, afin qu'il ne s'ingère plus dorénavant dans mes affaires intérieures et domestiques qui ne leur regardent en rien.

Nach dem Concept. Federic.

16186. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Schweidnitz, 19 août 1766.

Je vous remets ci-jointe la note en original que le comte de Solms à Pétersbourg m'a fait parvenir à la suite de sa dépêche du 18/29 de juillet dernier,[2] et mon intention est que vous y ripostiez par une note sans souscription et telle qu'il la faudra, laquelle, cependant, vous m'enverrez, afin que j'en puisse voir le contenu, avant que vous l'envoyiez à sa destination.

Federic.

Il faut consulter Bernard des postes.[3]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

16187. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Schweidnitz, 20 août 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, et je serais assez curieux d'apprendre de vous les notions qui vous entreront ultérieurement au sujet de l'Empereur et des revues des troupes autrichiennes, vous recommandant, d'ailleurs, de ne point perdre de vue les nouveaux arrangements que la cour où vous êtes, pourrait faire dans ses finances.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vorlage: „eux". — 2 Vergl. Nr. 16185. Die Note, Petersburg 14. Juli (a. St.), bemängelte einerseits, dass die Anzeige der Portoerhöhung nur durch den Postdirector in Memel erfolgt sei, andrerseits, dass sie „ohne vorgängige Unterhandlung und reciproquem nachbarlichen Einverständniss darüber" gefordert werde; unter Hinweis auf den entstehenden finanziellen Schaden wurde die Aufhebung der neuen Maassregel verlangt. — 3 Bernard war Generalpostintendant.

16 188. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Silberberg, 22 août 1766.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois, et j'ai tout lieu d'en être satisfait. Pour ce qui concerne l'abattement qu'on prétend avoir remarqué depuis quelque temps au prince de Kaunitz, il me paraît naturel d'en conclure, vu l'ascendant qu'on lui connaît sur l'esprit de l'Impératrice-Reine, qu'au cas qu'il ait rencontré quelque opposition, il faut qu'elle provienne de la part de l'Empereur, auquel les malveillants et ennemis du prince de Kaunitz auront peut-être su faire des insinuations propres à faire rencontrer à ce ministre des difficultés auxquelles il ne s'était pas attendu dans l'exécution du plan de son établissement dont vous faites mention. Quoi qu'il en soit, je suis bien d'opinion que la cour où vous êtes, ne gagnerait rien en mettant le comte de Sternberg [1] à la tête des affaires, à la place du prince de Kaunitz.

Au reste, vous serez, comme vous le marquez, probablement plus à même de vous procurer des notions sûres relativement aux deux objets dont je vous ai chargé de m'informer, [2] dès que le comte de Durfort [3] sera arrivé à Vienne, et vous ne manquerez pas de me faire pour lors vos rapports sur les deux articles en question.

Nach dem Concept.

Federic.

---

16 189. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Silberberg, 22 août 1766.

Je suis fort sensible à ce que vous me marquez, en date du 13 de ce mois, de la déclaration que le roi de Pologne vous a faite de vouloir bien en ma considération conférer au général Gadomski [4] la starostie de Rohatyn qui était sur le point de devenir vacante, et mon intention est, que vous témoigniez toute ma reconnaissance à ce Prince de ce qu'à mon intercession [5] il voulait bien conférer cette starostie audit général, qui méritait préférablement les bontés de Sa Majesté, par le dévoûment parfait qu'il avait témoigné pour sa personne au temps de l'élection. Vous assurerez, d'ailleurs, Sa Majesté Polonaise de ma part que je souhaitais passionnément de trouver des occasions de lui faire plaisir. Quant au général Gadomski, vous lui ferez sentir dans cette occurrence le prix de ma protection, et vous tâcherez à ce moyen de l'attacher encore plus étroitement à mes intérêts.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Verschrieben für Starhemberg. Vergl. dazu S. 94. 125. — [2] Vergl. Nr. 16166. — [3] Der neue französische Botschafter in Wien. — [4] Vergl. Bd. XVIII, 168; XX, 645; XXI, 30; XXIII, 512; XXIV, 325. — [5] Vergl. Bd. XXIII, 538.

16190. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Glatz, 23 août 1766.

Je viens de recevoir ici le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, et ne saurais m'empêcher de vous faire observer sur ce qui regarde la fluctuation sur le système auquel le roi de Danemark voudrait se fixer dans son domestique, que ce ne sont présentement encore que des ouvrages de jeunes gens que ce que lui avec le prince de Hesse[1] entreprennent sur ces sujets, et que les variations et les changements des ministres ne finiront pas, avant que le ministère ne soit établi sur un pied solide, ou que le Roi, par sa propre expérience, aura pénétré les vrais défauts de l'administration présente et ce qui s'en trouvent les causes.

Federic.

Nach dem Concept.

16191. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Glatz, 23 août 1766.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 5 et du 8 de ce mois. Si le public à Londres, selon ce que vous m'apprenez, attribue la retraite du prince Ferdinand de Brunswick de mon service à d'autres motifs qu'à ceux que je vous ai indiqués,[2] mandez-moi donc tout naturellement quels sont ceux qu'on en lui répute là-bas.

Quant au comte de Chatham, je doute qu'il se soutiendra à la longue dans le ministère, après qu'on est parvenu à lui ôter la confiance de la nation,[3] parceque le roi d'Angleterre au fond de son cœur n'est point porté pour lui, et que, d'ailleurs, le lord Bute aime mieux avoir à faire à quelqu'un qu'il gouverne, lui, qu'à Pitt, qui est impérieux, et qui prétend [de] gouverner seul les autres.

Sur ce qui regarde l'idée que vous croyez que le ministère britannique puisse avoir de m'attirer dans son alliance,[4] je veux bien vous dire que je ne comprends pas bien sur quoi cette idée se puisse fonder, ni les motifs qui sauraient l'induire à former ces alliances; car il y a toute apparence que l'affaire de la rançon de Manille[5] sera accommodée,

[1] Vergl. S. 147. — [2] Vergl. S. 171. — [3] Maltzan berichtete am 5. August u. a.: „Le glorieux surnom de *great commoner* qu'il portait par excellence, vient d'être changé dans le sobriquet de *milord cheater*, ce qui dit milord imposteur.“ — [4] Maltzan hatte am 8. August von der Absicht des englischen Ministeriums berichtet, über den Handelsvertrag hinaus (vergl. S. 134) noch weitere Verhandlungen mit Russland zu führen. „Je crois même que . . . le ministère britannique se flatte d'attirer Votre Majesté dans cette alliance. Je doute, cependant, qu'il en fasse lui-même les premières propositions à Votre Majesté, et je suppose plutôt qu'il les Lui fera faire par la cour de Russie, dès que cette négociation aura pris couleur.“ Der Abschluss des russisch-englischen Handelsvertrages war am 1. Juli erfolgt. — [5] Vergl. S. 190.

et voilà pourquoi je ne connais point de motif pour qu'on veuille contracter de pareilles alliances, ni l'avantage que l'Angleterre en retirerait. Au surplus, qu'on tente de m'en faire faire la proposition, soit par la Russie soit par d'autres, tels qu'ils veulent, ils ne me persuaderont pas, parceque le chat échaudé craint l'eau tiède.[1]

Au reste, tâchez d'apprendre ce que ce petit papier ait compris qu'en conséquence de votre dépêche[2] le comte de Chatham a remis à chacun des ministres actuellement en place, quand il les a congédiés de l'espèce de cercle formé pour lui faire leur cour, et faites m'en votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

16192. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Glatz, 23 août 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, vient de m'être remis; dont j'ai eu bien de la satisfaction par les nouvelles intéressantes dont vous m'y avez informé. Avec cela, cependant, je ne saurais vous dissimuler que ce qu'on vous a assuré au sujet de l'indifférence avec laquelle la cour de France regarderait une succession éventuelle de la maison d'Autriche dans les États de la Bavière, s'ils seraient le partage d'un archiduc, et non une partie de la monarchie autrichienne,[3] n'est du tout pas croyable, d'autant que ce soit une chose impossible que la France sût voir avec des yeux indifférents un tel établissement, diamétralement contraire à ses intérêts et à toute saine politique.

Vous devez ainsi tâcher d'apprendre par d'autres canaux plus sûrs et par main tierce ou quatrième comment le ministère de France pense sur le cas de la succession éventuelle de la Bavière, afin de m'en faire alors votre rapport avec autant d'exactitude qu'il vous sera possible.

Au reste, pour revenir à vos autres nouvelles, après que le duc de Choiseul a su se soutenir contre le clergé de France, il y a toute apparence qu'il se soutiendra plus longtemps encore dans son crédit.

Nach dem Concept. Federic.

16193. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Neisse, 24 août 1766.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois, et je suis bien aise de vous dire en confidence pour votre direction que, m'étant informé plus particulièrement sur quel pied se trouvaient actuellement les cours de

[1] Vergl. S. 8. 9. — [2] Vom 8. August. — [3] Vergl. Nr. 16161 und 16193.

France et de Vienne l'une vis-à-vis de l'autre, on m'a confirmé[1] que la confiance qui régnait à présent entre elles, allait si loin que la France, au lieu de prendre ombrage, au cas que la maison de Bavière vînt à s'éteindre, verrait d'un œil indifférent que sa succession passât dans la maison d'Autriche à un des archiducs; d'où je ne saurais que conclure que l'intelligence doit être des mieux établies entre les deux susdites cours.

Quant aux poêles que vous me marquez que le prince de Kaunitz vous a fait voir, et dont il vous a offert pour moi le dessin et les proportions, je veux bien que, pour le flatter, vous lui témoigniez le gré que je lui savais là-dessus de sa complaisance, et que vous acceptiez, pour me les envoyer, le dessin et les proportions desdits poêles; et quoique je ne pense pas pouvoir entièrement compter sur son amitié, étant néanmoins à propos de m'attacher ce ministre, mon intention est que vous tâchiez de me captiver sa confiance le mieux qu'il vous sera possible.

Nach dem Concept. Federic.

16194. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 5. August, über eine Unterredung mit Panin in der Dissidentenfrage und bezieht sich auf seinen Bericht vom 8. Juli[2] über den Plan, nach welchem dieser vorgehen wolle. Auf den Rath des polnischen Königs habe Panin den Plan dahin geändert, dass Repnin die in Aussicht genommene Declaration erst nach Ankunft aller Reichsboten in Warschau überreichen solle.

„J'ai eu occasion de lire une lettre que le roi de Pologne a écrite à son ministre ici, le comte de Rzewuski, dans laquelle il entre dans un grand détail des inconvénients qui pourraient résulter, si la nation était informée trop tôt des intentions qu'on avait en faveur des religionnaires. Il conseille de brusquer la proposition tout de suite à l'ouverture de la Diète, par où, dit-il, il sera mis en état de se gérer comme médiateur entre ses Polonais et la cour de Russie et d'entrer, en qualité de plénipotentiaire de la première, en négociation avec celle-ci. Enfin, de la manière qu'il s'offre de contribuer par son crédit à faire élire aux Diétines des nonces dont il pourra se flatter de disposer à la grande Diète, il a donné à ses promesses un air de bonne foi, qui ne laissent presque pas douter qu'il ne soit véritablement intentionné d'agir comme il le dit. D'un autre côté, les soumissions que les Czartoryski ont faites dans leur lettre au comte Panin, accompagnées de promesses également relatives à l'objet en question, font croire que ceux-ci agiront aussi cette fois-ci avec plus de sincérité qu'ils ne l'ont fait à la dernière Diète du couronnement.[3]

Par ces raisons le comte Panin remet, pour ainsi dire, tout entre les mains du Roi et de sa famille; comme personne ne connaît mieux qu'eux la manière de diriger les affaires dans ce pays-là, ils seront certainement très capables de conduire au but celle dont il est question, et il semble que leur bonne foi peut moins être soupçonnée, puisque, [comme] ils savent présentement pour sûr que l'impératrice de Russie ne se départira pas de sa résolution, ils doivent craindre qu'ils s'exposeront

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 12. August, vergl. Nr. 16192. — [2] Vergl. Nr. 16150. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 422

eux-mêmes, leur patrie et leur Roi à des désagréments et des embarras fâcheux, au cas qu'ils la fissent manquer, car on est bien résolu ici d'employer pour lors la force ouverte à se faire écouter et obéir."

Auf das Ansuchen des Königs Stanislaus habe Panin den Fürsten Repnin zu Bestechungen auf den Landtagen ermächtigt und ihm für die Zeit der Eröffnung des Reichstags noch 100000 Rubel in Aussicht gestellt.

„Du reste, je ne dois pas oublier à prévenir Votre Majesté que, lorsqu'on voudra faire la déclaration dont j'ai parlé, Sa Majesté l'Impératrice fera prier Votre Majesté d'y faire accéder Son ministre. Le comte Panin m'a promis de me communiquer celle qui sera faite de la part de l'ambassadeur prince Repnin, afin de pouvoir l'envoyer à Votre Majesté."

Endlich berichtet Solms, dass man in Petersburg mit dem Verhalten des schwedischen Hofes äusserst unzufrieden sei. „Il est bien avéré qu'on ne témoignera aucun ressentissement aux personnes du roi et de la reine de Suède, d'autant plus qu'on est persuadé que, nonobstant leur opposition, le système russien conservera pourtant le dessus en ce pays-là, et en tout cas, si la persuasion et la corruption ne pourrai[en]t plus rien effectuer, on aurait recours à la force ouverte, comme il serait arrivé en dernier lieu, si l'opposition de la noblesse eût continué.[1] On commençait déjà à parler ici de faire avancer la division de Finlande des frontières suédoises, pour soutenir ce système hors de la Diète."

Neisse, 25 août 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 5 de ce mois, m'a été bien remise; par laquelle j'ai été suffisamment instruit de la résolution que la cour où vous vous trouvez, a prise d'agir relativement aux affaires de Pologne.

Vous saurez assurer de ma part au comte Panin que, par complaisance pour Sa Majesté l'impératrice de Russie, j'accéderais par mon ministre à Varsovie à toutes les déclarations qu'elle trouverait bon de faire faire au susdit sujet, qui ne comprendraient aucunes mesures violentes. Mais de faire plus et de procéder aux menaces ou d'entrer dans des voies ou des mesures de fait, à l'occasion des affaires des Dissidents, c'était à quoi je ne saurais pas me prêter ni ne pourrais absolument pas me laisser disposer: d'autant que je ne sois pas chargé d'aucune garantie de la forme du gouvernement de Pologne, et puisque; d'ailleurs, quand les susdites affaires seront poussées plus loin, de sorte que les Polonais s'en lassassent, ils en exciteraient sûrement des troubles et imploreraient l'appui et le maintien des Autrichiens, dont il y aurait à appréhender que, quand j'en serai mêlé, il s'en élèverait un nouveau feu de guerre qui mettrait toute l'Europe en combustion.

Ce qui, cependant, ne serait pas si aisément à craindre, si Sa Majesté l'Impératrice fit faire elle seule et de sa part des déclarations menaçantes aux Polonais, vu que, de cette façon-là, les Autrichiens n'auraient pas l'occasion si aisée d'appuyer les Polonais.

C'est en conséquence de ceci que vous vous expliquerez à ce sujet avec le comte de Panin et ne manquerez pas de me faire ensuite votre rapport sur la réponse que vous en aurez.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 16085. 16159.

16195. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN [1] ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Neisse, 25 août [2] 1766.

Je vous envoie une relation que j'ai reçue de Russie, [3] par laquelle il est très évident jusqu'à quel point l'impératrice de Russie étend ses vues. Mais, ce qui doit frapper bien plus que tout ceci, c'est le ton despotique sur lequel elle le prend avec tous ses voisins. Pour moi, je suis à la vérité dans l'intention de ménager son amitié, autant que cela sera possible, mais je ne suis pas intentionné du tout de forger des fers avec lesquels je me verrais enchaîné moi-même.

Le comte de Solms, qui ne voit finesse à rien, a dressé cette relation avec la meilleure foi du monde; et n'en resulte-t-il pas clairement que l'impératrice de Russie commence à agir despotiquement en Pologne, et qu'en soutenant les Dissidents, ses vues vont à se former un parti indépendant en Pologne qui appuie et qui soutienne toutes les propositions qu'elle voudra y faire?

Vous voyez la nécessité d'agir avec circonspection avec ces gens, ou nous subirons leur joug, sans savoir comment nous nous l'avons laissé imposer.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

16196. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 25. Juli, in Antwort auf den Erlass vom 22. Mai [4]: „Es hat seine völlige Richtigkeit, dass die Pforte mit dem wiener Hofe anno 1747 die im Jahr 1738 geschlossene Trêve von Belgrad erneuert hat." Oesterreichischerseits habe man „anstatt des Wortes »Trêve« das türkische Wort »*daïmee*«, welches »ewiger Frieden« heisset", einsetzen wollen, türkischerseits jedoch „das arabische Wort »*memdude*«" gebraucht, das man nur »paix durable« übersetzen könne. „Allein im Türkischen hat dieser Ausdruck bei weitem die Force nicht als in der französischen und deutschen Sprache, sondern es ist zweideutig, dergestalt, dass dieser Tractat zu allen Zeiten und nach denen Umständen der

Neisse, 28. August 1766.

Mir ist Euer Schreiben vom 25. Julii c. a. allhier richtig eingeliefert worden, und hat Mir die Attention, so Ihr bezeiget, Mich von dem Umstande wegen des von Seiten der Pforte gebrauchten Ausdruckes in dem Tractat der mit dem wiener Hofe in dem Jahr 1738 geschlossenen und 1747 erneureten Trêve zu informiren, zu gnädigstem Gefallen gereichet. Ich bin indess wohl versichert, [dass] bei gegenwärtigen schlechten Umständen, worin die türkischen Sachen

[1] Graf Finckenstein hatte sich, Berlin 16. August, von seinem Urlaub zurückgemeldet, vergl. S. 163. — [2] Vom 27. August ein Schreiben an d'Argens in den Œuvres, Bd. 19, S. 408; ebenda, S. 409, ein Schreiben an ihn aus dem August. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 5. August, vergl. Nr. 16194. — [4] Nr. 16050.

Zeit gebrochen werden kann, ohne dadurch die Engagements, wozu der Tractat verbinden sollte, zu verletzen. Die Türken sind sehr sinnreich, um in ihren Tractaten, welche sie mit denen christlichen Puissancen schliessen, dergleichen zweideutiger Ausdrücke sich zu bedienen." Der König werde daraus ersehen, „dass die Expressions »ewiger« und »dauerhafter Frieden« nach dem türkischen Original bei weitem nicht von einerlei Bedeutung sind".

stehen, die Pforte den Frieden mit einiger christlichen Puissance nicht brechen, sondern dass selbige vielmehr klein beigeben wird.

Friderich.

Zegelin meldet ferner, dass die Pforte, wie fast alljährlich, Schiffe gemiethet habe, „welche allerhand Kriegesbedürfnisse als Kanonen, Pulver und dergleichen nach der Embouchure von der Donau bringen sollen, um selbige von da weiter in denen Grenzfestungen längst Ungarn, Polen und Russland zu transportiren".

Nach dem Concept.

16197. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 8. August, eine Note der russischen Regierung, d. d. Peterhof 24. Juli (a. St.), nebst dem Begleitschreiben Panins. „Votre Majesté voudra reconnaître par les deux pièces ci-jointes qu'il n'y a pas eu moyen d'empêcher davantage de donner à ceux qui ont si fortement relevé les nouveaux arrangements de commerce en Prusse comme préjudiciables à l'empire russien, la satisfaction d'en faire un sujet de plainte formelle."

In der Note dringt die russische Regierung auf Beseitigung der geplanten Zollerhöhungen im Handel mit Russland:[1] sie seien nichts anderes als ein Monopol zu Gunsten des Hauses Schweigger;[2] sodann würden sie eine Verminderung des preussischen Transitohandels, soweit er die russischen Waaren betreffe, und damit eine Erschwerung des russischen Handels herbeiführen; endlich verstiessen dieselben gegen Artikel 12 des Allianzvertrages, nach welchem der beiderseitige Handel frei und unbelästigt bleiben und durch keine höheren Auflagen beschwert werden solle als der Handel mit den übrigen befreundeten und verbündeten Nationen.

In dem Begleitschreiben unterstützt Panin die Forderungen der Note und fügt hinzu: „Je dois appréhender que, si l'on insiste chez vous sur l'établissement dont nous demandons le changement, le même Schweigger qui en a été l'auteur, n'ait le désagrément d'être obligé de se retirer ou de rester ici dans l'inaction."

Neisse, 28 août 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois; par laquelle j'ai vu avec un vrai déplaisir ce que vous me mandez des nouvelles représentations que le ministère de Russie vous a faites au sujet des prétendus inconvénients relativement au privilège que j'ai accordé au sieur Schweigger. Sur quoi, je veux bien vous prévenir par ma présente de ce que je viens d'ordonner à mes ministres de vous instruire amplement, par un rescrit de leur part, [de] ce que vous aurez à remontrer là-dessus aux ministres de Russie pour rectifier les fausses idées qu'ils se sont formés à cet égard, et pour les mettre doucement sur une meilleure voie;[3] à quoi aussi vous vous conformerez. En attendant, je vous dirai au

[1] Vergl. Nr. 16125 und 16185. — [2] Vergl. S. 158. — [3] Vergl. Nr. 16198.

préalable que le cas m'est extraordinaire que des puissances étrangères se mêlent des choses qui ne regardent que mes affaires domestiques et les arrangements que je fais relativement à l'intérieur de mon pays, et voilà pourquoi aussi vous refuserez désormais honnêtement d'accepter des mémoires, quand ils sont d'un pareil contenu que celui que vous m'avez envoyé à la suite de votre dépêche ci-dessus accusée.[1]

Au reste, comme je viens de recevoir une lettre[2] de mon ministre à la Porte, le sieur de Zegelin, qui m'a paru intéressante par les éclaircissements qu'elle fournit sur quelques points, j'ai trouvé bon de vous en faire faire communiquer la copie ci-jointe pour en faire l'usage que vous trouverez convenable aux circonstances.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 198. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Neisse, 28 août 1766.

Vous verrez par la dépêche ci-jointe en original du comte Solms du 28 juillet/8 d'août et les pièces y jointes[3] de quel œil on envisage à Pétersbourg les nouveaux arrangements que je viens de prendre en faveur des marchands Schweigger relativement au commerce qui se fait des marchandises russiennes dans mes États, et vous enjoindrez de ma part au comte Solms par une dépêche solide et bien couchée d'exposer en termes doux et polis, mais dont la vérité se fasse sentir, le tort où l'on était là-bas de vouloir se mêler d'affaires qui m'étaient purement particulières et ne concernaient que l'intérieur et l'économique de mes États; que, chaque souverain étant en droit d'établir et de privilégier des compagnies marchandes pour telle ou autre branche de commerce relativement à ses sujets, le susdit arrangement que j'avais pris en faveur des marchands Schweigger, étant précisément de cette nature, sans que par là je prétendisse mettre des entraves au commerce de la Russie ni le gêner le moins du monde, je comptais de pouvoir m'attendre de l'amitié de la cour de Russie qu'elle ne trouverait pas à redire audit arrangement, d'autant qu'il était dans les règles et fondé sur les droits de tout souverain, et que, d'ailleurs, je ne pourrais jamais acquiescer

[1] Aehnlich schreibt der König auf einen Bericht vom 12. dem Grafen Solms, Breslau 31. August: „Je ne désire ni ne souhaite rien autant sinon que la cour de Russie voudrait ne pas plus songer à se mêler des affaires qui me sont propres et privées; à quoi vous vous emploierez de votre mieux, parceque le contraire ne saurait que donner lieu à du mécontentement et nuire à l'amitié et la bonne intelligence qui a si heureusement régné jusqu'à présent entre nous.“ Solms wird auf frühere Cabinetserlasse (vergl. Nr. 16174. 16185) und den oben erwähnten Ministerialerlass (vom 2. September, vergl. Nr. 16198) verwiesen. — [2] D. d. Konstantinopel 25. Juli, vergl. Nr. 16196. — [3] Vergl. Nr. 16197.

que d'autres puissances se mêlassent de mes affaires particulières, ne concernant simplement que mes sujets et l'intérieur de mes États.[1]

Federic.

Ces gens veulent empiéter un pas après l'autre; il est temps de les arrêter tout court, ou nous devenons leurs esclaves.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

Federic.

16199. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Neisse, 29 août 1766.

J'ai reçu à la fois ici les dépêches que vous m'avez faites du 12 et du 15 de ce mois. Je m'étonne que le sieur Pitt, qui d'ailleurs est reconnu pour un homme très sage et prudent, ait pu commettre, à l'heure qu'il est, tant de fautes grossières qui ruinent son crédit dans le public,[2] en sorte qu'on envisage dans des pays étrangers son ministère comme une chose qui n'aura pas grande influence.

Si, d'ailleurs, son intention est de faire des traités avec des puissances étrangères,[3] cela ne pourra être qu'avec la Russie et qu'avec le Danemark. A ce dernier il faudra que la cour de Londres fournisse dans ce cas d'abord des subsides, auxquels il a été accoutumé par la cour de France. Quant à l'Espagne, je suis toujours du sentiment qu'elle pliera devant les Anglais.[4] Ces différends accommodés, l'Angleterre n'aura nullement besoin de contracter des nouvelles alliances dans le dehors, ne fût-ce que le gouvernement anglais eût le dessein d'entamer une nouvelle guerre, ce qui, cependant, n'est pas croyable ni à présumer raisonnablement.

Nach dem Concept.

Federic.

16200. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Neisse, 29 août 1766.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois, et vous sais gré que vous me l'avez rendu intéressant par tout ce que vous y avez traité de matières. Je crois que vous pensez juste sur les intentions de la cour de Londres pour détacher le Danemark de la France et se lier avec elle;[5] mais je ne saurais croire que la cour britannique voudrait débuter d'abord par culbuter le baron de Bernstorff, et, d'ailleurs, si elle a l'intention de faire un traité de subsides, il est à présumer qu'il ne regardera autant des troupes de terre que principalement des forces navales.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Der demgemäss im Ministerium aufgesetzte Erlass an Solms ist Berlin 2. September datirt. — [2] Vergl. S. 197. — [3] Vergl. Nr. 16191. — [4] Vergl. S. 190. — [5] Vergl. Nr. 16199.

16201. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Die Minister übersenden, Berlin 26. August, gemäss der Ordre des Königs,[1] die „Contre-Note" für den Grafen Solms und berichten, dass die Erhöhung des Portos für die russischen Unterthanen nur eine jährliche Mehrausgabe von 3906 Thalern bedeute.

In der „Contre-Note" wird ausgeführt, man habe die Erhöhung der Portotaxe nicht als so bedeutend angesehen, dass sie die Aufmerksamkeit des russischen Hofes verdiene, um so mehr, als sie „ohnstreitig zu denen innerlichen Landesangelegenheiten" gehöre, „welche ein jeder Landesherr nach seiner eigenen Convenienz einrichtet", und da keinerlei Verträge zwischen beiden Staaten beständen, welche „darunter eine Einschränkung machen". Des Weiteren wird dargelegt, dass die Erhöhung nur erfolge, um die durch Vertheuerung aller Dinge gestiegenen Verwaltungskosten zu decken, dass sie ferner nur gering sei und den Verhältnissen entspreche, sowie dass eine Befreiung der russischen Kaufleute nicht möglich sei, weil die Taxe die gesammte in- und ausländische Correspondenz treffe. Zum Schluss wird der Hoffnung Ausdruck gegeben, die russische Regierung werde bei Erwägung der Umstände einsehen, „dass man königlich preussischerseits durch die geschehene geringe Erhöhung des Postporto weder der nachbarlichen Freundschaft noch dem Interesse des russischen Commercii im geringsten zu nahe getreten" sei.

Breslau, 31 août 1766.

J'approuve parfaitement la note que vous avez fait dresser en réponse à celle que la cour de Russie avait fait remettre au comte Solms, contenant des plaintes contre l'augmentation du port des lettres, et mon intention est que vous l'envoyiez, telle qu'elle est ci-jointe, audit comte de Solms,[2] pour qu'il en fasse l'usage convenable.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16202. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Breslau, 2 septembre[3] 1766.

Votre dépêche du 24 d'août m'a été rendue. Je ne suis pas trop surpris du mécontentement que le ministre d'Angleterre vous a fait remarquer au sujet de ces variations et changements de système qui se font de jour au lendemain à la cour danoise.[4] Il pourra arriver néanmoins qu'on entame une négociation sur une alliance entre l'Angleterre et le Danemark, où cependant le roi de Danemark aura compté sans son hôte, s'il comptera sur des subsides, vu que le gouvernement britannique ne voudrait sûrement pas se charger de lui en fournir présentement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 16186. — [2] Demgemäss wurde die Note mit dem Ministerialerlass vom 6. September dem Grafen Solms übersandt. — [3] Vom 1. September ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 107. — [4] Borcke berichtete, der englische Resident Gunning habe ihm gesagt, „que, tant que les choses resteraient sur ce pied de faiblesse et d'incertitude, il se garderait bien de faire ici des ouvertures pour des liaisons étroites entre le Danemark et l'Angleterre". Vergl. Nr. 16200.

16 203. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Breslau, 2 septembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'août dernier, et vous continuerez de vous mettre au fait, autant qu'il vous sera possible, de l'état actuel de toutes les branches de finances de la cour où vous êtes, afin qu'à votre retour auprès de moi, après que le ministre d'État de Rohd[1] sera revenu à Vienne, vous soyez en état de me satisfaire sur cet article par un rapport détaillé que vous m'en ferez alors de bouche.

Pour ce qui concerne le prince de Kaunitz, je suis persuadé que ce ministre, vu la grande confiance que l'Impératrice-Reine a prise en lui, saura bien se soutenir contre toutes les tracasseries de cour et chipoteries qui pourraient s'ourdir, pour lui faire de la peine et le déplacer.[2]

Au reste, le comte Schaffgotsch, chambellan de l'Empereur,[3] se trouvant actuellement ici, j'ai soin de lui faire grande politesse, et je serais assez curieux que vous m'informiez de ce qu'il en pourra dire, quand il sera retourné à Vienne, et que vous aurez tâché de le faire expliquer, bien entendu toujours que vous ne lui laissiez point soupçonner là-dessus aucun dessein de votre part.

Vous tâcherez de même de vous informer de toutes les anecdotes de la cour où vous êtes, pour m'en entretenir bien au long après votre retour de Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

16 204. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Breslau, 2 septembre 1766.

J'ai trouvé devant moi, à mon arrivée ici, le rapport que vous m'avez fait du 9 d'août. Vous devez savoir pour votre direction que le duc de Württemberg a tâché de pratiquer de fort mauvaises intrigues à l'occasion de sa prétendue réconciliation avec la Duchesse ma nièce,[4] et qu'il a cherché, relativement aux arrangements pris par rapport aux états de Württemberg, à me séparer de l'Empereur et de l'Empire. C'est ainsi que vous avez très bien et fort à propos fait aux états ces insinuations dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche ci-dessus accusée.[5] Et comme il ne faut pas douter que le Duc ne continue à faire accroire aux états qu'il lui a réussi à me détacher des autres garants, vous devez continuer de même à en désabuser ces états et les

[1] Vergl. S. 176. — [2] Vergl. Nr. 16188. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 520. — [4] Vergl. Nr. 16145. — [5] Es handelte sich um Vorstellungen, welche Schulenburg gemäss dem Ministerialerlass vom 26. Juli (vergl. S. 170. Anm. 1) erhoben hatte.

rassurer contre toutes pareilles insinuations fausses et absolument controuvées.

Au surplus, vous devez voir et songer aux moyens les plus propres pour faire des démarches, soit en mon nom soit par les états, afin de parvenir à ce que ma nièce soit pourvue de plus d'autorité sur sa cour et sur ses gens, et que, d'ailleurs, les sommes en argent constituées pour son entretien et celui de sa cour lui soient payées plus régulièrement et plus promptement que cela ne s'est pas fait jusqu'à présent.[1] Vous devez employer tous vos soins à réussir sur ces sujets.

Nach dem Concept. Federic.

16205. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 3 septembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 15 du mois dernier d'août. Comme je me trouve fort occupé actuellement des affaires qui ont fait l'objet de mon voyage présent en Silésie, je dois différer de vous répondre sur votre susdite dépêche jusqu'après mon retour à Berlin, qui se fera cependant en peu de jours, et où je suis intentionné de vous fournir des instructions amples et détaillées sur tout le contenu de votre dépêche accusée.[2]

En attendant, je veux bien vous donner à connaître au préalable qu'il me paraît presque par tout ce que le ministère de Russie me fait de chicanes depuis peu, que la cour de Russie marque l'envie de rompre la bonne intelligence avec moi; ce qu'aussi vous ne devez pas dissimuler au comte de Panin. En gros, je vous dirai que je suis intentionné de ne pas laisser entrer dans mes États toute marchandise de dehors dont ceux-ci ont besoin, que moyennant des marchands établis dans mon pays, et que, quant au transit qui se fait des marchandises de Russie par mes États, il y a à présumer que, dans le cas que les Russes fussent mes bons et fidèles alliés, ils auraient mieux aimé que celles-là passassent plutôt par les mains des Prussiens que par celles des Hambourgeois et d'autres. Au surplus, pour vous prouver que les ministres de Russie soient mal informés de ce qui regarde ce commerce,

[1] Vergl. dazu Bd. XXIV, 434. 435. — [2] Solms berichtete über die üblen Folgen, welche man in Russland von den neuen preussischen Handelsbestimmungen (vergl. Nr. 16197) befürchtete, und welche vor allem den Transitohandel durch das preussische Gebiet treffen würden. Der bisherige Waarenpreis werde um 8 bis 9 Procent erhöht werden müssen, „pour supporter ou la taxe de la douane ou l'accommodement avec le banquier Schweigger, qui est établi à Pétersbourg". Infolge dessen würden die bisherigen auswärtigen Abnehmer ihren Bedarf anderwärts, zumal aus Polen, welches die gleichen Waaren wie Russland producire, und aus Oesterreich zu decken suchen und Russland den Export nach Deutschland verlieren. Vergl. dazu Nr. 16207.

j'ajoute à ce que je vous ai dit, que notre compagnie commerçante de Russie fait expédier à présent directement à Breslau les marchandises de Russie, qui ne nous ont été transportées autrefois que par la Podolie et par Kamieniec. Ce qui vous soit dit pour votre direction, en attendant que vous aurez ces instructions étendues et détaillées dont je vous ai prévenu ci-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 206. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 1. August, er habe „seit kurzem eine Trame entdecket": als Boscamp[1] im Jahre 1765 mit einem Schreiben des Königs von Polen an den Grossvezier geschickt und zugleich beauftragt worden sei, die Einholung des an der Grenze wartenden polnischen Gesandten Alexandrowicz durchzusetzen,[2] habe derselbe einer Frau Chaseau, die eine Anverwandte des Directors der Levante-compagnie sei und bei der Gemahlin des Grossveziers, einer Schwester des Sultans, Zutritt habe, Geschenke verheissen, wenn sie es bei dieser dahin bringen könnte, „dass die Freundschaft, so zwischen Ew. Königl. Majestät und der Pforte subsistiret, völlig aufgehoben und zerrissen würde und die preussische Gesandtschaft zufolge von der Pforte die Ordre erhalte, sich sogleich von hier zu retiriren". Auf den Einwurf der Frau Chaseau, dass sowohl der polnische König als Boscamp viel dem König von Preussen zu danken hätten, habe Boscamp kurzweg sein Ansinnen wiederholt, „dem Sultan insinuiren zu lassen, dass die Freundschaft mit dem König von Preussen der Pforte zu nichts in der Welt helfen, wohl aber künftig schaden könnte, indem der König von Preussen ein Prinz wäre, auf dessen Wort und Versprechungen die Pforte niemalen sich verlassen noch solchen einigen Glauben beimessen könnte, weshalb man darauf arbeiten müsste, dass die Pforte je eher je lieber die Freundschaft mit Preussen zerreisse und dessen Gesandtschaft von hier wegjage. Der Boscamp hat sich dabei noch ein- und anderer niederträchtiger Ausdrücke bedienet, welche ich hier zu schreiben Bedenken trage. Derselbe ist darauf im Monat October wieder nach Warschau abgegangen...

Ich weiss nicht, ob der Boscamp diese Proposition auf Ordre des einen oder anderen Hofes gethan oder ob er solche für sich selbst menagiret, weilen ich unter der Hand erfahren, dass er sich beklaget, dass er nicht genug für seine Dienste von Ew. Königl. Majestät belohnet worden.[3] Indessen, da zu einer solchen Entreprise, wann er solche auch wirklich *en train* bringen wollte, vieles Geld erfordert würde, so ist das letzte fast nicht möglich, sondern dieser Mensch muss durch ein- oder die andere widrig gesinnte Partei corrumpiret worden sein, um sich zu einer dergleichen Action gebrauchen zu lassen, welche nach meiner wenigen Einsicht selbst wider das eigene Interesse seines Herrn, des Königs von Polen, laufet." Inzwischen sei Boscamp im Mai als Geschäftsträger des polnischen Königs nach Konstantinopel zurückgekehrt und habe seine Verheissungen und Vorschläge der Frau Chaseau gegenüber erneuert.

Zegelin äussert sich über die geringe Aussicht auf Erfolg, die Boscamp habe; doch „würde es sehr gut sein, wann dieser intriguante Mensch von hier weggeschafft würde, als welcher sich kein Gewissen daraus machen dürfte, die ganze Welt zu brouilliren".

[1] Vergl. S. 72. — [2] Vergl. dazu Bd. XXIV, 433. — [3] Vergl. dazu Bd. XXIV, 336.

Breslau, 3. September 1766.

Bei Meiner jetzigen Anwesenheit allhier seind Mir Eure Berichte vom 1. und 2. des verwichenen Augustmonates eingeliefert worden. Ich gebe Euch auch darauf, vornehmlich auf dasjenige, so Ihr in solchen von der gegen Euch entdeckten Trame meldet, hierdurch in Antwort, wie der Boscamp derjenige ist, welchen Ich soupçonnire, dass er zu dem Rappell des Rexin[1] durch die ihm beigemessenen Imputationes Anlass gegeben.[2] Die Umstände, so Ihr Mir bei dieser Gelegenheit anzeiget, geben Mir vieles Licht in denen Manigances gewisser Puissances durch deren Minister in Konstantinopel, und glaube Ich nicht zu irren, wenn Ich vermuthe, dass die Russen eine Jalousie über das gute Verständniss zwischen Mir und der Pforte gefasset haben.

Bei so bewandten Umständen erinnere und befehle Ich Euch hierdurch, dass Ihr Eures Ortes Euch in Acht nehmen sollet, damit Ihr dem dortigen russischen Minister keine Soupçons gebet. Vielmehr sollet Ihr dem Exterieur nach die beste Harmonie mit ihm halten, demohnerachtet aber ihm nicht trauen und Euch dabei vor Insinuationes hüten, welche durch Boscamp oder auch durch andere der Pforte hinterbracht werden können. Da Ich auch aus allen ungegründeten Accusationen, welche der Graf Panin gegen den von Rexin bei Mir angegeben,[3] vermerkt habe, dass die Russen in dem Divan Leute haben müssen, welche sie durch Corruptiones vor sich und zu ihrer Disposition gewonnen, so sollet Ihr Euch besonders bemühen und allen Fleiss geben, damit Ihr solche vor Euch entdecket und diejenigen wisset, welche in der russischen Partie seind oder welche von denen Russen corrompiret worden, auf dass, wenn es die Umstände mit sich brächten, denen Türken gewisse Insinuationes thun zu müssen, solches mit so vieler Circonspection geschehen könne, dass selbige denen russisch Gesinnten cachiret blieben, ja dass selbige nicht einmal argwohnen können, dass selbige preussischerseits geschehen seind. Ihr habt Euch nach allem vorstehenden wohl zu dirigiren.

Nach dem Concept.

Friderich.[4]

---

[1] Vergl. Bd. XXIV, 433. — [2] Vergl. S. 35. 56. 72. — [3] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15676. — [4] Am 3. September schreibt der König dem Gesandten Benoît: „Comme je serais curieux de savoir si le sieur Boscamp est effectivement engagé au service du roi de Pologne, si l'on compte de le laisser à Constantinople, ou bien à quoi on pourrait vouloir l'employer, vous ne manquerez pas de m'informer là-dessus le plus tôt qu'il vous sera possible."

16207. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Breslau, 3 septembre[1] 1766.

Je vous envoie ci-jointe la copie du rapport du comte de Solms en date du 4/15 d'août,[2] et comme je me propose d'y répondre à mon retour d'ici, vous ne manquerez pas alors de m'en faire souvenir.

Au reste, je vous envoie encore ci-jointe la copie de la dépêche du sieur de Zegelin du 1er d'août dernier,[3] qui confirme entièrement mes soupçons dont je vous ai entretenu en son temps, sur les plaintes de la cour de Russie contre le sieur de Rexin.[4]

Federic.

Toutes ces menées des Russes demandent de sérieuses réflexions, et il est de la dernière importance de ne se point endormir sur toutes leurs manigances.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

16208. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Romberg, 5 septembre 1766.

J'ai reçu vos deux rapports du 19 et du 22 d'août dernier, et je ne saurais qu'applaudir à l'exactitude avec laquelle vous me mettez au fait des différentes matières qu'ils renferment. Je suis, d'ailleurs, bien aise d'apprendre la manière dont le comte de Shelburne s'est expliqué sur mon sujet vis-à-vis de vous,[5] et vous n'omettrez pas de lui en faire un compliment bien poli de ma part, en l'assurant que je serais charmé de trouver des occasions propres à lui faire plaisir.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

16209. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Romberg, 5 septembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 16 d'août dernier. J'approuve parfaitement le contenu de votre lettre à ma nièce, la duchesse de Württem-

[1] Vom 4. September ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 219. — [2] Vergl. Nr. 16205. — [3] Vergl. Nr. 16206. — [4] Vergl. S. 209. — [5] Maltzan berichtete am 22. August, Graf Shelburne habe ihn gebeten, dem König seine hohe Verehrung auszudrücken und ihn seiner Dienstwilligkeit zu versichern. „Il me fit ce compliment avec un air si enthousiasmé que, quoi qu'on dise de son caractère faux et dissimulé, je le croyais dans ce moment sincère." Vergl. dazu S. 182.

berg,[1] dont vous m'avez envoyé la copie,[2] et vous continuerez de lui écrire de temps à autre pour la mettre au fait de l'état des affaires entre le Duc et les états du pays de Württemberg.

Federic.

Nach dem Abdruck bei Mohl, Beiträge zur Geschichte Württembergs, I, S. 174.

16210. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Au quartier de Romberg, 6 septembre 1766.

Je viens de recevoir encore ici le rapport que vous m'avez fait du 19 d'août; sur le contenu duquel je suis bien aise de vous dire que je suis fermement résolu de remplir religieusement tous mes engagements pris avec la cour de Russie. Si, cependant, cette cour reste intentionnée de faire faire des déclarations à l'égard des Dissidents de la Pologne, accompagnées de menaces, je ne saurais y concourir autrement qu'en faisant faire des représentations aux Polonais en termes doux et amiables.[3] Le cas est tout autre avec la Russie, attendu que la cour de Pétersbourg a garanti la constitution et la forme du gouvernement de la république de Pologne, en conséquence de quoi il dépend de ladite cour, en qualité de garante, de se servir de menaces, quand elle le trouve bon et nécessaire; pendant que, de ma part, je n'y sache faire que des représentations douces et modérées.

Vous ne manquerez pas de bien insinuer ceci au comte Panin, afin qu'il n'y ait pas du malentendu dans cette affaire.

Au reste, je vous sais gré de ce que vous m'avez informé du mariage que le général comte de Tschernyschew[4] vient de contracter avec la demoiselle de Wedell; comme je m'intéresse à tout ce qui le regarde, vous lui ferez un compliment bien poli et obligeant de ma part pour l'en congratuler et l'assurer de la sincérité de mes souhaits pour tout ce qui peut contribuer à sa satisfaction.

Federic.

Nach dem Concept.

16211. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Romberg, 6 septembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 30 du mois d'août dernier, et je me bornerai aujourd'hui à vous dire que, vu la faiblesse du gouvernement

[1] Schulenburg berichtete über den Inhalt des Schreibens: „J'ai tâché d'y donner à cette Princesse une idée générale des affaires de Württemberg et principalement de lui faire remarquer que le changement de ministère, arrivé ici depuis peu, ne produira probablement pas de changement dans le système du Duc.“ Vergl. dazu Nr. 16157. — [2] Die Abschrift ist undatirt. — [3] Vergl. Nr. 16150 und Nr. 16194. — [4] Vergl. Bd. XXIII, 521; XXIV, 410.

actuel de la Porte Ottomane, la cour de Vienne n'aura guère lieu d'en rien appréhender, et que, pour ce qui regarde le tremblement de terre qu'on doit encore avoir ressenti le 5 d'août à Constantinople, je suppose qu'il y a plus d'exagération que de réalité.

Federic.

Nach dem Concept.

16212. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 10 septembre[1] 1766.

J'accuse la bonne réception des dépêches que vous m'avez faites depuis le 26 d'août jusqu'au 2 de ce mois; au contenu desquelles je suis bien aise de vous répondre que pour ce qui regarde les fermentations qui règnent encore là-bas où vous êtes, au sujet du lord Chatham,[2] il faudra seulement que vous voyiez le train que les affaires prendront en Angleterre, quand ce ministre aura commencé à exercer réellement les fonctions de son ministère, et qu'il aura mis en proposition conformément à ses idées quelque affaire importante. C'est alors que vous me rapporterez le succès de ses opérations et la tournure que les choses prennent à son égard.

Mandez-moi, en attendant, s'il ne vous a pas parlé jusqu'à présent depuis son élévation faite à la pairie.

Quant au nommé Vilps,[3] vous devez vous informer de la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent, et de la façon dont il a agi dans ses affaires. En suite de quoi, vous m'en ferez votre rapport et m'écrirez sur le sujet de sa commission, en attendant que vous ne l'abandonnerez pas entièrement hors de votre porte.

Cet homme qui s'est adressé à vous, est un archicoquin. Il s'appelle Filip. C'est un juif portugais. Il a trompé l'électeur de Cologne, le roi de Danemark et celui de Suède, de sorte qu'il faut lui refuser toute protection.

Federic.[4]

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vom 10. September ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 153. — [2] Vergl. Nr. 16199. — [3] Maltzan berichtete am 2. September: „Un nommé Vilps s'est présenté chez moi qui se dit être chargé de faire ici quelques contrats pour Votre Majesté"; derselbe habe bei ihm zu diesem Behuf um den Schutz König Friedrichs nachgesucht. — [4] Am 10. September schreibt der König dem Gesandten Thulemeier, „que vous devez vous appliquer d'avoir d'exactes nouvelles de ce qui se passe en France et en Angleterre, de même qu'en Espagne, où l'on dit qu'un esprit de faction doit régner parmi la nation".

16213. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. August, über eine Unterredung mit dem Grafen Panin in der Dissidentenfrage: „La sûreté du culte public est celui de tous [les articles] auquel il s'arrêtera le moins. Selon lui, on ne doit pas faire semblant d'entrer là-dessus en négociation, mais l'exiger tout uniment comme une chose qui s'est due selon le droit naturel, et ne demander que l'abolition des abus qui se sont commis à cet égard; mais en demandant pour eux l'entrée dans les tribunaux, les nonciatures et la faculté de posséder toutes les charges, il veut bien laisser sur ces objets-là une porte ouverte aux négociations, son sentiment étant de prétendre beaucoup, afin de pouvoir se relâcher sur quelque chose.

Toutes ces demandes entreront dans la déclaration qui doit être faite à l'ouverture de la Diète, à laquelle on prie Votre Majesté d'accéder, et qui doit parvenir à la connaissance de toute la République, puisque, selon que le roi de Pologne le demande lui-même, les ministres des cours qui entreront dans ce plan,[1] la remettront dans une audience publique.

Du reste, le comte de Panin ne veut pas gêner Votre Majesté de conserver dans la Sienne les mêmes termes de celle qui se fera de la part de l'impératrice de Russie. Il aura l'honneur de Lui communiquer celle-ci, aussitôt qu'elle sera achevée, remettant, Sire, à votre sublime discernement d'y faire les changements convenables. Il souhaiterait, cependant, que vous voulussiez en conserver le sens et n'y faire entrer aucun autre objet que celui qui regarde le rétablissement en question, et faire de celui de l'abolition des douanes[2] ou de tel autre qui puisse encore se remontrer, des négociations séparées."

Potsdam, 10 septembre 1766.

A mon retour ici, j'ai trouvé devant moi le rapport que vous m'avez fait à la date du 22 d'août dernier. J'ai été bien aise de voir que je m'entende tout bien avec le comte Panin sur ce qui fait le sujet des Dissidents de Pologne, et les déclarations à faire à leur égard, de la façon qu'il vient de s'expliquer envers vous, qu'il ne veut pas me gêner de conserver dans les miennes les mêmes termes de celles qu'on fera de la part de Sa Majesté l'Impératrice sa souveraine. Aussi donnerai-je mes ordres au sieur Benoît d'appuyer sur ce pied-là les déclarations du prince de Repnin par manière de conseil et de remontrances, qu'il fera aux Polonais, tout de concert avec ledit ambassadeur de Russie.[3]

Federic.[4]

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 16150. — [2] Vergl. Nr. 16009. — [3] Vergl. Nr. 16222. — [4] In Antwort auf die Berichte vom 26. August und 1. September schreibt der König am 11. dem Grafen Solms, „qu'il est assez malséant aux Russes qu'ils me restent encore en arrière 30000 écus d'argent de postes qu'on aurait [dû] acquitter depuis longtemps (vergl. Bd. XXIV, 393). Quant à mes nouveaux arrangements qu'on me conteste (vergl. Nr. 16205), je veux bien vous prévenir, en attendant que je m'expliquerai plus en détail, que je ne m'en départirai pas, étant le maître d'en faire dans mes États tels que je juge me convenir, et qu'il [s'en] faut bien qu'aucun de mes alliés y mette empêchement."

16214. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 10 septembre 1766.

Comme je désire à vous parler pour m'expliquer envers vous sur tout ce qui fait le sujet de la dépêche ci-jointe du comte de Solms à Pétersbourg en date du 22 d'août,[1] que je viens de recevoir, ma volonté est que vous vous rendiez tous les deux demain au soir ici, afin que je puisse vous parler après-demain matin sur ces objets. Vous vous y conformerez.

Nach der Ausfertigung. Federic.[2]

16215. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 septembre 1766.

Je viens de recevoir la dépêche que vous m'avez faite le 3 de ce mois; au contenu de laquelle je veux bien vous dire en réponse, quoique pour votre direction unique et dans la dernière confidence dont vous me ménagerez le plus religieux secret, qu'au fond je ne me soucierais pas, si l'affaire qui fait le sujet de votre rapport,[3] manquera dans son exécution. Ce dont, cependant, vous ne laisserez rien apercevoir aux Russes, mais ferez[4] plutôt semblant envers eux et tous, comme si j'étais bien fâché que les peines qu'on s'en était données, avaient été à pure perte. Dans le fond de l'affaire, il serait bien bon et convenable que vous fassiez travailler des gens contre sa réussite, si cela pourra se faire de votre part par main tierce ou quatrième, et toujours de la sorte que cela se fît avec un secret sur lequel on saura compter sûrement, ainsi que vous n'y apparaissiez nullement, et que même personne et qui que ce soit, ne sache s'apercevoir d'où cela dérive. A quoi vous vous conformerez, quoiqu'avec toute la prudence et l'adresse imaginable.

Nach dem Concept. Federic.

16216. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 3. September, über den Eintritt des Fürsten Starhemberg in den Staatsrath und die Haltung, welche man ihm für die nächste Zeit zuschreibe, „qu'il ne cherchera pas de lutter de sitôt contre le prince Kaunitz, mais

[1] Vergl. Nr. 16213. — [2] Am folgenden Tage sendet der König den Ministern die von Solms mit seinem Bericht vom 1. September überschickte „Déclaration de la part de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies, faite par son ambassadeur . . . Repnin à la république de Pologne confédérée à la Diète de 1766" (vergl. Nr. 16213). — [3] Benoît berichtete über die ungünstigen Aussichten für die Angelegenheit der Dissidenten auf dem bevorstehenden Reichstage. — [4] Vorlage: „faire".

qu'il tâchera premièrement de se rendre propre à le remplacer".[1] Starhemberg sei auch von dem Kaiser, dem er seiner Zeit als Kammerherr näher gestanden habe, nicht so aufgenommen worden, wie er erwartete. „Mais, l'Empereur étant fort dissimulé et agissant souvent tout-à-fait différemment de ce qu'il s'aperçoit qu'on s'attend de lui, je crois qu'on ne saurait faire encore aucun fond sur les conjectures qu'on en pourrait tirer."

In einem Postscriptum meldet Edelsheim: „Le compliment que j'ai fait de la part de Votre Majesté au prince Kaunitz sur l'invention de ses poêles qu'il désire de Lui faire connaître,[2] a été reçu avec une satisfaction inexprimable." Kaunitz habe sich darauf weiter über seine Erfindung verbreitet. „Il se flattait que la façon dont il tâcherait de s'acquitter de cette première petite commission, engagerait Votre Majesté à lui donner Ses ordres pour la seconde. Depuis cette conversation, ce ministre m'a fait passer dans une de ses chambres, pour me montrer une demi-douzaine de portraits de Votre Majesté, dont il n'y en avait aucun qui ressemble le moins du monde. Après s'être beaucoup plaint des peines infructueuses qu'il s'était déjà donné pour en avoir un bon, il me dit que je serais le plus aimable des hommes, si je voulais, à mon retour à Berlin, me charger du soin de lui procurer, à quelque prix que ce fût, une des premières copies de Vanloo, si ce peintre parvenait jamais à avoir le bonheur de faire le portrait de Votre Majesté. La comtesse de Sternberg, sœur du prince de Kaunitz,[3] m'en a encore parlé de nouveau, en y ajoutant: »Vous ne vous imaginez sûrement pas combien il en coûte déjà à mon frère; je crois qu'il vendrait sa chemise pour en avoir un portrait ressemblant, et si vous parvenez à lui en procurer un, je vous garantis qu'il n'oubliera ce service de sa vie.«

En combinant tout ceci avec l'empressement que le prince Kaunitz a de se rendre agréable à Votre Majesté par de petits soins, je calcule qu'il cherche à s'attirer une marque d'estime et de bienveillance de Votre Majesté dont il puisse faire trophée, et qu'il espère sans doute que le mérite que cela lui donnerait aux yeux de l'Empereur, lui ferait gagner son affection. Si Votre Majesté a donc le dessein de Se bien attacher le prince Kaunitz, comme Elle m'a fait l'honneur de me le témoigner, Elle n'a pas de moyen plus efficace en main que celui de permettre à Vanloo de saisir Son portrait et de me l'envoyer, pour le remettre de la part de Votre Majesté à ce ministre. J'ai dû informer Votre Majesté de tout ceci, parceque ce manège avec les portraits se soutient, et que les caresses que le prince Kaunitz me fait, depuis que je lui ai rendu réponse au sujet des poêles, m'indiquent d'autant plus clairement son but qu'une certaine petite femme, sa bonne et intime amie, m'a fait tout recemment la confidence qu'il comptait que je ferais de mon mieux pour lui procurer ce qu'il désirait, et qu'il m'aimerait à la folie, si je le lui procurais bientôt."

Potsdam, 11 septembre 1766.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, et vous sais parfaitement gré des détails que vous continuez de m'apprendre sur l'intérieur de la cour où vous vous trouvez. Aussi, pour vous répondre, je vous dirai que vous devez tâcher à bien connaître le prince de Starhemberg, afin de savoir me peindre exactement son caractère et m'instruire quelle espèce d'homme ce que c'est que lui.

Pour ce qui regarde l'Empereur, je veux bien vous dire que j'ai ouï dire à beaucoup de gens,[4] quoique je ne veuille pas vous en garantir l'authenticité, que ce soit un prince dissimulé, naturellement timide, et

[1] Vergl. dazu Nr. 16188. — [2] Vergl. S. 199. — [3] Von den Schwestern des Fürsten Kaunitz war vielmehr die eine mit einem Grafen Questenberg, die andere mit einem Grafen Palffy vermählt. — [4] Vergl. dazu Œuvres, Bd. 19, S. 409.

qui, jusqu'à présent, n'ait pas marqué d'attachement à personne, excepté à un major de son régiment, dont j'ignore le nom, mais que vous saurez apprendre bien aisément à vos lieux.

Quant à ce qui est du prince Kaunitz et de l'empressement qu'il vous marque de se rendre agréable à moi par de petits soins, mon intention est que vous continuerez à le flatter au mieux, et nonobstant que je ne croie pas qu'il en résultera beaucoup d'avantageux pour moi, je ne veux cependant pas négliger l'occasion qu'il me fournit à lui faire plaisir, et c'est en conséquence que vous lui direz en termes gracieux de ma part que, quoique ailleurs je ne me fisse pas peindre, je ferais, cependant, faire mon portrait et le lui enverrais à sa considération et parcequ'il était l'homme auquel l'on ne saurait pas refuser de bonne grâce quelque chose qui fût de son gré. Enfin, vous observerez bien que vous ne laisserez échapper aucune occasion où vous saurez lui dire sans affectation des choses de ma part qui sauront le flatter.

Federic.

Vous n'avez qu'à dire au prince Kaunitz que, s'il était une belle femme, je me garderais bien de lui envoyer le portrait d'un vieillard décrépit, mais qu'en qualité de ministre, je me flatte qu'il ne le prendra pas de si près.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

16217. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 septembre 1766.

J'ai reçu vos dépêches du 29 d'août et du 2 de ce mois, et vois bien par ce qu'elles m'apprennent, que la confusion dans les affaires de là-bas est devenue totale.[1] Il en arrivera certainement qu'on procédera à des perquisitions et aux procès contre tous ceux qui ont penché[2] pour la France, et qu'on dérangera et avilira en sorte le gouvernement et la dignité du Roi que la nation n'aura plus aucune considération dans toute l'Europe. Continuez, en attendant, de m'informer de ce qui y arrive.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Cocceji berichtete über eine Vorlage, welche von einer Sondercommission des Reichstags berathen wurde und welche bezweckte, den Einfluss des Königs bei Besetzung einer Reihe von Aemtern und Stellen zu beschränken. Nach seinem Bericht vom 2. September war die Vorlage nunmehr auch vom Adel angenommen worden; die französische Partei hatte sich der Theilnahme enthalten und damit den Hof im Stich gelassen. — [2] Vorlage: „pensé“.

16218. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 septembre 1766.

Vos dépêches du 30 d'août et du 6 de ce mois m'ont été bien remises. Je serai bien aise d'apprendre la tournure que tous ces manèges qui, selon ce que vous me marquez, agitent présentement la cour où vous êtes,[1] prendront, et en particulier suis-je curieux de savoir quel parti prendra le baron de Bernstorff, car je crois avoir lieu de m'attendre que la première dépêche que j'aurai de vous, m'annoncera sa dimission. Je doute fort, cependant, qu'on trouvera en Danemark un sujet assez habile pour remplacer son poste.

Tâchez, au reste, de m'informer exactement des changements qu'on fera à l'égard de l'armée.

Federic.

Nach dem Concept.

16219. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 12 septembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'août, et me persuade que la nouvelle négociation d'accommodement entamée entre le Duc et les états n'aura plus de succès et de consistance que toutes celles qui l'ont précédée.

En attendant, ma volonté est que vous donniez à entendre à ma nièce la Duchesse que toutes les avances que le Duc fait à elle, ne visent qu'à séparer et détourner les garants des états de Württemberg, et que, de plus, l'intention du Duc n'était du tout pas de se rapprocher à elle.[2] Vous vous y conformerez précisément.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

16220. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN GESANDTEN MITCHELL.

[Potsdam, 13. September[4] 1766.]

Mitchell berichtet an Conway, Berlin 17. September, über eine Audienz bei dem Könige von Preussen am 13. September: „I began by

[1] Borcke hatte am 6. September berichtet, dass Graf Danneskiold (vergl. S. 188) dem König vorgeschlagen habe, eine „chambre de compte, pour rechercher l'administration précédente“, zu errichten und mit einem grossen Schlage gegen Bernstorff zu beginnen. „Il y a grande apparence . . . que le ministère sera totalement changé, et que le grand coup de déplacer le baron Bernstorff, sera frappé avant l'arrivée du sieur de Saldern (vergl. S. 123). Le ministre d'Angleterre (vergl. S. 205) y contribuera, autant qu'il pourra.“ — [2] Vergl. Nr. 16145 und 16204. — [3] Am 16. September schreibt der König an Schulenburg: „Quand les affaires entre le Duc et les états seront accommodées ou finies, vous devez me marquer alors combien il restera en revenus à la disposition du Duc.“ — [4] Vom 13. September ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 108.

acquainting His Prussian Majesty that the King had commanded me to lay before him the outlines of a project, which, His Majesty thought, would tend effectually to secure the continuance of the public general tranquillity by forming a firm and solid system in the North, to counterbalance the formidable alliance of the House of Bourbon, founded on the Family Compact; that for this purpose His Majesty thought that a Triple Alliance between the crowns of Great Britain, Prussia and Russia[1] was the most probable means of attaining this great and salutary end, and before he took any steps in that important affair, His Majesty was desirous of knowing the King of Prussia's opinion.

To this His Prussian Majesty answered that, at present, he saw no likelihood of war; that France could not make war; that Spain was still less in condition to do it; that therefore he made no doubt the Spaniards would pay the Manilla ransom;[2] that the late troubles in Spain[3] must be of great advantage to us and could not fail to secure, for some time at least, the public tranquillity, which, he was of opinion, would soon have been interrupted by an invasion of Portugal,[4] had not tumults happened in Spain, which had, in some sort, unhinged their government and weakened the authority of the crown; that such an alliance, at this time, might give jealousy to other powers and afford a pretence for disturbing the general tranquillity. Besides he observed that alliances, made with a view to distant events, are, for the most part, merely matters of ostentation and rarely produce any other effect, than that of imposing for a short time upon the adverse party.[5] He then repeated an Italian proverb: »*Chi sta bene, non si muove.*«[6]

I replied: »*Chi sta solo, non sta bene*«; that the forming of a Triple Alliance, as proposed, could not justly give alarm [to] any power in Europe, as it was calculated for the preservation of the public tranquillity and the object of it was merely defensive, without any view of ambition or conquest of any kind; that the Family Compact was quite of a different nature by with ambition and vengeance threatening the liberties of Europe, and that it was an alliance offensive and defensive against mankind, making *cause commune* almost of every case that could happen, as His Prussian Majesty would find by reading it over; that this made the alliance proposed by the King the more necessary, and that this was the fit time to enter into that alliance, whilst the situation of the other powers in Europe was such as did neither invite nor perhaps permit them to make war, that the King was resolved to act in thorough union and confidence with His Prussian Majesty, and as a proof of his sincerity and attention had directed Mr. Stanley, his ambassador to the court of Russia,[7] to pass by Berlin [in order][8] to

[1] Vergl. Nr. 16191. — [2] Vergl. S. 197. — [3] Vergl. S. 119. 135. — [4] Vergl. S. 65. 68. 69. — [5] Vergl. Bd. II, 311. — [6] Vergl. Bd. III, 42. — [7] Der designirte Nachfolger Macartneys. — [8] Ergänzt nach dem Concept im British Museum zu London.

open the whole plan to His Prussian Majesty, — and that, before it had been communicated to the court of Russia, — and, at the same time, to concert with him, King of Prussia, the proper measures to be taken to bring this great project into execution.

The King of Prussia, after desiring me to make his compliments to the King and to express, how highly sensible he was of this mark of His Majesty's friendship and confidence, added that the affair in question was of a very important nature and required much deliberation, especially on his part, as he was afraid, the many matters of discussion still subsisting between us and France would one time or other be the occasion of a new war, in which the natural interests of his country might not lead him to take any part; that he had been of late much taken up with domestic affairs, but that he would now think and reflect seriously on what was proposed. He then hinted to me the treatment he had met with from us, when the late peace was made and talked of the instability of our measures and sudden changes in our administration, which made it almost impossible to transact business with us with any sort of security.[1]

To both which objections I answered as well as I could, allowing at the same time that he had some reason to complain, but that now a plan was formed and government had acquired a consistency, it was probable, there would be an end of unsteadiness of measures and of changes in our administration.

He then asked me, if I knew anything farther concerning the particular stipulations that might enter into the Triple Alliance proposed.

I answered, I did not; only that I believed, it was intended to invite the States General, the Kings of Denmark and Sweden and such German Princes as had not acceded to the Family Compact; but that a plan of this treaty would be fully communicated and explained by Mr. Stanley who was to have a credential to him, King of Prussia, for that purpose.

The last question His Prussian Majesty put to me, was if I knew that the Empress-Queen had acceded to the Family Compact?[2] I said I had heard such a report, but did not know it was founded; that if she had acceded, it was entirely against the letter of that treaty, as appears in the 21rst article, which expressly says that none are to be admitted but those of the Bourbon family."

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

---

[1] Vergl. Bd. XXIV, 418. Am 14. September schreibt der König an den Grafen Maltzan, „que parmi les affaires de là-bas celle qui fait le principal objet de ma curiosité, est de savoir si le ministère du comte Chatham se soutiendra ou non". — [2] Vergl. S. 4. 22 und Bd. XXIII, 531. 535; XXIV, 393.

16221. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Potsdam 13. September: „En conformité des très gracieuses intentions de Votre Majesté qu'Elle nous a fait connaître hier,[1] nous avons dressé la déclaration ci-jointe pour le sieur Benoît au sujet de l'affaire des Dissidents, que nous avons tournée dans la forme d'une simple représentation et conseil, sans y faire rien entrer qui sente la menace, et n'employant que les mêmes arguments que la maison de Brandebourg a constamment fait valoir en faveur des Dissidents.

Nous avons l'honneur d'y joindre une dépêche au sieur Benoît[2] et une autre au comte Solms[3] pour accompagner cette déclaration, de même qu'un post-scriptum au sieur Benoît, qui lui enjoint de demander au roi de Pologne le rappel du sieur Boscamp."[4]

[Potsdam, septembre 1766.]

Bene.

Federic.

Eigenhändige Resolution des Königs auf dem Berichte der Minister.

16222. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.[5]

Berlin, 13 septembre 1766.

Comme la cour de Russie vient de me communiquer le projet de la déclaration en faveur des Dissidents qu'elle se propose de faire remettre par son ambassadeur à Varsovie, et qu'elle m'a fait requérir en même temps d'en faire donner une semblable par votre canal,[6] je veux bien condescendre à cette demande pour témoigner à cette cour le cas que je fais de son amitié. C'est dans cette vue que je vous envoie la déclaration ci-jointe, dans laquelle j'insiste sur tous les arguments que les traités, l'équité naturelle et mon amitié pour la République m'ont pu fournir, pour faire valoir la cause des Dissidents, et mon intention est que vous la remettiez le même jour que le prince Repnin remettra la sienne, dans une audience publique que vous demanderez pour cet effet du roi et de la république de Pologne.

Mais, en vous permettant de faire cette démarche pour satisfaire aux instances de la cour de Russie, je ne prétends nullement prendre le ton menaçant que j'ai remarqué dans quelques passages de la déclaration qu'elle m'a fait communiquer; c'est aussi par cette raison que je me suis borné aux demandes justes qui ont été faites ci-devant par mes ancêtres et par moi-même en faveur des Dissidents, et que j'ai cru

[1] Vergl. dazu Nr. 16214. — [2] Nr. 16222. — [3] Nr. 16223. — [4] Vergl. Nr. 16206. — [5] Das obige, in Form eines Ministerialerlasses aufgesetzte Schreiben, gleichwie das folgende an Solms (Nr. 16223), ist ausnahmsweise aufgenommen worden, da es unmittelbar auf die Conferenz des Königs mit den Ministern am 12. September zurückgeht (vergl. Nr. 16214 und Nr. 16221) und der König nicht selbst durch Cabinetserlass seine Antwort den Gesandten mittheilt. — [6] Vergl. Nr. 16213 und 16223.

devoir leur donner la tournure la plus polie et en écarter tout ce qui pourrait, le moins du monde, avoir l'air de menaces. Vous aurez donc soin de vous en tenir aux propres termes de cette déclaration, telle que je vous l'adresse, et d'éviter également, dans les représentations dont vous l'accompagnerez, tout ce qui pourrait me commettre, en conformité de mes ordres antérieurs,[1] auxquels vous vous conformerez exactement.

Nach dem von Finckenstein und Hertzberg gezeichneten Concept.

---

16 223. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

Berlin, 13 septembre 1766.

Les dépêches que vous m'avez adressées par courrier en date du 1er du courant, m'ont été fidèlement rendues, avec le projet de la déclaration que la cour de Russie m'a communiqué.[3]

Pour donner une nouvelle preuve de mon amitie à l'Impératrice et pour lui faire voir à quel point je suis disposé à concourir avec elle dans les affaires de Pologne, en conformité des engagements qui subsistent entre nous, je viens d'ordonner à mon résident à Varsovie[4] de remettre le même jour que le prince Repnin, et dans une audience publique auprès du roi et de la république de Pologne la déclaration que vous trouverez à la suite de cette dépêche, et dont je me flatte que la cour de Russie aura tout lieu d'être satisfaite.

Il est vrai que je n'ai pas jugé à propos de prendre le ton haut et menaçant que j'ai marqué dans quelques endroits de la déclaration russe, et qui ne me paraît pas convenable vis-à-vis d'une nation libre et indépendante. Il est vrai encore que je n'ai pas cru devoir insister sur certains articles qui regardent les Dissidents grecs privativement, et sur quelques autres qui m'ont paru trop forts, tels que l'est, par exemple, celui où l'on exige que les Protestants puissent bâtir des églises dans des lieux catholiques où il n'y en a jamais eu. A cela près, le comte Panin y trouvera tous les arguments qu'on peut alléguer en faveur des Dissidents, et que ceux-ci ont eux-mêmes fournis pour le passé, ainsi que tous les titres sur lesquels je puisse fonder mes représentations sur ce sujet, savoir: le traité d'Olive, le seul que je puisse alléguer vis-à-vis de la République, et mon traité d'alliance avec la cour de Russie, que j'y ai fait valoir de manière à convaincre la nation polonaise et l'Europe entière de l'union et du concert qui règne entre moi et l'Impératrice.

Si, malgré cela, ce ministre n'est pas content, je vous dirai tout naturellement que je suis bien résolu de n'en pas faire davantage, et qu'en remplissant fidèlement mes engagements, mon intention n'est nulle-

[1] Vergl. Nr. 16173. 16184. — [2] Vergl. S. 220. Anm. 5. — [3] Vergl. S. 214. — [4] Vergl. Nr. 16222.

ment de me compromettre avec mes voisins et de me laisser entraîner dans des projets dont les difficultés et les inconvénients sont faciles à prévoir. Je ne puis donc que vous renvoyer, sur ce sujet, à mes ordres précédents, [1] en vous recommandant, au surplus, de faire valoir de votre mieux cette nouvelle complaisance que j'ai bien voulu témoigner à la cour de Russie.

Nach dem von Finckenstein und Hertzberg gezeichneten Concept.

16224. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 14 septembre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois; au contenu duquel je n'ai qu'à vous dire aujourd'hui que je ne doute pas que vous saurez apprendre là où vous êtes, ce qui se sera passé et fait dans les campements des troupes que l'Empereur est allé voir, dont je serai bien aise que vous m'informiez. Au surplus, j'ai de la peine à croire que la dépense de ces deux campements aille à un million de florins, vu que la somme me paraisse outrée et exorbitante.

Nach dem Concept. Federic.

16225. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 15. September 1766.

Ich accusire hiermit an Euch den guten Empfang Eures Mir unter dem 16. des letzteren Monates Augusti erstatteten Berichts, dessen Einhalt [2] Mir dann dasjenige confirmiret, was Ich sonsten schon immer gewusst habe, nämlich, dass die Türken abergläubisch und supersti[ti]eux sein.

Jetzo verlange Ich nur noch von Euch zu wissen, ob und wie alle die Schäden, welche dorten durch die verschiedentlich nach einander erfolgete Erdbeben [3] geschehen seind, werden ersetzet und hergestellet werden können. Diese und andere Umstände, in welchen die Pforte sich jetzo befindet, machen Mir inzwischen glauben, dass selbige nicht daran gedenket, mit ihren Nachtbaren einen Krieg anzufangen.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 16194. 16210. — [2] Zegelin berichtete, dass eine „Prophezeiung, nach welcher der Sultan den zehnten Tag nach dem Geburtsfest des Mahomet sterben" würde, „eine generale Bestürzung im Serail verursachet" habe. — [3] Vergl. S. 152 und S. 212.

16226. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 septembre 1766.

Après que mes ministres ont fait partir par le courrier ordinaire d'avant-hier la dépêche que je vous ai faite touchant la déclaration à faire de la part de la cour de Pétersbourg et de la mienne à la prochaine Diète en Pologne relativement aux Dissidents,[1] je viens de recevoir votre rapport du 29 d'août dernier.

Comme je n'ai présentement rien à ajouter à ma susdite dépêche, je me borne aujourd'hui de vous dire que le lord Stanley, ambassadeur destiné de l'Angleterre à la cour de Russie, passera ici, pour me faire, à ce que j'en suis averti,[2] des propositions, et ensuite en Russie. L'on m'apprend, d'ailleurs, que la raison pourquoi on s'est déterminé en Angleterre d'envoyer un ambassadeur en Russie, c'est qu'on en veut faire de l'éclat.

Quant à ce que vous marquez de ce que l'impératrice de Russie s'est fâchée des fermentations que l'affaire des Dissidents commence à faire en Pologne, vous saurez que cela ne pourra guère m'intéresser, tout comme ce que vous m'apprenez des mesures qu'elle a prises là-dessus.[3] Mais mon appréhension reste que, quand la cour de Russie poussera les Polonais sur ceci à bout ou trop fort, ceux-ci rechercheront la protection et le maintien des Autrichiens, ce qui saura occasionner de nouveaux troubles en Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

16227. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Die Minister berichten, Berlin 14. September: „Votre Majesté ayant daigné nous donner pour résolution sur notre rapport d'hier que nous devions instruire le comte de Solms sur l'affaire du commerce,[4] nous prenons la liberté de Lui marquer ... que nous avons déjà exécuté

Potsdam, 15 septembre 1766.

Pour vous répondre à la représentation que vous venez de me faire touchant les instructions à expédier par vous au comte de Solms sur l'affaire du commerce,

[1] Nr. 16223. — [2] Vergl. S. 218. 219. — [3] Die Kaiserin hatte, wie Solms berichtete, beschlossen, die beiden Obersten Igelström und Karr nach Polen zu senden, um die Unzufriedenen vor zu heftigem Widerstande gegen die Wiedereinsetzung der Dissidenten in ihre Rechte zu warnen. Darauf sollten die Obersten sich zu Repnin nach Warschau begeben, der Vollmacht habe, die in Polen befindlichen russischen Truppen gegen die Unzufriedenen zu verwenden. — [4] Die Minister hatten, Berlin 13. September, den König, gemäss dem Erlass vom 3. (Nr. 16207), an die Beantwortung des Solms'schen Berichtes vom 15. August erinnert. Darauf war die königliche Resolution ergangen, Potsdam 13. September: „Sie sollen es machen. Ich habe gemeinet, sie hätten schon daran gearbeitet."

Ses ordres à cet égard, il y a quinze jours, par une instruction des plus détaillées,[1] ainsi que nous avons eu l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté."[2]

je vous dirai que mon intention est que, conformément à ce que j'ai suppédité déjà d'arguments au comte de Solms sur cette affaire par mes dépêches, à lui faites immédiatement, et dont je vous fais joindre ici un extrait,[3] vous l'instruirez plus amplement, en étendant ces arguments et en y ajoutant tout ce qu'il sera convenable pour les fortifier. Sur quoi vous vous dirigerez.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16228. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 septembre 1766.

La dépêche que vous m'avez faite le 9 de ce mois, m'a été remise. Par ce qu'elle m'apprit, je vois bien que le chaos dans les affaires doit être furieusement grand là-bas, ainsi que je crois pouvoir vous répéter ce que je vous ai déjà marqué antérieurement,[5] que le Roi est encore trop jeune pour pouvoir s'attendre de lui déjà d'établir des choses avec solidité dans ses affaires.

Nach dem Concept. Federic.

16229. AU MARGRAVE RÉGNANT D'ANSBACH.

[Potsdam], 16 septembre 1766.

Mon cher Neveu. J'attends avec empressement, mon cher neveu, le plaisir de vous voir[6] et de vous embrasser et de vous assurer de la plus sincère et la plus vive tendresse avec laquelle je suis, mon cher Neveu, votre fidèle oncle

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] D. d. Berlin 2. September, vergl. S. 204. Anm. 1. — [2] Im Bericht, Berlin 2. September. — [3] Eine Zusammenstellung der Erlasse vom 6., 19., 28. und 31. August und 3. September (Nr. 16174. 16185. 16197. 16205). Am 16. September schreibt Eichel dem Grafen Finckenstein im Auftrag des Königs, dass er und Hertzberg, „die hiesige russische Handlungscompagnie betreffend (vergl. S. 208), ... mit dem berlinschen Bankier Schweigger selbst sprechen sollten, als welcher Deroselben alle Umstände und den ganzen Zusammenhang der Sache und der dagegen gemachten Schwierigkeiten sagen und expliciren, auch zugleich verschiedenes an die Hand geben werde, wovon ein guter Gebrauch in vorermeldeter amplen Instruction [an Solms] gemachet werden könnte". — [4] Die demgemäss im Ministerium aufgesetzte Instruction für Solms ist Berlin 20. September datirt. — [5] Vergl. Nr. 16190. — [6] Der Markgraf kündigte, Treuenbrietzen 15. September, dem König seine Ankunft für den Abend des 16. an. Der König hatte in einem Cabinetsschreiben, Potsdam 15. Juli, den Markgrafen eingeladen.

16230. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 10. September: „Je dois . . . rendre compte d'une conversation assez singulière que j'ai eue avec le prince Kaunitz, et dont ce ministre a fait tous les frais. Il s'est engagé petit à petit dans une dissertation morale et politique sur les maux que le fantôme des préjugés, d'un côté, et l'orgueil des hommes, de l'autre, infligeaient à l'humanité, et qui ne visaient pas à moins qu'à la destruction totale de son espèce, entendant par les premiers les monastères, qui dans les États catholiques engloutissent journellement un nombre de citoyens devenus inutiles à la société, et par les derniers les grandes armées qu'on entretenait partout, et qu'on serait tôt ou tard obligé de diminuer faute d'hommes; qu'au lieu de se faire, de cette façon, une guerre intérieure en pleine paix, il ne voyait pas ce qui empêchait les princes en Europe de convenir réciproquement des moyens les plus sages et les plus efficaces pour prévenir les tristes conséquences d'une perspective si désolante, en réduisant leurs troupes jusqu'à un certain pied. Il ajouta qu'il avait déjà bien souvent cherché à pénétrer les embarras qu'on pourrait craindre de rencontrer dans l'exécution d'un ouvrage si salutaire, et qu'il lui paraissait que la plus grande difficulté gisait dans la proportion des forces qu'un prince voudrait garder vis-à-vis de l'autre, après cette réduction, et qu'il s'engagerait à lever cette pierre d'achoppement, s'il le fallait. Qu'il n'y avait qu'à prendre pour base de ce plan la plus prochaine, par exemple la paix de Hubertusburg; en partant de là, [à] convenir qu'on réformerait réciproquement les trois quarts des armées qu'on avait eues alors, et, pour surcroît de précaution, [à] faire assister de part et d'autre des commissaires aux inspections des troupes, afin d'être plus convaincu de l'exécution religieuse de ce projet; que tout dépendrait d'un peu de confiance et de bonne foi. . .

En me parlant des grandes armées qu'on entretenait partout, le prince Kaunitz y ajouta, avec une inflexion un peu plus émue: »qu'on augmente tous les jours encore, à ce que j'apprends«. Je place ceci à la fin, parcequ'il me paraît que ce soit la clef de tout ce qui précède, et que les éclaircissements qu'il voudrait se procurer là-dessus, sont peut-être le seul but de cette insinuation."

Potsdam, 17 septembre 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 10 de ce mois. Ayant vu le compte que vous m'y avez rendu d'une conversation assez singulière du prince de Kaunitz avec vous, je suis bien aise de vous dire que vous avez très bien fait de ne point entrer sur ce que ce ministre vous a dit de son projet relativement à une réduction des troupes à faire et à convenir d'une proportion des forces à garder des puissances l'une vis-à-vis de l'autre. Au moins ce projet ne saurait pas être convenable à moi, vu qu'il me faudrait plus de temps pour remettre et rassembler, le cas l'exigeant, mes forces qu'il n'en faut aux Autrichiens. Au surplus, j'entrevois par tous ces propos du prince Kaunitz qu'il pèse à sa cour d'entretenir toutes les troupes qu'elle a actuellement sur pied, et que c'est pour s'en soulager qu'elle voudrait me disposer à réformer quelque nombre des miennes pour en pouvoir faire autant, ce qui, cependant, ne saura point se practiser[1] de moi. Cependant, tout ce que je vous dis ci-dessus, ne vous doit être dit autrement qu'en confidence et pour votre seule et unique direction.

1 So.

Au surplus, s'il arrive que le susdit ministre revienne à la charge pour vous sonder sur cet objet, vous lui répondrez convenablement que ce projet vous paraissait sentir à peu près celui de l'abbé de Saint-Pierre,[1] et que, selon vous, l'on ne conviendrait nullement pas entre les puissances du nombre et de la quantité des troupes que chacune d'elles aurait à garder vis-à-vis de l'autre.

Nach dem Concept. Federic.

16231. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 10. September, der Agent des Moldaufürsten, La Roche[2], habe ihm mitgetheilt, „que la cour de Vienne recommençait à travailler plus que jamais à renouer avec celle de Russie et à la faire rentrer dans ses intérêts; qu'elle ne ménageait point les sommes pour cet effet . . .; que la cour de Vienne prétendait non seulement être sûre du sieur Orlow,[3] mais qu'elle se flattait aussi de s'attacher le général comte de Tschernyschew[4] par ses largesses et de parvenir enfin à éloigner l'impératrice de Russie elle-même de Votre Majesté, parcequ'on prétendait remarquer quelque refroidissement de la part de cette souveraine pour Votre Majesté à cause des refus que Votre Majesté devait avoir donnés au sieur de Saldern sur plusieurs propositions et ouvertures que ce ministre Lui devait avoir faites".[5]

Potsdam, 17 septembre 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 10 de ce mois. Pour ce qui regarde les confidences que le sieur La Roche a prétendu vous faire au sujet des chipotages de la cour de Vienne à Pétersbourg, je suis bien aise de vous faire observer qu'elles portent toutes le caractère d'insignes faussetés et de choses controuvées, ainsi qu'il n'y en a rien de vrai. Car il est sûr que les Russes ne prendront pas de l'argent des Autrichiens, dont, d'ailleurs, la cour de Vienne n'abonde pas pour le hasarder gratuitement. De plus, il est connu que cette cour-ci se trouve en alliance avec celle de France, dont le système politique se trouve actuellement incompatible avec celui de l'impératrice de Russie. Voilà ce que j'ai bien voulu vous dire à ce sujet, quoique pour votre direction seule et unique.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Im Jahre 1713 war das Werk des Abbé de Saint-Pierre „Projet de la paix perpétuelle" erschienen. Vergl. dazu J. G. Droysen, Ueber die Schrift Anti-Saint-Pierre und deren Verfasser (Monatsberichte der K. Akademie der Wissenschaften zu Berlin, 1878). — [2] Vergl. S. 85. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 517; XXIV, 406. — [4] Vergl. S. 211. — [5] Vergl. dazu Nr. 16045 und 16053. 16054.

16232. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 5. September: „Le nommé Howmann[1] ... a déclaré qu'il avait concerté son plan avec un lieutenant, dont on ne m'a pas pu dire le nom; que ce même lieutenant l'avait mené un soir chez le colonel Sinclair,[2] qui lui avait dit de prendre une confiance entière dans son conducteur et d'exécuter tout ce qu'il lui prescrirait. Après cela le colonel Sinclair l'avait mené chez le Roi, qui lui avait parlé fort gracieusement et l'avait beaucoup plaint de ce que l'ordre des paysans avait refusé de l'admettre à la Diète. Que la révolte avait dû commencer en même temps dans la Westrogothie, la Dalécarlie et dans deux autres provinces voisines de la capitale. Que lui, Howmann, avait eu ordre, lorsque tout serait préparé dans sa province, de retourner à Stockholm, où le lieutenant avait promis de lui faire toucher de l'argent. Que son impatience et le désir de se venger des états avaient fait manquer le complot, en l'éclatant de trop bonne heure. Le lendemain de cette déposition il nia tout ce qu'il avait avancé."

Nach dem Concept.

Potsdam, 18 septembre 1766.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a été bien remise; par laquelle j'ai appris avec déplaisir ce que vous m'y avez marqué du nouvel incident qui est venu d'arriver avec le paysan Howmann, et de ses déclarations faites, quoique rétractées. J'espère comme vous que, vu l'incertitude des dépositions de cet homme, criminel sans cela, la commission laissera ensevelies ces choses dans l'oubli. En attendant, s'il y aura moyen, et s'il se peut faire que vous empêchiez, afin que la cour ne soit pas confondue ni embrouillée trop avant dans cette mauvaise affaire, vous ne laisserez pas de le faire, quoique toujours bien prudemment, sous mains et de manière que[3] vous ne paraissiez aucunement.

Federic.

16233. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 septembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois; duquel je vous sais gré pour les nouvelles que vous m'y avez apprises dignes de mon attention. Continuez au possible de m'en faire d'aussi intéressants, et tâchez, de plus, de vous informer, quoique sans affectation, si l'on n'entend pas parler là où vous êtes, d'un voyage que le Prince-Stathouder va faire encore; car, selon ce qu'on [a] prétendu savoir, il doit avoir eu le dessein de faire un tour à Brunswick.[4] J'attends votre rapport sur ce que vous en aurez appris.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Am 20. Mai 1766 hatte Cocceji, aus Anlass der Revolte in Westergötland (vergl. S. 131 und 137), berichtet: „Le chef est un paysan, nommé Howmann, qui, ayant été choisi député à la Diète, n'a pu entrer dans l'ordre, à cause d'une mauvaise affaire qu'il avait sur les bras, et qui alors n'était pas jugée." — [2] Vergl. Bd. XXIII, 520; XXIV, 408. — [3] Vorlage: „à ce que". — [4] Vergl. Nr. 16182.

16234. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 21 septembre 1766.

Votre rapport du 13 de ce mois m'a été bien rendu. Je doute presque que les mutineries de quelque nombre pas trop considérable de paysans en Hongrie puissent guère embarrasser la cour ni la faire craindre pour les suites,[1] car, pour peu qu'elle s'y veuille prendre sérieusement, elle apaisera aussitôt les troubles.

Ce que vous me marquez, de plus, d'une chétive récolte qui doit avoir été cette année en Hongrie, me paraît étrange, et si la cherté des grains en sera inévitable à ces lieux, je crois qu'il faut qu'on en ait trop envoyé à vendre en Italie.

Au surplus, vous devez m'informer de combien de bataillons sera composé ce régiment de garnison que la cour où vous êtes, songe d'ériger des invalides.

Nach dem Concept.

Federic.

16235. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 septembre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 9 de ce mois. A ce que j'en vois au sujet des antagonistes du comte Chatham, je crois avoir tout lieu de présumer qu'il n'y aura plus beaucoup de débats sur son sujet; je pense, d'ailleurs, que ses antagonistes ne mettront pas quelque chose en œuvre pour le culbuter, tandis qu'il ne fera rien qui puisse choquer la nation.

Quelle raison suppose-t-on au prince Ferdinand pour avoir quitté le service?[2]

Federic.

Nach dem Concept; der Zusatz eigenhändig auf der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

16236. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 septembre 1766.

Après vous avoir fait ma réponse d'hier,[3] je viens de recevoir votre dépêche du 12 de ce mois. Je vous sais gré de m'y avoir indiqué tout naturellement les raisons qu'on a supposées à vos lieux, pourquoi le prince Ferdinand de Brunswick a quitté le service.[4] A quoi, cepen-

[1] Edelsheim berichtete, dass der Hof bisher die Bauern heimlich dem Adel gegenüber unterstützt habe, und dass die Bauern eines adligen Gutes sich im Vertrauen darauf zu einer Revolte hatten hinreissen lassen. — [2] Vergl. S. 197 und Nr. 16236. — [3] Nr. 16235. — [4] Maltzan berichtete: „On l'attribue ici au mécontentement que ce Prince doit avoir eu à la dernière revue de Magdeburg, où, Votre

dant, je vous dirai que celle que, selon vous, on en débite, n'est pas vraie, et que tout ce qu'on a dit d'un officier de son régiment que je doive avoir cassé, nonobstant que le Prince s'était fort intéressé pour lui, est un conte absolument controuvé. Effectivement il est arrivé que j'ai placé un officier de son régiment auprès d'un autre, quoiqu'avec avancement, mais il est faux que le Prince en eût conçu le moindre mécontentement.

Quant à l'administration présente d'Angleterre, je pense, par le détail que vous venez m'en faire, qu'elle pourra se soutenir au commencement et peut-être pendant l'intervalle d'une année; mais je la crois toujours momentanée, puisque les principes ou les maximes du lord Bute d'avec [ceux] du comte Chatham sont trop différents, pour qu'[ils] puissent se compatir, ni leur union être de longue durée.[1]

Au surplus, je suis bien aise du peu d'empressement que le sieur Stanley[2] met dans son départ pour sa destination, attendu que l'alliance en question[3] saurait plutôt alarmer les autres puissances que contribuer à consolider la paix générale de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

16237. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 5. September, dass Panin Schritte gethan habe, um bei der Pforte allen ungünstigen Eindrücken zu begegnen, welche die Unterstützung der polnischen Dissidenten durch Russland[4] bei ihr hervorrufen könne. Panin hoffe, sie zu überzeugen, „qu'il est de son avantage plutôt de soutenir en Pologne ce parti des Dissidents comme propre pour avancer les intérêts des puissances par lesquelles il est protégé...

Votre Majesté sera déjà informée qu'on travaille actuellement dans le comité secret à Stockholm aux moyens d'établir la stabilité de la forme du gouvernement suédois. Il m'est revenu par un canal sûr que le comte Ostermann a donné ici des espérances que l'affaire réussirait, qu'on parviendrait à annuler la clause qu'une Diète existante pût annuler les décrets de celle qui la précède, et qu'on

Potsdam, 22 septembre 1766.

J'ai bien reçu votre dépêche du 5 de ce mois; par laquelle je vois que la cour où vous êtes, reste toujours ferme sur son idée de soutenir vigoureusement à la diète prochaine de Pologne la cause des Dissidents, et les précautions qu'elle prend en conséquence. Quant à moi, je crois toujours que, nonobstant ces précautions, elle ne réussira pas de venir à bout de cette affaire et de la mener à sa consistance. J'aime mieux à croire qu'elle réussira en Suède, pour parvenir à ses vues relativement à établir une stabilité

Majesté ayant cassé un officier de son régiment pour lequel il s'était beaucoup intéressé, il avait demandé son congé qu'Elle lui avait accordé quelques jours après.“ Vergl. dazu Nr. 16088.

1 Vergl. S. 197. — 2 Vergl. S. 223. — 3 Die von England vorgeschlagene Allianz mit Preussen und Russland, vergl. Nr. 16220. — 4 Vergl. Nr. 16223. 16226.

établirait certaines lois fondamentales et qui resteront à jamais."

Panin habe den französischen Gesandten Beausset, welcher die Hoffnung äusserte, dass man russischerseits nicht unbedingt auf dem Titel »Kaiserliche Majestät« in den französischen amtlichen Schriftstücken bestehen werde,[1] rundweg zurückgewiesen und erklärt, die Kaiserin könne kein Schreiben des französischen Königs annehmen, „aussi longtemps qu'il refuserait à lui donner le titre qui lui convenait de droit".

de la forme du gouvernement suédois.

Au reste, je suis persuadé que, pour ce qui regarde son différend avec la France par rapport à sa prétention du titre de Majesté Impériale dans les lettres de chancellerie de celle-ci, cette affaire s'arrangera tôt ou tard à son gré.

Federic.

Nach dem Concept.

16238. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

Der Herzog übersendet, Braunschweig 21. September, ein an ihn gerichtetes Schreiben seines Bruders, des Prinzen Ludwig, und bittet den König, ihm seine Meinung für die Antwort an den Prinzen mitzutheilen.

* * *

Prinz Ludwig schreibt an den Herzog von Braunschweig, Haag 16. September, mit Bezugnahme auf sein Schreiben vom 10. August und den Vorschlag eines Zusammentreffens des Prinzen von Oranien und der Prinzessin Wilhelmine in Braunschweig:[2] „J'avais tout lieu de craindre que le voyage projeté pour Berlin au mois d'octobre prochain[3] serait, sinon tout-à-fait impossible, du moins très difficile à exécuter. Ce que j'avais prévu alors, ne se manifeste que trop présentement; à moins que le Prince ne veuille s'exposer à perdre tout son crédit naissant, à moins de laisser ici tout en confusion et même d'exposer la République, surtout la province de Hollande, à des confusions et troubles intérieurs, il ne peut pas entreprendre ce voyage dans le temps marqué.

Mais voici le grand embarras. Verelst a eu l'imprudence de dire positivement au Roi que le prince d'Orange espérait de faire sa cour à Sa Majesté au mois d'octobre, si le Roi voulait bien le permettre, et Sa Majesté a eu la bonté de donner d'abord son agrément et de témoigner que cela lui serait très agréable."

Verelst habe aber einen ausdrücklichen Auftrag nicht gehabt, sondern der Prinz von Oranien habe ihm gegenüber damals, Anfang Juni,[4] lediglich von seinem Wunsch gesprochen, den König zu besuchen, und auf Verelst's Drängen nach Angabe eines Zeitpunktes hinzugefügt, dass er allerfrühestens erst im October die Reise würde unternehmen können. Trotzdem er, Prinz Ludwig, dann mehrfach im Namen des Prinzen-Statthalters dem Gesandten geschrieben habe, dass diese Reise im October unmöglich sei, beharre dieser dennoch darauf.

„Une lettre très pressante que je viens de recevoir encore de Verelst hier au soir, me force d'avoir mon recours à Votre Altesse dans ce cruel embarras... C'est du su du prince d'Orange que j'ose supplier Votre Altesse de tâcher de le tirer de ce cruel embarras et de représenter l'impossibilité absolue d'entreprendre le voyage au terme prescrit. Le Roi est trop juste pour ne pas vouloir exiger que le Prince

[1] Vergl. dazu die Erklärung Katharinas vom 21. November (a. St.) 1762 und die Gegenerklärung König Ludwigs vom 18. Januar 1763 bei Wenck, Codex juris gentium, Bd. 3 (Leipzig 1795), S. 414—417. — [2] Vergl. Nr. 16182. — [3] Vergl. S. 192. — [4] Verelst (vergl. S. 191) war April bis Juli 1766 in persönlichen Angelegenheiten in Holland gewesen.

fasse un pas dont il aurait à se repentir toute sa vie; je suis sûr que Sa Majesté, en donnant son gracieux consentement au mariage de Son Altesse Royale madame la Princesse sa nièce avec le prince d'Orange, ne voudra pas qu'il fasse une démarche qui puisse lui attirer des affaires fâcheuses qu'il ne serait peut-être pas en état de redresser dans la suite."

Potsdam, 24 septembre 1766.

La lettre que Votre Altesse m'a écrite du 21 de ce mois, et la communication qu'Elle a bien voulu me faire de celle que le duc Louis de Brunswick vous a écrite du 16 de ce mois, et que j'ai cru devoir vous renvoyer ci-close, me fournit une nouvelle occasion de présenter à Votre Altesse mes remercîments des bontés et des soins officieux qu'Elle n'a discontinué de me témoigner.

La nouvelle que Monsieur de Verelst m'avait donnée du voyage que le Prince-Stathouder méditait de faire pour se rendre ici, m'avait fait un plaisir d'autant plus sensible que j'en devais inférer que l'état de ses affaires pouvait le lui permettre. Votre Altesse voudra bien juger par là que, bien loin d'insister de ma part sur un voyage qui, vu les circonstances, ne pourrait pas convenir aux intérêts d'un Prince que j'estime, je serais plutôt porté à déconseiller jusqu'à la moindre démarche qui pourrait être préjudiciable à ses intérêts ou lui donner le plus léger chagrin, et j'approuverai également les biais dont on pourra se servir pour la réussite et la conclusion de l'affaire du mariage en question. Au reste, je prie Votre Altesse d'être persuadée des sentiments de la haute estime et de l'amitié très parfaite avec lesquelles je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

16239. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 septembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois. Je ne suis point surpris des nouvelles que vous m'y apprenez,[1] et ne doute pas que vous aurez lieu de me relater souvent encore de pareilles par rapport aux innovations et variations qui arriveront à la cour où vous êtes; ainsi que vous n'aurez qu'à continuer à m'en faire vos rapports.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Borcke berichtete, der König habe auf die Vorstellungen des Grafen Danneskiold hin dem Baron Bernstorff seine Entlassung gegeben (vergl. dazu Nr. 16218), sie aber auf die Verwendung des Prinzen von Hessen (vergl. S. 197) und der Königin-Mutter wieder zurückgenommen.

16240. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 24 septembre 1766.

Sur ce que vous me marquez dans votre rapport du 22 de ce mois touchant les instances que le ministre de Russie vous a faites de la part de sa cour au sujet du professeur Lindener, je suis bien aise de vous dire que j'approuve parfaitement la réponse que vous me proposez à lui faire de votre part,[1] ainsi que vous n'aurez qu'à décliner poliment sa demande.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16241. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 septembre[2] 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 17 de ce mois, et ne doute pas que vous ne soyez actuellement en possession des instructions étendues que je vous ai fait expédier en dernier lieu sur la manière dont vous aurez à agir de concert avec l'ambassadeur de Russie, le prince Repnin, relativement à l'affaire des Dissidents,[3] auxquelles instructions vous vous conformerez exactement.

Pour ce qui regarde, d'ailleurs, les représentations à la Porte que le susdit ambassadeur a désiré que je fisse faire par mon ministre à Constantinople, pour la tranquilliser sur ce qui sera représenté de la part de nos deux cours à la république de Pologne, à la Diète prochaine, touchant les Dissidents, je suis bien aise de vous dire que je me suis prêté au désir du prince Repnin, et que j'écris là-dessus à mondit ministre, le sieur Zegelin, pour s'y conformer.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16242. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 25. September 1766.

Ich finde nöthig, Euch hierdurch bekannt zu machen, wie dass Ich mit dem russisch kaiserlichen Hofe conveniret bin, dass derselbe durch seinen zu Warschau habenden Ambassadeur, den Fürsten von Repnin, einige energique Représentations an die nächst zu versammlende Diète

[1] Die Minister hatten vorgeschlagen, dem Fürsten Dolgoruki, welcher seitens seines Hofes um die Entlassung des nach Petersburg berufenen Professor Lindener in Königsberg bat, ablehnend zu antworten, mit der Begründung, dass Lindener preussischer Unterthan sei und erst vor zwei Jahren selbst um seine derzeitige Anstellung nachgesucht habe, „outre que les académies de Votre Majesté ne pourraient que souffrir beaucoup par des changements si fréquents". — [2] In der Vorlage verschrieben: „août". — [3] Vergl. Nr. 16222. — [4] Vergl. Nr. 16242.

in Polen thun und ein schriftliches Mémoire dahin einreichen werde, dass die sogenannten Dissidenten in Polen, hauptsächlich griechischer als auch protestantischer Religion, von der bisherigen höchst ungerechten Bedrückung und [den Vergewaltigungen] der dasigen katholischen Clerisei und deren Anhänger befreiet, auch dieselbe in ihren vormals rechtlich erhaltenen Privilegien und Frei[hei]ten restituiret werden, welches alsdenn Mein Ministerresident Benoît daselbst convenablement mit appuyiren wird.[1]

Auf dass nun die Pforte, wenn ihr deshalb etwa unrichtige Nachrichten zukämen, nicht unnöthige Ombrage schöpfen könne, so ist Meine Intention, dass Ihr derselben einige Insinuations desfalls dahin thun sollet, wie dass diejenigen Leute griechischer Religion, welche unter der Domination der Pforte wohneten, in Polen als Schismatiques angesehen würden, und dass [man] deren Glaubensbrüder in Polen aller ihrer alten Rechte beraubet habe; in deren Faveur dann der russische Hof in Polen agiren lassen wolle, um sie insonderheit in ihren Privilegien, die man gänzlich renversiret hätte, zu retabliren. Es dienet Euch hierbei zu Eurer besonderen Direction, dass Ihr nach der Pforte gethaner solcher Insinuation nicht sonderlich weiter darauf appuyiren müsset, dass [Ihr] aber, wenn Ihr die Insinuation gethan, alsdenn es dem russischen Minister zu Konstantinopel hinterbringen sollet.

Zegelin soll „einige Provision von dem recht aufrichtigen *baume de Mecque*“ schicken.[2]

Friderich.

Nach dem Concept; die Ausfertigung war vom 24. September datirt.

---

16 243. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 9. September, über eine Unterredung, welche er auf Grund des Erlasses vom 19. August[3] mit dem Grafen Panin über die Erhöhung der Portotaxe und das dem Bankier Schweigger bewilligte Privileg gehabt habe; in Erwartung der Antwort auf die beiden Denkschriften des russischen Ministeriums[4] habe er, Solms, bis dahin verschoben, die ihm im Erlasse vorgeschriebenen Vorstellungen in vollem Umfange zu erheben. „[Panin] n'a voulu s'expliquer positivement sur rien; faute, disait-il, de ne pas connaître encore les derniers sentiments de Votre Majesté, comme il s'attendait de pouvoir le faire par les réponses ministérielles aux deux susmentionnés mémoires. Celles-là lui tiennent si fort à cœur qu'en nous quittant il me dit encore qu'il espérait que Votre Majesté ne ferait pas assez peu de cas des représentations amicales que la cour de Russie Lui avait faites, que de ne pas vouloir les honorer d'une réponse.“

In einem zweiten Berichte, Petersburg 9. September, meldet der Gesandte: „Je ne saurais laisser partir mon rapport d'aujourd'hui, sans ajouter un mot de réflexion respectueuse sur l'endroit final de la dépêche immédiate du 19 août,[5] par lequel

[1] Vergl. Nr. 16241. — [2] Für den Baron Fouqué, vergl. Œuvres, Bd. 20, S. 154. — [3] Nr. 16185. — [4] Vergl. Nr. 16186 und Nr. 16197. — [5] Vergl. S. 195.

Votre Majesté témoigne Se repentir d'avoir montré trop de complaisance pour le ministère de Russie, qui paraît, en même temps, devoir être un reproche pour moi de n'avoir empêché ce ministère de se mêler dans Ses affaires intérieures, par les ordres qu'Elle ajoute de le rectifier là-dessus pour l'avenir. Je sens mon incapacité de pouvoir juger les sentiments de Votre Majesté, mais permettez-moi, Sire, de vous représenter très-humblement que je n'ai fait qu'obéir en tout cela à vos ordres et à suivre même, selon que je m'en suis flatté, vos véritables intentions en ménageant et en flattant, autant qu'il a été possible, une cour aussi sensible et aussi délicate, j'ose ajouter, aussi susceptible de prendre ombrage facilement que celle-ci, mais qui, par cette conduite ordonnée et approuvée par Votre Majesté même, a été si bien mise dans vos intérêts qu'il est humainement permis de se flatter qu'elle est présentement entièrement séparée de tout système qui pourra être contraire à la situation de la monarchie prussienne.

Le seul objet de la politique de Russie est, selon moi, le désir de vouloir jouer un rôle principal entre les souverains de l'Europe. Sa grande puissance lui donne le moyen de le faire avec succès. Son ambition lui a fait naître l'idée d'y vouloir prétendre; son système me paraît être celui d'un ambitieux. Elle serait puissante et riche en dedans, respectée et formidable en dehors, sans avoir besoin pour ses propres intérêts de se mêler d'aucune affaire qui peut diviser les autres puissances de l'Europe, vu l'état de faiblesse de la Suède, celui d'irrégularité de la Pologne, qu'il me soit permis d'ajouter que, vu le peu de probabilité qu'il pourrait être de l'intérêt de la Prusse de s'étendre du côté de la Russie, elle pourrait se passer de toute liaison intime avec aucune des puissances européennes. L'éloignement des forces des empires de l'Asie du cœur de ses États et la faiblesse de ces gouvernements asiatiques n'auraient non plus besoin de l'engager à se fortifier par des alliances étrangères, en sorte qu'ayant en elle-même tout ce qu'il faut pour sa conservation, pour sa défense, ayant, de plus, des productions nécessaires à d'autres nations, elle serait toujours recherchée, sans avoir besoin de rechercher d'autres; et ce sera, à le considérer ainsi, le seul empire dans le monde connu qui puisse se suffire à lui-même et se soutenir sur ses propres pivots. Il n'y a peut-être que l'appréhension de ceux qui ont régné depuis Pierre 1er, de faire retourner la nation à l'ancienne barbarie, qui peut avoir engagé de ne pas rester dans l'inaction, mais s'associer aux nations européennes pour apprendre à leur ressembler, étant, par ce motif, obligés à s'attacher à la fortune de quelque système étranger.

J'ai été dans l'opinion que, puisque le souverain de ce jour avait préféré celui de la Prusse à celui de la maison d'Autriche, Votre Majesté y trouvait tellement Son avantage et Son grand intérêt que, suivant ce qu'Elle m'a dit souvent dans Ses dépêches immédiates, Elle préférait réellement l'alliance de la Russie à celle de toute autre puissance, et j'ai jugé par là qu'il importait tellement de la conserver que, pour y réussir, Votre Majesté ne ménagerait jamais ni complaisance ni flatterie pour une cour qui ne demandait que cela, et qui, à ce prix, pourrait être amenée un jour à l'heureuse illusion de se persuader que son propre intérêt demandait l'union des deux empires, étant persuadé du moins, pour ce qui est du gouvernement présent, que le système actuel de l'Impératrice n'est pas fondé sur l'esprit de conquête ni sur l'idée de s'étendre, mais qu'elle ambitionne de briller dans les histoires du monde par la gloire d'avoir maintenu la tranquillité dans la plus grande partie de l'Europe par son influence dans les affaires et par le contre-poids qu'elle a donné par ses forces au système qu'elle avait soutenu. Je suis persuadé aussi que la puissance qui saura le plus flatter ce penchant, sera de toutes les autres la plus favorisée et pourra le plus compter sur une amitié solide et constante. Jusqu'ici, toutes les apparences ont été pour Votre Majesté, et Elle les conservera, si Elle ne dédaigne pas à Se prêter à ce faible, si, d'ailleurs, sans faire tort à l'humanité du principe, on puisse l'appeler tel; mais si Elle quitte l'encensoir, je crains que la cour de Vienne ne se jette à corps perdu pour s'en saisir, et elle pourra retrouver des amis qui feront leurs efforts pour le lui conserver."

Potsdam, 25 septembre 1766.

J'ai bien reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Il faut bien que vous soyez actuellement en possession de celle que je vous ai fait expédier par mes ministres des affaires étrangères sur votre rapport du 15 d'août[1] que j'avais reçu en Silésie. Je trouve étrange, de plus, qu'on soit si impatient de la part de la cour où vous êtes, d'avoir ma réponse, vu qu'il n'y [a] pas eu moyen de la lui faire passer plus tôt, et que, d'abord au commencement, elle a traîné elle-même de vous remettre ses mémoires relativement à cette affaire.

Je vois par votre dépêche qu'il est nécessaire de vous donner quelques éclaircissements sur mes intentions, pour que vous soyez d'autant mieux en état d'entrer dans mes idées. Je suis toujours du même sentiment que l'alliance de la Russie me convient mieux que toute autre: c'est en conséquence de ce principe que j'ai poussé la complaisance pour les projets de l'Impératrice aussi loin que jamais allié ne l'a poussée; mais, ce qui m'arrête actuellement, et ce qui me fait changer ou mitiger ma conduite, c'est l'insolence avec laquelle ces gens me veulent prescrire des lois dans mon gouvernement, et je vous déclare fermement que telle est ma volonté constante et irrévocable que je ne souffrirai jamais que ces gens fassent ce premier pas, dut-il en arriver tout ce qu'il plaira à Dieu.

Primo, vous voyez comme ils traitent la Suède et la Pologne, et moi, né souverain et l'ayant été jusqu'ici, je ploierai sous le joug d'une puissance avec laquelle j'ai fait alliance, mais à laquelle je n'ai pas rendu hommage? Non, jamais cela n'arrivera!

Mais, pour vous dévoiler toute la faiblesse des prétextes dont ils se servent, observez, primo, que, lors[que] entre des puissances il y a des conventions ou traités relatifs aux postes ou au commerce, aucune des deux puissances ne peut faire des changements, sans au moins consulter l'autre; mais ce cas n'a pas lieu entre moi et la Russie, parcequ'il n'y a point de convention entre nous sur ce sujet.[2] Supposé que j'eus la lâcheté de céder dans cette occasion, la Russie s'ingérerait dans mes moindres affaires, elle voudrait décider de tout et me traiter comme les Turcs traitent le despote de Valachie; et pour ce qui regarde les postes, les Russes me doivent 34 000 écus,[3] leur convient-il, lorsqu'ils ne me paient pas, de trouver à redire, si je me rembourse d'une autre façon? Mais encore n'est-ce qu'un faible objet et qui ne leur donne aucune raison de se plaindre; pour ce qui est de Schweigger, il faut qu'on soit bien borné en Russie, si l'on ne comprend pas qu'en faisant venir toutes les marchandises de Russie qu'on tirait autrefois en partie des Hongrois et des Polonais, on augmente leur débit. Mais tout cela ne sont que des subtilités pour me mettre dans une sujétion, dans une

1 Der Antworterlass aus dem Ministerium vom 20. September, vergl. Nr. 16207 und 16227. — 2 Vergl. Nr. 16201. — 3 Vergl. S. 213 Anm. 4.

entière dépendance, et, de plus, le raisonnement est faux, parcequ'il n'y a ni convention ni traité de poste ou de commerce entre nous. Vous voyez donc que c'est un mauvais prétexte que Panin avance, soit pour faire une planche, si j'étais assez faible de l'adopter, soit pour me brouiller avec sa maîtresse, si je m'oppose à d'aussi impertinentes prétentions. Or, sur cela, mon parti est pris: tant que j'aurai les yeux ouverts, je soutiendrai mon indépendance; et si ces gens ont des projets pour m'asservir, tant vaut-il se brouiller aujourd'hui avec eux que demain.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, j'ai, comme vous en serez déjà instruit, donné des ordres pour qu'on agisse de concert avec le prince Repnin sur le pied où vous me l'avez écrit, il y a dix jours;[1] mais quant à l'article de l'intérieur de mes affaires, montrez-leur toute la fermeté possible; je suis résolu à tout plutôt que d'en passer par là. Toutes ces tergiversations de la part de la cour où vous résidez, me font soupçonner ou que des cours ennemies ont gagné par corruption ou le favori[2] ou quelqu'un qui a voix en chapitre et que j'ignore; car, si ces tracasseries continuent, il est sûr que nous ne tarderons pas à nous brouiller. Prenez-y donc garde et examinez avec soin d'où peut[3] provenir ce changement étrange que je remarque dans la conduite de votre cour depuis le mois de juin; mais surtout, en prenant ces informations, ne témoignez aucune faiblesse.[4]

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum und der erste Absatz sind von Eichel hinzugefügt.

---

16 244. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 septembre 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 12 de ce mois, m'a été rendu. Au contenu duquel il faut bien que je vous fasse observer que, si la cour de Russie n'exige rien à présent des Suédois,[5] elle compte de les mettre dans sa dépendance pour en exiger dans la suite tout ce qu'elle voudra. Et, d'ailleurs, ne compte-t-on pour rien le changement qu'elle

[1] Vergl. Nr. 16223. — [2] Graf Gregor Orlow, vergl. S. 226. — [3] Vorlage: „peuvent". — [4] Mit einem Erlass vom 25. September übersendet der König dem Grafen Finckenstein eine Abschrift dieses Erlasses zur Kenntnissnahme und Nachachtung. — [5] Cocceji berichtete: „L'impératrice de Russie, pour ne pas accréditer les bruits que le parti français répand qu'elle ne vise qu'à s'arroger une autorité despotique sur la Suède, non seulement n'exige rien d'elle, quoiqu'il y ait des intérêts de commerce et même des différends de limites à régler entre les deux couronnes, mais elle est même sur le point de donner une preuve de sa bonne volonté, en acquittant d'anciens arrérages, du payement desquels elle aurait pu s'exempter pour le moins aussi facilement que la France s'exempte du payement des siens" (vergl. S. 188).

projette dans la forme du gouvernement de Suède pour ôter au Roi son autorité?[1] Peut-on regarder ceci comme rien?

Nach dem Concept. Federic.

16245. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 25 septembre 1766.[2]

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois; le contenu duquel n'exigeant pas ma réponse, il me suffit de vous dire aujourd'hui que vous devez travailler sérieusement et employer tous vos soins à ce que ma nièce la duchesse régnante de Württemberg ait régulièrement sa pension et en soit exactement payée;[3] car il me sont revenues force de plaintes du peu d'exactitude avec laquelle l'on s'en acquitte présentement.

Nach dem Concept. Federic.

16246. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 septembre 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois; à l'occasion de laquelle je n'ai aujourd'hui qu'à vous dire que, quant au payement des arrérages que la cour de Vienne doit à la République en conséquence du traité de Barrière, et que le comte de Degenfeld[4] sollicitera pendant sa mission, je suis bien de votre sentiment que ce sera à pure perte et tout infructueusement.

Nach dem Concept. Federic.

16247. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 25 septembre[5] 1766.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été bien rendue. Au contenu de laquelle je vous dirai que, quant à l'avis que j'ai eu d'une insinuation secrète du lord Bute à la cour où vous êtes, sur le renouvellement des anciennes liaisons,[6] il m'a été confirmé même par mes lettres d'Angle-

[1] Vergl. Nr. 16237. — [2] Das Schreiben ist bei Mohl, Beiträge zur Geschichte Württembergs, I, S. 177, irrthümlich vom 24. September datirt. — [3] Vergl. S. 207. — [4] Der designirte holländische Gesandte am wiener Hofe. — [5] Vom 26. September ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 153. — [6] Vergl. S. 190.

terre que Bute avait fait faire de pareilles insinuations détournées, quoique ces lettres ajoutent que ladite cour les avait rejetées fièrement. Au surplus, j'en juge comme vous que les Anglais, dans la situation présente des affaires, ne sauraient nullement s'accorder avec la cour susdite sur quelques liaisons à prendre entre eux.

Pour ce qui regarde le crédit du prince de Kaunitz, je n'ai jamais douté qu'il ne le conservât auprès de l'Impératrice-Reine;[1] mais une autre question est s'il le conservera de même auprès de l'Empereur, ce qui, et comment cela ira avec les Starhemberg,[2] se développera plus après le retour de l'Empereur à Vienne.

Au surplus, je crois que, quand les officiers français auxquels on a permis d'assister au campement d'Iglau, en seront retournés à Vienne, il ne vous sera pas malaisé d'apprendre tous les détails des manœuvres militaires qu'on y a représentées, et ce qui y est arrivé d'ailleurs. Auquel sujet je vous dirai que, quand vous n'aurez pas l'occasion de me les marquer par écrit, vous vous noterez, en attendant, tout ce que vous en aurez appris, afin de m'en informer de bouche, après que vous serez de retour chez moi ici.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16248. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 septembre 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 20 de ce mois; qui me confirme dans le sentiment où je suis sur l'état présent de la cour où vous êtes, auquel sujet je vois bien qu'il y a bien des changements, et qu'il en arriveront plusieurs autres encore, mais qu'on y manque de fermeté pour se décider à quelque arrangement stable et solide.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Edelsheim berichtete, dass nach einigen Differenzen die Geltung von Kaunitz bei der Kaiserin noch gestiegen sei. Er selbst habe vertraulich erzählt, dass die Kaiserin zu ihm gesagt habe: »Kaunitz, si vous ne voulez me voir à vos genoux, je vous conseille de ne jamais plus me parler de votre retraite du ministère.« Ausserdem habe die Kaiserin ihm eigenhändig geschrieben und ihn beschworen, „de ne lui pas cacher la moindre chose de tout ce qu'il pourrait avoir sur le cœur, si jamais il arrivait encore qu'il se passât quelque chose qui ne fût point à son gré". — [2] Vergl. S. 196. 214. 215. — [3] Am 28. September schreibt der König an Edelsheim: „Si jusqu'à présent vous n'avez guère réussi de vous procurer le plan des derniers campements et ce que je souhaite d'en savoir, il ne saura pas manquer qu'il ne parvienne dans la suite et dorénavant encore à votre connaissance, afin de pouvoir me satisfaire là-dessus."

16249. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Die Minister Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 26. September: „Votre Majesté ayant renvoyé à moi, Finckenstein, une lettre de la margrave de Baireuth,[1] avec ordre de me concerter avec le baron de Plotho sur les moyens d'empêcher le prétendu mariage du margrave de Baireuth,[2] nous ne manquerons pas de lui en écrire, mais nous prévoyons qu'il répondra qu'il n'y a pas d'autre moyen que celui de faire enlever les mauvais conseillers du Margrave."

Die Minister übersenden die beiden letzten Berichte Plothos.[3] In dem ersten bestehe er auf Einsetzung einer Commission von Seiten des Königs und der Markgrafen von Baireuth und von Ansbach zur Einführung einer besseren Verwaltung; der König möge in dieser Angelegenheit nochmals an den Markgrafen von Baireuth schreiben[4] und ihn, Plotho, mit Vollmacht ausstatten, um nöthigenfalls auch ohne Einverständniss desselben gemeinsam mit dem Markgrafen von Ansbach vorzugehen. In dem zweiten Berichte berufe sich der Gesandte auf das Zeugniss des Markgrafen von Ansbach, welcher den von Baireuth in dreistündiger Unterredung nicht von der Nothwendigkeit der Commission habe überzeugen können.

„Le résultat de toutes ces dépêches est: que Votre Majesté devait Se concerter avec Son Altesse Sérénissime le margrave d'Ansbach pour faire enlever les deux mauvais conseillers du margrave de Baireuth Schröder[5] et Wunschhold, que l'exécution n'en serait pas difficile, et que, quand elle serait une fois faite, il ne serait pas difficile d'apaiser ce Prince faible; que la chose en elle-même était si juste que personne, et la cour de Vienne même, n'y pourrait trouver à redire; qu'il s'en lavait les mains et se retirerait sur ses terres, si, faute d'instructions et de mesures, on laissait empirer les affaires de Baireuth."

Die Minister sprechen sich dahin aus, dass der König sich am besten durch den Markgrafen von Ansbach über den Werth der Vorschläge Plothos werde unterrichten können, dass Plotho nicht mehr das Vertrauen des Markgrafen von Baireuth zu besitzen scheine und vielleicht die unbegrenzte Vollmacht wünsche, „pour satisfaire des vues particulières et pour s'emparer de l'administration des finances du pays de Baireuth qu'il semble ambitionner... Il nous paraît, à la vérité, très nécessaire d'effectuer un changement dans l'administration du margrave de Baireuth, mais nous croyons qu'il faudrait se concerter avec Son Altesse Sérénissime le margrave d'Ansbach sur les moyens les plus propres pour y parvenir, et qu'il serait surtout nécessaire que Votre Majesté envoyât à Baireuth une personne de confiance qui eût plus d'habileté et de souplesse que n'en a le baron de Plotho, et qui, de concert avec un conseiller affidé du margrave d'Ansbach, fît les derniers efforts pour engager le margrave de Baireuth ou à céder et résigner le gouvernement de bon gré contre une bonne pension ou à congédier ses mauvais conseillers et à laisser établir une meilleure administration et un arrangement stable pour le payement des dettes, et qui, s'il ne pouvait pas réussir dans aucun de ces points, pût du moins assurer Votre Majesté si l'état du margraviat de Baireuth était assez désespéré pour exiger des partis violents, ou si, après avoir balancé les inconvénients, il ne vaudrait pas mieux laisser les choses dans l'état où elles sont."

Potsdam, 27 septembre 1766.

Après avoir vu tout le contenu de votre rapport du 26 de ce mois, touchant la lettre que je vous avais renvoyée de la margrave de Bai-

[1] Das Schreiben der Markgräfin, sowie der Begleiterlass an Finckenstein liegen nicht vor. — [2] Vergl. dazu Bd. XXIII, 322. — [3] D. d. Baireuth 6. und 15. September. — [4] In einem von den Ministern aufgesetzten Schreiben, Berlin 26. Juni, hatte der König, in Antwort auf das Schreiben des Markgrafen, d. d. Baireuth 3. März, bereits die Einsetzung dieser Commission befürwortet. — [5] Vergl. Bd. XXIV, 273.

reuth, et ce que vous me marquez à l'occasion des deux dernières dépêches ci-jointes du sieur de Plotho, je veux bien vous dire que je suis d'accord avec vous qu'il faut tâcher de remettre le margrave de Baireuth sur tout cela dans de meilleures voies, sans cependant se servir de moyens violents. Mais, comme le margrave régnant d'Ansbach se trouve à présent ici,[1] ma volonté est que vous vous rendiez, le 3 d'octobre qui vient, à Charlottenburg pour concerter là avec lui en ma présence les moyens convenables à prendre relativement à ces affaires.[2] A quoi vous vous conformerez.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16250. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 27 [septembre 1766].

Mon cher Frère. Mes raisins étant bien réussi cette année, je prends la liberté de vous en envoyer. Je souhaite qu'ils vous soient agréables. Je vous prie, à cette occasion, de vouloir faire mes compliments à la Princesse.

Notre neveu d'Ansbach[3] se propose de faire un tour chez vous; je crois qu'il arrivera le 2 à Rheinsberg. Je vous prie d'être persuadé de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma très chère Sœur,[4] votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16251. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 septembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Comme j'en ai vu que le ministre d'Espagne ne vous a pas dissimulé que sa cour ne conserve guère d'espérance d'arranger l'affaire de la rançon de la Manille[5] d'une manière satisfaisante, je serais bien [aise] d'apprendre de vous si l'on juge là où vous êtes, que les Espagnols plieront devant les Anglais sur cet article, ou s'ils tiendront ferme. Sur quoi vous ne manquerez pas de me faire votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 224. — [2] Eichel antwortet am 29. dem Grafen Finckenstein auf seine Anfrage vom 28. September, dass über Hertzbergs Gegenwart bei der Conferenz nichts befohlen sei, und „dass nach meinem geringen Sentiment Se. Excellenz eher anstossen dörften, wenn Dieselbe abwesend blieben, als wenn Sie Sich mit präsentireten". — [3] Vergl. S. 224. — [4] So. — [5] Vergl. S. 218.

16252. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 28 septembre 1766.

Je vous renvoie ci-clos le rapport du sieur Benoît[1] que je viens de recevoir. Comme il demande d'avoir mes instructions sur ce qui regarde le cérémoniel à observer à son égard, quand il prendra son audience publique à la diète de Pologne qui va s'assembler,[2] mon intention est que vous lui fassiez parvenir au plus tôt toutes les informations qu'il lui faut pour cela. A quoi j'ajoute que, si vous jugez qu'il ne saurait être autrement que de lui donner le caractère de mon ministre plénipotentiaire pendant le temps de la susdite Diète, caractère qu'il quittera, cependant, dès cette Diète finie, j'en suis d'accord. Ce que, pourtant, j'abandonne à votre pénétration, pour y agir selon vos lumières.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16253. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 septembre 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et pour vous répondre, il me suffit aujourd'hui de vous dire que, quant à ce que vous me marquez de ce qu'on prétendait savoir de source à vos lieux que l'Impératrice-Reine allait quitter les rênes du gouvernement, il n'y en a pas un mot de vrai, et que toutes ces nouvelles et ce que l'on débite de ses suites à l'égard du prince Kaunitz,[4] sont absolument fausses et controuvées, en sorte qu'il faut qu'on soit bien mal informé en Angleterre sur ces choses.

Au surplus, il sera à voir si le comte de Chatham regagnera cette supériorité auprès de la nation qu'il a perdue,[5] dont je crois de pouvoir douter encore.

Nach dem Concept. Federic.

16254. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 septembre 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite le 12 de ce mois. J'en vois ce que l'on a débité là où vous vous trouvez, d'un prétendu changement dans le ministère de Vienne, et les sentiments que, d'ail-

[1] D. d. Warschau 20. September. — [2] Vergl. S. 220. — [3] In dem demgemäss an Benoît ergangenen Ministerialerlass, Berlin 30. September, wurde dem Gesandten für die Dauer des polnischen Reichstags der Charakter eines bevollmächtigten Ministers verliehen. — [4] Nach Maltzans Bericht sollte dem Rücktritt der Kaiserin der von Kaunitz folgen. — [5] Vergl. S. 204. 212.

leurs, le comte Panin vous a témoigné avoir, quoique en son particulier, sur le système et les vues des cours de Versailles et de Vienne.

A quoi il faut bien que je vous dise que, quant à l'article premier, il s'en faut bien que le prince Kaunitz ait quitté le service ou résigné son poste; tout au contraire, je sais de science certaine que son crédit auprès de sa souveraine l'Impératrice-Reine est actuellement monté à un haut point qu'il ne l'a été jamais par le passé.[1]

Pour ce qui regarde la façon de penser que le comte Panin attribue aux deux susdites cours, il y a bien à remarquer que, quelque envie que celle de Vienne puisse sentir à se remettre dans le lustre de l'ancienne maison d'Autriche et se procurer la supériorité sur les autres États d'Allemagne par quelque nouvelle guerre, elle s'y voit cependant arrêtée, manque d'argent, et il est avéré que ses finances se trouvent actuellement encore aussi dérangées qu'elle n'est pas en état de fournir à quelque guerre à recommencer. C'est aussi en conséquence que tout ce qui doit occuper principalement à présent un ministre de cette cour, c'est d'en remettre en ordre les finances. De plus, la France ne se trouve guère dans une meilleure situation par rapport à ses finances, brouillées au possible, et il faut absolument qu'elle [les] remette, avant qu'elle ose songer à de nouvelles entreprises. Ainsi donc que, selon toutes les apparences, l'on doit juger que la paix se conservera encore au moins sept et même jusqu'à dix années.

Au reste, en conséquence des raisons que vous alléguez pourquoi votre secrétaire de légation, le sieur Gobbin, supplie d'être rappelé de ce poste,[2] je viens d'ordonner à mon ministre d'État le comte de Finckenstein de vous en faire avoir un autre.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16255. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 septembre 1766.

La lettre que vous m'avez faite hier, m'ayant appris que vous avez averti le sieur de Buch de venir se rendre demain ici,[4] j'en suis bien aise.

Comme, d'ailleurs, le comte de Solms à Pétersbourg a joint à sa dernière dépêche la requête que voici de son secrétaire de légation, le

[1] Vergl. Nr. 16247. — [2] Gobbin suchte aus Gesundheitsrücksichten um seine Abberufung nach. — [3] Vergl. Nr. 16255. — [4] Finckenstein berichtete am 28. September: „En conséquence des ordres de Votre Majesté, j'ai averti sur-le-champ le conseiller privé de Buch (vergl. Bd. XXIII, 508; XXIV, 398), qui est actuellement dans ses terres près d'Angermünde, et je me flatte que ma lettre lui parviendra assez promptement pour qu'il puisse faire sa cour mardi prochain (30. September) à Votre Majesté." Der von Finckenstein angezogene Erlass liegt nicht vor. Buch erhielt den Auftrag, die Herzogin von Württemberg nach Berlin zu geleiten, vergl. Nr. 16288.

nommé Gobbin,[1] qui supplie d'être rappelé de son poste là-bas, ma volonté est que vous devez tâcher de trouver un autre pour ce emploi. Au sujet duquel je veux, cependant, que ce soit un sujet non pas Berlinois, mais ou Silésien ou de pays étranger qui, outre les talents nécessaires, ne soit ni grossier ni stupide, et qui ait plutôt l'esprit-libre et l'usage du monde. J'attends que vous me proposiez un bon sujet pareil.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16256. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 septembre 1766.

Je viens de recèvoir votre rapport du 22 de ce mois. Ce que vous m'y apprenez, quoique en gros, touchant le comte de Rantzau d'Ascheberg comme l'ennemi le plus déclaré du ministre de Bernstorff,[3] excite ma curiosité de savoir ce que c'est que le susdit comte, sa qualité et par où il a su gagner, à ce point que vous le dites, les bonnes grâces du Roi, de même que d'où part sa haine contre le baron de Bernstorff. Sur quoi, sur toute la connexion de ce que [vous] touchez des circonstances à son égard, j'attends votre rapport ultérieur pour me donner les éclaircissements que je demande.

Nach dem Concept. Federic.

16257. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

Sans-souci, 1er octobre 1766.

Ma très chère Sœur. Je profite du départ du comte Hordt,[4] pour vous remercier, ma chère sœur, de la lettre[5] que vous me faites le plaisir de m'écrire. Mes sentiments et la tendresse que je vous ai vouée, ne se sont jamais démentis et resteront les mêmes jusqu'à la fin de mon existence. La seule différence qu'il y a eu entre nous, est que je désire votre bonheur autant que vous, mais que nos idées ne sont pas les mêmes pour y parvenir. Je conseille des ménagements et plus de souplesse, vous êtes d'opinion d'emporter tout de haute lutte; voilà, ma

[1] D. d. Petersburg 12. September. Vergl. dazu Nr. 16254. — [2] Zu Gobbins Nachfolger wurde im Januar 1767 Hüttel ernannt, welcher bisher im Generaldirektorium unter dem Etatsminister von Hagen beschäftigt gewesen war. — [3] Borcke berichtete über den Grafen Rantzau zu Ascheberg: „On prétend à présent que c'est lui qui avait fait tout pour culbuter le baron Bernstorff, et que le comte de Danneskiold n'a fait que profiter des dispositions où l'autre avait mis le Roi, pour décider l'affaire; mais, il s'y est pris trop tôt et avec trop peu de ménagement pour pouvoir réussir.“ Vergl. Nr. 16239. — [4] Vergl. dazu Bd. XXIV, 432. — [5] D. d. Drottningholm 16. September.

chère sœur, ce qui m'en a fait appréhender les suites, et je vois avec douleur le mauvais train que prennent vos affaires. Soyez sûre et persuadée que moi et mon ministre, nous sommes passifs aux affaires de la Diète; mais, d'un autre côté, je suis obligé d'avoir des ménagements pour des alliés qui me sont nécessaires, et je ne puis vous servir comme je le désirerais. Enfin, on peut différer dans ses opinions, sans pour cela perdre les sentiments que la nature a gravés dans les cœurs.

Il est sûr que j'ignore les intrigues des familles de la Suède; je connais en gros les deux partis qui divisent la nation, mais je suis bien éloigné d'être au fait de toutes les tracasseries, les menées sourdes et les petites misères pareilles qui ont lieu pendant vos Diètes. Je crois bien qu'il y a eu par-ci par-là des gens qui vous ont manqué; mais je suis toutefois persuadé qu'il faut passer au-dessus de toutes ces sortes de bagatelles et ne point se laisser détourner de son but.

Vous parlez, ma chère sœur, de l'honneur, et je conviens que c'est un grand argument pour moi; mais songez aussi que l'honneur ne veut pas que nous entreprenions des choses qui surpassent nos forces, que tout homme à son état doit plier son courage, et que c'est le moyen de se perdre, de s'attaquer à de plus puissants que nous. Il dépend sans doute de vous d'être de tel parti que bon vous semble; toutefois, on ne me fera pas changer d'opinion qu'il vous est indispensable de garder même alors des ménagements pour la puissance qui soutient la faction qui n'est pas la vôtre. Ces gens, ma chère sœur, sont terribles, quand ils sont ennemis, et votre ruine entière ne leur coûterait pas de grands efforts. Je sais par expérience combien il est dur de dissimuler ses sentiments; il en coûte à un cœur sincère de ne l'être pas. Considérez, cependant, que dans le poste où vous êtes, cette probité scrupuleuse vous ferait du tort, ainsi qu'à votre famille, et qu'en dissimulant envers les rois ou empereurs, vous ne faites que leur rendre la pareille. Pardonnez-moi, ma chère sœur, cet épanchement de politique, je vous dis ce que je pense, et mon intention sincère est de vous garantir de plus grands malheurs pour l'avenir.

Les recommandations que vous donnez au comte Bohlen,[1] ne lui seront pas infructueuses. Si je sais que cela peut vous être agréable, je le prendrai en service,[2] prêt à vous donner dans toutes les occasions des marques de la tendresse, de l'estime et de l'attachement avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach dem Abdruck bei Fersen, Historiska skrifter, Bd. 3, S. 354.

---

[1] Königin Ulrike hatte den König gebeten, „de vouloir bien employer le comte Bohlen (den bisherigen Gesandten in Berlin, vergl. S. 132) dans votre service, comme il a été rappelé de son ministère par rapport à son attachement pour le Roi et moi" (vergl. S. 74). — [2] Nach den „Neuen geneal.-histor. Nachrichten" (Leipzig 1768), S. 122, trat Bohlen im October 1766 als Oberst in das preussische Heer ein.

16 258. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 1er octobre 1766.[1]

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 24 septembre. A ce que vous m'y apprenez, la cour où vous êtes, doit avoir, d'un côté, le dessein de réformer le régiment de Clerici, tandis que, de l'autre côté, elle veuille former un régiment de garnison,[2] ce qui, je vous l'avoue, me paraît étrange et être contradictoire.

Du reste, je n'ai rien à vous dire aujourd'hui sinon que vous direz au prince Kaunitz, quand l'occasion s'y offre, par un compliment affectueusement tourné que je commanderai mon portrait que [je] lui destine,[3] exactement sur les dimensions qu'il le désire, et dont vous venez de m'envoyer la mesure.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 259. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er octobre 1766.

Je reçois votre rapport du 19 du septembre dernier; auquel je n'ai cette fois qu'à vous dire que je veux bien croire que le comte Chatham n'aura guère à redouter la ligue qu'on songe de former là-bas contre lui.[4] Je ne saurais, cependant, pas me représenter qu'il sache vivre longtemps avec Bute dans cette bonne harmonie et étroite intelligence dont il y en a présentement l'apparence,[5] mais je pense plutôt qu'il en arrivera autrement, et qu'ils rompront bientôt entre eux.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 260. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er octobre 1766.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes Benoîts vom 24. und verweist ihn auf den Ministerialerlass vom 30. September (vergl. Nr. 16252).

Vous en aurez appris comme quoi je me suis prêté, dans le cas qu'il le sera indispensablement nécessaire, à vous revêtir du caractère

[1] Das Datum nach der Antwort Edelsheims, Wien 11. October. — [2] Vergl. S. 228. — [3] Kaunitz hatte, wie Edelsheim berichtete, gebeten, das für ihn bestimmte Bild des Königs (vergl. Nr. 16216) nach gewissen Maassen herstellen zu lassen, „parcequ'il avait arrangé depuis longtemps la boiserie de son cabinet pour contenir les quatre portraits suivants: celui de Votre Majesté, dont la place n'avait été occupée, faute de mieux, que par une des mauvaises copies qu'il m'avait fait voir; celui de Pierre le Grand, que son grand-père avait reçu en Hollande; celui de Henri IV et de Sully, qu'il avait fait peindre en France". — [4] An die Spitze der Liga sollten sich, wie Maltzan berichtete, Lord Temple und der Herzog von Bedford stellen. — [5] Vergl. S. 229.

de mon ministre plénipotentiaire à la République assemblée à la Diète, quoique seulement pendant le temps de cette Diète, et que je vous ai accordé pour les frais nécessaires à ce sujet un extraordinaire de 1000 écus que vous aviez demandé.

Pour le reste, vous connaissez mes intentions et que je serai bien aise que vous conduisiez les affaires par rapport aux déclarations à faire en sorte que vous appuyiez celle de la cour de Russie de façon de votre part en termes amiables et sans menaces.[1]

J'ai vu, au surplus, de quelle manière le roi de Pologne s'est expliqué à vous, quand vous lui avez fait ces avertissements au sujet de Boscamp dont je vous avais chargé.[2] Vous ne laisserez pas d'assurer à ce Prince que je connais particulièrement ce Boscamp, qui avait été en mon service, et que je savais à bonnes enseignes les mauvais tours et les intrigues malignes qu'il jouait sous mains contre moi à Constantinople, ainsi que j'avais tout lieu d'être mécontent de lui.

Nach dem Concept. Federic.

16261. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 1er octobre 1766.

Vous aurez vu par le post-scriptum du rapport que le sieur Benoît m'a fait du 24 de septembre dernier, et dont le duplicata vous sera parvenu, de quelle façon le roi de Pologne s'est expliqué, lorsqu'il lui a donné de ma part ces avertissements au sujet de Boscamp dont il était chargé.[3] A quelle occasion je veux vous dire que vous devez continuer à instruire le susdit Benoît sur cette affaire et sur la manière dont il aura à se prendre en conséquence de mon intention. Et comme le sieur de Rexin[4] connaît parfaitement toute la malignité des manœuvres dudit Boscamp et de ses mauvais tours, il saura vous fournir de bons mémoires là-dessus, dont vous ferez votre usage pour en informer au plus tôt le sieur Benoît.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16222. — [2] König Stanislaus hatte Benoît gegenüber, wie dieser berichtete, die Vermuthung geäussert, dass man Boscamp angeschwärzt habe, denn er sei bisher mit ihm höchst zufrieden gewesen; der König hatte ferner zugesagt, Boscamp zur Verantwortung zu ziehen, wenn er schuldig sei, und zu diesem Zweck gebeten, ihm die Beschwerdepunkte im einzelnen mitzutheilen. Vergl. dazu S. 209 und Nr. 16221. — [3] Vergl. Nr. 16260. — [4] Vergl. S. 247. — [5] Die demgemäss aufgesetzten Instructionen ergingen an Benoît in einem Postscriptum zum Ministerialerlass, Berlin 4. October.

16262. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 octobre 1766.

Le sieur de Rexin étant arrivé ici le 28 septembre dernier, je lui ai fait d'abord communiquer, afin d'en rendre compte et s'en justifier, les chefs d'accusations qu'on a portées contre lui à la cour de Pétersbourg, tels qu'ils se trouvent spécifiés dans une lettre que le comte de Panin vous avait faite en date du 7 d'août 1765,[1] et que vous eûtes jointe à votre dépêche du 19 dudit mois. Comme il vient de me remettre son apologie sur tous ces points d'accusations, je vous l'envoie ci-close, et ma volonté est que vous devez la rendre au susdit comte Panin, en lui insinuant de ma part qu'à ce qui en paraissait, Rexin se disculpait bien de toutes les imputations qu'on avait mises à sa charge. Vous ajouterez à ceci qu'il n'y avait guère plus à douter que toutes ces malignes accusations avaient pour auteur le nommé Boscamp qui les avait controuvées et eut joué cette intrigue par une haine personnelle qu'il [lui] avait toujours portée, et pour l'éloigner de Constantinople,[2] comme il y a réussi, parceque, comme vous savez, je l'en ai rappelé, pour complaire au désir de Sa Majesté Impériale de Russie.[3] J'attends, au reste, votre rapport sur ce que le comte Panin vous aura répondu là-dessus.

Je reçois votre rapport du 16 du mois dernier de septembre; auquel je suis bien aise de vous répondre que de la manière que le comte de Panin vient de se déclarer à vous, en conséquence du compte que vous m'en rendez, au sujet de mon accession à la déclaration qui doit être faite à la prochaine Diète en Pologne relativement à l'affaire des Dissidents,[4] je suis tout d'accord avec lui, aussi viens-je de donner mes ordres à mes ministres du département des affaires étrangères d'instruire d'abord le sieur Benoît en conséquence.[5]

Federic.[6]

Beantwortung derer sieben Puncta, wegen welcher ich[7] bei dem russisch kaiserlichen Hofe beschuldiget worden.

1. Ich habe niemals der Pforte die geringste widrige Insinuation gegen den russischen Hof gethan, welche die Annullirung verschiedener alten Constitutions in Polen betreffe, sondern, au contraire, jederzeit auf expressen Befehl des Königs meines Herrn die Pforte auf das bündigste versichert, wie die Einrückung derer russischen Truppen in Polen nichts anders zum Grunde habe, als die Freiheit dieser

[1] Vergl. Bd. XXIV, Nr. 15676. — [2] Vergl. Nr. 16206. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 433. — [4] Vergl. Nr. 16263. — [5] Vergl. Nr. 16263. — [6] Auf den Bericht des Grafen Solms vom 19. September antwortet der König am 6. October: „J'espère que les ministres de Russie seront satisfaits de la réponse que je vous ai fait suppéditer en dernier lieu par mon ministère des affaires étrangères touchant mes arrangements de commerce pris (vergl. Nr. 16227); car vous devez savoir que je ne changerai pas de sentiments là-dessus, et que les susdits ministres n'auront nulle autre réponse de ma part.“ — [7] Rexin.

Nation zu souteniren und zu verhindern, dass diejenigen, so für diese Freiheit und Aufrechthaltung derer Constitutions dieses Reiches portiret, von der Supériorité der widrigen Partei nicht unterdrücket werden möchten. Ich kann mich hierunter hardiment auf den von Obreskow beziehen, als dem sehr genau bekannt gewesen, wie stark ich bei der Pforte gegen die von denen feindlichen Ministern gethanen widrigen Insinuations gearbeitet habe.

2. [Der] Pforte ist von mir in allen ihr gethanen Vorstellungen die zwischen denen beiden respectiven Höfen obwaltende Freundschaft und daraus der Pforte resultirende Nutzen und Avantages auf das nachdrücklichste angerühmet, niemalen aber von einigen ihr präjudicirlichen Absichten von Seiten des russischen Hofes die geringste Erwähnung gethan worden, zumalen da mir von Sr. Königl. Majestät in allen Dépêches auf das nachdrücklichste anbefohlen worden, mit dem in Konstantinopel residirenden russischen Minister von Obreskow in allem d'accord zu gehen und sich genau nach ihm zu richten, damit es ja zwischen dem russischen Hofe und der Ottomannischen Pforte zu keiner Brouillerie komme, welcher Ordre ich dann auch auf das genauiste nachgelebet, wie solches dem von Obreskow sattsam bekannt. Es schmerzet also mich und meiner Ehre um so viel mehr, dass dergleichen calomnieuse und ungerechte Beschuldigungen meiner Feinde auch nur einmal einigen Soupçon gegen mich geben können.

3. Die in diesem Punkt angeführte Sachen von allerhand Argumenten, deren ich mich bei der Pforte bedienet haben sollte, sind ganz ungegründet und falsch. Was zu der Zeit von mir geschehen müssen, als der König mein Herr mit Russland unter der vorigen Regierung in öffentlichem Kriege verwickelt ware, solches gehöret gar nicht hierher, und würde schlecht überleget sein, hierher ziehen zu wollen. Sobald aber mir bekannt gemacht worden, dass der Friede zwischen beiden Höfen geschlossen, ist mir diese Insinuation an die Pforte ferner, wie vorhin, zu thun, nicht in die Gedanken gekommen, indem ich wider alle meine Ordres gehandelt haben würde; vielmehr provocire ich frei selbst auf den russischen Minister zu Konstantinopel, wie stark ich auf Ordre meines Herrn gegen die damaligen Bewegungen derer Türken und Incursions derer Tartaren gegen Russland, um dergleichen, wie geschehen, zu hintertreiben, an der Pforte gearbeitet. Auch ist die Beschuldigung, so wegen des von Lewaschow mir aufgebunden worden, falsch und erdichtet, da von mir dessen Name bei der Pforte nicht einmal genennet worden, auch vernünftiger Weise nicht abzusehen, was man der Pforte für Jalousie über denselbigen geben können, da jedermann in Konstantinopel mehr als zu wohl bekannt gewesen, wie derselbe bloss in der damals dem von Obreskow zugestossenen Krankheit geschicket worden, um ihme in seinen Verrichtungen zu assistiren.

4. Was in diesem Punkt wegen des liberum veto angeführet wird, hierauf antworte ich, wie diese Sache niemalen von Sr. Königl. Majestät in Dero Dépêches nur im geringsten berühret worden, wann auch die Pforte deshalb sich nicht bei mir erkundigen lassen, ich davon wenig oder gar nichts gewusst haben würde. Mithin und da ich vom Anfang der Tractirung der polnischen Angelegenheiten jederzeit mit allem Eifer für das Interesse Sr. Königl. Polnischen Majestät aus allen Kräften gearbeitet, so habe ich auch in diesem Stücke der Pforte diese Sache jedesmal als ein fälschliches Angeben der widrig gesinnten Minister, um nur die Pforte gegen Russland aufzuhetzen, vorgestellet und abgeschildert, niemalen aber der Pforte im geringsten zu Fassung einiges Soupçons dieses liberum veto wegen Anlass gegeben.

5. Und da vermöge dieses Punkts der gegen mich geführten fälschlichen Anklage mir das darinnen enthaltene desto sensibler fället, da ich mich jederzeit aus allen Kräften beeifert, die polnischen Angelegenheiten mit dem von Obreskow zur Satisfaction beider Höfe auf das rühmlichste zu endigen, um mir dardurch Ehre einzulegen, so antworte auf diesen Punkt, wie alle meine Insinuationes, das liberum veto betreffende, als mich damals wegen der Contagion auf dem Lande bei dem russischen Minister von Obreskow befunden, obgedachten Minister lesen lassen und allemal

nach dessen Willen und Wollen eingerichtet, auch in seiner Gegenwart allemal meinem ersten Dolmetscher zur Ueberbringung an die Pforte versiegelt übergeben.

6. Da dieser Punkt grundfalsch, so beantworte ihn nur mit diesen wenigen Worten: wie sogleich, nachdem mir die geschlossene Alliance zwischen Russland und Preussen bekannt gemacht worden, weder von Sr. Königl. Majestät eine Alliance mit der Ottomannischen Pforte mehr berühret, noch von mir bei selbiger von dieser Zeit an weiter das allergeringste deshalb mentionniret oder gesuchet worden.

7. Dieser letzte Punkt ist abermal eine malicieuse Verdrehung, da ich der Pforte zu mehrmalen insinuiret, dass, wann sie sich denen Absichten derer preussisch- und russischen Höfe, die polnische Affaires betreffende, länger opponiren und mit ihren Chevilles continuiren, auch ihre so heilig gethane und mir schriftlich insinuirte Versprechungen, nämlich mit beiden Höfen in denen polnischen Angelegenheiten in allem d'accord zu gehen, nicht mainteniren würde, nachdem solche sowohl von mir als von dem ersten russisch- und preussischen Dolmetscher zu wiederholten Malen auf Ehr' und Reputation versichert worden, wie die neue Königswahl derselben niemals im geringsten präjudicirlich sein würde, dass alsdann, und wann sie mit ihrem Trainiren länger continuirte, ich solcher frei declarirte, wie sie sich alsdann alles ihr daraus erwachsende Missvergnügen selbst zuzuschreiben haben würde.

Dieses sind meine ihr gethane Ermahnungen gewesen, welche aber meine Feinde schändlich verdrehet und ihnen eine ganz malicieuse Tournure geben wollen.

Rexin.

Der Erlass an Solms nach dem Concept, die Beilage nach der Niederschrift Rexins.

16263. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Charlottenburg, 2 octobre 1766.

La dépêche que le comte Solms m'a faite du 16 du mois dernier de septembre,[1] et dont le duplicata vous aura été remis, vous aura appris de quelle manière le comte Panin s'est déclaré à lui sur ce qui regarde mon accession à la déclaration à faire à la prochaine Diète en Pologne relativement à l'affaire des Dissidents, savoir que l'impératrice de Russie ne me demandait que de dire seulement autant qu'il fallait pour persuader les Polonais et convaincre le monde du concert parfait qui subsistait entre les deux cours, et que ce but serait rempli dans toute son étendue, s'il me plaisait de faire déclarer par mon ministre à Varsovie que je reconnaissais dans le cas en question le cas de l'alliance, mais que, du reste, l'Impératrice n'exigeait rien de plus, et qu'elle se chargeait seule de tout ce qui pourrait y avoir d'onéreux dans l'exécution même. Comme de cette façon je suis d'accord là-dessus avec le comte Panin, mon intention est que vous devez en instruire le sieur Benoît et lui expédier mon ordre en conséquence.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 16262. — [2] Der demgemäss aufgesetzte Ministerialerlass an Benoît ist Berlin 4. October datirt.

16264. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Charlottenburg, 2 octobre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 17 du mois passé de septembre. Content que je suis, d'ailleurs, au sujet de ce que vous me marquez des insinuations que vous avez faites aux états,[1] il faut néanmoins que je vous dise que ce [ne] sont que de vains soupçons tout chimériques que ce qu'on a vous dit d'un concert entre le Duc et la Duchesse pour me donner une mauvaise idée de vous et pour procurer votre éloignement de là;[2] car je veux bien vous assurer que ni le Duc ni la Duchesse ne m'en ont écrit mot de pareil, et que tout ce qu'on a pris à tâche de vous faire accroire là-dessus, est absolument controuvé.

Ne vous mettez pas ainsi en tête de pareilles rêveries, mais continuez d'aller votre droit chemin en suivant mes ordres, sans vous en laisser départir en aucune façon. Pour le reste, employez vos soins pour opérer au dernier possible que ma nièce reçoive au plus tôt ce qui lui est en arrière de sa pension, et qu'elle lui soit exactement et régulièrement acquittée désormais.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

16265. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Charlottenburg, 2 octobre[4] 1766.

Mon cher Frère. Je ne doute point que la visite du margrave d'Ansbach[5] ne vous fasse plaisir, c'est un bien bon et honnête homme. Je l'aime de tout mon cœur par rapport à tous les bons procédés qu'il a pour ma malheureuse sœur. Je lui donne demain un opéra; je ne sais si vous voudrez honorer cette fête de votre présence, je crains que ma lettre n'arrive trop tard. Toutefois cela dépend de votre volonté, ainsi que de votre commodité.

Je vous envoie une lettre du Prince héréditaire que je vous prie de me [r]envoyer. Ce qu'il attend de vous,[6] me paraît de toute difficulté; je vous prie de m'en dire votre[7] sentiment. Vous assurant de la

[1] Vergl. Nr. 16204. — [2] Schulenburg berichtete, man wolle wissen, „que le Duc a proposé à madame la Duchesse de se réconcilier avec elle, en cas qu'elle tâcherait de lui procurer la protection de Votre Majesté contre les états ou du moins mon éloignement". — [3] Vergl. Nr. 16245. — [4] In der Vorlage verschrieben: „septembre". — [5] Vergl. Nr. 16250. — [6] Der Erbprinz von Braunschweig hatte, Mailand 30. August, den Abschied des Prinzen Ferdinand von Braunschweig (vergl. S. 228. 229) erwähnt und geschrieben: „Je me serais estimé très heureux, si ma carrière eût jamais été comparable à la sienne, et me l'estimerais encore davantage, si, durant mon absence, Votre Majesté trouvât peut-être moyens par Son Altesse Royale monseigneur le prince Henri de faire quelques arrangements avec mon père par rapport à moi." — [7] In der Vorlage verschrieben: „mon".

parfaite tendresse et de l'estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16266. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Charlottenburg, 3. October 1766.[1]

Da der von Euch an Mich erstattete und Mir richtig zugekommene Bericht vom 1. des verwichenen Septembers nichts enthält, so eigentlich eine Antwort von Mir erforderte, so mache Ich Euch hierdurch, und zwar nur zu Eurer Direction, bekannt, wie dass aus denen Euch bekannten Ursachen, jedoch mit Menagirung des von Euch gebetenen secreten Umstandes, Ich an den polnischen Hof geschrieben und den Rappell des Boscamp verlanget habe.[2] Sonsten ist Euch zur Nachricht, dass der von Rexin mit Ende letztverwichenen Monates hier angekommen ist.[3]

Was Ich übrigens deutlich und positive bald von Euch zu wissen verlange, ist, wie weit der nach einem Eurer vorigen Berichte zwischen der Pforte und dem wienerschen Hof erneurete Tractat[4] gehet, ob nämlich es nur eine simple Erneurung der Trêve und auf gewisse Jahre, oder aber ob es auf ewig ist. Welches Ich klar und zuverlässig von Euch wissen will, damit Ich sehen kann, wie Ich mit denen dortigen Leuten dran bin. Ich erwarte demnach diesen Euren Bericht.

Nach dem Concept. Friderich.

16267. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 30. September, über eine Unterredung mit dem englischen Gesandten General Yorke: „Il débuta par plusieurs questions indiscrètes sur l'alliance de la Princesse, nièce de Votre Majesté, avec le Prince-Stathouder,[5] et me pressa de lui dire quand elle serait conclue." Auf seine Antwort, dass er nicht mehr wisse, als die Gerüchte besagten, habe Yorke ihn versichert, dass die Heirath abgemachte Sache sei, und dass Verelst[6] noch kürzlich vom Prinzen Ludwig von Braunschweig Aufträge in dieser Angelegenheit erhalten habe. Ferner habe Yorke geäussert, er wisse jetzt, dass die Verhandlungen schon länger als zwei Jahre währten, und habe Andeutungen über ein früheres Project König Georgs gemacht, die Prinzessin Caroline Mathilde[7] mit dem Prinzen-Statthalter zu vermählen, „ne me cachant point qu'il était très mécontent du Duc[8] que ce Prince observait une conduite si mystérieuse, dont les motifs lui étaient inconnus; qu'il trouvait le prince d'Orange

[1] Vom 4. October ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 122; der König kommt in diesem Schreiben nochmals auf das Scheitern der Zusammenkunft mit dem Kaiser in Torgau (vergl. Nr. 16132) zurück: „Je vous avoue, Madame, que j'ai été un peu fâché que l'entrevue n'ait pas eu lieu." — [2] Vergl. Nr. 16221 und S. 246. — [3] Vergl. S. 247. — [4] Vergl. Nr. 16196. — [5] Vergl. Nr. 16238. — [6] Vergl. S. 230. 231. — [7] Vergl. S. 21. — [8] Ludwig von Braunschweig.

très heureux de s'unir à une Princesse que tout le monde disait si accomplie; que le roi d'Angleterre était très au fait du succès de cette négociation, et qu'il approuvait entièrement une pareille alliance; que, pour lui en particulier, il serait très empressé à faire sa cour à la Princesse, dès qu'elle serait sur les lieux. . . Je me suis contenté de l'écouter avec attention, sans y mettre du mien."

Potsdam, 5 octobre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 30 du septembre dernier, et vous sais gré du compte que vous m'avez rendu des propos que l'ambassadeur anglais vous a tenus sur le mariage du Prince-Stathouder.

Il me paraît à moi-même que ce soit une conversation des plus singulières dont il vous a entretenu, et qui apparemment n'a visé que pour me faire entendre qu'une alliance entre le susdit Prince et ma nièce n'était pas du goût des Anglais, et que la nouvelle qu'ils en ont eue, ne leur eut pas été agréable. Quoi qu'il en soit, vous avez très bien fait de ne pas être entré en rien là-dessus avec ce ministre et de vous être contenté à l'entendre, sans y mettre du vôtre, mais de rompre plutôt la conversation.

Nach dem Concept. Federic.

16268. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 octobre 1766.

J'ai bien reçu votre dépêche du 23 septembre, et vous sais gré des particularités que vous m'y avez apprises sur ce qu'on débite à vos lieux par rapport à une prétendue retraite de l'Impératrice-Reine;[1] à quoi, cependant, je vous dirai que, bien que je veuille convenir que cette Princesse dans la première douleur que le décès de feu son époux lui a causée, puisse avoir eu la pensée de la retraite, mais que je suis bien assuré que pareilles pensées lui sont passées à présent depuis assez de temps, de sorte qu'elle n'y songe plus à quitter les rênes du gouvernement.

Nach dem Concept. Federic.

16269. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 5 octobre 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 27 septembre, m'a été remis; au contenu duquel je veux bien vous faire observer que, si la cour où vous êtes, remue quelque chose avec les Russes,[2] ce sera plutôt à Pétersbourg qu'à Vienne.

[1] Vergl. Nr. 16269. — [2] Edelsheim war durch Ministerialerlass vom 20. September von den Annäherungsversuchen Oesterreichs an Russland (vergl. Nr. 16231) unterrichtet worden und meldete daraufhin: „La façon d'être du prince de Kaunitz vis-à-vis du prince Golizyn n'a pas changé, depuis que je suis ici; tantôt froid,

Quant à ce que vous marquez d'une déclaration que ladite cour doive avoir faite à autres cours relativement au dessein que le prince de Kaunitz avait eu de se retirer,[1] je veux bien vous dire qu'au moins une pareille déclaration n'a pas été faite ni à moi ni à mes ministres. Reste à attendre si le général Nugent qui est venu de retour aujourd'hui à Berlin,[2] en déclarera peut-être encore quelque chose.

Au surplus, mes lettres de Londres[3] portent qu'on y débitait comme une nouvelle sûre, que même les partisans du comte Bute et quelques ministres y résidants des cours étrangères appuyaient, qu'on était à la veille que l'Impératrice-Reine irait abdiquer la régence pour aller en retraite. On y ajoute les particularités suivantes: Que cette Princesse, dans les premiers moments de la douleur que la mort de feu [l']Empereur lui avait causée, eut d'abord témoigné du penchant pour la retraite, mais que le prince Kaunitz avait trouvé moyen de lui faire passer ces idées, en lui persuadant de garder seulement une année les rênes du gouvernement; que l'Impératrice y avait consenti, mais que, cette année étant à présent écoulée, elle avait repris ces idées. Que le prince Kaunitz faisait jouer tous les ressorts imaginables pour les lui faire perdre encore une fois, mais qu'il y avait peu d'apparence qu'il y réussirait. Enfin, l'on y dit encore que le comte Bute avec ses partisans, qui souhaitaient cet évènement, s'en promettaient que la cour de Vienne reprendrait alors ses anciennes liaisons avec l'Angleterre, et qu'ils pressaient, pour cet effet, le départ du lord Stormont,[4] afin que, le cas existant, on puisse d'abord mettre le fer au feu. J'ai bien voulu vous informer de tous ces détails tels que l'on vient de me les marquer, afin que vous, comme étant sur les lieux, appréciez les dégrés de probabilité qu'ils sachent avoir ou non, étant moi, d'ailleurs, persuadé que, quoi qu'il en soit, rien n'en échappera pas à votre attention, et que vous m'informerez de ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

---

tantôt poli, le prince Kaunitz est à peu près sur le même pied avec tous les ministres étrangers, même en y comprenant ceux des cours alliées, de façon que je ne voudrais pas conclure par le plus ou moins d'accueil qu'il fait au ministre de Russie, combien de fondement pourrait avoir le prétendu dessein de vouloir renouer avec cette cour."

[1] Diese Declaration ist offenbar identisch mit dem in den „Neuen geneal.-histor. Nachrichten" (Leipzig 1767, S. 665—667) abgedruckten „Kaiserlichen Circular-Rescript an die auswärts stehenden Ministers". Darin wurde Mittheilung gemacht von der Berufung Starhembergs und Pergens als Staats- und Conferenzminister nach Wien (vergl. S. 125) und von einem Abschiedsgesuch des Fürsten Kaunitz, das mit dem Zugeständniss abgelehnt sei, ihm bei noch zunehmender Verschlechterung seiner Gesundheit den erbetenen Abschied zu gewähren. Vergl. auch v. Arneth, Geschichte Maria Theresias Bd. 7 (Wien 1876), S. 311—314. — [2] Vergl. S. 254. — [3] Bericht Maltzans, London 23. September, vergl. Nr. 16268. — [4] Der englische Gesandte in Wien.

16270. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 5. October: „Le général Nugent est revenu hier et m'est venu voir ce matin. Après les compliments ordinaires, il a commencé de son propre mouvement à me parler de l'entrevue manquée avec Votre Majesté,[1] et il l'a fait avec beaucoup d'embarras. Il m'a dit qu'il pouvait m'assurer que l'Empereur avait été très mortifié d'avoir perdu cette occasion de voir Votre Majesté; que la chose se serait faite, si elle avait dépendu de ce Prince seul, mais que lui, Nugent, n'avait point reçu de réponse à la lettre qu'il avait écrite sur ce sujet à sa cour; que l'Empereur en avait reçu une, mais qui n'avait pas été telle qu'il l'aurait désirée;[2] qu'il paraissait que l'ambassadeur de France s'en était mêlé,[3] et que sa cour avait quelque fois trop de complaisance pour ces sortes de représentations. Je n'ai pas cru devoir entrer dans tout ce détail, et je me suis borné à lui répondre poliment que j'avais bien compris par le billet qu'il m'avait écrit,[4] qu'il fallait qu'il fût survenu quelque changement relativement au projet dont il m'avait fait l'ouverture."

Potsdam, 6 octobre 1766.

Ce que vous me marquez dans votre rapport du 5 de ce mois de l'embarras où le général Nugent a été, quand il s'est expliqué dans la première visite qu'il vous a faite après son retour, sur ce qui regarde mon entrevue manquée avec l'Empereur, me confirme dans le sentiment où j'ai été que l'Impératrice-Reine a eu des appréhensions que l'Empereur ne fût assez en garde, pour qu'il ne lui échappassent des propos sur des choses qu'on ne voudrait pas qu'elles fussent connues de moi.[5]

En attendant, mon intention est que vous ne touchiez plus cette affaire dans les entretiens que vous aurez avec ce ministre, mais bien que vous lui disiez de ma part que c'était avec plaisir que je venais d'apprendre qu'il continuerait de rester à ma cour.[6]

Au surplus, comme le margrave d'Ansbach vous a remis les marques de l'ordre de l'aigle noir dont feu son père avait été revêtu, vous n'aurez qu'à me les envoyer ici.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

16271. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 6 octobre 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 27 de septembre; auquel je suis bien aise de vous dire que, quant à la réponse que vous avez eue de ma nièce,[7] et que vous venez joindre à votre rapport, vous ne devez pas être surpris, si elle est un peu froide et en termes secs;

[1] Vergl. S. 193. — [2] Vergl. S. 170. 172. — [3] Vergl. Nr. 16105. — [4] Vergl. Nr. 16099. — [5] Vergl. Nr. 16149. — [6] Vergl. Nr. 16183. — [7] Die Herzogin dankte in diesem Schreiben, Donndorf 21. September, dem Gesandten für die Uebersendung der Nachrichten (vergl. Nr. 16209); sie sei über diese schon durch den König und durch die Oeffentlichkeit unterrichtet.

car, dans la crainte où ma nièce a été que la lettre ne fût interceptée ou au moins ouverte chemin faisant et tout son contenu rapporté au Duc, elle a été bien obligée de prendre quelques mesures pour ne pas trop se commettre.

Nach dem Concept. Federic.

16272. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 6 [octobre 1766].

Mon cher Frère. Je vous suis très obligé de la lettre que vous venez d'écrire;[1] je vous prie de conserver la réponse, quelle qu'elle soit, pour la produire au Prince héréditaire, quand il sera de retour; car, à vous dire la vérité, je n'augure pas favorablement de cette négociation, par le refus que j'ai déjà essuyé de la même chose.[2]

Je prends la liberté de vous envoyer des fruits de mon jardin, je souhaite qu'ils vous soient agréables.

Le margrave d'Ansbach[3] est parti aujourd'hui pour Brunswick; je peux dire qu'il m'a entièrement gagné le cœur. C'est le plus honnête et le meilleur caractère que je connaisse. Daignez, mon cher frère, me conserver votre amitié, et soyez persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16273. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, octobre 1766.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 6. October: „En conséquence de ce qui a été concerté en dernier lieu à Charlottenburg entre Votre Majesté et Son Altesse Sérénissime le margrave d'Ansbach[4] par rapport à la mission du baron de Knyphausen[5] à Baireuth, nous n'avons pas manqué de l'informer des gracieuses intentions de Votre Majesté, auxquelles il s'est conformé avec la plus profonde soumission.

Nous venons de dresser une instruction pour lui, en conformité de ce que

[1] Prinz Heinrich übersandte, Berlin 6. October, ein Schreiben gleichen Datums, welches er in der Angelegenheit des Erbprinzen (vergl. Nr. 16265) an die Herzogin von Braunschweig mit der Bitte gerichtet hatte, „d'avoir l'indulgence de me communiquer vos pensées sur ce sujet et de m'apprendre si je puis me flatter que le Duc ne s'irritera point contre son fils, si je lui écrirais à ce sujet". — [2] Im Anfang des Jahres 1764. — [3] Vergl. S. 250. — [4] Vergl. Nr. 16249. — [5] Vergl. Bd. XXIII, 514. 515; XXIV, 403.

Votre Majesté a fait connaître à moi, Finckenstein, de Ses intentions sur les affaires de Baireuth, et nous avons l'honneur de la Lui présenter pour Sa gracieuse approbation et signature, avec la lettre de créance pour le baron de Knyphausen, et la lettre de rappel et un rescrit pour le ministre d'État de Plotho,[1] qui nous a paru nécessaire pour mettre fin à sa commission, dont la durée pourrait faire un contraste désavantageux pour les intérêts de Votre Majesté dans la négociation du baron de Knyphausen.

Comme l'absence du baron de Knyphausen pourra être de quelques mois, nous attendons les ordres de Votre Majesté sur la somme qu'Elle voudra bien lui accorder pour le voyage et d'autres frais extraordinaires de cette mission."

1000 écus, pour tout potage, car il a ses appointements en outre.

Federic.

Eigenhändige Resolution des Königs auf dem Berichte der Minister.

16274. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 octobre 1766.

Je vois par le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois, ce que vous y marquez des instances pressantes que le prince Dolgoruki vous a faites, en vous remettant la dépêche ci-close du sieur Benoît,[2] afin de munir celui-ci des instructions qu'il lui faut relativement aux déclarations à faire à la Diète en faveur des Dissidents, et ce que vous avez répondu au susdit ministre de Russie.[3] J'approuve bien votre réponse, qui est tout-à-fait conforme à mes intentions, aussi viens-je de répondre au sieur Benoît, par ma dépêche ci-jointe,[4] qu'il avait mes instructions à ce sujet, qu'il aurait ainsi à agir en conséquence et conformément à mes ordres pour aller de concert en ceci avec le prince Repnin, sans cependant user de menaces, et ne faire que des déclarations amicales.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Sämmtliche Schriftstücke sind Berlin 6. October datirt. — [2] D. d. Warschau 1. October. — [3] Finckenstein hatte geantwortet, dass Benoît bereits alle Instructionen erhalten habe und zu der ausdrücklichen Erklärung ermächtigt sei, dass der König die Dissidentenfrage betrachte „comme le cas de son alliance avec la cour de Russie (vergl. Nr. 16263); que [Votre Majesté] n'avait rien omis, en un mot, de tout ce qu'il fallait pour convaincre les Polonais du concert intime qui régnait entre les deux cours, et que je ne doutais pas que le comte Panin ... n'eût tout lieu d'être satisfait de la facilité avec laquelle Votre Majesté S'était prêtée dans cette occasion aux désirs de l'Impératrice". — [4] D. d. Potsdam 7. October. — [5] Vergl. Nr. 16222 und 16260.

16275. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 octobre 1766.

J'ai reçu par l'ordinaire d'aujourd'hui le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois. Par les circonstances que vous m'y apprenez relativement au bruit que l'affaire des Dissidents fait de plus en plus dans le pays de là-bas, mes appréhensions continuent que, de la manière que la cour de Russie veut entamer en Pologne cette affaire, elle tirera à des suites qui ne permettront pas qu'elle parvienne au but dont on s'en flatte.

Nach dem Concept. Federic.

16276. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 octobre 1766.

J'ai été vraiment touché de la fâcheuse nouvelle que vous venez m'apprendre par votre lettre d'hier, que l'électrice douairière de Saxe vient d'être attaquée de la petite vérole. Prenant toute la part imaginable à l'état de santé où cette Princesse se trouve, vous prierez de ma part le sieur de Stutterheim de vouloir bien continuer à m'en informer, dont je lui saurai un gré particulier.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16277. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 octobre 1766.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 3 de ce mois. J'avais déjà appris par un bon canal ce que vous venez me marquer relativement aux empêchements qui n'ont pas voulu permettre au Prince-Stathouder d'entreprendre, dans le premier temps, un voyage éloigné, et que les Régents de la République ont hésité de donner actuellement leur agrément;[2] ainsi que vous avez bien fait de vous abstenir à faire plus de recherches sur ceci. Mais ce que [je] désire à présent de savoir de vous, c'est ce que l'on dit à vos lieux du temps auquel le Prince se mariera; sur quoi j'attendrai votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Am 11. October befiehlt der König dem Grafen Finckenstein, Stutterheim für die günstigen Mittheilungen über den Verlauf der Krankheit zu danken, ihm seine Theilnahme auszudrücken und um weitere Nachrichten zu bitten; ebenso am 15. October. — [2] Vergl. Nr. 16238.

16278. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 octobre 1766.

Le rapport que vous m'avez fait le 26 de septembre, m'a été bien rendu. Comme j'en apprends que le courrier que le ministre d'Espagne avait envoyé à sa cour relativement à l'affaire du rançon de la Manille,[1] est actuellement de retour à Londres, il faudra voir à présent quelle sera la réponse que les ministres anglais donneront au prince Masserano aux propositions qu'il leur a faites en conséquence de ses nouvelles instructions. Ce que l'on présume, c'est que la flotte que l'Angleterre arme présentement, pourrait bien être destinée à s'en servir pour prendre quelques vaisseaux espagnols, afin de mettre par là à la raison la cour de Madrid. Puisque vous êtes sur les lieux, pour approfondir tout ceci, j'attends que vous m'en informiez par vos rapports.

Nach dem Concept. Federic.

16279. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 8 octobre[2] 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois. Ayant vu ce que vous m'y apprenez des trois régiments de garnison, à trois bataillons chacun, que la cour où vous êtes, se propose de former et de tirer des invalides,[3] je ne saurais vous dissimuler que c'est une chose bien curieuse et singulière que, pendant le temps que ladite cour pense et s'occupe à faire une augmentation des troupes du nombre de 9000 hommes, elle prend à tâche de me persuader à faire une réforme dans mon armée.[4]

Nach dem Concept. Federic.

16280. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Borcke berichtet, Kopenhagen 4. October, dass voraussichtlich alle Parteien am Hofe den neuen russischen Gesandten General Philosophow[5] und Saldern[6] umwerben würden. „Leur choix doit dépendre des intentions politiques de la cour de Russie. Si celle-ci préfère un petit intérêt momentané et pécuniaire et la certitude de voir le Danemark s'épuiser

Potsdam, 11 octobre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois, et serai bien aise que vous continuerez à m'informer du train que les affaires de la cour là-bas prendront. En attendant, je crois qu'il y ait à prévoir que

[1] Vergl. S. 240. — [2] Vom 10. October ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 96. — [3] Vergl. S. 228. — [4] Vergl. Nr. 16230. — [5] Sein Vorgänger Korff war am 7. April gestorben. — [6] Vergl. S. 217.

de plus en plus et devenir toujours plus insignifiant, il faut qu'elle soutienne le baron Bernstorff et ceux qui le suivent, ou plutôt qu'elle perpétue la confusion et l'anarchie, ce qui sera fort aisé, vu que le baron Bernstorff consentira à tout. pour se conserver son poste et sa grandeur imaginaire; mais, si la cour de Russie veut s'attacher solidement le roi de Danemark et s'en faire un allié utile et de quelque poids, elle doit préférer l'autre parti, qui peut-être ne paiera pas aussi cher son amitié, mais qui, en revanche, lui sacrifiera sincèrement toute liaison étrangère et s'appliquera solidement à relever le pays de tous les maux que la mauvaise économie y a causés."

Nach dem Concept.

les deux ministres de Russie ne préféreront pas le baron de Bernstorff à l'autre parti.

Federic.

16281. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam], 11 octobre 1766.

Mon très cher Frère. Je crois, mon cher frère, vous avoir répondu sur le projet de la lettre que vous avez eu la bonté de me communiquer;[1] je crois que nous ne pouvons pas faire moins [que] de tenter ce que le Prince héréditaire nous demande si obligeamment, quitte à lui montrer, à son retour, la réponse que vous aurez reçue de Brunswick. Je soupçonne d'avance qu'elle ne sera pas favorable, car on m'a déjà donné un refus, il y a deux ans, sur la même chose; mais n'importe, une offerte comme la sienne mérite bien qu'on s'expose à un refus.

Vous me marquez que vous comptez de partir pour Rheinsberg; je souhaiterais que Sans-souci se trouvât sur votre chemin, et j'aurais la satisfaction de vous embrasser sur votre route. Vous en userez, mon cher frère, comme vous le jugerez à propos. Vous assurant de la tendresse infinie et de l'estime avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16282. AU MARGRAVE RÉGNANT D'ANSBACH A BRUNSWICK.[2]

[Potsdam], 12 octobre 1766.

Mon cher Neveu. J'ai été bien fâché de jouir si peu de votre agréable présence; je fais mille vœux pour votre prospérité et votre bonheur, vous assurant que mon cœur vous accompagnera partout.

Celui que vous savez,[3] va partir incessamment avec des instructions conformes à ce que nous avons résolu ensemble.

Je souhaite que vous puissiez trouver des sujets consolants à votre arrivée. On m'a parlé, depuis peu, d'un médecin qui doit avoir une grande expérience dans ce genre de maladie dont notre chère parente

[1] Vergl. Nr. 16272. — [2] Vergl. S. 255. — [3] Knyphausen, vergl. Nr. 16273.

est affligée; si je trouve cet homme bien habile, je crois que je ne ferai pas mal de l'envoyer là-bas.

Votre séjour, quoique court, mon cher neveu, vous a gagné tous les cœurs; il est impossible de vous connaître, sans vous estimer et vous aimer. Vous pouvez au moins compter entièrement sur le vieil oncle, qui se fera un plaisir et un devoir de vous prouver en toute occasion la tendresse de ses sentiments. Étant, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

16 283. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 octobre 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois; au contenu de laquelle je veux bien vous dire que vous avez agi tout conformément à mes intentions, quand dans tous les propos et discours que vous avez tenus aux Polonais relativement aux affaires des Dissidents, vous n'avez point employé des menaces. Vous devez bien songer que le contraire de votre part serait agir avec trop de violence, et saurait prêter, de plus, l'occasion que je fusse engagé plus loin dans cette affaire que je n'en ai pas l'envie. De cette façon aussi, quand les Russes se commettront ouvertement avec les Polonais, ce sera sur eux que tout ce qu'il y aura de l'odieux de ces procédés, en retombera, et que, d'ailleurs, si cette cour ne réussit pas tout-à-fait dans son projet, elle se verra obligée d'user d'autant plus de ménagements pour moi et de me rechercher. Ce que je ne vous dis, cependant, que pour [votre] unique et seule direction.

Federic.

Nach dem Concept.

---

16 284. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 octobre 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 30 de septembre dernier, m'a été bien rendu; au sujet de son contenu il faut bien que je convienne que les raisons que vous m'y alléguez pour l'affirmative de la durée du ministère du chevalier Pitt,[1] sont bonnes et très vraisemblables, mais il me reste toujours la difficulté de comprendre comment il sera possible

[1] Maltzan gründete seine Ansicht darauf, dass Pitt mit geschickter Benutzung der Ereignisse die öffentliche Meinung wieder für sich zu gewinnen gewusst habe (vergl. S. 241), dass sein gutes Verhältniss zu Bute ihm die Stimmen des Hofes im Parlament und damit die Majorität sichere, endlich dass Pitt verstehe, die allgemein in der Nation geachteten Persönlichkeiten an sich zu fesseln und so täglich seine Partei zu vergrössern.

que le lord Bute et le chevalier Pitt, tout différents dans leurs principes, puissent rester longtemps amis ensemble.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

16 285. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 octobre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 7 de ce mois. Quand vous m'y marquez, par[mi] vos autres nouvelles y comprises, qu'on vous avait assuré que l'Espagne fît à Liège la levée d'un régiment de 4 bataillons, je ne saurais vous dissimuler que j'ai tout lieu de douter de l'authenticité de cet avis, parceque assurément les Autrichiens ne permettraient point une pareille levée dans la susdite place.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 286. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 12 octobre 1766.

Je viens de recevoir votre rapport du 4 de ce mois. Comme il ne comprend rien qui saurait exiger ma réponse, je veux bien me borner aujourd'hui de vous communiquer les nouvelles que j'ai eues d'un changement des quartiers des troupes que la cour de Vienne a résolu de faire, après que les campements en Bohême et Moravie sont finis.

Selon l'avis donc que j'en reçois, on prétend que tout ce qu'il y a de régiments, qui, par le passé, ont eu leurs quartiers dans l'Autriche, et qu'on a fait marcher parmi les autres assemblés dans lesdits campements, doivent rester désormais en Bohême et en Moravie, afin d'en fortifier les postes de frontières, de la façon que là où il y a eu par le passé un poste de 100 chevaux, on y mettra à présent 200, et que dans les places ou villes où il y a eu une garnison de 2 ou 3 compagnies, on y placera à présent une d'un bataillon entier. Qu'en conséquence de cette disposition on mettra le régiment d'Esterhazy en postes depuis Braunau jusqu'à Hohenelbe, et de là encore un autre régiment de hussards qui s'étendra jusqu'envers Zittau. Qu'il y a, outre cela, à présent à Reichenau, Opotschno, Dobruska et pareils endroits des garnisons, chacune de 3 à 4 compagnies d'infanterie, outre 200 hussards qu'on a mis à Braunau, et 300, avec l'état-major du régiment d'Esterhazy, à Nachod p. Enfin, l'on m'ajoute que ce sont Lacy et Laudon qui doivent avoir inspiré l'avis à l'Empereur d'entretenir un nombre considérable de troupes en Bohême et en Moravie, pour avoir toujours

[1] Vergl. S. 245.

là une armée de 60 000 hommes sur pied et à portée d'en disposer à son gré.

Comme vous vous représenterez aisément qu'il m'importe de savoir bien au juste combien le susdit avis est fondé ou non, je vous le communique tel qu'il m'est parvenu, afin que vous l'approfondiez au mieux là où vous êtes, et que vous m'en fassiez ensuite votre rapport le plus exact.

Nach dem Concept.

Federic.

16 287. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 13 octobre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 4 de ce mois. J'en ai vu avec satisfaction le compte que vous me rendez des représentations que vous avez faites au sieur de Kniestädt relativement aux affaires qui intéressent ma nièce la Duchesse,[1] que j'approuve parfaitement, et que j'espère qu'elles mèneront au but que j'en attends.

Au surplus, ma volonté est que vous communiquiez à ma nièce, par une lettre à lui faire, tant le contenu de votre susdite représentation qu'encore la réponse que vous avez eue.

Nach dem Concept.

Federic.

16 288. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A BAIREUTH.

Buch berichtet, Donndorf 9. October, dass er daselbst am 7. bei der Herzogin von Württemberg angelangt sei.[2] „Après avoir remis à Son Altesse Sérénissime la lettre de Votre Majesté[3] et lui avoir rendu compte de ma commission, elle me dit que, quelque empressement qu'elle avait de faire sa cour à Votre Majesté, elle avait cependant des ménagements à garder vis-à-vis du

Potsdam, 13 octobre 1766.

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez faite le 9 de ce mois; au contenu de laquelle je suis bien aise de vous dire que je ne crois pas que les arrangements à faire de ma nièce, pour mettre en train son équipage de voyage,

[1] Schulenburg berichtete, er habe bei dem Geheimen Rath von Kniestädt, einem der neuernannten Mitglieder des Ministeriums (vergl. S. 177), darauf gedrungen, dass man der Herzogin regelmässig ihre Pension zahle und nicht länger ihre Freiheit in der Hofhaltung beschränke (vergl. S. 207). „J'ajoutai que je n'ignorais pas que Montmartin (vergl. S. 177) avait eu ses raisons pour en agir de cette façon, mais que, ces raisons ne subsistant plus, je croirais pouvoir me flatter que le Duc donnerait autorité plénière à madame la Duchesse sur tous ceux qui étaient attachés à sa personne.“ Kniestädt habe versprochen, dem Herzog darüber zu berichten, und die unregelmässigen Zahlungen damit entschuldigt, dass, solange der Streit mit den Ständen dauere, der Herzog oft selber nicht das Nöthige habe. — [2] Vergl. dazu S. 242. — [3] Liegt nicht vor.

Duc son époux, et qu'elle ne pourrait se dispenser de lui demander son consentement pour ce voyage.“ Demgemäss habe die Herzogin einen Courier nach Stuttgart gesandt und ihm, Buch, weiter zu verstehen gegeben, dass sie zur Reise nicht gerüstet sei und die Vorbereitungen 3—4 Wochen beanspruchen würden.

„Autant que je puis entrevoir, elle emploiera plutôt plus que moins de temps pour faire ses préparatifs, d'autant plus que, selon les apparences, le Duc, sans refuser ouvertement son consentement pour ce voyage, tâchera de faire naître mille petites difficultés pour le retarder.“ Buch bittet um Verhaltungsmaassregeln für den Fall, dass der Herzog seine Zustimmung versage oder Weiterungen mache. Die Herzogin wolle selbst an den König schreiben.

Nach dem Concept.

sauront demander autant de temps que vous le vous représentez. D'ailleurs, le Duc son époux ne pourra pas s'opposer ouvertement à ce voyage, et pourvu qu'il ne saura pas faire de difficultés par rapport à l'argent à payer, tout le reste n'est que bagatelles.

Au surplus, remettez à ma nièce la lettre ci-close[1] que je vous adresse pour elle.

Federic.

16289. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 octobre 1766.

J'ai reçu à l'ordinaire dernier le rapport que vous m'avez fait du 26 de septembre. J'en ai vu ce que vous m'apprenez au sujet de la note que vous avez remise aux ministres de Russie touchant le commerce en Prusse.[2] Sur quoi je ne veux point vous dissimuler que je ne suis pas content des adoucissements que vous y avez faits relativement à ce que mes ordres vous enjoignaient, et que vous devez savoir que lesdits ministres de Russie n'aient nul droit d'être censeurs de mes actions.[3] Mais il ne manque que j'en comprenne autant que tout ce qu'ils me font présentement de remonstrations disgracieuses, n'arrive que par des suggestions des Saxons, d'autant que je suis sûr de ces derniers qu'ils ne cherchent rien tant à présent que de me commettre avec la cour de Russie,[4] et qu'il n'y a moyen ni manière qu'ils ne tâchent à employer pour parvenir à leur but. Ce qui vous doit être un grand avis au lecteur pour vous en diriger.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. Nr. 16201. — [3] Solms berichtete: „J'ai changé peu d'endroits, et cela uniquement pour donner à ma note la tournure la plus obligeante qu'il m'a été possible de trouver... C'est dans cette intention que j'ai tâché de tourner en compliment pour l'Impératrice la réflexion qui a dû entrer dans cette note sur l'usage des droits de souveraineté dans les arrangements économiques de chaque État (vergl. S. 205), plutôt que d'appuyer là-dessus comme sur un motif qui autorisait Votre Majesté au refus de changer les Siens.“ — [4] Vergl. S. 105 und 165.

Au surplus, je veux bien vous avertir que l'affaire des Dissidents en Pologne ne paraît pas d'aller ce train que la cour de Pétersbourg se l'a représenté,[1] et qu'il y aura bien des oppositions et des difficultés à surmonter. Si les ministres de Russie n'auront plus de ménagement pour moi dans des affaires qui me sont propres, ils pourront compter que je ne les seconderai pas dans l'affaire en question. Aussi vous dis-je tout rondement qu'il faut qu'on cesse là-bas de se mêler dans des affaires qui me sont propres et domestiques, et qu'au reste ce ministère n'a qu'à s'attendre que je ne lui répondrai plus sur tout ce qui y aura du rapport.

Nach dem Concept. Federic.

16290. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 octobre 1766.

La comtesse Poniatowska venant d'arriver à Berlin,[2] je veux bien vous avertir que mon intention est que vous lui disiez poliment de ma part que je vous avais chargé de vous enquérir auprès d'elle en quoi on pourrait lui complaire, et que je serais charmé qu'elle voulût bien s'expliquer là-dessus, pour qu'on pût s'arranger en conséquence.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16291. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 15 octobre 1766.

J'ai fort bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois. L'attention que la cour où vous êtes marque, en conséquence de [ce] que vous m'en apprenez, pour mettre son militaire sur un meilleur pied,[4] ne s'accorde guère avec ces confidences que le prince de Kaunitz vous a faites du dessein que sa cour avait de réduire un bon nombre de ses troupes. J'en juge de là que le militaire autrichien n'a point goûté les idées de ce ministre, et qu'il [l']emporte sur lui.

Au reste, comme le ministre d'État de Rohd songe actuellement à son retour et partira dans une quinzaine de jours de Kœnigsberg pour aller reprendre son poste à Vienne, vous devez l'informer exactement,

[1] Vergl. Nr. 16275. — [2] Nach dem Berichte Benoîts, Warschau 8. November, handelte es sich vielmehr um die Tochter des Woiwoden von Klein-Russland Fürsten August Alexander Czartoryski, welche mit dem Fürsten Stanislaus Lubomirski vermählt war. — [3] Auf die Meldung Finckensteins vom 15. October, dass die Fürstin nach Empfang bei der Königin und Theilnahme an mehreren ihr zu Ehren veranstalteten Festlichkeiten nach Warschau abgereist sei, antwortet der König am 16.: „Je suis bien aise des politesses que vous m'y marquez avoir été faites à la princesse Poniatowska pendant le court séjour qu'elle a fait à Berlin." — [4] Vergl. Nr. 16279.

après son retour, de tous les entretiens que vous avez eus avec le prince de Kaunitz, et de tout le reste de ce qui s'est passé pendant le temps de son absence, afin qu'il soit parfaitement instruit de tout le fil des affaires.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

16292. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 3. October, über eine Unterredung mit dem General Conway; im Verlaufe derselben habe Conway ihm gegenüber die Ablehnung des spanischen Vorschlags, dem Könige von Preussen den Schiedsrichterspruch in der Manillafrage zu übertragen,[2] damit begründet, „que l'Espagne ne faisait cette proposition que pour gagner du temps et traîner l'affaire; que ç'aurait été, d'ailleurs, une nouveauté que de soumettre à la décision d'un arbitre une affaire qui avait été réglée par une capitulation en bonne et due forme, ce qui aurait donné un mauvais exemple pour l'avenir. . .

Le général Conway m'a aussi confié que le sieur Mitchell avait fait des propositions à Votre Majesté pour La faire entrer dans des liaisons plus étroites avec l'Angleterre, mais que Votre Majesté les avait déclinées, sous prétexte qu'Elle craignait de donner par là de l'ombrage aux autres puissances[3] . . . Le général m'en a paru être un peu inquiet, en me disant qu'il était surpris que Votre Majesté témoignait tant d'éloignement pour contrebalancer avec eux et la Russie la ligue Bourbonne, qui semblait être également dangereuse à toutes les trois puissances, d'autant plus qu'il y avait à tout moment des différends entre l'Angleterre et les cours de Madrid et Versailles, dont on ne savait pas quelle tournure ils prendraient; que l'Empereur était un jeune prince qui se vouait au militaire dont le goût pourrait facilement lui faire désirer une guerre. Je ne lui ai rien répondu en conformité de mes instructions."

Potsdam, 15 octobre 1766.

Je vous sais gré du compte que vous m'avez rendu par votre dépêche du 3 du mois courant des propos que le général Conway vous a tenus au sujet de l'affaire de la rançon de la Manille et ensuite à celui qui me regarde. A quoi je suis bien aise de vous dire que vous avez très bien fait de ne point être entré en matière sur le second point; que, si cependant il arrivera que le susdit général ou quelques autres Anglais reviennent à vous parler sur ce sujet, vous leur ferez entendre, par manière de réflexion qui vous vînt de vous-même, qu'ils auraient à se souvenir de la façon que les ministres anglais m'eurent planté dans le temps de la dernière guerre, et, d'ailleurs, de tout ce qui s'était passé du côté du lord Bute à mon égard; qu'ainsi vous n'étiez pas surpris, si j'y pensais, pour hésiter d'entrer dans des nouvels engagements avec l'Angleterre;[4] que, selon vous, ils sauraient bien trouver leurs intérêts de reprendre de liaisons avec moi, mais que raisonnablement il fallût que j'y trouvasse aussi les miens, de sorte que les choses allassent de deux côtés sur un pied égal.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In seiner Antwort auf den Bericht vom 11. wiederholt der König am 19. October den obigen Befehl an Edelsheim. — [2] Vergl. Nr. 16127. — [3] Vergl. Nr. 16220. — [4] Vergl. S. 219.

16293. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 octobre 1766.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite du 8 de ce mois. J'en ai vu de quelle façon les Polonais commencent à regarder l'affaire des Dissidents.[1] A quoi je vous dirai que, si mes vœux sur cela auront leur effet, les choses vis-à-vis cette affaire se passeront doucement et les Polonais ne recourront pas à d'autres puissances étrangères; car, à moins de cela, l'affaire pourra aller bien loin. C'est aussi en conséquence que vous devez prêter bien votre attention sur les démarches des Polonais et s'ils ne concevront pas le dessein de rechercher l'assistance des Autrichiens.

Nach dem Concept. Federic.

16294. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 octobre[2] 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 30 de septembre; par laquelle j'ai vu avec bien du plaisir que la cour où vous vous trouvez, est contente de la complaisance que j'ai eue pour la satisfaire à son gré dans ce qui regarde les déclarations à faire à la présente diète de Pologne relativement aux Dissidents. J'espère, après cela, qu'elle ne voudra pas plus se mêler de mes arrangements domestiques et intérieures de mon pays, desquels, je vous le répète encore une fois, je ne changerai rien.[3]

Si, au reste, les rapports que j'ai de Varsovie, accusent juste, comme je n'ai nul lieu de douter, l'affaire des Dissidents ne passera pas tout-à-fait doucement en Pologne, mais donnera lieu à bien des chicanes,[4] de sorte qu'il y en aura bien de fil encore à retordre. Ce dont le temps nous éclair[er]a, en attendant que je ne vous dise ceci que pour votre seule direction.

Nach dem Concept. Federic.[5]

---

[1] Benoît berichtete: „Les Polonais commencent à entrevoir qu'ils seront obligés de céder à la force, mais aussi ils disent généralement que les troupes russes ne resteront pas toujours en Pologne, et que, dès qu'elles seront rentrées dans leurs frontières, on pourra trouver les moyens de rendre la situation des Dissidents mille fois pire qu'elle ne l'était à présent, et qu'alors on les anéantirait, et qu'on les chasserait." — [2] Vom 17. October ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 155. — [3] Vergl. Nr. 16289. — [4] Vergl. Nr. 16293. — [5] In Antwort auf seine Berichte vom 30. September und 3. October befiehlt der König dem Gesandten Cocceji am 16. October, ihm zu melden, „à combien monte proprement la somme des dettes de la cour de Suède".

16295. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 octobre [1766].

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, et vous sais gré de ce que vous m'y avez donné ces explications que je vous demandais touchant le général comte de Rantzau d'Ascheberg,[1] que je me rappelle à présent de savoir qu'il est.

Nach dem Concept.

Federic.

16296. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 18. October 1766.

Der Empfang des Berichtes vom 15. September wird bestätigt.

Was die in gegenwärtigem Euren Bericht von Euch gemeldete, von dem Grossvezier an Euch geschehene Aeusserungen von einer defensiven Alliance mit Mir anbetrifft,[2] da ist Euch deshalb in Antwort, wie Ich nicht glaube, dass es denen Türken ein rechter Ernst sei, dergleichen Tractat mit Mir zu schliessen, sondern dass vielmehr deren Absicht dahin gehe, bei solcher Gelegenheit nur Geld von Mir zu ziehen, um sich damit die Kosten zu dem Wiederaufbau von Konstantinopel[3] zu erleichtern, wozu Ich aber keine Lust habe. Daher Ihr dann dem Grossvezier nur convenablement zu entdecken habt, dass, da vormals eine Zeit von 8 bis 10 Jahren über von Mir deshalb Propositions gethan worden, worauf man aber türkischerseits nichts beständiges geantwortet,[4] Ich dannenhero erst wissen müsste, was sie darunter thun oder nicht thun wollten, und dass demnächst, weil Ich davor hielte, dass Meine Alliance der Pforte so nützlich wäre als Mir die ihrige, Ich nicht glaubete, dass Ich deshalb Geld auszuzahlen nöthig hätte; welche Meine Intention Euch dann zu Eurer Direction dienen soll.

Nach dem Concept. Die Ausfertigung war vom 17. October datirt.

Friderich.

---

[1] Borcke hatte in ausführlicher Weise über die Vergangenheit des Grafen Rantzau berichtet. Vergl. Nr. 16256. — [2] Zegelin berichtete, dass der Grossvezier ihm habe erklären lassen, er sei persönlich geneigt, über eine Defensivallianz zu verhandeln, „wann er vorher versichert wäre, ob ich Pleinpouvoir hätte, darüber zu tractiren, ingleichen ob ich autorisiret wäre, die dazu erforderliche Gelder zu Corruptions zu zahlen". — [3] Konstantinopel war durch Erdbeben (vergl. S. 222) theilweise zerstört worden. — [4] Vergl. Bd. XI, 488; XVI, 445; XVII, 479; XVIII, 774; XIX, 642; XX, 678; XXI, 598. 599; XXII, 637; XXIII, 557; XXIV, 432.

16297. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 octobre 1766.

Je vous fais cette lettre pour vous dire que, les postes de Russie restant encore aux miennes jusqu'au 1er juillet de cette année la somme de 27273 écus 15 gros 10 deniers,[1] et sachant d'expérience combien lesdites postes tardent à acquitter ces sortes de restes, je veux que vous fassiez des représentations à ce sujet à la cour de Russie, pour qu'elle donne des ordres précis à ses postes de mettre plus de promptitude à régler leurs comptes avec les miennes et à les vider entièrement.

Nach dem Concept. Federic.

16298. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 octobre 1766.

Votre rapport du 11 de ce mois m'a été bien remis; auquel je n'ai rien à vous répondre aujourd'hui sinon que, si présentement les Polonais font des démonstrations comme quoi ni menaces ni ostentations n'opéreraient rien sur leurs esprits relativement à l'affaire des Dissidents, je crois cependant que, nonobstant cela, quand les Russes feront marcher des troupes, qu'ils plieront. Une autre chose est ce qu'ils feront, quand un jour ces troupes auront évacué la Pologne, où il sera à voir si alors tout ce qu'on aura disposé en faveur des Dissidents, restera stable et de durée.

Nach dem Concept. Federic.

16299. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 octobre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 3 de ce mois, et suis bien aise de vous dire en réponse sur les différents points qui font son contenu, que, quant à celui du maintien de la paix en Europe, vous n'en devez être nullement en peine, car elle se conservera de soi-même, comme je vous l'ai déjà écrit,[2] vu que les finances de presque toutes les grandes puissances sont actuellement si épuisées qu'elles manquent des fonds pour entreprendre de troubler la paix publique.

Vous saurez, d'ailleurs, que je n'entrerai pas aisément avec les Anglais pour contracter de nouveaux engagements avec eux, par la raison que je vous ai écrite déjà,[3] et que raisonnablement quiconque s'est vu trompé une fois, se méfie d'entrer légèrement en quelque chose, au risque d'en être la dupe encore une fois.[4]

[1] Vergl. S. 235. — [2] Vergl. Nr. 16254. — [3] Vergl. Nr. 15968. — [4] Vergl. S. 198.

Pour ce qui regarde l'affaire des Dissidents en Pologne, je continue à croire jusqu'à présent que, dans la disposition où se trouvent actuellement les esprits des Polonais sur cette affaire,[1] la cour de Russie ne saurait pas pousser à bout son projet.

Au reste, quant à ce qui est de mes affaires intérieures et domestiques, vous conseillerez aux ministres de Russie de vouloir bien ne s'en plus mêler, d'autant qu'ils n'y réussiront pas, et que je ne me départirais point de mes arrangements pris relativement à mon domestique.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16300. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 octobre 1766.

Ayant résolu, sur la demande de quelques marchands russes, d'exempter leurs marchandises du droit de transit auquel celles, allant de Saxe en Pologne et de Pologne en Saxe, sont assujetties, j'ai ordonné[3] à l'administration générale des accises et des douanes que, pour s'assurer du passage de ces marchandises, ladite administration en doit régler les conditions et les précautions auxquelles lesdits marchands russes se sont offerts d'eux-mêmes, en dresser ensuite un mémoire et vous en délivrer une copie. Mon intention est donc que vous fassiez tenir cette copie à mon ministre à la cour de Pétersbourg, le comte de Solms, et l'instruisiez sur l'usage qu'il en doit faire à ladite cour, en faisant valoir ces avantages accordés à ses sujets.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16301. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BUCH A BAIREUTH.

Potsdam, 20 octobre 1766.

J'ai bien reçu votre lettre du 16 de ce mois, avec celle de ma nièce[5] que vous y aviez jointe. Comme je viens de lui répondre par la ci-close[6] que vous n'aurez qu'à lui remettre, et qu'elle m'a témoigné

[1] Vergl. Nr. 16298. — [2] Vergl. Nr. 16294. — [3] Potsdam 20. October. — [4] Der im Ministerium demgemäss aufgesetzte Erlass an Solms ist Berlin 25. October datirt. Auf den Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg vom 25. antwortet der König am 26. October: „Je ne doute pas que mon susdit ministre [Solms], conformément aux instructions que vous lui avez données, fera valoir convenablement à la cour de Russie les arrangements auxquels je me suis prêté pour favoriser le commerce de ses sujets.“ — [5] D. d. Baireuth 16. October. [Berlin. Hausarchiv.] — [6] Die Antwort des Königs liegt nicht vor.

son désir de se rendre ici, il faut en conséquence que cela s'éclaire bientôt plus près,[1] afin que je sache où j'en serai.

Federic.

Nach dem Concept.

16302. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 octobre 1766.

J'accuse la réception du rapport que vous m'avez fait du 7 de ce mois. Par les circonstances qu'il comprend, je crois de bien entrevoir que l'animosité entre la faction russe et celle de la cour va si loin que les deux partis se chicanent l'un l'autre aussi sur des bagatelles, dont au fond n'en revient rien.

Federic.

Nach dem Concept.

16303. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A La HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 14. October, dass Spanien vor der Entscheidung stehe, England gegenüber nachzugeben oder der Gewalt Gewalt entgegenzusetzen. Der spanische Gesandte Puente Fuerte habe ihm mitgetheilt, dass die Flotte noch in keiner Weise wiederhergestellt sei, doch scheine man nach seinen Aeusserungen sich zum Kriege entschliessen zu wollen und erwarte bei England gleiche Neigung, falls Pitt am Ruder bleibe. Puente Fuerte erkläre, „qu'il devait d'autant plus supposer ce dessein à l'Angleterre qu'il voyait que le ministère britannique faisait tout au monde pour détourner l'attention de la France qu'on tâchait d'endormir et de lui faire sentir que ces différends lui étaient étrangers; que, si cette dernière se laissait tromper, on saisirait peut-être subitement le moment pour porter à l'Espagne un coup mortel; qu'il ne croyait pas, cependant, que la cour de Versailles se laisserait tromper par ces insinuations, et qu'en tout cas celle de Madrid, informée de ces menées, saurait la détromper".

Potsdam, 20 octobre 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, et vous sais un gré particulier des nouvelles concernant l'Espagne que vous m'y avez marquées, et qui m'ont été instructives en sorte que j'ai tout lieu d'être satisfait de l'application que vous avez mise pour m'en informer. Ce qui m'étonne avec cela, c'est que l'Espagne, après avoir eu le temps de trois ans après la dernière pacification générale, a laissé écouler ce temps, sans mieux rétablir [sa] marine.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Buch berichtete, dass der Courier aus Stuttgart mit der Antwort des Herzogs (vergl. Nr. 16288) noch nicht zurückgekehrt sei, und dass die Herzogin sich in Geldverlegenheit befinde. — Dem Grafen Schulenburg antwortet der König am 20. auf seinen Bericht vom 8. October: „que vous ne devez pas vous rebuter par les obstacles que vous dites rencontrer en demandant la paye prompte et régulière de ma nièce, mais que plutôt vous devez en réitérer souvent vos instances" (vergl. Nr. 16287).

16304. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Borcke berichtet, Kopenhagen 14. October: „On a remarqué ici que toute la suite que le Prince Royal avait amenée de Stockholm,[2] était composée ou de Chapeaux ou de royalistes décidés...

Le prince de Hesse[3] m'a dit hier qu'il s'était trouvé fort embarrassé de sa personne, puisqu'aussi bien le Prince Royal que particulièrement le sieur de Sinclair[4] l'avaient attaqué sur la politique et lui avaient tenu des propos auxquels il n'avait su comment répondre, pour écarter en même temps leurs ouvertures et ne pas trop trahir ses sentiments particuliers ... Il m'a seulement fait entendre de loin que la cour de Suède voudrait tâcher de faire naître des obstacles à la négociation du Danemark avec la Russie[5] et semer des défiances entre ces deux cours."

Nach dem Concept.

Potsdam, 21 octobre[1] 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 14 de ce mois. Comme je vous sais gré de m'avoir informé de ce qu'on a remarqué à vos lieux au sujet de la suite que le Prince Royal de Suède eût amenée à Helsingborg, et de ce qui en est échappé au prince de Hesse dans une conversation que vous avez eue avec lui, vous devez continuer d'avoir bien de l'attention sur de pareilles choses, tout comme sur ce qui regarde les affaires de la cour où vous vous trouvez, afin de m'en rendre compte.

Federic.

16305. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 octobre 1766.

Je viens de recevoir à la fois vos dépêches du 7 et du 10 de ce mois. Nonobstant la fermeté que l'Espagne fait paraître dans ses différends avec l'Angleterre,[6] et que le ministère britannique semble ne pas vouloir plier de sa part, j'ai bien de la peine à croire que les choses parviendront à une rupture ouverte. L'un et l'autre des partis se ressentent trop encore de la dernière guerre, le ministère anglais actuel aurait beaucoup à risquer d'une nouvelle guerre et, d'un autre côté, l'Espagne n'a pas encore rétabli sa marine,[7] de sorte donc que tout ce [qui] en pourrait résulter dans le moment présent, c'est que les Anglais feraient enlever quelques vaisseaux aux Espagnols, et qu'ensuite l'on s'entendra pour tout accommoder.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vom 21. October ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 123. — [2] Der Kronprinz von Schweden holte seine Braut, die Prinzessin Sophia Magdalena (vergl. S. 130), aus Helsingborg ab. Die Vermählung fand am 4. November in Stockholm statt. — [3] Vergl. S. 231. — [4] Vergl. S. 227. — [5] Vergl. Nr. 16280. — [6] Vergl. S. 258. — [7] Vergl. S. 270.

16306. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 octobre 1766.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été rendu. Comme j'en vois que, selon tous les avis qu'on reçoit là où vous êtes, de Londres, les différends entre l'Angleterre et l'Espagne paraissent s'éloigner de plus en plus d'un arrangement amiable, de sorte qu'il y en avait à appréhender pour une brouillerie ouverte,[1] mon intention est qu'au cas qu'il s'élève des brouilleries, vous devez prêter bien de l'attention pour savoir les démarches des ministres d'Espagne et de l'Angleterre, afin de m'apprendre les mesures qu'ils prendront.

Au surplus, vous m'avez marqué, par un de vos derniers rapports,[2] que le duc de Choiseul avait de nouveau demandé son congé; c'est ainsi en conséquence que je désire de savoir de vous la suite de cette affaire, si le roi de France l'a fort prié de continuer sur son poste, et ce qui d'ailleurs s'est passé à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

16307. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 22 octobre 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 15 de ce mois, m'a été remise. Je n'ai jamais douté que tout ce que l'on avait débité du bruit en Angleterre sur une abdication prochaine de l'Impératrice-Reine,[3] ne fût controuvé et du tout pas fondé; mais ce que vous me marquez de la jalousie avec laquelle cette Princesse contrarie la part que l'Empereur son fils pourrait prendre à son autorité,[4] me fait croire que cela fera du mauvais sang entre eux à la suite du temps, et que, quelques années passées, l'Empereur en perdra patience; ce qui ne saura guère manquer.

Au reste, si la cour de Vienne maintiendra les paysans de Hongrie dans leurs griefs contre leurs seigneurs,[5] de sorte que ceux-ci perdront leur procès, cela ne pourra que rendre fort odieuse ladite cour auprès la grande noblesse de ce pays.

Nach dem Concept.

Federic.[6]

---

[1] Vergl. Nr. 16305. — [2] Bericht Haag 14. October. — [3] Vergl. Nr. 16268. 16269. — [4] Edelsheim berichtete über Maria Theresia und Joseph II.: „Quoiqu'elle lui ait abandonné le département militaire, il s'en faut beaucoup qu'il puisse y disposer à son gré des emplois qui y viennent à vaquer; il suffit même quelques fois de la simple recommandation de l'Empereur pour éloigner un sujet de la place qu'il ambitionne." — [5] Vergl. dazu S. 228. — [6] Am 26. October wird Edelsheim angewiesen, alle auf die Lagerübungen (vergl. S. 238) bezüglichen Pläne und Berichte

16308. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 octobre 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 15 de ce mois. Comme j'en vois que les Polonais font difficulté sur l'audience publique à vous donner en pleine Diète dans votre nouveau caractère que vous avez demandé,[1] ma volonté est que vous devez faire quelque bruit sur ce qu'on veuille vous refuser cette audience, et que vous devez, d'ailleurs, en parler à l'ambassadeur de Russie, le prince Repnin, et l'en pressentir sur les moyens à me procurer de sa cour quelque réparation.[2]

Nach dem Concept. Federic.

16309. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 7. October: „Pour ce qui regarde les mouvements que la cour de Saxe doit se donner, suivant qu'il est revenu à Votre Majesté,[3] pour renouer avec celle de Russie, je suis obligé d'avouer que je les ignore entièrement jusqu'ici, et que, si les insinuations qui doivent le préparer, se font à Dresde, et qu'elles passent par le canal du ministre de Russie qui s'y trouve actuellement,[4] je pourrais être longtemps à ne pas pouvoir les pénétrer, puisqu'il est douteux si le comte Panin voudrait en faire remarquer quelque chose. Toutes les apparences sont que le comte de Sacken[6] n'est chargé jusqu'à présent d'aucune

Potsdam, 23 octobre 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 7 de ce mois. J'en vois que vous désirez que je vous communique clairement les avis qui me sont entrés relativement aux machinations sourdes de la cour de Dresde à celle de Pétersbourg pour m'y nuire et pour y gagner terrain.[5] A cela je vous dirai que les avis à ce sujet et touchant les intrigues [que] la cour de Vienne fait jouer là-bas au

dem Könige erst in Potsdam bei seiner Rückkehr zuzustellen. Am 29. October dankt ihm der König für den Eifer, mit dem er ihm die neue Dislocationsliste der österreichischen Truppen (vergl. S. 261) zu verschaffen suche, und wiederholt den Befehl vom 26., mit dem Zusatz, dass Rohd schon am 10. oder 12. November wieder in Wien sein werde (vergl. Nr. 16291).

[1] Vergl. Nr. 16252 und 16260. — [2] Den Ministern Finckenstein und Hertzberg befiehlt der König am 22. October, den Grafen Solms über diesen Vorfall zu unterrichten und ihn zu beauftragen, „de faire des instances auprès de la cour de Russie, afin qu'elle procure quelque réparation dans une affaire que je n'avais entreprise que sur ses sollicitations et en considération d'elle". Der demgemäss im Ministerium aufgesetzte Erlass an Solms ist Berlin 25. October datirt. — [3] In einem Postscriptum zum Ministerialerlass vom 20. September war Solms, auf Grund des Berichtes Benoîts vom 10. September (vergl. Nr. 16231), von den österreichischen Annäherungsversuchen in Petersburg unterrichtet worden. Durch einen Irrthum bei der Dechiffrirung wurde jedoch im Anfang des Erlasses der »österreichische« Hof mit dem »sächsischen« Hof vertauscht, so dass Solms den Anfang jener Mittheilungen missverständlich auf Sachsen bezog. — [4] Fürst Beloselski, vergl. S. 177. — [5] Vergl. dazu Nr. 16141 und 16289. — [6] Graf Osten-Sacken, der chursächsische Gesandte in Petersburg, vergl. Bd. XXIII, 517.

négociation à cet égard. Je ne vois pas, selon moi, quelle utilité la cour de Saxe pourrait se promettre par l'argent qu'elle ferait passer ici.“ Panin allein habe Einfluss auf die Politik, sei aber nicht käuflich.

Im folgenden geht Solms auf die österreichischen Annäherungsversuche ein und schliesst mit der Bitte an den König, „de vouloir me faire communiquer clairement les avis qui Lui parviennent au sujet du prétendu terrain gagné ici par la Saxe, pour savoir sur quoi je dois fixer préférablement mon attention“.

même but, me sont parvenus de deux à trois différents lieux de Pologne, dont je n'ai eu aucun lieu de me méfier. Que, d'ailleurs, les insinuations saxonnes n'ont pas laissé de faire leur effet, voilà de quoi je me suis déjà aperçu par les propos et par les discours que le conseiller privé de Saldern m'a tenus.[1] Qu'au reste vous deviez convenir qu'il n'y a pas moyen que je susse vous indiquer d'ici les canaux que les Saxons se sont procurés à Pétersbourg; mais qu'il s'est passé là quelque chose de pareil, c'est de quoi je voudrais bien parier de ma tête.

Pour ce qui regarde le sieur Benoît, au sujet duquel le comte Panin vous a dit que Sa Majesté l'Impératrice aurait souhaité que je le revêtisse pendant la durée de la présente diète de Pologne du caractère d'envoyé extraordinaire, afin qu'il pût y agir avec plus d'autorité, je suis bien aise de vous dire que j'ai prévenu déjà ce désir de l'Impératrice, dès qu'on m'avait indiqué que cela saurait avancer ses intentions par rapport aux déclarations à faire par nos ministres à la Diète, et que conséquemment ledit sieur Benoît a reçu mes lettres de créance avec tout ce qu'il lui faut pour déployer ce caractère[2]. Il en est arrivé, cependant, que, quand il a demandé une audience particulière auprès du roi de Pologne pour lui remettre sa lettre de créance, on lui a fait entendre qu'il serait impossible de l'admettre à une audience publique à la Diète sous ce caractère, vu que ce n'était pas autrement l'usage que pendant les interrègnes, où alors on admettait les ministres du second ordre à la Diète, mais point lorsque le Roi y était. Sur quoi et sur tout ce qui s'est passé à ce sujet, je vous renvoie à l'ample dépêche que j'ai ordonné à mes ministres de vous faire pour vous en informer pleinement.[3]

J'ajoute seulement ici pour votre instruction que je n'envisage pas présentement cette affaire comme la mienne, mais comme telle dont le refus fait regarde plus l'impératrice de Russie que moi, de sorte que ce sera à voir à ses ministres de quelle manière ils remettront l'affaire en train.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16424 und 16425. — [2] Vergl. Nr. 16252 und 16260. — [3] Vergl. S. 273. Anm. 2.

16310. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam], 23 [octobre 1766].[1]

Mon cher Frère. Je vous prie de conserver cettre lettre de ma sœur de Brunswick[2] pour la pouvoir montrer au Prince héréditaire, lorsqu'il reviendra ici, pour notre justification[3]. Je souhaite, mon cher frère, que vous ne vous soyez point ennuyé pendant le séjour que vous avez fait dans ma retraite.[4] Je prends la liberté de vous envoyer une bouteille de ce vin de Magdeburg dont je vous ai parlé. Si vous débitez l'avoir reçu d'Italie, je parie que vous tromperez ceux qui en goûteront. Je suis avec autant d'amitié que d'estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16311. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 octobre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 18 de ce mois. Quand vous m'y faites remarquer que je vous avais laissé l'ordinaire dernier sans mes ordres, vous voudrez bien m'en excuser par la grande raison que je n'avais alors rien à vous écrire, et que je crois pouvoir en être de reste quelque ordinaire, sans préjuger à mes affaires, puisque vous ne vous trouvez pas actuellement chargé d'aucune négociation. Ainsi, sans vous inquiéter, quand la stérilité de nouvelles ne me permet pas de vous répondre régulièrement, vous n'aurez qu'à continuer à me relater ce qui se passe à vos lieux.

Aussi attends-je que vous m'envoyiez le nouvel état de l'armée danoise sur le pied qu'il vient d'être réglé. En attendant, je veux bien vous dire pour votre information seule que, selon la somme de la dépense de 1 900 000 écus que le roi de Danemark a destinée pour cet état, il ne saura pas entretenir plus de 38 000 hommes de troupes régulières, et que, s'il pense d'en partager le nombre, moitié régulières et l'autre moitié milices, il saura tenir sur pied 30 000 hommes de troupes régulières et 24 000 miliciens, en tout 54 000 hommes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vom 24. October ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 110. — [2] Das Schreiben der Herzogin liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 16 272 und Nr. 16 281. — [4] Prinz Heinrich hatte am 14. October den König in Potsdam besucht, vergl. S. 259.

16312. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 octobre 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 10 de ce mois, et me retranche aujourd'hui à vous répondre que, quant à l'ambassadeur de France, j'ai tout lieu de croire que, s'il a reçu un ordre de sa cour de continuer encore son séjour en Suède, cela ne sera pas de durée, et que sa cour s'avisera bientôt de révoquer cet ordre, vu que sa présence là-bas ne saurait être plus d'aucune utilité pour elle.

Nach dem Concept.

Federic.

16313. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE A FRIEDRICHSFELDE.

Potsdam, 26 octobre 1766.

M'étant revenu que vous venez de prendre chez vous le fils de feu le ministre d'État comte de Podewils, [1] je ne saurais m'empêcher de vous avertir que la conduite de ce jeune homme n'a été jusqu'à présent rien moins que bonne, et qu'en dernier lieu encore, se trouvant à sa terre du côté de Rathenow, il a été assez malavisé que d'y faire lever par un ingénieur, le général Nugent présent, un plan des bords de l'Elbe. Je vous prie, mon très cher frère, de lui faire remarquer, sans lui donner à connaître que j'en suis informé, l'incongruité de sa conduite et de lui conseiller très sérieusement de ne plus avoir à l'avenir des privautés avec les ministres étrangers, [2] qui ne pourraient, à coup sûr, que rendre sa conduite suspecte ou du moins fort équivoque.

Federic. [3]

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

16314. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 21. October, dass nach den verschiedenen Gerüchten die Hochzeit des Prinzen-Statthalters [4] im Laufe des kommenden Jahres stattfinden solle, und dass er von guter Seite wisse, „que, jusqu'à présent, on n'avait aucun lieu de craindre qu'il s'opposât quelque chose à l'exécution du

Potsdam, 26 octobre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 21 de ce mois, et suis content de savoir ce que j'en ai appris relativement au temps auquel le Prince-Stathouder pourrait songer

[1] Vergl. Bd. XXIV, 171. — [2] Der Polizeidirector von Berlin, Kircheisen, hatte dem König mehrfach über den Verkehr des jungen Grafen Podewils mit den fremden Gesandten berichtet. — [3] Am 28. October dankt der König dem Prinzen für die in seinem Schreiben vom 27. enthaltenen Aufklärungen; er erinnere sich nunmehr, dass nicht Podewils, sondern der Generalmajor Katt der Besitzer des erwähnten Gutes sei. — [4] Vergl. Nr. 16277.

projet en question, et qu'on espérait que, dans quatre ou six mois, cette affaire serait plus avancée". Prinz Ludwig von Braunschweig werde zweifellos auf jede Weise den Vollzug der Heirath fördern.

Ferner berichtet Thulemeier, dass die feindliche Partei sich wieder rege. „Il m'est revenu qu'une personne, très attachée à la maison de Weilburg[1] et amie du comte Bentinck,[2] a avancé nouvellement qu'elle ne pouvait regarder l'alliance en question comme entièrement assurée, qu'au contraire on ignorait entièrement quand ni comme elle aurait lieu. Persuadé que ces intrigues auront le même sort que celles qui les ont précédées, je crois qu'elles ne méritent aucune attention, et qu'elles tourneront plutôt au désavantage de leurs auteurs."

à se marier, et aux autres informations que vous y avez ajoutées. Sur quoi, cependant, je vous dirai que ma volonté est que présentement vous devez vous tenir tout passivement dans cette affaire et la laisser aller son train, tout comme si vous ne vous en souciez pas ni vous en mettiez pas en peine. A quoi vous vous conformerez. Federic.[3]

Nach dem Concept.

---

16 315. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 18. October, über die Thätigkeit, welche von ihm und Repnin entwickelt worden sei aus Anlass der an den gegenwärtigen Conföderationsreichstag gebrachten Vorlage wegen Erhaltung oder Abschaffung des liberum veto, die, wie alle übrigen diesem Reichstag gemachten Vorlagen, nach Stimmenmehrheit entschieden werden solle.

Während des Interregnums hätten der russische und der preussische Hof den Polen zugestanden, „qu'aux Diètes libres à tenir en Pologne, c'est-à-dire dans celles qui ne se tiendraient pas sous le lien de la Confédération, on pourrait décider à l'avenir à la pluralité des voix les affaires qui concernaient la commission du trésor, celle de la guerre et les affaires de judicature; que tout le reste et principalement les affaires d'État resteraient soumises à l'unanimité, de façon que cela a été réglé par la constitution faite à la Diète de convocation. Cette constitution porte: »que la commission du trésor proposerait à chaque Diète les projets qu'elle enfanterait pendant l'intervalle entre les Diètes, et qu'elle croirait utiles à l'État, concernant les finances et l'économie; qu'alors ces projets seraient acceptés par la pluralité des voix ou rejetés, selon les circonstances«.

A présent, il s'agit de faire passer un pareil projet . . ., qui est une répétition de la façon que les affaires du trésor doivent être discutées aux Diètes avant toute autre chose et selon la pluralité . . .

Il est vrai que ce projet a pour titre »Règlement de la façon de traiter les matières de la commission du trésor«, et qu'ainsi ce n'est que ces matières-là qui peuvent faire l'objet de la pluralité dans le projet susmentionné. Mais, l'établissement

[1] Das Haus Nassau-Weilburg, dessen Haupt Fürst Karl Christian, holländischer General der Infanterie und Gouverneur von Holländisch-Flandern, war. — [2] Vergl. S. 184. — [3] Auf den Bericht Thulemeiers vom 24., dass man die Flussläufe in Holland reguliren wolle, um der Ueberschwemmungsgefahr vorzubeugen, antwortet der König am 30. October: „Je ne crois pas que mes provinces voisines du Rhin éprouveront quelque soulagement au sujet des inondations du Rhin auxquelles [elles] sont exposées, quand même l'affaire concernant les arrangements à prendre en Hollande, pour faciliter là-bas le cours libre du Rhin, de l'Yssel et du Waal, ser[a] réglée."

de nouveaux impôts, n'est-ce pas en même temps une matière du trésor et une affaire d'État? En cette dernière qualité, elle ne doit donc pas être soumise à la pluralité des voix dans les Diètes libres." Daher hätten Repnin und er bei den Czartoryski Vorstellungen erhoben, dass alle Anträge der Schatzcommission nur die Verwaltung der bereits im Schatz befindlichen oder solcher Gelder betreffen könnten, welche aus bereits bestehenden Zöllen im Schatz einkämen. „Nous leur fîmes sentir qu'il ne nous importait guère que le pouvoir d'accorder des indigénats fût soumis à l'unanimité ou à la pluralité, mais que celui de lever des impôts, d'augmenter l'armée, en un mot, le pouvoir législatif ne devrait s'exercer dans les Diètes libres que par l'unanimité . . .

C'est bien assez qu'on leur ait permis de continuer si longtemps la Confédération, et il devrait leur suffire de ce qu'ils peuvent lever des impôts et faire des loix par la pluralité dans la Diète présente, sans prétendre encore d'étendre ceci aux Diètes libres et unanimes. Tout cela doit convaincre combien il est essentiel que cette Confédération soit une fois cassée, et j'espère que la cour de Russie en verra maintenant la nécessité.[1]

Il faudra voir si, dans la session d'aujord'hui, ils reviendront à la charge avec leur projet. En tout cas, nous aurons fait ce qu'il nous a été possible de faire, et nous continuons nos soins pour empêcher qu'il soit approuvé. Si, malgré cela, l'affaire passe, ce sera à nos deux cours respectives à se concerter sur le reste."

Potsdam, 26 octobre 1766.

J'ai bien reçu la dépêche que vous m'avez faite du 18 de ce mois, et veux bien vous témoigner ici ma satisfaction sur tous les soins que vous vous êtes donné pour prévenir et rompre le dessein de la cour de Pologne à faire discuter l'affaire du *liberum veto* et d'autres importantes d'État à la présente Diète de Confédération par la pluralité. Vous ne laisserez pas de continuer à faire vos remontrances contre ledit dessein aux Czartoryski, auxquelles vous ajouterez encore cette représentation, savoir qu'outre que l'impératrice de Russie ne saurait pas consentir à l'abolition du *liberum veto* ni à aucun changement de la forme présente du gouvernement de la République, il fallait que les Polonais considérassent combien la Porte Ottomane se déflerait de pareils changements, et les suites qui en sauraient résulter; que la guerre était un des plus grands maux et toujours pire que tout le bien qui, selon eux, saurait revenir des changements qu'ils méditent de faire dans leur pays, et que conséquemment ils ne devaient pas penser actuellement à de pareilles entreprises, qui ne sauraient point prendre consistance.

Quant à la lettre du général Gadomski[2] que j'ai reçue à la suite de votre dépêche, vous lui ferez un compliment poli de ma part là-dessus, en l'assurant verbalement du contentement que j'en avais eu, et des sentiments que je continuais à lui garder.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16002. — [2] Liegt nicht vor; das Schreiben enthielt vermuthlich Gadomskis Dank für die Fürsprache des Königs bei König Stanislaus (vergl. S. 196).

16316. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 octobre 1766.

Les rapports que vous m'avez faits du 14 et du 17 de ce mois, m'ont été rendus. De la façon que j'en apprends que la cession que la France a faite de ses droits sur les Îles Malouines à l'Espagne, donne un nouveau sujet de querelle entre les cours de Londres et de Madrid, il en est bien à conjecturer que, les différends entre les deux nations allant en augmentant, il en arrivera que tôt ou tard les choses entre les deux couronnes et l'Angleterre parviendront à une rupture ouverte entre elles.[1]

Quant au lord Bute et au chevalier Pitt, je conviens à ce que vous dites qu'ils tâcheront d'éviter une nouvelle rupture entre eux, aussi longtemps qu'il leur sera possible;[2] nonobstant cela, il est presque impossible que des gens revêtues d'une autorité égale puissent rester longtemps ensemble, sans que des animosités et des jalousies s'y mettent, ainsi qu'il saura aisément arriver qu'on verra brouillé de nouveau le chevalier Pitt avec l'autre.

Nach dem Concept. Federic.[3]

16317. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 octobre 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 22 de ce mois, vient de m'être remise. Au contenu de ce qu'elle m'apprend, je vais vous dire pour votre instruction, tout comme pour votre direction seule, que vous faites très bien de vous opposer à la durée de la Confédération et à tout dessein de changement de la forme du gouvernement de Pologne.[4] Mais, comme je crois qu'il en saurait arriver que la Russie et la Pologne se brouillent entre elles, dont alors je n'en voudrais pas me mêler, ma volonté est que vous devez vous diriger en sorte qu'en toutes les déclarations que vous ferez avec l'ambassadeur de Russie à l'occasion de la diète assemblée de Pologne, vous n'en ferez de votre part que des amicales. Vous vous y conformerez.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16305. — [2] Vergl. Nr. 16284. — [3] In einem Erlass an Finckenstein vom 27. October bewilligt der König dem auf der Durchreise nach Kopenhagen befindlichen russischen Gesandten Philosophow (vergl. S. 258) die nachgesuchte Audienz und setzt sie auf den 29. nach Potsdam an. — [4] Vergl. Nr. 16315.

16318. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 14. October: „J'ai bien reçu une dépêche immédiate de Votre Majesté du 25,[1] avec une autre de Son ministère du 27 du mois dernier. L'une et l'autre me disent clairement que Votre Majesté est bien décidée de ne rien changer aux arrangements qu'Elle a pris au sujet du commerce et de la poste. Je ferai mon possible pour faire goûter ce refus absolu le mieux que je pourrai, lorsqu'il sera de nouveau question ici de ces affaires. Présentement on les laisse reposer, puisque celles de Pologne donnent des occupations de reste.

Je profite de ce relâche pour supplier encore une fois Votre Majesté très-humblement de daigner faire attention à ce que j'ai eu l'honneur de Lui exposer déjà par mes précédentes, que ce n'est pas contre les arrangements mêmes que Votre Majesté a faits dans Ses États, c'est-à-dire pas contre l'établissement des douanes en soi, et pas contre le rehaussement effectif du port des lettres, mais contre les suites qu'on prévoyait au préjudice du commerce russien et au désavantage des sujets de cet empire qui en résulteraient, que la cour de Russie a cru qu'il lui serait permis de faire à Votre Majesté des représentations amiables, afin de L'engager par là de vouloir modifier Ses nouveaux arrangements et les rendre moins préjudiciables pour cet empire et moins onéreux pour ses sujets.

Étant trop persuadé que je n'impose pas à Votre Majesté, en Lui donnant ceci pour le véritable motif des représentations qui Lui ont été faites à cet égard, je ne saurais m'empêcher d'avouer à Votre Majesté avec ce profond respect que je Lui dois, que j'ai été extrêmement affligé de voir, par Sa dernière dépêche immédiate, qu'Elle leur en impute un autre qui est assurément bien éloigné des véritables sentiments de cette cour impériale relativement à Votre Majesté. Qu'Elle me permette de Lui dire qu'Elle ne rend pas justice à la façon de penser de Sa Majesté l'impératrice de Russie et à celle du comte Panin que de les soupçonner capables d'avoir voulu essayer de gagner sur Votre Majesté une supériorité qui les mettrait à même de se rendre les juges de Ses actions et du gouvernement intérieur de Ses États. On a ici tant de considération et tant de respect pour Votre Majesté qu'on serait révolté, si on savait qu'Elle les jugeait si défavorablement. J'agirais en traître, si je parlais autrement, et je puis assurer, de plus, que ni le favori ni qui que ce puisse être d'ailleurs, soit, dans ce moment-ci, en état de faire en ce pays-ci des tracasseries à Votre Majesté, ni de Lui susciter des brouilleries avec cette cour. Il n'y a que le comte Panin seul qui possède aujourd'hui la confiance de l'Impératrice pour tout ce qui regarde la direction des affaires politiques, et les sentiments de ce ministre devraient être trop connus à Votre Majesté pour ne le pas soupçonner capable d'une manigance, j'ose ajouter d'une imprudence pareille; et ce serait assurément une que de ne point ménager un Prince dont l'amitié et la confiance sont si nécessaires pour le soutien du nouveau système de sa cour et pour sa propre conservation personnelle, qui tiennent si fort l'une à l'autre que l'affaiblissement du premier entraînerait la perte de l'autre. Je supplie donc instamment Votre Majesté, avec cette confiance que la certitude peut seule inspirer, de vouloir supprimer ces idées désavantageuses qu'Elle a conçues au sujet de cette cour impériale, et de vouloir croire qu'il n'y a rien actuellement qui soit préjudiciable aux intérêts de Votre Majesté en Russie."

In einem Postscriptum berichtet Solms, dass der König von Polen und die Czartoryski plötzlich ihre Haltung geändert hätten und den Dissidenten nur Toleranz bewilligen wollten.[2] Panin habe darauf nach einigem Schwanken beschlossen, „que, si les Polonais persistent au refus absolu d'admettre les Dissidents à aucune part de la législation et celle-ci se born[e] à les rendre capables seulement d'occuper des places de judicature dans les provinces, qu'en ce cas alors les Dissidents se manifestent

[1] Nr. 16243. — [2] Vergl. dazu Nr. 16194.

à la fin de la Diète par une protestation formelle contre l'opposition qu'on leur aura faite, et qu'ils partent de là pour s'assembler en confédération que la cour de Russie leur promet de seconder par de l'argent et par des troupes. C'est le seul moyen qui paraît rester pour amener les deux partis à une pacification générale à laquelle leurs différends pourront être accommodés à l'amiable.

Le comte Panin, en me faisant part de ce que je viens d'avoir l'honneur d'exposer à Votre Majesté en abrégé, me témoigna combien il désirerait que Votre Majesté, sans faire entrer effectivement de Ses troupes en Pologne, voulût du moins, à la réquisition qui Lui en serait faite de la part de la confédération des Dissidents, leur faire faire des mouvements sur les frontières, qui tiendraient les Polonais en suspens sur le parti qu'Elle pourrait prendre. J'ai ôté par ma réponse à ce ministre toute espérance que Votre Majesté voudrait entrer si avant dans les affaires, dont l'issue ne serait pas à prévoir. Il m'a opposé à cela beaucoup d'arguments pour prouver que Votre Majesté, sans y risquer la moindre chose, pourrait se procurer tout plein de profits et d'avantages sur les Polonais, et que les efforts de la cour de Vienne n'étaient nullement à craindre, si celle-là s'apercevait que nos deux cours tenaient ensemble. Mais je n'en fais aucun usage vis-à-vis de Votre Majesté, parcequ'Elle est trop bien en état de juger Elle-même Ses intérêts.

Je ne puis, cependant, me dispenser d'ajouter que, comme en cette occasion le concours de Votre Majesté serait d'une si grande utilité à cette cour-ci, je serais porté à croire que, pour obtenir quelque chose à cet égard de Votre Majesté, on pourrait profiter de la circonstance pour la rendre plus accommodante sur l'article des arrangements du commerce et de la poste et lui faire négliger ses intérêts particuliers, pour réussir dans celui d'une plus grande importance."

Potsdam, 30 octobre 1766.

Ne vous apercevez-vous pas des contradictions manifestes dans lesquelles vous tombez? Vous soutenez, d'un côté, que l'Impératrice ne veut point empiéter sur mes droits, et, de l'autre, elle s'oppose à mes arrangements internes. Vous dites qu'en faveur de l'assistance que je pourrais lui prêter en Pologne, elle me donnerait la permission d'arranger mes affaires, selon que je le trouverais bon. Encore un coup, je ne souffrirai point qu'une puissance étrangère qui n'a ni droit ni prétexte, se mêle de mes affaires intérieures, et cela n'aura pas lieu, tant que j'aurai les yeux ouverts. Ces gens n'ont qu'à prendre leurs mesures sur ce que je vous écris; car personne ne souffre de pareils attentats de quelque puissance que ce soit.

Venons-en aux Dissidents. J'ai fait faire à Varsovie la déclaration dont nous sommes convenus, mais je m'en tiens là, parceque l'Impératrice m'a écrit elle-même, l'année dernière, par Saldern[1] qu'elle ne verrait pas avec des yeux indifférents que je me mêlasse des affaires de la Pologne. Le comte Panin vous a déclaré en dernier lieu qu'on se contentait de ma déclaration à la diète de Varsovie, et que la Russie se chargeait du reste.[2] Qu'elle s'en charge donc, et qu'on me laisse en repos! car, si je remuais des troupes, les Polonais crieraient, et à Pétersbourg, où l'on a souvent de l'humeur, on trouverait que j'en ai trop fait. Ces tracasseries me deviendraient à la fin insupportables;

[1] Vergl. Nr. 16054. — [2] Vergl. Nr. 16262. 16263.

d'ailleurs, je n'ai pas le moindre prétexte de me mêler des affaires des Polonais; une démonstration suivie d'une autre engagerait les choses trop avant, et enfin on se trouverait obligé de faire la guerre avec la moitié de l'Europe, ce qui dérogerait entièrement au système pacifique de l'Impératrice.

Mais il est bien question d'autre chose à cette Diète. Les Czartoryski veulent établir la pluralité des suffrages comme une loi perpétuelle de leurs Diètes.[1] C'est renverser et bouleverser de fond en comble la forme de leur gouvernement; cela peut devenir sérieux, si l'on n'y fait attention, et cela doit être, dans ce moment, le principal objet qui nous occupe. Ces Polonais dont on commençait à faire tant de cas à Pétersbourg, sont, selon l'occasion, des téméraires et des lâches; ceux qui voudront compter sur eux, en seront toujours la dupe; pourquoi il faut se réunir pour empêcher de concert qu'ils ne puissent altérer la forme de leur gouvernement.

Nach dem eigenhändigen Concept für die Antwort „an Solms"; das Datum aus dem für den Chiffreur angefertigten Reinconcept.

16319. AU SIEUR MENY A PARIS.[2]

Potsdam, 30 octobre 1766.

Conformément à votre lettre du 19 de ce mois, vous trouverez dans l'autre part la liste des différents prix de l'or et du titre auquel il faut le livrer à la monnaie. Vous verrez si selon ces prix vous pourrez profiter des livraisons qu'on vous en a offertes. Pour ce qui est de la compagnie qui s'est chargée de fournir de l'argent à bas titre, vous l'adresserez au ministre d'État de Horst, de même que les entrepreneurs pour les livraisons de l'or, afin qu'il puisse faire les contrats avec eux en conformité des ordres que je viens de lui en donner.[3]

Au reste, je suis bien aise de voir que vous ayez fini à souhait les commissions dont je vous avais chargé pour la France. Je souhaite d'apprendre bientôt autant de celles pour l'Espagne et pour le Portugal. Il me tardera bien de vous voir de retour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 16315. — [2] Meny war ein Agent, welchen der König nach Frankreich, sowie nach Spanien und Portugal entsandt hatte, mit dem Auftrag, Gold- und Silberlieferungen für die Berliner Münzstätte zu vermitteln. Das für ihn aufgesetzte „brevet d'agent de commerce" ist Berlin 22. September datirt. — [3] Am 30. October unterrichtet der König den Minister Horst von den Angeboten an Meny und ermächtigt ihn zum Abschluss entsprechender Contracte. „Vous ne manquerez pas de communiquer là-dessus avec le sieur Meny et d'adresser vos lettres au marchand Mettra à Paris, en lui marquant en même temps de les remettre au comte de Barberin, lequel, en cas que ledit sieur Meny, comme il est à présumer, fût déjà parti de Paris, saurait bien comment les lui faire parvenir."

16320. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 30 octobre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois; dont j'ai été bien aise d'apprendre que vos remontrances ont tant opéré que le Duc veut faire payer à ma nièce ce qui lui [est] en arrière de sa pension, de sorte qu'elle sera pourvue au moins de quelque argent. Je ne doute pas que vous [ne] veillerez à ce que cette promesse du Duc soit exécutée incessamment, et que, de plus, ma nièce soit payée désormais plus régulièrement.[1]

Nach dem Concept.

Federic.[2]

16321. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er novembre 1766.

Après avoir vu, par le rapport que vous m'avez fait du 17,[3] de quelle manière la diète de Suède s'est finie,[4] et la résolution que les états ont prise pour que l'assemblée de la Diète prochaine se ferait à Norköping, je suis bien aise de vous dire que vous agirez tout conformément à mon intention, quand vous ne m'écrirez pas plus souvent que quand vous aurez à me relater des choses qui savent mériter mon attention.

Nach dem Concept.

Federic.

16322. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam], 2 novembre [1766].

Ma très chère Sœur. Je vous rends grâce du portrait de la Princesse votre fille[5] que vous avez eu la bonté de m'envoyer, je n'aurais pas eu peine à la reconnaître, le haut de son visage est le vôtre, le bas est de la maison de Holstein.

Le comte Bohlen[6] m'assure que les pêches que j'ai pris la liberté de vous envoyer, vous ont fait plaisir, cela m'enhardit à vous envoyer des pousses de raisin; je souhaite qu'[elles] arrivent à bon port, on a choisi

1 Vergl. S. 270. — 2 Am 31. October übersendet der König den Ministern Finckenstein und Hertzberg den Bericht Knyphausens, d. d. Baireuth 26. October, „mit allergnädigstem Befehl, in dieser Sache von Departements wegen zu schreiben und mit gedachtem p. von Knyphausen weiter zu correspondiren". Vergl. dafür Nr. 16273. — 3 In der Vorlage folgt verschrieben: „de ce mois". — 4 Nach dem Bericht Coccejis wurde der Reichstag am 15. October mit der Vereidigung der neuen Senatoren und des Präsidenten der Reichskanzlei Löwenhielm (vergl. S. 151) geschlossen. — 5 Vergl. S. 167. — 6 Vergl. S. 244.

des espèces qui ont la peau dure, comme plus capables de résister aux secousses du voyage. Je voudrais pouvoir vous offrir de celles qui ont la peau fine, mais on m'assure que cela ne réussirait point. Quel serait mon bonheur, si je pouvais vous en présenter ici sur les lieux, mais combien peu d'espérance me reste-t-il pour un aussi heureux évènement? Les mers nous séparent et plus que tout les malheureuses divisions qui déchirent votre Sénat et mettent votre royaume dans un état de subversion pire que s'il était envahi par des ennemis. Je m'arrête, et je ne veux point m'enfoncer dans une matière qui vous est désagréable.[1] Daignez, ma chère sœur, vous souvenir quelquefois du vieux frère et vous rappeler l'attachement, la tendresse et la haute estime avec laquelle il est, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16323. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 novembre 1766.

Je viens de recevoir vos dépêches du 21[2] et du 24 d'octobre passé; qui ne me fournissent rien de particulier à vous dire sinon que de la manière que les choses s'aigrissent de plus en plus entre les deux cours de Londres et de Madrid,[3] l'on voit bien qu'il sera presque impossible à la longue de trouver des moyens pour réconcilier leurs différends ni de rétablir l'harmonie entre elles, quoique, selon les apparences, il pourraient bien écouler encore quelques années, avant qu'ils passeront à l'extrémité entre elles.

Federic.

Nach dem Concept.

16324. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 2 novembre 1766.

Vous verrez par le rapport ci-clos du sieur Benoît[4] qui vient de m'être remis, ce qu'il m'apprend au sujet de son audience publique à la Diète que les ministres de Pologne continuent à lui refuser,[5] et l'expédient qu'il propose à cette occasion, de le rappeler dans toutes les formes de la République et de l'accréditer de nouveau auprès du roi de Pologne comme ministre, tout court jusqu'à son entier rappel. Sur quoi ma volonté est que vous devez prendre en considération et

[1] Vergl. Nr. 16140. — [2] In der Vorlage verschrieben: „20". — [3] Vergl. S. 279. — [4] D. d. Warschau 25. October. — [5] Vergl. S. 273. 274.

songer si l'expédient proposé est d'usage et convenant, auquel cas je veux bien m'y prêter et en être d'accord, quoique je ne veuille pas vous dissimuler qu'il me paraît être singulier et extraordinaire.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.[2]

16325. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 2 novembre 1766.

Votre dépêche du 25 d'octobre dernier m'a été remise; dont le contenu n'exigeant pas ma réponse, je me retranche aujourd'hui à vous bien recommander que, parmi d'autres affaires au sujet desquelles je désire que vous vous mettiez bien au fait, vous devez tâcher à vous procurer une exacte notice par rapport aux finances de la cour où vous êtes, et employer tous vos soins pour savoir jusqu'où cette cour est parvenue à payer ses dettes, quels arrangements elle a pris pour s'en acquitter successivement, quels fonds elle y emploie, et jusqu'où elle pourrait être parvenue sur ceci, trois ou quatre années passées encore, afin qu'on en puisse juger du reste du temps qui lui faut pour s'en acquitter.

Vous tâcherez d'avoir de si bonnes informations que possible là-dessus, pour savoir me le dire à votre retour, s'il y a moyen, d'une façon positive.

Nach dem Concept. Federic.

16326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 novembre 1766.[3]

Le rapport que vous m'avez fait du 17 d'octobre dernier, m'a été bien rendu. Comme je vous ai fait une dépêche immédiate assez ample le 30 du susdit mois,[4] je vous y renvoie encore ici et vous confirme

[1] Auf dem Berichte der Minister, Berlin 3. November, in welchem sie den Vorschlag Benoîts als nicht ausführbar hinstellen und die Vermuthung äussern, dass Benoît diesen Vorschlag lediglich in der Absicht gethan habe, „d'obtenir le caractère de ministre, afin de ne pas être confondu en public avec les résidents que les seigneurs polonais et les villes de Prusse tiennent à Varsovie", findet sich die eigenhändige Resolution des Königs: „Cela n'est pas nécessaire. Federic." — [2] Auf den Bericht von Finckenstein und Hertzberg, Berlin 3. November, dass ein gewisser Beck im Haag sich erbiete, gegen Verleihung eines Titels und Gehaltes reiche Familien aus Holland zur Uebersiedelung nach Preussen zu veranlassen, dass dieser Vorschlag aber gegen die Absicht des Königs gehe, „de vouloir ménager les États dans les circonstances présentes" (vergl. Nr. 15884. 15921), antwortet der König am 4. November, „que, sans faire attention à ses instances, vous laisserez tomber entièrement son affaire". — [3] Vom 3. November ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 113. — [4] Nr. 16318.

que mon intention est de ne pas me départir d'aucun des points que je vous ai écrits dans cette dépêche alléguée.

J'ai eu, et il faut bien que vous vous en souveniez, beaucoup de complaisances pour la cour où vous vous trouvez, jusqu'à lui sacrifier en bien des occasions mes propres intérêts; mais, malheureusement, au lieu d'en éprouver la reconnaissance que j'avais cru en mériter, l'on a tâché de me chicaner, et cela la plupart dans mes propres et internes affaires.

Quant à la proposition qu'en conséquence de votre rapport le comte Panin est venu vous faire d'un avantage que je saurais me procurer en faisant entrer de mes troupes en Pologne et piller le pays,[1] vous devez savoir qu'une proposition pareille saurait convenir à un chef des cosaques, mais qu'elle ne me tentera pas.

Et, d'ailleurs, pour une nouvelle de la plus fraîche date que j'ai eue,[2] je veux bien vous marquer que les Autrichiens veulent actuellement compléter généralement tous les régiments de leur armée et remonter de même leur cavalerie; qu'ils ont fait revenir, en dernier lieu, quelques régiments moitié d'Italie, moitié de Flandre, lesquels ils distribuent en quartier dans la Bohême. Voilà des circonstances pour lesquelles il me convient moins que jamais d'envoyer de mes troupes en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

16327. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 3. November 1766.

Euer an Mich unter dem 1. des jüngst abgewichenen Monates October erstatteter Bericht ist Mir heute richtig eingeliefert worden; auf dessen Einhalt Ich Euch vor dieses Mal nichts weiter zu antworten habe, als dass, so viel die von Euch gemeldete, von dem dortigen russischen Minister Euch gethane Communication der von seinem Hofe wegen derer Dissidenten in Polen erhaltenen Instructions anbetrifft, Meine Intention ist, dass Ihr nurgedachten Minister, auf den Fall die Pforte wegen der von Russland in dieser Sache zu nehmenden Mesures einige Ombrage schöpfen wollte, sodann in seinen der Pforte zu thuenden Insinuationen — wiewohl, zu Euch alleine gesagt, nur zum Schein — secondiren sollet. Dabei Euch zu Eurer alleinigen Direction dienet, wie es in Polen noch gar nicht darnach aussiehet, als ob der russische Hof in quästionirter Sache bei jetzigem Reichstage zu Warschau etwas ausrichten, noch so bald darin reussiren werde.[3] Ich beziehe

[1] Panin schlug, nach dem Bericht von Solms, dem König vor, sich in Polen selbst für die Kosten, welche der Marsch seiner Truppen (vergl. Nr. 16318) ihm verursachen würde, zu entschädigen. — [2] Bericht von Edelsheim, Wien 25. October. — [3] Vergl. S. 280. 281.

Mich sonsten hier noch auf die Dépêche, welche Ich in dieser Sache unter dem 25. September dieses Jahres an Euch erlassen habe.[1]

Was übrigens den Boscamp anlanget, da vernehme Ich aus Eurem Bericht ganz gerne, dass die Pforte ihn in der Qualité vom polnischen Chargé d'affaires nicht agreiren will, und dass er in solchen seinen Absichten nicht reussiren wird. Wenn Ihr auch demselben darunter und sonsten was im Wege legen könnet, so sollet Ihr solches nicht unterlassen, da Ihr wisset, was vor ein schlimmer und gefährlicher Kerl derselbe ist.[2]

Nach dem Concept. Friderich.

---

16 328. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 5 novembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 18 d'octobre dernier; du contenu duquel j'ai eu tout lieu d'être content, ainsi qu'il ne me reste qu'à vous dire à son occasion que j'ai de la peine à m'imaginer que le duc de Württemberg soit si dépourvu d'argent qu'on le dit ordinairement,[3] avec les beaux revenus qu'il retire pourtant de son pays.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 329. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 novembre 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 31 d'octobre; au sujet duquel je veux bien vous dire en réponse que j'ai de la peine à croire fondés les avis qui vous sont venus relativement à une augmentation prochaine dans l'infanterie que la France voudrait faire, vu que je ne voie aucune bonne raison qui dût l'y mener, et qu'elle se trouve actuellement bien embrouillée par rapport à ses anciennes dettes à acquitter encore.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 330. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 29. October: L'Empereur „paraît perdre de jour en jour davantage de l'influence dans les affaires; quoiqu'on ne lui eût laissé jusqu'à présent les mains entièrement libres que sur les petits détails de l'économie militaire,[4] on prétend que l'Impératrice, pour y mettre des bornes, s'est servie du prétexte que

[1] Vergl. Nr. 16242. — [2] Vergl. Nr. 16206. — [3] Vergl. Nr. 16287. — [4] Vergl. S. 51. 272.

la grande jeunesse de son fils lui faisait éprouver tout plein de petits changements dont l'inconstance pourrait porter avec le temps du préjudice au service, de sorte que, même dans cette partie-là, on l'a remis à la lisière. Aussi tous ceux qui l'entourent, se plaignent-ils extrêmement de sa mauvaise humeur et de sa mélancolie depuis une dizaine de jours. Il ne s'en est pas caché au dernier appartement à Schönbrunn, où il a resté près d'une heure, quoiqu'il n'ait jamais manqué autrefois de s'entretenir fort longtemps avec les ministres étrangers.

Je tiens aussi de fort bon lieu que l'Impératrice-Reine se propose, comme on l'a prévu, de donner audience aux ministres étrangers tous les dimanches, dès que la cour sera rentrée en ville, ce qui l'acheminera insensiblement à son ancien train de vie et l'éloignera de plus en plus des idées de retraite qu'on lui a supposées."[1]

Potsdam, 5 novembre 1766.

Votre rapport du 29 d'octobre vient à me rentrer; qui m'a été bien instructif à cause des particularités dont vous m'informez au sujet de l'influence que l'Empereur paraît perdre de plus en plus dans les affaires, et de la manière que l'Impératrice sa mère les veut acheminer à [leur] ancien train. Tout cela ne saurait que faire du mauvais sang entre la mère et le fils, de sorte que, quand elle poussera trop loin en cela celui-ci, ce ne saura qu'avoir des suites au progrès du temps.[2]

Nach dem Concept. Federic.

---

16 331. AU CONSEILLER DE LEGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 novembre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 29 du mois dernier d'octobre; auquel je vous dirai en réponse que, quant à l'insinuation que vous m'y faites, d'envoyer de mes officiers en Pologne aux lieux que vous nommez,[3] pour y indiquer qu'on ait soin de préparer des quartiers et des vivres pour quelque corps de mes troupes qui marcherait en Pologne, dès qu'on prétendrait attenter à la forme du gouvernement,[4] je ne saurais pas goûter votre proposition, par la raison que dans toutes ces affaires je ne pourrais pas faire un seul pas sans la Russie, et cela d'autant moins qu'outre la grande alarme que ceci causerait, il saurait même donner occasion à me trouver brouillé avec les Russes.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16307. — [2] Am 16. November schreibt der König an Edelsheim mit Bezugnahme auf obigen Bericht vom 29. October: „J'ai la curiosité de savoir si ce Prince continue d'être de mauvaise humeur ou s'il a déjà mis en oubli ce qui en avait fait alors le sujet." — [3] Benoît nannte in seinem Berichte die bei Filehne und Stallupönen gelegenen Güter der Fürsten Theodor und Michael Czartoryski. — [4] Vergl. S. 282. — [5] Vergl. dazu S. 281.

16332. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 21. October, dass er dem Grafen Panin die Rechtfertigungsschrift Rexins[1] übergeben habe. „Il continue le même langage qu'il a tenu, lorsque cette affaire fut entamée l'année passée. Il dit que ce ne sont pas les insinuations du sieur Boscamp qui ont donné à la cour de Russie occasion de prendre des soupçons contre la conduite du sieur de Rexin; que les preuves qu'on a contre lui, ne sont pas d'une clarté mathématique qui ne laissent plus aucun doute, mais qu'elles sont fondées sur des avis et sur des rapports fréquents, réitérés et venus de plus d'un endroit, qui, comme il arrivait toujours dans des affaires de telle espèce, donnaient aux choses le plus grand degré de probabilité et donnaient les plus légitimes défiances contre les personnes contre lesquelles elles étaient employées . . . D'ailleurs, le comte Panin répète au nom de l'Impératrice les instances qu'il plaise à Votre Majesté de ne point faire un sort malheureux au sieur de Rexin, parcequ'il suffisait à Sa Majesté Impériale qu'il eût été ôté de l'endroit où sa présence aurait pu lui devenir fatale et avoir des suites fâcheuses pour l'union et l'amitié des deux cours."

In einem Postscriptum zu dem obigen Berichte meldet Solms, dass Repnin Instruction erhalten habe, „si la Diète polonaise persistait à refuser tout accommodement pour le temporel des Dissidents, de faire alors tout au monde pour rompre tout de suite la Confédération générale et pour faire assembler une de la part des Dissidents. Le principe de celle-ci sera d'agir contre les Czartoryski principalement, afin de s'associer par là tous ceux qui ont des sujets de mécontentement contre cette famille, comme sont les Radziwill,[2] les Mniszech[3] et d'autres qui ont été jusqu'ici dans l'oppression, et qui n'ont pas eu par eux-mêmes des forces suffisantes pour lever la tête contre elle. L'Impératrice assure, depuis ce moment, à tous ceux-là son appui et une pleine assistance, tant en troupes qu'en argent, s'il leur en manque . . .

Jusqu'à présent, on est d'accord encore ici qu'il ne soit pas nécessaire que Votre Majesté y entre pour plus qu'Elle n'a bien voulu faire jusqu'ici; mais je ne puis pas Lui cacher qu'on souhaiterait qu'Elle voulût prendre d'Elle-même la résolution de faire joindre une partie de Ses troupes à celles de Russie, au cas que la nouvelle confédération entraînât une guerre intestine entre les deux partis en Pologne . . .

Quant à moi, il m'est venue, en réfléchissant sur ces matières, une idée que je ne saurais m'empêcher de soumettre au jugement supérieur de Votre Majesté, c'est que, comme, par la déclaration faite par Son ministre en Pologne,[4] Elle aura satisfait à des engagements qu'Elle a pris avec la cour de Russie, il Lui serait peut-être réservé encore la gloire de devenir le médiateur entre les deux partis en Pologne et entre la Pologne et la Russie. L'offre que Votre Majesté en ferait, ne pourrait, ce me semble, offenser aucun des partis intéressés et produirait une suspension d'hostilités, et on pourrait prévenir que la cour de Vienne ne se mêlât plus particulièrement de ces affaires."

In einem zweiten Bericht vom 21. October meldet Solms, dass Graf Tschernyschew dem König für die Antheilnahme an seiner Vermählung[5] danken und ihn seiner grössten Ergebenheit versichern lasse.

Der Gesandte berichtet, Petersburg 25. October, dass, um die Auflösung der Conföderation herbeizuführen,[6] Repnin die Instruction erhalten habe, „qu'il devait, sans perdre de temps, chercher à gagner les nonces qui, de la part de leurs commettants, ont reçu des instructions pour demander cette rupture, et qu'il devait épauler les efforts qu'ils feraient pour cela en commun, de la déclaration que j'ai l'honneur de joindre, et à laquelle Sa Majesté l'Impératrice prie Votre Majesté de vouloir permettre à Son ministre à Varsovie de pouvoir s'associer, afin de donner par Son accession plus de poids et de valeur à cette démarche."

[1] Vergl. Nr. 16262. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 518; XXIV, 407. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 516. — [4] Vergl. Nr. 16222. 16223. — [5] Vergl. S. 211. — [6] Vergl. Nr. 16315.

Solms kommt ferner nochmals auf den Plan Panins zurück, aus den Dissidenten, sowie den Radziwill und den übrigen Unzufriedenen eine Gegenpartei gegen die Czartoryski zu bilden. „On leur promettra qu'ils seront appuyés en leurs demandes par la confédération des Dissidents, et ceux-ci, mêlant leurs propres griefs avec ceux de ces seigneurs, feront de tous ensemble une cause commune et, en s'assistant mutuellement, formeront avec le secours de la Russie un nouveau parti dominant en Pologne, qui s'élèvera sur les ruines de celui qui l'a été jusqu'ici."

Endlich meldet Solms in einem zweiten, von ihm selbst chiffrirten Postscriptum zu dem Berichte vom 25. October: „Lorsque le comte Panin suppose que quelque puissance étrangère pourrait, par les promesses de son assistance, engager les Polonais à refuser toute voie d'accommodement et à mesurer leurs forces contre celles de la Russie, ses soupçons s'arrêtent naturellement sur la cour de Vienne comme seule en état, par sa position locale, de se mêler de ces affaires; mais la possibilité de cet évènement, bien loin de le rendre appréhensif, l'encourage plutôt à pousser sa pointe.

Il me dit à ce sujet en propres termes que je ne devais pas le prendre pour un fol qui désirait la guerre ou qui cherchait une occasion pour la faire; que la conduite qu'il avait eue envers les Polonais, devait le justifier et faire preuve qu'il avait employé jusqu'ici tous les moyens de la persuasion possibles et jusqu'à de l'argent même pour finir les affaires en Pologne avec douceur et tranquillement; qu'il ne cesserait non plus de continuer à employer les mêmes moyens jusqu'au dernier moment; mais qu'il devait me dire aussi, et qu'il me priait de le recevoir comme si je l'entendais de la bouche de sa souveraine, que, si la maison d'Autriche voulait une guerre, elle, Sa Majesté l'impératrice de Russie, ne la craignait pas, mais qu'elle était résolue et toute préparée à la lui faire d'une manière que l'autre aurait peut-être sujet de se repentir de l'avoir provoquée; qu'il savait des moyens de lui exciter des embarras dans l'intérieur de ses États; que, si la religion devait servir de prétexte, il saurait l'employer également pour faire ameuter en Hongrie et sur les frontières de l'Autriche tous ceux qui professaient une autre religion que celle de l'église romaine; qu'il me répétait encore qu'il ne voulait du tout point de guerre, qu'il ferait tout son possible pour l'éviter, mais que, si la cour de Vienne la voulait, on la lui ferait à outrance; qu'il priait Votre Majesté de garder bonne contenance et de ne rien craindre pour Ses États; que, si les Autrichiens, en les attaquant, dussent tenter de vouloir faire par là une diversion aux affaires de Pologne, Votre Majesté devait Se reposer sur l'assistance complète de la Russie et compter sur un corps auxiliaire de trente mille hommes, qui serait d'abord à Son service; qu'il suppliait donc Votre Majesté de ne point S'inquiéter des suites des affaires de Pologne, de n'y point abandonner l'impératrice de Russie, de ne point refuser en tout cas un petit corps de troupes, s'il le fallait pour couvrir la confédération, et de compter sur les promesses qu'il Lui faisait au nom de Sa Majesté Impériale, si, en haine de cette coopération avec la cour de Russie, celle de Vienne voulait faire le rôle d'agresseur; qu'il protestait encore une fois qu'il détestait la guerre, mais que, s'il dût y en avoir une entre Votre Majesté et l'Autriche, il aimerait mieux que ce fût présentement que quelques années plus tard, où cela pourrait pourtant avoir lieu; que, pour ce qui est du présent, qu'il pouvait répondre des sentiments de sa souveraine et des dispositions favorables de ses amis, et que, si l'évènement répondait à ce qu'il lui paraissait qu'on pouvait humainement en espérer, il le regarderait comme un moyen d'annuler pour bien longtemps les espérances dont la cour de Vienne se nourrissait peut-être encore de pouvoir recouvrer ses provinces perdues.

Tel est, Sire, l'entretien que le comte Panin a eu avec moi, dont il a voulu que je fisse moi-même le rapport à Votre Majesté, et que j'ai fait en le chiffrant même tout seul, et que je me flatte d'avoir rendu presque verbalement."

Potsdam, 6 novembre 1766.

Après que le rapport que vous m'aviez fait du 21 d'octobre dernier, me fut entré par l'ordinaire dernier, je viens de recevoir la dépêche du 25[1] que vous m'avez envoyée par le courrier Bartenfelder.

Comme j'en ai appris l'intention où l'impératrice de Russie est de faire rompre présentement la grande Confédération qui subsiste actuellement en Pologne, et ce que vous me marquez des instructions qu'elle vient de donner à son ambassadeur à Varsovie, de même que de son désir à ce que je voulusse agréer que le sieur Benoît, en qualité de mon ministre là-bas, s'associât audit ambassadeur pour faire en commun avec lui cette déclaration, dont vous joignez le projet à la suite de votre dépêche, j'ai bien voulu me prêter à cette demande et viens de donner tout d'abord mes ordres au sieur Benoît, afin qu'après en avoir communiqué au prince Repnin et pris ses concerts avec lui, il doive incessamment s'associer à lui pour faire en commun et conjointement la susdite déclaration que je lui ai communiquée, à la Diète à Varsovie.[2]

Je m'attends, avec cela, que la cour de Russie voudra également prêter son attention et avoir l'œil à ce que le dessein dangereux des ministres de Pologne pour introduire la pluralité des voix dans les décisions des affaires de Pologne, au lieu de l'unanimité à laquelle elles ont été toujours soumises,[3] ne puisse jamais avoir lieu; en quelle considération je me suis porté d'ordonner à mondit ministre de faire la déclaration en question de la manière ci-dessus mentionnée, au sujet de quelle démarche, cependant, je ne suis pas sans peine qu'elle rencontrera encore quelque difficulté vis-à-vis de mon ministre, parceque ceux de Pologne n'ont pas voulu l'admettre jusqu'à présent à une audience publique dans la Diète assemblée.[4]

Quant à ce que vous m'apprenez dans votre rapport allégué au sujet de la cour de Russie, qui souhaite que je voulusse prendre de moi-même la résolution de faire joindre une partie de mes troupes aux siennes, au cas qu'une nouvelle confédération en Pologne y entraînât une guerre intestine, il faut bien que je vous réponde que vous m'avez vous-même écrit, il y a quelque temps,[5] que d'une armée de 200 000 hommes que la Russie entretenait de troupes de campagne, elle en détacherait aisément quelque corps considérable, sans dégarnir aucunement de tous côtés ses frontières. Que, d'ailleurs, vous devez vous représenter ma situation bien différente à celle de la Russie, parceque, si les Autrichiens prenaient humeur au sujet des affaires de Pologne, je suis exposé à ce qu'ils m'attaquent, non d'un côté seul, mais qu'encore ils apparient les Français pour m'assaillir d'un autre; de sorte que le comte de Panin dût bien considérer jusqu'où je saurais être impliqué. Outre tout cela, vous devez savoir, quoique pour votre direction seule et unique,

[1] In der Vorlage verschrieben: „26“. — [2] Demgemäss Erlass an Benoît, Potsdam 6. November. — [3] Vergl. Nr. 16315. — [4] Vergl. S. 284. — [5] Bericht Petersburg 22. Juli 1766.

qu'après le court espace de temps que la forte et violente guerre que j'ai eu à essuyer, a été finie, je n'ai pu m'en remettre tout-à-fait de la sorte pour prendre part d'une nouvelle guerre. Qu'au surplus il saurait arriver qu'à l'occasion d'une guerre intestine en Pologne la Porte Ottomane s'en mêlât, où alors la Russie aurait sur les bras la guerre contre les Turcs, et moi une contre les Autrichiens et contre les Français. Voilà, je crois, d'assez fortes raisons qui doivent me mouvoir à ne pas m'attirer légèrement au corps de fâcheuses affaires.

Je goûterais mieux ce que vous m'insinuez par rapport à une médiation entre les deux partis en Pologne et entre celle-ci et la Russie, que je saurais accepter, lorsqu'on me l'offre. Mais encore, que peut-on espérer d'en effectuer? et que [c'est] ce que les persuasions et la modération produiront, quand la crainte des armes de Russie ne fait pas impression à ces gens polonaises!

Au surplus, l'idée du comte Panin pour former un parti à opposer aux Czartoryski, me paraît plus convenante que toute autre. Mais encore, vous devez faire ressouvenir en toutes occasions audit comte Panin de ce que je vous ai souvent écrit, savoir que la cour de Russie n'ait pas tant de complaisance pour les Polonais jusqu'à condescendre et leur permettre qu'ils fassent des changements à leur forme de gouvernement, tels que [ce] soient, vu qu'assurément ils tourneraient le premier effet d'un gouvernement mieux réformé contre la Russie, et quand jamais ils réussissent à décider leurs affaires aux Diètes par pluralité des voix et à abroger l'unanimité et le *liberum veto*, ils pourront devenir redoutables à tous leurs voisins.

Quant aux propos que le comte Panin vous a tenus relativement au sieur de Rexin, dont vous lui avez remis sa justification, il faut bien qu'il soit extrêmement prévenu de préjugés contre cet homme, puisque, sans cela, je ne comprends rien du grand dépit qu'il marque contre lui. En attendant, le mieux est, et dont je suis bien aise, qu'en conséquence de ce que ce ministre vous a témoigné des sentiments de l'Impératrice à cet égard, l'affaire se trouve vidée et terminée.

J'ai appris avec satisfaction ce que vous me marquez des sentiments que le général comte de Tschernyschew vous a renouvelés à mon sujet. Comme j'ai ouï dire ici que son frère ait été disgracié de sa souveraine, je veux que vous m'informiez des[1] circonstances qui y sont relatives.[2]

P. S.

Potsdam, 7 novembre 1766.

Aussi, pour vous répondre encore sur tout ce qui fait le sujet du post-scriptum second, que vous avez chiffré vous-même tout seul et joint

[1] Vorlage: „et des". — [2] Nach der Antwort des Grafen Solms vom 18. November handelte es sich um den früheren Gesandten in Berlin, Graf Peter Tschernyschew (vergl. Bd. II, 509; III, 392; IV, 401; V, 568), welcher sein Amt als Senator niedergelegt hatte, ohne indess die Gunst der Kaiserin Katharina verloren zu haben.

à votre dépêche pour mon unique information, il faut que je m'explique tout naturellement envers vous là-dessus, savoir que je vois bien que le comte Panin a confondu bien des choses dans son entretien avec vous, qui n'ont aucun rapport entre elles, et qui ne se concilient pas l'une avec l'autre.

Quand des puissances font des engagements entre elles, on s'y tient. Mon engagement avec la Russie est purement défensif.

Ce qui est jusqu'à présent arrivé des cas relatifs à notre alliance, a été rempli tout exactement de ma part; mais, si la cour de Pétersbourg pense d'étendre plus loin notre alliance, il faut qu'il soit fait un nouveau traité.

Considérez, d'ailleurs, vous-même si toute l'affaire des Dissidents importe de plonger l'Europe dans une nouvelle combustion de guerre, et que, de plus, l'impératrice de Russie n'est pas la souveraine en Pologne ni ne peut pas forcer ces gens à s'assujettir à ses volontés, en défaut de prétexte légitime de sa part. Que personne ne l'attaque dans ses possessions, mais que, quand elle suscite des querelles à d'autres, qu'alors le cas de notre alliance n'existe pas, la mienne n'étant que défensive, de sorte qu'il n'y a nulle obligation de ma part à l'assister.

S'il y avait à faire une alliance offensive entre nous, il y aurait à régler et à stipuler beaucoup d'accessoires, touchant la nourriture et l'entretien des troupes et autres frais de guerre.

N'imaginez-vous pas que, de jour au lendemain et au premier avis de Pétersbourg, je pourrais monter à cheval et être armé en guerre. J'ai conclu mon alliance avec la Russie pour conserver la paix, mais non pas pour la rompre. Quand, cependant, le cas dût arriver que les Polonais voulussent changer quelque point dans la forme de leur gouvernement établi, ce serait alors que je saurais bien me prêter à donner de mes troupes pour y obvier, sur une lettre de réquisition de l'Impératrice ou sur une recherche faite de sa part par son ministre.

Voilà ce qui suffit pour vous expliquer clairement mes idées et mon intention sur tout ce que dessus, afin de vous en servir pour votre direction seule.

Au reste, vous me ferez un plaisir sensible, quand vous contribuerez de tout votre mieux à ce que le payement des arrérages des comptes de postes dus encore à mes bureaux[1] soit acquitté bientôt et entièrement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 16297.

16333. AU MARGRAVE RÉGNANT D'ANSBACH A TRIESDORF.

[Potsdam,] 7 novembre 1766.

Mon cher Neveu. Vous devez bien vous attendre à la fatale impression que me devait faire votre lettre.[1] J'en juge que le triste état de ma pauvre sœur[2] est empiré, et que même la fureur s'en mêle. J'en suis au désespoir, et je partage, mon cher neveu, bien sincèrement la douleur que cela doit vous causer; je suis d'autant plus malheureux dans cette funeste situation que, malgré la ferme volonté que j'ai d'assister une sœur que j'aime, je me trouve dans l'impuissance entière de la secourir.

Parlons d'autre chose, car, en vérité, plus on touche cette corde, plus on s'afflige, et l'on devient mélancolique. La duchesse de Württemberg arrive demain ici,[3] je suis bien aise de la revoir; elle me renouvellera le souvenir d'une perte irréparable que j'ai faite, il y a huit ans.[4] Voilà ce qu'on gagne à vieillir dans le monde: on voit tomber ses amis et ses proches à ses côtés et, en proie à la décrépitude, on continue à végéter tristement. Je vous souhaite, mon cher neveu, un sort plus fortuné que le mien, accompagné de toutes les prospérités que vous pouvez désirer vous-même.[5] Étant avec la plus sincère tendresse, mon cher Neveu, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16334. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 27. October, dass das Project der Polen, das liberum veto ganz abzuschaffen,[6] den russischen Hof auf das Aeusserste überrascht und die Kaiserin von dem zweideutigen Verhalten des polnischen Hofes überzeugt habe, und dass Repnin daraufhin angewiesen sei, nicht nur die Auflösung der Generalconföderation durchzusetzen, sondern auch mit den Czartoryski und ihren Anhängern völlig zu brechen[7] und mit ihren Gegnern in Verbindung zu treten, um die Bildung einer Gegenpartei herbeizuführen.

Panin habe ihm im Namen der Kaiserin Eröffnungen über einen Plan gemacht, nach welchem beide Höfe vorgehen und nach welchem die beiderseitigen Gesandten in Warschau in völliger Gemeinschaft zu handeln haben würden. „Son sentiment est celui-ci: qu'il est autant de l'intérêt de Votre Majesté qu'il l'est de celui de la Russie que la tranquillité soit maintenue en Pologne, et qu'on y conserve la forme de gouvernement telle qu'elle a subsisté jusqu'à présent. Que c'est pour cette fin que les deux cours se sont réunies par le traité d'alliance, de tenir les mains à cette observation et de convenir des mesures propres pour les assurer, chaque fois qu'il pourrait être question de les enfreindre. Or, comme cette nouveauté que les

[1] D. d. Triesdorf 23. October. — [2] Vergl. S. 259. 260. — [3] Vergl. Nr. 16301. — [4] Als Tochter der 1758 gestorbenen Markgräfin Wilhelmine von Baireuth. — [5] Vorlage: „moi-même". — [6] Vergl. Nr. 16315. — [7] Vergl. Nr. 16335.

Czartoryski demandent à introduire, nuirait à la tranquillité en Pologne et saperait les fondements de sa constitution, il lui paraît que c'est ici le moment prévu par le traité où l'on doit se concerter pour empêcher le mal qui en arriverait.

La résolution de l'Impératrice . . . est prise irrévocablement, si[1] les remontrances de son ambassadeur ne pourront rien effectuer, d'employer alors la force et de faire entrer ses troupes en Pologne, afin de les y faire agir contre le parti des Czartoryski et de soutenir contre ceux-ci celui des grands-généraux et de la confédération des Dissidents, qui n'en formeront qu'un seul réuni.[2] Sa Majesté Impériale désirerait d'apprendre que Votre Majesté reconnût comme elle l'utilité et même la nécessité de ces mesures, que Votre Majesté fût persuadée que, sans elles, il n'y aura pas moyen de conserver à nos cours en Pologne la supériorité si nécessaire pour le maintien de notre système, et qu'Elle voulût appliquer sur l'objet dont il s'agit maintenant, le cas de l'alliance — *casum fœderis* —, en conséquence duquel Elle voudrait trouver bon de faire avec la Russie cause commune en tous points: non seulement par les représentations de Son ministre, mais aussi, si le cas l'exigeait — qui serait surtout celui où d'autres puissances dussent s'en mêler — par les opérations effectives de Ses propres troupes. Il ne serait pas nécessaire d'y employer une partie considérable; un corps modique y suffirait.

Le but essentiel serait obtenu, si les Polonais verraient le concert entre Votre Majesté et la Russie et perdraient par là la frivole espérance de parvenir par leur désunion à réussir dans des choses qu'ils doivent sentir eux-mêmes qu'ils ne les sauront obtenir, aussi longtemps que les deux cours se prêteront les mains pour soutenir partout la même cause et les mêmes intérêts."

Solms meldet, dass er seinen Bericht dem Grafen Panin zum Durchlesen gegeben habe. „Il l'a approuvé en tout, et je puis par là le donner à Votre Majesté comme l'exposé authentique des sentiments de cette cour relativement aux circonstances présentes qui ont lieu en Pologne."

Potsdam, 9 novembre 1766.

J'ai vu par la dépêche que vous m'avez faite du 27 du mois dernier d'octobre, le compte que vous me rendez du dernier entretien que vous avez eu avec le comte Panin relativement aux affaires de Pologne. Sur quoi, je suis bien aise de vous dire que, pour ce qui regarde ces affaires, je pousserai la complaisance et la civilité envers Sa Majesté Impériale de Russie aussi loin qu'elle saurait être d'un bon et fidèle allié. Ma dépêche antérieure que vous aurez déjà reçue par le courrier Netter, vous aura informé des ordres que j'ai actuellement donnés au sieur Benoît à Varsovie, pour aller en tout de concert avec le prince de Repnin, dans ce qui regarde la déclaration à faire en commun, afin de faire casser la Confédération générale de Pologne, comme aussi pour prévenir tout changement de forme de gouvernement de la République.[3] Si, nonobstant cela, la cour de Pologne et le parti y dominant voudra s'obstiner à effectuer leur dessein, et que la cour de Russie voudrait alors faire marcher plus de ses troupes en Pologne, je pousserai ma complaisance encore là que d'y faire aussi entrer quelques-unes de mes troupes légères, quoique à condition que la cour de Russie m'en requière[4] publiquement, afin que tout le monde sache que ce soit à sa réquisition.

[1] Vorlage: „que si". — [2] Vergl. S. 289. — [3] Vergl. Nr. 16332. — [4] Vorlage: „requise".

Avec cela, il faut que vous avertirez le comte Panin de ma part que mes dernières lettres de Varsovie du 1er de ce mois[1] portent que ledit Benoît, aussi bien que le prince Repnin, remarquent en général un grand changement dans les Czartoryski, avec beaucoup de bonnes dispositions de leur part; qu'ils témoignent à eux un mécontentement infini des têtes chaudes qui sont autour du Roi, parmi lesquelles ils comptaient les principaux les frères du Roi et principalement le général autrichien,[2] qui ne faisaient que de lui tourner la tête, par le principe chimérique qu'ils ont qu'il faut se rendre indépendant de ses voisins, à quelque prix que ce soit.

Je pense que ce changement de ton est bien l'effet de ce qu'ils sont venus d'apprendre l'entrée de quelques troupes russes en Pologne. Ma façon de penser sur les Polonais est que les Czartoryski ne pensent point favorablement sur les voisins de Pologne, et que, d'ailleurs, l'impératrice de Russie ne doive parvenir à gagner de l'empire sur les Polonais. Voilà pourquoi il sera convenant qu'on ait un parti en Pologne à leur opposer, aussi souvent qu'ils voudraient aller trop loin. Pour ce qui concerne le Roi, je le crois bon prince, mais faible, et que toutes les mauvaises affaires qui en arrivent, dérivent de ses frères et surtout de celui en service autrichien; en conséquence de quoi, vous direz au comte Panin que j'osais conseiller à l'Impératrice sa souveraine de ne pas le prendre à toute rigueur avec le roi de Pologne, et que je croyais que, si l'on saura faire sortir son frère du service autrichien,[2] que cela opérerait un changement auprès du Roi son frère.

Au reste, vous ne devez point oublier de profiter de ces occurrences pour bien imprimer aux ministres de Russie combien il m'est fâcheux et sensible, quand des étrangers se mêlent des affaires qui regardent l'intérieur de mes États, et de mes arrangements internes.[3]

Nach dem Concept. Federic.[4]

16335. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 novembre 1766.

J'accuse la bonne réception du rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois. Quand vous m'y apprenez que vous remarquez un grand changement dans les Czartoryski avec beaucoup de bonnes dispositions de leur part,[5] je ne veux pas vous laisser ignorer que la cour

[1] Vergl. Nr. 16335. — [2] Vergl. S. 108. — [3] Vergl. Nr. 16318. — [4] An demselben Tage übersendet der König den Ministern Finckenstein und Hertzberg den obigen Erlass nebst dem vom 6. November (Nr. 16332), „afin que vous soyez à même de ma façon de penser et de mes intentions sur tous les points qui sont contenus dans les deux dernières dépêches du 25 et du 27 d'octobre dernier que le comte de Solms à Pétersbourg m'a faites". — [5] Vergl. Nr. 16334.

de Russie n'en paraît pas bien persuadée, et que, tout au contraire, l'Impératrice est tout-à-fait indignée contre eux, les accusant d'auteurs et de promoteurs du dessein de la cour de Pologne à abolir pour toujours à l'avenir le *liberum veto* à ses Diètes et à établir comme une loi fondamentale que les affaires les plus importantes relativement à l'État et à la politique doivent y être décidées à la pluralité des voix. En conséquence de quoi cette Impératrice a pris aussi la résolution d'employer tous les moyens les plus efficaces non seulement pour faire casser la Confédération générale de Pologne, mais aussi de rompre tout-à-fait avec les Czartoryski et ceux du parti dominant et leur faire sentir tout le poids de son indignation; comme vous le verrez plus amplement par l'extrait ci-joint d'une dépêche que mon ministre à Pétersbourg vient de me faire à ce sujet.[1]

Quant à l'article de faire casser la Confédération, vous serez déjà en possession de mon ordre du 6 de ce mois[2] touchant la déclaration que vous devez faire en commun avec le prince Repnin, auquel ordre je vous renvoie.

Avec cela, je vous dirai que, si la cour de Pologne et le parti dominant veuillent entreprendre de changer la forme établie du gouvernement de Pologne, je ne saurais pas m'[en] dispenser, quand Sa Majesté Impériale de Russie requiert de moi de lui fournir de mes troupes en auxiliaires, pour obvier au susdit dessein et pour ne pas le laisser prendre consistance.[3]

Ce que [vous] ne laisserez pas de remontrer à tous ceux, où il le convient, et de les prier même de ma part d'éviter tout ce qui pourrait prêter l'occasion à parvenir à des extrémités pour prévenir lesquelles il était temps encore.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

16 336. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 novembre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 1er de ce mois. Au sujet duquel je veux bien vous faire observer que, quand vous croyez que la cour où vous êtes, se souciât peu de celle de Varsovie, parcequ'elle ne pensait pas seulement encore d'y renvoyer le résident qu'elle y avait entretenu autrefois,[5] la conclusion que vous en tirez, n'est pas tout-à-fait

[1] Bericht von Solms, Petersburg 27. October, vergl. Nr. 16334. — [2] Vergl. S. 291. Anm. 2. — [3] Vergl. Nr. 16334. — [4] Am 12. November schreibt der König an Benoît: „Je vous recommande bien encore que vous devez tâcher à modérer les affaires de la Diète présente à ce qu'elles ne parviennent pas à occasionner une rupture." — [5] Vergl. Bd. XXIII, 540.

juste, vu que la susdite cour a actuellement à Varsovie son général Poniatowski, frère du roi de Pologne, qui rend plus de service aux Autrichiens qu'aucun ministre des plus caractérisés ne saurait leur faire.[1]

Au surplus, quand le sieur de Rohd sera de retour [à] Vienne, et que vous lui aurez donné toutes les informations qu'il lui faut en conséquence de mes ordres antérieurement donnés à vous,[2] vous arrangerez votre retour en sorte que vous passerez par Prague, pour vous acquérir le plus de connaissances que possible de toutes les affaires des Autrichiens, d'où vous retournerez ici par Dresde, où vous ferez la cour à l'Électrice douairière et lui ferez un compliment de ma part.

Nach dem Concept. Federic.

16337. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 10 novembre 1766.

Votre rapport du 28 d'octobre dernier m'ayant été rendu, je suis bien aise de vous dire que, si vous n'avez pas l'occasion d'abord de faire au général Conway ou à quelque autre ministre anglais ces réflexions que ma dépêche du 15 dudit mois[3] vous a suppéditées, je suis bien persuadé qu'elle s'offrira de soi-même encore, pour que vous en sachiez faire usage.

Au surplus, je crois que cet étroit concert dont vous m'informez qu'il règne actuellement entre les cours de France et d'Espagne, arrêtera le ministère britannique de ne pas éclater brusquement contre l'Espagne,[4] vu que, l'Angleterre n'ayant pas d'alliés à présent, ce ministère ne sait pas si et comment elle en sera soutenue.

Nach dem Concept. Federic.

16338. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 novembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 4 de ce mois. Nonobstant toutes les démonstrations sérieuses que le ministère britannique fait apparaître dans ce qui regarde ses démêlés avec l'Espagne, et l'apparence qu'il y a qu'on n'en sache rien plus attendre de la voie de conciliation, je crois avoir lieu de présumer que les choses ne parviendront pas à éclater en guerre.[5] Il peut arriver qu'on se fasse des affronts de part ou d'autre, mais, pour se faire sérieusement la guerre, ni l'un ni l'autre des partis intéressés sont en fonds pour la soutenir.[6]

[1] Vergl. S. 296. — [2] Vergl. S. 264. 265. — [3] Nr. 16292. — [4] Vergl. S. 284. — [5] Vergl. Nr. 16337. — [6] Vergl. Nr. 16305.

J'attends votre rapport si la nouvelle qu'on a débitée d'une augmentation de troupes que la France fait,[1] se vérifie ou non.

De plus, vous devez me mander si le désastre, arrivé à l'île Martinique par un tremblement de terre,[2] a causé un dommage aussi important qu'on le dit, ou si cela n'est au fond qu'une bagatelle. . . .

Nach dem Concept. Federic.

16339. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 novembre 1766.

Je viens de recevoir votre dépêche du 31 d'octobre dernier; selon le contenu de laquelle vous avez répondu tout conformément à mes intentions au général Conway[3] dans la dernière conversation que vous avez eue avec lui, de sorte que je vous sais un gré particulier de ce que vous êtes si bien vous acquitté de ma commission à ce sujet. Ce sera la même réponse de votre part, si ce général ou d'autres de ce ministère reviennent à la charge auprès de vous relativement à cette affaire; à quoi, cependant, vous ajouterez, quoique toujours comme vos réflexions particulières, que, quand deux puissances entrent en alliance ensemble, il faudrait qu'[elles] y trouvassent leurs convenances réciproquement; que, quant à moi, je n'avais pas à appréhender pour le présent aucun démêlé avec mes voisins, tandis que l'Angleterre en avait les siens encore vis-à-vis à l'Espagne; qu'au surplus, que lorsqu'une fois l'on avait été la dupe de sa bonne foi,[4] on n'y revenait pas facilement, et que vous leur demandiez de vous expliquer en quoi sauraient consister les sûretés qu'ils me donneraient, dans le cas de nouvelles liaisons, de n'y être pas attrapé encore.

Nach dem Concept. Federic.

16340. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 12 novembre 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 5 de ce mois. Ce que je vous recommande en particulier à présent, c'est d'être bien attentif sur l'impression que font actuellement les affaires de la diète de Pologne assemblée à Varsovie sur le prince de Kaunitz. Car, quoique vous m'aviez écrit en dernier lieu que la cour de Vienne se souciât très peu, à l'heure qu'il est, de celle de Varsovie,[5] je vous avertis cependant

[1] Vergl. Nr. 16329. — [2] Am 25. August. — [3] Vergl. Nr. 16337. — [4] Vergl. S. 268. — [5] Vergl. S. 297.

pour votre direction que la Russie veuille pousser absolument son dessein pour réhabiliter entièrement les Dissidents de Pologne; ainsi que j'attends que vous me rapportiez quelle impression cela pourrait faire sur les Autrichiens.

Federic.

Nach dem Concept.

16341. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 12 novembre 1766.

Je viens de recevoir votre rapport du 29 d'octobre dernier, et suis bien aise d'en avoir appris ce que vous me mandez au sujet des instances que vous continuez de faire dans les affaires qui intéressent ma nièce la Duchesse.

Comme cette Princesse, qui se trouve actuellement ici,[1] souhaiterait fort que sa pension assignée et fixée sur la caisse des états du pays, mais qui est payée jusqu'à présent à celles du Duc régnant, par les mains desquelles elle passe à elle, dont elle ne la reçoit que très irrégulièrement, fût payée dorénavant immédiatement et directement à elle par les états mêmes, et que le prince Eugène de Württemberg,[2] qui se trouve dans le même cas, m'a témoigné le même désir, ma volonté est que vous devez me marquer au plus tôt mieux votre sentiment si vous croyez qu'il y [ait] moyen d'arranger ce payement, tant à l'égard de ma nièce qu'à celui du susdit Prince, de la façon qu'ils le souhaitent, dont moi-même en serais bien aise. Je comprends bien, avec cela, que cet arrangement puisse rencontrer d'abord quelque difficulté; je pense, cependant, que, par les soins que vous emploierez, cette affaire saurait être menée au but désiré.

Federic.

Nach dem Concept.

16342. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 13. November, Zegelin habe in der Angelegenheit der griechischen Kaufleute[3] eine neue Denkschrift bei der Pforte eingereicht, die, nach dem Berichte des Gesandten,[4] daraufhin erklärt habe, dass sie die Verweigerung der Zurückgabe der beschlagnahmten Gelder als Bruch des zwischen beiden Höfen bestehenden Vertrages betrachten würde und eine kategorische Antwort erwarte.

[Potsdam, novembre 1766.]

Que me font les Turcs? Vous autres, vous êtes des poules mouillées, qui cédez à tous ceux qui vous montrent les dents. Avec une aussi lâche politique, si j'étais assez benêt pour suivre vos avis, on finirait par nous donner des coups de pied dans le derrière pour

[1] Vergl. S. 294. — [2] Vergl. S. 2. — [3] Vergl. Nr. 16163. 16164. — [4] D. d. Konstantinopel 1. October.

Rexin,[1] welchen die Minister darüber gesprochen hätten, führe das Vorgehen der Pforte darauf zurück, dass die griechischen Kaufleute einen der türkischen Minister bestochen hätten; Zegelin würde mit 1000 Ducaten die Differenz begleichen können; andernfalls stehe zu befürchten, dass die Pforte sich an Zegelin vergreife oder sogar dass es zu einer Irrung zwischen beiden Mächten komme.

s'amuser. Cela peut vous convenir, mais, pour moi, je ne m'accommode pas de pareils traitements.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung am Rande des Berichtes.

16343. AN DIE MINISTER VOM DEPARTEMENT DER AUSWÄRTIGEN AFFAIREN.

Potsdam, 14. November 1766.

Nachdem an Se. Königl. Majestät beikommende Berichte von Dero p. von Knyphausen,[2] dessen jetzige Commission in denen baireuthschen Angelegenheiten betreffend, anderweitig eingekommen seind, so lassen Höchstdieselbe solche abermalen, gleichwie mit allen denen vorigen bereits geschehen ist,[3] an Dero Etatsminister vom Departement derer auswärtigen Affaires, den Grafen von Finckenstein und den von Hertzberg, remittiren, auch Dero Willensmeinung deshalb dahin nochmalen bekannt machen, dass nämlich dieselbe in dieser Sache das erforderliche nach ihrem pflichtmässigen Gutachten weiter schreiben und deshalb mit obgedachtem p. von Knyphausen correspondiren, auch solchen mit convenablen Instructionen darunter versehen sollen. Wornach also ermeldete Minister sich allerunterthänigst zu achten haben.[4]

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

16344. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 novembre 1766.

Je vous sais gré des nouvelles que vous m'avez apprises par votre rapport du 4 de ce mois; mais, ce que je souhaiterais bien de savoir encore de vous, c'est la tournure que les affaires prendront dans le Parlement, quand il viendra à s'ouvrir. Je suis bien persuadé que le parti de la cour y aura la supériorité, mais ma curiosité est de savoir si le sieur Pitt y regagnera le même crédit ou non parmi les Communes qu'il a essayé autrefois.[5]

[1] Vergl. S. 247. — [2] D. d. Baireuth 30. October und 1. November. — [3] Vergl. S. 283. Anm. 2. — [4] Am 20. November antwortet Eichel dem Minister Finckenstein, auf eine Anfrage vom 18., der König habe bei Ertheilung des obigen Erlasses nicht „den geringsten Gedanken von einigem Soupçon, als ob die erstere Ordre nicht allerdinges befolget worden wäre, gehabt; ... dergleichen Repetitiones dann auch wohl in andern Fällen hier zuweilen arriviren, ohne dass es sonsten von einiger Conséquence wäre“. — [5] Vergl. S. 189.

Quant à la nouvelle que vous m'apprenez d'un ordre que la cour de Madrid a envoyé au vice-roi de Pérou et du Mexique, pour veiller sur les entreprises que les Anglais pourraient tenter dans la Mer du Sud, et de s'y opposer à tout établissement qu'ils voudraient y faire, mandez-moi si cet ordre pourrait bien donner occasion à une guerre entre les deux couronnes, ou si les Anglais préfèreront de renoncer à tout établissement dans ladite contrée.

Nach dem Concept. Federic.

16345. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 novembre 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 11 de ce mois, m'a été remise. Comme j'en apprends que la réponse dont la cour de Madrid vient de munir le marquis de Puente [Fuerte] touchant ma proposition d'un traité de commerce à conclure entre nous,[1] ne répond pas tout-à-fait à ce que j'en attendais, je vous dirai que, nonobstant cela, vous ferez un compliment gracieux de ma part à ce ministre pour le remercier de ses sentiments qu'il a bien voulu vous témoigner par rapport à cette affaire, en ajoutant que je serais bien aise qu'il voudrait disposer sa cour afin qu'elle s'explique en détail sur les articles dans notre projet du traité qu'elle souhaiterait être changés, ou qu'elle nous fît communiquer un contre-projet de sa part, pour qu'on puisse voir s'il y avait moyen de s'entendre sur ce traité.

Vous observerez, avec cela, que je trouve convenant que[2] vous fassiez ébruiter sous mains et adroitement, sans que vous y apparaissiez, mais de sorte que cela parvienne à la connaissance du susdit ministre, comme quoi l'Angleterre me recherche fort pour faire une alliance avec moi.[3] Ce que je crois, quand on l'apprendra en Espagne, saura contribuer peut-être à rendre plus traitable la cour dans la négociation de son traité de commerce avec moi.

Au surplus, j'ai bien voulu vous faire part d'une nouvelle qui vient de m'entrer de bonne part,[4] savoir que le ministère de Madrid a envoyé ordre au vice-roi du Pérou et de Mexique de redoubler d'attention sur toutes les entreprises que les Anglais pourraient tenter dans la Mer du Sud, et de s'opposer à tout établissement qu'ils pourraient y faire.

[1] Thulemeier berichtete, der König von Spanien habe das eingereichte Project zu dem Handelsvertrage (vergl. Nr. 16073) abgelehnt, da es Forderungen enthalte, die nicht einmal meistbegünstigten Nationen bewilligt würden. „Il ordonnait, cependant, au marquis de Puente [Fuerte] de me témoigner de la façon la plus prévenante qu'[il] verrait avec plaisir que Votre Majesté lui fît passer par son canal d'autres projets de commerce à établir.“ — [2] Vorlage: „convenant à ce que“. — [3] Vergl. Nr. 16339. — [4] Bericht Maltzans, London 4. November, vergl. Nr. 16344.

Tâchez d'approfondir là où vous êtes, cette nouvelle et de m'expliquer si cela pourrait donner occasion à une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne, ou si la première voudrait mieux se relâcher de ses entreprises dans lesdites contrées.

Au reste, j'attends le rapport que je vous ai demandé, si le désastre arrivé à l'île de Martinique a causé un dommage important aux intéressés.[1]

Nach dem Concept. Federic.

16346. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 novembre 1766.

Je viens de recevoir votre rapport du 8 de ce mois. Malgré toute l'obstination que vous marquez que la cour de Varsovie et ceux qui prétendent qu'il ne faut point se relâcher sur l'introduction de la pluralité [des voix] et sur la durée de la Confédération, témoignent, je suis tout-à-fait persuadé que, quand vous, conjointement avec le prince de Repnin, leur ferez des déclarations sérieuses là-dessus,[2] qu'alors ils n'oseront plus résister, et que le *liberum veto* sera continué et constaté. Et comme, de plus, les troupes de Russie sont à la main, il faudra bien que toute cette clique turbulente se conforme aux volontés de l'impératrice de Russie, de sorte que même le roi de Pologne aura lieu de prendre garde à ne pas se voir brouillé avec elle.

Nach dem Concept. Federic.

16347. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 novembre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 31 d'octobre dernier; sur le contenu duquel je n'ai qu'à vous dire aujourd'hui que j'apprends avec satisfaction que vous avez parlé au sieur Asch pour le faire souvenir de l'acquittement de l'ancienne dette due encore au bureau de poste de Memel, et que je serai bien aise, quand vous saurez disposer là-bas ces choses en sorte que tout ce que les bureaux des postes en Russie me sont en arrière encore depuis quatre ou cinq ans, soit entièrement payé et dûment acquitté.[3]

Quant aux affaires de Pologne, je vous rappelle ici tout ce que je vous en ai appris par mes dernières dépêches.[4] Vous en aurez vu qu'il n'y a pas eu un moment à perdre pour nous y opposer vigoureusement aux mauvais desseins des ministres de Pologne et de ceux du parti qui avaient pris à tâche de bouleverser la forme du gouvernement

[1] Vergl. S. 299. — [2] Vergl. Nr. 16335 und 16347. — [3] Vergl. Nr. 16297. — [4] Vergl. Nr. 16332 und 16334.

de la République, en voulant abolir le *liberum veto* et introduire la pluralité des voix dans les délibérations des Diètes. Ce qui a aussi si bien opéré qu'on en a lieu de bien espérer, et que tout se passera tranquillement à notre gré, d'autant plus que, selon mes dernières lettres de Varsovie,[1] les Czartoryski, comprenant le malheur qui, sans cela, en pourrait résulter, se sont joints à nos ministres là-bas et les ont pressés de remettre sans délai une déclaration dans les termes les plus forts pour faire voir au parti susdit que c'est le grand sérieux de l'impératrice de Russie, tout comme de moi, d'empêcher que le *liberum veto* soit aboli.

Nach dem Concept. Federic.

16348. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 novembre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois. Au contenu duquel je vous dirai que j'ai bien la curiosité de savoir de vous encore si l'attention et l'accueil gracieux que le Roi a témoignés envers les Sénateurs et tout ce monde pendant les fêtes,[2] n'a pas eu un bon effet relativement au parti de la cour, ou si cela n'a rien effectué.

Nach dem Concept. Federic.

16349. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 novembre 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 11 de ce mois, m'a été rendu. Au contenu duquel je veux bien vous faire observer pour votre direction seule que tout ce que vous m'apprenez de la façon que le Roi se dirige en ses affaires, me paraît sentir le novice encore, et qu'il en est à présumer que ses ministres se culbuteront l'un l'autre, et que ce manège continuera jusqu'à ce [que] quelqu'un réussira de s'emparer de la confiance entière de son maître, tout comme cela s'est passé avec le Roi défunt; que celui-là se nomme alors Moltke ou de quel autre nom qu'on veuille, la chose sera toujours la même et le même train que par le passé.

Nach dem Concept. Federic.[3]

1 Bericht Benoîts, Warschau 8. November, vergl. Nr. 16346. — 2 Aus Anlass der Vermählung des Kronprinzen, vergl. S. 271. — 3 Auf den Bericht Borckes vom 18. antwortet der König am 25. November: „Autant que je vois par vos dépêches, tout sent là encore la besogne de jeunes hommes, de sorte qu'on ne saurait pas compter sur rien de stable.“

16350. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 18 novembre 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait du 8 de ce mois. Comme il m'apprend la réponse que vous avez eue du Duc sur les instances que vous lui avez faites par le sieur Kniestädt relativement aux affaires de ma nièce,[1] je vous dirai que vous devez me mander votre sentiment sur l'impression et l'effet que cela produirait sur le Duc, quand je lui fis parler du haut ton par rapport à ma nièce et pour qu'il l'entretienne sur un pied convenable, ou si vous estimez qu'on y réussirait mieux par la douceur. Sur quoi j'attendrai votre rapport, quand vous y aurez bien pensé.

Au surplus, je vous avertis que le comte Montmartin ira trouver le Duc, et qu'on présume que ce Prince enverra ici un plan sur la façon qu'il songe de s'arranger avec la Duchesse ma nièce tant par rapport à sa pension qu'à l'égard de ceux de sa suite.

Nach dem Concept. Federic.

16351. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 novembre 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 7 de ce mois, et vous sais gré des éclaircissements qui y sont contenus relativement aux affaires du ministère anglais.[2] J'ai tout lieu de présumer qu'on négocie actuellement entre les cours de Londres et celle de Pétersbourg sur la conclusion d'une alliance,[3] et me persuade que le chevalier Pitt en voudra faire usage pour atterrer les Français. . . .

Nach dem Concept. Federic.

16352. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 novembre 1766.

Je viens de recevoir votre dépêche du 12 de ce mois; au contenu de laquelle je suis bien aise de vous dire que vous avez bien fait de

[1] Der Herzog hatte dem Grafen Schulenburg, nach dessen Berichte, antworten lassen, „qu'il croyait s'être expliqué de façon, dans sa dernière lettre à cette Princesse, qu'elle n'aurait pas sujet de se plaindre, et qu'au reste il souhaitait qu'elle ne se précipitât point". Vergl. dazu Nr. 16287. — [2] Maltzan berichtete, man sei gespannt, wie Pitt die Differenzen mit Spanien abwickeln werde, nachdem sein erster Plan durch zwei nicht erwartete Ereignisse gestört sei, durch die Abneigung König Friedrichs gegen eine Allianz mit England (vergl. Nr. 16339) und durch die dem französischen Gesandten Grafen Guerchi von seiner Regierung zugesandte Erklärung, wonach sich Frankreich mit Spanien für solidarisch ansah. — [3] Vergl. Nr. 16220.

n'avoir point vous servi de termes menaçantes dans la déclaration[1] que vous avez remise en dernier lieu, conjointement avec le prince Repnin, au roi de Pologne et au Sénat et aux ministres de la République.

Les particularités que vous ajoutez dans votre dépêche par rapport au Roi,[2] me font croire que ce Prince soit d'accord avec les Autrichiens et les Français sur l'abolition du *liberum veto* et de l'unanimité des voix; ce qui ne saurait que donner lieu à bien de brouilleries en Pologne. Je ne puis que présumer, d'ailleurs, que l'impératrice de Russie en sera vivement piquée contre le roi de Pologne.

Quant à la prolongation de la diète de Confédération pour quelques jours que l'ambassadeur de Russie veut faire,[3] je crois que, quand elle se fera, qu'alors il ne manquera pas que la confé[dé]ration du parti de Russie en sera la suite,[4] ce qui ne laissera pas de rendre le vacarme et la confusion d'autant plus grande en Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

---

16 353. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 19 novembre 1766.

Je ne saurais qu'accuser la réception de votre rapport du 12 de ce mois, qui vient de m'entrer, et qui, ne me présentant rien qui puisse demander ma réponse, me fournit cependant l'occasion de vous dire que vous devez prêter une attention particulière à bien pénétrer de quoi il s'agit à la cour de Vienne relativement aux affaires de la diète présente de Pologne, par rapport auxquelles j'ai tout lieu de juger que cette cour en soit sourdement mêlée; en quoi je me confirme par l'avis qui m'est revenu[5] que le général autrichien Poniatowski envoie de fréquentes estafettes à Vienne. Mettez ainsi votre application à bien approfondir ce manège et afin de m'en informer avec toute l'exactitude possible.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] D. d. Warschau 11. November, mit der Forderung, dass die Auslegung des Gesetzes von 1764 über die Zulassung der Stimmenmehrheit noch durch den gegenwärtigen Reichstag erfolgen solle, und zwar in dem Sinne, dass auf den sogen. freien Reichstagen die Errichtung von Zöllen und Truppenvermehrungen nur mit Einstimmigkeit beschlossen werden dürften, „ainsi que toutes les autres affaires d'État, dans lesquelles le *liberum veto* doit conserver toute sa force". Vergl. Nr. 16315. — [2] Vergl. S. 307. — [3] Zur Erledigung sämmtlicher Vorlagen. Nach Benoîts Bericht waren noch die auf das Militär- und Gerichtswesen bezüglichen Angelegenheiten und die Dissidentenfrage zu berathen. — [4] Vergl. S. 289. 295. — [5] Bericht Benoîts, Warschau 12. November.

16354. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 novembre 1766.

Je viens de recevoir le rapport que vous m'avez fait du 4 de ce mois. Si mes nouvelles de Varsovie[1] accusent juste, comme je n'en ai nul lieu de douter, le roi de Pologne, nonobstant les remontrances que ses oncles les Czartoryski lui font, persiste dans son sentiment de vouloir et devoir abolir le *liberum veto* et de soutenir le système de pluralité, de sorte que je crois prévoir que les choses s'embrouilleront en Pologne, et que je commence à présumer que les Autrichiens et les Français ont fait faire des insinuations au roi de Pologne, afin de s'opiniâtrer là-dessus.

Quant à l'affaire des Dissidents, vous saurez représenter, comme de ma part, au comte Panin que je n'estimais pas que la gloire de Sa Majesté l'Impératrice sa souveraine en souffrirait, si, au lieu de pousser à bout l'affaire des Dissidents, elle s'en relâchât en quelque façon, et qu'il serait peut-être mieux fait, si à présent on ne fît que préparer cette affaire et attendît[2] ensuite une autre Diète pour la faire réussir entièrement alors. Car, je vous le répète encore une fois, que je suis dans l'appréhension que, si l'on pousse trop vif cette affaire dans le moment présent, cela donnera l'occasion à une nouvelle guerre.

Nach dem Concept. Federic.

16355. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 22. November 1766.

Euren Bericht vom 15. und das demselben beigefügte Postscriptum vom 16. des letzteren Monates October habe Ich heute zu Meinen eigenen Händen erhalten. Die Explication[en], welche Ihr Mir darin über die georgianischen Sachen[3] gegeben, seind Mir lieb zu erfahren gewesen, und sehe Ich so viel daraus, dass es pure Bagatellen seind, so Gelegenheit zu denen bisherigen dort entstandenen Unruhen geben, und die sich endlich wohl unter beiden Theilen accommodiren lassen werden. So habe Ich auch recht gerne vernommen, dass der Boscamp[4] dorten weg gemusst und wirklich von dar abgereiset ist.

Da Ihr Mir meldet, dass gewisse Puissances ihre Pensionnaires im Divan haben, welche sie für sich durch Bestechungen corrumpiret, um dasjenige zu erfahren, so darin zu ihrem Nachtheil vorgehet, so verlange Ich, dass Ihr Mir schreiben sollet, ob man erfordernden Falls auch unsererseits dergleichen Leute im Divan in erwähnter Absicht corrumpiren könnte, und was vor Kosten dazu erfordert werden würden.

[1] Der Bericht Benoîts, Warschau 12. November, vergl. Nr. 16352. — [2] Vorlage: „et que l'attendit". — [3] Vergl. S. 166. 179. — [4] Vergl. S. 287.

Die polnischen Sachen anbetreffend, da muss Ich Euch hierdurch zu Eurer Information und Direction davon bekannt machen, wie der bisherige Reichstag zu Warschau sich zu Ende ziehet und bisher auf demselben noch wenig ausgerichtet worden; dabei sich aber hervorgethan hat, dass der polnische Hof das Dessein gehabt, von der Gelegenheit dieser Conföderationsdiète, bei dergleichen nur alleine die Schlüsse nach denen mehristen Stimmen abgefasset werden, zu profitiren, und die République überraschen wollen, um das sogenannte *liberum veto* auf denen Reichstagen und Diètinen gänzlich zu aboliren, auch statt der Unanimität derer Stimmen die Pluralität von solchen einzuführen, [1] mithin dadurch die bisherige Gouvernementsforme der République und dasjenige, so zu allen Zeiten den Grund der polnischen Freiheit ausgemachet, zu verändern. Sowohl die russische Kaiserin als auch Ich haben also vermöge der uns obliegenden Garantie der polnischen Reichsverfassung dahin sehen müssen, dergleichen schädliches Dessein zu unterbrechen, als deshalb wir durch unsere Minister zu Warschau die erforderliche Déclarations an die versammlete Diète solenniter thun lassen, auf dass die République bei ihren Constitutionen und dem *liberum veto* gelassen werden müsse. [2] Um aber auch sothanen Declarationen den mehreren Nachdruck zu geben, hat der russischen Kaiserin Majestät vor gut und nöthig gefunden, einige von ihren Truppen annoch in Polen einrücken zu lassen, bloss in der Absicht, die gegen die Freiheit der République übel gesinnete Polen dadurch in Ordnung zu halten, die wohl intentionnirete aber nöthigenfalls zu secondiren und nicht unterdrücken zu lassen. Es hat auch dieses den Nutzen gezeiget, dass bereits viele derer dem polnischen Hofe in seinen Absichten nicht abgeneigt gewesenen Magnaten sich eines besseren besonnen und sich gegen alle Veränderung der polnischen Regierungsform erkläret haben, [3] mithin zu hoffen stehet, dass alles noch ruhig und gut bleiben, auch dabei die zeitherige polnische Conföderation aufgehoben und die künftigen Reichstage in der Form wie vorhin werden gehalten werden.

Von der Sache wegen Rehabilitirung derer Dissidenten in Polen haben Euch Meine vorige Dépêches [4] zur Gnüge informiret. Bisher ist deshalb noch nichts sonderliches auf der Diète vorgekommen, und wird sich noch zeigen müssen, wie weit es die russische Kaiserin darunter wird bringen können; wozu Ich Meinerseits, doch ohne Violences zu gebrauchen, das mögliche beitragen werde.

Ich habe Euch dieses alles in der Absicht bekannt machen wollen, auf dass Ihr mit denen türkischen Ministern daraus sprechen und, wenn dieselbe einen Missverstand davon haben oder Ombrage nehmen wollten, sie rectificiren könnet. . . .

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 16315. — [2] Vergl. Nr. 16352. — [3] Vergl. Nr. 16347. — [4] Vergl. Nr. 16242.

16356. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 novembre 1766.

Je viens de recevoir à la fois les rapports que vous m'avez faits du 11 et du 14 de ce mois, et vous sais gré du détail circonstancié qu'ils comprennent par rapport à l'ouverture du Parlement et aux premiers débats entre les deux partis.

Je ne vous dissimulerai, cependant, pas qu'à ce qu'il me paraît, le chevalier Pitt et le parti de la cour n'ont qu'à attribuer le premier avantage qu'ils ont eu sur leurs opposants, à ce que ceux-ci se sont pris en imbéciles pour choisir aussi mal qu'ils ont fait, la thèse de leur opposition.[1]

Mais les grands inconvénients que le susdit ministre aura à essuyer, lui arriveront, à ce que je crois, quand il viendra proposer certains nouveaux impôts pour trouver un fonds d'amortissement des dettes de la nation, et encore, quand il sera question des différends avec l'Espagne. Pour tout autre sujet, je suis persuadé que ce ministre s'[en] tirera sans beaucoup de peines. . . .

Nach dem Concept. Federic.

16357. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 23 novembre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 15 de ce mois, et vous sais parfaitement gré du compte que vous m'avez rendu des circonstances relatives au prince de Kaunitz.[2] Vous avez, d'ailleurs, très bien fait et agi tout conformément à mes intentions, quand vous avez profité de l'occasion qu'il est venu vous fournir lui-même, pour lui adresser un compliment flatteur, afin de l'assurer de mon estime; quoique je ne croie pas que tout cela opérera quelque chose d'essentiel pour rendre l'amitié entre nos deux cours plus sérieuse.

Au surplus, tâchez de tout votre mieux d'apprendre exactement la somme que la cour de Vienne assignera annuellement en fonds pour amortir successivement ses dettes, afin que vous sachiez me l'indiquer précisément.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Es handelte sich, nach Maltzans Bericht vom 14. November, um die Antwort des Oberhauses auf die Thronrede, in welcher der König die im Hinblick auf die hohen Getreidepreise von ihm ohne Mitwirkung des Parlaments verfügte Sperrung der Weizenausfuhr gerechtfertigt hatte. Während der vom Ministerium aufgesetzte Entwurf der Adresse den Dank des Hauses für diese Maassnahme aussprach, forderte die Opposition, dass in einer einzufügenden Clausel gegen alle künftigen Uebergriffe seitens der Krone Verwahrung eingelegt werden solle. Nach lebhafter Erörterung, in der auch Pitt das Wort nahm, wurde die Clausel mit grosser Stimmenmehrheit abgelehnt. — [2] Edelsheim berichtete: „Le prince Kaunitz a plus de crédit que jamais.

16 358. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 24 novembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois, et approuve parfaitement la démarche que vous marquez d'avoir faite pour avertir les états du pays du dessein du Duc à traîner en longueur la négociation du nouvel accommodement avec eux, dans la vue de surseoir par là le jugement de la cour impériale dans l'affaire. Car il est bien à présumer que, sans cet avis de votre part, ils se seraient laissé amuser par le Duc en sorte qu'au bout du compte tout se serait réduit à rien.

Nach dem Concept. Federic.

16 359. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 novembre 1766.

Ayant résolu d'accorder au sieur Meny la demande contenue dans l'extrait[1] de lettre que vous trouverez de l'autre part, je veux qu'après en avoir parlé au ministre d'État de Horst, vous écriviez en conséquence au ministère de France pour faciliter audit sieur Meny les commissions dont je l'ai chargé.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16 360. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 novembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 21 de ce mois, et ai été bien aise de savoir les particularités qu'il comprend touchant la façon dont le marquis d'Havrincour s'est expliqué au sujet de l'affaire de Manille.[2] Pour le

Il a trouvé moyen de subjuguer la capacité de son antagoniste" (Starhemberg, vergl. S. 238). Nachdem er seit fast drei Jahren die Staatsrathssitzungen nicht besucht habe, wohne er gegenwärtig allen bei. „Il y endoctrine si bien ses collègues que l'Empereur lui-même doit commencer à se convaincre de la supériorité de son génie et de son intelligence."

[1] Auszug aus einem Berichte des Ministers Freiherr von der Horst, Berlin 24. November, über die Verhandlung Menys in Paris (vergl. Nr. 16 319): „qu'il a produit au ministre duc de Choiseul sa commission comme agent de commerce du service de Votre Majesté, qu'il avait été assez bien reçu, mais qu'étant d'usage en France qu'en pareil cas le ministère soit averti par une lettre, il suppliait que Sa Majesté voulût bien en faire adresser au ministère en France pour lui marquer que le nommé Meny était chargé d'une pareille commission, afin qu'il soit d'autant moins empêché dans ses opérations et achats". — [2] Nach dem Berichte Thulemeiers hatte der Marquis Havrincour (vergl. Bd. XXIII, 513) seiner Ueberraschung Ausdruck gegeben, „qu'on

reste, vous ne manquerez [pas] de me faire vos relations ultérieures sur tout ce que vous apprendrez de nouvelles intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

16361. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 novembre 1766.

J'ai appris avec bien du contentement, par la lettre que vous m'avez faite du 19 de ce mois, votre heureux retour à Vienne, et ne doute pas que le sieur d'Edelsheim ne vous informera suffisamment de tout ce [qui] est arrivé d'affaires pendant l'intervalle du temps de votre absence. Comme je suppose qu'il se trouvera présent encore à Vienne, quand ma présente lettre vous arrivera, je joins la ci-close[1] pour lui que vous lui remettrez de ma part.

Nach dem Concept. Federic.

16362. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 novembre 1766.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'a été rendue. Pour y répondre, je vous dirai que, quant à ce [qui] regarde le sujet touchant les arrangements internes que j'ai pris dans mon pays, je ne vous en écris plus rien, parceque vous êtes déjà suffisamment instruit de ma façon de penser là-dessus et quelles en sont mes intentions,[2] de sorte que, quand les ministres de Russie ne voudront pas se mettre à la raison sur ces points, je n'y saurai que faire.

Quant aux affaires de Pologne, mes nouvelles lettres de Varsovie[3] me confirment qu'elles commencent à prendre une bonne tournure, et qu'il y a tout lieu d'en espérer qu'elles s'accommoderont en sorte qu'à mon grand contentement toute violence et extrémités y pourront être évitées.

Je ne veux, cependant, vous laisser ignorer ce que viens d'apprendre par de très bonnes lettres de Vienne[4] au sujet du manège que le roi

attribuait à la France le dessein d'appuyer avec chaleur les démarches que le prince de Masserano avait faites à Londres, qu'on connaissait trop bien à Versailles le comte de Chatham pour ne pas sentir qu'une telle conduite l'irriterait et romprait peut-être entièrement toute négociation".

[1] Erlass an Edelsheim, Potsdam 26. November (im Concept verschrieben: „December"). Der König bestätigt darin den Empfang des Berichts vom 19. November, dessen Inhalt ihn sehr befriedige, und sieht der Rückkunft des Gesandten am 7. oder 8. December entgegen. — [2] Vergl. Nr. 16289. 16318. — [3] Bericht Benoîts, Warschau 19. November. Am 26. antwortet ihm der König, dass er gern aus seinem Berichte ersehe, „que les affaires relativement à la Diète commencent à présent de se passer tranquillement et de sorte qu'on en a lieu d'augurer qu'au moins [elles] ne parviendront pas présentement à des éclats fâcheux". — [4] Bericht von Edelsheim, Wien 19. November.

de Pologne a entretenu à l'occasion de ces occurrences à Vienne,[1] où, outre la relation qui existe entre lui et la cour d'Autriche par l'entremise du général prince Poniatowski, c'est encore le ministre de Sardaigne, le comte Canal, à Vienne qui, s'étant toujours mêlé un peu des affaires de la cour de Pologne,[2] en reçoit régulièrement des nouvelles moyennant un officier polonais, qu'on ne voit guère que chez ce ministre, et qui fait à Vienne une espèce d'agent de la cour de Varsovie dont il reçoit assez souvent des estafettes; circonstance dont on pourra conclure qu'on sache moins se fier au roi de Pologne que l'on a cru pouvoir s'en flatter. Pour moi cependant je suis toujours dans la persuasion que ce sont ses frères qui lui tournent la tête, et qui sont la vraie cause de tout le tintamarre qu'il y a eu,[3] après qu'il est constaté que présentement les Czartoryski, oncles du Roi, se sont mis à plus de modération qu'ils n'ont fait au commencement de la Diète.[4]

Der König gestattet dem Gesandten, für die Dauer des Aufenthalts der Kaiserin Katharina in Moskau[5] ein Haus zu miethen.[6]

Nach dem Concept. Federic.

---

16 363. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 novembre 1766.

J'ai bien reçu les dépêches que vous m'avez faites du 22 et du 23 de ce mois; par lesquelles j'apprends à ma satisfaction suprême que, nonobstant toute opposition que vous avez rencontrée pour le soutien du *liberum veto* et de la liberté polonaise, les soins et les mouvements que vous vous êtes donnés, conjointement avec le prince de Repnin, ont tant gagné que la constitution ambigue de 1764 a été cassée et l'acte pour la conservation de ce *liberum veto* signé solennellement, en conformité à la déclaration que vous en aviez remise.[7] J'en suis d'autant plus aise que tout a réussi, sans qu'il ait été besoin d'employer de la force, et ne doute pas que, ce grand point réglé, le reste de la Diète se passera assez tranquillement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] In gleicher Weise, wie hier den Grafen Solms, unterrichtet der König in einem Erlass vom 26. November (vergl. S. 311. Anm. 3) Benoît von den Beziehungen zwischen den Höfen von Wien und Warschau, mit dem Befehl, sie an Ort und Stelle aufzuklären und auch Repnin davon in Kenntniss zu setzen. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 166. 377. — [3] Vergl. S. 296. — [4] Vergl. S. 304. — [5] Vergl. S. 143. — [6] Demgemäss Erlass an Finckenstein und Hertzberg, Potsdam 27. November, die Legationskasse zur Auszahlung des Geldes anzuweisen. — [7] Vergl. Nr. 16 352.

16364. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam 29 novembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 14 de ce mois, et vous sais gré de m'avoir appris les nouvelles qu'il contient; mais ce que je serais fort aise de savoir de vous, c'est si toutes les mesures qu'on a prises en Suède pour rétablir leurs finances et pour les remettre sur un meilleur pied, leur réussissent. Auquel sujet vous m'expliquerez en quelque détail le pour et le contre des apparences qu'il y a.

Federic.

Nach dem Concept.

16365. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 28. November, dass der englische Gesandte Mitchell auf Befehl seines Hofes um eine zweite Audienz nachsuche, um die Vorschläge zu einer Allianz mit England zu erneuern.[1]

Mit einem zweiten Bericht von demselben Tage überreicht Finckenstein ein Schreiben der Churfürstin-Wittwe von Sachsen vom 24. November und meldet in einem dritten Bericht, gleichfalls vom 28. November: „J'ai fait expédier d'après les éclaircissiments que le ministre d'État de Horst m'a fournis, une lettre ministérielle au duc de Choiseul qui puisse servir de légitimation pour le comte de Barberin et pour le sieur Meny.“[3]

Potsdam, 29 novembre 1766.

J'ai reçu les trois lettres que vous m'avez écrites hier. Pour vous y répondre, je vous dirai que, quant à la seconde audience que le sieur Mitchell me fait demander, il pourrait bien y perdre ses peines; cependant, comme il faut que je l'entende, vous l'appointerez ici lundi qui vient,[2] après-midi, et l'adresserez, pour m'être présenté, alors au lieutenant-général de Wylich.

J'ai été bien aise de recevoir la lettre de l'électrice douairière de Saxe que le sieur de Stutterheim vous a remise, et ce sera en peu de jours que je vous enverrai ma réponse là-dessus.[4]

[1] Vergl. Nr. 16220. — [2] 1. December. — [3] Vergl. Nr. 16359. Horst hatte dem Minister, Berlin 28. November, einen Entwurf zu dem Schreiben an Choiseul mit zwei Berichten von Meny und dem Grafen Barberin (vergl. S. 282. Anm. 3) aus Paris, der mit ähnlichen Aufträgen wie Meny versehen war, übersandt, welche seiner Angabe nach die wesentlichen Wünsche beider Agenten enthielten. Das demgemäss von Finckenstein aufgesetzte Schreiben an Choiseul, Berlin 29. November, lautet: „Le Roi ayant jugé à propos de charger monsieur le comte de Barberin de quelques commissions de commerce pour le service particulier de Sa Majesté et de donner, en même temps, au sieur Meny le caractère de son agent pour le même objet, Sa Majesté m'a ordonné d'en prévenir Votre Excellence, dans l'espérance qu'elle voudra bien protéger ces messieurs relativement aux commissions qui leur sont confiées, et reconnaître le sieur Meny dans la qualité dont Sa Majesté a trouvé bon de le revêtir à cette occasion. Sa Majesté se fera toujours un plaisir de répondre à cette marque de complaisance par tout ce qui la mettra en même de donner de son côté à Sa Majesté Très-Chrétienne des preuves de la satisfaction qu'elle trouve à l'obliger.“ — [4] Nr. 16371.

Au reste, je vous sais gré de l'empressement que vous avez mis pour expédier conformément à mes ordres une lettre ministérielle au duc de Choiseul qui puisse servir de légitimation pour le comte de Barberin et pour le sieur Meny.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16366. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 novembre 1766.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 18 et du 21 de ce mois, et suis bien satisfait de ce que vous m'avez marqué ce détail qu'elles comprennent relativement à la situation où se trouvent effectivement à présent les affaires entre l'Angleterre et l'Espagne.[1] Comme vous me mettez par là à même de pouvoir conjecturer ce qui en saura probablement arriver entre ces deux cours, je serais fort aise que vous continuez à m'en donner des informations exactes et sur le train que ces affaires prendront ultérieurement.

Nach dem Concept. Federic.

16367. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 novembre [1766].

Vous avez bien fait de m'informer des nouvelles que votre rapport du 25 de ce mois contient, et je vous sais gré surtout de celles que vous m'avez marquées relativement au funeste évènement arrivé à la Martinique.[2]

Continuez à me faire votre relation sur ce que vous en saurez apprendre encore, et prêtez votre attention à ce qui regarde les démêlés entre l'Angleterre et l'Espagne, qui, à ce que l'on apprend par des lettres de Londres,[3] pourront se tourner à une guerre ouverte entre les deux couronnes.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Nach Maltzans Berichten beharrte Spanien auf der völligen Ausschliessung Englands aus dem Stillen Ocean (vergl. S. 302), während andrerseits England in den Differenzen mit Spanien nicht nachgeben wollte. Der Gesandte fasste sein Urtheil im Berichte vom 21. November dahin zusammen: „Il paraît que ces différends sont rentrés dans un état d'indécision, où ils resteront apparemment jusqu'à l'arrivée des premiers avis de l'Amérique espagnole, qui seront le signal de la paix ou de la guerre.“ — 2 Thulemeier berichtete, dass, im Gegensatz zu den Angaben des französischen Gesandten, nach den letzten Nachrichten aus Paris kein Zweifel über den Umfang der Verwüstung und die unermesslichen Verluste der Colonisten bleibe. Vergl. S. 299. — 3 Vergl. Nr. 16366.

16368. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 22 de ce mois, et vous sais parfaitement gré de m'avoir appris toutes les particularités qui vous sont revenues relativement aux affaires de Pologne et à ce qui s'en est passé jusqu'à présent entre la cour de Varsovie et celles de Vienne et de Versailles.[1] Continuez à veiller attentivement sur ces affaires pour m'en informer avec toute l'exactitude possible, car il m'importe fort de savoir jusqu'où la cour de Vienne s'en voudra mêler. En attendant, j'ai appris par mes lettres de Varsovie que la cour de Varsovie et ceux de son parti qui ont marqué le plus d'emportement, commencent à baisser de ton et à entendre raison, de sorte qu'il y a à présumer que tout se passera encore tranquillement dans ce pays.[2]

Der Schluss betrifft die dem Gesandten verliehene Präbende in Magdeburg.

Nach dem Concept. Federic.

16369. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 novembre 1766.

Je n'ai reçu aucun rapport de vous par l'ordinaire d'aujourd'hui, mais n'ai pas voulu laisser de vous communiquer, en attendant, quelques particularités que je viens d'apprendre par de bonnes lettres de Vienne[3] touchant les affaires de Pologne, en conséquence desquelles l'évêque de Cracovie[4] doit avoir écrit aux cours de Vienne et de Versailles, pour réclamer leur protection contre ce qui menaçait la religion romaine en Pologne de la part, à ce qu'il dit, de ces autres cours qui étaient venues de faire au roi et à la république de Pologne une déclaration authentique en faveur des Dissidents et des Grecs. La France y doit avoir répondu en termes vagues et généraux, sans rien promettre ni refuser, tout comme si elle avait assez envie de s'en mêler, mais que cela ne passerait pas les bons offices pour le présent, à moins que les circonstances ne lui donnassent beau jeu.

La cour de Vienne, au contraire, n'a pas trouvé à propos de répondre à la lettre de l'évêque, mais elle a donné à connaître que, le prélat n'étant qu'un particulier et sa lettre sans aveu de la République, on était hors d'état d'y pouvoir faire réponse; ainsi qu'on a éludé la proposition, sans s'expliquer sur ce qu'on voudrait faire ou non.

Mes susdites lettres ajoutent encore qu'autant qu'on avait pu remarquer par quelques propos échappés, on avait pu entrevoir que le point de la religion n'était pas celui que la cour de Vienne regardait

[1] Vergl. Nr. 16369. — [2] Vergl. Nr. 16363. — [3] Bericht Rohds, Wien 22. November, vergl. Nr. 16368. — [4] Fürst Cajetan Soltyk.

comme le plus important, à l'heure qu'il était, en Pologne, mais qu'on était d'autant plus attentif au rétablissement de l'unanimité des suffrages et à l'abolition de la Confédération qui y a maintenu la pluralité jusqu'à présent.[1] Qu'on soupçonnait que le roi de Pologne travaillait sous main à établir celle-ci sur la ruine de l'autre, mais qu'on était persuadé également que les puissances voisines toutes ensemble seraient trop intéressées à empêcher que cela ne saurait pas arriver.

C'est tout ce que j'ai bien voulu vous marquer aujourd'hui pour votre direction, me réservant de vous faire part de ce que j'en pourrai apprendre par la suite encore.

Nach dem Concept. Federic.

16370. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GROSSBRITANNISCHEN GESANDTEN MITCHELL.

Potsdam, 1. December 1766.[2]

Mitchell berichtet an General Conway, Berlin 4. December, über seine Audienz bei dem Könige von Preussen, in welcher er, zu erneuter Empfehlung des Plans der Triple-Allianz, dem König vorgetragen habe, dass die Allianz „entirely defensive" gedacht und dass er beauftragt sei, „to ask this audience of His Prussian Majesty in order to obtain an explicit answer from him with regard to the alliance proposed[3] . . .

I therefore concluded with begging His Prussian Majesty to be as open and free with me upon this subject, as he had been upon many other important occasions. The King of Prussia answered with a smile: »You do not use to be so slow of apprehension; I really believed you had understood my meaning in the last audience,[4] and I can now only repeat what I then said, for I continue still in the same opinion that the alliance proposed, so far from contributing to public tranquillity, may be the means of interrupting it, and that suddenly, as it cannot fail to excite jealousy in the other powers of Europe and perhaps to unite them more strictly together than they are at present. Things are now quiet, and I wish they may long continue so. Associations of different powers, upon a general plan, are seldom of long duration and seldom produce any good effect. Circumstances vary so fast, that there is hardly any possibility of making in a general treaty provision for events that may happen. When the storm seems to be rising and clouds begin to appear, then, and not till then, is the time of uniting together and of concerting measures toward off the impending danger. I am, therefore, unwilling to enter into a scheme that may occasion new wars, and these are my reasons against the expediency of such a treaty at this juncture, which I desire you will lay fairly before the

[1] Vergl. S. 308. — [2] Für das Datum vergl. Nr. 16365. — [3] Vergl. Nr. 16292. 16339. — [4] Vom 13. September, vergl. Nr. 16220.

King your master, assuring him at the same time of the high sense I have of the repeated marks of His Majesty's friendship and confidence.«

To this I replied, I should punctually obey his orders, but I took leave to observe that it would be matter of wonder in England that His Prussian Majesty should decline entering into a defensive alliance proposed for the preservation of the present general tranquillity, especially of the peace in Germany, and which, instead of exposing him, King of Prussia, to danger, was so manifestly calculated for his particular advantage and security.

In answer to this observation the King of Prussia took notice, that though he made no doubt the French were meditating revenge to recover the honour they had lately lost in field, as well as by treaty, they were not yet however in a condition to execute their plan by reason of the disorder of their affairs, neither did he imagine they would make Germany the seat of action, as they were heartily sick of that country, not only because of their ill success, but also on account of the immense expense, it had put them to, during the course of the last war, that, besides, they could more effectually hurt the interests and trade of England by carrying their arms elsewhere: he therefore thought their next attempt would be upon Portugal, and that in conjunction with Spain, who, he believed, from their refusing to pay the Manilla ransom were ready to break with us.[1] He was informed too another cause of contention had lately arose, concerning certain islands inhabited by savages, the English pretended to take possession of, and which the Spaniards had ordered their ships of war to defend and to act hostilely against us.[2]

Here I interrupted him by asking the names of those islands and their situation, which he said he had forgot, and I was happy he mentioned no more of the Manilla ransom, as I have reason to believe it has been insinuated to the King of Prussia, that the Court of Madrid had proposed to us to refer the difference in that affair to the arbitration of His Prussian Majesty, and that it was rejected by our Court with some degree of harshness.[3] After this short interruption, the King of Prussia concluded from what he had said above concerning France and Spain, that in all probability the first war that broke out, would be in a part of the world where he could be of little use.

I then took the liberty of suggesting that wherever war began, no man could foresee where it might end, that experience had already shown that the flames of war, kindled in a remote corner of North-America, had extended all over Europe, that, if such an event should happen, there was still a great power in Europe which he had not named, who might probably be willing to profit of that opportunity to make good their claims, real or imaginary, on certain parts of His

[1] Vergl. Nr. 16366. — [2] Vergl. S. 302. 314. — [3] Vergl. Nr. 16127. 16292.

Prussian Majesty's dominions, that, therefore, such a treaty as the one proposed evidently tended to the effectually securing the public general tranquillity.

Upon this the King of Prussia, interrupting me, said with vivacity: »I well understand what you allude to. If I am attacked, I am ready to defend myself. You have seen what I can do.« I answered that I had been an eyewitness to his doing, what, I believed, no man but himself would have done, but still there was great danger in repeating the experiment. . . .“

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

16371. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam], 1er décembre 1766.

Madame ma Sœur. Aucune joie n'est plus vive que celle que j'ai ressentie en recevant la lettre de Votre Altesse Royale,[1] par laquelle Elle a la bonté de m'annoncer sa reconvalescence.[2] Soyez persuadée, Madame, que cette nouvelle m'a fait un sensible plaisir, surtout l'apprenant par vous-même. Je vous supplie, Madame, épargnez-nous des frayeurs pareilles à celle que vous nous avez causée, autant qu'il dépendra de vous. Vous devez être persuadée de la haute estime que j'ai pour vous, sans que ma frayeur et mes alarmes soient nécessaires, pour vous en convaincre davantage.

Je vous demande bien pardon de la lettre polissonne que je vous ai écrite;[3] j'étais dans la plus profonde sécurité, je ne craignais rien pour Votre Altesse Royale, et comme vis-à-vis de vous, Madame, il me serait bien difficile d'être orthodoxe, je ne risque rien de la Sainte-Église que d'être damné par elle un peu plus un peu moins, ce qui revient au même.

J'ai ici à présent ma nièce la duchesse de Württemberg[4], qui se souvient avec plaisir d'avoir eu le bonheur de voir Votre Altesse Royale autrefois. Elle est bien malheureuse et bien à plaindre. Son mari me donne bien de la besogne, c'est un homme violent dont elle a tout à craindre, qui la chagrine et ne la paie pas. Je tente tout pour le mettre à la raison.[5] Mais je ne dois pas, Madame, abuser de votre patience en vous entretenant de choses tout-à-fait étrangères. Je redouble de vœux pour la conservation de Votre Altesse Royale, en L'assurant que personne ne s'intéresse plus sincèrement à ce qui La regarde, que, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

1 D. d. Dresden 24. November. — 2 Vergl. Nr. 16276. — 3 Vergl. S. 251. Anm. 1. — 4 Vergl. Nr. 16333. — 5 Vergl. Nr. 16350.

16372. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 2 décembre 1766.

J'ai reçu le rapport[1] que vous m'avez fait par l'ordinaire dernier. Il n'est pas possible qu'indépendamment [de] toutes les dettes énormes que le duc régnant de Württemberg a contractées, il ne lui reste une somme de ses revenus de laquelle il sait disposer encore, et c'est précisément cette somme à sa disposition que je veux savoir de vous,[2] et que vous me nommerez.

Vous avez bien fait, au surplus, de presser les états du pays à ce qu'ils cherchent de finir sérieusement avec le Duc, parcequ'il ne vise qu'à les amuser, et qu'ils ne viendront jamais à bout avec lui, à moins qu'ils ne poursuivent assidûment les affaires à Vienne, pour les finaliser là.

Du reste, j'attends votre réponse à la lettre que je vous ai faite le 18 du novembre dernier[3] pour avoir votre sentiment si, pour effectuer quelque chose avec le Duc, il faudra lui parler avec fermeté ou si l'on réussira mieux à s'y prendre avec douceur.

Federic.

Nach dem Concept.

16373. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Borcke berichtet, Kopenhagen 25. November: Le comte Danneskiold[4] „travaille présentement à un plan général pour la réforme de l'administration, qui doit paraître dans dix ou douze jours, et pour l'exécution duquel la commission doit être établie qui doit rechercher la conduite de l'administration précédente.[5] Le comte Danneskiold croit porter par là un coup décisif au baron de Bernstorff, et il est vrai qu'il faut qu'il ait bien de la contenance, s'il soutient, sans demander son congé, la critique amère qu'on fera de toutes ses mesures. Le sieur de Saldern[6] que j'ai parlé hier, croit qu'il doit le faire.“ Aus Salderns Mittheilungen gehe ferner hervor, dass Bernstorff auch in Russland seinen Credit eingebüsst habe.

Potsdam, 2 décembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 25 du mois passé de novembre. De la manière que j'en vois qu'on prépare des assauts à donner au baron de Bernstorff, je crois qu'il est aisément à prévoir qu'il ne pourra pas se soutenir, et, autant qu'on peut présumer, le sieur de Saldern contribuera à lui faire porter le coup décisif.

Quant à vous, ma volonté est que vous ne devez être que simple spectateur en tout ceci, sans vous en mêler de façon quelconque.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] D. d. Stuttgart 19. November. — [2] Vergl. S. 217. Am 23. December wiederholt der König dem Grafen Schulenburg die Frage: „combien il reste au Duc de ses revenus, après en avoir décompté et déduit toutes ses dépenses pour l'entretien de son militaire, de même que les payements de ses collèges et de ses domestiques, encore pour payer les intérêts de ses dettes, de sorte que, toutes ces dépenses décomptées, combien il lui reste en reliquat de ses revenus à sa propre disposition“. — [3] Nr. 16350. — [4] Vergl. S. 243. — [5] Vergl. Nr. 16218. — [6] Vergl. S. 258.

16374. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 décembre 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 26 de novembre. Je ne vous dissimulerai pas que je croie le prince Golizyn fondé dans les soupçons qu'il a que le roi de Pologne pourrait bien avoir fait faire des insinuations là où vous êtes, pour sonder les sentiments que l'Impératrice-Reine a sur son sujet et sur celui de ses vues.[1] Car la correspondance que le roi de Pologne entretient avec la cour de Vienne, passe pour sûr immédiatement par son frère le général autrichien,[2] moyennant duquel et par ses courriers privés il peut faire parvenir à cette cour tout ce qu'il veut, sans que vous vous en doutiez de quelque chose.

Nach dem Concept.

Federic.

16375. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 28. November, dass er dem Marquis Puente Fuerte in der Angelegenheit des preussisch-spanischen Handelsvertrages dem Erlass vom 16. November[3] gemäss geantwortet habe. „Je n'ai aucun lieu de douter que ce ministre n'emploiera tout ce qui dépend de lui, pour que cette négociation succède au gré de Votre Majesté, mais je dois avouer aussi que je lui reconnais actuellement des dispositions qui me font craindre qu'il ne partage la sujétion dans laquelle le ministère de France tient celui de Madrid. Il m'a presque avoué qu'il était dans l'idée que le marquis de Grimaldi[4] avait communiqué au duc de Choiseul les propositions que Votre Majesté avait fait faire au roi d'Espagne, que celui-ci aurait peut-être désapprouvé ce projet, tant par la crainte de voir souffrir le commerce de toiles que la France fait en Espagne, que par d'autres motifs fondés dans le système actuel. Il ajouta qu'il n'osait pas insister avec trop de vivacité, mais qu'il ferait, au moins, ce qui lui serait permis, sans qu'il courût les risques de se compromettre."

Potsdam, 3 décembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 28 du novembre dernier, et ne saurais qu'être content de la manière que vous marquez avoir exécuté mes ordres relatifs au marquis de Puente [Fuerte]. Comme vous croyez avoir remarqué, par les propos que ce ministre vous a tenus, que c'est la sujétion dans laquelle le ministère de France tient celui de Madrid, qui saurait mettre d'obstacles à ce que ma négociation avec l'Espagne par rapport au traité de commerce ne réussît pas, vous devez tâcher adroitement que le ministre de France soit aussi averti par main tierce qu'il y avait sur le tapis une négociation d'une alliance à conclure entre moi et l'Angleterre,[5] afin de voir si un pareil avis peut

[1] Rohd hatte in seinem Berichte die Richtigkeit der Vermuthung Golizyns bezweifelt, dass König Stanislaus irgendwelche Eröffnungen in Wien über Aenderungen der polnischen Verfassung (vergl. Nr. 16315) gemacht habe; denn der warschauer Hof verfüge in Wien nicht über eine Mittelsperson für derartige Verhandlungen. — [2] Vergl. S. 312. — [3] Nr. 16345. — [4] Vergl. S. 119. — [5] Vergl. Nr. 16370.

donner de l'ombrage au ministère de France et l'arrêter de n'aller pas trop loin vis-à-vis l'Espagne par faire opposition à notre traité de commerce.

Nach dem Concept. Federic.

16376. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 décembre 1766.

Ayant vu, par votre rapport du 26 du novembre dernier, le mauvais succès que toutes vos représentations en faveur des Dissidents ont eu, et que le projet d'une constitution que les évêques de Pologne en avaient minuté,[1] a été accepté et signé unanimement sans opposition, j'en suis fâché, quoique je m'en console en quelque façon de ce que vous avez mieux réussi pour affermir et conserver le *liberum veto* et l'unanimité des voix.[2]

En attendant, comme je vous ai déjà muni de toutes les instructions qu'il vous faut par rapport à l'affaire des Dissidents, vous continuerez à vous y conformer et d'aller en tout de concert avec le prince de Repnin, pour faire paraître aux Polonais que j'agis de concert avec la Russie là-dessus, mais de faire les déclarations de votre part avec douceur et en termes modérés.

Il est sûr, au surplus, que la France ne se mêlera pas de cette affaire, et je doute, d'ailleurs, que la cour de Vienne voudra s'en ingérer.[3]

Nach dem Concept. Federic.

16377. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 décembre 1766.

Votre dépêche du 18 de novembre m'a été fidèlement remise; sur le contenu de laquelle je n'ai qu'à vous dire aujourd'hui que, quant à mes arrangements de commerce faits dans mes États, je me flatte qu'après toutes les remontrances que vous en avez faites aux ministres de Russie, ils se rendront à la raison et ne voudront plus revenir à s'en plaindre à tort. C'est le même par rapport à mes arrangements de postes, dont effectivement ils n'ont aucune bonne raison de s'en plaindre.[4]

[1] Benoît hatte berichtet: „Les évêques ... ont présenté un projet, à la séance du 24, qui réassume toutes les constitutions faites contre les Dissidents depuis 1717 et particulièrement celle de 1764, en infligeant les peines établies dans ces constitutions contre quiconque n'agirait pas en conformité." Dieses Project sei sofort vom Reichstage einstimmig und widerspruchslos angenommen und unterzeichnet worden. — [2] Vergl. Nr. 16363. — [3] Vergl. Nr. 16369. — [4] Vergl. Nr. 16318. 16362.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, l'on voit assez clair par tout ce qui s'y est passé, que le roi de Pologne ait été mal conseillé, aussi il se découvre à présent que ce sont ses frères auxquels il faut justement attribuer la faute de tous les faux pas que le Roi a faits pendant le temps de la diète présente de Varsovie. [1]

Nach dem Concept. Federic.

16378. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 5 décembre 1766.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez fait le 22 de novembre. Pour vous y répondre, je vous dirai que vous ferez bien de répandre partout là où vous êtes, que j'étais fort aise de voir ici ma nièce la Duchesse, [2] et que j'étais résolu de m'intéresser au mieux pour elle et de l'appuyer bien à ce qui regarde les deux points, savoir le payement prompt et exact de sa pension et pour lui faire avoir une plus grande autorité sur ceux de sa cour et de sa suite. [3] J'attends, au surplus, votre réponse sur ces points, tout comme sur ceux que mes deux derniers ordres du 18 de novembre et du 2 de ce mois [4] comprennent.

Nach dem Concept. Federic.

16379. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. December 1766.

Der Mir von Euch unter dem 3. des letztverwichenen Monates November erstattete Bericht ist Mir dato eingeliefert worden. Was den darin erwähnten Antrag des wiener Hofes an die Pforte anbetrifft, dass nämlich diese die Freundschaft mit dem jetzigen Grossherzog von Toscana [5] auf eben den Fuss erneuren möchte, als solches bei des letztverstorbenen römischen Kaisers Zeiten gewesen, so ist wohl die Ursache von solchem Antrage und worum der Grossherzog von Toscana gerne mit der Pforte in Freundschaft leben will, diese, dass die toscanische Schiffe vor die Pirates derer afrikanischen Barbaresques gesichert sein möchten, und dieses sehe Ich vor die Pforte als etwas indifferentes und als eine Générosité an, so sie ohne ihren Präjudiz thun könne, maassen der kleine Handel, welchen die Toscaner nach denen Échelles thun, der

[1] Vergl. S. 312. — [2] Am 7. December dankt der König dem Prinzen Heinrich für ein Schreiben und fügt eigenhändig hinzu: „J'ai tâché d'amuser ici la duchesse de Württemberg de mon mieux; il me semble qu'elle est bien aise de ne voir que des physionomies amies, et que cela fait diversion à la cause de ses chagrins, qui néanmoins subsiste toujours." Vergl. S. 318. — [3] Vergl. S. 262. 305. — [4] Nr. 16350 und 16372. — [5] Erzherzog Leopold.

Pforte nicht nachtheilig sein kann, und dieses um so weniger, als nurermeldete Toscaner keine Flotte, sondern nur Kauffahrteischiffe halten.

Nach dem Concept. Friderich.

16380. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 décembre 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 21 novembre, et suis bien aise d'en avoir appris que l'avis dont il est question,[1] ne s'est trouvé qu'un bruit de ville, qui ne mérite aucune attention. . .

Nach dem Concept. Federic.[2]

16381. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 6 décembre 1766.

Sur ce que vous m'avez marqué par votre rapport du 5 de ce mois concernant le mémoire ci-joint que le général Nugent est venu vous remettre,[3] je vous dirai que[4] vous devez l'envoyer promener sur le sujet en question le plus poliment du monde; mais que vous devez en même temps bien relever et lui jeter au nez le procédé irrégulier de sa cour, qui avait fort mauvaise grâce de vouloir réclamer les effets de l'amnistie en faveur des gens si indignes et dont le procès avait été déjà fait et décidé avant la dernière guerre, tandis qu'elle se refusait avec tant d'opiniâtreté à l'accomplissement d'un article de la paix si essentiel que celui qui regarde l'échange des sujets réciproques.[5]

Nach dem Concept. Federic.

[1] König Adolf Friedrich wollte sich angeblich von den Regierungsgeschäften zurückziehen, vergl. dazu Nr. 16398 und 16399. — [2] Am 7. December dankt der König dem Grafen Bohlen (vergl. S. 283) für die Uebersendung des Schreibens der Königin Ulrike vom 3. November (vergl. Nr. 16392). „Comme je désire de vous parler là-dessus, vous ne manquerez pas de vous rendre chez moi demain avant-midi pour apprendre mes intentions à votre égard.“ — [3] Die Minister berichteten, dass Nugent in dieser (nicht vorliegenden) Denkschrift auf Befehl seines Hofes die dringende Bitte wiederhole, einigen namentlich aufgeführten Personen Ehre und Güter gemäss der im Hubertusburger Frieden ausgemachten Amnestie zurückzugeben. — [4] Die folgenden Worte bis „le plus poliment du monde“ nach der eigenhändigen Weisung des Königs am Rande des Berichtes. — [5] Vergl. Nr. 16017. 16021.

16382. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 décembre 1766.

J'ai vu, par le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, que la Diète à Varsovie a fini, et que la Confédération a été cassée.[1]

Ce qui rend la satisfaction que j'en ai complète, c'est toujours qu'il y a présentement une loi expresse qui établit le *liberum veto*,[2] et que la Diète s'est finie, sans qu'il y ait rien changé sur cet article, qui m'a été le principal et le plus important parmi tous autres.

Quant à celui touchant les Dissidents,[3] vous saurez pour votre direction que, si les Russes veulent pousser plus loin cette affaire et en faire un sujet de nouvelles brouilleries, je n'en suis aucunement plus mêlé.

Au reste, mon intention n'est pas de vous conférer le caractère de mon ministre à la cour de Varsovie,[4] ce qui ne me convient pas d'autant que le roi de Pologne n'entretient pas un ministre à ma cour, et qu'en conséquence le caractère de résident vous doit suffire.

Nach dem Concept. Federic.

16383. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 décembre 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 29 du novembre dernier, et vous sais gré des nouvelles dont vous m'y avez instruit.

Quant aux affaires de Pologne, je veux bien vous informer qu'en conséquence de mes dernières lettres de Varsovie[5] la Diète y a fini le 30 de novembre, après que le *liberum veto* et l'unanimité des voix a été rétabli et passé en loi, et que la Confédération générale qui a subsisté assez longtemps sous le gouvernement présent et tenu les Polonais dans une grande contrainte, a été cassée.

Pour ce qui regarde l'affaire des Dissidents, qui a entièrement échoué à cette Diète,[6] cela restera une chose à démêler ultérieurement entre la Russie et les Polonais.

Ce que j'attends à présent de vous, c'est que vous observiez de bien près quelle impression fera tout ceci à la cour de Vienne: si elle en sera piquée que tout ceci s'est passé sans sa concurrence, ou quels sont ses sentiments sur ce sujet, de même que ses vues; dont j'espère que vous m'informerez avec toute exactitude possible.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Vergl. Nr. 16383. — 2 Benoît berichtete: „Jusqu'à présent, il n'y a point eu de loi expresse qui établissait le *liberum veto*, qui n'était fondé que sur un abus, mais à présent les Polonais en ont une, grâce à nos soins." — 3 Vergl. Nr. 16376. — 4 Vergl. dazu Nr. 16324. — 5 Bericht Benoîts, Warschau 1. December, vergl. Nr. 16382. — 6 Vergl. Nr. 16376.

16384. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 décembre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 25 de novembre, et content que je suis de son contenu, vous n'avez qu'à continuer à me référer ce que vous apprendrez des nouvelles qui me sauront être intéressantes.

Avec cela, je veux bien vous informer que le sieur Mitchell est venu me parler de nouveau pour m'engager à un traité d'alliance avec l'Angleterre; à quoi je lui ai répliqué que, toute l'Europe se trouvant actuellement en paix, cela ne saurait que donner l'occasion à un éclat gratuit, de sorte donc que j'ai poliment détourné sa proposition[1] . . .

Nach dem Concept. Federic.

16385. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 décembre 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 21 du novembre dernier, m'est bien entré; au contenu duquel je ne saurais m'empêcher de vous faire observer que ce que vous me marquez relativement au banquier Schweigger et au dédommagement qu'on lui doit pour une livraison d'argent qu'il a faite à la monnaie de Pétersbourg, est un peu défectueux dans ses circonstances, puisque je n'ignore pas qu'on ne veut pas le satisfaire autrement sur sa prétention à moins qu'il ne renonce à la concession de commerce en Russie que je lui ai accordée.[2] En quoi, cependant, l'on se fait une illusion toute pure, et vous ne le dissimulerez pas au comte Panin que, dans le cas que je trouvais convenant de priver le sieur Schweigger de cette concession privative, je ne laisserais sûrement pas d'en munir un autre de la même façon, de sorte donc que je ne permettrais jamais que d'autres se mêlassent dans les affaires qui regardent les arrangements internes de mes États. Voilà ce que vous direz tout rondement au comte de Panin, duquel j'ai appris, en attendant, avec bien du contentement le rétablissement de la maladie qu'il a essuyée.

Nach dem Concept. Federic.

16386. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 9 décembre 1766.

Votre rapport du 29 de novembre m'a été rendu; mais, à ce que j'en ai vu, vous n'avez pas assez bien compris mon intention au sujet de la pension que le Duc est tenu de payer à ma nièce la Duchesse,

[1] Vergl. Nr. 16370. — [2] Vergl. Nr. 16243.

et que je souhaiterais qu'elle lui fût remise à l'avenir immédiatement par les états.[1] C'est pourquoi, pour vous en mettre mieux au fait, je vous dirai que, comme les états ont à payer au Duc une certaine somme des revenus du pays, je voudrais savoir de vous s'il n'y aura pas moyen d'arranger la chose de la sorte que de ce fonds que les états paient au Duc, ils en défalquassent et remissent immédiatement à ma nièce la pension que le Duc est tenu de payer à elle, en sorte que le Duc ni sa chambre des finances ne furent plus mêlés de la remise de cette pension. Vous observerez la même chose par rapport à la pension ordinaire que le Duc est tenu de payer de ses fonds au prince Eugène de Württemberg, et s'il n'y a pas à moyenner que les états la remettent pareillement immédiatement à ce Prince du fonds qu'ils paient au Duc, sans que celui soit plus mêlé de la remise. C'est sur quoi proprement j'attends votre rapport.

Nach dem Concept.

Federic.

16387. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 décembre 1766.

Comme j'ai résolu, sur la lettre ci-jointe du comte Barberin, de lui faire expédier le brevet et la lettre d'autorisation sur le pied qu'il les demande,[2] mon intention est que vous remettiez ces pièces au ministre d'État de Horst, pour qu'il ait soin, à son tour, de les faire parvenir audit comte de Barberin.[3]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

16388. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 3. December: „Si je dois ajouter foi à ce que l'ambassadeur de Venise[4] m'a conté dernièrement d'un discours échappé au prince Kaunitz, ce ministre, tout attaché qu'il est au système français et à leurs manières et façons, doit en être mécontent actuellement ou du moins faire semblant de cela, pour faire sa cour à l'Empereur.

Voici le fait. Le lord Stormont,[5] de retour d'Angleterre, ayant apporté au prince Kaunitz une paire de boucles fort artistement travaillées, et l'ambassadeur de

[1] Vergl. Nr. 16341. — [2] Graf Barberin (vergl. S. 313) hatte am 21. November den König ersucht, „de vouloir bien me faire expédier un brevet particulier, où mon traité pour les piastres ne serait pas compris; car il est intéressant qu'on ignore en France la quantité de piastres que je veux faire exporter dans les États de Votre Majesté; mon brevet devrait porter simplement »chargé des affaires de commerce et autres, si le cas y échéait«." — [3] Am 12. December überreichen Finckenstein und Hertzberg das „brevet" dem König zur Unterschrift, mit der Meldung, dass das Bevollmächtigungsschreiben bereits am 29. November an Choiseul abgegangen sei (vergl. S. 313. Anm. 3). — [4] Paul Renier. — [5] Vergl. S. 253.

Venise étant survenu que le Prince était à les regarder, »il faut avouer«, dit le Vénitien, »que la nation anglaise a bien du goût et beaucoup de talents; c'est dommage que les exhalaisons de la houille la rendent quelquefois un peu trop sombre«. A quoi le prince Kaunitz doit avoir répondu: »Le lord Stormont est un fort honnête homme et sa nation d'un caractère solide envers ses amis et remplit ses engagements; on peut compter sur elle, au lieu que les Français trompent tout le monde. Ils ne travaillent qu'à renverser les cervelles et, à force d'avoir voulu ruiner tous les autres, ils sont parvenus enfin à se ruiner eux-mêmes«.

En me contant ceci, le même ambassadeur me confia une autre anecdote, mais l'une et l'autre sous le sceau du plus grand secret. L'Empereur étant en Bohême dernièrement, du temps que le prince Kaunitz a voulu se retirer des affaires[1], Sa Majesté doit avoir dit un jour à deux cavaliers qui étaient auprès d'elle: »Le prince Kaunitz vient de me demander son congé, et je le lui ai donné d'abord«. L'ambassadeur m'assura que ces deux cavaliers eux-mêmes lui avaient raconté cela. On en voit de là de plus en plus que le système français n'est pas celui de l'Empereur, et que la confiance de l'Impératrice sa mère au prince Kaunitz n'est pas la sienne non plus."

Potsdam, 10 décembre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 3 de ce mois, et vous sais parfaitement gré des anecdotes intéressantes que vous m'y avez communiquées, et dont je ménagerai le secret qu'on vous a demandé.

Je ne saurais, cependant, pas vous dissimuler que j'ai été fort étonné des propos que le prince Kaunitz a tenus envers celui qui vous en a fait confidence, pour faire l'éloge de la nation anglaise, qu'il a peinte comme étant d'un caractère solide et telle qui remplît ses engagements envers ses amis. Il faut qu'il n'y ait pas pensé alors qu'excepté le cas [que], quand on demande de l'argent en subsides de l'Angleterre, elle en fournit, l'on ne sait pas compter sur elle pour tout le reste, vu son système changeant par les fréquents changements de ses ministres presque toujours différents en principes.[2] Aussi les Autrichiens en ont-ils fait assez l'expérience, ayant perdu, engagés avec eux, beaucoup de provinces,[3] de sorte donc que j'ai lieu d'être étonné que le prince de Kaunitz pense d'une manière si avantageuse sur eux.

Mais, sans m'arrêter plus là-dessus, je veux savoir de vous ce que ce ministre et la cour de Vienne pensent sur les alliances qui sont à présent sur le tapis entre l'Angleterre et la Russie[4] et entre l'autre et moi,[5] et si cela paraît indifférent ou non à ladite cour. Aussi je n'en serais pas fâché, si, dans vos conversations avec le prince Kaunitz, il vous en échappât quelque mot, savoir pour lui donner adroitement à entendre comme quoi telles alliances se négociaient, afin d'écouter seulement ce qu'il en sente.

Au reste, j'ai reçu les fourneaux[6] que le sieur d'Edelsheim m'a remis, et que j'ai trouvé très beaux, ainsi que ma volonté est que vous

[1] Vergl. S. 253. — [2] Vergl. S. 219. — [3] Vergl. S. 8. — [4] Vergl. S. 305. — [5] Vergl. Nr. 16370. — [6] Vergl. S. 199. 215.

devez en remercier de ma part le prince de Kaunitz en termes aussi polis et obligeants que vous saurez trouver.

Nach dem Concept. Federic.

16389. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 décembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 5 de ce mois. Comme j'y ai vu, parmi les nouvelles qu'il contient, que des gens en place là où vous êtes, présument que, quand les négociations de l'Angleterre dans le Nord auront eu du succès, le comte Chatham pourrait bien finir par s'assurer de l'alliance des États-Généraux, je veux bien vous dire qu'il faudra voir auparavant comment les Anglais réussiront dans leurs négociations tant à Pétersbourg[1] qu'ici,[2] dont jusqu'à présent je ne saurais pas vous en dire quelque chose pour certain.

Nach dem Concept. Federic.

16390. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 décembre 1766.

J'ai été fort aise d'apprendre par le compte que vous m'avez rendu de la dernière conversation qu'en conséquence de votre rapport du 25 novembre vous avez eue avec le comte Panin, que nous sommes d'accord entre nous sur tous les points qui regardent les affaires de Pologne.[3] Vous serez à présent déjà informé de quelle façon la diète de Varsovie a fini.[4] Comme il n'y a eu rien de décidé par rapport à l'affaire des Dissidents, je crois que Sa Majesté l'Impératrice aura assez de loisir encore pour arranger à l'amiable cette affaire, de sorte que tout pourra être terminé, sans parvenir à des violences.

Comme tous ces évènements arrivés à l'occasion de cette Diète auront donné pleine conviction à cette Princesse combien peu elle peut compter sur le roi de Pologne, sur la République et sur toute la clique polonaise, j'espère que cela l'engagera de faire une plus grande différence qu'elle n'a faite jusqu'à présent, entre moi et entre cesdites gens, en sorte qu'elle témoignera moins de partialité dans le cas où il arrive qu'il y a des différends et des contestations entre moi et les Polonais.[5]

[1] Vergl. S. 305. — [2] Vergl. Nr. 16370. — [3] Panin hatte, nach dem Berichte von Solms, dem Entschluss des Königs zugestimmt, mit Rücksicht auf Oesterreich keine Truppen zur Unterstützung der Conföderation der Dissidenten zu entsenden (vergl. S. 291. 292). — [4] Vergl. Nr. 16382. 16383. — [5] Vergl. S. 2 und Bd. XXIV, 428.

J'ai appris, au reste, avec bien de la satisfaction que le comte de Panin est hors d'affaire par rapport à la dernière maladie qu'il a essuyée;[1] aussi lui ferez-vous un compliment de félicitation de ma part sur son heureux rétablissement.

Nach dem Concept. Federic.

16391. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 décembre 1766.

Je vous sais gré de ce que vous m'avez informé, par votre rapport du 28 de novembre, de la particularité assez singulière par rapport à la déclaration que le roi de Suède a faite au Sénat touchant le nouveau règlement publié par les états;[2] aussi serai-je bien aise que vous continuiez de me marquer ce que [vous] saurez apprendre sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

16392. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam], 13 décembre 1766.

Ma très chère Sœur. Monsieur de Bohlen, m'ayant rendu votre lettre,[3] a été reçu et placé, ma chère sœur, selon que vous l'avez désiré.[4]

Je souhaiterais qu'il m'eût pu donner des nouvelles plus agréables de votre situation, mais je me flatte toujours qu'avec la patience et le temps vous adoucirez toutes les amertumes de la vie.

M. de Bohlen m'a dit que vous aimiez les antiques, et que vous en aviez formé une collection à Drottningholm; cela m'a donné l'idée de contribuer à vos amusements, faute de faire mieux. Je prends donc la liberté de vous offrir quelques pierres gravées, qui ont obtenu l'approbation des connaisseurs; je souhaite, ma chère sœur, qu'elles vous soient agréables, et qu'elles soient dignes d'entrer dans une collection qui vous amuse.

J'ai ici ma nièce de Württemberg, unique rejeton qui me reste d'une sœur que j'ai aimée à l'adoration;[5] elle est bien à plaindre, à cause des mauvais procédés de son indigne époux. Je fais pour elle ce que m'ordonne le devoir et l'inviolable fidélité que j'ai voués aux

[1] Vergl. S. 325. — [2] Der König von Schweden hatte, wie Cocceji berichtete, in dieser Erklärung die Unterzeichnung des Reglements über die Verleihung der Aemter (vergl. Nr. 16217) verweigert, mit der Begründung, „que, dès son avènement au trône, les états avaient borné les prérogatives du Roi, et que, par les Diètes de 1756 et 1765, ils avaient entièrement altéré la forme du gouvernement". Vergl. Bd. XII, 514; XIII, 618; XIV, 559; XXIV, 430. 431. — [3] D. d. Stockholm 3. November, vergl. S. 323. — [4] Vergl. S. 244. — [5] Vergl. Nr. 16333.

mânes de son incomparable mère, mais j'ai à faire avec un fol auquel il est impossible de faire entendre raison. La Duchesse passera, en attendant, l'hiver chez nous.

Je souhaite, ma chère sœur, que les vœux que je fais pour vous, soient exaucés, vous serez alors la plus heureuse personne de l'univers; je m'y intéresse plus que personne. Étant avec la plus sincère tendresse et la plus haute estime, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

16393. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 6. December, es sei möglich, dass der wiener Hof mit den Fürsten Poniatowski bezüglich der Aenderung der polnischen Verfassung in geheimem Einverständniss gewesen sei, „pour faciliter le mariage d'une archiduchesse avec le roi de Pologne[1] . . . Peu de gens doutent ici qu'il n'ait été et qu'il ne soit question encore d'un tel mariage, pourvu que les convenances nécessaires s'y trouvent, soit à la future Reine, soit pour sa succession, et comme c'est la nation qui doit les procurer, le plus court chemin pour y arriver aurait été la pluralité des suffrages; car le Roi, au moyen de ses propres épargnes et par les secours d'argent qu'on aurait pu lui fournir dans ce cas-là, serait parvenu peut-être, en décorant son manège et celui de ses partisans du spécieux titre de bien public, à rendre peu à peu son parti assez puissant pour oser promettre à la cour impériale telles propositions qu'on aurait jugées convenables pour assurer l'entretien de la Reine et la succession des princes ses enfants."

Nach dem Concept.

Potsdam, [14 décembre] 1766.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été bien remis. Après que la Diète à Varsovie a été finie, la Confédération générale cassée et le dessein du roi de Pologne à introduire la pluralité des voix et d'abolir le *liberum veto* rompu,[2] il n'y a, selon moi, aucune apparence que l'Impératrice-Reine voudrait songer à donner en mariage une de ses filles archiduchesses au roi de Pologne. Les projets que vous attribuez à la cour de Vienne pour assurer l'entretien d'une reine de Pologne et la succession des princes ses enfants, me paraissent trop étendus pour pouvoir jamais réussir, et, sans compter les autres obstacles, il fallait, pour les faire valoir, une alliance bien étroite avec la Russie, qui apparemment n'existera pas dans les conjonctures présentes.

Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXIV, 425. (Statt der dort S. 377 genannten Erzherzogin Amalie handelte es sich nach Arneth, Geschichte Maria Theresias, Bd. 7, S. 271, 272 vielmehr um die Erzherzogin Elisabeth.) — [2] Vergl. Nr. 16383.

16394. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 décembre 1766.

Je suis bien aise de voir par le rapport que vous m'avez fait du 6 de ce mois, que tout est tranquille dans vos lieux, et que les choses sont amenées là que vous recevrez bientôt les réponses que vous avez attendues à vos déclarations remises à la Diète passée.[1] J'approuve bien les précautions que vous avez prises, pour qu'il n'y ait le moindre changement fait dans la constitution du *liberum veto*, et qu'il ne se passe des tricheries sur l'imprimé qu'on en fait.[2] J'attendrai, au reste, les rapports que vous continuerez de me faire.

Nach dem Concept. Federic.

16395. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 décembre 1766.

J'ai bien reçu vos rapports du 28 novembre et du 2 de ce mois. Je vois fort bien par ce que j'en apprends touchant les différends entre l'Espagne et l'Angleterre,[3] que la guerre sera inévitable entre les deux couronnes.

Mais ce que [je] désire à présent de savoir encore de vous, c'est [à] quoi les Anglais voudront se servir des alliances dans l'Allemagne qu'ils cherchent de contracter. Je présume, d'ailleurs, que les ministres anglais s'apercevront à présent combien ils se sont trompés dans leurs conjectures relativement aux Autrichiens.[4]

Quant au comte Chatham, je crois qu'il aura toujours bien de la peine pour trouver des nouveaux fonds, tant pour une nouvelle guerre que pour diminuer les grosses dettes de la nation.

Au reste, mandez-moi quand est-ce que le prince héréditaire de Brunswick[5] reviendra de retour en Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

16396. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 16 décembre 1766.

Après avoir dépêché la lettre que je vous ai faite hier,[6] je viens de recevoir encore votre rapport du 6 de ce mois. J'ai été bien aise

[1] Ueber die Aufrechterhaltung des liberum veto (vergl. Nr. 16352) und die Wiedereinsetzung der Dissidenten in ihre Rechte. — [2] Auf seine Forderung war, wie Benoît berichtete, ein Wort in dem Manuscript geändert worden. Nach dem Berichte vom 20. December handelte es sich um die Vertauschung des Wortes »et« mit »ou«, „pour éloigner toute équivoque et toute chicane ultérieure". — [3] Nach Maltzans Bericht vom 2. December hatte König Georg im Parlament unter dem Beifall des Hauses erklärt, dass er die Würde seiner Krone und die Rechte seiner Unterthanen Spanien gegenüber aufrecht erhalten wolle. — [4] Vergl. Nr. 16247 und S. 253. — [5] Vergl. S. 275. — [6] In dem Erlass vom 15. hatte der König den Empfang des Berichtes

d'en apprendre que les états continueront de faire à Vienne les instances les plus vives pour que leur affaire soit bientôt décidée.[1] Mais, pour donner plus de poids à ces instances et pour la finir heureusement, je crois que le meilleur que vous saurez faire dans cette occurrence, ce serait de disposer les états pour qu'ils se cotisent, afin de gagner quelque protection solide à Vienne qui incaminât[2] l'affaire de la sorte que la sentence leur donne entièrement gain de cause, et que le Duc soit restreint, moyennant de certaines mesures et bornes à lui fixer, qu'il ne ne sache désormais molester les états.

Au surplus, je souhaite de savoir de vous si, à cette occasion, l'on ne sache pas [l']arranger également que, dans l'accord avec les états, soit stipulé encore que le Duc fût restreint à payer régulièrement et promptement les pensions et les apanages à la Duchesse ma nièce, à la princesse héréditaire douairière de Württemberg[3] et à tous les autres Princes de sa maison auxquels il doit des apanages;[4] car, à moins qu'il n'y sera bien pourvu, ses dettes l'arrêteront toujours à ne pas s'acquitter exactement de ce qu'il doit en apanages.

C'est pourquoi les états du pays doivent nécessairement s'appliquer de se procurer une protection solide à Vienne, au moyen de laquelle ils puissent obtenir que la décision de leurs différends avec le Duc leur soit avantageuse, et qu'ils soient réglés en tout sur un pied solide, clair et net.

Federic.

Nach dem Concept.

16397. AU PRINCE DE PRUSSE.

Berlin, 17 décembre 1766.

J'ai vu avec plaisir par votre lettre du 16 de ce mois l'envie que vous me témoignez de vous instruire des affaires du pays,[5] et ordonnerai, en conséquence, au ministre d'État de Horst et à quelques-uns des régisseurs de vous informer des nouveaux arrangements des accises et des douanes, et encore au ministre d'État de Fürst de vous mettre au fait des affaires de son ressort. Ce sont, je compte, mon cher neveu, les meilleures marques que je puisse vous donner des sentiments d'estime et de tendresse avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Berlin.

Schulenburgs vom 3. December über das dem Herzog gegenüber zu beobachtende Verhalten (vergl. Nr. 16350) bestätigt und sich vorbehalten, ihm nach Rücksprache mit der Herzogin zu antworten.

1 Vergl. S. 319. — 2 So. — 3 Henriette Maria, geb. Markgräfin von Schwedt, vergl. Bd. XXIV, 402. — 4 Vergl. Nr. 16386. — 5 Vergl. Nr. 15904.

16398. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 17 décembre 1766.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été fidèlement remis. Quant à l'affaire des Dissidents de Pologne, vous êtes déjà informé quelle tournure elle a prise à la diète passée de Varsovie,[1] et il [est] sûr qu'elle ne se débrouillera aussitôt qu'on s'en est flatté là où vous êtes; car certainement, quand dorénavant la cour de Russie en fera faire des propositions aux Diètes futures en Pologne, celles-ci seront sur-le-champ rompues.

Au reste, je ne comprends rien aux absurdités que le baron de Cocceji vous a écrites, comme si le roi de Suède voulait prendre le parti de la retraite,[2] avis tout-à-fait extravagant.

Nach dem Concept. Federic.

16399. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 17 décembre 1766.

J'apprends par mes lettres de Pétersbourg[3] que vous avez écrit au comte de Solms pour lui faire part de la nouvelle, qui s'est faussement débitée, que le roi de Suède, après qu'il aurait cherché l'occasion de se brouiller avec le Sénat, prendrait le parti de la retraite ou d'abdiquer. Je ne comprends pas quel coq-à-l'âne vous faites, après que je vous ai souvent écrit que vous deviez tout éviter qui saurait aigrir les choses entre la cour de Suède et de Pétersbourg. C'est aussi en conséquence que je vous avertis que, si vous reviendrez encore une fois à donner dans une pareille inadvertance, je vous rappellerai d'abord.

Nach dem Concept. Federic.

16400. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 17 décembre 1766.

J'ai bien reçu votre rapport du 10 de ce mois. Pour ce qui regarde les Dissidents en Pologne, je doute fort que, dans la situation où se trouvent actuellement leurs affaires, la cour de Russie saurait jamais leur procurer ces libertés qu'elle a eu le dessein de leur faire avoir.[4] En attendant, sur le pied que ces choses sont présentement, il n'est à appréhender qu'elles fourniront l'occasion à une guerre.

[1] Vergl. S. 328. — [2] Vergl. Nr. 16399. — [3] Vergl. Nr. 16398. — [4] Vergl. Nr. 16213.

Au reste, s'il est possible que vous sachiez approfondir exactement le temps pendant lequel la cour d'Autriche pourra avoir s'acquittée de ses dettes, vous me ferez bien du plaisir de m'en instruire.

Nach dem Concept. Federic.

16401. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

[Berlin], 18 décembre 1766.

Votre rapport du 12 de ce mois m'a été rendu. J'ai trouvé fort étrange que le duc de Choiseul ait osé faire l'insinuation insolente au ministre de la République à Paris, que vous m'y avez apprise, par rapport à l'augmentation de ses troupes,[1] tout comme les Hollandais n'étaient pas les maîtres dans leurs pays d'augmenter leur armée ou de la diminuer, selon qu'ils le trouvent à leur convenance. Voilà la seule réflexion que j'ai à faire pour vous répondre aujourd'hui, demandant, au reste, que vous devez continuer de m'informer de ce que vous apprendrez de nouvelles intéressantes.

Nach dem Concept. Federic.

16402. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 18 décembre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois. Par son contenu je vois bien que le gouvernement là-bas est encore bien embrouillé et sujet de jour à l'autre à quelques changements.

Au reste, mandez-moi quand est-ce que l'ambassadeur de l'Angleterre destiné à la cour de Russie[2] partira pour Pétersbourg.

Nach dem Concept. Federic.

16403. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A BERLIN.

Berlin, 18 décembre[3] 1766.

J'ai reçu avec grand plaisir les truffes dont vous avez accompagné votre lettre du 17. L'attention que vous avez de m'apprendre d'où elles dérivent,[4] m'a donné bien du contentement.

[1] Nach Thulemeiers Bericht hatte Choiseul dem holländischen Gesandten in Paris, Berkenrode, im Hinblick auf die Truppenvermehrung gesagt, „que le Roi Très-Chrétien ne pourrait la voir sans déplaisir, et qu'il la regardait comme d'autant plus inutile que la tranquillité dont l'Europe jouissait actuellement, n'exigeait pas une telle précaution". — [2] Stanley, vergl. S. 229. — [3] Vom 19. December ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 155; ebenda, Bd. 23, S. 114, aus dem December an Voltaire; Bd. 27, 2, S. 48 an den Prinzen Friedrich August von Braunschweig. — [4] Edelsheim berichtete: „C'est encore une attention du prince Kaunitz qui me

Aussi veux-je bien vous témoigner à cette occasion que je suis très satisfait de la manière sage, exacte et prudente dont vous vous êtes conduit pendant votre séjour à Vienne, et que vous saurez être assuré que je ne manquerai pas les occasions où je pourrai avoir soin de vous.

Nach dem Concept. Federic.

16404. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 20 décembre 1766.

J'accuse la réception de votre rapport du 5 de ce mois; à l'occasion duquel je ne saurais point m'empêcher de vous répéter encore combien je suis étonné, tout comme également indigné de la bévue grossière que vous avez faite pour mander au comte de Solms à Pétersbourg une nouvelle aussi frivole que celle d'un dessein du roi de Suède d'abdiquer ou de se retirer.[1] Gardez-vous bien de ne plus faire de pareils micmacs, ou attendez-vous pour sûr que [je] vous rappellerai incessamment.

Nach dem Concept. Federic.

16405. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 21 décembre 1766.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 13. December und bewilligt, auf das Gesuch der Gräfin Paar[2] hin, ihrem Verwandten, dem Grafen Tenczin in Schlesien, einen zweimonatlichen Urlaub in Familienangelegenheiten nach Wien.

Quant aux truffes que le prince de Kaunitz m'a fait remettre par le baron d'Edelsheim,[3] elles sont arrivées ici en très bon état, dont vous saurez l'assurer, tout comme de ma sensibilité sur l'attention qu'il m'a voulu témoigner par là; encore vous lui direz que je suis après actuellement de me faire peindre pour lui envoyer mon portrait.[4]

Mes lettres de Varsovie[5] viennent de m'apprendre que le prince Poniatowski au service autrichien était sur le point de s'en retourner

charge de les présenter de sa part à Votre Majesté." Am 20. December verfügt der König an Edelsheim, „que vous répondrez au prince de Kaunitz par un compliment bien affectueux, en lui marquant que les truffes étaient arrivées en bon état, et qu'[elles] avaient eu tout l'accueil qu'on saurait désirer".

[1] Vergl. Nr. 16399. — [2] Vergl. Bd. XXIV, 406. — [3] Vergl. Nr. 16403. — [4] Vergl. Nr. 16258. — [5] Bericht Benoîts, Warschau 13. December. Der König antwortet Benoît am 21. December, „que la cour de Vienne n'a pas lieu de se presser pour l'envoi d'un ministre à Varsovie; car, tandis que la princesse Poniatowska restera là, elle avertira sûrement le Prince son époux de tout ce qui arrive en Pologne et à Varsovie, qui en informera fidèlement la cour susdite". Vergl. S. 32. 108.

à Vienne, après avoir déjà pris congé à Varsovie, mais qu'il laisse là son épouse. Comme celle-ci possède assez de l'esprit pour se gérer à la cour de Varsovie en ministre autrichien, jusqu'à ce que celle de Vienne trouvera bon d'y envoyer quelqu'un, vous ne manquerez pas d'avoir attention pour savoir ce qui se passera à ce sujet à la cour où vous êtes.

Quant à l'affaire des Dissidents, je ne saurais pas vous cacher que les Russes y agissent avec des procédés violents, que l'impératrice de Russie est fort indignée que cette affaire n'ait pas encore réussi à son gré, et que c'est en conséquence qu'elle fait entrer de nouvelles troupes en Pologne. Dès que j'aurai reçu de nouvelles lettres à ce sujet, je ne manquerai pas de vous en faire communication, afin que vous sachiez à peu près jusqu'où la cour de Russie poussera ses démarches sur ceci, et que vous puissiez approfondir par une attention non interrompue jusqu'où la cour où vous résidez, y acquiescera, quoique j'ai de la peine à croire qu'elle voudrait se brouiller pour telles bagatelles que l'affaire dont il s'agit.

Federic.

Nach dem Concept.

16406. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 21. December 1766.

Ich habe Euren Bericht vom 15. des letzteren Monates Novembers erhalten. Was die Sache wegen derer Dissidenten in Polen anbetrifft, da dienet Euch zur Nachricht, wie dass solche noch in ziemlicher Bewegung in Polen stehet, nachdem in denen letzteren Tagen des nunmehro geendigten Reichstages zu Warschau die Sache wegen der Dissidenten zwar zur Deliberation gebracht, von dem römisch-katholischen Clero und andern ihnen beigefallenen Senatoren und Landboten [aber] so heftige Oppositions dagegen gemacht worden, so dass in der letztern Session denen Dissidenten allenfalls die bisherige Tolérance, weiter aber nichts, zugestanden werden wollen.[1] Es stehet jetzo zu erwarten, wie die russische Kaiserin, welche sich die Sache derer Dissidenten sehr zu Herzen genommen, dieses aufnehmen wird, und siehet man zu Warschau der weiteren Resolution des petersburgischen Hofes täglich entgegen, um dessen fernere Mesures zu wissen, auch ob die von solchem in Polen deshalb befindliche Truppen das Land wiederum verlassen oder aber wegen des schlechten Succès in der Sache derer Dissidenten noch länger bleiben werden.[2] Ich habe Euch diese Umstände bekannt zu machen vor nöthig gefunden, auf dass Ihr beständig attent sein sollet, wie es die Türken nehmen werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach dem Berichte Benoîts, Warschau 1. December. — [2] Nach dem Berichte Benoîts, Warschau 13. December.

16407. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 20. December: „La lettre du margrave de Baireuth [1] que Votre Majesté nous a renvoyée, contient des témoignages de la satisfaction que ce Prince ressent des progrès que le baron de Knyphausen fait, dans le redressement de ses finances, avec ses ministres, députés pour cet effet; [2] mais il prie, en même temps, Votre Majesté d'ordonner au baron de Plotho [3] de ne plus s'ingérer dans les affaires de Baireuth."

Die Minister melden ferner, dass Knyphausen berichte, [4] „que ses manœuvres commençaient à causer du bruit et de la jalousie dans l'Empire, et que le margrave de Baireuth en témoignait aussi quelquefois de l'impatience et paraissait craindre qu'on voulait le subjuguer entièrement". Sie befürworten den Vorschlag Knyphausens, ihm ein Abberufungsschreiben zu senden, „dont il voulait faire parade pour faire cesser la jalousie qui se manifestait dans l'Empire, aussi bien que pour intimider le margrave de Baireuth en cas de besoin, mais qu'il ne s'en servirait qu'après avoir fini sa besogne, ce qu'il espère pouvoir faire dans quelques semaines".

Nach der Ausfertigung.

Berlin, 21 décembre 1766.

Dans la situation où se trouvent présentement les affaires de Baireuth, en conséquence du rapport que vous m'en avez fait le 20 de ce mois, j'approuve que vous renouveliez les ordres déjà donnés au sieur de Plotho de ne plus se mêler ni s'ingérer dans les affaires dudit pays.

J'agrée, d'ailleurs, ce que vous me proposez au sujet du baron de Knyphausen, savoir qu'il lui soit envoyé dès à présent des lettres de rappel, pour qu'il en sache faire parade, le cas l'exigeant, pour faire cesser la jalousie qui s'est manifestée dans l'Empire, aussi bien que pour intimider le margrave de Baireuth, en cas de besoin, mais qu'il ne s'en serve qu'après avoir fini là-bas toute sa besogne.

C'est en conformité de tout ce que dessus que vous ferez dresser les expéditions nécessaires. [5]

Federic.

16408. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 22 décembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Quoique je sois bien aise de savoir que le ministre d'Espagne se soit prêté avec toute la complaisance que vous sauriez exiger, aux propositions que vous lui avez faites relativement à une négociation de commerce à entamer entre moi et l'Espagne, [6] je voudrais, cependant, que vous tâchiez de le

[1] D. d. Baireuth 8. December. — [2] Vergl. Nr. 16273. — [3] Vergl. S. 239. 240. 256. — [4] Im Postscriptum seines Berichtes, Baireuth 13. December. — [5] Der demgemäss im Ministerium aufgesetzte Erlass an Plotho, sowie das Abberufungsschreiben für Knyphausen an den Markgrafen sind Berlin 22. December datirt. — [6] Vergl. Nr. 16345 und 16375.

porter à ce que cette négociation prît bientôt consistance ou qu'au moins sa cour s'expliquât d'une façon précise et intelligible sur le projet du traité, afin que je sache voir auxquels articles elle voudra entrer ou non. C'est ainsi sur quoi vous vous conformerez.

Nach dem Concept. Federic.

16409. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 9. December, dass Pitt dem Fürsten Masserano erklärt habe, „que l'Angleterre insisterait sur l'exécution pure et simple de tout ce qui avait été stipulé dans le dernier traité de paix, qu'elle ne saurait admettre aucun arbitrage sur l'affaire de la Manille,[1] et qu'il croyait qu'il n'y avait aucune puissance au monde qui pût défendre à une autre de faire des établissements dans un pays où il n'y en avait pas encore, et qui, par conséquent, n'avait point de maître.[2] Le prince Masserano ... lui a répondu en riant: »Eh bien! il faut donc que nous arrangions toutes ces deux affaires à la fois, ou aucune; car nous ne serons pas assez fols de vous donner de l'argent, pour que vous l'employez à nous faire la guerre six mois après«."

Berlin, 22 décembre 1766.

J'ai reçu la relation que vous m'avez faite du 9 de ce mois, au sujet de l'explication que le ministre d'Espagne a eue avec le comte Chatham sur les différends entre les deux nations. Comme il n'y a guère de l'apparence qu'on s'entendra sur un accommodement, je serais bien aise de savoir votre sentiment si ces disputes aboutiront à une guerre ouverte, quand de deux côtés on s'opiniâtrera à soutenir sa thèse, ou quelles autres mesures on saurait prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

16410. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 23 décembre 1766.

Je vous renvoie ci-clos la lettre du duc de Choiseul[3] que vous m'avez communiquée à la suite de votre rapport du 22 de ce mois, et suis fort aise d'y avoir vu les termes obligeants par lesquels ce ministre s'est exprimé sur l'empressement du Roi son maître à accorder

[1] Vergl. Nr. 16292. — [2] Vergl. S. 317. — [3] Das Schreiben Choiseuls an Finckenstein, Versailles 11. December, lautet: „J'ai reçu la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 29 du mois passé (vergl. S. 313. Anm. 3), par laquelle elle a bien voulu me prévenir que le roi de Prusse avait chargé monsieur le comte de Barberin de quelques commissions de commerce, et que Sa Majesté avait donné au sieur Meny le caractère d'agent pour le même objet. Le Roi à qui j'en ai rendu compte, m'ordonne de vous dire, Monsieur, que, par une suite de son empressement pour tout ce qui peut être agréable au Roi votre maître, Sa Majesté se fait un plaisir d'accorder sa protection la plus spéciale à monsieur le comte de Barberin et au sieur Meny. De mon côté, Votre Excellence peut être assurée de mon zèle à seconder les intentions du Roi à cet égard, et de l'assistance que les commissionnaires de Sa Majesté Prussienne trouveront toujours de ma part dans l'exécution des ordres dont elle pourra les charger."

cette protection aux sieurs de Barberin et Meny que je lui ai fait demander. Je prends cette complaisance comme une marque qu'on veut se rapprocher de moi, quoique je croie que l'appréhension d'un traité à faire entre moi et l'Angleterre y a quelque part.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16411. AN DEN COMMANDANTEN VON NEISSE, GENERAL-LIEUTENANT VON DIERICKE.

Berlin, 24. December 1766.

Ich danke Euch sehr vor die Nachrichten, so Ihr Mir in Eurem Schreiben vom 21. dieses von denen verschiedenen Arrangements, so die Oesterreicher auf denen mährischen Grenzen machen, und von dem starken Magazin, welches selbige zu Hof in Mähren dem gemeinen Gerüchte nach jetzo anlegen wollen,[2] gegeben habt. Ich denke noch zur Zeit, dass es eine fausse alarme ist, und vermuthe, dass vielleicht dieser Magazinaufkauf in der Absicht geschiehet, um die Vorräthe nach Wien und von dar aus nach Italien transportiren zu lassen, als woselbst ein grosser Mangel von Getreide ist. Indess ist es allemal nothwendig, dass Ihr Euch genauer und gründlich darnach erkundiget; welches Ihr also wohl zu beobachten und, was Ihr weiter davon erfahret, Mir zu berichten habt.

Nach dem Concept. Friderich.

16412. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 24 décembre 1766.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 17 de ce mois, et suis fort aise de ce que vous m'avez informé de toutes ces anecdotes secrètes qui regardent le dessein de remarier le roi d'Espagne,[3] dont je vous sais particulièrement gré, et ne doute pas que vous [ne] continuerez à m'instruire de ce que vous en saurez apprendre encore.

Je ne saurais m'empêcher, d'ailleurs, de vous communiquer ce que des lettres de Silésie[4] viennent me marquer au sujet des bruits qui courent présentement des divers arrangements militaires que font les Autrichiens là aux frontières. Ce n'est pas seulement pour des changements des garnisons qu'on fait aux frontières de Moravie et dans le

[1] Vergl. dazu Nr. 16375. — [2] Vergl. Nr. 16412. — [3] Rohd berichtete, dass der portugiesische Hof den König von Spanien zu dem Entschluss bestimmt habe, sich wieder zu verheirathen, und dass eine portugiesische, eine französische Prinzessin und die Erzherzogin Amalie in Frage ständen, „de sorte que trois belles et grandes princesses paraissent se disputer encore la fameuse pomme entre les mains du roi d'Espagne". — [4] Vergl. Nr. 16411.

pays de Teschen; mais que, de plus, un bruit commun était qu'on formait un magasin à Hof pour 80 000 hommes, à quelle fin on faisait la saisie de tous les moulins d'une partie de la Moravie, qui ne devaient moudre autrement que pour ce magasin.[1] Quoique je n'ajoute pas encore tout-à-fait croyance à ces bruits, il m'importe, cependant, que je sois informé exactement [de] ce qui en est ou non. C'est pourquoi je vous recommande fort que vous devez tâcher de bien approfondir ces choses, surtout par rapport aux magasins, et dans quelle vue on les forme: si c'est peut-être par ostentation à l'égard des Russes en Pologne, ou quel autre en saurait être le but. J'attends le rapport que vous me ferez, après en avoir pris de bonnes informations.

Nach dem Concept. Federic.

16413. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 24 décembre 1766.

J'accuse la bonne réception de la dépêche que vous m'avez faite du 9 de ce mois, pour me rendre compte des raisons que le comte Panin vous a alléguées pourquoi il restait du sentiment que l'Impératrice sa souveraine aurait à soutenir efficacement l'affaire des Dissidents en Pologne jusqu'au bout.[2]

Sans que je puisse entrer aujourd'hui dans un ample détail là-dessus, je trouve bon de vous communiquer, à la suite de ma lettre présente, un rapport que je viens de recevoir de mon lieutenant-général de Dierícke,[3] commandant de ma forteresse de Neisse; au sujet duquel ma volonté est que vous devez le montrer en original au comte de Panin, et, dans le cas qu'il ne sache pas le lire en langue allemande, y joindre une traduction fidèle. Vous lui direz, avec cela, de ma part que, bien que je ne croyais pas encore cet avis tout-à-fait fondé, que

[1] In gleicher Weise unterrichtet der König am 24. December den Minister Schlabrendorff von den Meldungen Dierickes über die Maassnahmen der Oesterreicher. „Da es Mir importiret, die gewisse Nachricht davon zu haben, so befehle Ich hierdurch, dass Ihr sogleich Euch genau und gründlich darnach erkundigen, auch diese Sache nicht ausser der Acht lassen, sondern sehr attent darauf sein und Mir die behörige Anzeige davon pflichtmässig thun sollet.“ — [2] Nach dem Bericht von Solms berief sich Panin 1. auf die Gerechtigkeit der Sache der Dissidenten, 2. auf alte Verpflichtungen Russlands und auf die Garantien, welche Katharina nach dem Tode König Augusts III. auf Ansuchen der Republik für die Aufrechterhaltung der Verfassung und Freiheiten von Polen übernommen habe, 3. auf die günstige allgemeine Lage, welche weder das Eingreifen Oesterreichs und Frankreichs noch auch der Pforte wahrscheinlich mache, 4. auf das gemeinsame Interesse, welches Russland und Preussen an der Bewahrung ihres Einflusses in Polen hätten, und 5. auf die Ueberzeugung Katharinas, sich nicht mehr mit Anstand aus der Dissidentenfrage zurückziehen zu können. — [3] Vergl. dafür Nr. 16411 und 16412.

néanmoins il ne fallait pas se persuader que les Autrichiens regarderaient avec des yeux indifférents les affaires de Pologne, et que sûrement cela méritait des réflexions très sérieuses.

Nach dem Concept. Federic.

16414. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 25 décembre 1766.

La lettre[1] que vous m'avez faite au sujet de votre fils aîné,[2] m'ayant été remise, je suis bien aise de vous dire en réponse que vous n'aurez qu'à me présenter votre fils; mais, quant à la proposition que vous me faites de le placer parmi les conseillers d'ambassade, l'exemple que vous avez devant vous du jeune comte de Podewils,[3] vous doit faire songer au mauvais succès dont ordinairement est suivi ici l'éducation de la jeunesse. C'est aussi pourquoi je suis d'avis qu'au lieu de mettre ce fils entre les conseillers de légation, vous l'emploierez auprès du grand-chancelier de Jariges, pour l'occuper à travailler dans les affaires de justice. Convenez que de tous les conseillers d'ambassade actuellement en place il n'y a pas un seul à employer, et que, pour tirer usage de cet établissement, il faut qu'il soit tout changé.

Nach dem Concept. Federic.[4]

16415. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 25 décembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Les circonstances que vous m'y marquez touchant les débats qu'il y a eus dans la Chambre des Pairs entre le comte de Chatham et le duc de Richmond,[5] ne sont pas aussi importantes que j'en saurais juger de la supériorité du premier, et tout ce que j'en ai vu, c'est ce qu'ils se sont dits des injures réciproquement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] D. d. Berlin 24. December. — [2] Graf Friedrich Ludwig Karl. — [3] Vergl. S. 276 und Bd. XXIV, 171. — [4] In seiner Antwort auf das Schreiben vom 25. billigt der König am 26. December den Entschluss Finckensteins, seinen Sohn die Justizlaufbahn einschlagen zu lassen. „Quant à l'établissement des conseillers de légation, j'en ferai mes arrangements, dès que je vous parlerai.“ — [5] Bei erneuten Debatten über die Indemnitätsbill für das vom König erlassene Getreideausfuhrverbot (vergl. S. 309) hatte Pitt, nach Maltzans Bericht, den Herzog von Richmond genöthigt, sich wegen eines beleidigenden Ausdruckes gegen ihn vor dem Oberhause zu entschuldigen.

16416. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Berlin, 27 décembre 1766.

J'ai vu avec surprise, par votre dépêche du 13 de ce mois, le bruit qui s'est répandu là où vous êtes, d'un prochain voyage du Duc en Italie. J'espère que, s'il a lieu, vous aurez du moins reçu avant le départ de ce Prince les ordres que je vous ai adressés par la dernière poste, concernant les intérêts de la Duchesse son épouse,[1] et que vous aurez encore pu vous en acquitter conformément à mes intentions; c'est sur quoi j'attends votre rapport.

Vous ne manquerez pas de vous informer des raisons de ce départ inopiné. Peut-être le Duc veut-il s'absenter de son pays jusqu'à ce que tout y soit terminé, ou qu'il croit pouvoir traîner les affaires en longueur par ce moyen et les faire ensuite tourner, comme il le désire. De toute manière il sera absolument nécessaire que les états se pressent de lui remettre leur ultimatum et y fixent même un terme assez court pour recevoir la réponse finale du Duc, afin qu'on puisse ensuite porter l'affaire à Vienne et la pousser par les moyens les plus propres à la faire promptement terminer.[2]

Je compte que vous ne négligerez rien à cet égard pour obtenir, s'il est possible, du Duc les points que je lui demande pour la Duchesse ma nièce, au sort de laquelle vous savez combien je m'intéresse vivement.

Federic.

Nach dem Abdruck bei Mohl, Beiträge zur Geschichte Württembergs, I, S. 195.

16417. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 20. December, über eine Unterredung mit dem Fürsten Kaunitz, betreffend die polnischen Angelegenheiten[3]: „Il me dit . . . que, la Diète ayant tourné mal pour le roi de Pologne et pour les Dissidents aussi, il croyait que tout était dit présentement après le *liberum veto* rétabli.[4] Pour le voir venir, je lui répliquai qu'il s'agissait encore du pli que prendrait la Russie sur l'affaire des Dissidents, qui lui paraissait tenir fort à cœur, et à son clergé encore davantage. »Je n'en suis pas étonné«, me dit-il, »car la Russie n'appuie les Dissidents que pour

[1] Schulenburg war in einem Ministerialerlass vom 22. December ausführlich von der Lage der Herzogin unterrichtet worden, mit dem Auftrage, ihre Forderungen in einer Audienz schriftlich dem Herzog zuzustellen und auf einer kategorischen Antwort zu bestehen. Die Herzogin forderte völlige Freiheit in ihrer Hofhaltung, Zahlung sämmtlicher Pensionen an ihren Hofstaat durch den Herzog, Befugniss, ihre Einkünfte an jedem beliebigen Orte zu verzehren, und Auszahlung derselben unmittelbar durch die Stände (vergl. S. 326). Nach dem Berichte Finckensteins vom 22. December an den König war dieser Ministerialerlass auf königlichen Befehl und nach Rücksprache des Ministers mit der Herzogin aufgesetzt worden. — [2] Vergl. Nr. 16396. — [3] Vergl. Nr. 16383. — [4] Vergl. S. 324.

augmenter son parti en Pologne, mais la chose peut aller trop loin, car ses démarches et voies de fait dans ce royaume pourraient, de proche en proche, aller à un degré qui fût pernicieux à la tranquillité publique, à laquelle il importe, aussi bien qu'à tous les voisins de la Pologne, y compris la Porte, que l'équilibre soit conservé dans le Nord.« J'ai cru devoir lui dire que, le système de Pologne, sa forme de gouvernement et le pouvoir de sa noblesse étant tels que ce pays se trouverait toujours dans une espèce de fermentation intérieure qui pourrait mener à de grands désordres et à des sens dessus dessous, si aucun des voisins n'y mettait ordre, et puisqu'il en fallait un qui fût propre à calmer cette grande masse agitée, il n'y avait rien en cela qu'on dût envier à la Russie, puisqu'elle voulait bien se charger de cette pénible besogne. »Votre argument est sérieux«, me dit le Prince, »mais l'ascendant que la Russie prend en Pologne, est trop grand, il peut donner à penser, et que cela ferait-il donc au reste de l'Europe, si ces Polonais-là se voulaient absolument chamailler entre eux? il ne convient pas, pourtant, que la Russie y fasse le maître en agissant de la manière dont on l'a vu agir pendant quelque temps.«

Tel fut à peu près le précis de notre conversation, par laquelle j'appris en même temps que l'évêque de Cracovie avait écrit à toutes les puissances catholiques, dont une bonne partie lui avait fait réponse, mais que l'Impératrice-Reine n'avait pas trouvé à propos d'en faire aucune.[1]

A travers ces discours, on voit bien qu'ils sont fâchés ici de ne pas jouer le rôle qu'ils voudraient, dans les affaires de Pologne."

Berlin, 28 décembre 1766.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois. Le compte que vous m'y avez rendu de votre dernière conversation avec le prince de Kaunitz relativement aux affaires de Pologne et aux desseins qu'il attribue à la cour de Pétersbourg par rapport aux Dissidents, m'a été très intéressant et me fournit des lumières sur différentes choses que je n'ai pu jusqu'ici pénétrer assez; mais, pour m'y satisfaire plus encore, mon intention est que vous devez voir, toujours sans affectation, s'il y aura moyen d'amener encore une fois le prince de Kaunitz sur ces matières, afin de le faire [s']expliquer plus là-dessus, et entendre ce qu'il vous en dira ultérieurement, dont ensuite vous me ferez un rapport détaillé.

Vous ne manquerez, au surplus, de faire un compliment affectueux de ma part au prince de Kaunitz de son offre obligeante qu'il a faite envers vous de vouloir bien accepter mes commissions dans les occasions qui pourront s'offrir;[2] politesse de sa part dont je suis bien sensible.

Federic.

Nach dem Concept.

16418. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 12. December, über ein Gespräch mit Panin in der Angelegenheit der polnischen Dissidenten: „Le comte Panin désirerait d'oser croire que ses sentiments qu'il vous a fait exposer, Sire, sur cette affaire par mon dernier rapport,[3] pussent devenir pour Votre Majesté, comme ils le sont effectivement pour

[1] Vergl. Nr. 16369. — [2] Vergl. dazu S. 215. 216. — [3] Vergl. Nr. 16413.

Sa Majesté l'impératrice de Russie, des arguments persuasifs pour soutenir la cause des Dissidents. Pour ici, la résolution en est prise fermement, et quoique le plan de l'exécution n'en est pas encore travaillé entièrement, voici, cependant, ce que ce ministre m'en a dit en gros, afin d'en faire part préalablement à Votre Majesté, parceque dans toutes les affaires qui ont du rapport à l'alliance, on ne veut rien faire en Russie, sans le Lui communiquer auparavant.

Comme la supériorité des Catholiques à la dernière Diète aurait empêché les Dissidents à faire donner une forme légale à leurs manifestations, l'intention est qu'ils se rassemblent au plus tôt en Lithuanie et en Prusse, pour y faire dresser leurs actes de protestation contre les résolutions de la Diète et pour s'y former en confédération.[1] Les 15 000 Russes doivent en même temps entrer dans ces provinces de Pologne, mais sans commettre des hostilités, et se tenir seulement à portée pour couvrir les confédérés contre les entreprises de ceux du parti opposé. Lorsque la nouvelle de ce premier pas arrivera à Varsovie, l'ambassadeur de Russie déclarera alors au roi et au ministère de Pologne que Sa Majesté l'impératrice de Russie regardait la dureté dont on avait agi contre les Dissidents, comme une suite des désordres du dernier interrègne, et comme la République en corps avait recouru à son intermédiation pour apaiser ceux-ci, et qu'elle avait eu la satisfaction d'y réussir pour la plus grande partie, elle ne croyait pas de pouvoir abandonner son ouvrage en négligeant la juste cause des Dissidents; qu'elle exhortait pour cet effet le roi de Pologne à s'interposer pour leur faire avoir la satisfaction à laquelle ils avaient droit de prétendre, et de convoquer plutôt une Diète extraordinaire pour pacifier les troubles dans l'État. C'est en gros le contenu de cette déclaration. Le comte Panin se propose de la communiquer à Votre Majesté en entier, espérant qu'Elle la trouvera tellement modérée qu'Elle n'aura point de répugnance d'en faire faire une pareille à Son ministre le sieur Benoît . . .

Le comte Panin s'est étendu fort au long encore sur les arguments qui lui paraissent propres pour engager Votre Majesté et la Russie à ne point céder dans l'affaire des Dissidents. Je ne relèverai ici que ceux qui me paraissent ne se pas trouver entre ceux que j'ai détaillés dans mon rapport de l'ordinaire passé.[2] Ce sont qu'il regarde le moment présent comme le plus favorable aux deux cours pour mettre la Pologne dans la situation qui paraîtra la plus favorable pour leurs intérêts communs, où l'on est assuré de la Porte, où l'on peut moralement compter que l'Impératrice-Reine n'est pas disposée que la guerre se renouvelle de son vivant, où la France ne se sent pas assez de force pour en entreprendre une; que, si l'on manquait cette conjoncture, les choses changeraient peut-être, et que, dans quelques années d'ici, il n'y aurait plus moyen de la retrouver.

En second lieu, que, l'affaire ayant été commencée avec tant d'éclat, on ne saurait la laisser là, sans se faire soupçonner de timidité; que les promesses faites aux Dissidents de vouloir les soutenir avaient encouragé ces gens à lever la tête, et, leur sort ayant empiré par là, l'humanité voulait qu'on ne les abandonnât pas à devenir le sacrifice du zèle fanatique de la religion romaine; qu'il fallait établir pour nos cours le préjugé favorable que leur parole était un engagement sacré pour la tenir; qu'il n'y avait point d'obstacle qui pût nous arrêter à ne la point accomplir. Par là, on attirerait sur elles la confiance des autres États pour leur système, une telle fermeté pourrait nous les attacher, parcequ'ils s'assureraient qu'ils ne seraient jamais abandonnés, et cela nous garantirait de leur fermeté dans leur attachement réciproque.

Tertio. La conduite des deux cours vis-à-vis des Dissidents en Pologne déciderait des sentiments des États protestants d'Allemagne pour elles. Le système germanique, établi sur l'égalité des trois religions en Allemagne, avait bien changé depuis l'union de la maison d'Autriche avec celles des Bourbons, les Protestants ne sauraient plus compter sur l'appui de la France, mais ils devaient mettre toute leur

[1] Vergl. S. 280. 281. 289. 295. — [2] Vergl. S. 340. Anm. 2.

ressource en Votre Majesté, comme le plus puissant d'entre eux, et dans Ses liaisons actuelles avec la Russie, comme formant ensemble un système opposé à celui de l'Autriche, ainsi qu'en cette considération aussi il était à conseiller de soutenir en Pologne cette religion dont les protecteurs en Allemagne composaient en Europe un parti politique qui, aujourd'hui ou demain, aurait peut-être besoin d'être soutenu par notre système, et qui, de son côté, pourrait servir aussi, à son tour, pour assurer à celui-ci la supériorité sur les autres; qu'enfin le système fondé sur l'union étroite entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie avait jusqu'à présent l'effet qu'on avait dû en attendre; qu'il avait imposé par sa force, par sa valeur intrinsèque et par le désintéressement de ses principes; qu'on ne pouvait qu'attribuer à la fermeté dans une conduite unie qu'on était parvenu à dégager une partie du Nord des influences étrangères des Français et de leurs alliés, que la même chose pourrait arriver en Pologne; qu'ainsi lui, Panin, en particulier suppliait instamment Votre Majesté de ne point Se séparer de Son allié, la Russie, pour achever le reste; qu'il ne doutait point que notre union ferait sur les Polonais seuls la même impression qu'elle avait produite sur des puissances plus considérables; et, cela fait, il estimait qu'on pouvait se flatter d'établir pour le Nord un système unique, indépendant de tout intérêt étranger et capable par là d'assurer pour longtemps le repos et la tranquillité à l'Europe."

Berlin, 28 décembre 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 12 de ce mois, m'a été fidèlement remise. Comme j'en ai vu toutes les raisons que le comte Panin vous a expliquées pour continuer à soutenir la cause des Dissidents, il faut que je vous dise en réponse là-dessus que, nonobstant tous ces arguments persuasifs en apparence, il m'est impossible de convenir avec lui sur les principes qu'il y a mis. Faites-lui prendre en considération seulement cet article que les Dissidents sont en possession de leurs églises, et qu'ils ne sont point troublés actuellement dans l'exercice de leur religion; que la seule chose sur laquelle ces gens se plaignent, est de ce qu'on ne veuille pas les admettre aux charges et dignités, et voilà donc une vraie bagatelle qui ne mérite jamais d'en faire de si grands remuements.

Représentez, de plus, au comte Panin qu'il ne faut du tout pas croire que toutes les puissances étrangères regardent avec un pareil sang-froid les démarches de la cour de Russie en Pologne qu'il se l'imagine. Pour vous munir d'une preuve du contraire, il faut que vous sachiez que j'ai instruit mon ministre à Vienne de sonder adroitement le prince de Kaunitz à ce sujet et d'entendre de lui comment il pense sur cette matière. Je reçois aujourd'hui la réponse de mondit ministre,[1] que je vous envoie ci-close littéralement et *in extenso* par l'extrait chiffré ci-joint, que vous montrerez au comte Panin et le retirerez, après le lui avoir fait lire, en le priant de vouloir bien m'en ménager la confidence. Il verra par là qu'il serait aisément possible que la cour de Vienne prît parti de cette affaire, sinon incontinent et dès à présent, mais à la suite du temps. Qu'il coûterait peu à la cour de Russie de soutenir à présent l'affaire en faveur des Dissidents, ce qui saurait s'effectuer

[1] Vergl. Nr. 16417.

avec 15 ou 20 000 hommes de ses troupes; mais quand cette Diète extraordinaire pour pacifier les choses serait assemblée, saurait-on douter que les états convoqués n'imploreront pas la protection des Autrichiens pour les maintenir contre les Dissidents? Et alors, selon toutes les apparences, la face des affaires se changera, et quand ensuite la cour de Vienne formera une conte-confédération, il est bien à présumer que la plupart des Polonais catholiques-romains se joindront à ce parti, de quoi il ne saura résulter qu'un ravage général de la Pologne. Que, quant aux Princes protestants d'Allemagne, il est vrai et constaté qu'au temps de la guerre de trente ans d'Allemagne ceux de la religion évangélique furent nécessités de rechercher l'appui de la France pour trouver du soutien contre les Catholiques. Mais, dans le temps où nous sommes, la religion protestante n'a rien à appréhender des Papistes, et, de plus, d'une autre part ces Princes allemands ne sont plus si fanatiques et si enthousiastes qu'autrefois, ainsi que, pourvu que leurs intérêts propres ni concourent pas, on n'effectuera rien avec eux.

En attendant, comme vous le direz au comte Panin, je veux bien avoir la complaisance pour la cour de Russie de faire faire encore par mon ministre à Varsovie une déclaration, quoique modeste, en faveur des Dissidents.

Mais, comme la cour de Vienne n'a pas encore et jusqu'à ce moment-ci exécuté l'article de la dernière paix de Hubertusburg touchant l'échange et l'extradition des sujets réciproques,[1] je me flattais que, par un retour de complaisance, la cour de Russie voudra charger son ministre à Vienne de s'intéresser auprès de cette cour susdite que ladite affaire soit arrangée en conformité de la stipulation du traité de Hubertusburg, afin que tout motif de dispute et de désunion fût écarté.

Federic.[2]

Nach dem Concept.

16419. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 29 décembre 1766.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été rendue; au contenu de laquelle je suis bien aise de vous faire observer que le sieur Pitt a nécessairement besoin des nouveaux fonds pour en constituer un d'amortissement par rapport au payement des dettes nationales. C'est en conséquence qu'il ne saura pas se dispenser de proposer des nouveaux impôts à la charge de la nation, ce qui ne laissera pas de faire crier celle-ci contre lui, au moins autant que j'en sache juger, ce sera toujours un point bien difficile pour lui, et voilà où les grands débats l'attendent. . . .

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 323. — [2] Am 28. December übersendet der König den Ministern Finckenstein und Hertzberg Abschrift des obigen Erlasses an Solms als Richtschnur für die weitere Behandlung der Dissidentenangelegenheit.

16 420. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 29 décembre 1766.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Sur ce que vous m'y marquez de l'idée désavantageuse qu'on continue de recevoir en Hollande de la situation intérieure de la France, je ne vous dissimulerai pas que j'ai de la peine à croire qu'il y manque des matelots pour en garnir, le cas l'exigeant, suffisamment la marine du Roi, vu le grand nombre de vaisseaux marchands qui s'y trouvent, et dont on peut alors tirer autant de matelots qu'il en faut pour en équiper les flottes.

Au reste, vous devez prêter attention sur ce qu'on dit là où vous êtes, d'une négociation entre moi et l'Angleterre; vous vous appliquerez, d'ailleurs, de savoir si l'on parle en France de cette négociation, et ce qu'à peu près on en dit.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

16 421. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Berlin, 30 décembre 1766.

Vos deux rapports du 17 et du 20 de ce mois m'ont été bien remis; et j'ai vu ce que vous me marquez de l'entretien que vous avez eu avec les plus confidents des états. A cela je vous dirai que mon grand but par rapport aux pensions de ma nièce la Duchesse, tout comme de celles du prince Eugène et de la Princesse héréditaire douairière, est qu'elles leur soient payées exactement et avec la régularité qu'il faut;[2] c'est toujours le grand point auquel vous devez appuyer là où il faut, pour le bien régler.

La raison pourquoi le Duc a fait revenir le comte Montmartin,[3] est certainement afin de faire passer par les mains de celui-ci toutes les affaires de son pays et de l'y faire représenter en chef pendant son absence.[4] Le motif, d'ailleurs, pourquoi le Duc va s'absenter, n'est autre que pour traîner au long par là les affaires avec les états, vu le temps qu'il faudra, avant que de pouvoir recevoir ses réponses de Venise. Toutefois il ne manquera pas de s'endetter de la sorte à Venise qu'il ne saura pas comment s'en retourner.

Der König verweist Schulenburg auf den Ministerialerlass vom 22. December.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. dazu Nr. 16410. — [2] Vergl. S. 332. — [3] Vergl. S. 305. — [4] Vergl. Nr. 16416. — [5] Vergl. S. 342. Anm. 1.

16422. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 24. December: „On ne parle plus de marier une archiduchesse en Pologne;[1] on dit seulement qu'il faudrait que le Roi se marie, et que, cela étant, il pourrait trouver son fait dans la maison de Sardaigne, parcequ'on ne lui donnerait pas une archiduchesse, à moins que sa situation ne devînt plus avantageuse et son pouvoir plus étendu en Pologne . . .

Aussi parle-t-on, depuis quelque temps, ici avec une espèce d'enthousiasme des ressources prodigieuses que la Hongrie pourrait fournir encore, si un gouvernement habile s'en mêlait, et qu'on sût faire valoir les grandes étendues des terres incultes et sans rapport qui s'y trouvaient."

Berlin, 31 décembre 1766.

Le rapport que vous m'avez fait le 24 de ce mois, m'a été rendu. Je suis fort aise d'en avoir appris que la cour où vous êtes, est tranquille en quelque sorte présentement par rapport aux affaires de Pologne.

Sur ce [qui] regarde les propos tenus à vos lieux au sujet d'un mariage du roi de Pologne, je crois avoir lieu de vous dire qu'il y en ait nulle apparence ni du côté d'une archiduchesse ni de celui d'une princesse de la maison de Sardaigne.

Au reste, il est vrai qu'il y a de grandes ressources à tirer de la Hongrie, mais les apparences ne sont pas encore que la cour de Vienne pourrait en profiter tantôt.

Federic.

Nach dem Concept.

16423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 31 décembre 1766.

La dépêche que vous m'avez faite du 16 de ce mois, m'a été remise. Tout votre raisonnement qu'elle comprend par rapport à l'entreprise présente de la cour de Russie sur la Pologne, est vicieux; car, quand vous mettrez en comparaison sur cet article la Pologne d'avec la Hollande, vous trouverez d'abord combien le procédé des Russes est violent contre les Polonais. Les Dissidents en Pologne ont leurs églises, et en Hollande les Catholiques-romains l'exercice de leur religion et leurs églises. Que dirait-on, quand la France fît entrer de ses troupes dans la Hollande pour forcer les États-Généraux d'admettre les Papistes aux charges publiques, et, quand, à cette occasion, les Anglais seconderaient les Hollandais, ne dirait-on pas que les Français auraient été les agresseurs? Faites à présent l'application de ceci à ce [qui] arrive en Pologne. Vous ne sauriez disconvenir que la Russie n'ait nul droit ni autorité de faire marcher leurs troupes dans la Pologne pour imposer ses lois aux Polonais. Quand ainsi ceux-ci requièrent du secours des

[1] Vergl. Nr. 16393.

Autrichiens, on ne saurait regarder autrement les Russes que comme les agresseurs; et qu'on lise Grotius et tous ceux qui ont commenté sur le droit public, on n'y rencontrera aucun passage qui justifie une pareille démarche. Que, si donc la Russie me mêlait de cette querelle, mon alliance défensive avec elle serait changée dans une offensive,[1] dont, cependant, la différence est bien grande. Ainsi il n'y a proprement pas ici le *casus fœderis*. Si la Russie avait été attaquée à l'occasion de l'élection du roi de Pologne, le cas de l'alliance aurait existé alors; mais, comme aucune puissance [ne] prétend d'attaquer présentement la Russie, par conséquent aussi le cas de l'alliance ne se présente pas. Appliquez-vous seulement à penser juste, et ne regardez pas pour monnaie de bon aloi tout ce qu'on vous débite; sans cela, vous serez un pitoyable ministre.

Nonobstant tout ce que dessus, je veux, cependant, par un motif de complaisance, faire faire bien une déclaration ministérielle,[2] toujours en forme de conseil, à Varsovie, quoique à condition que les chicanes qui de la part du ministère à Pétersbourg m'ont été faites relativement à mes affaires domestiques et intérieures,[3] cessent entièrement et ne soient plus relevées, et qu'au surplus la cour de Russie fasse faire par son ministre à Vienne cette déclaration par rapport à l'échange des sujets réciproques dont ma dépêche antérieure à celle-ci vous a instruit.[4]

Pour vous répondre, au reste, sur le contenu du postscript de votre dépêche touchant le payement des arrérages des postes, je vous dirai que, pourvu qu'on nous paie argent comptant les 17 000 écus, comme la somme totale de ces arrérages,[5] j'accorde que vous fassiez alors une gratification de 1000 écus au directeur des postes le [sieur] d'Eck[6] pour les bons services qu'il a employés, afin que toute la somme de cet arrérage soit entièrement acquittée.

Pour finir cette dépêche, je vous ordonne de vous employer, afin que l'affaire par rapport à la prétention du sieur Schweigger[7] soit mise également en ordre. C'est la moindre des complaisances que je puisse exiger des ministres de là-bas, mais que, pour le reste, ils ne se mêlent plus de mes affaires internes et n'y mettent rien en chemin.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: „défensive". — [2] Solms berichtete, dass man in Petersburg die Mitwirkung König Friedrichs in der Dissidentenangelegenheit fordere, „mais on ne le fait consister que dans une pure approbation que l'impératrice de Russie désire, que Votre Majesté veuille faire témoigner par des déclarations ministérielles à Varsovie plutôt que par une coopération effective". — [3] Vergl. Nr. 16377. — [4] Vergl. S. 346. — [5] Vergl. Nr. 16297. 16347. — [6] Vergl. S. 185. — [7] Vergl. Nr. 16385.

Nachtrag.

16424. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM BARON VON SALDERN.[1]

[Charlottenburg, 19. Mai 1766.]

Saldern berichtet, Berlin 9./20. Mai, an den Grafen Panin: „Monseigneur. J'ai eu l'honneur d'avertir Votre Excellence, dans ma dernière lettre du 6/17 de mai, que Sa Majesté le roi de Prusse m'avait fixé le jour de lundi, le 8/19, pour me donner l'audience que je lui avais fait demander par M. le comte de Finckenstein.[2] C'était donc hier, après avoir dîné chez ledit comte en ville, que nous nous rendîmes dans son équipage à Charlottenburg, endroit destiné pour mon audience. Nous y arrivâmes à peu près à trois heures et demi, et nous descendîmes au château. A peine que nous étions quelques minutes dans une grande galerie, un valet de chambre du Roi venait dire quelques mots à l'oreille de M. le comte, qui me faisait signe de le suivre. Après avoir traversé une couple de chambres, nous entrâmes dans le cabinet du Roi, où je trouvais Sa Majesté debout dans le milieu.

Après lui avoir fait une très profonde révérence — car il n'y avait pas de la place de lui faire trois, — je l'abordais avec les paroles suivantes: »Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies m'a donné des ordres d'assurer Votre Majesté de son estime sans bornes et de son amitié à toute épreuve, et de vous rendre compte, Sire, de la disposition où j'ai trouvé le roi et la république de Pologne à votre égard, surtout de vous exposer les véritables sentiments de ma très auguste souveraine sur plusieurs articles, également intéressants pour Votre Majesté et pour elle.[3] La présente lettre[4] en convaincra Votre Majesté de plus, et je me crois heureux d'en être le porteur et l'interprète.«[5]

Le Roi me répondit très gracieusement et très poliment à peu près dans ces termes: »Je suis très sensible, Monsieur, à la nouvelle assurance que Sa Majesté Impériale vient de me donner par vous de son amitié. Je[n'] ai rien plus que de la cultiver. Soyez en bien persuadé. Mettons-nous, à présent, à notre aise, pour philosopher et pour politiquer.«

Après avoir prononcé ces paroles, accompagnées des yeux pleins de douceur, il commençait à se promener dans le boudoir, où à peine on pourrait faire six pas, sans être forcé de se tourner. Je restais par

[1] Der Bericht Salderns über die obige Unterredung, wie über die vom 24. Mai (vergl. Nr. 16425), ist uns nachträglich aus dem Kaiserl. Russischen Hauptarchiv in Moskau zugegangen, vergl. dazu S. 112. Anm. 1 und Nr. 16045. — [2] Vergl. Nr. 16036. — [3] Vergl. S. 74. 75. — [4] Das Schreiben der Kaiserin Katharina, Petersburg 12. April (a. St.), vergl. Nr. 16054. — [5] Vergl. S. 102.

respect au milieu de ce cabinet, mais il m'ordonna de promener avec lui, et j'obéis. Il reprit la parole, en me disant tout ce qui pourrait être flatteur pour moi, et, entre autre, qu'il me connaissait de longtemps comme son ami, et que ma franchise et ma probité ne lui étaient jamais échappées. Je me servais d'abord de cette occasion de le prévenir en ma faveur et de le supplier de me permettre qu'à la suite de nôtre entretien je lui puisse parler de la même manière, pour perdre jamais chez lui cette haute idée que sa grande bonté avait conçue pour moi. Il m'accorda cette grâce avec les apparences les plus douces.

Le discours du Roi tomba sur les affaires de Pologne par la question: »Comment avez-vous trouvé la disposition en Pologne à mon égard?«

Je lui ai assuré très fortement que j'avais trouvé le roi et tout le ministère de Pologne dans la meilleure disposition d'aller au-devant des désirs de Sa Majesté en tout ce qui leur serait possible. Pour preuve de cela, je me saisis de cette occasion de lui présenter la lettre du roi de Pologne,[1] dont celui-ci m'avait chargé, et dont le prince Repnin a envoyé la copie à Votre Excellence. Pour preuve convaincante de la réalité de leurs sentiments, je continuais de l'assurer de l'abolition entière de la douane générale, nouvellement érigée, à la première prochaine Diète et de l'effet dès à présent suspendu de cette douane en question.[2]

Il plaisait au Roi à cette occasion de sourire, en me disant: »Vous êtes bientôt réussi dans cette affaire en Pologne. Pour moi, il m'aurait été égal.«

Je n'y répondais plus que, selon mon opinion, la Pologne n'aurait pas pu donner une plus grande marque de sa déférence au conseil de ma souveraine et au désir de Sa Majesté.

Il ne répondit que par ces mots: »C'est selon qu'on l'interprète, Monsieur.« Il s'étendait beaucoup sur la déférence qu'il avait eu pour faire cesser sa douane à Marienwerder.[3]

Le Roi reprit le fil du discours au sujet de la Pologne, en disant qu'on la devrait laisser absolument dans la situation où elle était; qu'il [ne] serait jamais bon d'y apporter aucun changement réel, et qu'il fallait penser à l'avenir; quoiqu'on [n']avait rien à craindre de ce Roi d'aujourd'hui, nonobstant les voisins devraient avoir pour principe que tous les changements dans la forme de la République pourraient devenir nuisibles à l'avenir.[4] J'étais sur le point d'y répondre, quand le Roi disait: »A propos, Monsieur, pense-t-on encore chez vous d'accorder aux Polonais d'abolir leur *liberum veto*?«[5]

J'avoue à Votre Excellence que le feu me montait au visage, et je lui répondais sur-le-champ: »*Sire, on n'y a jamais pensé.*«[6]

[1] D. d. Warschau 29. April. Vergl. Nr. 16052. — [2] Vergl. Nr. 16009. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 424. — [4] Vergl. Nr. 15952. — [5] Vergl. Bd. XXIV, 428. — [6] Die Worte sind in der Vorlage unterstrichen.

»Comment! jamais pensé?« dit le Roi.

Je reprenais ma tranquillité et lui répondais avec tout le phlègme possible: »Pourvu que Votre Majesté me croit un homme vrai, comme Elle m'a fait l'honneur de m'en flatter, j'ose L'assurer fermement que ni l'Impératrice ni son ministère ont jamais pensé sérieusement de permettre aux Polonais l'abolition de ce fameux mot. Je me rappelle fort bien de toutes les circonstances et de tout ce qui s'est passé à ce sujet. Si le ministère de l'Impératrice a parlé confidemment sur cet article et sur ce que les Polonais ont souhaité alors, avec le ministre de Votre Majesté, tout cela s'est fait absolument dans cette ferme idée de montrer à Votre Majesté la plus grande confidence et de Lui absolument rien cacher des propositions que les Polonais ont faites alors, et cela même uniquement pour savoir les sentiments et les idées de Votre Majesté sur un article si intéressant. Il m'a paru alors et il me paraît encore que c'est la plus grande marque de la confiance réciproque qu'on a vouée alors à si juste titre aux grandes lumières de Votre Majesté.«

Le Roi n'y répondait plus que par ces mots: »*Si cela est ainsi, c'est une autre chose.*« [1] Il se tut un peu et commençait de parler sur des particularités des princes Poniatowski et des Czartoryski et après de me dire, en tirant un papier de sa poche: »Vous savez pourtant, Monsieur, la réponse de votre cour, que le comte Solms m'a envoyée sur mes idées que je lui avais communiquées sur le système général de l'Europe?« [2]

Je lui répondais avec un simple: »oui« là-dessus, et il commençait de me tenir un très long discours politique, qui est impossible de répéter à Votre Excellence, et où je suis très sûr qu'elle n'y perd pas la moindre chose. Toutes les vues du Roi aboutirent absolument à rien d'autres choses que de me convaincre de ce que la Russie et la Prusse n'avaient pas besoin d'aucune autre alliance que de la leur, et que, pour lui, il ne souhaitait ni voudrait aucune autre liaison que celle [3] de la Russie. [4] Je m'enhardissais de l'interrompre de temps en temps, mais il n'y avait pas moyen de le fixer pour m'écouter. Je prenais donc le parti de me taire et de faire seulement semblant comme si son discours et ses raisons artificielles faisaient impression sur moi. C'est ce qui m'est réussi assez bien, puisque, ayant l'écouté patiemment, il me donna la permission, après avoir loué la profondeur de ses réflexions, de lui dire toutes mes doutes qui m'obligeaient de croire que l'alliance de la Russie et de la Prusse avait absolument besoin de l'accession d'autres puissances pour former et pour consolider le vrai système du Nord absolument indépendant, que ce serait le seul moyen de se garantir des querelles étrangères, d'obliger les autres puissances, qui naturellement devraient avoir une répugnance ou plutôt une appréhension contre cette formidable union des maisons d'Autriche et de Bourbon.

[1] Die Worte sind in der Vorlage unterstrichen. — [2] Vergl. Nr. 16032. — [3] In der Vorlage verschrieben: „celui". — [4] Vergl. Nr. 15968.

J'avais à peine prononcé ces paroles que le Roi m'interrompit: »Je vous ai dit, Monsieur, nous avons rien à craindre de cette réunion, qui vous paraît si formidable, puisque ces sont des gueux qui n'ont point d'argent.«

Sans y faire une réponse séparée, je continuais: »C'est par ce même principe que Sa Majesté l'Impératrice a tant à cœur d'établir conjointement avec Votre Majesté un système du Nord, où entrerait naturellement des puissances actives et passives. Tout le but de ce système ne serait jamais d'autre chose que la paix et son assurance pour une longue suite des années, pour tenir la balance de l'Europe et pour rendre l'intégrité de la monarchie prussienne aussi utile, nécessaire et respectable, comme elle l'est à présent, au temps le plus reculé.«

Le Roi, en s'inquiétant un peu, me dit: »Tout cela est bon et beau, mais que voulez-vous dire avec vos puissances actives et passives?«

Je ne balançais pas un moment de lui faire sentir que les grandes lumières de Sa Majesté ne lui pourraient pas cacher que, dans tout le Nord, on ne pourrait pas nommer que la Russie, la Prusse et la Grande-Bretagne des puissances actives.

»Ah! Monsieur,« disait-il en souriant, »la Grande-Bretagne; contez-la, je vous prie, à l'heure qu'il est, pour rien. Le Roi est l'homme du monde le plus faible, qui change ses ministres, comme il change ses chemises. Quel fond pouvez-vous faire sur le ministère de la Grande-Bretagne? Ne savez-vous pas qu'il y a déjà un nouveau changement du ministère, et que le duc de Grafton s'est démis de sa place?[1] Peut-être même que le comte Egmont,[2] le plus grand partisan de la maison d'Autriche, le remplacera. Je vous prie, n'y faites point de fond sur l'Angleterre. Moi, je ne le fais pas, et je suis sûr que l'Impératrice ne le fera pas non plus, quand elle saura toutes ces circonstances.«

Je faisais semblant d'en rien savoir, quoique le comte Finckenstein me l'avait dit la veille en confidence, et j'ajoutais seulement que, si, à ce moment, on n'oserait point compter sur l'Angleterre, le temps viendrait sûrement que le gouvernement britannique prendrait une autre consistance. En attendant, je reprenais la première matière, je faisais entrevoir qu'outre le Danemark et la Suède, où la supériorité française était déjà très modifiée, on devrait faire réflexion en Allemagne sur les princes de Hesse, de Brunswick et de la Saxe, qu'on pourrait regarder à la suite de ce système comme des puissances passives.

Il est incroyable de vous dire, Monseigneur, quel changement subit j'apercevais dans les yeux du Roi. »La Saxe?« disait-il; »peut-on s'imaginer qu'on y puisse faire fond? La Saxe dans l'étroite union avec l'Autriche et toute la maison de Bourbon?[3] Est-il possible d'avoir

[1] Vergl. dazu S. 107. Anm. 3. Der Herzog von Grafton legte sein Amt als Staatssecretär erst Ende Mai nieder, vergl. Nr. 16059. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 510. — [3] Vergl. S. 105 und 118.

cette idée? Dites-moi, avez-vous des émissaires de cette cour chez vous, qui vous persuadent des illusions qui n'existent que dans la chimère?«

En ne m'écartant point de mon chemin, je lui répondais hardiment que les sentiments de Sa Majesté Impériale, conduits par la sagesse et par l'humanité, [n']étaient jamais altérés par aucun moyen illégitime ni suspect; qu'elle croyait de pouvoir s'ouvrir sans réserve à Sa Majesté, surtout dans un cas où il ne[s']agissait d'autres vues que telles qui étaient conformes à l'étroite alliance qui subsistait entre la Russie et la Prusse, alliance qui devrait inspirer aux autres puissances autant de respect que de confiance. Que l'Impératrice croyait que le moyen le plus sûr et le plus efficace, pour envisager cette alliance comme un ouvrage où le bien-être et la tranquillité du Nord étaient attachés, serait que les hautes contractantes observèrent rigoureusement tous les ménagements aux puissances qui étaient moindres en force, pour leur inspirer la confiance de se ranger à la suite d'une telle alliance, accompagnée de la paix et du repos; que ma souveraine était dans la supposition que la Saxe ne chercherait à l'avenir que de se détacher des intérêts multipliés de l'Autriche, sitôt qu'elle le pourrait faire avec sûreté.

Le Roi m'écouta jusqu'ici tranquillement avec des yeux fixés sur le plancher du cabinet. »Oui, Monsieur, il y a quelque chose de votre raisonnement dans la réponse que le comte Solms m'a envoyée;[1] mais vous m'avez parlé des ménagements. Qu'est-ce donc que cela vous regarde? Laissez-moi faire avec les Saxons, où il s'agit de mes intérêts, à moi. J'ai répondu au comte Solms et je lui ai dit mes sentiments sur tout ceci.«[2]

Je lui faisais une profonde révérence, en y ajoutant ces mots: »J'espère que, sitôt que Votre Majesté Se saisira d'un heureux moment de lire la lettre de l'Impératrice, Elle S'apercevra de la grandeur de la confiance et de la sincérité, avec laquelle elle s'est exprimée sur ce sujet.«[3] (Car il faut dire à Votre Excellence que le Roi n'a pas ouvert la lettre de l'Impératrice ni celle du roi de Pologne en ma présence.)

Le Roi, comme s'il revenait d'une profonde rêverie, me dit très gracieusement: »Ah! si cela est, Monsieur, nous voulons finir pour aujourd'hui. J'irai la lire, et j'espère que vous me ferez le plaisir de revenir. Je serais bien aise de vous revoir si souvent que possible.«

Je répondais que je dépendais absolument des ordres de Sa Majesté. Le Roi se retira après cet entretien qui avait bien duré une heure et demie.

Le Roi est entré aujourd'hui en ville, où il y a eu grande cour. Le Roi a paru un moment, et il m'a fait l'honneur de m'adresser, dans le cercle, une à deux fois la parole.

1 Vergl. S. 103. — 2 Vergl. S. 105. — 3 Vergl. S. 118.

Voilà tout ce que je puis avoir l'honneur de rapporter aujourd'hui à Votre Excellence. Je ne manquerai pas de lui écrire, sitôt que j'aurais eu ma seconde et apparemment ma dernière audience, puisque le Roi part le 25/14 du mai, pour faire les autres revues dans la Poméranie et après à Magdeburg et à Halberstadt. J'ai trouvé la santé du Roi parfaitement bonne et, à ce que tout le monde dit, infiniment meilleure que jamais. J'ai l'honneur d'être" etc.

Nach der Ausfertigung im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau.

16425. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM BARON VON SALDERN.[1]

[Charlottenburg, 24. Mai 1766.]

Saldern berichtet, Berlin 18./29. Mai, an den Grafen Panin: „Monseigneur. En conformité de ma dernière lettre du 13/24 de ce mois, je ne manque point de rendre compte à Votre Excellence du dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Sa Majesté le roi de Prusse. Je fus introduit chez lui samedi passé, le 13/24 du courant, à trois heures après-midi à Charlottenburg de la même manière et dans le même cabinet par son ministre d'État M. le comte Finckenstein, qui, après m'avoir introduit, se retira et me laissa seul avec Sa Majesté, chose qu'il avait faite aussi la première fois, et que j'ai oublié dans ma première dépêche[2] de dire à Votre Excellence.

Il faut que je vous demande d'avance pardon, Monseigneur, que je prévois que ma dépêche vous paraîtra peut-être longue et ennuyante. Mais, comme mon audience a été peut-être la plus longue qui a subsisté en longtemps entre un souverain et un ministre étranger, je crois d'être de mes devoirs indispensables de vous donner au moins un sommaire de cette conversation, qui a duré trois heures de suite.

La complication des affaires, que le Roi a cumulée et multipliée, demande un détail exact et, par conséquence, une longueur inséparable de ce récit, et je crois devoir vous prévenir que je n'ai pas manqué de courage aussi cette seconde fois. L'éclat qui accompagne la majesté royale, et l'air militaire d'un si grand capitaine ne m'ont point imposé, comme Votre Excellence le verra par ma relation. J'ai répondu avec fermeté et j'ai appuyé mes propositions avec force et énergie, sans avoir jamais manqué à une discrétion décente et sans avoir oublié ce que je devais à la personne sacrée d'un roi. Il faut aussi dire à Votre Excellence que j'ai très bien remarqué la première fois qu'on peut parler avec hardiesse au Roi, pourvu qu'on soit ferme et respectueux à la fois.

[1] Vergl. S. 350. Anm. 1 und Nr. 16053. — [2] Nr. 16424.

Je crois, si je [ne] me trompe pas, d'avoir approfondi dans le premier quart d'heure que le Roi n'emploie que deux moyens, c'est ou d'intimider les gens qui lui parlent, ou de les gagner par des raisonnements, pour les faire changer d'opinion. Peut-être que ni l'un ni l'autre lui est réussi cette fois.

A peine avais-je fait la première révérence que Sa Majesté commençait de me dire: »Si vous avez le même goût et d'autant de loisir que moi, nous voulons faire la revue de tous les États et de tous les Princes de l'Europe, pour voir si nous pensons également.«

Je lui répondais naturellement que je dépendais absolument de ses ordres, et que je me croyais heureux de profiter des grandes lumières de Sa Majesté.

Après cette courte préface, le Roi commença à me dépeindre la situation de la maison d'Autriche, l'état mauvais de leurs finances et le calcul détaillé de leurs dettes, qui, selon ce qu'il les évaluait, devraient monter à deux cent trente millions de florins. Il soutenait tout ceci avec une infinité de petites circonstances et avec toutes les assurances de la plus exacte vérité.

Je l'écoutais très attentivement, et quand il finissait, je ne faisais d'autre réponse que ce que je ne pouvais pas contester ces faits historiques, mais que j'avais entendu dire que les troupes autrichiennes se trouvaient en très bon état.

Le Roi [répliqua] avec ces paroles: »On en dit plus dans le public qu'il en est en effet. Les généraux sont payés, moitié en argent et moitié en papier. Pour moi, je [ne] crains rien des Autrichiens. Ils quitteront leurs anciens préjugés envers moi. L'Empereur d'aujourd'hui, je le sais de science certaine, est de mes amis. Il me sait bon gré que je n'ai pas consenti dans l'acte de cession de la Toscane en faveur de son frère. [1] C'est un bon Prince, pacifique et détestant les Français. Il [ne] s'embourbera jamais dans des desseins dangereux et équivoques. Je vous en réponds.«

A tout ce discours je m'enhardissais de répondre que je voyais fort bien que Sa Majesté était très bien informée de la disposition personnelle de l'Empereur, mais qu'elle pardonnerait le pyrrhonisme où je me trouvais, de croire que la maison d'Autriche pourrait oublier si aisément la perte de la Silésie, en le suppliant de me pardonner, si j'étais dans un erreur, mais qu'il m'était impossible de faire violence à ma façon de penser; que Sa Majesté elle-même, au fond de son cœur, ne se cacherait jamais que tôt ou tard les Autrichiens puissent être tentés de faire revivre leurs droits.

Le Roi répliqua avec une espèce de vivacité très modérée: »Alors comme alors. Ils penseront deux fois, avant de l'entreprendre.«

[1] Vergl. Bd. XXII, 637 und von Arneth, Gesch. Maria Theresias, Bd. 7, 144 (Wien, 1876).

Je lui répondais sur l'instant, sans lui laisser du temps de dire plus, à peu près avec ces paroles: »Il est vrai, Sire, les Autrichiens penseront plus qu'une fois, avant de s'exposer une quatrième fois, mais il y a des moyens qui pourraient les obliger d'y penser jamais.«

»Et lesquels?« dit le Roi.

Je [répliquais]: »Les plus simples, c'est que Votre Majesté, alliée comme Elle l'est avec la Russie, établisse avec l'Impératrice le système du Nord, uniquement fondé pour conserver la paix et le repos, et qu'Elle tâche, pour y parvenir, de Se faire des amis à son exemple et d'obliger par là la Russie même et les autres amis de veiller sur la conservation de l'intégrité de la monarchie prussienne.«

Le Roi se tourna un moment en promenant: »Tout cela est trop compliqué pour moi. Je n'ai pas besoin, je vous l'ai dit déjà,[1] que de l'alliance de la Russie, et je n'en veux d'autres.«

Je lui répondais avec tout le respect imaginable que je le savais, et que j'en convenais aussi pour le moment présent,[2] mais que j'espérais que Sa Majesté après une mûre réflexion penserait aussi à l'avenir, surtout puisque la Russie, nonobstant qu'elle sentait très bien sa force et sa puissance, [ne] dédaignerait jamais d'employer la douceur de se faire des amis, de prévenir les défiances et de gagner les Princes, téntés et presque forcés, par la crainte et par la hauteur, de se liguer et de s'allier avec d'autres puissances qui ne chercheraient mieux que d'insinuer et d'inspirer la jalousie contre l'alliance de la Russie et de la Prusse, pour augmenter à leur tour le nombre de leurs amis.

Le Roi m'écouta tranquillement jusqu'ici, mais m'étant servi malheureusement peut-être de ce mot *jalousie,*[3] le Roi me dit: »Je suis très sûr qu'on a de la jalousie contre nous, mais qu'est-ce donc que cela nous importe? Je vous ai dit et je vous répète que ni l'Autriche ni la France ni l'Espagne peuvent nous causer les moindres inquiétudes. Leur jalousie serait très mal placée. Qui, croyez-vous, voudrait se ranger de leur côté et augmenter le nombre de leurs alliés?«

Je répondais doucement: »Les puissances très médiocres en force peut-être et tous les Princes d'Allemagne.«

Le Roi éclata de rire, disant: »Point d'argent, point d'Allemand.« Après avoir prononcé ces mots, il lui plut de s'étendre et d'examiner tout au long la situation de l'Espagne et de la France. Il le faisait avec beaucoup d'éloquence, et je m'apercevais très bien que tout son but y allait de me convaincre que la situation des puissances liguées, c'est-à-dire l'Autriche et la maison de Bourbon, était si faible et par conséquence nullement à craindre. Il me faisait aussi entre autres un terrible détail des dettes de la France, il décrivit ce pays comme hors d'état, actuellement et au moins pour dix années, de rétablir ses finances. Il soutenait hautement qu'on ne voyait que la misère dans ce pays.

1 Vergl. S. 352. — 2 Vorlage: „du présent". — 3 Das Wort ist in der Vorlage unterstrichen.

Quant à l'Espagne, il se flattait qu'après la catastrophe arrivée au marquis Squillaci,[1] le marquis Grimaldi[2] ne resterait plus en place, et qu'il espérait que M. Wall[3] serait à la tête des affaires. Qu'un tel changement produirait des effets peu favorables pour la France. Toute la conclusion y tendait qu'il valait mieux pour la Russie et pour lui de ne se soucier d'aucune autre alliance, de rester fermement liés ensemble et de se *moquer*[4] du reste. C'était le mot dont il se servait dans ce long discours deux fois.

Après avoir écouté très patiemment et attendu tranquillement jusqu'à ce que Sa Majesté finissait elle-même, je lui répliquais qu'étant convaincu de tout ce que Sa Majesté avait eu la bonté de me dire, j'étais pourtant forcé d'avouer que toutes ses réflexions étaient admirables pour le moment, mais qu'elles ne pouvaient jamais garantir pour l'avenir, et que, nonobstant que la précédente guerre avait ruiné l'état des finances pour le présent, ils leur restèrent pourtant des ressources.

Le Roi était sur le point de m'interrompre, quand je le suppliais très respectueusement de m'accorder la seule grâce de lui dire en peu de mots l'essentiel des sentiments de l'Impératrice, sans en diminuer ou augmenter un seul mot.

Le Roi me répondit, en inclinant la tête: »Oui. Oui. Très volontiers.«

Je continuais: sans entrer dans la moindre discussion là-dessus et sans supposer qu'une nouvelle guerre pourrait exister dans l'espace de dix ans, je me croyais obligé d'avouer et d'assurer à Sa Majesté très positivement que Sa Majesté Impériale, ma très auguste souveraine, regardait comme l'objet le plus important et le plus nécessaire au repos de l'Europe, pour le présent et pour l'avenir, de réunir tout le Nord dans un système indépendant des puissances étrangères, en un mot des puissances susmentionnées, sans faire aucun examen sur l'état de leurs armées et de leurs finances; qu'elle avait un penchant déterminé de prouver à toute l'Europe que les voies de la douceur et de la modération étaient les moyens les plus propres de faire naître l'esprit de confiance à tous les Princes qui pourraient trouver leur compte de se joindre à ce système. Que les intérêts de la Russie et de la Prusse, toujours inséparables, y trouveraient la consolidation la plus éclatante. Que la Russie regardait ce plan, fondé sur des principes inaltérables de conserver la paix et la tranquillité, comme le plus sûr et l'unique moyen de conserver leurs monarchies réciproques dans toute leur intégrité, intégrité sur laquelle l'alliance des deux nations était naturellement fondée. Je finissais mon discours un peu étudié avec ces paroles hardies: »Sire, un prince si respecté, si victorieux et si comblé de gloire, comme Votre Majesté, trouve les chemins frayés et préparés au

[1] Vergl. Nr. 16030. 16031. — [2] Vergl. S. 87. 119. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 130. — [4] Das Wort ist in der Vorlage unterstrichen.

bon succès par la bonté et la douceur de ma souveraine. Pardonnez, Sire, je vous en supplie, que je le dis: les progrès des héros sont toujours facilités par l'adresse de gagner les hommes et les nations.«

Le Roi, en observant extérieurement une très gracieuse mine, ne me dit d'autres paroles: »Je conviendrais avec vous, quand la nécessité était si urgente comme il fallait la supposer au moment, qu'on veut faire un plan, où il est pourtant nécessaire de combiner tant des intérêts différents.« Après avoir prononcé ces mots, il se tut subitement.

J'attendais un moment dans la supposition qu'il voudrait peut-être continuer. Mais sitôt que je voyais qu'il ne disait rien de plus, je répliquais que les intérêts des princes se concilièrent aisément, quand il ne s'agissait pas d'autre chose que de conserver le repos, la paix et la tranquillité, dont on jouissait actuellement; que je croyais qu'au moment de la nécessité urgente, chaque négociation deviendrait plus difficile.

Le Roi répondit très subitement: »Il est vrai pour tous ceux qui ont besoin de mon alliance et de celle de la Russie, car avouez pourtant que tous les autres ont besoin de nous.« Là-dessus il me tenait un très long discours, en alléguant que les Anglais et, à leur solde, les autres Princes d'Allemagne se trouvèrent dans la nécessité absolue d'avoir recours à l'alliance de la Russie et de la Prusse en cas d'une rupture, ainsi qu'il ne voyait pas encore la raison pourquoi se presser à un plan qui lui paraissait encore trop compliqué. Il finissait avec ces mots: »Je vous avoue que je n'aime pas d'avoir affaire avec les Anglais, si bien à cause de leur faible gouvernement d'à présent que surtout puisque je crains qu'ils auront bientôt une guerre avec la France et l'Espagne.«

Je me pressais de lui répondre que, dans la théorie et dans la pratique, les opinions n'étaient pas partagées sur ce principe de choisir le moment le plus favorable pour faire les négociations les plus importantes, qu'il fallait jamais négliger l'heure de berger pour les faire, et que sans doute le moment le plus favorable se présentait actuellement où toute l'Europe se trouvait dans une profonde paix; que les mêmes raisons qui avaient obligé les maisons d'Autriche et de Bourbon de s'allier plus étroitement et d'établir *quasi* un système du Sud, semblaient exhorter les puissances du Nord d'être sur leur garde et de se garantir de bonne heure par une alliance à leur exemple; que l'Angleterre, persuadée comme elle l'est que la Russie et la Prusse [ne] voudraient jamais s'unir à la France ni permettre que la France gagnerait la supériorité sur l'Angleterre, trouverait toujours des moyens de se faire des alliés, et que même, selon ce que Sa Majesté elle-même m'avait dit, cette guerre ne serait pas à craindre en dix ans.

»Ah«, dit le Roi, »la guerre ne se fera pas justement en Europe.«

Je répondais: »Les guerres d'Amérique se finissent ordinairement en Europe.«

Le Roi répliqua: »Non, Monsieur, cela ne sera pas toujours vrai.«

Il se tut, et j'attendais jusqu'à ce qu'il recommencerait. Ce silence ne durait à peine qu'une minute, que le Roi reprit la parole, en disant: »J'ai vu dans la réponse que le comte Solms m'a envoyée,« en tirant une feuille de papier de sa poche, »que vous croyez chez vous comme si la France et l'Autriche pourraient être convenues sur des partages de la Bavière, en cas que l'Électeur venait de mourir.[1] Je vous avoue sincèrement que je[n'] en crois rien.«

Je lui répondais que je ne me trouvais pas, à la vérité, dans la situation de lui donner des preuves convaincantes de la réalité d'une telle convention, mais que, selon toute la probabilité, la maison d'Autriche n'aurait jamais partagé ses États en Italie en faveur de l'archiduc Léopold, si la France ne l'avait pas flattée d'autres espérances: que l'histoire de ce qui s'était passé du temps de Charles II, roi d'Espagne, et du temps de l'Empereur Charles VI, faisait accroire que les Français regardèrent comme un trait politique et comme une chose très permise de partager les États des Princes durant leur vie.

Le Roi assura à plusieurs reprises: »Je[n'] en crois rien. Il est impossible«, en continuant, »mais vous avez aussi meilleure opinion de la République des marchands que moi.[2] Je les connais trop bien. Leur commerce est leur Dieu et leur Tout. Le Stathouder ne leur donnera jamais ni la vigueur ni l'élévation de l'esprit qu'ils ont perdus longtemps et en dernier lieu à la bataille de Fontenoy.«[3]

Je répondais simplement que, quoiqu'il était vrai que l'étendue de leur commerce les obligeait à toute la circonspection dans les affaires politiques de l'Europe, il était néanmoins incontestable qu'ordinairement la personne d'un Stathouder donnait infiniment plus de vigueur à la République, et que le temps passé nous en avait fourni plus d'exemples pour l'affirmative que pour la négative.

»Il est vrai«, dit le Roi, »mais attendons donc, pour en voir les effets.«

Je répliquais: »Pourvu que cette attente ne nous fasse manquer le coup.«

Le Roi n'y répondait rien, mais en feuilletant ce papier qu'il avait tiré de sa poche, il changea le discours tout d'un coup, en disant: »Pour les Danois, je comprends que vous en pouvez faire tout ce que vous voulez, et de la Suède la même chose.[4] Mais il faut avoir de l'argent. Si vous pouvez faire agir les Anglais pour leur en donner, vous en pouvez tirer parti.« Il continuait, en me demandant: »Vous avez pourtant une alliance avec les Danois,[5] ainsi faites agir les Anglais qu'ils leur donnent des subsides, comme les Français l'ont fait. Il faut le travail d'un Hercule pour cela.« Après avoir prononcé ces paroles, il pliait la tête un peu et me dit tout bas à l'oreille, comme s'il y avait eu des témoins autour de nous: »*Les Anglais sont des misérables.*«[6]

[1] Vergl. S. 103. — [2] Holland, vergl. S. 104. — [3] Vergl. Bd. IV, 409. — [4] Vergl. S. 104. — [5] Vergl. Bd. XXIV, 416. 428. — [6] Die Worte sind in der Vorlage unterstrichen.

Je répondais, sans toucher ce dernier article, qu'il se pourrait très bien que la manque des subsides, qui se trouverait en Danemark, devrait être remplie, et qu'il était à souhaiter que l'Angleterre voudrait se prêter à cela; mais pour la porter à cette activité, il était absolument nécessaire de la faire entrevoir l'établissement d'un solide système du Nord où l'Angleterre trouverait son compte; que j'étais convaincu que, sitôt que les Anglais verraient jour pour la solidité d'un tel plan, ils deviendraient plus actifs qu'ils étaient à présent.

Le Roi disait en allemand: »*Das sind pia desideria.*[1] Vous en avez trop bonne opinion. Je les connais mieux que vous.« En continuant: »La Suède est dans le même cas que le Danemark. L'alliance entre la Suède et l'Angleterre[2] est la preuve la plus convaincante que les Anglais [ne] veulent rien faire. Il est vrai que la Russie a beaucoup fait jusqu'ici, et assurément, pour bannir entièrement la supériorité de la France, elle sera obligée de continuer cette route, si elle veut tirer profit de ce qu'elle a commencé.[3] Au fond, la Suède [ne] mérite jamais qu'on la compte parmi le nombre des puissances. C'est une nation si avilie que les gens raisonnables entre eux en conviennent eux-mêmes.« A cette occasion, il plut au Roi de faire une longue digression sur l'état de la Suède dans la dernière guerre, sur la corruption qui[4] avait pris le dessus sur l'esprit de toute la nation, et sur la mauvaise conduite du Roi et de la Reine. Tout ceci fut dit, sans ménager les termes.

N'ayant pas beaucoup à opposer sur tout le raisonnement du Roi et ne pouvant ni voulant m'expliquer sur ce que la Russie ferait à l'avenir pour la Suède, je répondais uniquement que j'étais persuadé que la Russie ferait tout au monde, pour que la France ne gagnerait à la Diète présente cette supériorité qu'elle avait une fois perdue.

Le Roi répliqua avec une espèce de précipitation: »Les Français ont pourtant la supériorité dans la maison des Nobles, mais dans les autres, il est vrai, vous l'avez.«

Je répondais que cela se pourrait très bien, n'ayant pas des notions assez claires sur cet article depuis mon départ de la Russie, mais je l'assurais que cela ne serait qu'une supériorité momentanée.

Le Roi, sans toucher plus cette corde, commença à me dire: »A présent, il nous ne reste que de parler de la Pologne, et vous savez déjà là-dessus mon opinion.[5] Je m'accommoderai absolument en tout [à] ce que l'Impératrice veut en égard de la Pologne. Je souhaite que les revenus du Roi soient augmentés,[6] car il faut qu'il vive. Mais je vous prie instamment qu'on n'y fasse pas aucun changement dans la constitution du gouvernement. Tout cela deviendrait nuisible.«

[1] Vergl. S. 360. Anm. 6. — [2] Der Bündnissvertrag war am 5. Februar 1766 abgeschlossen worden, vergl. S. 151. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 431. — [4] Vorlage: „qu'il". — [5] Vergl. S. 351. 352. — [6] Vergl. Bd. XXIV, 423.

Je me mettais d'abord à l'assurer très positivement, selon l'exacte vérité, que l'Impératrice [ne] pensait jamais à aucun changement réel dans le gouvernement polonais, et qu'elle veillerait plus que personne que les lois de la République [ne] soient jamais violées. En attendant je suppliais Sa Majesté de considérer que la Russie serait absolument nécessitée de coopérer à un point si essentiel pour elle que la Pologne pourrait, en cas de nécessité, remplir le vide vis-à-vis de la Porte, après que les intérêts de la Russie et de l'Autriche par l'étroite alliance avec Sa Majesté étaient si visiblement séparés.

Le Roi me dit avec un air attentif: »Mais comment voulez-vous faire cela?«

Je lui répondais que j'ignorais absolument le *quomodo*, et que cette idée était si naturelle que je croyais que Sa Majesté n'en pourrait avoir la moindre appréhension, et que j'étais sûr que ma cour en communiquerait ses idées ultérieures à son ministre.

Le Roi dit: »Mais vous saurez pourtant à peu près comment qu'on pense chez vous.«

Je protestais au Roi que je ne le savais pas au juste, mais que je croyais naturellement que le moyen le plus sûr était de rétablir[1] les Dissidents[2] et de donner quelque vigueur au Roi, selon les *pacta conventa,* afin que le peu de troupes que la Pologne était en état d'entretenir, serait mis et discipliné sur un pied convenable, pour en tirer en cas de besoin quelque utilité.

Après avoir dit, je me taisais, et le Roi ne répliqua d'autre chose que ces mots: »Tous les deux articles seront très difficiles à exécuter.«

Je me prenais alors la liberté de présenter au Roi comme de mon propre chef que, selon les connaissances que je m'étais acquis en Pologne, je ne regardais cela comme difficile, et qu'il y avait encore quantité de bonnes choses à faire en Pologne.

Il m'interrompit: »Je le sais fort bien, mais il faut la laisser dans la léthargie.«

Je répliquais d'abord: »La léthargie, Sire, est bonne et même nécessaire dans tous les points où l'esprit de l'homme peut prévoir qu'ils puissent nuire aux voisins. Mais il y [a] des cas où un État devient absolument inutile, si on ne lui donne pas une vigueur permissive, pour devenir un allié utile. La Russie et la Prusse sont en état d'écraser à tout moment les Polonais, s'ils voudraient jamais abuser d'une telle vigueur précaire.«

Le Roi dit: »J'avoue que je ne connais pas ces cas dont vous parlez.«

Je déclarais au Roi qu'il était très facile d'en alléguer plusieurs, mais qu'à l'heure qu'il est, je ne voulais que faire mention d'un cas qui était arrivé à moi en Pologne, où j'avais trouvé le Roi et tous les chanceliers de la couronne et de la Lithuanie disposés d'abolir

[1] Vorlage: „d'établir". — [2] Vergl. Nr. 15952.

d'abord la douane générale en question.[1] Mais que, faute de vigueur et d'activité, ni le Roi avec la meilleure volonté ni ses ministres avec les intentions les plus favorables auraient pu faire plus que de promettre de travailler à la Diète prochaine que l'abolition de la douane se ferait. Comme je voyais que le Roi m'écouta attentivement, je lui expliquais tout ceci de mon mieux, et je concluais que l'établissement d'un Conseil permanent entre les Diètes de Pologne, dans cette espace d'inaction de deux années, serait utile si bien à la Pologne qu'aux voisins.

Le Roi ne disait d'autre chose que: »Cela me paraît raisonnable, mais il faut bien peser tout ceci, avant de le permettre.«

Je lui répondais: »Assurément«, et je lui répétais que ce que j'avais allégué, n'était qu'une idée à moi, après ce que j'avais vu en Pologne, et après m'avoir entretenu là-dessus aussi avec M. de Benoît, qui était de mon avis.

Le Roi ne répondait plus, et je m'apercevais, par les questions qu'il me faisait sur mon départ et sur mon séjour à Copenhague, qu'il voulait se débarrasser de moi. Comme il [ne] m'avait rien dit au sujet de la Saxe,[2] pendant plus de deux heures que notre entretien avait duré, je croyais d'être de mes devoirs de l'en faire ressouvenir, quoique je prévoyais très bien que c'était à dessein qu'il n'en avait pas voulu parler. Je m'enhardissais donc de toucher cette corde à peu près avec ces paroles: »Votre Majesté me pardonnera-t-Elle que je La supplie pour un résultat tel que j'en puisse faire mon rapport à ma souveraine au sujet de ce que l'Impératrice a bien voulu Lui insinuer pour adoucir le voisinage avec la Saxe.«

Le Roi prenait d'abord le parti de dire: »Il est vrai, je l'ai oublié;« mais il promenait deux fois dans le cabinet où nous étions, avant de continuer de parler. Après cela, il continua: »Les Saxons sont méchants. Ils veulent s'emparer de tout le commerce, c'est ce que je ne peux pas regarder d'un œil indifférent. Mes sujets en souffrent. Nos commissaires sont à présent en conférences.[3] Il faut qu'on me laisse faire avec eux selon la convenance de mon pays.«

Sitôt que le Roi se tut, je répliquais que l'Impératrice serait très charmée de voir que Sa Majesté dans ces discussions, dont le détail m'était inconnu, voudrait marquer quelques complaisances et attirer par la voie de la douceur la Saxe au point de reconnaître que le meilleur parti pour elle serait de se dégager entièrement de l'Autriche.

Le Roi, qui me paraissait un peu irrité, rompit tout court, en disant: »Laissez-moi faire. Je répondrai encore ce soir, et je vous enverrai demain au matin la lettre pour l'Impératrice.«[4]

Je faisais une profonde révérence, et il ne fut plus question de la Saxe, m'étant très bien aperçu que cette corde lui était très désagréable.

Le Roi finissait entièrement de parler politique. Il commençait de faire des questions au sujet du Grand-Duc, de sa santé, de ses

[1] Vergl. S. 351 und Nr. 16009. — [2] Vergl. S. 353. 354. — [3] Vergl. S. 53. — [4] Nr. 16054.

talents et une infinité de ces petites questions y relatives. Je lui répondais promptement sur tout, sans lui dire plus que ce que je jugeais convenable. Je remarquais qu'il devenait de bonne humeur, et que les rides de son visage s'adoucirent.

Tout d'un coup, il me demanda si l'Impératrice était si laborieuse comme on le disait. Il ajouta: »On m'a dit qu'elle travaille plus que moi. Il est vrai,« dit-il, »elle a moins de distractions que moi. Je suis trop occupé avec le militaire. Vous ne pouvez croire comment les moindres bagatelles dans ce métier me chipotent.«

Je souriais, quand le Roi se tut, en lui répondant: »Sire, les habitudes deviennent des passions. Pour l'Impératrice, Sire, je l'avoue, elle travaille beaucoup et peut-être trop pour sa santé.«

»Ah! Monsieur, l'ambition et la gloire sont des ressorts cachés qui font mouvoir les souverains.« Je me taisais absolument sur une matière si délicate. Il me regarda fixement, et voyant que je ne disais rien, il recommença: »Il y a plusieurs voies qui mènent à une gloire immortelle, et assurément l'Impératrice est sur un grand chemin. Elle a des grandes parties.« En prononçant tout ceci, il avait les yeux fixés sur moi, et je m'apercevais qu'il voulait savoir mon opinion. Je résolus donc de la lui donner. »Assurément, Sire, elle fixera le bonheur de sa nation et d'une grande partie du genre humain. Elle a des grandes vues, qui embrassent le passé, le présent et l'avenir. Elle aime les vivants, sans oublier la postérité.«

Le Roi dit: »C'est beaucoup. C'est digne d'elle.«

Et immédiatement après, toute notre conversation était finie. Il me faisait de grands compliments de m'avoir arrêté si longtemps, et après m'avoir embrassé très cordialement deux fois de suite, il se retira au moins avec trois révérences dans sa chambre à coucher.

Voilà, Monseigneur, la quintessence, le sommaire et le précis, comme il vous plaira de le nommer, de cette dernière longue conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Sa Majesté le roi de Prusse.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que je juge de ses dispositions en général sur tout ce que je viens de vous détailler. Mon récit est fidèle, et il [n']échappera jamais à la pénétration de Votre Excellence tout ce qui s'est passé au fond du cœur du Roi. Je [ne] vous ai rien caché, Monseigneur, excepté les flatteries artificielles avec lesquelles il s'est efforcé de me faire adopter ses opinions et de changer les miennes.

Cette fois et surtout aujourd'hui mes forces de corps et d'esprit ne suffisent pas de faire le portrait de ce Prince, tel que je l'ai conçu sans préjugés. Mais je vous promets très fidèlement de le faire, sitôt que j'aurai un peu plus de repos. C'est à la honte de l'humanité, et je le dis à regret, que l'homme de bien est seulement celui qui n'a pas besoin de tromper personne. J'ai l'honneur d'être" etc.

Nach der Ausfertigung im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 380 ff.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. (J.)

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

X.

Y.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

G.

H.

K.

M.

R.

S.

T.

U.

W.

Z.

SACHREGISTER.

Berichtigung.

S. 283 ist das Schreiben des Königs an die Königin Ulrike von Schweden vom 2. November, das in der Vorlage nur Tages- und Monatsdatum trägt (Nr. 16322), irrthümlich dem Jahre 1766 eingereiht worden; es gehört dem folgenden Jahr an.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei Stephan Geibel & Co. in Altenburg.



